01
3 D
14

Digitized by Google

Digitized by Google

ŒUVRES

DE M. LE COMTE

DE MONTALEMBERT

L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

TOME CINQUIÈME

ŒUVRES POLÉMIQUES ET DIVERSES

II

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

Droits de traduction et de reproduction réservés.

Paris. — Imp. de P.-A. Bourdier et Cᵉ, rue Mazarine, 30.

ŒUVRES
POLÉMIQUES
ET DIVERSES

DE M. LE COMTE

DE MONTALEMBERT

L'UN DES QUARANTE DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Qualis ab incepto.

TOME SECOND

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

PARIS

JACQUES LECOFFRE ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS

RUE DU VIEUX-COLOMBIER, 29

1860

Digitized by Google

DES INTÉRÊTS CATHOLIQUES

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

—

Novembre 1852.

Digitized by Google

DES INTÉRÊTS CATHOLIQUES

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

Liceat inter abruptam contumaciam et deforme obsequium pergere iter, ambitione ac periculis vacuum. TACITE.

BIBLIOTECA NAZ. VITTORIO EMANUELE

CHAPITRE PREMIER

CONTRASTE ENTRE LA SITUATION DU CATHOLICISME EN 1800 ET EN 1852.

Quand on aborde un sujet qui tient à la majestueuse immensité du catholicisme, le difficile est de se contenir et de renfermer ses efforts dans des limites précises. Je voudrais, en jetant un regard sur un passé encore récent, et sur l'état actuel des intérêts catholiques en Europe, éviter toute excursion dans le domaine de la théologie, de la philosophie ou de la science, écarter même tout souvenir historique trop éloigné, et concentrer l'attention de mes lecteurs dans le cercle des relations politiques de l'Église avec la société moderne.

Pour juger nettement l'ensemble de cette situation, je ne connais pas de procédé plus rapide et plus sûr que de se reporter à cinquante ans en arrière et de se représenter l'état

du catholicisme en Europe au premier jour de la dernière année du dix-huitième siècle.

Au 1er janvier 1800, il n'y avait pas de pape. Pie VI était mort à Valence [1], exilé et prisonnier d'une république athée. Rome sortait à peine des mains d'une horde de païens qui avaient inauguré un semblant de république en proclamant la déchéance éternelle de la papauté. Huit mois du plus périlleux interrègne devaient séparer la mort de Pie VI de l'élection de Pie VII. Le sacré collége, chassé de Rome, ne pouvait se rassembler qu'à l'abri d'une armée schismatique venue du fond de la Moscovie pour arrêter un instant les armes parricides d'un peuple qui naguère était le premier des peuples catholiques. Quelques vieillards se réunissent derrière les lignes russes, dans une île des lagunes de Venise, de cette fière et habile Venise, qui venait de périr, après s'être signalée par son hostilité tracassière contre l'Église romaine, dont elle avait été, au moyen âge, le boulevard et l'honneur. Les cardinaux restent cent quatre jours enfermés sans pouvoir se mettre d'accord, préoccupés par ce qu'un contemporain appelle l'*état de trahison flagrante de l'Europe catholique*. leurs suffrages se réunissent enfin sur un moine dont l'obscurité était le principal titre [2]. Les Autrichiens occupaient les légations; les Napolitains étaient maîtres de la ville de Rome. Ce ne fut pas sans peine que les uns et les autres restituèrent à Pie VII les États que Napoléon allait bientôt lui arracher de nouveau.

Dans le royaume de Clovis et de saint Louis, voici quel était l'état de la religion catholique :

[1] Le 29 août 1799. Pie VII ne fut élu que le 14 mars 1800.

[2] Artaud, *Histoire de Pie VII*, p. 94, 97. Rien de plus curieux que les détails de ce conclave, donnés par cet historien, qui les recueillit de la bouche du cardinal Consalvi, alors secrétaire du conclave.

L'épiscopat tout entier dans l'exil; le clergé décimé par la guillotine et la déportation; les fidèles traqués et harcelés, longtemps condamnés à choisir entre l'apostasie apparente ou la mort, commençant à peine à respirer, à jouir en silence de la tolérance du mépris.

Aucune ressource matérielle ni morale; le vaste patrimoine de l'Église, formé par l'amour et le libre don de quarante générations, réduit en poussière; les ordres religieux, après mille ans de gloire et de bienfaits, gisant déracinés et anéantis; trois mille monastères des deux sexes abolis, et avec eux tous les colléges, tous les chapitres, tous les sanctuaires, tous les asiles de la pénitence, de la retraite, de l'étude, de la prière!

La France, souillée par dix ans de révolution, venait de se donner un maître en la personne d'un jeune vainqueur qui l'avait délivrée en même temps de la licence et de la liberté, qui savait tout, pouvait tout, et voulait tout [1], qui en Italie avait imposé au saint-siége le cruel traité de Tolentino, qui en Égypte avait caressé l'islamisme, et qui n'était encore connu de l'Église, qu'il allait si glorieusement relever, que pour l'avoir trompée et dépouillée [2].

La persécution à peine éteinte avait fait place à la victoire incontestée du mal. La législation, l'éducation, les mœurs, étaient en proie à la pratique de toutes les théories du dix-huitième siècle. La famille se décomposait sous l'action du

[1] Siéyès.

[2] Bonaparte écrivait de Tolentino, le 19 février 1797, à Pie VI : « La répu-« blique française sera, à ce que j'espère, l'une des plus fidèles alliées de « Rome. » Et, quelques mois plus tard, Cacault, ministre de la république à Rome, écrivait à Bonaparte : « La levée de trente millions que Rome s'engage « à payer par le traité de Tolentino a épuisé tout ce qu'il restait de sang « dans les veines de ce vieux cadavre. *Nous le faisons mourir à petit feu.* Il « tombera de lui-même... » On sait que plus tard Cacault montra un dévouement intelligent aux intérêts religieux. Il disait de lui-même : « Je suis un « révolutionnaire corrigé. » ARTAUD, *Histoire de Pie VII*, p. 22.

divorce. Dieu avait été chassé de partout. Pour avoir prononcé son nom, Bernardin de Saint-Pierre était insulté en pleine Académie. Voltaire eût semblé trop réservé, et Rousseau trop mystique, au sein de cette société qui ne se dérobait aux préoccupations de la guerre et à l'infaillibilité des mathématiques que pour se délecter avec Parny et Pigault-Lebrun.

L'Angleterre, préservée du torrent révolutionnaire par l'éloquence de Burke et le génie de Pitt, contemplait d'un œil étonné les vertus et le courage de ces évêques et de ces prêtres catholiques que la proscription avait jetés par milliers sur ses plages; mais rien n'annonçait encore un changement prochain dans la législation barbare qui avait servi à extirper le catholicisme de la Grande-Bretagne, et à l'écraser en Irlande. Le bienfait de ses glorieuses et solides institutions était assuré à tous, excepté aux papistes indigènes. Son code était encore deshonoré par des pénalités sauvages contre l'exercice public du culte d'Alfred et de saint Édouard. Ses juges déclaraient, du haut de leur tribunal, que la loi ne reconnaissait à aucun catholique une existence légale. Les plus illustres races de son aristocratie étaient encore exclues de leurs siéges héréditaires à la Chambre des pairs. Le plus courageux de ses soldats ne pouvait dépasser le grade de colonel, s'il était catholique. Aucun mérite, aucun talent, aucun service, si éclatant qu'il fût, n'eût suffi pour ouvrir les portes de la chambre des communes à celui qui aurait refusé de jurer que la transsubstantiation était une idolâtrie, et la messe un sacrilége. Le roi Georges III aimait mieux priver son gouvernement du concours de Pitt, que de consentir à changer un *iota* à ces criminelles folies. Tous ceux qui parcouraient, il y a vingt ans, ce pays prodigieux, ont pu voir encore les impasses sordides, les hangars, les écuries où se glissaient les rares fidèles de Londres, pour assister aux saints mystères;

et ces messes dites en plein air, où les Irlandais affamés, en haillons, se groupaient autour de leurs prêtres, en vue des cathédrales désertes et profanées qu'Élisabeth et Cromwell leur avaient volées.

En Allemagne, l'Église s'enfonçait de plus en plus dans cet abaissement, où elle semblait graduellement disparaître depuis la fin de la guerre de Trente ans. Autrefois propriétaire de la moitié de cet empire que ses moines avaient défriché et que ses évêques avaient conquis sur la barbarie, elle allait perdre irrévocablement tout ce qui lui restait de son patrimoine. Une moitié en était déjà réunie à la France, et l'autre allait être dépecée et jetée en pâture à tous ces princes, à tous ces seigneurs, catholiques et protestants, qui, à Lunéville et à Ratisbonne, mendièrent, des mains de la révolution victorieuse, une part dans la dépouille de l'Église. Elle s'affaissait sans résistance, elle succombait sans honneur. Depuis longtemps les catholiques, prêtres et laïques, n'opposaient plus qu'une inerte torpeur aux mépris du protestantisme et aux envahissements de la philosophie. Le catholicisme ne comptait pour rien, absolument rien, dans la politique ni dans la littérature de cette nation, qui se prosternait devant le grand Frédéric, et que le paganisme de Gœthe faisait tressaillir d'aise et d'admiration. La théologie ne donnait quelques signes de vie que pour lutter contre Rome, sous l'inspiration de Fébronius et de ses émules. Le dernier acte historique des trois électeurs ecclésiastiques de Mayence, de Cologne et de Trèves, avait été de se réunir avec l'archevêque de Saltzbourg, primat de Germanie, pour dresser dans les *Ponctuations d'Ems*[1] le code de la révolte et de l'ingratitude contre le saint-siége. Ils étaient occupés à l'appliquer, quand les ar-

[1] En 1786.

mées républicaines vinrent les détrôner et leur infliger châtiment qu'ils avaient d'avance justifié. Pas une voix d'ailleurs ne s'élevait pour défendre la vérité chrétienne, ni les droits de la papauté, ni même ces souverainetés ecclésiastiques, où régnait depuis mille ans un bonheur proverbial [1]. Rien n'annonçait, même de très-loin, un Stolberg, un Schlegel, un Görres. Dans ce vaste naufrage, l'œil pouvait errer sur toute l'Allemagne catholique sans y découvrir un écrivain, un docteur, un évêque digne de ce nom.

En Italie, même désolation et même humiliation : des lois rendues contre l'Église par la monarchie absolue à Naples, à Parme, à Turin, à Florence, maintenues et exécutées par les démagogues; des armées étrangères et d'éphémères républiques; des temples profanés, des couvents supprimés, des peuples consternés; pas un martyr, ni même un soldat.

En Autriche, l'Église dormait sur le lit de Procuste que lui avait dressé Joseph II. Sur les ruines des deux mille monastères confisqués par cette majesté apostolique, deux ans avant que l'Assemblée constituante eût appliqué les mêmes théories aux mêmes victimes, la bureaucratie impériale forgeait à son aise les chaînes doublées de velours dont elle a su enlacer jusqu'à ce jour tous les membres de sa captive. Joseph II avait écrit : « *J'ai fait de la philosophie la législatrice de mon empire...* » Et son successeur, Léopold II, fidèle en tout point à ses leçons, dénonçait, devant les états de la basse Autriche, comme la source du mal, le pouvoir nobiliaire et le *monachisme*. La Belgique, cette fille chérie et fidèle de la catholique maison de Habsbourg, lui était arrachée pour toujours. Broyée sous le double effort de la révolution monarchique de Joseph II, et de la conquête révolu-

[1] *Unter dem Krummstab ist es gut wohnen :* « Il fait bon vivre sous la crosse ; » dicton jadis populaire en Allemagne, et que rien n'est venu démentir.

tionnaire des terroristes, elle avait succombé, mais non sans avoir préludé, par un généreux effort en faveur de la religion et de la liberté, à la régénération catholique et nationale dont nous avons eu la consolation d'être les témoins.

La Pologne, ce royaume *orthodoxe*, boulevard si longtemps invincible de l'Europe et de l'Église contre l'islamisme et contre le schisme grec, condamnée par Voltaire avant d'être immolée par Catherine, se débattait, déchirée, sanglante, sous la serre des potentats qui avaient consommé, pour la première fois depuis l'ère de la rédemption, le meurtre d'une nation chrétienne.

L'Espagne, dépouillée de toutes ses anciennes libertés, transformée par le plus étrange oubli de son immortel passé en domaine privé de ses rois [1], énervée par deux siècles de despotisme sans gloire, spectatrice silencieuse de l'attentat inouï commis par Charles III contre la compagnie de Jésus, languissait sous la domination d'un garde du corps, amant de la reine et favori du roi.

Le Portugal, où Pombal avait renouvelé contre les jésuites les cruautés des empereurs romains contre les premiers martyrs, ne tenait plus que par un fil à l'Église romaine. Il faut lire l'inappréciable récit du cardinal Pacca, alors nonce auprès de Sa Majesté Très-Fidèle, pour juger à quel degré étaient tombées l'antique gloire, l'antique liberté et l'antique foi du royaume fondé par Alphonse de Bourgogne, à la suite d'une victoire et d'une vision miraculeuse, avec le libre consentement de ses barons et de son peuple,

[1] Le conseil de régence, après la mort de Charles II, écrivait en ces termes à Philippe V, le 3 novembre 1700 : « Nous dirons à Votre Majesté que le successeur du roi mort peut venir sans délai prendre possession de cette monarchie, et *en disposer comme de ses propriétés particulières.* » Voilà à quoi en était réduite l'Espagne du Cid et d'Isabelle la Catholique !

et la sanction du saint-siége sollicitée par saint Bernard [1].

En résumé, nulle part le moindre signe de salut ou d'espérance. La religion, partout oubliée ou anéantie, semblait exilée de la terre. Le catholicisme devait paraître aux sages du monde un cadavre qu'il ne restait plus qu'à enterrer.

Un demi-siècle s'écoule, et tout est transformé. Partout la religion a repris sa place, au premier rang ; partout l'Église est reconnue comme une puissance du premier ordre. Invoquée par les uns avec la confiance d'un amour toujours fidèle ; par les autres avec la passion d'une conversion récente ; par quelques-uns peut-être à regret et à contre-cœur ; si elle est encore attaquée par quelques aveugles, nul du moins ne méconnaît sa force, sa vie, sa féconde immortalité. En parcourant le sol de l'Europe, labouré par la révolution et la guerre, on la voit partout refleurir, grandir, relever sa tête rajeunie, et planer sur les destinées du monde. Comme les hautes cimes après le déluge, à mesure que les eaux s'abaissent, on voit reparaître les vérités qu'elle prêche depuis dix-huit siècles, et les institutions qu'elle a élevées sur l'immobile fondement de la promesse divine.

Recommençons la revue que nous venons de passer, et saisissons à la hâte les traits les plus saillants du nouveau tableau.

Sans doute, l'infortunée Pologne n'a point recouvré cette indépendance que le pape Clément XIII recommandait en termes si touchants et si impératifs aux rois dégénérés de l'Occident. Victime du plus douloureux abandon, elle ne voit point encore luire l'aube de la réparation qui lui sera due lorsqu'elle aura pu abjurer toute solidarité avec l'esprit révo-

[1] *Notizie sul Portogallo con una breve relazione della nunziatura di Lisbona, dall' anno* 1795 *fino all' anno* 1802, *dal cardinale* Bartolommeo Pacca, etc.; Velletri, 1835.

lutionnaire. Mais pour qui sait à quel point le malheur améliore les races qui ne désespèrent pas d'elles-mêmes ; pour qui connaît les trésors de courage et de résignation qui vivent au fond de ces cœurs navrés ; pour qui a pu mesurer le retour énergique à la pratique de la religion, l'incontestable amélioration des mœurs, l'inébranlable fidélité à la vraie foi que révèle chaque soupir et chaque angoisse de cette nation inextinguible ; pour qui croit enfin à la miséricorde et à la justice, il est impossible de renoncer à l'espoir d'un avenir meilleur, et de croire la Pologne morte à jamais, dans un siècle qui a vu renaître la Grèce et l'Irlande.

La Suisse est, après la Pologne, le pays où le regard du catholique aperçoit le plus de sujets de désolation. Ce que le despotisme schismatique a accompli sur les rives du Dniéper et de la Vistule, la révolution athée est en train de l'imiter au pied du Saint-Gothard et du Grand Saint-Bernard. Le sacrilége y règne en maître ; les monastères, dont les premiers habitants avaient civilisé l'antique Helvétie, disparaissent un à un ; une tyrannie brutale y est exercée, au nom de la liberté, sur des populations désarmées, sur un clergé auquel on ne peut reprocher que sa trop grande résignation. Mais la vieille et robuste race de ces paysans, quoique écrasée par le nombre, résiste opiniâtrément au joug de la démagogie ; il pèse sur leurs personnes, sur leurs biens, mais non sur leurs cœurs indomptés. Le sang du martyr Leu, de ce paysan de Lucerne assassiné par le radicalisme qu'il avait loyalement vaincu dans l'arène de la légalité ; la captivité et l'exil de l'évêque de Fribourg, gages sacrés de cet amour de Dieu qui est seul fort contre la mort, ne demeureront pas une semence stérile. Et d'ailleurs, si Lucerne et les cantons primitifs sont devenus pour un temps la proie de l'esprit du mal, en revanche la métropole du calvinisme, Genève, a vu en

frémissant le catholicisme reparaître dans ses murs. Les sages de cette célèbre cité avaient cru faire merveille en obtenant du congrès de Vienne que des populations catholiques, enlevées à la maison de Savoie, fussent livrées au canton de Genève; ils ne calculaient pas que, grâce au principe de liberté religieuse inventé par leurs pères et retourné contre eux, ils introduisaient ainsi l'ennemi dans la place. Saint François de Sales n'eût pas été moins étonné que Théodore de Bèze, si on leur avait annoncé que, deux siècles après eux, il y aurait dans la ville de Calvin une presse catholique, qu'on y verrait deux églises catholiques, et qu'elles seraient trop petites pour contenir la foule des fidèles. Il y a deux siècles, je crois, on construisait à Genève des fortifications, avec des fonds provenant de souscriptions faites dans toute l'Europe protestante, au profit de ce boulevard de la réforme. Aujourd'hui le rationalisme est venu; il a rasé les bastions du protestantisme, et sur leur emplacement on voit sortir lentement de terre une nouvelle église catholique. C'est le cas de répéter, avec une satisfaction modeste mais légitime, la devise que les Genevois ont empruntée à la Vulgate et gravée sur la porte de leur cité : *Post tenebras, spero lucem.*

Sans doute encore, les deux péninsules du midi de l'Europe, l'Italie et l'Espagne, n'ont point encore parcouru tout le cercle de l'erreur, n'ont point encore complétement traversé l'expiation de l'abaissement. Longtemps en dehors ou en arrière des grands mouvements européens, dominées par des influences exotiques et factices, jetées hors de leur sphère normale par des causes qu'il faudra examiner ailleurs, elles en sont où nous en étions, et trébuchent contre les pierres d'achoppemont dont nous nous sommes relevés. Et cependant que de symptômes rassurants et consolants en Espagne ! Rendue, par l'invasion de Napoléon, à la conscience de sa force et de

sa dignité, dont un long et misérable despotisme avait pu la faire douter; puis plongée, comme nous l'avons été, dans les sanglantes horreurs de la révolution et de la guerre civile, elle a vu le catholicisme survivre à la spoliation de son clergé, à la profanation et à l'incendie de ses couvents, au meurtre de ses moines. Les *idées nouvelles* en philosophie et en religion ne lui ont guère donné que des parodies, de pitoyables contrefaçons, dont le bruit n'a franchi les Pyrénées que pour exciter la risée des maîtres du genre. Seuls, deux hommes d'un génie supérieur ont pu faire croire à l'Espagne que les jours de sa décadence allaient cesser, et ces deux hommes sont catholiques. L'un, Donoso Cortès, a conquis de plain-pied l'attentive admiration de l'Europe; l'autre, Balmès, mort à la fleur de l'âge [1], historien, philosophe, théologien, surtout grand esprit politique, ayant compris tous les besoins et toutes les conditions de la liberté moderne, en même temps que toutes les infirmités d'une société démocratique, et sachant concilier cette lumineuse intelligence de son temps avec cet inébranlable attachement à l'immobile infaillibilité de l'Église, sans lequel nul Espagnol n'est digne d'appartenir à la patrie de Ximenès et de Calderon. La réaction catholique en Espagne, pour avoir été longtemps silencieuse et inaperçue, n'en doit être que plus profonde, puisqu'elle a trouvé de tels organes. Et c'est ainsi qu'elle a été comprise par les hommes d'État qui gouvernent ce pays, puisqu'ils viennent de conclure avec Rome un concordat, le plus avantageux qu'il ait été donné depuis longtemps au saint-siége d'obtenir d'une puissance catholique, et dont l'exécution sincère ramènerait promptement de beaux jours pour l'Église d'Espagne.

Le régime des concordats existe aussi en Allemagne; mais,

[1] A trente-huit ans, le 9 juillet 1848; auteur du *Protestantisme comparé au catholicisme*, de *Pie IX*, et de plusieurs autres ouvrages.

exécutés sans bonne foi, ils n'ont pas suffi pour guérir les plaies de la religion dans ce grand pays. Il a fallu d'autres remèdes, d'autres leçons : les leçons n'ont pas manqué, les remèdes sont venus à leur suite. Aujourd'hui, quel changement et quel progrès! Le protestantisme allemand, criblé des coups du rationalisme et du panthéisme qu'il a fait éclore, a perdu son âme : il ne subsiste plus qu'à l'état de corps artificiellement maintenu par le concours énergique de l'État. La vie réelle s'est retirée de lui; de doctrine, il n'en a plus, il n'en ose plus enseigner. Qu'on aille voir ce qu'est devenue, dans la patrie de Luther, cette fameuse doctrine de la justification par la foi seule, doctrine si commode qu'on peut s'étonner qu'elle ne soit pas devenue le symbole de tous les libertins du monde : elle n'est plus professée nulle part. Qu'on aille compter le nombre des protestants allemands disposés à signer, dans son texte primitif, la confession d'Augsbourg : ils tiendraient tous dans une bourgade.

Il existe, à la vérité, un groupe intelligent et courageux de *piétistes*, dont le foyer est à Berlin, et dont il s'échappe de temps à autre un éclair de vérité, et même de justice, à l'égard du catholicisme; mais ils comptent, si je ne me trompe, plus d'adeptes politiques et militaires que de théologiens; ils rencontrent plus de sympathies sur le trône que chez le peuple. En dehors d'eux, le protestantisme n'est plus qu'un nom qui sert de masque à toutes les théories négatives et destructives que la philosophie moderne a développées. Se dire protestant, c'est simplement déclarer qu'on n'est pas catholique, et quelquefois qu'on n'est plus chrétien. Au milieu de cette poussière du désert, le catholicisme surgit avec sa doctrine immuable et son austère discipline, tel qu'il siégeait au concile de Trente, et tel que dix générations de réformateurs sans postérité l'ont inutilement battu en brèche. Il a traversé

intact les guerres intestines et la conquête étrangère; il a bravé les diplomates et les juristes; il a survécu aux despotes et aux démagogues, à Joseph II et à Robert Blum. Tout ce qui semblait le plus propre à l'abattre n'a servi qu'à le propager et à le fortifier. Le vieil édifice du Saint-Empire Romain, en s'écroulant, a brisé la plupart des liens qui l'entravaient, et lui a ouvert des voies nouvelles. C'en est fait de l'odieuse maxime de l'ancien droit germanique : *Cujus regio, illius religio*, maxime qui assignait des limites territoriales à l'expansion de la vérité, et condamnait les populations à suivre en aveugles les caprices et les passions de leurs maîtres[1]. La Prusse, en conquérant de vastes provinces catholiques, a été obligée de traiter avec l'Église et de lui ouvrir l'accès de contrées d'où la vraie foi était bannie depuis trois siècles.

La Hesse, la Saxe, le Mecklembourg, tous ces pays naguère exclusivement luthériens ou calvinistes, ont dû subir la même loi; et de toutes parts on voit des groupes de fidèles catholiques s'implanter à l'ombre des vastes et vieilles églises que le protestantisme avait usurpées, mais qu'il n'avait jamais su remplir. Bravant le respect humain, l'impopularité vulgaire et les fureurs de la presse rationaliste, la noblesse et la classe lettrée, qui ont toutes deux tant à expier, fournissent des conversions nombreuses et éclatantes. L'illustre comte de Stolberg en a commencé la série que ne clora pas M. de Florencourt[2]. Ces deux noms rappellent assez que

[1] En vertu de ce principe, consacré par la paix de Passau en 1552, les habitants du Palatinat durent passer *quatre fois* successivement du luthéranisme au calvinisme, et réciproquement, dans l'espace de vingt-sept ans (1556 à 1583), selon le gré des quatre princes qui se succédèrent dans la dignité d'électeur palatin pendant ce temps.

[2] Nous citerons en outre, et parmi les noms qui nous reviennent à la mémoire, la princesse Galitzin, qui fut à Münster le centre d'un mouvement remarquable au commencement de ce siècle; Adam Müller, le conseiller Schlosser, l'éloquent publiciste Jarke, le docte et courageux professeur

l'Église a dû, à ces retours, quelques-uns de ses plus habiles apologistes, de ses plus intrépides champions, des écrivains, des historiens, des docteurs du premier mérite, tandis que, pas plus en Allemagne qu'ailleurs, l'hérésie n'a pu enlever au catholicisme *un seul* nom digne d'être regretté ou cité.

De la vie privée, le mouvement catholique a bientôt gagné la vie publique. En mettant imprudemment la main sur l'archevêque de Cologne, le gouvernement prussien donne le signal du réveil de l'Église germanique. Clément-Auguste de Droste, d'immortelle mémoire, en sacrifiant, dans la question des mariages mixtes, son repos et sa liberté aux intérêts les plus sacrés de la conscience et de la famille, ébranle, d'un bout de l'Allemagne à l'autre, la fibre sacerdotale. A partir de ce moment, tout change de face; l'Église d'Allemagne est sauvée. A l'autre extrémité de la monarchie prussienne, l'archevêque polonais de Posen, émule de son frère de Cologne, devient, comme lui, confesseur et prisonnier pour la foi. Un homme de génie, Görres, reconnaît et signale le nouvel Athanase : le rugissement de ce vieux lion ne demeure pas sans écho. Dès lors, amis et ennemis comprennent que l'Église n'est pas morte en Allemagne. La presse catholique commence à se montrer, à s'aguerrir, à résumer et à discipliner les efforts des catholiques [1]. La révolution de 1848

Phillips, la comtesse Ida Hahn, qui a raconté sa conversion dans un beau livre intitulé : *De Babylone à Jérusalem ;* enfin Hurter, si connu parmi nous par son excellente histoire d'Innocent III, et qui publie en ce moment une histoire de Ferdinand II, destinée à achever la réaction de la vérité, commencée par des écrivains protestants, contre les mensonges qui ont cours depuis deux siècles sur la guerre de Trente ans.

[1] Citons en première ligne les *Historische politische Blætter*, de Münich, recueil fondé en 1838 par le professeur Phillips et le jeune Guido Görres, qui si prématurément suivi son père dans la tombe. Sous la direction de ces deux écrivains, ce recueil est devenu incontestablement le premier de l'Europe catholique. A côté de ce recueil bimensuel est venu se ranger, depuis 1848,

arrive; et, contre l'attente de tous, elle devient l'occasion du triomphe le plus inespéré pour l'Église. Dans cette assemblée de Francfort, si tumultueuse et si ridicule, mais un moment si redoutable, on voit paraître ses prêtres, ses orateurs, ses théologiens. Ils viennent réclamer, à l'instar des catholiques français, la liberté de l'enseignement et la liberté religieuse. Au milieu de ces constitutions écloses chaque matin, à Vienne, à Berlin, à Francfort, à Erfurt, l'Église réclame la sienne, sa constitution divine, depuis longtemps violée et enchaînée par le bras séculier. On n'ose lui résister. Elle en reprend possession; ses évêques s'assemblent à Wurtzbourg, pour la première fois depuis les Ponctuations d'Ems. Le calme et la gravité de leurs délibérations ressortent admirablement au sein des orages sanglants de la politique. Leurs décrets sont accueillis avec respect; leur autorité est contemplée avec étonnement; leurs vœux exaucés sans répugnance apparente.

Là où Ronge, ce pitoyable contrefacteur de Luther, avait prophétisé, aux grands applaudissements des démocrates et des philosophes, la ruine définitive de la Babylone papale; là même, des moines, des jésuites, des franciscains, reparaissant, sous leur froc abhorré, après des siècles de proscription, attirent autour de leurs chaires une foule avide, nombreuse, infatigable, et font de leurs missions un des faits les plus marquants de l'histoire contemporaine. Là où Lola Montès, séduite par l'exemple des oracles de la tribune et du feuilleton en France, encouragée par les *amis des lumières et du progrès*, soutenue par les sympathies publiques ou avé-

la *Deutsche Volkshalle*, de Cologne, journal quotidien dont la tendance politique nous semble plus juste et moins absolue que celle du recueil de Münich, et qui rend chaque jour de très-grands services à la cause religieuse en Allemagne.

rées du protestantisme et du libéralisme; là où cette effrontée avait réussi à se poser en victime des jésuites, et profitait de son ignominieux ascendant pour faire renvoyer des conseils du roi et des chaires de l'université des ministres intègres et des savants renommés; là même, une association catholique pour la *défense de la liberté religieuse et de la monarchie constitutionnelle* venge noblement les outrages infligés aux catholiques, en maintenant la vieille fidélité du peuple bavarois et en sauvant par l'influence *cléricale* l'ingrate royauté. Là où s'était pavanée cette association dite de *Gustave-Adolphe*, qui avait entrepris, sous l'invocation du dévastateur de l'Allemagne, de faire pénétrer le protestantisme jusque dans les derniers refuges de la superstition papale; là même se fondent, s'enracinent, se ramifient chaque jour de plus en plus les grandes associations de Pie IX, de Saint-Charles-Borromée, de Saint-Boniface, marchant de front et à grands pas à la conquête de l'Allemagne, par la foi et la charité. Leurs réunions solennelles et annuelles à Mayence, à Münster, à Ratisbonne, ont à la fois assuré et sanctifié le droit d'association. Leur intelligente initiative combine l'autorité du prêtre avec l'activité du laïque. Leur courageuse persévérance tend à reconstituer l'unité germanique, si vainement arborée par la démocratie, en la fondant sur l'union cordiale et féconde des fidèles de la Prusse, de la Souabe, de la Westphalie, de la Bavière et du Tyrol. Enfin, là où Clément-Auguste voyait des prêtres égarés par l'hermésianisme [1], et des fonctionnaires que la révolution allait bientôt punir de leur aveuglement, braver son autorité et la

[1] On a déjà presque oublié cette doctrine dangereuse, qui, fomentée avec soin par la bureaucratie et les rationalistes, avait envahi la plupart des facultés de théologie catholique dans l'Allemagne du Nord. Elle tire son nom du docteur Hermès, prêtre et professeur à Bonn, qui prétendait appliquer la méthode de Kant à la théologie.

miner dans le cœur du peuple, un simple vicaire de la métropole[1], lui-même ancien ouvrier, sans autre ressource que son entraînante éloquence, fonde et propage avec un succès prodigieux l'œuvre du compagnonnage chrétien, sous la forme d'une vaste association pour le bien-être moral et physique des ouvriers[2].

Partout le feu sacré se rallume. Enflammés par l'exemple de la Belgique, des évêques vigilants et dévoués, ayant à leur tête un ancien officier de cavalerie[3], devenu le successeur de saint Boniface sur le siége de Mayence, s'occupent d'adjoindre à leurs séminaires des facultés de théologie, où les jeunes lévites pourront se dérober aux dangers des trop fameuses universités de leurs différents pays. En Prusse, un roi protestant, mais intelligent et généreux, a promis que, sous son sceptre, l'Église ne reverrait plus les mauvais jours qu'elle avait eus à déplorer avant lui; et malgré les apparences contraires, malgré les nouvelles vexations dont il sera question plus loin, nous avons la confiance qu'il tiendra sa parole. En Autriche, un jeune et chevaleresque empereur, à peine sorti de l'adolescence, digne héritier de Ferdinand II et de Marie-Thérèse, destiné, comme elle, à recueillir l'empire sur les bords de l'abîme, et résolu, comme lui, à remplir avant tout son devoir de prince catholique, inaugure son règne par l'abrogation de la législation de Joseph II, et prélude à la victoire de ses armes sur la révolution par l'émancipation complète de l'Église dans ses immenses États[4].

[1] M. Kölping.

[2] *Gesellenverein.*

[3] Le baron de Kettler, de la maison du dernier grand maître de l'ordre des *Porte-Glaives*. Son frère, également officier prussien, vient d'entrer dans l'ordre des capucins.

[4] Voir l'édit impérial du 12 avril 1850, précédé d'un intelligent rapport du comte de Thun, ministre de l'instruction publique, contre l'ancienne législation, et spécialement contre le *Placet*.

Aussi l'épiscopat autrichien, devenu jadis presque étranger à toutes les sympathies catholiques, derrière cette muraille de la Chine qui le séparait du reste de l'Église, se hâte de rivaliser avec ses frères de France par son dévouement au souverain pontife, par son zèle pour le salut des âmes; et déjà sa pieuse vigilance se reporte sur les millions de Slaves arrachés par le schisme à l'unité catholique [1]. Que si la bureaucratie rationaliste et absolutiste, désolée de voir la religion, l'enseignement et la charité échapper à son joug, oppose mille obstacle à la réalisation des promesses souveraines; que si la Bavière, infidèle aux plus belles traditions de son histoire, s'obstine à rester en arrière de l'Autriche et même de la Prusse, en entravant l'action de l'Église par une police tracassière et humiliante [2]; que si les gouvernements badois, mecklembourgeois, et ceux de quelques autres États du second ordre, semblent vouloir s'affubler de la défroque anticléricale que viennent de rejeter les grandes puissances, il n'y a pas là de quoi troubler le courage de nos frères d'Allemagne. La victoire leur restera. Il leur faudra l'acheter par de longs et constants efforts : mais déjà le présent peut leur répondre de l'avenir. Sans doute, il reste encore beaucoup à faire pour arriver à un regime de liberté et d'équité parfaite ; mais déjà le pro-

[1] Le prince-évêque de Lavant, en Carinthie, a organisé une union de prières destinée à obtenir la conversion des Gréco-Slaves : dans son mandement du 18 juin 1852, il associe son œuvre à celle qui s'est formée en France pour le même but, et annonce que Pie IX l'a approuvée et bénie.

[2] Voir la réponse du ministre bavarois, du 8 avril 1852, à la réclamation collective des évêques du royaume, en date du 2 décembre 1850. Il existe en Bavière un *édit de religion*, analogue à nos *articles organiques*, et qui, rendu postérieurement au concordat de 1818, annule arbitrairement plusieurs dispositions essentielles de ce contrat synallagmatique, en empruntant aux traditions gallicanes et joséphistes les entraves habituelles. Cet édit a eu pour inspirateur un jurisconsulte protestant, nommé Feuerbach, lequel s'en est vanté dans les mémoires posthumes que vient de publier son fils, le trop célèbre professeur d'athéisme Louis Feuerbach.

grès est immense. Quand on sort d'un précipice en gravissant le flanc d'une montagne escarpée, il est bon de ne pas toujours fixer les yeux sur le sommet, de peur de se laisser aller à la fatigue et au découragement : il convient de se retourner quelquefois pour mesurer tout le chemin qu'on a fait depuis le fond de l'abîme, ne fût-ce que pour se rassurer sur ses forces, et pour justifier sa confiance dans le succès définitif.

La Belgique avait conservé plus fidèlement qu'aucun autre peuple les mœurs et les institutions du vieux monde catholique : le moyen âge n'y avait jamais été travesti par l'esprit de cour. Aussi a-t-elle été appelée la première à appliquer les conditions et à recueillir les fruits de l'action catholique dans le monde moderne. Sa nationalité, noblement reconquise, repose sur une constitution que ses enfants catholiques ont eu la gloire de lui donner et de défendre fidèlement jusqu'à ce jour. Elle a consacré tous les vœux et toutes les conquêtes du catholicisme dans les temps modernes : l'indépendance absolue de l'Église, le libre choix des évêques par le vicaire du Christ, la liberté complète de l'enseignement et des associations religieuses. Son territoire s'est graduellement couvert de monastères, de colléges, de fondations pieuses. Seule en Europe, elle a vu renaître une de ces universités comme on en voyait tant aux siècles de foi, uniquement consacrée à l'enseignement et à la défense de la vérité. Certes, le mal n'y est pas vaincu sans retour. Chaque jour, à l'aide d'une presse effrénée et dont les habitudes sauvages constituent pour la Belgique le plus grave danger, il s'efforce d'y reprendre son empire, d'y rétablir les traditions du joséphisme, et d'y implanter la corruption du matérialisme contemporain. Forclos, par la constitution belge, de ses entreprises ordinaires contre l'enseignement et le droit d'association, il s'en est dédommagé par des atteintes odieuses à la

BIBLIOTECA NAZIONALE ROMA

liberté de la charité. Mais, au moins, le bien peut y combattre à armes égales; et il s'en sert pour maintenir les inappréciables conquêtes de 1830. Quelques esprits craintifs semblent oublier aujourd'hui tous ces bienfaits et toute cette gloire, parce qu'il a fallu les acheter au prix de maint combat; parce qu'ils ne se peuvent conserver qu'au sein de cette lutte qui est la condition de la vie, et qui tourne quelquefois contre le bien; parce que le jeu des institutions politiques a dépouillé les catholiques d'un pouvoir dont ils avaient loyalement usé, mais en leur laissant tous les droits qui suffisent à l'honneur et au salut de la religion; parce que là, comme ailleurs, comme presque partout et presque toujours, les fourbes et les audacieux peuvent envahir ou escamoter le gouvernement. Mais nous ne craignons pas la contagion de ce découragement pusillanime : nous avons confiance dans le bon sens, dans l'antique fierté du clergé et du peuple belge. Ils ne chercheront pas un remède dans le despotisme; ils ne soupireront pas après un régime dont ils ont connu et répudié le péril. Si affligeant que puisse être à leurs yeux l'ascendant politique d'un parti incorrigible, ils le trouveront moins humiliant et moins dangereux que le système qui donnait à Joseph II le droit d'effacer d'un trait de plume toutes les libertés traditionnelles du pays et de l'Église, à Napoléon le pouvoir d'incorporer le grand séminaire de Gand dans un escadron du train d'artillerie [1], et au roi Guillaume Ier l'audace de faire condamner au carcan un évêque coupable de résistance à ses volontés arbitraires [2].

N'oublions pas la Hollande, car, là aussi, de précieux élé-

[1] En avril 1813, deux cent trente-six séminaristes de Gand furent envoyés à Wesel pour y être incorporés au train d'artillerie. Voir le décret du gouvernement provisoire qui leur rend la liberté, en date du 9 avril 1814, au *Bulletin des lois*, 5e série, t. I, p. 31.

[2] Le prince de Broglie, évêque de Gand. S'étant dérobé par la fuite à la

ments de régénération se présentent et se développent aux yeux de l'observateur étonné. Oui, dans cette Hollande, où la persécution contre les catholiques a été pendant un demi-siècle si active et si efficace; qui a si cruellement pourchassé les missionnaires, les religieux, tous les soldats de la vérité, dans les deux hémisphères, sur terre et sur mer, en Asie comme en Amérique; qui a anéanti, avec la domination portugaise, les meilleures espérances de l'Église dans les Indes; et qui, arrivée au terme de ses conquêtes coloniales, était devenue elle-même comme une sorte de colonie d'écrivains incrédules et jansénistes; dans cette Hollande, où l'existence des catholiques était comme oubliée du monde entier, ils ont peu à peu reconquis la force et l'importance qui conviennent à la moitié d'un peuple. Leur nombre s'élève déjà aux deux cinquièmes de la population entière. La gravité de leurs mœurs, la ferveur de leur foi, leur pieuse munificence, y ont assuré à l'Église une existence considérable et honorée. L'intolérance protestante s'est alarmée de ces progrès imprévus; les vieux réformés de Dordrecht cherchent à voiler le néant où est tombée leur propre doctrine, en maintenant l'ancien joug sur le cou de leurs victimes. Comme la fausse mère du jugement de Salomon, ils réclament la mort de l'enfant qui continue à vivre, pour se consoler d'avoir étouffé la vie chez leur propre progéniture. A la liberté et à l'égalité entre toutes les confessions que garantit en droit la constitution du royaume, et que les rois Louis Ier et Guillaume II avaient essayé de mettre en pratique, on substitue en fait un système d'exclusion universelle, grâce auquel les catholiques sont privés de toute participation aux emplois publics [1], et un

sentence qui le menaçait, il ne fut mis au carcan qu'en effigie, entre deux voleurs le 8 octobre 1817.

[1] Sur dix-huit cent dix-huit fonctionnaires rétribués et à la nomination

système de circonscriptions électorales qui les bannit hypocritement de la représentation nationale. Les sociétés secrètes apportent à cette œuvre d'iniquité le concours de leur action perverse et habile. Mais, aidés par la presse et le courage inébranlable de quelques écrivains indépendants, les catholiques n'ont pas décliné la lutte : ils ont déjà obtenu la pleine liberté de leurs relations avec Rome; ils disputent pied à pied le terrain que la loi leur assure, que l'arbitraire et le préjugé leur contestent; ils résistent avec cette généreuse persévérance que Dieu ne se lasse pas d'éprouver, mais qu'il se plaît toujours à couronner; et chaque jour voit s'accroître leur nombre et grandir leur courage.

Mais c'est en France surtout que la transformation doit frapper les esprits les plus distraits. Est-ce bien ce même pays qui semblait, il y a trente ans, il y a dix ans même, n'avoir pas assez de répugnance pour l'influence du clergé, pas assez de dédains pour les institutions religieuses? Qu'est devenue cette formidable impopularité dont la moindre manifestation de la pensée ou de l'action catholique était assaillie? Où ont passé ces docteurs, ces écrivains qui trouvaient, dans la résurrection des vieilles diatribes contre les moines et les prêtres, une source intarissable de profits et d'honneurs? On eût dit qu'il n'y avait d'écho, de crédit, de publicité, que pour leurs invectives : et voici que l'Église apparaît plus

du roi, il n'y a que cent trente-deux catholiques, c'est-à-dire deux sur vingt-cinq, au lieu de deux sur cinq, proportion qu'exigerait celle de la population du pays. Dans l'enseignement supérieur, cette disproportion est encore plus révoltante; il n'y a que deux catholiques sur quatre-vingt-un protestants. Dans les colonies, l'iniquité atteint les dernières limites. A Curaçao, il n'y a qu'un employé sur treize cent cinquante-deux habitants catholiques, tandis que les protestants y ont un employé sur quatorze de leurs coreligionnaires. Voir la statistique donnée par le *Tijd*, en 1848, et l'excellent *Mémoire sur la situation des catholiques dans les Pays-Bas depuis leur émancipation*, en 1798, par M. Cramer, l'intrépide et infatigable avocat des droits de ses coreligionnaires.

forte, plus aimée, plus populaire qu'à aucune époque de notre histoire moderne! Livres et journaux s'accordaient naguère à exclure la religion de toute discussion sérieuse, à résoudre toutes les questions religieuses par la négation des droits de Dieu, ou à les étouffer par la conspiration du silence. On se souvient du temps où le *Constitutionnel* accusait le gouvernement de Juillet de tendre au mysticisme, parce que le roi, dans un discours à l'ouverture des Chambres, avait placé le mot de *Providence*. Et aujourd'hui c'est à qui parlera le plus haut de Dieu, et à qui s'inclinera le plus bas devant l'Église! Tous les pouvoirs qui se succèdent invoquent son appui et sa sympathie; tous lui témoignent tour à tour leur respect, leur confiance, leur humble dévouement; tous se disputent l'honneur de proclamer son indispensable influence, et de relâcher, sinon d'anéantir, ses anciennes entraves. Nous autres, pauvres ilotes de la vie politique, si longtemps méprisés par tous les partis, si longtemps relégués au rang des rêveurs importuns et des pétitionnaires dédaignés, nous avons triomphé, non pas certes pour toujours, ni peut-être pour longtemps, mais assez pour connaître le secret de notre force et la valeur de notre appui. La liberté de l'enseignement, si longtemps réclamée en vain, est enfin conquise; elle est votée par les mains mêmes de ceux qui l'avaient le plus opiniâtrément refusée. On offre aux évêques plus de maisons qu'ils n'en peuvent diriger, aux jésuites plus d'élèves qu'ils n'en peuvent instruire. Aux jésuites! avons-nous dit? Oui, ces jésuites, à si peu d'années de tous les efforts tentés à Paris et à Rome pour obtenir leur dispersion, leur extinction complète, les voilà tranquillement investis du seul droit qu'ils aient jamais réclamé : celui de se dévouer au salut des âmes! Les voilà conviés par l'autorité publique elle-même aux missions les plus conformes à l'infatigable flexibilité de leur

institut; au gouvernement des colonies d'enfants en Algérie, à la réforme morale des colonies pénales à Cayenne! Pour les autres ordres religieux, ils se fondent et se développent librement sur le sol dont les bannissaient tant de lois, encore inscrites dans nos codes, et hier encore invoquées contre nous. Nos évêques, à qui l'on interdisait naguère de s'entendre même par écrit, ont pu se réunir librement, et donner à la chrétienté étonnée le spectacle de treize conciles provinciaux, célébrés avec toute la majesté de l'ancien droit, et tous rivalisant de zèle et d'éloquence dans l'expression de leur sollicitude pour les intérêts moraux de la France, de leur dévouement aux prérogatives du saint-siége. Je n'ignore pas que ces conquêtes de la liberté catholique ne sont plus, ou ne sont pas encore, placées sous la sanction des lois; que les articles organiques, si indignement accolés au texte sacré du concordat, ne sont pas abrogés; que plus d'une arme redoutable sommeille dans l'arsenal de la législation; mais, dans un pays où le droit écrit est condamné à subir des variations si promptes et si fréquentes, il est permis de regarder les faits qu'on vient de rappeler comme pourvus d'une autorité sérieuse et incontestable.

Il y a d'ailleurs des faits qui sont des actes, destinés à signaler toute une époque et à prendre rang parmi les plus précieux souvenirs et les plus irrécusables engagements d'une grande nation. Telles sont les éloquentes protestations de dévouement à l'Église que le chef actuel de l'État a si souvent renouvelées depuis sa première candidature à la dignité suprême; tels sont les témoignages de respect et de sympathie prodigués, dans toutes les occasions, par l'immense majorité de l'Assemblée Constituante et de l'Assemblée Législative, à la religion catholique; telle est l'expédition de Rome, décrétée par nos votes, accomplie par nos armes; telle est sur-

tout cette fin sublime de l'archevêque de Paris, marquée au coin d'une si héroïque simplicité, qui a jeté au milieu de nos discordes civiles un reflet des âges héroïques de l'Église. C'est pour la plus grande gloire du catholicisme et de la France que s'est répandue dans tout l'univers, jusque dans les *sierras* de l'Amérique espagnole et les îles éparses de la Polynésie, comme la plus touchante et la plus véridique des légendes, l'histoire de cet évêque, *mort pour l'amour de Dieu et des Français* [1].

Cependant passons le détroit, et contemplons avec respect et reconnaissance l'un des plus étonnants spectacles que Dieu ait donné au monde. L'Angleterre, cette nation souveraine, héritière et rivale de l'ancienne Rome, par l'étendue de sa puissance, la durable majesté de ses institutions, l'énergie de sa politique, la persévérance de ses desseins; l'Angleterre, si longtemps chère et fidèle à l'Église, puis révoltée contre sa mère, et au sein de son apostasie comblée de toutes les prospérités humaines; l'Angleterre, à qui rien ne résiste, et qui brave avec imprudence et impunité les périls auxquels tous les autres États ont succombé; cette fière et toute-puissante Angleterre se sent envahie, bravée et vaincue par l'invincible faiblesse de cette Église qu'elle a tant de fois cru anéantir. Elle porte attachée à son flanc, avec le témoignage toujours vivant de sa faute capitale, l'instrument de sa punition, qui peut devenir, quand elle le voudra, celui de la miséricorde divine envers elle. L'Irlande, si longtemps oubliée par toute l'Europe, même catholique, n'a jamais oublié sa foi. Elle a vécu d'un long supplice, martyre de son amour indomptable pour l'Église romaine. Trois siècles de confiscations, de persécutions, de famine, de dégradation, ont passé sur sa tête, sans l'intimider et sans la faire ployer. Elle a fini

[1] Exergue de la médaille qui fut frappée pour le jour de ses obsèques.

par enfanter un vengeur, mais un vengeur à la façon du Christ, qui nous sauve en nous punissant. Un homme s'est rencontré qui, sans avoir jamais exercé aucune fonction officielle, sans avoir jamais demandé ni reçu une faveur, un titre, une décoration, a régné pendant trente ans sur son pays, régné sur les cœurs, sur les bras, sur la bourse même de cinq millions d'hommes. Il a régné, sans jamais avoir fait verser une goutte de sang, sans avoir même engagé une seule lutte violente ou illégale, mais par la seule force de la parole, de cette parole à la fois libre et contenue, que les merveilleuses institutions de l'Angleterre garantissent même aux adversaires de sa domination. Il a régné, et son règne a profité plus que celui d'aucun roi moderne à la cause catholique. Il a reçu de ses concitoyens le nom de *libérateur*, et la postérité le lui conservera, non pas pour avoir délivré sa patrie, ce que d'autres ont pu faire ailleurs, mais pour avoir délivré l'Église de Dieu dans le plus puissant empire du monde, ce qui n'avait encore été donné à personne. C'est lui qui, avec l'Irlande derrière lui, vient frapper au nom de son peuple à la porte du parlement anglais. Elle s'ouvre, et les catholiques des trois royaumes y entrent avec lui, et pour toujours. Le vainqueur de Napoléon rend les armes au chef moral d'un peuple désarmé, mais devenu invincible par la force du droit, et préludant à la défaite de ses oppresseurs par la victoire qu'il remporte sur sa propre intempérance [1]. Le grand et

[1] L'ivrognerie a été le vice populaire et séculaire de l'Irlande, et, pour ainsi dire, la seule consolation de ce peuple dans sa misère. O'Connell avait commencé, lors de son élection à Clare, en 1829, par obtenir de ses électeurs qu'ils renonceraient à toute boisson fermentée pendant la durée de l'élection; et ce succès fut la plus forte preuve de sa toute puissance. Mais depuis lui a surgi un autre Irlandais, un moine franciscain, le P. Mathew, qui a entrepris de faire prendre à ses compatriotes, au nom de la religion, l'engagement définitif de s'abstenir totalement de liqueurs spiritueuses. Les résultats qu'il

glorieux acte de l'*émancipation catholique*, après cinquante ans de débats, est consommé.

La race irlandaise, aussi féconde que fidèle, en se précipitant de toutes parts dans les manufactures, dans les ateliers de travaux publics, dans les colonies surtout, y porte avec elle la vraie foi désormais affranchie; et cet immense empire britannique, répandu dans les cinq parties du monde, et sur lequel on peut dire avec vérité que le soleil ne se couche jamais, devient, comme naguère l'empire romain, une vaste pépinière de siéges épiscopaux et de missions catholiques [1].

L'Église compte aujourd'hui, dans les pays soumis à la couronne d'Angleterre, QUATRE-VINGT-NEUF évêchés ou vicariats apostoliques. Et, pour que l'Angleterre ne soit pas humiliée par cette victoire d'une race étrangère et conquise, Dieu permet qu'il se développe au sein même du clergé anglican un mouvement imprévu et prodigieux vers la tradition, vers l'autorité, vers l'unité romaine. La foi du grand Alfred, de saint Anselme et de saint Thomas de Cantorbéry reprend ses droits dans l'âme de ses fils repentants. Après une longue et vaine lutte, inspirée par l'espoir insensé de trouver un moyen terme entre la vérité et l'erreur, entre l'unité et la division, l'élite du clergé anglican se détache, et, sacrifiant bénéfices, richesses, amitiés, famille, vient recruter la milice légitime du sanctuaire, ou édifier le monde par l'humble fer-

a obtenus rappellent les plus beaux temps de la ferveur religieuse. De 1838 à 1842, cinq millions d'Irlandais, tant en Amérique qu'en Irlande, avaient fait entre ses mains le *vœu de tempérance*, et le produit de l'impôt sur les boissons en Irlande avait diminué d'un tiers. — Une révolution analogue a été opérée en Allemagne, dans la Silésie, par un capucin polonais, le P. Brzozowski. Il a commencé à introduire les sociétés de tempérance en 1844, et peu après les rapports officiels constataient que, sur les neuf cent mille âmes qui peuplent le gouvernement d'Oppeln, cinq cent mille avaient fait le vœu de tempérance.

[1] PETRI, *Gerarchia della S. Chiesa in tutto l'orbe*; Roma, 1851.

veur de ses vertus laïques. Nous n'avons jamais partagé les rêves dangereux de ceux qui ont prédit avec une assurance risible la conversion totale et immédiate de l'Angleterre; nous partageons encore moins les fureurs de ceux qui voudraient réchauffer des antipathies surannées contre une nation si essentielle à la destinée du catholicisme dans le monde entier; mais nous saluons avec bonheur les conquêtes graduelles de la vérité sur ce sol dont elle avait été si longtemps bannie : ces églises, ces couvents, ces écoles surtout, qui, à l'ombre de la liberté d'enseignement la plus complète, surgissent chaque jour à côté des vieilles cathédrales et des vieilles universités fondées par le catholicisme, et dont le catholicisme est exclu; ces douze évêchés qui subviennent à peine aux besoins spirituels d'un royaume où, il y a cent ans, un seul vicaire apostolique suffisait à une poignée de fidèles épars et cachés. Ce sont là les gages d'une renaissance graduelle et assurée. Le retour de l'Angleterre au catholicisme ne dépend plus, comme sous Jacques II, de la volonté d'un souverain, d'une intrigue de cour et de cabinet : il est placé, avec la liberté elle-même, sous la sauvegarde de cette constitution vraiment glorieuse, fondée d'abord par les catholiques, puis sanctionnée à leurs dépens, en 1688, mais devenue aujourd'hui leur bouclier et leur sauvegarde.

Ah! certes le fanatisme de l'hérésie ne se laissera pas vaincre en un jour : les préjugés vulgaires, les appréhensions des hommes d'État, la haine perfide des légistes (presque partout ennemis de l'Église), préparent encore des embûches et des luttes à la patience et au courage des catholiques anglais. Ils auront plus d'une avanie à subir, plus d'une amende à payer, plus d'une campagne à endurer, comme celle du *bill contre les titres ecclésiastiques*. Mais rien de tout cela n'aboutira, pas plus que ce bill n'a abouti,

à créer un obstacle sérieux; rien de tout cela ne changera le fond des choses; rien n'affaiblira la force incomparable que la cause catholique puise dans la publicité, dans l'équité, dans la discussion, dans l'ensemble des mœurs politiques et des institutions libérales de l'Angleterre. Déjà, dans les deux chambres, les hommes d'État les plus éminents, les dépositaires des grands principes politiques de sir Robert Peel, ont généreusement maintenu, au prix de leur popularité du moment, les droits de leurs concitoyens catholiques [1]; et, depuis les dernières élections, la phalange catholique envoyée par l'Irlande à la chambre des communes devient quelquefois, au milieu de la lutte des partis, maîtresse de la situation. Si ces membres catholiques savent se conduire avec prudence et loyauté, s'il leur naît un chef capable de les guider, l'avenir du catholicisme en Angleterre est assuré. O mystère de la miséricorde et de la toute-puissance de Dieu! Il n'y a pas encore un siècle que la première pétition tendant à obtenir l'émancipation des catholiques fut jetée à coups de pied par-dessus la barre de cette même chambre des communes, où les élus des catholiques peuvent être aujourd'hui les arbitres de la politique anglaise!

Enfin, ce qui couronne cette renaissance catholique à laquelle nous avons le bonheur d'assister, c'est la place qu'ont reprise Rome et la papauté dans le monde. Certes il faut remonter bien haut dans l'histoire pour retrouver un temps où le Saint-Siége ait occupé, ému, dominé les esprits, comme

[1] On sait que M. Cardwell, l'un des collègues de sir Robert Peel au ministère, et plusieurs autres membres distingués de son parti, ont été exclus du parlement, lors des dernières élections, à cause de leur opposition courageuse au *bill* de lord John Russell contre la hiérarchie catholique. Tout annonce du reste que cette exclusion ne sera que temporaire. Elle se retrouve dans la carrière de Burke et de la plupart des hommes indépendants de tous les pays libres.

depuis que Pie IX y est monté. Destiné, comme celui dont il est le vicaire, à passer, pendant sa vie mortelle, par toutes les vicissitudes de la grandeur et de la douleur, tantôt investi de la popularité la plus enivrante, tantôt assiégé dans son palais, fugitif, exilé, il n'a cessé de fixer les regards du monde et de constater l'incomparable majesté du pontificat romain, soit en réveillant les sympathies des indifférents et des incrédules, soit en provoquant, dans l'épiscopat et chez tous les fidèles [1], les manifestations d'une union dans l'obéissance et d'une subordination à l'Église mère et maîtresse, qui n'a pas été surpassée dans les plus beaux temps du moyen âge. Digne d'aimer et de comprendre la liberté, il a voulu en doter, dans la mesure du juste et du bien, un peuple que les agitations démocratiques en ont rendu profondément incapable. Mais au plus fort des entraînements de cette position difficile, par la célèbre allocution du 29 avril, qui brilla comme un premier rayon de lumière et de vérité à travers les ténèbres de 1848, et en refusant de déclarer la guerre à l'Autriche, il a su montrer que jamais la politique ne lui ferait oublier la sublime neutralité du père commun de toutes les nations. Bien au-dessus des réformes politiques, dont sa sollicitude s'occupait à si juste titre, il a placé les réformes ecclésiastiques et les intérêts spirituels commis à sa garde. Pendant que toute l'Europe se préoccupe de son sort, et pendant que l'on proclame à Rome sa déchéance et la création de la république, lui, calme et libre au fond de son exil, à Gaëte, les yeux fixés sur le ciel, et le cœur uniquement préoccupé du gouvernement des âmes et des devoirs de sa charge apostolique, adresse à tous les évêques de l'univers une bulle destinée à hâter le

[1] Voir le recueil curieux, intitulé *l'Orbe cattolico* (Rome, 1850, 2 vol. in-4), et contenant les lettres adressées par divers évêques et autres personnages au pape, pendant son exil à Gaëte.

moment où la doctrine de l'Immaculée Conception sera érigée en article de foi. Ramené dans Rome affranchie par la valeur française, avec le concours des armes de l'Espagne, de l'Autriche et de Naples, il y rétablit son autorité paternelle, à l'ombre de ce drapeau tricolore qui avait jadis présidé à l'enlèvement de Pie VI et de Pie VII. Les secrets de l'avenir sont à Dieu; mais, quelle que soit l'issue de l'occupation française, la prise de Rome et le rétablissement du pouvoir pontifical par l'armée de la république répondent aux plus grands souvenirs de l'Église et de la France. Celui qui a vu nos soldats agenouillés, dans leur force et dans leur simplicité, sur la place du Vatican, inclinant leurs bannières libératrices, ayant devant eux Saint-Pierre, la cathédrale du monde, sous leurs pieds la poussière des martyrs, sur leur tête la main de Pie IX étendue pour les bénir, celui-là peut se dire qu'il a vu le plus beau spectacle que puisse éclairer le soleil; et il ne lui reste qu'à répéter, avec l'accent d'une reconnaissante admiration, les paroles gravées par Sixte-Quint sur l'obélisque de Néron : VICIT LEO DE TRIBU JUDA : FUGITE, PARTES ADVERSÆ. CHRISTUS VINCIT, CHRISTUS REGNAT, CHRISTUS AB OMNI MALO PLEBEM SUAM DEFENDAT.

CHAPITRE II

CARACTÈRE SPÉCIAL DE LA RENAISSANCE ACTUELLE DU CATHOLICISME.

Mais ce ne sont pas les victoires extérieures, dont on vient de faire l'incomplète et rapide énumération, c'est le mouvement intérieur, c'est la conquête des âmes, qui doivent bien autrement exciter l'admiration et la reconnaissance, et d'où ressort, avec un bien autre éclat, le contraste entre le présent et le passé. Que servirait à l'Église d'avoir reconquis son influence et sa liberté au dehors, si au dedans elle n'était pas également victorieuse des tendances hétérodoxes, de la torpeur et de l'indolence des fidèles, de leur ignorance ou de leur dédain des gloires et des forces vitales du catholicisme? Or, c'est là surtout que se déploie l'immense progrès de l'esprit catholique depuis cinquante ans; c'est par la recrudescence de la foi, l'efflorescence de la charité, la vie nouvelle de la science, qu'il faut mesurer tout le terrain que l'esprit de vie a regagné sur l'esprit de mort.

C'en est fait d'abord, chez tous les croyants sincères, de cet esprit de révolte et d'indépendance à l'encontre du centre de l'unité et de l'Église mère et maîtresse, qui avait infecté plus ou moins tous les royaumes catholiques depuis le quinzième siècle, et qui avait atteint, avant 1789, le comble de l'audace et de l'absurde. Il n'est plus question de ces églises gallicane, germanique, hispanique, lusitanienne, dont les traditions et les usages primitivement vénérables avaient fini par servir de masque à l'orgueil de quelques évêques et à la fausse

science de quelques docteurs, tristement complices des empiétements du pouvoir temporel et de l'hérésie janséniste. Le souffle des révolutions a passé sur ces créations artificielles et les a réduites en poussière. Il ne reste plus debout qu'une seule Église catholique, plus unie, plus subordonnée à son chef qu'à aucune autre époque de son histoire. Le gallicanisme surtout, qui a été peut-être la plus redoutable et la plus invétérée de nos erreurs, est aux abois. Frappé mortellement par le Concordat, il avait repris un semblant de vie et de force sous la Restauration; il a été depuis lors replongé dans sa tombe, grâce surtout aux auxiliaires et aux avocats qui lui sont venus en aide, et qui ont consommé sa défaite dans toutes les âmes vraiment catholiques. Sous le dernier règne, au lieu d'un Beausset, d'un la Luzerne, d'un Frayssinous, il n'a eu pour apologistes que des jurisconsultes traditionnellement ennemis de la liberté religieuse; pour pontifes, que les directeurs de l'administration des cultes; pour conciles, que le conseil d'État ou les bureaux des journaux les plus hostiles à la foi et aux mœurs. C'est de là, et non plus du sein de la Sorbonne et des assemblées du clergé, qu'il a essayé de porter ses coups à la liberté et à l'unité catholique. Mais l'énergique résistance de l'épiscopat et des catholiques de France a condamné ces tentatives à l'impuissance finale. Il ne lui a pas été donné de s'éteindre dans l'obscurité et l'oubli; il est demeuré étouffé sous la réprobation des fidèles, confondu par le fait même de ses derniers adeptes avec les doctrines les plus contraires à la foi, et avec les atteintes les plus graves à la liberté et à la dignité de l'Église. Dès 1844, on a pu demander, du haut de la tribune de la Chambre des pairs, au garde des sceaux, ministre des cultes, de trouver en France quatre évêques qui voulussent signer les quatre articles de 1682; et ce défi pourrait être renouvelé aujourd'hui avec

autant de succès qu'alors. Pas un évêque, pas un prêtre quelque peu considéré, pas un catholique investi de la confiance ou de l'estime de ses frères, pas un organe de la presse religieuse, n'oserait arborer aujourd'hui le prétendu symbole dont l'enseignement était encore, il y a quatre ans, réclamé dans nos séminaires par un gouvernement aveugle!

Qu'on se reporte à l'état des esprits, chez les personnes les plus pieuses, au moment où parut, il y a trente ans, le traité sur *le Pape*, par le comte de Maistre, et que l'on juge de l'espace que nous avons parcouru depuis lors jusqu'au moment actuel, où les idées de cet immortel écrivain sont devenues des lieux communs pour toute la jeunesse catholique. Encore une fois, jamais en France et dans tout le monde catholique, l'autorité du saint-siége n'a été plus incontestée et plus amoureusement proclamée. Ils ne reviendront plus ces jours où la défiance contre Rome et le besoin de contester ses prérogatives avaient envahi jusqu'aux âmes les plus pures et les plus grandes; où Bossuet en appelait comme d'abus au parlement de Paris contre une bulle rendue depuis cinq cents ans[1]; où l'on voyait vingt évêques au lever du roi [2], mais où c'eût été un crime d'État pour un de ces évêques de songer à aller à Rome visiter les tombeaux des apôtres, suivant la serment qu'il avait fait à son sacre [3]; où le sentiment de la confraternité chrétienne était si éteint dans les cœurs que la persécution incessante de l'Irlande, les traitements effroyables infligés par Charles III et Pombal aux jésuites d'Espagne et de Portugal, les barbaries exercées par Catherine sur les catholiques polonais, ne suscitaient pas une seule parole de

[1] Dans l'affaire des religieuses de Jouarre.

[2] *Mémoires de Cosnac*, archevêque d'Aix sous Louis XIV.

[3] On remarque que ni Bossuet, ni Fénelon, ni aucun des évêques connus du dix-septième ou du dix-huitième siècle, ne purent ou ne voulurent aller à Rome, à moins d'y être envoyés par le roi.

commisération, je ne dis pas chez les philosophes et les philanthropes du temps, mais chez les pontifes et les prêtres de la France et de l'Allemagne; où le jubilé n'attirait à Rome qu'*un seul* prêtre français, le père Bridaine [1]; où des prélats corrompus, comme le cardinal de Brienne, présidaient à la suppression des monastères [2]; où les monuments gigantesques de la foi de nos pères étaient tournés en dérision par des esprits aussi élevés que Fénelon et Fleury [3], et systématiquement dévastés par ceux qui en étaient les dépositaires [4]; où toute l'histoire des grands siècles catholiques était indignement méconnue ou travestie, la vie des saints mutilée, la gloire des plus illustres papes reniée, pour complaire à des préjugés misérables; où le rigorisme janséniste était adopté et pratiqué par les adversaires les plus sincères du jansénisme, comme une sorte de préservatif contre le mépris que devait inspirer le servilisme gallican; où la liturgie, ce dépôt sacré de la foi, de la piété et de la poésie catholique, était dans chaque diocèse arbitrairement altérée et diversifiée, au gré des inspirations les plus suspectes.

Non, on ne reverra plus toutes ces choses puériles et tristes; mais aussi, s'il plaît à Dieu, on ne reverra plus une assemblée du clergé de France obligée d'admettre, comme celle de 1785, « que l'on a ménagé les incrédules, et que le clergé

[1] Voir sa lettre du 18 mai 1750.

[2] Voir, à ce sujet, les *Mémoires* du cardinal Pacca, *Nonciature en Portugal*, p. 158.

[3] Dialogue sur l'*Éloquence*. — *Histoire ecclésiastique*.

[4] On écrira sans doute un jour l'histoire des incroyables dévastations commises par les évêques, les abbés commendataires, et surtout par les chapitres du dix-huitième siècle, à Notre-Dame de Paris; à Rouen, où les chanoines détruisirent en 1734 les tombeaux de Richard Cœur de Lion et de Charles V, que les calvinistes s'étaient bornés à mutiler; à Chartres, à Autun, à Troyes, à Tournay, à Amiens, à Évreux, à Nantes, à Reims surtout, à Meaux, à Vézelay, à Bourges, à Lectoure, dans toute l'Allemagne, à Palerme, etc., etc. C'est un sujet pour lequel les matériaux ne manqueront pas.

« n'a rien fait pour leur opposer des écrivains dignes de les « combattre [1]. » Sans doute, le vénérable prélat qui parlait ainsi, dans sa sainte indignation contre le mal, l'exagérait quelque peu. Il devait se donner à lui-même, par son martyre, un sublime démenti : et l'épiscopat qui l'écoutait devait inscrire dans les annales de l'Église une page incomparable, en montrant au monde cent trente et un évêques sur cent trente-cinq, se condamnant à la misère, à l'exil et à la mort, plutôt que de consentir à la constitution schismatique de 1790. Mais l'ensemble de la situation qui aboutit à cette catastrophe était déplorable : et rien n'y ressemble moins que la rénovation catholique de nos jours. En France, comme dans presque tous les pays catholiques, le clergé a confondu les ennemis de l'Église, par ses vertus d'abord, par sa ferveur, son zèle, la régularité exemplaire de ses mœurs ; puis par ses travaux intellectuels et scientifiques qui, à coup sûr, ne sont inférieurs à ceux d'aucun autre corps ou corporation parmi nous. Les laïques mêmes ont pu, sans sortir des limites que la prudence et le devoir leur assignent, rivaliser avec le clergé dans l'œuvre réparatrice. Tous ensemble, avec un zèle et une ardeur dont il y a peu d'exemples dans l'histoire, ont travaillé à cette restauration de la vérité historique, philosophique et sociale, dont le comte de Maistre avait donné le signal au commencement de ce siècle, et dont les progrès sont aujourd'hui si visibles. Chaque jour nous ramène à une appréciation plus vraie de ces grands siècles catholiques où l'Église était au-dessus de tout ; où, grâce à elle, la théorie du despotisme était inconnue, la liberté rendue sainte et durable ; où par elle les monarques étaient contenus, les peuples protégés, l'autorité maintenue, l'art, la poésie, la beauté, consacrés sous toutes leurs formes

[1] *Mémoire* présenté au clergé assemblé à Paris, en 1785, par l'archevêque d'Arles, massacré aux Carmes, en 1792.

au culte de la vérité ; où la société, malgré l'inévitable alliage des infirmités humaines, portait et méritait le beau nom de chrétienté. Siècles merveilleux ! et qui pourtant, grâce au plus inconcevable égarement, ont été pendant si longtemps oubliés ou décriés par la plupart des écrivains religieux.

Qu'on n'aille pas se méprendre sur la pensée qui préside à la réaction que nous signalons et que nous servons. Nous estimons autant que d'autres les avantages de la civilisation moderne. Nous ne contestons aucune des violences, aucune des iniquités qui ont déparé le moyen âge. Nous savons qu'alors, comme toujours, les grandes vertus avaient pour compagnes de grandes misères. Nous savons surtout que, si l'on peut parodier tout ce qui se rencontre dans l'histoire, l'on ne peut rien recommencer. Nous entendons nous battre avec la plume et la presse, non avec la lance et l'armet. Nous n'éprouvons pas la moindre envie de chevaucher à petites journées de Paris à Lyon, et de nous déguiser en chevaliers bannerets ou en troubadours, comme les humanistes du seizième siècle et les terroristes du dix-huitième se déguisaient en Grecs et en Romains. Nous ne sommes pas des romantiques, mais des catholiques, c'est-à-dire des hommes de tous les temps et de tous les pays. Il ne s'agit donc pas de ressusciter le moyen âge : on le sait bien, et ceux qui nous opposent cette niaise appréhension le savent mieux que personne. Cela serait aussi impossible que de refaire l'*Iliade,* et aussi inutile que de recommencer le siége de Troie. Mais ce qui est possible, mais ce qui est utile, mais ce qui se fait et se fera de plus en plus, c'est de ressusciter les sentiments de justice, d'admiration et d'amour que méritent les grands hommes et les grands saints que le catholicisme avait inspirés ; les grandes institutions que le catholicisme avait imprégnées de son esprit ; les incomparables monuments que le catholicisme a fait jaillir du sol

de l'Europe; c'est de puiser dans cette étude du passé la force nécessaire pour tenir tête aux adversaires présents et futurs de l'Église, avec la résolution d'élever et de maintenir le niveau des courages catholiques à la hauteur du cœur de nos pères. Voilà, qu'on le sache bien, ce que nous voulons ressusciter, et rien de plus, parce que cela suffit à tout!

Déjà que de résultats inespérés, que de réhabilitations précieuses dans le domaine de l'histoire, où les Allemands et les protestants nous avaient devancés, mais où nos prêtres et nos jeunes savants s'élancent chaque jour à la suite des Hurter, des Döllinger, des Gfrörer! Le patrimoine de la vérité historique est déjà plus qu'à moitié reconquis. Nul ne rougit plus des saints, des docteurs, des papes du moyen âge. L'histoire-mensonge, l'histoire-parodie, l'histoire-déclamation, à la façon des Voltaire, des Dulaure et des Schiller, qui ont fait l'éducation de nos pères, serait à peine tolérée aujourd'hui dans un feuilleton.

L'art a suivi l'impulsion donnée par l'histoire, et l'a même dépassée. Toute une génération de jeunes archéologues, sortis des rangs du clergé comme de ceux des artistes, est descendue dans la lice pour arracher les sanctuaires de la foi au vandalisme, pour les sauver, les restaurer, en pénétrer les plus secrètes beautés. Bien plus, le sol se couvre partout de nouvelles églises construites sur le modèle des édifices consacrés par la piété catholique du onzième au quatorzième siècle : les règles et les produits de l'art chrétien sont étudiés avec le soin le plus scrupuleux et le plus attentif. Ce que le siècle dernier consacrait d'enthousiasme et de sollicitude aux débris de la corruption païenne déterrés à Pompéi et à Herculanum, nous le consacrons aux merveilles de la foi du moyen âge, ensevelies sous la lave dévastatrice du paganisme moderne. Le beau livre de M. Rio sur la peinture catholique en Italie

a révélé un monde nouveau aux amis du beau et du vrai ; il a remis à leur place, dans l'admiration de nos contemporains, les grandes œuvres et les grands artistes que la foule ignare des critiques et des voyageurs avait appris à mépriser depuis les Médicis. La renaissance de l'art chrétien triomphe en Angleterre, où cinquante églises ogivales conserveront à la postérité l'empreinte de la féconde imagination du regrettable Pugin. Elle gagne chaque jour, en France, le terrain qu'envahit la persévérante activité de M. de Caumont et de M. Didron. En Allemagne, grâce au pieux génie d'Overbeck et de ses disciples, elle enfante une école de peinture, dont les œuvres rivaliseront avec les plus suaves produits du pinceau de Fra Angelico et du Pérugin. Elle commence même à étendre son influence jusque sur le sol, encore rebelle, de l'Espagne et de l'Italie.

Oui, qu'on ne s'y trompe pas : c'est une nouvelle renaissance qui s'opère sous nos yeux, renaissance qui est la contrepartie de celle du quinzième et du seizième siècle. Elle est manifeste dans l'art, comme dans la littérature, comme dans l'histoire, comme dans la société entière. On se plaît à la nier, à la combattre. On critique telle construction, tel livre, telle tentative avortée, telle exagération puérile. On a raison dans le détail, on se trompe sur l'ensemble. Les échecs partiels, la fausse direction, les excès, les ridicules ne changent rien au résultat général. Quoi qu'on fasse, la marée monte. Le flot marche. On ne sait pas, on ne voit pas bien ce qu'il gagne. Dans ses mouvements réguliers, mais intermittents, il semble reculer autant qu'avancer ; et cependant chaque jour il fait sa conquête imperceptible, et chaque jour le rapproche du but fixé par l'éternelle sagesse et l'éternelle justice.

La liturgie, source des plus pures inspirations de l'art, tré-

sor inexploré de la plus haute poésie, et avant tout aliment inépuisable de la piété orthodoxe, échappe, par un secours inespéré, au danger dont la menaçait l'esprit d'innovation et de localité. Dans la voie ouverte par les travaux d'un savant religieux [1], dont les services iront accroître aux yeux de la postérité la gloire de l'ordre bénédictin, nos plus illustres évêques ont porté tout le poids de leur autorité et de leur exemple; les conciles provinciaux se prononcent l'un après l'autre; et l'on peut déja entrevoir l'époque où deux ou trois diocèses à peine conserveront en France la trace de l'étrange aberration du dix-septième siècle, et protesteront contre cette unité de la prière, qui confirme si majestueusement, au sein de l'Église catholique, l'unité de la doctrine.

Tout ce qui profite en France à la vie religieuse lui profite dans l'Europe entière : car, il importe de le constater, tout ce qui se remue, tout ce qui combat, tout ce qui souffre aujourd'hui sur un point de l'univers catholique, éveille à l'instant et partout d'actives sympathies. Cette merveilleuse identité de goûts, de luttes, de volontés, d'institutions, qui régnait au moyen âge, malgré la lenteur et l'immense difficulté des communications, se reproduit dans notre siècle à la faveur des voies rapides que la science et l'industrie moderne ont ouvertes, sans le savoir, à la force expansive du bien. Pas une injure n'est infligée à l'Église, dans un coin quelconque du globe, qui ne retentisse aussitôt au cœur de tous les catholiques; pas une plaie ne se déclare, qui ne soit aussitôt pansée par une tendre et fraternelle sympathie. Ce n'est plus, comme autrefois, la voix solitaire du pontife romain qui déplore, dans le silence du Vatican, les maux de l'épouse du Christ : sa plainte, toujours toute-puissante devant Dieu, est

[1] Dom Guéranger, abbé de Solesmes.

aujourd'hui répétée, fortifiée, quelquefois devancée au tribunal de l'opinion humaine par l'énergique écho de la presse catholique dans les deux mondes.

Mais que seraient-ce encore que tous ces triomphes, tous ces progrès dans l'ordre intellectuel, dans l'art, dans l'histoire, si la vie intérieure des peuples catholiques n'était pas renouvelée, si la foi, la charité, la piété ne pouvaient à leur tour énumérer leurs pacifiques et bienfaisantes victoires? Ah! c'est ici que j'invoque avec confiance le témoignage de ceux qui ont seuls mission de parler et de juger en cette matière! Que les pasteurs de tout ordre nous disent s'il n'est pas vrai que, depuis vingt ans, le progrès spirituel est incontestable, surtout dans la jeunesse, et dans la jeunesse instruite, dans ces classes aisées et éclairées qui fournissaient avec une impitoyable régularité autrefois à l'incrédulité un recrutement assuré. Sans doute, le mal est encore immense; les victimes d'une éducation publique insuffisamment épurée sont encore trop nombreuses; mais, à côté de ces pertes lamentables, que de consolations naguère inconnues! N'est-ce pas ici qu'il faut énumérer ces grandes associations destinées uniquement, loin des luttes et des préoccupations de la vie publique, à propager la simple et sévère pratique des devoirs chrétiens, et qui sont nées de nos jours, au milieu de nos découragements et de nos appréhensions? Cette société de Saint-Vincent de Paul, que nous avons vue naître, en 1834, dans une chambre du *pays latin*, qui a transformé tant de milliers d'étudiants en tuteurs vigilants, en frères servants des pauvres, et qui compte aujourd'hui huit cent quatre-vingt-trois conférences, dont cinq cents en France, cent seize en Allemagne, et le reste dans les cinq parties du monde. Puis sa rivale, encore plus jeune, l'archiconfrérie du Saint-Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs, enfantée, en 1837, par un simple

prêtre, dans la paroisse la plus abandonnée, la plus décriée de Paris, et dont les annales constatent par milliers les paroisses, les congrégations, les communautés agrégées à cet humble autel de Notre-Dame des Victoires, qui fleurit entre la Bourse et la Banque[1]. Puis encore cette œuvre majestueuse de la *Propagation de la foi,* créée par une pauvre fille déjà oubliée, dans un faubourg de Lyon, et devenue en quelque sorte une des grandes institutions de l'Église universelle; cette œuvre dont une prière quotidienne est le seul lien, et dont le budget, recueilli sou par sou et semaine par semaine, dans l'épargne du pauvre, subvient à l'éducation, aux voyages, à la subsistance de tant de missionnaires; alimente les catholiques opprimés de la Scandinavie et de l'Orient, comme les chrétientés naissantes de l'Orégon et de l'Australie; donne du pain aux martyrs du Tong-king et de la Polynésie, jusqu'au jour où ils montent au ciel, et suffit pour rejeter dans l'ombre tout l'immense effort de ces sociétés bibliques qui savent bien prélever l'or par millions, mais qui n'ont jamais su enfanter un martyr.

Je passe sous silence nos associations vouées à l'enseignement avec leurs conquêtes récentes et chaque jour croissantes: j'aime mieux renvoyer au témoignage éclatant que leur rendait, il y a si peu de temps, une voix éloquente et non suspecte, celle de M. Guizot, en énumérant avec une sereine impartialité, devant son auditoire étonné, les travaux, les progrès et les fondations des Frères de la doctrine chrétienne et de leurs émules des deux sexes[2].

Mais, à côté de ces grandes œuvres, qui sont la gloire de la France et le patrimoine du monde chrétien, que d'autres œuvres moins vastes, que d'autres associations moins nom-

[1] Le dernier résumé en compte *dix mille quatre-vingt-trois.*

[2] *Discours à l'Oratoire,* en mai 1852.

breuses, mais qui sont la bénédiction spéciale de notre pays, l'honneur de notre temps, l'espoir, l'unique espoir de notre avenir, et qui, toutes sans exception, sont nées au sein des salutaires agitations de notre vie publique de 1820 à 1850! L'œuvre de Saint-François-Régis, qui réhabilite la dignité du mariage chez les pauvres; l'œuvre de Saint-François-Xavier, qui consacre les loisirs des riches à l'instruction des ouvriers; la Société d'économie charitable et les diverses sociétés de patronage; l'œuvre de Saint-Maurice, pour les soldats; l'œuvre de l'observation du Dimanche; les œuvres des prisonniers, des apprentis, des colonies pénitentiaires, etc. Et où se recrutent toutes ces pieuses confraternités? N'est-ce pas surtout parmi cette jeunesse dont l'affluence rend quelquefois nos églises trop étroites, et dont les rangs serrés autour de la chaire des Lacordaire et des Ravignan ont tant de fois déjà consolé le cœur de leur pasteur et déconcerté le regard du scepticisme? Vienne maintenant le temps des épreuves et des luttes; vienne la persécution, s'il le faut: l'Église sait où se trouvera son armée! Elle est là, dans ces jeunes gens, dont les aînés montent chaque jour dans l'assemblée des hommes, et qui chaque jour aussi ouvrent leurs rangs à de nouvelles recrues habituées aux luttes et aux sacrifices; qui ont déjà goûté les joies austères du devoir, de la prière, de la pénitence; qui savent d'où leur viendront toujours la force, la lumière, le courage, l'espérance; soldats aguerris à vingt-cinq ans par le mépris des préjugés, par la défaite de leurs passions, et pour avoir vaincu, en bataille rangée, le plus formidable des ennemis, le respect humain.

Oui, ils sont passés pour toujours ces temps où le respect humain régnait sans contestation, non-seulement sur la place publique et dans les salons, mais jusqu'au sein des familles;

où les femmes, les mères chrétiennes osaient à peine réclamer pour elles-mêmes une timide liberté, et remettaient au lit de mort ou à la lecture de leur testament le soin de rappeler un père, un époux, un fils, à la pensée de Dieu et d'une autre vie. Un tel état de choses peut encore exister dans certains intérieurs, dans certaines classes, où les yeux n'ont pas encore été dessillés; mais j'affirme que, dans une foule de familles, c'est un état de choses qui n'est connu que par la tradition. Demandez à nos mères et à nos grand'mères comment les choses se passaient de leur temps, et vous les verrez s'émerveiller de la simplicité, de la facilité avec laquelle leurs enfants confessent et pratiquent la foi qu'ils ont sucée avec le lait, et que leurs pères oubliaient comme lui.

Oui, voilà la révolution, la vraie, la bonne révolution qui s'est accomplie de nos jours, la seule qui convienne à des chrétiens, la révolution de nos cœurs! J'ose dire que depuis deux cents ans, depuis la grande rénovation catholique de la France dans la première moitié du dix-septième siècle, il n'y a point eu de spectacle plus consolant et plus merveilleux.

Et comme pour combler la mesure des grâces que Dieu nous a accordées, pour imprimer à la victoire un cachet incontestable, pour confondre l'orgueil et la sagesse humaine, on a vu reparaître ces ordres religieux, ces moines qui étaient l'objet spécial de la haine et des mépris du monde rationaliste. Les voilà qui sortent un à un de l'abîme où l'on croyait les avoir précipités pour toujours; qui marchent avec une modeste confiance à la conquête des âmes; qui, n'ayant que la pauvreté pour arme et pour refuge, luttent contre tous les obstacles et toutes les tentations de la civilisation. Les voilà! non-seulement ces Jésuites, dont la ruine, opérée par le cri-

minel aveuglement des rois, a été partout l'avant-coureur de la chute des trônes, et qui partout répondent à leurs détracteurs par des prodiges de zèle, de patience et de charité [1]; mais encore ces nouveaux Oratoriens qui vont consacrer à la pratique de l'enseignement libre des talents supérieurs et un dévouement aussi modeste que pur [2]; mais aussi les Bénédictins, humblement courbés sur l'ineffaçable sillon que leur ordre a tracé dans toutes les sciences et toutes les gloires; mais les fils de saint Bernard, plus nombreux et plus austères dans leurs Trappes qu'on ne les avait vus au temps de Rancé; mais les Dominicains, régénérés par un homme qui est un saint religieux avant d'être un admirable orateur; mais jusqu'aux Capucins, dont le froc, si longtemps méprisé, excite encore plus de sympathie que de surprise. Les voilà! non-seulement à Rome ou en France, mais dans les cités enfumées de l'industrie anglaise; dans les landes de la Westphalie, où ils confondent les prédictions des novateurs; en Algérie, où ils attirent le respect des Arabes; sur les rives des grands fleuves de l'Amérique, où ils défrichent les bois et les cœurs, comme autrefois les fils de saint Benoît aux bords du Danube et du Rhin. Les voilà au bagne, où ils convertissent les forçats; dans les champs et les forêts, où leurs labeurs dépassent ceux du plus robuste prolétaire; dans

[1] Ils étaient à peine deux cents dans tout l'univers en 1802; aujourd'hui je ne crois pas me tromper en portant leur nombre à plus de quatre mille. Au milieu des persécutions qui, de 1840 à 1850, ont éclaté contre eux dans presque tous les pays de l'Europe, cette milice d'élite n'a pas eu à déplorer une seule défection. Le nombre de ses novices s'est partout accru en proportion de la rage de ses ennemis.

[2] La vertu sacerdotale, le talent, la science, ont rarement eu parmi nous des représentants plus dignes que MM. Pététot, Gratry et de Valroger, qui vont nous rendre, avec le nom de l'ancien Oratoire, tous les avantages de cet institut, en écartant scrupuleusement les aberrations qui au dernier siècle avaient jeté un certain discrédit sur l'œuvre glorifiée par saint Philippe Néri et le cardinal de Bérulle.

la chaire, où quelques-uns égalent l'éloquence des plus célèbres orateurs; dans le confessionnal, où tous remuent les consciences, éclairent les esprits, consolent et pacifient les cœurs, et livrent à cet orgueil rationaliste, que la fausse science a fait descendre jusque dans les masses, une guerre permanente et victorieuse.

Et que serait-ce si je pouvais passer ici en revue, à côté des ordres d'hommes renaissants, toute l'immense armée des congrégations de femmes? Elle a déjà repris possession du sol de la France, au nom de la prière et de la charité. Bravant tous les genres de mépris et d'obstacles, elle envoie de Paris, d'Angers, de Nancy, des essaims de jeunes et intrépides conquérantes jusqu'à Berlin et au Caire, jusqu'en Chine et en Californie. Sur ces vaisseaux qui portent dans le pays de l'or des nuées d'hommes dévorés par la cupidité et dégoûtés de la vie régulière, voyez-vous ce groupe à part, tranquille, recueilli, patient et joyeux? C'est un missionnaire avec quelques sœurs de charité, qui vont à la recherche de quelques pauvres âmes qu'il s'agit de dérober à la fièvre du gain et de préserver d'une ruine éternelle.

Partout cette race immortelle pullule, si j'ose m'exprimer ainsi, avec la même rapidité que les misères et les infirmités de l'homme. Embrassant dans sa vaste étreinte toutes les forces et toutes les faiblesses de la nature déchue et rachetée, elle est plus vieille que toutes les constitutions, plus neuve et plus féconde que toutes les utopies; elle renouvelle, elle maintient, elle applique toutes les ressources qu'ont produites et le génie du moyen âge et la rassurante fécondité de la charité contemporaine, depuis les nobles filles de sainte Scolastique et de sainte Claire, jusqu'à ces *petites sœurs des pauvres*, inventées par une servante bretonne, à l'effet de recueillir les délaissés de la charité régulière, et de se nourrir des restes,

non de la table des riches, mais de la desserte des pauvres. Il y a cinquante ans, pas une seule religieuse ne se montrait sur le sol de la France; aujourd'hui, on voit apparaître leur cornette blanche, leur visage riant, leur regard pur et calme, dans chaque ville, dans chaque bourgade, à l'ombre de tous les clochers, sur le seuil de toutes les écoles, de tous les hospices, partout où il y a une larme à essuyer, une misère à alléger, un mort à ensevelir, un vivant à consoler.

Vous avez vu une forêt abandonnée à la cognée du bûcheron : tout paraît mort, dévasté, stérile; les vieux chênes sont tombés, et leur feuillage desséché jonche le sol d'alentour; leurs grands bras dépouillés et dépecés, leurs troncs mutilés gisent à terre : rien n'est épargné, et jusqu'aux jeunes rejetons qui croissaient à l'ombre de leurs ancêtres semblent entraînés dans la ruine commune. Et cependant, rien n'a péri! De ces cépées, que la hache a découronnées, la séve et la vie vont jaillir de nouveau. Tout renaît, tout repousse, tout s'élève et reverdit de nouveau. Au bout de quelques années, vous repassez, vous retrouvez d'épais ombrages, une végétation féconde, partout la fraîcheur, la jeunesse, la beauté et l'impérissable témoignage de la vitalité dont Dieu a doté la nature!

Ainsi, et plus vivace encore, renaît du sein déchiré mais inépuisable de l'Église la race invincible des serviteurs et des servantes de Dieu.

CHAPITRE III

LE CATHOLICISME A SEUL PROFITÉ DES CRISES DE LA SOCIÉTÉ MODERNE.

Encore une fois, on voudra bien croire que je ne cède pas aux suggestions d'un optimisme qui n'a jamais été mon défaut. A Dieu ne plaise qu'on me soupçonne de vouloir endormir les catholiques dans une satisfaction béate, dans une sécurité aveugle! Je le répète, tout ce que nous avons gagné en si peu de temps peut nous être enlevé bien plus rapidement encore; et j'ajoute que tout nous sera certainement enlevé, si nous ne redoublons tous de courage, de vigilance et de dévouement! C'est précisément pour essayer de parer aux dangers de l'avenir que j'écris; mais, avant de parler de cet avenir, j'ai dû constater et définir le bien actuel. Je suis à mille lieues de prétendre que la victoire de l'Église soit définitive, ou sans mélange de beaucoup de mal. D'abord l'Église ici-bas est militante; elle n'est pas triomphante. Pour elle la lutte dure toujours, le danger est toujours présent, la victoire n'est jamais que provisoire. Certes, si je le voulais, il me serait facile de signaler bien des points vulnérables, bien des plaies cachées ou patentes; de déplorer ici la mollesse et l'indolence des catholiques, là leur avarice ou leur indiscipline, ailleurs la complicité d'un trop grand nombre avec les pires ennemis du bien. Ces misères se voient aujourd'hui, comme elles se sont toujours vues, comme elles se verront toujours. Mais ce qu'on n'a pas vu, du moins depuis deux siècles, c'est un mouvement de régénération et de rajeunissement comme celui que nous venons de résumer.

Il faut d'ailleurs le remarquer : dans les luttes entre diverses

puissances, on ne peut mesurer l'étendue de la victoire que par le degré de la chute des adversaires ou des rivaux de la puissance qui triomphe. Si votre ennemi n'a succombé qu'après une lutte glorieuse et longtemps disputée, si dans sa défense il conserve l'honneur et la conscience de sa force, vous pouvez contracter avec lui une paix honorable; vous seriez insensé de fonder une confiance illimitée sur sa faiblesse. Mais je prie qu'on veuille bien me dire où en sont les puissances ennemies, ou simplement rivales de l'Église. Après les luttes qui ont rempli l'histoire du monde pendant soixante ans, de toutes les forces qui étaient debout en 1789, quelles sont celles qui se trouvent, à l'heure où nous sommes, avoir gagné quelque chose? Il y en a deux : la Révolution et l'Église. Mais en dehors d'elles, point. Serait-ce par hasard le protestantisme? Non. La philosophie? Non. Le pouvoir temporel? Non. Le libéralisme? Non, mille fois non.

Le protestantisme, tombé au rang de simple négation, n'est plus guère pris au sérieux par personne. Comme institution, il a laissé réduire au rang d'une section de l'administration civile ses églises officielles, docilement enchaînées dans l'antichambre de l'État, soumises à la surveillance, à la direction et à l'interprétation dogmatique des laïques. Comme théologie, il a vu son orthodoxie pâlir graduellement devant les doctrines vagues ou perverses qui ont envahi toutes ses universités et toute sa polémique. En Allemagne, nous savons déjà son irréparable décadence, et nous ajoutons que la Bible que Luther se vantait d'avoir découverte est aujourd'hui rejetée comme un tissu d'impostures ou de mythes par beaucoup de ceux qui se portent pour les héritiers directs de Luther et qui remplissent les chaires des églises réformées. En Amérique, comme en Angleterre, la vie s'est retirée de cette fraction du protestantisme qui se qualifie d'orthodoxe, et

qui a conservé une ombre d'organisation hiérarchique, pour se réfugier dans les sectes dissidentes, chez les adversaires déclarés de toute discipline et même de toute révélation. Comme en Allemagne, la doctrine de la réforme ne sert plus que de point de départ au rationalisme et à la démocratie. A Dieu ne plaise que je blesse aucune conscience honnête! Je connais des protestants dont les illusions ne me font pas méconnaître les généreuses vertus; je sais qu'il y a parmi eux des hommes honnêtes et pieux à qui ne manque pas la bonne volonté de combattre les conséquences de leur principe : leurs efforts contre l'ennemi commun ne sauraient être dédaignés par les catholiques; mais que peut-on attendre quant à présent, que peut-on craindre surtout d'une soi-disant Église divisée en mille sectes diverses, et qui n'a produit ni un prédicateur ni un théologien depuis la mort de Vinet et la conversion de Newman? Non, personne ne peut sérieusement compter sur le protestantisme pour lutter, soit contre l'Église, soit contre la Révolution.

La philosophie! N'insultons pas à sa détresse; elle se tient sur la défensive; elle cherche à se faire oublier. En Allemagne, sous les disciples de Hegel, elle est tombée dans l'athéisme. En France elle se tait, non sans dignité [1]. Taisons-nous donc sur elle. Mais vous souvient-il de ces temps fabuleux où, il y a vingt-cinq ans, on proclamait en Sorbonne que la mission de la philosophie était de *tendre doucement la main au genre humain pour l'aider à s'élever plus haut que le christianisme.*

Tempora mutantur...

Ce sera, si je ne me trompe, la religion qui tendra un

[1] Nous ne choisirions pas d'ailleurs, pour attaquer la philosophie française, le moment où plusieurs de ses jeunes adeptes, naguère et encore nos adversaires, viennent de donner l'exemple d'une indépendance aussi fière que rare, en sacrifiant leur carrière à leur conscience.

jour la main à la philosophie pour la tirer de son discrédit actuel. Cela dit, passons à autre chose.

Le pouvoir temporel! quoi de plus ébranlé et de plus incertain? Au milieu de ces révoltes, de ces luttes, tantôt honteuses, tantôt sanglantes, où les peuples et les rois se sont infligé les uns aux autres des châtiments si mérités, croit-on que toute foi sincère et solide en l'autorité humaine n'ait pas été déracinée? Nous laissons à l'avenir le soin de désabuser ceux à qui des retours trop prompts pour n'être pas superficiels pourraient inspirer une confiance prématurée.

Et que dirons-nous du libéralisme? du libéralisme voltairien, de ce vieux et faux libéralisme qui règne depuis soixante ans sur les intelligences, qui n'a si souvent invoqué et caressé les penchants les plus nobles et les plus légitimes du cœur humain que pour les exploiter au profit de l'envie, de la jalousie, du mensonge, et pour les condamner aux mécomptes les plus humiliants, aux expiations les plus douloureuses? Il nourrissait l'insolente prétention de remplacer le catholicisme après l'avoir renversé; et le voilà lui-même renversé, remplacé et enterré. Il enseignait partout le mépris des croyances et des traditions, et c'est à l'aide d'une superstition populaire, soigneusement fomentée par lui-même contre l'Église et la monarchie, qu'on vient de l'assommer. Il a toujours méconnu et insulté la puissance des noms, et c'est un nom qui, deux fois invoqué et sacré par tout un peuple, a d'abord confondu, puis anéanti, les créations de son orgueil. Il voulait faire dater le monde de 1789, et c'est au nom des idées et des principes de 1789 qu'on le bâillonne, et qu'après l'avoir bâillonné, des écrivains, formés à son école, viennent insulter à sa défaite, tout en se pavanant dans sa défroque. Les chansons de Béranger ont été l'aliment délicat et spirituel dont il a nourri notre peuple; et ce sont les chansons de

Béranger qui ont creusé la fosse où il vient de tomber. *Qui foveam fodit, incidet in eam; et qui statuit lapidem proximo, offendet in eo; et qui laqueum alii ponit, peribit in illo*[1].

L'un des plus grands coupables de notre temps a défini un jour le libéralisme ainsi qu'il suit : *C'est la philosophie aux affaires*. En vérité! Alors la philosophie mérite bien l'arrêt que prononçait contre elle Frédéric II, en disant que, s'il avait une province à punir, il la donnerait à gouverner aux philosophes. Ces philosophes et ces libéraux ont si bien conduit *les affaires*, que deux fois en un demi-siècle leur système a abouti à l'abdication et à la suppression de tout droit et de toute liberté, et cela aux applaudissements des honnêtes gens effrayés! Oui, deux fois en cinquante ans, les peuples, désabusés pour un temps par l'excès du mal, et épouvantés par les secousses de la machine sociale, ont jeté la liberté garrottée aux pieds d'un maître absolu. Telles sont, à l'heure qu'il est, les conquêtes de 1789 : tels sont les triomphes de ce qu'on appelle la raison et la sagesse modernes, et de ce qui n'a été trop souvent qu'une odieuse révolte de l'orgueil et de l'envie contre Dieu et contre la nature des choses. En présence d'une catastrophe si imprévue, mais si méritée, le chrétien, sûr d'en connaître le sens et la cause, ouvre les livres saints, et y trouve l'histoire d'hier, racontée il y a quatre mille ans par Job et par Salomon.

Qui dixerunt Deo : RECEDE A NOBIS, ET SCIENTIAM TUARUM VIARUM NOLUMUS... *erunt sicut paleæ ante faciem venti, et sicut favilla quam turbo dispergit*[2].

Iniquitates suæ capiunt impium.... Ipse morietur, QUIA NON HABET DISCIPLINAM, ET IN MULTITUDINE STULTITIÆ SUÆ DECIPIETUR[3].

[1] *Eccli.*, XXVII, 29, 30.
[3] *Job.*, XXI.
[2] *Proverb.*, V.

Or, je prétends que l'avortement complet du faux libéralisme, qui a été depuis si longtemps le rival ou l'adversaire du catholicisme, crée pour l'Église la plus grande situation qu'on puisse rêver pour elle, et que, debout et invulnérable entre le protestantisme impuissant et la monarchie vacillante, sur les ruines de la raison insurgée et de la fausse liberté, elle devient, aux yeux de tout juge impartial et sensé, la plus grande, pour ne pas dire la force unique des temps actuels.

Mais de ce que la raison, égarée par de faux sages, est confondue et humiliée; de ce que la liberté, trahie et souillée par de faux libéraux, semble temporairement supprimée, en faut-il conclure que les catholiques doivent renier la raison et sacrifier la liberté? Tout au contraire! J'ose dire que c'est le moment de les recueillir avec respect, de leur rouvrir l'asile inviolable où l'une et l'autre peuvent se réfugier, se purifier, se refaire, panser et guérir leurs plaies sous l'aile de la foi catholique.

Le problème de l'alliance du catholicisme avec la raison, avec la raison libre, malgré la conscience de son infirmité, et humble, malgré le souvenir de sa divine origine; ce problème, que les plus grands génies de l'Église, tels que saint Anselme et Bossuet, ont si énergiquement abordé, si admirablement résolu, et qui semble toujours renaître, ne doit pas me préoccuper ici : assez d'autres s'en chargeraient, s'il y avait lieu.

Mais la situation relative des intérêts catholiques et des intérêts de la liberté me semble mériter une étude urgente et sérieuse. J'y veux consacrer tout ce qu'il me reste à dire.

CHAPITRE IV

COMMENT LE CATHOLICISME A-T-IL VAINCU?

J'ai constaté le triomphe du catholicisme; j'ai montré que partout, à l'heure où nous sommes, l'Église possède ou réclame une liberté à laquelle nul ne songeait pour elle il y a cinquante ans; j'ai prouvé que partout les questions catholiques, celles qui touchent à l'existence, à l'influence de l'Église, tiennent la place la plus importante et la seule décisive : et je convie tous les catholiques découragés ou inquiets de l'avenir à se demander si c'est là ce qu'avaient prédit, pour le milieu du dix-neuvième siècle, les faux prophètes de la fin du dix-huitième.

Voilà le fait. Cherchons-en la cause.

Comment s'est produit, en si peu d'années, cet incroyable changement? Qu'est-ce qui a donné cet éclatant démenti à toutes les prédictions et à tous les calculs de la fausse sagesse?

Qui? me dira-t-on. Mais, avant tout, la miséricorde de Dieu; la force intrinsèque et miraculeuse dont Dieu a doté son Église; sa fidélité à tenir sa promesse immortelle : *Portæ inferi non prævalebunt.* A tant de témoignages déjà enregistrés par l'histoire, notre époque est venue ajouter une preuve nouvelle et éclatante de cette énergique et féconde vitalité de l'Église, qui doit remplir ses enfants d'une inébranlable confiance, qui la fait sortir victorieuse de toutes les épreuves, et survivre triomphalement aux empires et aux républiques, à tous les gouvernements et à toutes les révolutions.

Oui, sans doute : c'est là ce que doit reconnaître avec amour tout cœur chrétien. Mais le Dieu que saint Paul appelle si souvent le *Dieu fidèle* a quelquefois, dans les impénétrables mystères de sa sagesse, voilé sa toute-puissante protection. Il a permis que son Église connût ici-bas la servitude et l'humiliation ; et il ne l'avait jamais laissée tomber si bas qu'au commencement de ce siècle. Aujourd'hui elle est debout, affranchie, respectée, redoutée. Par quel moyen l'a-t-il ainsi relevée? De quel bras humain a-t-il daigné se servir pour briser ses liens? Qui a été l'instrument terrestre et visible de son invisible omnipotence?

Est-ce Napoléon? Non, certes, quoiqu'on affecte de le dire aujourd'hui, en oubliant ou en voilant à dessein la moitié de son règne. Après avoir rendu un service incomparable en rétablissant officiellement le culte, en relevant les autels, en traitant avec le pape *comme s'il avait deux cent mille hommes* [1], quand le vertige de la toute-puissance l'eut pris, ce successeur de Charlemagne se fit le copiste de Philippe le Bel. Non content de rétablir les anciennes servitudes de l'Église en France, et d'envoyer à Vincennes les trois seuls évêques qui osèrent élever la voix contre lui ; non content de mettre la main sur le patrimoine de saint Pierre, il fit prendre au collet l'auguste et doux vieillard qui était venu le sacrer empereur, et, le traînant d'étape en étape, de prison en prison, il entreprit contre sa victime une lutte impie où il fut vaincu, tout en gardant dans les fers jusqu'au jour de sa chute le vicaire de Jésus-Christ.

Est-ce la réaction monarchique de 1814? Est-ce notamment la Restauration en France? Non encore. Et ici, Dieu me préserve de vouloir méconnaître les services rendus par

[1] Ce fut, comme on sait, les instructions qu'il donna à Cacault, ministre à Rome.

la maison de Bourbon à la France et à la liberté, à cette liberté dont la destinée semble plus que jamais identifiée avec celle de cette auguste race! Dieu me garde d'élever une ombre de récrimination contre un gouvernement qui a si noblement et si péniblement vécu entre les aveugles exigences des ultra-royalistes et l'odieuse ingratitude du parti libéral. Dieu me garde surtout de révoquer en doute le zèle sincère et fervent des princes de cette illustre maison pour la foi de saint Louis. Mais je ne constate qu'un fait, en rappelant qu'après quinze ans passés sous des rois dont le dévouement à l'Église était incontestable, la religion, bien loin d'avoir gagné du terrain, était tombée dans le plus affligeant discrédit et avait perdu presque toute influence sur le peuple comme sur la bourgeoisie. Certes je n'en conclus pas que des rois impies ou simplement indifférents valent mieux pour l'Église et la vérité que les rois chrétiens : je dis seulement, en consultant l'expérience, que, dans une société comme la nôtre, le dévouement des rois les plus chrétiens ne suffit pas à l'œuvre de salut. J'en atteste les souvenirs de tous ceux qui, comme moi, terminaient leur éducation vers cette époque. Combien étions-nous de jeunes chrétiens, même dans les colléges les mieux famés? A peine un sur vingt. Quand nous entrions alors dans une Église, est-ce que la rencontre d'un de ces jeunes gens des écoles, d'un de ces hommes du peuple qui aujourd'hui remplissent nos temples, ne produisait pas presque autant de surprise et de curiosité que la visite d'un voyageur chrétien dans une mosquée d'Orient? Encore une fois, je ne justifie rien; je ne cherche pas même à rien expliquer : je raconte. Je ne me laisse pas aller à la tentation de signaler les coupables complots et les mécomptes amers de ceux qui, par leurs écrits et leur conduite, avaient travaillé avec un si cruel acharnement à dévaster ainsi l'âme de la

France. Si l'on en avait le loisir et le courage, il serait assez piquant, ce me semble, d'en référer aux vieux libéraux de ce temps-là, s'il en reste, pour savoir d'eux jusqu'à quel point ils ont à se féliciter du résultat politique et social de cette guerre faite à la monarchie et à la religion, à l'aide du chantre de *Lisette* et de *Frétillon,* du *Petit Chapeau* et du *Vieux Drapeau.* Mais je me borne à enregistrer un souvenir douloureux et ineffaçable : au sortir de la Restauration, l'Église était en France au ban de l'opinion et de la popularité, et peu s'en fallut qu'elle ne fût entraînée, comme en 1792, dans la chute de la royauté.

Que l'on compare sa situation en 1830 avec celle qu'elle a prise sans effort en 1848, au sortir d'un régime auquel elle avait été presque toujours condamnée à résister; qu'on la compare avec celle qu'elle a gardée en 1851, après quatre années de luttes continuelles contre les périls de l'anarchie.

Ce n'est donc ni l'Empire, ni la Restauration; ce n'est ni la protection, ni la sympathie du pouvoir qui lui ont valu la force qu'elle possède aujourd'hui, le mieux relatif que chacun ressent, le progrès manifeste qui chaque jour se révèle.

Qu'est-ce donc? Il faut le dire : c'est la liberté, rien que la liberté, et la lutte rendue possible par la liberté.

La même cause a produit partout le même effet. Il suffit de citer l'Angleterre et O'Connell, la Belgique et sa constitution, la Hollande et l'Allemagne tout entière : en un mot, tous les pays que nous passions tout à l'heure en revue.

Je ne veux marcher qu'avec des précautions extrêmes; je me mets en garde contre ce paralogisme signalé par l'école : *Cum hoc, ergo propter hoc.* Je ne veux m'arroger aucun droit contestable. Je parle dans l'ordre des choses permises : je ne pose aucun principe; je ne promulgue aucune doctrine; je ne constate que des faits, et j'en tire des conséquences

purement pratiques. Je ne consulte que l'expérience; je fais de l'empirisme, mais de l'empirisme de croyant, en regard de cet empirisme incrédule qui a dominé le monde moderne jusqu'à nos jours.

Mais sur ce terrain-là je proclame, sans crainte d'être démenti, que c'est à la liberté que nous devons, en fait, le succès merveilleux et imprévu des intérêts catholiques. Oui, partout la lutte a profité à l'Église; partout, depuis la tribune de Westminster, du Palais-Bourbon et du Luxembourg, jusqu'à la prison des archevêques de Cologne et de Turin; et la lutte n'est possible qu'avec la liberté. Oui, la liberté politique a été la sauvegarde et l'instrument de la régénération catholique en Europe. Partout cette régénération a été d'autant plus complète et plus facile que la liberté a été plus sincère et plus sérieuse. Et j'ajoute que cette régénération n'a eu lieu nulle part que là où elle a été précédée ou provoquée par la liberté politique, sous une forme plus ou moins imparfaite. Il n'y a qu'un seul pays en Europe où la religion catholique soit complétement enchaînée : c'est la Russie; c'est aussi le seul pays où la liberté n'a jamais existé.

Je remarque, en outre, que tous les hommes qui ont exercé une influence durable et profonde sur l'opinion catholique ont tous, tôt ou tard, aimé et servi la liberté. Je citais tout à l'heure O'Connell, dont le nom seul suffit; je citerai encore Balmès, qui, dans son écrit sur Pie IX, a si éloquemment proclamé l'union de la religion et de la liberté.

Je citerai même le comte de Maistre, qui passait, à quarante ans, pour un jacobin, parce qu'il voulait, nous dit son fils, ces libertés justes et honnêtes qui empêchent les peuples d'en convoiter de coupables [1].

[1] « .. Les opinions du comte de Maistre étaient pour ces libertés justes et « honnêtes qui empêchent les peuples d'en convoiter de coupables. Cette

Faut-il maintenant que je m'explique sur ce que j'entends par liberté? Serai-je soupçonné de vénérer sous ce nom ancien et sacré les inventions de l'orgueil moderne, l'infaillibilité de la raison humaine, la sotte hérésie de la perfectibilité indéfinie de l'homme, la consécration de l'envie sous le nom d'égalité, l'idolâtrie du nombre sous le nom de suffrage universel et de souveraineté du peuple? En serai-je réduit à me défendre de toute complicité avec les prédicateurs de la liberté illimitée, absolue? J'espère que non. Ce que j'aime et ce que je désire, c'est la liberté réglée, contenue, ordonnée, tempérée, la liberté *honnête et modérée;* la liberté telle que l'ont proclamée, recherchée, conquise ou rêvée, les grands cœurs et les grandes nations de tous les temps, dans l'antiquité comme depuis la rédemption; la liberté, qui, bien loin d'être hostile à l'autorité, ne peut coexister qu'avec elle, mais dont la disparition fait trop souvent dégénérer l'autorité en despotisme.

Encore une fois, je n'entends professer ici aucune théorie absolue, universelle, exclusivement applicable à tous les siècles et à tous les peuples. Je prétends seulement que, chez la plupart des peuples chrétiens, et dans l'état actuel du monde, la liberté est un bien, un bien relatif, non absolu. Sauf en ce qui touche aux lois directement établies et révélées par Dieu, je tiens que l'absolu est en tout l'ennemi de la vérité, telle qu'elle s'adapte à l'infirmité humaine.

Donc la liberté peut et doit varier dans son application et dans son étendue, selon les temps et les lieux, selon les hommes et les choses. Mais, partout où elle existe, elle a cet incomparable avantage, qu'elle crée ou qu'elle réclame des

« manière de voir, qu'il ne cachait nullement, ne lui fut pas favorable, dans « un temps où les esprits échauffés regardaient la modération comme un « crime. M. de Maistre fut soupçonné de jacobinisme, et représenté à la cour comme un esprit enclin aux nouveautés, et dont il fallait se garder. » *Lettres et opinions*, 1851, t. I, p. 6.)

garanties indispensables contre les abus du pouvoir. Elle les place dans les constitutions écrites ou traditionnelles, dans des lois qui lient réciproquement les peuples et leurs chefs, dans ces pactes qui, depuis l'origine du monde, ont toujours été la condition et le palladium des sociétés régulières et durables. Ces garanties sont toujours incomplètes, souvent éphémères ; mais elles sont toujours nécessaires, toujours regrettables et toujours regrettées quand elles ont péri. Elles constituent le besoin le plus impérieux et le plus légitime de l'homme en société. Aucune forme politique ne les assure irrévocablement, aucune ne peut les empêcher de dégénérer en abus. Mais, malgré ces conditions d'imperfection et de faiblesse, les essais les moins heureux, les institutions les moins durables, les lois les moins observées, tout cela est préférable au pouvoir absolu, au pouvoir illimité de l'homme sur l'homme, que ce pouvoir soit exercé par un seul ou par la multitude, au nom d'une dynastie inamovible ou au nom du peuple souverain.

Je sais que j'ai contre moi la grande autorité de Bossuet, et j'en gémis. Il veut que le pouvoir des rois soit absolu, et il essaye de distinguer ce genre de gouvernement du gouvernement arbitraire. Ce soin qu'ont toujours pris les hommes de chercher des barrières à la souveraine puissance, dans les diverses constitutions des empires et des monarchies, il l'appelle un *vain tourment* [1].

[1] *Politique tirée de l'Écriture sainte*, liv. X, art. 6, prop. II. Et il vient de dire, en propres termes, après avoir cité Saül, Hérode, Abimélech : « On voit « que, depuis l'établissement de la puissance absolue, il n'y a plus de bar- « rière contre elle, ni d'hospitalité qui ne soit trompeuse, ni de rempart « assuré pour la pudeur, ni enfin de sûreté pour la vie des hommes. *Avouons « donc, de bonne foi, qu'il n'y a point de tentation égale à celle de la puissance; ni « rien de plus difficile que de se refuser quelque chose, quand les hommes vous « accordent tout*, et qu'ils ne songent qu'à prévenir ou même à exciter vos « désirs. »

Mais on sait que Fénelon, d'accord avec l'immense majorité des docteurs catholiques antérieurs au dix-septième siècle, est d'un tout autre avis. L'homme se donnera toujours ce vain tourment, et c'est son honneur. Il sera autorisé d'ailleurs par l'exemple de tous les âges, et surtout par la tradition de la chrétienté, par toute l'histoire de ces grands siècles du moyen âge, dont le regard de Bossuet s'est volontairement détourné. Ébloui par la monarchie illimitée, celle que Louis XIV personnifiait devant lui, son génie s'est arrêté, comme éperdu, devant l'étude et l'explication des plus beaux temps de nos annales. En écrivant l'histoire universelle, il la termine brusquement à Charlemagne, c'est-à-dire au moment où la chrétienté se fonde, où l'Église triomphe, où le sacerdoce et l'empire organisent leur alliance. En traçant pour un prince chrétien les droits et les devoirs de la politique, il les emprunte exclusivement à l'histoire du peuple juif, comme si l'exemple de cette nation, sur laquelle Dieu s'était réservé une action directe et visible par les prophéties et les miracles, qui fut d'ailleurs toujours rebelle à sa loi, et dont l'existence politique précède la venue de Notre-Seigneur, devait être le *seul* que pussent invoquer des peuples catholiques ayant l'Église pour guide immortel et le Calvaire pour point de départ. Je livre cette observation aux juges compétents; je ne la hasarde qu'en tremblant, car nul ne s'incline avec un plus tendre respect, avec une admiration plus passionnée que moi, devant le plus mâle génie et l'homme le plus éloquent que la terre ait jamais porté.

Je me permets donc d'affirmer, jusqu'à preuve contraire, que l'étroite alliance de l'Église avec le pouvoir absolu, dont Bossuet et ses successeurs avaient fait en quelque sorte un article de foi parmi nous, a été une nouveauté qui ne date que du dix-septième siècle, et qui a contre elle dans l'his-

toire du catholicisme mille ans de traditions et de précédents contraires. Je tâcherai de prouver plus loin que, cette nouveauté ayant parfaitement mal réussi à l'Église, il serait peu opportun de la ressusciter.

La liberté, définie et limitée comme j'ai essayé de le faire, est une arme pour le mal, grâce à la chute originelle de l'homme, mais elle est aussi une force pour le bien, grâce à ce qu'il reste d'intelligence et de vertu dans l'homme racheté par le sang d'un Dieu. Malgré les inconvénients qui en sont inséparables, comme de toutes les choses humaines, partout où elle a régné, elle a toujours profité à la vérité, c'est-à-dire à l'Église. Je crois pouvoir affirmer, pour l'avoir profondément et sérieusement étudié, que telle a été la foi religieuse, politique et sociale du moyen âge. Tous les grands papes, tous les grands catholiques de ces grands siècles ont combattu pour la liberté, sous la forme qu'elle avait alors. Tous pensaient comme ce moine, contemporain de Charlemagne, qui écrivait au pape : « La liberté n'a point péri, « parce que l'humilité s'est librement abaissée [1]. » Tous eussent répété à l'envi la parole d'un évêque de Lisieux, ami de saint Thomas de Cantorbéry [2] : « Ce qu'on ôte à la liberté « est autant de perdu pour la foi : car l'une et l'autre, invin- « ciblement unies, ont les mêmes profits et les mêmes pertes. » Tous eussent dit avec Jules II aux citoyens de la république de Saint-Marin : « Ayez bon courage, et songez que la liberté « est ce qu'il y a au monde de plus utile et de plus doux [3]. »

[1] Non ideo libertas succubuit, quia humilitas semetipsam libere prostravit. AMBROSIUS AUTPERTUS, *abb. S. Vinc. ad Vult., ep. ad Steph. III.*

[2] Quoties libertati detrahitur, constat fidei nihilominus derogari : quoniam mutua sibi invicem ratione connexæ eadem semper et dispendia sentiunt et proventus. ERNULF. *episc. Luxov., Epist.* 85, *in lib. I. S. Thom. Cantuar.*

[3] Hortamur ut forti et magno animo sitis, considerantes nihil dulcius aut utilius esse libertate. DELFICO, *Documenti*, p. 61, 88.

Cette tradition des temps les plus chrétiens de l'histoire, interrompue depuis deux siècles et demi par la monarchie absolue et par la révolution dont cette monarchie a été la mère, tend chaque jour à se renouer et à se propager. Témoin l'attitude et le langage de l'immense majorité de nos évêques dans les luttes qu'ils ont dû traverser pendant le dernier règne [1], et qui se retrouvent dans ces nobles paroles, récemment publiées, de Mgr l'évêque de Moulins : *Je l'avouerai naïvement, dussé-je passer pour le demeurant d'idées déjà éloignées, j'aime la liberté; je l'aime trop quand elle me sert, pour ne pas la supporter quand elle me gêne* [2].

C'est à un autre évêque de nos jours, à un savant et courageux prélat, que j'emprunterai la définition de la liberté, telle que nous pouvons la désirer et la revendiquer au sein de la société moderne.

« La liberté, » dit Mgr Rendu, évêque d'Annecy, « c'est l'homme tel qu'il est sorti des mains de Dieu. L'homme avec son intelligence et sa volonté, l'homme à qui il a été dit sous l'arbre de la science : Voilà le bien, voilà le mal, tu peux choisir; mais voilà ma loi : si tu la violes, tu mourras. C'est donc dans sa liberté morale qu'il faut chercher l'origine et l'explication de la liberté dont il doit jouir parmi ses semblables...

« La puissance dont chaque citoyen jouit dans la société

[1] Dans l'intervalle qui s'est écoulé entre le moment où ces lignes ont été écrites et celui où nous en corrigeons l'épreuve, un grand nombre d'évêques ont été appelés à adresser au chef de l'État des hommages publics de respect et de reconnaissance. Ces discours ont été diversement jugés; mais on a dû remarquer que rien, dans ces manifestations, n'est venu désavouer le passé que nous invoquons, ou appuyer les théories que nous combattons. — [Cette note, comme toutes celles de cet écrit, et comme le texte lui-même, est littéralement reproduite d'après l'édition de 1852.]

[2] *Lettre* à Mgr l'évêque d'Orléans, du 20 juillet 1852.

dont il fait partie, c'est ce qu'on appelle liberté; et comme cette puissance du citoyen se manifeste dans des circonstances diverses, on peut, et même on doit la désigner sous des noms divers; mais c'est toujours la liberté. Elle comprend :

« 1° La liberté religieuse, qui elle-même se compose de la liberté de conscience, de la liberté du culte, de la liberté du prosélytisme;

« 2° La liberté civile, qui contient la liberté de la personne, la liberté du domicile, celle de la propriété, et partant le consentement à l'impôt;

« 3° La liberté politique, qui assure à tout individu son concours dans la confection des lois, dans la surveillance de la fortune publique;

« 4° La liberté d'enseignement par l'écriture ou par les livres, par la parole et par l'exemple;

« 5° La liberté administrative dans la famille, dans la commune, dans la province et dans l'État;

« 6° Enfin, la liberté d'association, qui comprend les nationalités, l'association des capitaux pour les grandes entreprises, des bras pour le travail, des cœurs et des consciences pour la prière, pour l'exercice de la charité, et même pour le plaisir. C'est de cette dernière espèce de liberté que dépend plus spécialement le progrès de la civilisation [1]. »

On le voit de reste, il n'y a rien de commun que le nom entre cette liberté réclamée par les catholiques et celle qui sert de masque à la démocratie et à la révolution. J'ai dit

[1] *De la liberté et de l'avenir de la République française*, p. 36 à 40. Voir la suite et le développement de ces idées dans l'*Appendice*, n° 1. — Parmi les libertés que revendique le savant prélat, il en est quelques-unes dont l'expérience de nos dernières années a dû lui démontrer le danger ou l'inutilité. J'y voudrais ajouter celle que j'appellerai *la liberté du patrimoine*, et que les lois révolutionnaires ont presque partout confisquée ou réduite à des limites dérisoires.

ailleurs [1] combien la liberté était incompatible avec l'esprit démocratique et révolutionnaire. Avant la catastrophe de 1848, et à la vue des premiers symptômes de l'orage, j'avais prédit que la liberté serait la première et la seule victime des conquêtes de la démocratie. Qu'on me permette de rappeler ces paroles prononcées à propos de l'Italie. « Quand le gouvernement est dans la rue, savez-vous où il va? Il passe tout « naturellement à la caserne [2]. » Et à propos de la France : « Savez-vous ce que le radicalisme menace le plus? Ce n'est « pas au fond le pouvoir; le pouvoir est une nécessité de premier ordre pour toutes les sociétés; il peut changer de « mains, mais tôt ou tard il se retrouve debout : il ne périt « jamais tout entier. Ce n'est pas non plus la propriété; elle « aussi peut changer de mains, mais je ne crois ni à son « anéantissement ni à sa transformation. Mais savez-vous « ce qui peut périr chez tous les peuples? C'est la liberté. « Ah! oui, elle périt, et pendant de longs siècles elle disparaît. Et, pour ma part, je ne redoute rien tant, dans le « triomphe profond du radicalisme, que la perte de la liberté [3]. »

[1] *Discours* de réception à l'Académie française, le 5 février 1852.

[2] *Moniteur* du 12 janvier 1848.

[3] Discours sur la chute du Sonderbund. *Moniteur* du 15 janvier 1848. Me serait-il permis d'ajouter ici les paroles que j'adressais, un an plus tard, à l'Assemblée constituante, au commencement des luttes entre le pouvoir législatif et le président de la République :

« Ce qui est ébranlé dans certaines âmes, c'est la croyance à la liberté! Oui, je vois, pour ma part, avec douleur, avec terreur, un trop grand nombre d'âmes défaillantes, qui confondent la liberté politique avec l'agitation, avec la ruine, avec la misère, avec le désordre. Il ne faut pas grossir le nombre de ces âmes-là, mais il faut surtout ne pas contribuer à les encourager dans leur erreur... Pour moi, la liberté politique, c'est le gouvernement de discussion, le gouvernement de la tribune, le gouvernement des assemblées : ce gouvernement qui fait que plus ou moins, depuis trente-quatre ans, l'on vient à cette tribune... y discuter les grands intérêts de son pays avec indépendance, avec fierté, avec éloquence, quand on le peut. Oui, c'est ce grand

Aujourd'hui l'épreuve est faite, et le résultat en est manifeste. Dès que la démocratie l'emporte, on peut l'annoncer avec certitude, c'en est fait de la liberté. L'une paraît encore à côté de l'autre pendant quelque temps, mais son heure a sonné. Aucune des révolutions faites par les idées et les passions démocratiques, depuis soixante ans, n'a pu durer sous une forme libérale; tandis que les révolutions faites autrefois par des peuples que la démocratie n'avait pas encore envahis leur ont garanti la liberté ou la nationalité qu'ils réclamaient : témoin le Portugal en 1640, l'Angleterre en 1688. Au fond, la démocratie est incompatible avec la liberté, parce qu'elle a pour base l'envie [1] sous le nom d'égalité; tandis que la liberté, par sa nature même, proteste sans cesse contre le niveau tyrannique et brutal de l'égalité. Pour se maintenir, la démocratie condamne tout ce qui veut vivre et agir à abdiquer toute valeur personnelle et à se plonger en adoration servile devant le fantôme de la raison et de la vertu des masses. Elle détruit logiquement et graduellement, non-seulement toutes les traditions, tous les droits anciens et héréditaires, mais encore toute indépendance, toute dignité et toute résistance. Elle réduit ainsi le genre

mode de gouvernement que je crains de voir s'affaiblir, se dépopulariser dans les âmes d'un certain nombre de Français trop justement alarmés par les agitations que nous venons de traverser. Oui, ce pays si généreux, si intelligent, si audacieux, a des mouvements si brusques, si saccadés, que toute réaction, tout mouvement d'opinion est toujours à craindre chez lui. Il ne sait pas se contenir, il ne sait pas ménager les transitions; tous ceux qui ont étudié son histoire le diront. En présence de cette expérience, prenez garde de ne pas l'indisposer contre ce régime, contre ce gouvernement de la tribune, des assemblées, dont je suis, pour ma part, un très-humble instrument, mais le plus sincère admirateur et le plus fervent partisan. » (*Moniteur* du 13 janvier 1849.)

[1] « La démocratie, c'est l'envie. » P.-J. Proudhon. *La révolution sociale démontrée par le 2 décembre*, p. 76.

humain en poussière; et, comme l'a dit Benjamin Constant, « quand l'orage vient, la poussière devient de la boue. »

Aussi, partout où elle triomphe, elle prépare et assure le triomphe du pouvoir absolu; elle le rend nécessaire; elle ne trouve qu'en lui un tempérament à ses passions, un remède à ses fautes; elle finit par se personnifier en lui et se confondre avec lui.

Tout peuple qui se croit souverain au nom de la démocratie paye de sa liberté la rançon de sa prétendue souveraineté. Le marché peut n'être pas bon, mais il est inévitable.

Méconnaître cette vérité, c'est fermer volontairement les yeux à tout ce qui se passe en Europe depuis 1789; c'est nier un fait qui a acquis la certitude d'un théorème de géométrie.

Mais la transformation ne se fait pas partout en un jour. La démocratie a deux formes extérieures : tantôt elle se personnifie en un chef unique, tantôt elle se gouverne par une assemblée souveraine. Sous cette dernière forme, les libertés civiles et politiques que nous avons énumérées plus haut sont tout aussi menacées, mais tout aussi indispensables : elles sont la seule sauvegarde de la vérité, de la dignité, de l'honneur.

Les catholiques l'ont éprouvé partout dans ces derniers temps : en Amérique comme en Europe, ils n'ont eu de refuge contre le pouvoir illimité de l'État démocratique que dans la liberté. Aujourd'hui, la réaction nécessaire et légitime contre la démocratie révolutionnaire menace de dégénérer en réaction contre la liberté elle-même. Si les catholiques s'y associaient, ce serait briser l'arme avec laquelle ils ont si heureusement lutté, et renier le drapeau qui les a conduits à la victoire; ce serait abandonner tout le terrain conquis par des efforts si généreux et si sincères; ce serait

reculer, non pas jusqu'au bien, ce qui est un vrai progrès, mais jusqu'au mal, à un mal pire encore que celui de nos jours; ce serait ressusciter les idées et les institutions qui ont partout amené ou accompagné la décrépitude des nations catholiques.

CHAPITRE V

1848 ET 1852. — CONTRASTE ET ANALOGIE.

On nous donne, en quelques courtes années, deux spectacles bien divers, mais également tristes.

En 1848, au lendemain de la révolution de Février, on vit un grand nombre de catholiques, prêtres et laïques, saluer de leurs sympathies et de leurs applaudissements ce qu'ils appelaient une ère nouvelle. Les uns, à l'âme haute, pure, désintéressée, cédaient à l'entraînement du jour, et peut-être à l'instinct de leur nature; ils se sont depuis éclairés, sans se démentir. Les autres, tristes adeptes du culte de la victoire, de la force et de la fortune, ont déjà rallumé leurs encensoirs pour de nouvelles idoles.

En ce temps-là, on disait, on écrivait, on prêchait même que le christianisme n'était autre chose que la démocratie, comme on avait déjà dit, écrit et prêché, sous la Restauration, que le christianisme était la monarchie. On adulait le présent aux dépens du passé. On encourageait les orgueilleuses folies des novateurs. On rêvait la séparation absolue de l'Église et de l'État, l'organisation de la charité par l'État, mille autres chimères. On affirmait que *la révolution de* 1848 *était l'avénement de la pensée chrétienne dans le gouvernement de la société;* on osait dire que la république datait du Calvaire, et que la liberté, l'égalité et la fraternité étaient trois rayons partis du cœur de Jésus crucifié.

Cette fausse monnaie de l'Évangile fut bientôt hors de

cours : les adhésions serviles et les illusions généreuses reçurent également un prompt et sanglant démenti.

Nous assistons aujourd'hui à la contre-épreuve de cette infirmité morale, à un mouvement d'opinion qui n'est autre chose qu'une évolution de la même disposition :

Eadem mutata resurgo.

C'est le même esprit, alors même que les hommes ne sont pas les mêmes; ce sont toujours les pontifes de la force, les chantres du succès, qui, en se pliant aux événements du jour, prétendent aussi plier le passé et l'avenir aux caprices de leur inconstance.

Le gouvernement monarchique était à peine tombé en 1848, et déjà l'on voyait des écrivains se hâter d'en conclure que la royauté ne reviendrait pas; que c'était une forme usée du développement *humanitaire;* que les catholiques devaient en faire leur deuil, et se hâter de saluer les nouvelles destinées du monde.

Aujourd'hui des âmes de la même trempe, des esprits de la même portée, se livrent aux mêmes ébats sur la tombe provisoire de la liberté. Parce que l'excès de la discussion a abouti à la suppression de toute discussion; parce que le gouvernement représentatif, atteint par le revers du coup qui ne devait abattre que le socialisme, s'est éclipsé; parce qu'il a trébuché dans un piége que de sots amis et d'habiles adversaires creusaient à la fois devant lui, on bat des mains à sa chute, on le déclare à jamais enterré. Pourquoi faut-il que des écrivains catholiques se fassent les échos de ces *épigrammes sans péril,* et les tenants de ces insulteurs posthumes?

J'ai combattu les illusions et les faiblesses de ceux qui

flattaient le succès en 1848. S'il n'était fastidieux de se citer soi-même, je pourrais répéter aujourd'hui, en n'y changeant que l'adresse, les protestations qui parurent alors nécessaires contre les courtisans de la victoire [1].

Aujourd'hui la nécessité de semblables réserves semble bien plus grande encore, car le péril est plus grand, et surtout sera plus durable.

Des hommes qui ont invoqué toute leur vie la liberté ; qui ont conquis la confiance et la juste admiration des catholiques, en leur montrant comment la liberté pouvait servir au bien et au vrai; ces mêmes hommes en sont venus aujourd'hui jusqu'à la déclarer inutile et dangereuse. Les constitutions, les discussions, les parlements, le contrôle des législatures, des assemblées, n'excitent plus chez eux que la risée ou le dédain. Ils ne veulent plus servir; dans l'ordre politique, que le pouvoir. Ils ont trouvé un maître qui leur veut du bien, et ils semblent se confier en aveugles à la faveur de ce maître et à la durée de cette faveur. Ils se ferment les yeux, se bouchent les oreilles, sur des actes qui ont révolté tous les honnêtes gens, sur des violations manifestes du Décalogue, sous prétexte que ce sont des questions indifférentes à la religion ou des représailles excusables. Ils se font un prétexte du silence imposé à toute opposition, pour applaudir au bien en se taisant sur le mal, oubliant que, là où le blâme est interdit, l'éloge perd sa valeur et sa dignité. Ils sacrifient ainsi avec une rare imprudence tous nos antécédents, l'honneur et le fruit de nos vingt ans de luttes, cette tradition de la liberté catholique qui fait notre gloire et notre force depuis un quart de siècle.

Telle est du moins ma crainte, et je n'hésite pas à l'exprimer.

[1] Voir à l'*Appendice* n° II.

Le silence, je le sais, est devenu tout à coup l'idole de la France, si longtemps coupable de l'idolâtrie de la parole. Rien de mieux. Je reconnais volontiers la salutaire influence de ce régime, au moins pour un temps, sur un pays qui n'a jamais su se contenir, et qui a abusé de la parole comme de tout, et plus que de tout. Rendre à la réflexion, à la pensée, à la conscience, un peu de ce loisir, de ce calme que leur disputaient naguère le jargon quotidien de le presse, la fausse éloquence et la fausse vertu des partis, c'est sans doute une hygiène salutaire et même nécessaire. Ce n'est pas moi qui voudrais le premier en méconnaître les lois. Je garderais volontiers le silence pendant le reste de ma vie, si tout le monde le gardait. Je laisserais même l'usage exclusif de la parole aux faiseurs de dithyrambes en prose et en vers, si, parmi ces voix qui s'élèvent pour insulter notre passé, je n'en distinguais pas quelques-unes, en Angleterre, en Belgique, en France surtout, qui ont coutume d'être écoutées avec une juste faveur par l'opinion catholique, et qui surtout engagent cette opinion devant le public. Là est, selon moi, le danger; car là peut commencer le discrédit, la défaite morale de notre cause.

Je ne veux pas m'arroger une plus haute autorité que celle des écrivains que je signale : loin de là. Si mon droit est le même, ma force est bien moindre, et je reconnais tout haut cette infériorité. On a dit que le journalisme était anéanti par le dernier coup d'État : c'est une grave erreur. Sa force est centuplée, à une condition toutefois · c'est qu'il la dirige dans un sens qui ne soit pas tout à fait désagréable au pouvoir. Alors il peut parler toujours et parler tout seul, sans contradicteur possible. La tribune seule pouvait lui tenir tête. Elle a été renversée; et l'on a scrupuleusement calfeutré toutes les issues par où pourrait s'échapper le moindre écho

d'une voix qui s'oublierait jusqu'à parler dans l'enceinte où se discutent les lois. La presse reste donc maîtresse du terrain, libre de tout détruire ou de tout élever, pourvu qu'elle ne froisse pas les tendances du pouvoir. Que sera-ce lorsqu'elle les flatte et les seconde?

Reste le droit de faire un livre. Par le temps qui court, on sait ce que cela vaut.

Je n'ai donc pas l'espoir de lutter contre le torrent avec quelque succès, comme il y a quatre ans. Mais je ne veux pas qu'on dise dans l'avenir, quand chaque acte, chaque parole sera relevée par des juges impitoyables, que cette grande palinodie a eu lieu sans soulever aucune protestation. On saura qu'il y a eu au moins un vieux soldat du catholicisme et de la liberté, qui avant 1830 avait distingué la cause catholique de la cause royaliste; qui sous le régime de juillet a plaidé la cause de l'indépendance de l'Église à l'encontre du pouvoir civil; qui en 1848 a combattu de toutes ses forces la prétendue identité du christianisme et de la démocratie, et qui en 1852 a protesté contre le sacrifice de la liberté à la force, sous prétexte de religion.

On me dit que je serai seul, ou à peu près. J'espère mieux de mon pays. D'ailleurs j'ai été seul longtemps déjà sous d'autres régimes. Dussé-je l'être toujours, je m'y résignerais bien plus volontiers qu'à être le complice silencieux de l'abaissement de mon parti et de mon drapeau.

Qu'on veuille bien comprendre que, s'il ne s'agissait que d'une suspension temporaire des habitudes et des garanties dont on a joui et dont on a abusé, je n'y contredirais pas. A titre d'épreuve utile, à titre de châtiment mérité, je conçois et j'accepte la dictature, le despotisme même. Dût cette dictature durer non-seulement dix ans, comme le veut la constitution, mais plus longtemps encore; si ce n'est que

comme régime provisoire, comme remède temporaire, je m'incline devant l'arrêt que la France a sanctionné. Je reconnais volontiers que la démocratie française, cette grande débauchée, qui n'a rien ménagé, rien respecté, rien épargné, ne mérite guère d'être ménagée, et qu'on est en droit de la traiter comme les débauchées, en la mettant à l'hôpital. Elle y mourra peut-être : peut-être aussi y guérira-t-elle à force d'abstinence et de silence. Mais je me permets de croire qu'il ne nous convient pas de prendre l'hôpital pour la terre promise, ni la diète du malade pour la nourriture de la santé et de la nature.

Or, c'est précisément ce qu'on entreprend de faire. C'est la théorie de la dictature à perpétuité que l'on professe au nom et dans l'intérêt de la religion, qui en a toujours été la victime. C'est l'apothéose du silence que l'on nous enseigne, au nom de l'Évangile, qui *proscrit les paroles inutiles*. On va même jusqu'à nier la notion même du droit humain : on nous dit que le mot de *droit* ne doit jamais se trouver sur les lèvres de l'homme : et ces doctrines, reproduites, vantées partout, n'ont pas trouvé de contradicteur dans cette presse catholique qui, hier encore et pendant dix ans, recevait l'impulsion du Comité de la Liberté religieuse, lequel avait pour tout programme ces deux mots : *Dieu et mon droit* [1].

Si ces doctrines-là étaient vraies, je n'aurais plus qu'un mot à dire : c'est que depuis vingt ans nous tous, écrivains, orateurs, journalistes, pétitionnaires, électeurs catholiques,

[1] Depuis que ces lignes ont été publiées, on m'a fait remarquer qu'elles semblaient confondre, dans un blâme immérité, plusieurs recueils catholiques qui ont maintenu, autant que le permettaient les dangers extrêmes de toute polémique sur un tel sujet, la dignité de la cause catholique. Je reconnais la justesse de cette observation, et je me fais un devoir de signaler le *Correspondant* et l'*Ami de la religion*, où M. Charles Lenormant d'une part, et MM. de Riancey de l'autre, sont restés fidèles, avec noblesse et sagesse, à notre ancien programme. (*Note de la 3e édition de* 1852.)

nous nous serions trompés et nous aurions trompé le monde entier sur notre compte, car nous n'avons fait autre chose, pendant ces vingt années, que d'invoquer le droit et la liberté au profit de l'Église. Et cela étant, après une si grossière déception, volontaire ou involontaire, il ne nous resterait qu'à nous taire et à nous confondre dans l'humiliation et le repentir pendant le reste de nos jours.

Heureusement rien ne démontre encore que ce soit la vérité ; et ceux d'entre nous qui n'éprouvent pas encore le besoin de renier leur passé peuvent, jusqu'à nouvel ordre, se tenir debout sans scrupule.

Un soir de l'hiver dernier, chez un catholique éminent, j'entendais affirmer que le droit ne devait jamais être invoqué par les peuples ni par les individus, parce que ce mot ne se trouvait pas une seule fois dans les saintes Écritures. Et aussitôt les auditeurs d'applaudir. Or ces auditeurs étaient presque tous journalistes : ils devaient leur renommée à l'exercice incontesté du plus contestable des droits. Triste et abattu, me demandant si un pareil argument n'était pas plus digne des puritains d'Écosse que de la polémique chrétienne, je rentre chez moi, j'ouvre la *Concordance*, et j'y trouve non-seulement une fois, mais trente fois, ce mot de *droit*, JUS, dont on affirmait si imprudemment l'absence. Oui, le nom et l'idée du droit figurent dans la Bible, sous toutes les acceptions possibles; droit en soi, droit de propriété, droit héréditaire pour les personnes, droit de succession pour les choses, droit perpétuel, droit agraire, droit sacerdotal, droit de sacrifice, droit de sépulture, droit de conquête, droit de la guerre, droit des ancêtres, droit du roi, et ce qui doit étonner nos adversaires, le *droit des citoyens,* voire même les *droits de l'humanité*. L'historien des Machabées, en énumérant les crimes d'un des tyrans contre lesquels les Juifs se soulevaient,

lui reproche d'avoir méconnu les droits des citoyens en instituant des lois perverses, et consacré des institutions dépravées : *Civium jura destituens, prava instituta sanciebat* [1]. Et Assuérus, dans le manifeste qu'il adresse aux cent vingt-sept provinces de son empire sur les crimes d'Aman, commence par signaler l'aveuglement des mauvais ministres qui croient pouvoir échapper au regard de Dieu, après *avoir violé les droits de l'humanité* [2].

Les catholiques militants de ces derniers temps n'ont donc pas failli en relevant la devise de Richard Cœur de lion, le roi croisé : *Dieu et mon droit ;* et je pense que nos frères de Hollande, qui ont encore gardé ce cri de ralliement en tête de leur plus vaillant organe [3], ne songeront pas à le remplacer.

[1] II *Mach.*, IV, II.

[2] Nec contenti sunt... *humanitatis* in se *jura* violare, sed Dei quoque cuncta cernentis arbitrantur se posse fugere sententiam. (*Esther*, XVI, 4.)

[3] Le *Tijd* d'Amsterdam.

CHATITRE VI

LA RELIGION A BESOIN DE LA LIBERTÉ; LA LIBERTÉ A BESOIN DE LA RELIGION.

Avec quelle rapidité l'on oublie! La vie est courte, la mémoire l'est encore plus. A tout homme qui a la conscience d'un devoir public, d'une mission, quelque modeste qu'elle soit, envers ses semblables, le temps manque pour faire ce qui est essentiel, et encore bien plus pour le refaire. Pourquoi faut-il donc recommencer sans cesse des tâches qui semblaient accomplies à outrance?

Serions-nous donc condamnés à démontrer, après tant d'autres, une vérité qui semblait passée à l'état de lieu commun, savoir, que, de tous les gouvernements, celui qui a toujours exposé l'Église aux plus grands dangers a été le gouvernement absolu? Peu importe que ce soit l'absolutisme de la foule ou l'absolutisme d'un seul. Un pouvoir sans frein, sans contrôle, c'est-à-dire un pouvoir omnipotent, est nécessairement redoutable à l'Église, par cela seul qu'il peut tout; parce que l'omnipotence constitue une tentation trop forte pour l'infirmité humaine; parce que celui qui peut tout veut tout; parce que tôt ou tard il est nécessairement conduit à envahir le domaine spirituel, seul domaine resté en dehors de sa main, seule force restée debout en face de la sienne. Aussi tout pouvoir qui veut ôter à l'Église la bienheureuse vie de la liberté, la trompe et la trahit, en attendant qu'il l'opprime. Même en s'alliant à l'Église avant de commencer la lutte inévitable, le pouvoir absolu ne peut lui donner que

des faveurs et du repos, des honneurs et des priviléges; mais il ne lui donnera jamais ni droits ni forces. De sorte que, quand la lutte commence, elle y entre, humainement parlant, sans force et sans droit. Je sais bien que le bras de Dieu ne manquera jamais à l'Église universelle; mais l'histoire est là pour prouver que l'Église peut disparaître de certains pays où elle a été longtemps florissante : elle a péri dans presque tout l'Orient, dans la Scandinavie, dans une portion de l'Allemagne; elle périt en ce moment chez les races slaves. Or, partout où elle a été ruinée, ç'a été sous la pression du pouvoir absolu.

Ce qui semble devoir surtout convenir à l'Église, c'est un gouvernement analogue au sien, aussi analogue du moins que des institutions humaines peuvent l'être à une institution divine; c'est-à-dire, par conséquent, une autorité tempérée par des lois durables (lorsqu'elles ne peuvent pas être perpétuelles, comme celles de l'Église); tempérée par des coutumes, par des traditions, par des résistances permises et indomptables. Nous ne parlons pas ici des entraves que la servilité gallicane avait inventées pour enchaîner l'Église et donner libre carrière au despotisme laïque. Selon la doctrine ultramontaine, la seule vraie, suivant nous, le pape est le monarque de l'Église; mais il n'est pas un monarque absolu : il ne peut rien, et il n'entreprend jamais rien, en dehors de la constitution divine de l'Église, qu'il n'a pas faite, et dont il n'est que l'interprète et le dépositaire. Il ne gouverne pas seul, mais avec l'assistance d'un nombreux corps d'évêques, dont il maintient lui-même l'autorité d'une main scrupuleuse. Jusque dans les derniers rangs du clergé et des fidèles, chaque sujet de cet empire spirituel a son droit propre, traditionnel, et imprescriptible. Le catholicisme, fait pour durer, ne connaît pas ces extrémités de la bassesse où se

confondent des affranchis qui ont abusé de leur liberté [1].

On peut affirmer, la main sur l'histoire, que l'idée moderne du pouvoir absolu, si imprudemment adoptée par certains catholiques et même par certains théologiens, est née uniquement de la guerre contre l'Église.

Le moyen âge catholique n'avait pas la moindre notion de la souveraineté moderne, c'est-à-dire d'une domination, d'une tutelle sans limites exercée sur tous les corps et tous les indivìdus qui composent la société. C'est le droit moderne et rationaliste qui a ressuscité cette idée païenne, morte avec le Bas-Empire, afin d'opprimer l'Église sous prétexte de la contenir. Partout l'asservissement de l'Église et la décadence de son influence ont été en raison directe des progrès du despotisme. Cela a été surtout visible en France, où la royauté depuis Richelieu a violemment séparé le pays de ses institutions nationales, qui étaient basées sur l'idée de la liberté hiérarchique et traditionnelle [2]. Mais les princes, déclarés tout-puissants contre l'Église, ont bientôt retourné cette doctrine contre tout ce qui pouvait et devait leur résister dans l'ordre temporel; ils ont triomphé là, comme dans l'ordre ecclésiastique, avec le secours des légistes et des théologiens gallicans. Et ils ont fondé ainsi le pouvoir absolu, dont la

[1] Bellarmin, qui passe pour le plus outré des ultramontains, Bellarmin, jésuite et cardinal, n'hésite pas à dire dans son livre *de Romano Pontifice :* « Licet resistere Pontifici invadenti animas, vel turbanti rempublicam, et multo magis si Ecclesiam destruere videretur; licet, inquam, ei resistere, non faciendo quod jubet, et impediendo ne exequatur voluntatem suam. Non tamen licet eum judicare, vel punire, vel deponere, quod non est nisi superioris. » (Lib. II, cap. 29.) — Au chap. 3 du même ouvrage, il prouve que la monarchie tempérée par l'aristocratie est infiniment supérieure à la monarchie pure.

[2] Voir, pour cette transformation de la royauté tempérée en royauté absolue, un témoin non suspect, M. Laferrière, inspecteur général, etc., dans son *Cours de droit administratif*, publié par la *Revue de législation*, en 1838.

révolution a hérité, et qu'elle se garde bien de lâcher quand elle le tient.

On parle beaucoup, en ce moment, de la nécessité d'une réaction contre le paganisme, et on a mille fois raison. On poursuit cette pensée dans le domaine de l'éducation, et on a encore raison, pourvu toutefois qu'on sache garder la mesure qui convient à toutes les réactions, même les plus légitimes ; pourvu qu'on ne passe pas d'un excès à l'autre, qu'on ne renie pas la tradition constante de l'enseignement catholique, et qu'on n'en vienne pas à proscrire tout ce qui n'est pas dans les Pères et dans l'Évangile, comme le calife Omar brûlait tout ce qui n'était pas dans le Koran. On ne dira jamais assez, à mon avis, le mal qu'a fait la renaissance du paganisme dans l'ordre social, moral et littéraire. Mais, en fait de paganisme, je n'en connais pas de plus révoltant, de plus enraciné, de plus dangereux, que le paganisme politique qui érige en dogme l'unité du pouvoir, l'omnipotence de l'État, l'idolâtrie monarchique, le gouvernement sans contrôle et sans contrepoids, sur les ruines des franchises et des barrières que l'ancienne organisation de la chrétienté opposait au despotisme [1].

Le gouvernement d'un homme qui prétend agir pour tous, parler pour tous, penser pour tous, voilà l'idéal du paganisme tel qu'il a été réalisé sous l'empire romain. Les victoires et les excès de la démocratie ont fait descendre alors le genre humain à cette misère extrême. Mais le moyen âge chrétien a été fondé sur la négation complète et absolue d'un

[1] On citait dernièrement une instruction remarquable du pape Clément VIII, sur l'*Index*, où je lis ces mots :

« Ea quoque aboleantur, quæ paganismum redolent... Item quæ ex gentilium placitis, moribus, exemplis, *tyrannicam politiam* fovent, et quam falso vocant rationem status, ab evangelica et christiana lege abhorrentem inducunt, deleantur. (*Univers* du 19 septembre 1852.)

pareil état de choses. Depuis la renaissance, quelques rois de l'Occident, Louis XIV en tête, ont pu en rêver le retour, sans l'avoir accompli. La Russie en est l'idéal moderne. Depuis cent ans, les progrès du rationalisme et de la démocratie parmi nous nous ont incontestablement préparés et façonnés à ce régime, et déjà il s'est trouvé, comme sous les empereurs romains, des jurisconsultes complaisants et diserts, pour saluer le triomphe de la démocratie dans l'avénement du despotisme, et pour inaugurer de nouveau la formule abjecte du droit païen : *Quod principi placuerit legis habet vigorem*. Mais que des catholiques deviennent, à quelque degré que ce soit, directement ou indirectement, les apologistes ou les instruments d'une telle abjection, c'est une calamité qui, espérons-le, nous sera encore épargnée. C'est à cette conclusion toutefois que conduit la guerre systématique faite par des écrivains religieux à la liberté politique, telle que les peuples modernes l'ont réclamée et pratiquée.

La liberté politique, dont le seul but légitime est de garantir la liberté civile et morale, n'est qu'une réaction, souvent égarée dans sa forme, mais profondément légitime au fond, contre l'exagération triomphante de la doctrine du pouvoir. C'est pourquoi elle est nécessairement favorable à l'intérêt catholique, bien qu'un trop grand nombre de ses champions et de ses prôneurs aient commis le crime de s'armer contre la religion : les uns, parce qu'ils ne voulaient aucun frein, pas plus dans l'ordre spirituel que dans l'ordre temporel ; les autres, parce qu'ils la prenaient pour la complice du despotisme, dont elle n'était en vérité que la victime. Ce malentendu avait cessé, depuis que les esprits, saisis d'une frayeur salutaire, commençaient à comprendre que la religion ne repoussait que la révolution et non la liberté. Voulons-nous l'empêcher de renaître? alors soyons fidèles à l'atti-

tude que nous avons prise en 1848, et répétons le mot d'ordre que nous avions alors : *La religion a besoin de la liberté, et la liberté a besoin de la religion.* Hélas! le second de ces deux axiomes n'est que trop démontré par les cruelles humiliations de la liberté, partout où l'on a séparé sa cause de celle de Dieu ; mais le premier n'est pas moins indispensable à soutenir et à proclamer. La religion ne doit rien, absolument rien à la démocratie ; elle doit beaucoup à la liberté. Sans doute il n'en faut pas trop, ni toujours, ni partout, ni sans motifs, ni sans préparation ; pas plus qu'il ne faut enseigner le grec ou l'algèbre à un enfant qui ne sait pas l'alphabet. Mais la refuser d'une façon systématique et permanente; s'enrégimenter à la suite des passions et des terreurs même fondées qui la proscrivent aujourd'hui ; croire que l'on pourra définitivement sevrer de cette forte et substantielle nourriture les nations qui en ont une fois goûté, c'est à la fois une erreur capitale et une grande bassesse.

Et quand on le pourrait, encore ne le devrait-on pas, sous peine d'affaiblir et de discréditer la vérité.

Sans doute il ne faut jamais approuver ni permettre, si on peut l'empêcher, que l'esprit de désordre, la révolte contre toute autorité, l'orgueil et l'envie ligués contre le droit et l'histoire, viennent envahir le cœur des peuples et les institutions sociales, sous les dehors de la liberté, comme cela se pratique trop souvent. Voilà pourquoi, dans les temps de révolution, la liberté est plus exposée que jamais et pourquoi ses plus dévoués amis sont condamnés à des sacrifices dont il n'est pas toujours facile de mesurer l'étendue ou la durée. Voilà pourquoi, pendant ces dernières années, au milieu des périls et des agitations de la guerre, sous le feu de l'ennemi, dans l'incertitude de l'issue de ces luttes chaque jour renaissantes, nous tous, catholiques dévoués à la liberté,

nous avons, non pas désespéré d'elle, mais gémi de voir son nom profané par l'anarchie, et prêté notre énergique concours à la répression du désordre. Nous avons dû pencher de tout notre poids du côté de l'ordre et de l'autorité; car c'était le seul moyen de maintenir l'équilibre, de sauver la liberté, aujourd'hui engloutie dans le naufrage que lui préparaient les folies de la démocratie, et que nous avions tant de fois prévu et annoncé.

On nous accusait alors, nous, les amants sincères et passionnés de la liberté, de l'oublier, de l'immoler. On nous reprochait de donner le signal d'une complète volte-face vers l'autorité. Des hommes, qui se font gloire de ne jamais reconnaître qu'ils ont pu se tromper, nous reprochaient, avec une aigreur hautaine, d'avoir fait une sorte d'amende honorable, parce que les alarmes de notre conscience nous arrachaient l'aveu d'une crainte et d'un regret, la crainte d'avoir tant soit peu ébranlé l'édifice du pouvoir et le regret d'avoir paru, quoiqu'il n'en fût rien, associé aux adversaires systématiques d'un gouvernement tombé. Ils nous taxaient d'infidélité, de désertion, de trahison, parce que nous marchions avec précaution sur le champ de bataille, en comprimant les ennemis irréconciliables du bien, en transigeant avec d'anciens adversaires à moitié ramenés vers le vrai, en sauvant le principe aux dépens de quelques applications hasardées. Et toutefois nous la servions alors, cette chère liberté, et nous ne l'avons jamais mieux servie qu'en essayant de la préserver de l'étreinte de ceux qui l'ont toujours compromise et souillée. Parmi ceux qui nous dénonçaient alors à l'indignation des âmes libérales, nous en connaissons plusieurs qui aujourd'hui, en pleine paix et en toute sécurité, lorsque le danger est passé, lorsque la liberté n'inspire plus que des regrets et des espérances, s'approchent de sa statue, muette

et voilée, pour l'insulter, et pour se faire devant elle les échos attardés des Pindares de l'autocratie.

Je sais bien qu'aujourd'hui, à la différence des temps antérieurs, la liberté politique entraîne partout avec elle la liberté religieuse, mais j'aime à croire que le catholicisme n'a pas plus à redouter l'une que l'autre. Je n'hésite pas à le dire : si on pouvait supprimer la liberté de l'erreur et du mal, ce serait un devoir. Mais l'expérience prouve que, dans notre société moderne, on n'en peut venir complétement à bout sans étouffer également la liberté du bien, sans confier la toute-puissance à des gouvernements qui peuvent n'être ni dignes, ni capables de l'exercer. La liberté de conscience, ce principe invoqué si longtemps par les ennemis de la religion, tourne aujourd'hui partout à son profit. Sans doute il serait insensé de le proclamer dans les pays où il n'existe pas, et où il n'est réclamé par personne. Mais là où il existe, où il a été une fois inscrit dans les lois, gardons-nous de l'en effacer, car il y devient la sauvegarde de la foi et le boulevard de l'Église. On sait assez que ce principe, invoqué par les premiers réformateurs, n'a jamais été appliqué par eux; que Luther, Calvin, Henri VIII, ont été les plus violents persécuteurs, non-seulement des catholiques, mais des protestants qui ne pensaient pas en tout comme eux; que la réforme n'a triomphé en Angleterre, en Allemagne, en Hollande, qu'à l'aide des supplices et de la compression la plus énergique. Ce n'est donc pas le principe de la liberté religieuse qui a fait la fortune du protestantisme. D'un autre côté, on ne voit pas que le catholicisme ait gagné quelque chose en France à la révocation de l'édit de Nantes; au contraire, il a toujours été en déclinant depuis lors jusqu'à la Révolution. L'on ne voit pas davantage qu'en Espagne, en Italie, en Piémont, où la liberté des cultes dissidents a été proscrite jusqu'à nos jours, l'Église ait

échappé aux spoliations et aux persécutions. Il semble donc que là n'est point aujourd'hui le principal péril de l'Église. Par un merveilleux secret de la miséricorde divine, partout aujourd'hui le libre examen ne profite plus qu'à la vérité, partout l'hérésie est contrainte de se mettre à l'abri d'une légalité oppressive ou des violences de l'émeute pour arrêter le progrès de la foi catholique; il en est ainsi en Suède, en Angleterre, en Prusse, en Suisse, et jusque dans le petit duché de Mecklembourg [1]. Ce ne sont certes pas aujourd'hui les catholiques qui proscrivent, qui exilent, qui empêchent la prédication, qui traînent au prétoire leurs adversaires; ce sont eux au contraire contre lesquels, à Stockholm, à Londres, à Schwerin, à Genève, il faut employer ces moyens pour arrêter la triomphante expansion de leur foi. Aujourd'hui, craindre la liberté ou craindre la science dans l'intérêt prétendu de la religion, ce serait douter de la vérité. Aussi le vénérable évêque que nous citions tout à l'heure a écrit ces paroles, sous l'abri desquelles nous plaçons avec bonheur notre conviction personnelle : « Après tout, qu'avons-nous à redouter? La vérité catholique a jusqu'à ce jour lutté contre tous les obstacles, vaincu toutes les hérésies, combattu avec succès toutes les opinions les plus hostiles de la philosophie, triomphé de toutes les passions les plus haineuses; elle s'est trouvée aux prises avec toutes les sciences soulevées contre

[1] Dans ce pays luthérien, il n'est pas permis à un catholique de faire célébrer l'office divin dans sa maison particulière par un prêtre voyageur. Une ordonnance spéciale du grand-duc, en date du 10 mars 1852, interdit aux catholiques la célébration de la messe ailleurs qu'à Schwerin et à Ludwigslust, et une fois par an à Bützow. Un gentilhomme converti, M. de Kettenburg, qui avait fait venir un prêtre pour habiter chez lui, a été sommé de le faire sortir du pays sous huitaine. Il faut lire la correspondance de ce grand-duc avec les prêtres catholiques, publiée par la *Volkshalle* du 1er septembre 1852, pour se faire une idée juste de ce que les luthériens entendent par la liberté de conscience.

elle, et les sciences ont été forcées de venir successivement s'agenouiller devant elle et reconnaître sa divinité. L'attaque a revêtu toutes les formes, épuisé tous les moyens : laissons à la liberté de la défense le soin de paralyser la liberté de l'attaque. Que le catholicisme trouve son chemin débarrassé, et vous verrez qu'il arrivera partout. L'esprit de l'homme ayant été fait pour lui comme il a été fait pour l'esprit, les passions auront beau gronder et murmurer, il faudra qu'il arrive à l'esprit [1]. »

Je parlais tout à l'heure de ce qui se passe à l'étranger, et j'avoue que cette préoccupation ne cesse de me dominer. Tous les catholiques sont nos frères par la foi; rien de ce qui les intéresse ne saurait nous être indifférent; et j'ai signalé plus haut, au nombre des symptômes les plus significatifs de la réaction religieuse, cette ardente et féconde sympathie qui unit aujourd'hui les catholiques de tous les pays d'Occident, si supérieure en cela à l'indifférence de leurs pères pendant les deux siècles qui viennent de s'écouler. Cela étant, et si je le pouvais, je m'adresserais aux écrivains religieux qui se font parmi nous les avocats et les panégyristes du pouvoir absolu, et je me permettrais de leur parler ainsi :

Avez-vous jamais réfléchi à l'impression que pouvaient produire au dehors de la France vos nouvelles opinions? Avez-vous songé que les changements survenus en France ne sont encore ni accomplis, ni même désirés au delà du Rhin et de la Manche? Avez-vous oublié que les catholiques de la Prusse en sont encore où nous en étions il y a un an, à invoquer la liberté, la discussion, et même la Constitution, pour obtenir de leur souverain un peu de justice? Avez-vous ignoré qu'en Belgique, dans ce noble pays que vous avez si

[1] Mgr Rendu, évêque d'Annecy : *De la liberté et de l'avenir de la République française*, p. 98.

longtemps donné à la France pour modèle, chacune de vos paroles est soigneusement ramassée et commentée par les ennemis acharnés de l'Église, qui y puisent des arguments parfaitement adaptés à leur thèse quotidienne de l'incompatibilité de l'influence catholique avec le maintien d'un gouvernement libre? Êtes-vous restés sourds à la joie de ces journalistes *libéraâtres*, qui trouvent en vous des auxiliaires si puissants et si imprévus, et qui battent des mains lorsqu'ils vous voient tantôt disposer de l'avenir national de la Belgique, avec un sans-gêne qui n'eût pas été déplacé au congrès de Vienne, tantôt contester et renier tous les principes que les catholiques belges ont eu l'honneur d'inscrire dans leur constitution, et de pratiquer les premiers sur le continent européen?

Et en Angleterre? n'avez-vous donc jamais pensé au démenti dédaigneux que vous infligiez chaque jour au grand émancipateur, à O'Connell, à ce champion infatigable de la liberté, et à tout cet épiscopat d'Irlande, unanime pour souffrir, pour lutter et pour vaincre au nom de la liberté du pays et de l'Église? Et si le passé vous est devenu indifférent, êtes-vous également peu soucieux du présent? Avez-vous jamais calculé la part de responsabilité qui peut revenir à ceux qui d'abord, par des récits exagérés et inopportuns, ont effrayé les anglicans sur les résultats immédiats du mouvement catholique? qui ensuite justifient toutes les appréhensions et toutes leurs accusations à l'endroit du catholicisme, en arborant le mépris de toutes les garanties libérales et constitutionnelles? Quoi! les Anglais protestants sont convaincus, depuis Louis XIV et Jacques II [1] que le papisme est le synonyme de

[1] Les personnes qui jugent encore à la façon du dix-septième siècle la tentative de Jacques II voudront bien nous permettre de les renvoyer à l'ouvrage récent de M. Macaulay sur l'histoire de la révolution de 1688. Je

l'oppression, qu'il est incompatible avec la liberté civile et religieuse; et pour les éclairer, pour les ramener, vous leur envoyez l'apologie de la révocation de l'édit de Nantes! Quoi! personne ne vous a fait apercevoir tous ces yeux ouverts, toutes ces oreilles tendues, toutes ces plumes taillées, pour saisir, transcrire, commenter, développer, exagérer et expédier aux quatre coins de l'univers, aux innombrables possessions britanniques, et sur le vaste continent américain, telle boutade d'un écrivain de talent, ou telle étourderie d'un copiste subalterne, qui deviendra ainsi le mot d'ordre des ennemis de la foi, des persécuteurs de l'Église, et perpétuera l'éternel malentendu qui a désorienté le monde!

S'il vous importe peu de tout compromettre à l'étranger, avez-vous déjà oublié tout ce qui, chez nous, dans notre propre et présente histoire, devait vous avertir et vous arrêter? Avez-vous oublié tous ces évêques de France, dont les actes ont été recueillis, dont les écrits sont dans toutes les mains et toutes les mémoires, qui ont pendant dix années consécutives placé la liberté de l'Église à l'abri de la liberté civile et politique; qui n'ont pas attendu la révolution de Février pour invoquer la force du droit et le droit de la liberté? Avez-vous oublié les jésuites, qui n'ont triomphé des arrêts du parlement, des ordonnances de Charles X, des ordres du jour législatifs, qu'en se retranchant sur le terrain de la charte et de la constitution; qui n'ont entrepris, demandé, obtenu de rentrer en France, d'y élever résidences, noviciats, colléges, qu'à titre de citoyens et de Français? Encore une fois, pieux contempteurs des constitutions libérales et des

crois en outre devoir donner, à titre de renseignement très-intéressant, un jugement sur la conduite du clergé catholique sous Jacques II, par un auteur dont on n'a peut-être pas assez lu les ouvrages, par le prince Louis-Napoléon, président de la République. (Voir à l'*Appendice*, n° III.)

droits civiques, avez-vous oublié le P. de Ravignan descendant de la chaire de Notre-Dame pour défendre, visière levée, l'existence de son institut, en refusant de répondre à un autre titre qu'à celui de libre citoyen d'un pays libre? et M. Thiers, devenu l'avocat des jésuites, après avoir été leur accusateur, consacrant sa rare éloquence à faire sanctionner leur droit par une assemblée souveraine, en jetant aux hurlements des montagnards déconcertés la Constitution pour réponse!

Eh quoi! vous ne craignez pas de faire tressaillir de joie tous nos anciens adversaires, d'absoudre toutes les répugnances, les défiances, les préjugés dont nous avons été si longtemps victimes. Que nous objectait-on, en effet, pendant toute la durée de notre lutte pour la liberté de l'enseignement, la liberté de la charité, la liberté des ordres religieux, des conciles, de l'Église tout entière? On ne niait pas que cette liberté fût un bien, un droit, une conséquence de la charte. On nous disait : Vous ne la réclamez que parce que vous êtes les plus faibles; le jour où vous serez les plus forts, le jour où vous serez les maîtres, vous la renierez, et vous la refuserez à ceux qui vous l'auront donnée!

Eh bien! catholiques, vous voilà à l'épreuve. Vous êtes les maîtres ou les amis du maître. On le croit, du moins. Comment allez-vous répondre à l'attente de vos ennemis, aujourd'hui défaits et humiliés? Allez-vous leur donner la plus douce des consolations, la plus profonde des satisfactions? Allez-vous vérifier leurs prédictions injurieuses, réveiller leurs haines en les motivant, fournir un prétexte à leurs antipathies? Marchant en aveugles, sans vous soucier ou vous douter du mal que vous faites, obscurcirez-vous, comme à plaisir, la lumière qui se levait rayonnante dans leurs esprits? Repousserez-vous leurs mains qu'ils tendaient vers vous? Les refoulerez-vous dans leurs préjugés, dans leurs

défiances, dans leurs rancunes? Leur prodiguerez-vous des arguments, des armes, du venin pour les luttes de l'avenir, alors que chacune de vos inconséquences, chacune de vos palinodies, aujourd'hui soigneusement et silencieusement enregistrées dans la mémoire des vaincus, seront évoquées avec transport et jetées à la face des catholiques confus, humiliés et désarmés par votre faute?

Ce n'était donc qu'un masque, vous dira-t-on, que cet amour de la liberté dont vous vous targuiez! un masque incommodément porté pendant vingt ans, et que vous avez jeté à la première occasion favorable! Non, non, vous dira-t-on encore, quand vous essayerez d'invoquer la liberté dans l'intérêt religieux; non, votre masque ne nous trompera plus; nous vous connaissons, nous savons ce que vaut la liberté à vos yeux, au jour de ses défaites. Nous savons que la liberté d'enseignement elle-même, qui vous avait servi de bannière pendant un quart de siècle, vous vous êtes empressés de la désavouer à la première lueur d'un privilége dont vous pourriez seuls profiter, au sein du monopole ressuscité? Vous avez deux poids et deux mesures; vous avez des enseignes de rechange : hier, la *liberté comme en Belgique;* aujourd'hui, le *pouvoir comme en Russie* [1].

Savez-vous ce qu'on dirait en un mot, et comment on écrirait votre histoire? On dirait que vous avez donné une seconde édition de la *comédie de quinze ans!*

La comédie de quinze ans! je cite à dessein ce mot, parce que chacun sait le tort qu'il a fait à l'opinion libérale en

[1] M. DE CARNÉ, *Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1852. J'aime à citer cet ancien et intrépide défenseur de notre cause, que l'on a toujours vu sur la brèche, dans les occasions les plus difficiles, quand il fallait tenir tête à des orateurs tels que MM. Thiers et Dupin, à tous les préjugés gallicans et voltairiens, dans la chambre d'autrefois, et qui, aujourd'hui comme alors, reste noblement fidèle à l'union de la religion et de la liberté.

France et ailleurs. Et cependant il y eut certes autre chose que des comédiens dans ce grand parti constitutionnel de la Restauration. Certes ils aimaient et voulaient la royauté, ces hommes d'État, ces orateurs illustres, Royer-Collard, de Serre, Laîné, Martignac, Camille Jordan, Casimir Périer, (nous ne voulons nommer que les morts), eux qui, en l'avertissant, en la contenant, en l'éclairant, croyaient lui montrer la voie du salut et de la durée. Mais il arrive qu'un jour un esprit aventureux, dans l'ivresse d'une victoire imprévue, résume ses appréciations erronées sous cette image; et il lui suffit de la lancer dans le public, sans qu'elle soit contredite avec autorité, pour qu'elle devienne un lieu commun de l'histoire contemporaine. Je veux, autant qu'il est en moi, préserver la cause catholique d'une pareille ignominie; je proteste contre le scandale de cette défection, pour ma part, et pour tous ceux qui, comme moi, humbles défenseurs de l'Église, ont été les amis résolus et dévoués de la liberté, et qui le sont encore. Je tiens qu'il fallait laisser ce changement de costume et de cocarde aux démocrates qui sont devenus préfets, et aux ultra-parlementaires transformés en conseillers d'État.

Je me résume. Les libéraux portent en ce moment, dans toute l'Europe, la peine d'avoir combattu ou méprisé la religion, d'avoir cru qu'ils pouvaient se passer de toute force spirituelle, et ne tenir aucun compte de l'ordre surnaturel. Les catholiques commettraient à leur tour une faute, qu'un prompt châtiment viendrait atteindre, s'ils voulaient abandonner la liberté.

La liberté est une des forces vitales de l'humanité : elle existe toujours et partout, à l'état de regret ou d'espérance, là où elle n'est pas en réalité. Elle a deux ennemis, la révolution et le despotisme; ou plutôt elle n'en a qu'un sous deux

formes différentes. La religion est sa sauvegarde, son contrepoids naturel et légitime. Ceux qui font pencher la religion outre mesure vers l'une ou l'autre des forces ennemies lui infligent un irréparable dommage. Quand elle semble bénir le despotisme, elle refoule la liberté vers la révolution, et le monde consterné perd son équilibre.

Mais, de tous les despotismes, le plus intolérable aux nations de nos jours est celui qui s'exerce ou semble s'exercer avec le concours de la religion. Il révolte les meilleurs sentiments de notre âme, parce qu'on y sent l'exploitation d'une chose sainte au profit d'un intérêt profane. D'une part, il fomente au sein du sacerdoce les plus incurables infirmités de la nature humaine, l'orgueil et la mollesse; de l'autre, il fournit aux éternels ennemis de la vérité le prétexte le plus commode et le plus fécond. Ils s'en prévalent avec un infaillible succès. L'Église perd graduellement l'empire des âmes; elle commence par être dupe; elle prend peu à peu les airs de complice; elle finit toujours par être victime.

CHAPITRE VII

DU GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF, ET DES REPROCHES QU'ON LUI ADRESSE.

Mais j'entends d'ici la réponse de mes adversaires : Nous aimons autant la liberté que vous, nous lui gardons notre foi et notre plume; ce que nous n'aimons plus, ce que nous réprouvons, ce dont nous saluons la chute avec enthousiasme, c'est le gouvernement représentatif, constitutionnel, parlementaire.

Je réplique aussitôt : Le gouvernement que vous réprouvez, et dont je reconnais avec vous certains inconvénients très-graves, est aujourd'hui, dans l'état actuel des mœurs et des institutions de l'Europe, *la seule forme possible de la liberté politique*. C'est ce que je vais essayer de prouver, après quelques observations sur ce malheureux gouvernement parlementaire, que nos publicistes en vogue se complaisent chaque jour à ressusciter, pour le pourfendre, après l'avoir préalablement déclaré mort et enterré.

A la fin de l'année dernière, la France, par un nombre inouï de pétitions, par le vœu unanime des conseils généraux, par tous les moyens légaux, avait supplié ses représentants de lui accorder la révision d'une constitution qui la conduisait manifestement à l'abîme. Ses instances furent vaines. Non-seulement la minorité socialiste, mais une fraction importante du parti conservateur refusait impitoyablement cette révision, tandis qu'une autre fraction plus nombreuse encore y consentait si mollement, qu'elle évitait même d'en signer

la proposition. On contestait jusqu'à la sincérité des pétitions émanées de ces masses qui depuis ont su formuler d'une façon moins équivoque leur volonté dès lors évidente pour tous les gens de bonne foi. N'ayant plus d'espoir dans le jeu régulier des institutions, indignée par la tenacité aveugle et par les déplorables divisions de l'assemblée, la France, réduite aux abois, s'est empressée d'accepter et de bénir la chance de salut qui lui était offerte.

Mais de ce qu'au 2 décembre, contraints de choisir entre le socialisme et la dictature, la plupart des honnêtes gens se sont jetés du côté de celle-ci, il y a toute une classe d'écrivains qui voudraient en conclure que, par la même occasion, la France a renié toutes les conditions d'un pays libre, et que dans ce choc, la liberté, qu'ils déguisent sous le nom de gouvernement parlementaire, a été prise au lacet, et étranglée par raccroc.

Je crois qu'ils se trompent en fait et surtout en droit, et j'espère qu'il me sera accordé, pour le dire, la même licence que celle dont a pu jouir M. Proudhon pour prouver que le 2 décembre était le triomphe de la révolution sociale et le commencement de la venue de l'antechrist.

On voudra bien remarquer que je serais aussi bien placé qu'un autre pour m'ériger en censeur de ce gouvernement déchu. D'abord je dois le connaître, et peut-être un peu mieux que ses détracteurs actuels, pour l'avoir longtemps pratiqué : *Testis et pars aliqua fui*. J'ai vu de près ses abus, ses dangers, les folles illusions, les jeux stériles et cruels des partis. Je les ai signalés, j'en ai gémi, à la tribune, alors que la tribune était encore debout, en présence des maîtres du jeu, qui ne me l'ont pas pardonné. J'ai pu subir, comme un autre, plus qu'un autre, les mécomptes, les tristesses, les défaillances, inséparables de ce laborieux régime. Je pourrais le

juger d'autant plus sévèrement, que nul ne m'a jamais vu tremper à un degré quelconque dans ces intrigues, ces coalitions, ces campagnes de couloirs, ces manéges de partis qui l'ont compromis et déconsidéré. Mais je me contente de ce que j'en ai dit quand il était triomphant et en apparence inattaquable. Je ne veux pas lui jeter la pierre aujourd'hui qu'il est vaincu et livré aux Thersites du camp victorieux. Comme, après tout, la responsabilité des vaincus me paraît moins formidable que celle des vainqueurs, j'aime mieux chercher si, par quelque faute inconnue de moi-même, je n'ai point mérité d'être englouti dans ce grand naufrage dont des pilotes plus célèbres paraissent seuls responsables. *Delicta quis intelliget? Ab occultis meis munda me, et ab alienis parce servo tuo.*

Quel est d'ailleurs l'honnête homme, l'homme de cœur qui pourrait être tenté, même avec les plus justes griefs contre le régime parlementaire, d'aller enfler le flot de ses détracteurs actuels? De quoi se compose ce flot? N'y voit-on pas, avec les courtisans habituels de la victoire, toutes les ambitions inassouvies, toutes les médiocrités avides, tous ces aventuriers de plume qui, sous aucun des pouvoirs qu'ils ont servis, n'ont pu gravir jusqu'à l'estime publique; toutes les doublures des régimes déchus; tous ces gens qui nous cajolaient dans les couloirs de l'Assemblée, et qui ont pour raison principale de maudire la tribune leurs impuissantes tentatives pour y arriver ou pour y réussir?

A quoi sert de le dissimuler? il y a toute une armée de panégyristes attitrés du pouvoir nouveau qui cherchent à exploiter, au profit d'une doctrine nouvelle, ce besoin impérieux d'une tranquillité quelconque qui prévaut en France depuis la catastrophe de 1848 et ses suites. A côté de la satisfaction légitime qu'inspire le sentiment d'un immense

danger évité, à côté de la reconnaissance que mérite un immense service rendu, ils essayent de placer comme une croyance nationale la haine des formes et des idées dont la France a paru si longtemps éprise. Leur calcul n'est peut-être pas erroné. Dans la joie furieuse que leur inspire la chute du régime parlementaire, n'y aurait-il pas un suprême triomphe de l'instinct et de la logique démocratique? Ce triste et bas instinct, qui s'est d'abord cru satisfait par la substitution de l'aristocratie des capacités à l'aristocratie de naissance, a bientôt reconnu que les hommes de tribune, quelque révolutionnaires que fussent d'ailleurs leurs sympathies ou leur origine, pouvaient créer une nouvelle et puissante aristocratie; car ce qui constitue surtout l'aristocratie, et ce qui surtout répugne à la démocratie, c'est l'*indépendance*, c'est la force personnelle et permanente qui peut résister au pouvoir et lui survivre. Certes il vaut mieux, pour les individus qui en sont revêtus et pour la société, que cette force ne vienne pas exclusivement du talent, et qu'elle leur soit quelquefois transmise comme un patrimoine; mais, alors même qu'elle ne provient que d'efforts personnels et isolés, elle est encore imposante et respectable. Or, la tribune avait mis en relief un certain nombre d'hommes dont les noms se trouvaient sans cesse sur toutes les lèvres et dans toutes les mémoires, et qui, au pouvoir ou hors du pouvoir, attiraient les regards et les préoccupations du public. C'est ce que l'instinct démocratique n'a pas pu supporter impunément. Les fautes incompréhensibles de quelques-uns de ces personnages ont pu amener leur chute, je le veux bien; mais une pitoyable jalousie a pu seule applaudir à cette chute. Ce n'étaient pas tous des Aristides, et on ne se fatiguait pas de les entendre appeler *les justes*. Mais on se fatiguait de les entendre toujours nommer comme les premiers du pays, comme des gens avec les-

quels il fallait compter, et qui se retrouvaient debout au lendemain de tous les orages. Désormais on ne verra plus de ces existences hors ligne; tout est disposé pour en prévenir le retour et en oblitérer le souvenir. De là ces trépignements de joie et ce bonheur trop peu contenu, de voir désormais triompher ce que Saint-Simon appelait *les grâces de l'obscurité et du néant*.

Allons plus avant. On avait essayé, dans ces derniers temps, d'établir des distinctions assez spécieuses entre le système représentatif ou constitutionnel et le système parlementaire. On semble y avoir renoncé. Je ne m'y arrête que pour condamner, pour désavouer autant que personne les abus et les exagérations du système auquel on donne le nom de parlementaire, et pour maudire les fatales usurpations de pouvoir qui se sont produites sous ce nom. Je ne veux pas, je n'ai jamais voulu de cet esprit funeste qui prétendait humilier ou annuler le monarque au profit exclusif d'une assemblée élective. Quand nous aurons l'honneur de rentrer dans les conditions d'un gouvernement libre, je tiens que la principale préoccupation des amis de la liberté devra être de maintenir intacte l'autorité légitime du monarque. Si dans ce qui va suivre je me sers quelquefois de la dénomination assez équivoque de *système parlementaire*, c'est pour ne pas décliner la lutte avec les publicistes qui attaquent sous ce nom le gouvernement représentatif lui-même. Mais, avant d'entrer dans le détail, voyons en quoi consiste l'essence de ce genre de gouvernement.

Un gouvernement parlementaire, constitutionnel ou représentatif, signifie aujourd'hui un gouvernement *contrôlé* et *contenu*. Or, sous des formes diverses, ce genre de gouvernement a existé de tout temps et partout où le despotisme n'avait pas tout absorbé. Je crois fermement qu'il en existe le

défaut de tout patriciat politique dans les pays qui ont reçu des constitutions? Ce qui s'est fait en Angleterre pour la liberté, par l'aristocratie et avec son concours, a duré, témoin la Grande Charte et la révolution de 1688 : ce qui s'est fait sans elle ou contre elle a péri, témoin la république de 1649. Et qui ne sait qu'à Rome la liberté n'a duré qu'autant que l'élément patricien a été prépondérant, et que le triomphe de la démocratie, qui n'a pas duré cinquante ans, a été immédiatement suivi du despotisme impérial, qui a duré cinq siècles? J'appelle sur ce point les réflexions, et au besoin le repentir des *libéraux*, qui se sont toujours montrés si âpres à poursuivre les derniers vestiges de stabilité ou d'hérédité dans les lois et les mœurs de notre pays. Dieu me garde cependant de conclure que la liberté soit désormais impossible sur le continent, parce qu'on y a détruit l'aristocratie; je constate seulement qu'il y a là pour les gouvernements libres une source de difficultés et d'inconvénients redoutables.

J'explique ainsi une partie des défauts et des dangers du système parlementaire, bien loin de les nier. Je comprends la tristesse, le doute, l'indignation qu'a dû inspirer le spectacle des tâtonnements, des morcellements, de l'indiscipline de ces assemblées, composées en très-grande majorité de gens honnêtes et intelligents, mais où manquaient le *lest* des traditions aristocratiques et le poids des influences incontestées. On dit que les fautes de ces majorités, l'ambition et l'égoïsme de leurs chefs, méritaient une correction, un châtiment, une expiation; qu'il est devenu nécessaire de substituer pour un temps à la liberté un régime de silence et de compression. Je le veux bien. Mais après? Ce traitement doit-il durer toujours? Est-ce là l'idéal qu'on nous veut faire adorer? Et convient-il, pour lui rendre hommage, de proscrire et de flétrir à jamais le régime de discussion et de liberté,

et cela, au nom et dans l'intérêt de la religion? Voilà la question. Elle est surtout théorique et historique; mais elle est vitale, car, sous un autre nom, c'est absolument la même qui a été posée et résolue plus haut.

Commençons par poser en fait qu'il n'y a pas de gouvernement parfait, pas de gouvernement absolument bon en soi. Encore une fois, en politique, tout est relatif. Le gouvernement représentatif tel que nous l'avons connu n'est certes pas le meilleur qui ait jamais existé. Il rencontre, dans l'abaissement universel des caractères qui résultent de nos mœurs monarchiques et démocratiques, des causes de ruine inconnues à l'époque de son origine, au moyen âge. Mais ces causes subsistent et menacent également toute autre forme politique. Étant donné l'état actuel du monde, je soutiens que le gouvernement représentatif a moins de défauts et moins de torts que n'importe quel autre gouvernement contemporain. J'ajoute que, quand même il en aurait plus, encore faudrait-il les supporter, sous peine de renoncer à la liberté; car je défie qu'on trouve dans l'Europe moderne une autre combinaison pour la garantir.

Que lui reproche-t-on d'ailleurs? D'avoir amené le socialisme. Mais ce serait confondre toutes les notions du juste et du vrai que de rendre le gouvernement parlementaire responsable de tout ce qui s'est fait depuis 1848 jusqu'au 2 décembre 1851. La seule idée d'une assemblée souveraine et permanente répugne à l'essence de ce gouvernement, qui est avant tout, comme on l'a dit, un gouvernement de contrôle réciproque. Autant vaudrait prendre la Convention pour un modèle du gouvernement parlementaire. Ce serait confondre deux choses tout aussi distinctes que la royauté tempérée de saint Louis et l'autocratie de Byzance. Le régime parlementaire a reçu au 24 février 1848 une blessure mor-

rtelle, dont le coup d'État du 2 décembre 1851 n'a été que la conséquence logique. Je crois qu'avec plus de sagesse et de bonne volonté, on eût pu détourner la conséquence; mais, en partageant la responsabilité entre qui de droit, il ne faut pas la déplacer. La plus grande part de tous nos maux et de toutes nos humiliations doit encore et toujours retomber sur ceux qui ont amené et intronisé l'orgie de février.

Je conviens que, dans toute l'Europe, le rôle des assemblées improvisées en 1848 n'a pas été brillant. Il a été misérable en Italie, et assez ridicule en Allemagne, où ce bizarre mélange de démagogues, de pédagogues et de philologues qui ont siégé à Francfort, à Erfurt et ailleurs, n'a pas fait honneur au génie germanique. Et cependant là même aucun catholique ne doit oublier qu'elles ont proclamé la liberté de l'Église et de l'enseignement. Je fais des réserves formelles en faveur des deux assemblées françaises. L'Assemblée constituante, malgré la constitution insensée qu'elle nous a donnée, et avant que l'élection du 10 décembre ne lui eût fait perdre la tête, avait énergiquement arrêté le socialisme et réagi contre les folies du gouvernement provisoire; elle a su d'ailleurs se retirer à temps et céder au mouvement de l'opinion. Moins bien inspirée sous ce dernier rapport que sa devancière, l'Assemblée législative n'en a pas moins acquis des titres à la reconnaissance universelle. C'est elle qui, après la fameuse lettre au colonel Ney, a maintenu à l'expédition de Rome son véritable caractère; c'est elle, et elle seule, qui a donné la liberté de l'enseignement; c'est elle qui a fait rentrer l'ordre dans la législation et dans les habitudes du pays, jusqu'au jour où, égarée par l'imprévoyance de ses chefs, elle s'est perdue dans des divisions puériles, exploitées d'ailleurs contre elle avec une pernicieuse habileté.

Mais si ce pauvre système parlementaire n'est pas coupable du socialisme qui l'a tué, n'est-il pas au moins responsable de la révolution de 1848, et de la chute des trônes et des pouvoirs qui a signalé cette fatale année?

On n'oublie qu'une chose, c'est que la plupart des trônes entourés d'institutions représentatives sont restés debout, comme en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Bavière, en Espagne; c'est que la plupart des trônes qui sont tombés ou qui ont été menacés en 1848 n'avaient précisément rien de commun avec le système parlementaire. Prenons pour exemple l'Autriche. Assurément la chute du pouvoir à Vienne, en mars 1848, a été tout aussi honteuse et aussi complète que celle de la monarchie française en février; la société s'y est même relevée beaucoup moins vite qu'en France; et le meurtre atroce du général de Bréa a été dépassé en atrocité par le supplice du comte de la Tour. Et cependant tout dans ce vaste empire était dirigé dans un sens absolument contraire aux idées parlementaires, constitutionnelles ou libérales; aucune liberté quelconque n'y était admise ou pratiquée: point de tribune, point de liberté de la presse, point d'assemblées même consultatives, point de changements de ministère, point d'orateurs brouillons, point de chefs de parti, pas la plus petite élection libre, point de discussion quelconque, excepté sur les théâtres et les chemins de fer; enfin pas l'ombre de tous ces fléaux dont on nous a délivrés. Rien ne venait gêner l'initiative gouvernementale. Pendant trente-neuf années consécutives, ce noble pays avait été gouverné par le même chef, par le prince de Metternich, c'est-à-dire par un homme que l'on s'accorde à mettre au premier rang des hommes d'État du continent. La censure était rigide; la police universellement obéie et redoutée; l'administration très-régulière et très-fidèle. Bien plus, et ici je solli-

cite surtout l'attention de mes lecteurs catholiques, il n'y avait rien, absolument rien de ce que l'on pouvait reprocher au gouvernement de juillet sous le rapport religieux. Le ministre diririgeant ne cachait pas ses convictions religieuses; et deux fois, sous son administration, le saint-siége avait été sauvé de la révolution par les armes autrichiennes. La sollicitude pour les intérêts religieux était poussée si loin, que l'empereur François avait imaginé de placer un ecclésiastique dans toutes les administrations, dans toutes les chancelleries, et jusque dans son conseil d'État. En un mot, c'était l'idéal du système qu'on nous vante, excepté quant au maintien de la législation de Joseph II sur l'Église; mais on se convaincra bientôt que d'aspirer à la fois à la liberté pour l'Église et à la servitude pour tout ce qui n'est pas elle, c'est, au temps où nous sommes, entreprendre l'impossible. Dans tous les cas, on conviendra que rien ne ressemblait moins au régime contemporain en France. Et cependant ce grand gouvernement, où l'autorité était tout et la liberté rien, cet illustre et antique édifice est tombé en un clin d'œil, sous l'effort de quelques juifs et de quelques étudiants; tout ce système politique, que ni la presse ni la tribune n'avaient miné, s'est écroulé comme un château de cartes, et, sans l'héroïque épée du prince de Windischgraëtz et du maréchal Radetzky, qui sait si l'Autriche compterait encore aujourd'hui au rang des nations?

On insiste, et on affirme que le système constitutionnel ne produit rien. Réponse : il a duré en France trois fois plus longtemps que la monarchie absolue, fondée par le plus grand génie des temps modernes. Il a régné de 1814 à 1848; et ces trente-quatre années, il ne faut pas se lasser de le répéter en présence des injures et des mensonges qu'on entasse

chaque jour, ces trente-quatre années ont été, tout bien compensé, sinon les plus éclatantes, du moins les plus libres, les plus heureuses, les plus tranquilles de notre histoire.

Je me fais un devoir de proclamer que la révolution de Juillet en a troublé le cours. Ce n'est pas que je veuille prononcer aujourd'hui une condamnation quelconque contre un gouvernement que j'ai quelquefois combattu, mais dont je n'ai jamais contesté l'autorité ni désiré la ruine. Je ne confonds pas les *naufrageurs* avec les *sauveteurs*, ceux qui, après avoir conspiré dès 1815, transformèrent en révolution la résistance aux ordonnances de juillet, avec ceux qui, après le 7 août, nous ont donné l'ordre et la liberté dans la mesure où la France pouvait alors les supporter. Les hommes qui ont le mieux prévu alors les conséquences fâcheuses de ce changement ne doivent guère se sentir le courage d'être sévères pour le gouvernement qui, au lendemain d'une révolution si dangereuse pour la société et la paix du monde, a pu appeler au pouvoir des conservateurs aussi éminents que M. Guizot, M. le duc de Broglie et M. le comte Molé. Ils doivent admirer et regretter le régime qui, pendant dix-huit ans, n'a porté atteinte à aucune propriété, n'a suspendu la liberté de personne; qui n'a jamais reculé devant la discussion, jamais invoqué la dictature, jamais cherché une force dans le silence de ses adversaires; qui, sur les cendres encore fumantes de l'émeute, a su renoncer même à l'arme indispensable de l'état de siége par un respect scrupuleux pour les arrêts de la magistrature [1], et qui avait commencé par nous empêcher d'avoir 1848 dès 1830.

[1] On se rappelle que, la cour de cassation n'ayant pas reconnu la légalité des arrêts rendus par les conseils de guerre après la sanglante insurrection de juin 1832, le gouvernement rapporta l'ordonnance qui avait mis Paris en état de siége.

Mais aussi, en attaquant ou en abandonnant le roi Louis-Philippe, qui, au dernier jour de son règne, a pu se rendre le glorieux témoignage de n'avoir violé aucune loi, la bourgeoisie parisienne a dû faire comprendre aux esprits les plus méticuleux comment, en 1830, un roi honnête homme avait pu croire nécessaires et légitimes des ordonnances qui violaient la Charte. D'ailleurs, si forte qu'ait été la provocation, si pures qu'aient été les intentions de ceux qui en profitèrent, nul ne doit le méconnaître aujourd'hui, la révolution de Juillet a porté atteinte au droit, et par conséquent à la vraie liberté; elle a lâché les rênes à cet esprit de révolte qui a abouti à la réaction actuelle contre la liberté. Mais elle n'avait point changé les conditions ni les habitudes du gouvernement créé par l'auguste auteur de la Charte.

Or, pendant ce tiers de siècle, le gouvernement représentatif a porté victorieusement les armes françaises en Espagne, affranchi la Grèce, sauvé la Belgique, conquis l'Algérie, humilié le Maroc. Il a produit des orateurs et des hommes d'État du premier mérite. Il a imprimé aux travaux publics cette impulsion prodigieuse dont on lui a fait tant de fois un crime, mais qui est devenue une des nécessités de notre ordre social. C'est lui qui a créé et enraciné dans l'âme du pays le programme dont la conservation et l'extension sont la promesse et la force du gouvernement nouveau : la paix et le travail [1]. De plus, il a donné une vie féconde et glorieuse à toutes les branches de l'intelligence nationale; il a ouvert un libre cours à toutes les forces, à toutes les industries, à toutes

[1] *L'Empire, c'est la paix*, a-t-on dit à Bordeaux. M. Guizot disait, avec plus de mérite, mais avec moins de succès : *La paix partout, la paix toujours*. Il disait aussi : *Enrichissez-vous!* Et parmi ceux qui lui ont si injustement reproché cette parole, combien n'y en a-t-il pas qui applaudissent aujourd'hui aux dévergondages actuels de la Bourse, comme à la victoire la plus éclatante de la politique qu'ils défendent?

les doctrines, à toutes les idées, à toutes les études. Il a fait prévaloir partout le sentiment du droit et de la modération dans l'exercice du droit. Enfin, ce qui doit être placé en première ligne par ceux à qui je m'adresse, il a imprimé à la foi catholique, à la réaction religieuse, un mouvement tel que le monde n'en avait point vu depuis deux siècles. Quand le régime qu'on veut lui substituer aura duré trente-cinq ans, alors, mais alors seulement, on pourra dresser son bilan et comparer ses pertes et ses profits à ceux du régime que l'on insulte.

Il faudra, en outre, voir comment se comportera la nation sous le régime qui pourra remplacer le système actuel; car, on l'a souvent remarqué, pour bien juger l'influence d'un gouvernement sur une société, il faut pouvoir apprécier la conduite de cette société après que ce gouvernement a disparu. De 1789 à 1795, au sortir du régime énervant de l'ancienne monarchie, la France s'est livrée à des attentats sans exemple dans l'histoire. En 1848, au sortir de trente ans de luttes parlementaires, et quoique plongée à l'improviste dans l'anarchie, elle a su se préserver de ces crimes qui déshonorent un peuple. Le sentiment de la justice et de la liberté ne s'est point éclipsé. Le soleil s'était couché, mais on a continué à vivre et à combattre dans le crépuscule.

Deux fois, en 1830 et en 1848, le gouvernement parlementaire a eu la gloire et la force de faire reculer la révolution sans immoler la liberté. L'histoire du dix-neuvième siècle enregistrera cette vérité que le temps rendra chaque jour plus éclatante, et ce service dont l'expérience fera chaque jour mieux comprendre le mérite.

On dit encore que la France est restée indifférente à la chute de toutes ses assemblées, et on en conclut qu'elle n'a

jamais été associée de cœur aux destinées du régime parlementaire. Pauvre argument en vérité. Oui! la France a applaudi au 18 brumaire et au 2 décembre. Mais, hélas! elle a fait plus qu'applaudir à la chute de la royauté en 1792 et en 1830 : elle y a travaillé. En 1792, en 1814, en 1830, en 1848, quatre royautés sont tombées, et la France a laissé faire! Êtes-vous disposé à en conclure que la monarchie répugne à son génie et qu'elle refuse de lui confier ses destinées?

On dit qu'*il occupait agréablement quelques personnes,* et que ce n'est pas la peine d'entretenir un système politique pour si peu. On a bien raison. Mais on oublie qu'il occupait en outre le pays, et le pays tout entier, tout ce qu'il renferme d'actif, d'instruit et d'intelligent. Il a pu s'impatienter contre son *amusement*, comme vous dites; mais craignez qu'il ne le redemande trop promptement. Malheur aux gouvernements qui permettent aux peuples de s'ennuyer! Ils le sentent si bien, que trop souvent il leur faut se précipiter dans la guerre pour désennuyer leurs sujets. On n'a pas assez calculé combien cette guerre de tribune, de partis, de portefeuilles, souvent fatigante et périlleuse, pouvait, dans l'esprit et l'imagination d'une nation aussi vive et aussi mobile que la nôtre, tenir lieu de la vraie guerre, dont les fatigues, les frais, les dangers sont bien autres. Puissions-nous ne pas en faire l'expérience à nos dépens, comme l'ont fait nos pères!

Mais quand on pousse l'aveuglement jusqu'à prétendre que *les peuples sont faits pour le repos, et que le mouvement perpétuel ne leur va pas*, on avance une opinion que toute l'histoire dément, et qui tendrait à nous ramener à l'état de l'Égypte et de l'Hindoustan. Les peuples chrétiens n'ont jamais voulu de ce sort; Dieu ne les a pas condamnés au

régime des momies. Oui, les nations ont, comme les individus, leurs accès de fatigue et d'atonie; mais elles s'en relèvent avec une mystérieuse rapidité. Vous m'en direz des nouvelles, quand la France aura goûté dix ou vingt années de repos et de silence!

On dit qu'avant *les inventions constitutionnelles les gouvernements ne manquaient pas de gloire, ni les peuples de sécurité.* Je réponds qu'ils en manquaient essentiellement depuis la substitution de la monarchie absolue aux institutions anciennes, témoin la France sous Louis XV et l'Espagne sous Godoy, comparées à l'Angleterre sous les deux Pitt. J'ajoute que les peuples modernes ne se résigneraient pas longtemps à ce genre de comparaison.

On dit que l'Angleterre résiste au gouvernement parlementaire, parce que c'est une aristocratie, et les États-Unis, parce que c'est une fédération. Il est vrai que l'Angleterre est ou a été une aristocratie; mais on oublie que cette aristocratie, toujours ouverte à tous les genres de supériorité, tend chaque jour à se rapprocher davantage de l'état social du continent, et que plus cette tendance s'est manifestée, plus le système parlementaire s'y est fortifié aux dépens de la prérogative royale. Il est vrai que les États-Unis sont une fédération; mais cette fédération se compose d'États souverains, dont plusieurs sont aussi grands que des royaumes européens, et dont chacun est gouverné par des assemblées. Si l'État de New-York, avec ses trois millions d'habitants, peut résister au système représentatif, pourquoi la Belgique, qui en a quatre, ne résisterait-elle pas également?

Sans doute il faut, pour bien gérer le gouvernement parlementaire, de la sagesse, du bon sens, de la modération, et

trop souvent en France les *parlementaires* en ont manqué. C'est parce que les Anglais en ont montré beaucoup en 1688 et depuis lors, qu'ils ont su faire durer et prospérer ce système chez eux. Là est la vraie raison de leurs succès, bien plus encore que dans leur esprit aristocratique. Mais on voudra bien admettre aussi que ces vertus sont nécessaires partout, et au moins autant aux monarchies absolues qu'aux gouvernements représentatifs. C'est pour en avoir manqué que les monarchies se sont si souvent écroulées. Le seul gouvernement directement institué par Dieu, le gouvernement de l'Église elle-même, a le plus grand besoin de sagesse et de modération, et c'est parce que Dieu, fidèle à ses promesses, en a départi une plus grande dose aux chefs de l'Église qu'à toute autre race de souverains, qu'elle est restée debout, qu'elle a survécu à tous ses rivaux et enterré tous ses ennemis. Rien ne garantit qu'un homme, maître de tout faire, aura plus de sagesse qu'une collection d'hommes, même médiocres, placés à côté de lui pour le contenir. Rien ne le garantit; mais quand même cela serait certain, rien ne le fera croire longtemps aux hommes de notre siècle; et, sans cette croyance, l'édifice croule par sa base.

En outre, on dénonce comme un danger social les *triomphes de l'éloquence*, comme si vraiment l'éloquence avait été une denrée si commune; on donne comme une découverte cet axiome, que *l'éloquence n'est pas toujours de la sagesse*, et on invoque l'histoire de tous les orateurs depuis Démosthène. Je ne savais pas, pour ma part, que le régime parlementaire fût coupable de trop d'éloquence : j'eusse été tenté de lui reprocher la quantité de ses discours, plutôt que la qualité; et j'estime qu'il est fort glorieux pour lui de n'être réprouvé qu'au même titre que Démosthène!

Mais où en sommes-nous déjà tombés, pour que de si puérils sophismes puissent s'étaler sans contradiction dans les organes les plus répandus? Certes il conviendrait de les passer sous le silence du dédain, s'il ne s'était pas trouvé des plumes catholiques pour les transcrire. Heureusement le genre humain, et en particulier l'esprit français, en appellera toujours de ces jugements dictés par l'ignorance ou l'envie. Que les orateurs, s'il en reste, se consolent : on en a dit bien d'autres des poëtes et de la poésie, depuis Platon. Et cependant, toutes les fois qu'on verra couler le cours limpide et pur de la vraie poésie, on s'y abreuvera avec passion. Toutes les fois que jaillira du cœur d'un honnête homme ce torrent de pensées et de paroles qu'on nomme l'éloquence, il jaillira en même temps du cœur de sa nation un cri d'admiration et de sympathie. Jusqu'à présent il n'est rien que les hommes éclairés aient salué avec plus d'enthousiasme que la véritable éloquence; et, après les rares génies que la religion seule a inspirés et absorbés, la renommée ne place personne, dans l'ordre intellectuel, au-dessus de Démosthène et de Cicéron, de Burke et de Mirabeau, malgré leurs faiblesses. Nous tombons dans la banalité, triste apanage de ceux qui se dévouent à la tâche d'arrêter le paradoxe au passage. Hier il fallait défendre la notion même de la propriété; aujourd'hui c'est la parole humaine qui est sur la sellette. Notre temps est condamné à voir successivemement contester et défendre les choses nécessaires et les vérités évidentes. C'est une leçon et un châtiment pour son orgueil. Le plus triste est de penser que des voix religieuses se font l'écho de ces paradoxes serviles. Pour nous consoler, reportons-nous à ce beau jour où, sous les voûtes de Notre-Dame, comblée d'une jeunesse fervente et pure, le P. Lacordaire faisait l'oraison funèbre d'O'Connell, et disait aux détracteurs de la parole : « Tant

« qu'il reste une âme juste avec des lèvres hardies, le des-
« potisme est inquiet; il s'agite, il se doute que l'éternité
« conspire contre lui. »

On poursuit enfin de ses sarcasmes le *petit groupe de mécontents qui regrettent leur importance déchue*, et on plaisante agréablement sur les gens atteints de l'incurable maladie du *pouvoir perdu* et de la *parole perdue*.

Hélas! je le sais bien, le pouvoir parlementaire, comme tous les pouvoirs, a eu ses faiblesses et ses ridicules. Avant d'avoir ses détracteurs patentés, il a eu ses courtisans et ses flatteurs, ses importants et ses parasites, ses intrigants et ses espions, ses Dangeau et ses Fouché. Il doit être permis de le dire à un homme qui a publiquement déploré les manéges et les intrigues des coulisses législatives. Mais, après tout, les couloirs d'une assemblée valent bien les antichambres d'un palais. Les orateurs et les tacticiens de tribune, malgré leurs ridicules et leurs faiblesses, restent bien en deçà des Dangeau et des Fouché du pouvoir absolu. On peut pleurer autre chose que le pouvoir perdu et la parole perdue, surtout quand on n'a jamais possédé l'un et qu'on n'a peu ou point usé de l'autre. On peut pleurer la liberté perdue, la dignité perdue. On peut gémir d'être destiné à traverser un temps où l'indépendance la plus modeste est dénoncée comme un acte de mauvais citoyen, où la seule chose qui ennoblisse l'homme dans toutes les situations de la vie, le caractère, n'a plus cours que comme une médaille fruste propre à amuser le loisir des archéologues. On peut plaindre une société toujours défaillante, un pays à la merci de tous les coups de main, qui se laisse toujours prendre par surprise, en se réservant tantôt de maudire et tantôt d'acclamer ceux qui le violentent. On a déjà connu des temps pareils; on sait le rang

qu'ils occupent dans l'histoire. L'empereur Napoléon a essayé de faire passer Tacite pour une méchante langue, mais Tacite n'en a pas moins fixé l'opinion du monde. Alors, comme aujourd'hui, il se trouvait des gens du bel esprit, fraîchement revenus d'Athènes, amants exclusifs de la belle littérature, pour se moquer des Thraséas; mais, quoi qu'on fasse, c'est aux Thraséas que reste le champ de bataille dans la mémoire du genre humain. Qui se souvient des dithyrambes en l'honneur de César victorieux? Mais qui ne se souvient pas de l'hommage arraché par un reste de pudeur au client de Mécène, au flatteur d'Auguste :

Et cuncta terrarum subacta,
Præter atrocem animum Catonis?

CHAPITRE VIII

DE CE QU'ON POURRAIT SUBSTITUER AU GOUVERNEMENT REPRÉSENTATIF, ET DE CE QUI L'A PRÉCÉDÉ.

Pour serrer la question de plus près, je concède à nos adversaires que le gouvernement représentatif ou parlementaire est pourvu de tous les vices et a commis tous les crimes qu'ils lui imputent ; je leur demande seulement par quoi ils comptent le remplacer, et comment ils entendent, à son défaut, garantir la liberté politique qu'ils désirent maintenir?

Car, on voudra bien se le rappeler, nous ne discutons ici qu'avec ceux qui prétendent n'avoir pas renié la liberté, mais seulement repousser le système constitutionnel ou parlementaire. Nous partons de ce principe, qu'il faut à tout gouvernement régulier et durable des limites, un contrôle, un frein, un mécanisme quelconque qui établisse la pondération et l'équilibre des divers intérêts et des diverses opinions d'une nation. A ceux qui disent qu'un gouvernement n'a pas besoin de contrôle légalement formulé, qu'il en trouve en Dieu, et qui se contentent de reconnaître son action dans les révolutions, je n'ai rien à répondre. Leur théorie répugne à la nature de la société, à la dignité humaine, et à toute la tradition catholique jusqu'à l'époque de Philippe II et de Louis XIV. Il y a, comme nous l'avons déjà dit, des limites et des contre-poids jusque dans le gouvernement de l'Église : les repousser dans le gouvernement temporel, sous prétexte de difficulté ou d'insuffisance, c'est professer une doctrine

indigne du nom chrétien, et démentie par l'histoire de tous les peuples chrétiens.

Mais à ceux qui veulent bien reconnaître la nécessité d'un contrôle, je demande humblement quel contrôle on peut substituer, dans l'état actuel de la société européenne, au contrôle des assemblées?

Veut-on rétablir les fortes garanties, les institutions solides et séculaires du moyen âge? Nos adversaires, toutes les fois qu'on leur pose cette question, s'empressent de désavouer toute intention, toute espérance de ce genre. Mais je demande la permission d'insister sur ce point, qui me tient au cœur plus que tout autre.

J'entends souvent les écrivains que j'ai en vue vanter les institutions du moyen âge. Et tout d'abord je me réjouis de voir cette époque si pleinement réhabilitée, et cela à si peu de distance du temps où elle était encore désavouée, ignorée et quelquefois insultée par les meilleurs catholiques, sur la foi de Fleury et des auteurs gallicans. Mais j'ai peine à concilier cette admiration dans le passé avec les préférences et les éloges décernés à l'absolutisme dans le présent. Je crois parfaitement, comme on a fini par s'en apercevoir, que le moyen âge, en tenant compte des éléments sociaux du temps, a été l'ère d'un véritable gouvernement représentatif, beaucoup plus sincère et plus efficace, plus sérieux et même plus populaire que tout ce qu'on a imaginé depuis. Oui, le gouvernement représentatif est né au moyen âge et du moyen âge. Il est né de la combinaison naturelle des éléments qui constituaient la société à cette époque; il est né de l'union et de l'action commune de la royauté catholique avec l'Église, l'aristocratie foncière et les municipalités émancipées. Il a reparu de nos jours sous la forme du gouvernement parlementaire, forme imparfaite et laborieuse, mais mille fois

préférable, dans le double intérêt de la moralité et de la dignité humaine, à l'absolutisme pur, dont le moyen âge chrétien n'avait aucune notion. Ce qui a fait la force et la durée du système représentatif en Angleterre est précisément ce qu'elle a conservé du moyen âge dans ses lois et dans ses mœurs. Dans ce pays, et seulement dans ce pays, la monarchie limitée du treizième siècle a été transmise intacte au dix-septième[1]. Mais, d'un autre côté, elle n'a conservé dans sa vie politique la liberté, la dignité, l'énergie, tout ce qu'il y avait de bon et d'utile dans le moyen âge, que grâce à ces institutions parlementaires qu'on réprouve, grâce à cette division des pouvoirs qu'on proscrit, grâce à cette influence réglée de l'opinion publique qu'on appelle factice et dangereuse. C'est ainsi que, seule entre tous les royaumes de l'Europe, l'Angleterre a eu le privilége d'échapper à l'établissement durable de ce despotisme qui a partout remplacé les institutions du moyen âge. Dans un siècle de servitude, les Anglais avaient la liberté; voilà pourquoi ils ont aujourd'hui l'ordre dans un siècle d'anarchie[2].

Je soupçonne beaucoup ceux qui admirent aujourd'hui la féodalité et le moyen âge de les connaître fort peu, car je remarque qu'ils les louent avec aussi peu de discernement que leurs prédécesseurs en mettaient à les critiquer. Ils semblent croire que les rois de cette époque étaient en général des saints, ne voulant que le bien, entourés du respect et de l'obéissance de tous, et que leurs sujets ne pensaient qu'à exécuter docilement leurs volontés. Rien de moins exact : il y a eu, pendant tout le moyen âge, chez les princes comme chez les peuples, une lutte permanente et très-prononcée entre le bien et le mal. Comme ces deux courants qui, arri-

[1] Macaulay, *Histoire de la révolution de* 1688.
[2] Id., ibid.

vant en sens contraire du nord et du midi, se rencontrent sous les murs de Constantinople, se côtoient, s'entremêlent, et, en se partageant les efforts et les périls des navigateurs, emplissent le détroit du Bosphore; ainsi ces deux forces éternellement ennemies remplissent de leur lutte les annales du moyen âge. De trop bonne heure le mal l'emporta, et il finit par infecter et par refouler le torrent de vie pure et sainte qui découlait des catacombes, et qui, pendant plusieurs siècles, avait recouvert l'Europe des flots du génie et de l'enthousiasme chrétien. Mais, à côté de l'esprit moral qui a présidé au moyen âge jusqu'à sa fin, et qui n'était autre que le catholicisme, il y avait un esprit politique bien caractérisé, et qui, sous une forme aristocratique, avait constitué partout un vaste système de garanties et de restrictions imposées aux chefs héréditaires ou électifs des nations. Le clergé, la noblesse féodale, les corporations commerçantes, municipales, rurales, mille priviléges, mille usages traditionnels, tenaient l'autorité souveraine comme enlacée dans des liens inextricables. Les abus de pouvoir étaient fréquents; mais la confiscation absolue de tous les pouvoirs par un seul, la personnification de tous les droits de la société en un homme, l'abdication de toutes les volontés au profit de celle du maître, tout cela était inconnu et impossible.

Peut-on ressusciter les forces qui contenaient alors le despotisme? Non, car la révolution a fait table rase en détruisant tous les droits héréditaires et toutes les corporations, déjà et depuis longtemps minées, dénaturées et annulées par la monarchie triomphante. Et quand même on le pourrait, le voudrait-on? Non; car ce serait reconstituer une société aristocratique, tout un ensemble de supériorités hiérarchiques et patrimoniales, chose qui répugne entre toutes à l'esprit moderne de la France. Sous ce rapport, les catholiques, adora-

teurs tardifs du moyen âge, semblent tout aussi Français que pour le reste. Ils acceptent volontiers un maître, et ne savent point supporter des chefs.

Les gens qui reprochent au régime parlementaire de gêner et de neutraliser l'autorité, qui accusent les assemblées d'être asservies par le pouvoir ou de le dominer, oublient ou ignorent parfaitement de quelles gênes et de quels obstacles les institutions du moyen âge entouraient l'exercice du pouvoir. Ils devraient cependant savoir, depuis vingt-cinq ans que M. Guizot l'a démontré, que les principes les plus *avancés* de la politique *libérale* ont été imaginés et formulés alors; ceux-ci, par exemple : *Nulle taxe n'est légitime si elle n'est consentie par celui qui doit la payer : nul n'est tenu d'obéir aux lois qu'il n'a pas consenties.*

Ils ne sont pas sans avoir entendu parler des cortès d'Aragon, que Philippe II décima par la main du bourreau, que Philippe V eut soin de supprimer, et qui disaient à leurs rois : « *Nous, qui valons chacun autant que vous, et tous en-* « *semble plus que vous, nous vous jurons fidélité tant que* « *vous garderez nos libertés et priviléges;* SINON, NON. »

Mais, à coup sûr, ils n'ont jamais lu la page suivante, d'un vieil historien de ma province, Saint-Julien de Baleure, que je prends la liberté de leur soumettre dans son énergique naïveté, comme un témoignage de ce qu'était encore la liberté du moyen âge à son déclin :

« Le duc Charles, dernier hoir de la maison de Bourgogne, « ne mesurant toute chose qu'à l'aulne de sa volonté, fit pro- « poser aux états tant de nouveaux subsides et impositions si « étranges, que toutes les chambres en étoient étonnées; « mais le sieur de Jonvelle, qui aussi étoit sieur de Charny, « le sieur de Mirebeau et autres vrais Bourguignons (c'est- « à-dire, résolus de ne rien dissimuler, ni céder contre le

« devoir que chacun doit avoir à sa patrie), prindrent charge « de faire la réponse pour tout le corps des états, sans préju- « dice de ce que coustumièrement c'est à celui qui préside à « la chambre ecclésiastique de la faire. Leur réponse fut « laconique et briève, mais pleine de brave substance, sous « ces mots : *Dites à monsieur le duc que nous lui sommes « très-humbles et obéissants sujets et serviteurs ; mais que « quant à ce que vous nous avez proposé de sa part, il ne « se fit jamais, il ne se peut faire, et il ne se fera pas.* Petits « compagnons (ajoute l'historien) n'eussent pas osé tenir ce « langage, qui fait colliger que les grands seigneurs sont « plus que nécessaires aux assemblées des états, quand ils « ont l'affection bien tournée à l'avantage de la chose pu- « blique, comme eurent les seigneurs susnommés. »

On le voit : c'est toujours la même chose. Il faut des seigneurs pour appliquer la liberté comme on l'entendait au moyen âge. Mais, de ce qu'il n'y a plus de seigneurs, faut-il en conclure qu'il n'y aura plus de liberté ? On en conviendrait : il serait fort dur, pour nous autres *petits compagnons* de la Côte-d'Or et autres départements, de ne pouvoir jamais dire à un pouvoir qui abuserait ce que disaient MM. de Charny et de Mirebeau : *Cela ne s'est jamais fait, cela ne se peut pas faire, et cela ne se fera pas.* J'ajoute que lesdits *petits compagnons* l'ont déjà dit, et que, le cas échéant, ils sauraient bien le dire encore.

Personne n'est plus que moi *laudator temporis acti;* néanmoins, je demande qu'on veuille bien ne pas immoler en guise d'holocauste au passé tous les intérêts et toutes les espérances du présent. Je voudrais bien aussi n'être pas obligé, pour jouir d'un peu de liberté, d'attendre que l'aristocratie fût reconstituée en France et en Europe.

Voilà donc le moyen âge hors de question. Mais pour-

suivons, et voyons derechef par quoi l'on entend définitivement remplacer l'odieux et méprisable système des garanties parlementaires.

Serait-ce par hasard l'ancienne monarchie, la monarchie absolue, telle qu'elle a existé depuis Louis XIII jusqu'à Louis XVI, et dont Louis XIV est le type le plus éclatant? Je crois bien que tel est le secret espoir de la plupart de ceux qui font la guerre aux libertés modernes, et qui vantent, quand l'occasion s'en présente, la révocation de l'édit de Nantes.

Mais j'ose bien leur donner l'assurance que cet espoir ne sera jamais accompli et qu'il ne doit pas l'être. Il ne le sera pas, parce que la royauté ancienne est morte, morte comme la féodalité dont elle avait triomphé. Il ne doit pas l'être, parce que rien ne serait plus mortel à l'ascendant renaissant de l'Église catholique que la renaissance de l'ancienne monarchie telle qu'elle fut pendant la dernière période de son existence. Je passe sous silence tout ce qu'aurait d'insupportable et d'immoral le despotisme de ce temps dans l'ordre purement séculier; je me borne à rappeler que jamais peut-être les intérêts catholiques ne furent plus étrangement méconnus.

Je ne voudrais parler qu'avec une extrême réserve des erreurs de cette auguste race dont l'honneur est identifié avec celui de la France; de cette race deux fois victime du plus injuste exil, et sacrée par le malheur autant que par la gloire. Je crois aussi mériter de n'être pas confondu avec les détracteurs de l'ancien régime : car j'y aime précisément ce qu'ils détestent le plus, la diversité traditionnelle des droits et l'indépendante fierté des personnes. Je reconnais volontiers que la théorie de cet ancien régime était bonne, mais personne ne pourra nier que cette théorie n'eût fini par dispa-

raître au milieu des abus de la pratique. Quand on lit les éloquentes remontrances de certains parlements et certaines adresses des assemblées du clergé, on se prend à croire qu'il y avait encore, au dix-huitième siècle et en France, un ensemble de principes tutélaires ouvertement professés et scrupuleusement appliqués. Mais l'étude la plus superficielle des faits suffit pour démontrer qu'il n'en était rien. L'état social était devenu insupportable à tous, même aux plus privilégiés, non par défaut d'une constitution écrite, comme on se l'est figuré en 1789, mais parce que la vieille et vraie constitution de la France avait été graduellement absorbée et falsifiée au profit exclusif de la royauté et de ses ministres. Le despotisme né de la démocratie nous a depuis habitués à de bien autres excès; mais en ce temps-là on s'indignait de voir qu'il n'y avait plus de garantie pour aucune liberté, plus de sécurité pour aucun droit, plus de règle pour aucun pouvoir. La catastrophe à jamais lamentable qui termina l'ancien régime, ne démontre que trop à quel degré de faiblesse le pouvoir absolu avait réduit la royauté elle-même, en lui ôtant tout frein et par conséquent tout appui.

J'ai montré ailleurs [1] comment le remède fut pire que le mal; mais ce n'est pas une raison pour nier le mal, surtout en présence de ces écrivains *hardiment serviles* qui, pour mieux faire leur cour au présent, lui cherchent des précédents dans le passé. Et puisque aujourd'hui il se trouve des hommes religieux qui reprochent à la glorieuse maison de France d'avoir consacré, en 1814, les principales conquêtes de la liberté moderne, et de n'avoir pas rétabli l'antique despotisme, il est bon, il est nécessaire de rappeler par quelques traits le genre de services que ce despotisme rendait

[1] Discours de réception à l'Académie.

à l'Église. A-t-on donc oublié que Henri IV, le grand et bon Henri, traitait d'une main avec les Maures d'Espagne pour ébranler la monarchie catholique au delà des Pyrénées[1], et de l'autre avec les protestants d'Allemagne pour leur offrir la sécularisation de toutes les principautés ecclésiastiques, et en obtenir la cession de la rive gauche du Rhin, pendant que les Turcs occuperaient l'Autriche, et que la Suède écrâserait la catholique Pologne[2]? A-t-on oublié Louis XIII, par la main de Richelieu, soudoyant Gustave-Adolphe contre toutes les puissances catholiques, achevant dans ce pays l'œuvre de Luther, et, par les guerres affreuses qui précédèrent le traité de Westphalie, condamnant l'Église à l'abaissement dont elle se relève à peine aujourd'hui?

A-t-on oublié que Louis XIV, ce grand *niveleur*[3], ce précurseur tout-puissant de la démocratie, ce persécuteur impitoyable de ceux qui ne voulaient pas suivre *sa* religion[4], était devenu, tout en restant lui-même catholique sincère, le plus redoutable adversaire de l'autorité du saint-siége et de l'indépendance de l'Église? A-t-on oublié les insolences sacriléges de son ambassadeur Lavardin à Rome, et cette déclaration de 1682, source à peine tarie des servitudes et des humiliations

[1] *Mémoires* du maréchal de la Force, t. I, p. 341-375.

[2] Le texte authentique de ce traité secret, négocié par Bongars avec les agents des princes de Brunswick et de Saxe, a été récemment découvert et publié par les *Feuilles historiques et politiques de l'Allemagne catholique*, t. XXVII, p. 73 à 86. C'était le traité de Lunéville, devancé de deux siècles!

[3] Expression très-juste de M. Augustin Thierry, dans son *Essai sur la formation du tiers état.*

[4] « Sa Majesté veut qu'on fasse sentir les dernières rigueurs à ceux qui ne voudront pas suivre sa religion... Sa Majesté désire que vous vous expliquiez fort durement contre ceux qui voudront être les derniers à professer *une religion qui lui déplaît.* » (Lettres de Louvois, ap. Rulhière, *Eclaircissements sur la révocation de l'édit de Nantes.*) Voir aussi les *Mémoires* de l'intendant Foucauld, publiés par M. Adhelme Bernier, et ceux de Cosnac, archevêque d'Aix, qui viennent de paraître.

de l'Église? Quel chrétien pourrait lui pardonner, malgré la juste splendeur de sa gloire, ses coupables sympathies pour les Ottomans, alors à la veille de saisir dans Vienne la clef de l'Occident alarmé; son hostilité contre ce grand Sobieski qui devait briser pour toujours l'ascendant du croissant; ses efforts pour arrêter dans sa marche et abaisser dans sa gloire le libérateur de l'Europe, le Charles Martel du dix-huitième siècle[1]? Il disait à son petit-fils : « *Choisissez pour ministres les premiers venus ; tout doit se faire par vous seul et pour vous seul!* » Et il écrivait à son fils : « Tout ce qui se trouve dans « nos États, de quelque nature que ce soit, *nous appartient* « *au même titre*, et doit nous être également cher. Les de- « niers qui sont dans notre cassette, ceux qui demeurent « entre les mains de nos trésoriers, et ceux que *nous laissons* « *dans le commerce de nos peuples*, doivent être par nous « également ménagés... Vous devez donc être persuadé que « les rois sont seigneurs absolus, et ont naturellement la « disposition pleine et libre de tous les biens qui sont pos- « sédés, *aussi bien par les gens d'Église que par les sécu-* « *liers*, pour en user en tout temps comme de sages éco- « nomes[2]. »

Franchement, est-ce que la révolution a d'autres doctrines ou d'autres pratiques? Qu'on dise que ces rois, si illustres d'ailleurs, valaient infiniment mieux que les instruments serviles qu'ils trouvaient dans l'Église et dans l'État, et mitigeaient, en outre, par leur attachement sincère à la foi catholique, les

[1] Voir l'éloquente et impartiale *Histoire de Jean Sobieski*, par M de Salvandy, liv. X et XI. — Duverney, ministre de Louis XIV, disait aux ministres de Sobieski : « Je ne connais au-dessus de moi que Jupiter, mon maître et son épée; et mon maître encore avant Jupiter. » (*Lettres de Sobieski*, p. 23.) Il était difficile d'être plus païen pour la forme et pour le fond.

[2] *Mémoires et instructions de Louis XIV pour le Dauphin*, t. II, p. 93 et 121, édit. de 1806.

doctrines dont ils se laissaient imputer la responsabilité; je le reconnais sans difficulté. Qu'on cherche des excuses ou des explications dans l'esprit du dix-septième siècle; je le veux bien, et je m'en ferai très-volontiers l'écho contre les apologistes de la révolution. Mais qui oserait rêver le retour d'un pareil esprit dans le temps où nous sommes, et cela dans l'intérêt de la religion? On parle toujours du lustre incomparable que donnèrent à la religion Bossuet et Fénelon pendant un demi-siècle; mais pense-t-on au siècle de décadence, d'ignominie, de servitude, qui a suivi de si près, et que préparait à l'Église un pareil régime [1]! et encore n'oublions jamais que ce despotisme reconnaissait au moins nominalement la suprématie de l'Église, de la religion; que, tout en détruisant pierre par pierre l'édifice de son autorité et de sa liberté, de temps à autre il s'inclinait devant elle. Mais aujourd'hui, quand il n'y a guère de commis en Europe qui ne se révolte au fond du cœur contre l'idée d'une suprématie ou d'une intervention spirituelle; aujourd'hui désirer, réclamer, obtenir le rétablissement de l'absolutisme, et de l'absolutisme laïque, sans traditions, sans croyance, sans frein, ce serait pour tout chrétien une ignominie sans exemple, sans excuse et sans consolation.

Disons encore, pour être juste, que sous cette monarchie qui semblait ne reculer devant aucun abus d'autorité, qui, par exemple, interdisait de bâtir dans Paris ou à dix lieues à la ronde, et cela sous peine des galères, afin que le roi pût avoir à meilleur compte les matériaux nécessaires à l'achè-

[1] A qui veut bien connaître la servitude où languissait l'Église de France, sous la pression de la magistrature et de l'administration, pendant le règne de Louis XIV et de Louis XV, je recommande l'excellente Étude sur la vie et les œuvres de d'Aguesseau, par M. Algar Griveau, dans l'*Université catholique* de 1849 à 1852.

ment du Louvre [1]; disons que même alors, et en l'absence de toute garantie générale, de toute institution solide et respectée, il y avait cependant pour quelques-uns des moyens d'échapper au joug ou d'en alléger le poids. Certaines traditions, certains usages invétérés, la distance, la difficulté des communications, l'inexactitude des correspondances, l'esprit de corps, l'opiniâtre vanité du privilége, les fortes traditions et l'indépendance héréditaire de la magistrature, les solennelles protestations du clergé offraient certains éléments de résistance. Le roi, dans toute sa majesté, était quelquefois arrêté par une charte du douzième siècle, ou par la persévérante inertie d'une confrérie [2]. Mais, encore une fois, aujourd'hui, avec la bureaucratie, la gendarmerie, la centralisation, les chemins de fer, le télégraphe électrique, avec la pulvérisation générale de la société, où, quand et comment imaginer une ombre même de résistance légale à l'autorité illimitée du souverain, du moment qu'elle est dégagée du contrôle des assemblées et de la discussion publique? Le remède ne pourrait naître que de l'excès du mal, et en nous replongeant dans l'abîme des révolutions.

Aussi les moins insensés des adversaires du régime parlementaire cherchent un refuge contre les redoutables et iné-

[1] Le texte de cet ordre du roi, du 31 octobre 1660, est inséré dans le *Bulletin archéologique du Comité historique des arts et monuments*, t. II, p. 719.

[2] J'en veux citer un curieux exemple, que j'emprunte à l'une des dernières livraisons du *Recueil de la Société de sphragistique* : Louis XIV rend en décembre 1672 un édit par lequel il donne, à l'ordre du Mont-Carmel et de Saint-Lazare l'administration et les revenus de l'ancienne confrérie de *Saint-Jacques de l'Hôpital*, à Paris, fondée en 1325. Les confrères réclament, et, après vingt ans de contestations et de plaidoiries, ils en font tant, que, le 9 avril 1693, ils obtiennent un nouvel édit pour rendre Saint-Jacques à ses premiers administrateurs. Trente ans se passent, et un troisième édit de 1722 le réunit une deuxième fois à l'ordre du Mont-Carmel; la confrérie tient bon, et l'administration est rétablie une deuxième fois, par arrêt du conseil, en 1734.

vitables éventualités du pouvoir absolu, dans la résurrection de ce qu'ils appellent les *libertés provinciales*. Ils nous assurent gravement que les institutions provinciales sont le contrepoids naturel du pouvoir politique, que le moyen d'occuper les esprits est ainsi trouvé, et que les libertés provinciales offriront un aliment suffisant aux ambitions locales. Il ne manque à cette belle recette que deux choses : des *provinces*, et des *libertés*.

Des provinces d'abord! Où sont-elles? Dans le tombeau, et pour toujours. On peut le regretter, et personne ne le regrette plus amèrement que moi; mais il faut être trois fois aveugle pour le nier. Il y a encore des provinces en Autriche et en Prusse, et elles peuvent y subsister avec force et honneur, pourvu qu'on ne fasse pas là, comme ici, la folie d'effacer toutes les distinctions et de renverser toutes les barrières, afin de rendre plus commode le gouvernement par la bureaucratie. Mais, en France, il n'y en a plus. Ç'a été un crime de détruire les provinces en 1789, et une faute peut-être de ne les avoir pas rétablies en 1800 ou en 1814; mais même alors ce n'eût plus été qu'un hommage rendu à l'histoire nationale et au bon sens, qui voudra toujours qu'un homme né à Besançon ou à Auch soit plus naturellement désigné par son nom de Comtois ou de Gascon que par les eaux du Doubs ou du Gers, comme les poissons de ces rivières. Mais comme institution politique, comme force sociale, les provinces de France étaient mortes dès avant 1789; et qui les avait tuées? La monarchie, et la monarchie absolue que vous prônez. Qui a supprimé les états du Rouergue en 1609, ceux du Dauphiné en 1628, ceux du Quercy en 1623, ceux de Provence en 1639? Qu'étaient devenus, au dix-huitième siècle, les états qu'on avait daigné conserver en Bretagne, en Bourgogne, en Languedoc? Quelle résistance sérieuse et durable surent-

ils jamais opposer, je ne dis pas seulement aux volontés formelles du monarque, mais aux exactions de ses ministres, aux abus de tout l'ancien régime? Il faut lire, dans la *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*[1], ce que pensaient de l'indépendance et de l'autorité de ces corps, des témoins dignes de foi, des évêques, des magistrats, de simples spectateurs. A chaque page, on y trouve l'empreinte de la corruption, de l'intrigue, de la violation de la liberté des suffrages, en un mot les abus les plus scandaleux du régime représentatif, sans aucun de ses avantages. Sans doute la valeur primitive de ces institutions avait été immense; elles auraient pu fournir à la nation d'incalculables ressources, si on avait su en user avec sagesse et justice. Mais là, comme partout, le pouvoir absolu avait éteint la vraie vie publique. Dès 1789 il n'y avait plus rien, et aujourd'hui ce serait moins que rien.

Excepté dans deux ou trois régions de la France actuelle, telles que la Bretagne, l'Alsace, la Franche-Comté, on ne citerait pas une seule des anciennes provinces qui ait conservé une vie propre et distincte. L'esprit départemental a tout remplacé. Je serais curieux de savoir comment on s'y prendrait pour subordonner Châteauroux à Bourges, Laval au Mans, Montpellier à Toulouse. Nous avons vu les besoins du service public exiger la création de diverses circonscriptions analogues à celles des anciennes provinces, telles, par exemple, que les divisions militaires, les arrondissements de police. Quelle influence en est-il résulté dans l'ordre politique et social? On voudra peut-être, même dans l'ordre civil, recréer les provinces : je n'y contredis pas. Mais ce sera quelque chose de tout à fait neuf, sous un vieux nom. Le

[1] Publiée par M. Depping, dans la *Collection des Documents inédits sur l'histoire de France*, 1850 et 1851.

chêne a été coupé, on peut semer un gland : il poussera peut-être. Reste à savoir si la France est d'humeur à borner sa vie politique au soin de regarder croître ce gland, et à attendre cent ans, jusqu'à ce qu'il en soit sorti un chêne.

Mais, nous dira-t-on, prenons les départements : c'est là que nous placerons les nouveaux foyers de la vie publique. Eh quoi ! la vie publique de Gap ou de Carcassonne?... car celle de Lyon ou de Rouen ressemblerait furieusement à ce qu'on veut éviter.

Mais de deux choses l'une : ou l'on entend soumettre aux quatre-vingt-six assemblées départementales les grandes questions de législation et de politique, et alors il n'y a pas de gouvernement humain qui puisse s'en tirer; ou bien on veut les renfermer dans la gestion des intérêts locaux, et alors on ne fera que suivre les errements du régime parlementaire. Car, je le demande, qui donc a fait quelque chose pour la liberté provinciale, ainsi renfermée dans de justes limites? L'esprit parlementaire, le gouvernement parlementaire, et personne autre. N'est-ce pas lui qui, sous la Restauration, et après la défaite de M. de Villèle, a contraint la royauté à porter cette question devant les chambres? N'est-ce pas lui qui, en 1833 et 1834, a voté ces lois excellentes qui ont rendu électifs les conseils généraux, étendu, réglé, consolidé leurs attributions? Le gouvernement antiparlementaire de l'empereur ne les avait créés qu'à titre de simples bureaux consultatifs et amovibles. Depuis le 2 décembre, qu'a-t-il été fait pour la grande cause de la décentralisation, au point de vue de la liberté? Absolument rien. Par une mesure utile et excellente en soi, on a dérobé à la souveraineté des bureaux de Paris une foule d'affaires, mais pour les soumettre exclusivement à l'autorité des agents du pouvoir exécutif. Bien loin d'étendre celle des conseils électifs, on l'a

considérablement limitée, en prenant les maires en dehors des municipalités élues, et en ôtant aux conseils généraux le choix de leurs présidents et secrétaires, l'élection des conseils académiques, la publicité de leurs délibérations. Ce sont des actes que je ne prétends ni blâmer, ni juger, mais qui certes n'annoncent pas un développement prochain des libertés provinciales et municipales.

Il faut donc choisir; car les mœurs et les idées du monde moderne ne comportent pas d'autre alternative, surtout en France. Il faut choisir entre le pouvoir absolu, sans tempérament aucun, et le pouvoir tempéré par l'autorité des assemblées, ce qui n'est autre chose que le régime représentatif ou parlementaire. On aura beau dire que les assemblées sont toujours en deçà ou au delà du but, et que trop souvent, de simple pouvoir contrôlant, elles deviennent pouvoir prépondérant, comme on l'a vu en France, comme on le voit encore en Angleterre. C'est un danger, sans doute; mais n'est-ce pas un danger moins grand que celui d'un gouvernement sans contrôle quelconque?

Il ne faut jamais juger un pouvoir absolu d'après le mérite du prince qui le fonde ou qui le gère temporairement, et dont on peut toujours dire ce que l'empereur Alexandre de Russie disait de lui-même : *Je ne suis qu'un accident heureux*. Il faut porter ses regards sur sa durée; il faut voir ce qu'il deviendra quand la génération des hommes formés au sein de la discussion et de la liberté sera remplacée par les générations nées et élevées sous un pouvoir illimité. Rome fut heureuse sous Auguste, grâce à sa modération et au concours que lui prêtèrent des citoyens formés sous la république. Mais que devint-elle sous ses successeurs?

Dans l'Europe moderne, le pouvoir absolu ne peut être

qu'une domination militaire et bureaucratique, comme en Russie. Hors des moments de crise, l'esprit militaire lui-même sera toujours éclipsé par la bureaucratie. Celle-ci se concilie parfaitement avec la démocratie; elle en est quelquefois le contre-poids nécessaire, et plus souvent l'instrument et l'alliée.

On reproche au régime parlementaire d'avoir laissé gouverner la France par des députés. Mais la France gouvernée par des sous-préfets en vaudra-t-elle mieux? Au moins, ce gouvernement des députés était contenu, éclairé par mille forces pour ainsi dire collatérales; par leurs électeurs, leurs compétiteurs et leurs successeurs, et surtout par une inexorable publicité. Qui contiendra, qui éclairera le gouvernement des sous-préfets.

En attendant, répétons la parole du sage qui, heureusement, s'applique aussi bien aux sous-préfets qu'aux députés ; *Omnis potentatus brevis vita*[1].

[1] Eccles., X.

CHAPITRE IX

DU RÉGIME REPRÉSENTATIF ET DE L'ANCIEN RÉGIME, AU POINT DE VUE CATHOLIQUE.

Je n'oublie pas que cette Étude est exclusivement consacrée aux intérêts catholiques, et c'est en restant dans cet ordre d'idées que je me permets d'avancer l'assertion que voici : Dussent même tous les hommes d'État et tous les peuples s'entendre pour répudier le gouvernement représentatif, les catholiques ne le pourraient faire qu'avec la plus noire ingratitude; car, de tous les régimes, il est celui qui, dans les temps modernes, a fait au catholicisme le plus de bien et le moins de mal.

Partout où la servitude de l'Église existe ou a existé, elle a été l'œuvre du pouvoir absolu. Nulle part, dans notre siècle, elle n'a été produite par le gouvernement parlementaire. Ce dernier régime n'a pas brisé partout les chaînes de l'Église, il s'en faut. Il les a brisées toutefois en France, en Angleterre et en Belgique; c'est déjà quelque chose. Et partout ailleurs il a fourni aux catholiques les moyens, quand ils ont bien voulu les employer, de se plaindre, de lutter, de réclamer, et de préparer leur émancipation future.

Sous le gouvernement parlementaire, l'Église ne domine pas dans l'ordre politique, et je pense que cette domination n'est ni dans ses vœux ni dans son intérêt; mais elle a ce qui vaut mille fois mieux que le pouvoir, elle a des droits. Sous le pouvoir absolu, elle n'a rien, hormis ce qui lui est concédé par le bon plaisir du moment. Elle n'a pour appui

que le bras séculier, qui le plus souvent se retire au moment où elle y compte le plus, ou ne se lève que pour la frapper. Toute l'histoire moderne est là pour le démontrer. Sous le régime parlementaire, il est vrai, les catholiques ne sont pas les maîtres : ils sont obligés de compter avec beaucoup de monde; mais, en revanche, on compte avec eux; et, ce qui vaut mille fois mieux, ils apprennent à compter un peu sur eux-mêmes. A la longue, comme ce qu'ils réclament est à la fois légitime et sensé, ils finissent par avoir le dessus. Mais il faut savoir discuter, raisonner, combattre, attendre, user à la fois de courage et de patience, tenir tête à de redoutables adversaires : je conviens qu'il est plus commode et plus court de baisser la tête devant un maître, en implorant son appui : de ne parler que pour louer, avec l'espoir de parler un jour tout seul. Le tout est de savoir par où cela finit. *Respice finem.*

Ce qui est incontestable, c'est que jamais, en France, le clergé n'a occupé une plus belle position qu'en 1848, précisément au sortir de ces dix-huit années de régime parlementaire qui sont aujourd'hui l'objet des invectives de certains écrivains religieux. Comme nous l'avons déjà dit, il n'y a qu'à se reporter à 1830 pour comprendre la différence de force et de crédit qui existe entre un clergé protégé, même par les princes les plus catholiques, et un clergé qui se protége lui-même par le droit et la force des institutions représentatives. Ce régime de lutte et d'indépendance le fortifiait sans le compromettre. Je n'examine pas les intentions des hommes et des partis : je constate le résultat des faits.

Même pendant les jours les plus difficiles du règne de Louis-Philippe, quand le gouvernement cédait aux tendances voltairiennes des classes lettrées et des majorités politiques, quels n'ont pas été les succès de la cause catholique? Les

journaux religieux n'ont-ils pas joui d'une liberté immense? Les petits procès intentés à MM. Veuillot, Combalot et Souchet n'ont-ils pas fait à leur cause beaucoup plus de bien que de mal? Les évêques n'ont-ils pas fait entendre le langage le plus énergique et le plus efficace, sans rencontrer d'autre obstacle que d'impuissants appels comme d'abus? Les religieux n'ont-ils pas reparu dans les chaires de la capitale, sous leur habit et sous leur nom prohibé? N'est-ce pas alors que, sous son froc blanc de dominicain, le P. Lacordaire a remporté ses plus éclatants triomphes? Nos associations de piété et de charité n'ont-elles pas toutes, ou presque toutes, commencé à fleurir dans ce temps? Et tout cela malgré l'indifférence ou l'hostilité de la foule, malgré les répugnances des pouvoirs publics, du corps électoral, du pays presque entier! tout cela, grâce uniquement à la discussion et à la liberté! tout cela, grâce à ce culte du droit, à cette horreur de l'arbitraire, qu'inspirait le régime parlementaire, que le pouvoir craignait de froisser, et qui avait fini par entrer dans les mœurs publiques.

C'est alors, ne l'oublions jamais, qu'on a gagné tout le terrain dont on jouit aujourd'hui. Mais combien ne voit-on pas de gens parmi nous qui se figurent que la saison des récoltes mérite seule d'être estimée, et qui ne tiennent aucun compte des temps qui ont permis les labours et les semailles? Plaisants cultivateurs que ceux qui, dans leur enthousiasme pour l'automne, vont jusqu'à calomnier l'hiver et à supprimer le printemps!

J'insiste sur ce point, qui est essentiel. Je prie qu'on veuille bien m'indiquer, dans la vaste sphère du dévouement catholique, tel qu'il se pratique en France, une vertu, une force, une œuvre, une idée, qui ait eu besoin d'attendre l'avénement du pouvoir absolu pour éclore, et qui ne date

pas de l'ère de la liberté politique et de la vie parlementaire. Voyons; une seule! c'est bien peu : et cependant je défie nos catholiques absolutistes de la découvrir et de la citer.

Non, grâce au ciel, l'histoire n'aura point à raconter que les ordres religieux ont cru devoir attendre, pour reparaître et pour faire le bien, que la voix d'un maître eût imposé silence à leurs adversaires, et que leur zèle fût appuyé sur la force matérielle. Ils ont tous reparu, tous lutté, et tous triomphé, sans autre force que leur propre courage, et sans autre privilége que la liberté de tous.

A qui faut-il rappeler que c'est au régime parlementaire, et *uniquement à lui*, que nous devons la liberté de l'enseignement? Où a-t-elle été conquise, si ce n'est à la tribune, et même au milieu de cette agitation des couloirs et des bureaux, qui n'a pas toujours été stérile pour le bien? Si elle n'avait pas été votée il y a deux ans, l'obtiendrions-nous maintenant? On sait bien que non. La conserverons-nous même? Cela est plus que douteux. On a annoncé l'intention de nous offrir, en échange de cette précieuse et féconde liberté, je ne sais quel privilége, comme celui dont jouissait l'Église en Piémont avant le système actuel, et qui n'a ni empêché le mal, ni produit un bien durable.

Et l'observation du dimanche! où a-t-on commencé à la réclamer et à la garantir? n'est-ce pas au sein des assemblées politiques? à la Chambre des Pairs d'abord, dans l'excellente loi sur le travail des enfants, et à l'Assemblée Législative, grâce à la proposition de M. d'Olivier? Nul ne sait mieux que moi l'extrême difficulté de toute intervention légale et efficace dans cette matière; mais la justice exige que l'on reconnaisse combien les mesures prises par un pouvoir omnipotent et bienveillant sont restées en deçà de celles qui avaient été élaborées au sein d'une législature indépendante,

et qui y auraient à coup sûr triomphé, si nous avions pu devancer les divisions qui nous ont perdus.

Si quelqu'un a le droit de se plaindre des excès du régime parlementaire, tels que nous les avons maintes fois déplorés et dénoncés, ce n'est certes pas le Saint-Siége. Quels corps, quels pouvoirs ont jamais témoigné plus de respect au chef de l'Église, que ces deux Assemblées, dont l'une semblait vouloir se précipiter tout entière devant Pie IX, lorsqu'elle le croyait au moment d'aborder sur la plage française; dont l'autre a su forcer le pouvoir exécutif de renfermer l'intervention armée de la France dans les limites de la justice et du respect, après avoir salué l'immortelle maternité de l'Église par des acclamations qu'il doit m'être permis de rappeler avec autant d'émotion que de reconnaissance?

Et le gallicanisme, si justement odieux à certains de nos adversaires, le gallicanisme, qui produisait encore en 1826 une contrefaçon de la déclaration de 1682, sous quel régime a-t-il subi les affronts qui l'ont expulsé du domaine des choses réelles? S'il relève aujourd'hui la tête, comme on l'affirme, s'il recommence à se glisser ténébreusement dans les conseils du pouvoir, n'est-ce pas depuis qu'il a éprouvé combien la discussion publique, le grand jour de la tribune lui était fatal? Quand nos légistes disputaient à l'Église ses libertés, quels précédents invoquaient-ils à l'appui de leur dialectique surannée? Étaient-ce ceux du gouvernement représentatif, ou même de nos assemblées révolutionnaires? Non : c'étaient exclusivement les traditions du pouvoir absolu, de Louis XIV surtout et de Napoléon, ces deux grands antagonistes de l'indépendance de l'Église.

Mais ces succès, ces leçons sont également oubliés par nos adversaires, dont quelques-uns n'ont rien dit, rien fait pendant la lutte, et viennent maintenant désavouer le courage

qu'ils n'ont pas montré, et compromettre la victoire qu'ils n'ont pas gagnée.

Ces imprudents nous parlent sans cesse de la Belgique et de l'Angleterre. Je risquerais trop de me répéter, si je rappelais ici que la Belgique doit au régime représentatif toutes les libertés qu'elle a réclamées et consacrées pour l'Église, et dont aucune n'a encore été sérieusement entamée[1], et qu'O'Connell n'a dû qu'à ce puissant instrument les victoires qu'il a gagnées sur l'intolérance anglicane. Mais je prie tout observateur impartial de se recueillir, et de se demander où en serait aujourd'hui la cause catholique en Angleterre, si, au lieu d'avoir affaire au parlement, où les catholiques et les protestants vraiment libéraux peuvent élever une voix puissante et écoutée, elle ne se trouvait en présence que de la majesté offensée de la reine Victoria, jalouse à l'excès, comme chacun sait, de sa prérogative spirituelle? On reverrait sans doute des violences analogues à celles qui consacrèrent cette prérogative sous Henri VIII et Élisabeth, alors que le parlement n'était qu'une simple cour d'enregistrement des volontés despotiques de la royauté. Aujourd'hui, au contraire, toute la fureur des préjugés populaires déchaînée contre l'Église, encouragée par une presse dévergondée et par la coupable complicité du ministère whig, qu'a-t-elle pu enfanter? Rien, si ce n'est ce fameux *bill des titres ecclésiastiques*, que la discussion avait moralement tué avant qu'il fût promulgué; que l'éloquente protestation des Graham et des Aberdeen avait marqué du sceau de la réprobation, et qui est resté jusqu'à présent à l'état de lettre morte.

On nous objecte encore l'Allemagne; on nous demande,

[1] J'ai excepté la liberté de la charité : voir plus haut, p. 24.

avec la plus étrange légèreté, ce que l'Église a gagné au gouvernement parlementaire. La réponse sera facile et accablante : l'Église y a gagné dix fois plus de séve et de liberté qu'elle n'en avait auparavant. Quelque pitoyable, quelque odieuse qu'ait été dans ce pays la révolution de 1848 sous le rapport politique, il faut en avoir ignoré le premier mot, pour méconnaître que le principe de la liberté de l'Église, de son *autonomie*, comme on dit en ce pays-là, de son libre enseignement, a été posé, proclamé et conquis au sein des nouvelles assemblées, tandis qu'auparavant aucun gouvernement n'en avait tenu compte. Oui, l'Église a obtenu un commencement de justice et de liberté, elle ne l'a dû nulle part à l'action spontanée du pouvoir absolu : elle l'a dû exclusivement à la discussion et à l'énergie de ses enfants, au sein des assemblées politiques. C'est là que pour la première fois les Radowitz, les Döllinger, les Buss, les Beda Weber, les Reichensperger, au milieu des démagogues et des bureaucrates, ont su revendiquer victorieusement les droits du catholicisme [1]. C'est à la suite de ces discussions que les évêques ont pu s'assembler en concile à Wurtzbourg, pour la première fois depuis un siècle, et que les associations catholiques de Pie IX, de saint Charles Borromée, etc., ont tenu leurs assises publiques. Où sont-elles nées d'ailleurs, ces œuvres généreuses et fécondes de la ferveur catholique? Est-ce sous le sceptre paternel de l'Autriche? Non : c'est en Prusse et dans les petits États du Rhin, c'est-à-dire dans les pays de lutte et de liberté. Ce qui est un grand malheur,

[1] La *Deutsche Volkshalle*, du 4 avril 1852, remarque avec raison que c'est seulement depuis 1848 qu'on a entendu les laïques parler à la tribune le langage chrétien, qui naguère n'était entendu que de la bouche des prêtres et dans la chaire. Citons encore, parmi les orateurs laïques qui ont servi de leur éloquence et de leur courage la cause catholique, les professeurs de Lassaulx, Philipps et Hermann Müller.

mais ce qui n'en est pas moins une incontestable vérité, c'est qu'il a fallu que la faux de la révolution ait atteint l'Autriche, pour que les chaînes de l'Église y fussent brisées.

En Prusse, les sanglantes folies de la révolution de mars avaient fait éclore une Constitution, sans doute très-défectueuse au point de vue politique, mais qui contenait ces trois articles, dont l'absence est à jamais regrettable dans la nôtre :

« Art. XII. La liberté de religion est garantie.

« Art. XIV. Les corporations religieuses peuvent correspondre avec leurs supérieurs sans qu'il soit apporté d'obstacles à ces rapports.

« Art. XV. L'Église catholique et l'Église évangélique sont indépendantes l'une et l'autre dans le règlement et dans l'administration de leurs affaires. »

Il est de règle aujourd'hui, parmi nos nouveaux docteurs, de se fonder sur un mot très-profond de M. de Maistre, pour se donner le plaisir de mépriser les constitutions écrites. Je ne vois pas qu'il en soit de même chez nos frères au delà du Rhin; je les entends invoquer ou regretter ces stipulations salutaires et nécessaires partout où les vieilles constitutions traditionnelles ont été déracinées par l'absolutisme. Et cela se conçoit. Tant que la constitution prussienne a été debout et respectée, on a ménagé l'Église, on l'a presque courtisée; on a laissé toute liberté à son action. Aujourd'hui que la constitution est, à ce qu'il paraît, sérieusement menacée, et que le gouvernement parlementaire est fort compromis, que se passe-t-il à l'égard de l'Église? Le voici : on revient aux anciens errements de la bureaucratie prussienne; on ressuscite la loi indigne qui privait de la qualité de citoyen ceux qui iraient étudier la théologie à Rome [1]; on s'alarme du

[1] Voir le décret ministériel du 26 juillet 1852.

succès des jésuites dans leurs missions; on leur refuse le droit de s'établir en Prusse; et, pour que la plainte même cesse d'être importune, on persécute la presse catholique, on saisit les écrits des apologistes de l'Église, on expulse du territoire, comme des délinquants, les écrivains qui se vouent à la défense de la liberté religieuse[1]. En un mot, tout semble annoncer un retour, que nous aimons encore à croire éphémère et partiel, au système de Frédéric-Guillaume III.

Ce monarque était aussi ennemi du régime parlementaire que peuvent l'être nos journalistes religieux; cela ne l'a pas empêché de pousser son aversion pour la liberté des consciences catholiques jusqu'à l'incarcération des archevêques de Cologne et de Posen. Le régime représentatif a affranchi l'Église en Prusse; le régime monarchique pur y condamnait à l'exil ou à la prison des évêques fidèles à leur devoir. Le système parlementaire est aussi innocent de ces excès qu'il l'a été de ceux de l'empereur Joseph II. Et cependant c'est au *parlementaire* seul qu'en veulent les sentinelles vigilantes de notre presse religieuse! De 1780 à 1790, Joseph II n'avait point d'assemblées pour le gêner, pour l'étourdir, pour l'amoindrir aux yeux de ses peuples : aussi sut-il user de son autorité absolue pour supprimer deux mille monastères, chasser vingt mille religieux, créer et régenter les séminaires à sa fantaisie, soumettre les mandements épiscopaux à la censure, les bulles pontificales à l'*exequatur*, frapper les biens ecclésiastiques d'impôts non autorisés par l'Église, fixer le nombre des cierges à allumer dans les différents offices, tout réglementer, tout confondre, tout opprimer avec la violence d'un conquérant et la minutie chicanière d'un sacristain. Qu'on veuille bien me citer un

[1] C'est le sort qu'a eu M. Hermann Müller, rédacteur en chef de la *Volkshalle* de Cologne.

gouvernement représentatif qui ait approché de ce régime impérial.

En Bavière, qui est-ce qui a opéré, de 1800 à 1810, toute une révolution venue d'en haut, dans ce pays naguère le boulevard et le foyer de l'esprit catholique en Allemagne? Qui a introduit, en 1803, l'indigne *placet?* Qui a supprimé et spolié tous les monastères, sans une seule exception? Qui a altéré l'esprit exclusivement catholique des universités en les peuplant de protestants ou de rationalistes? Qui a foulé aux pieds les mœurs, les croyances, les pieuses traditions du peuple le plus fidèle et le plus fervent? Qui a infligé au peuple et au clergé du Tyrol les quatre années de persécution qui ont amené et justifié l'héroïque insurrection de 1809? Qui? Était-ce un gouvernement représentatif? Non : c'était un roi absolu, du reste très-doux et très-bon, guidé par son ministre Mongelas, et sans l'ombre d'une constitution ou d'un parlement quelconque. Et, depuis, qui, dans ce même pays, a sacrifié à une misérable danseuse des ministres intègres et distingués, des professeurs éloquents et orthodoxes? Est-ce une majorité parlementaire? Non. C'est un roi, et un roi qui avait bâti des églises magnifiques, qui avait toujours donné à la religion des preuves d'affection et de respect. Et aujourd'hui, toujours dans ce même pays, qui attribue la principale influence à des notabilités protestantes du caractère le plus équivoque? Le roi, le roi seul, en l'absence des chambres, et sans qu'elles y soient pour rien. Car, nous sommes contraints de l'avouer, il y a encore des chambres en Bavière; il y a une constitution qui garantit la liberté de la presse et de la tribune, qui permet aux catholiques bavarois de se plaindre hautement de leurs griefs, et à nous de les connaître.

Mais c'est en Italie qu'on nous appelle pour nous confondre,

pour nous réduire au silence, pour nous montrer le régime parlementaire dans toute son horreur. Passons-y donc à la suite de ses dénonciateurs; mais ayons soin de constater que nous sommes bien loin de dire ou de croire que ce régime convienne aux peuples d'Italie, soit dans le présent, soit dans l'avenir. Nous ne prétendons pas posséder une recette universelle, à l'usage de tous les pays et de tous les peuples de l'univers. Nous ne défendons le gouvernement représentatif, nous ne le désirons, nous ne le regrettons que là où il a réussi, où il a duré, où il a vécu avec suite et honneur.

C'est assez dire que nous ne l'estimons guère en Italie, où l'expérience a toujours tourné contre lui. Mais l'examen de ses fautes et de ses chutes ne sera peut-être pas sans intérêt.

On voudra bien sans doute ne pas nous objecter ce qui s'est passé à Rome, et nous condamner à redire ce qui a été dit à la tribune sur l'impossibilité absolue d'un gouvernement représentatif à Rome. Le *Moniteur* du 20 octobre 1849 est là pour ceux que cela peut intéresser. — Mais à Naples? Je ne sache pas que les tristes libéraux qui, en 1848, ont inauguré une nouvelle contrefaçon des idées françaises dans la capitale des Deux-Siciles, aient usé de leur éphémère autorité pour infliger à l'Église d'autre injure que l'expulsion des jésuites; en quoi ils avaient pour modèle le roi Ferdinand IV de Naples, qui, à l'instar de tous les souverains de sa maison, se montra l'un des plus ardents promoteurs de leur persécution et de leur suppression par Clément XIV. Ces libéraux n'ont pas eu le temps de faire plus de mal; je le veux bien, et je m'en félicite. Mais aussi je n'ai pas entendu dire que le roi actuel, malgré sa généreuse piété, malgré les preuves si filiales de dévouement qu'il a données au pontife exilé, malgré le temps dont il a pu disposer et la liberté complète de son action, ait encore songé à faire droit aux nombreuses et anciennes do-

léances de l'Église sur le relâchement de la discipline et la gêne des relations du clergé avec le saint-siége. Ce n'est donc pas le régime parlementaire que nous rendrons responsable de ce qui peut manquer au bien de la religion dans les Deux-Siciles.

En Toscane, il y avait encore au commencement de cette année deux édifices debout, mais chancelants : le Statut constitutionnel et les fameuses lois Léopoldines qui, au milieu de beaucoup de réformes excellentes et nécessaires, avaient consacré la servitude de l'Église d'une façon digne du frère de Joseph II, Pierre-Léopold, auteur de ces lois. On demandait le renversement de l'un et de l'autre. Nos nouveaux prôneurs d'absolutisme confondaient, dans leurs attaques, la constitution parlementaire avec les lois anticléricales. Peu s'en fallait qu'on ne rendît le statut de 1849 responsable des lois de 1780. Une fois le gouvernement représentatif par terre, disait-on, rien ne devait s'opposer à l'émancipation de l'Église. Qu'est-il arrivé? Le Statut a été abrogé, et les lois Léopoldines ont été soigneusement conservées. Toutes les entraves mises à l'indépendance et à la vie de l'Église sont maintenues, avec cette seule différence que désormais aucun Toscan catholique n'aurait le droit ou le moyen de s'en plaindre publiquement, si l'inclination ou l'intelligence lui en venait. Tel est le genre de triomphe que vaut aux institutions catholiques la ruine des institutions parlementaires. On vante beaucoup les excellents changements introduits par le grand-duc dans l'instruction publique : il a soumis tous les établissements d'éducation à l'épiscopat. Mais si les évêques demeurent en tout soumis au gouvernement, où est la garantie de la liberté du bien et de sa durée?

Mais le Piémont! voilà où l'on nous attend. Le Piémont, où règnent sans partage les institutions représentatives, n'est-

ce pas là un argument souverain, un spectacle propre à ouvrir les yeux des plus obstinés fidèles du régime constitutionnel?

Je n'ai point attendu la défaite du système représentatif en Europe pour signaler le danger, la criminelle folie du système suivi par les hommes politiques qui représentent la majorité du parlement piémontais [1]. On ne saurait trouver d'expressions trop fortes pour blâmer ces prétendus hommes d'État, ces romanciers, ces économistes, qui cherchent à se venger, sur le pape et les évêques, des affronts que leur outrecuidance a valus sur le champ de bataille au noble pays qu'ils compromettent. On ne saurait assez siffler ces petits acteurs qui recommencent sur leur petit théâtre toutes les pièces déjà sifflées chez nous. Comme ces faux sages que le Dante a placés dans son *Enfer*, ils marchent la tête retournée vers le dos, condamnés à ne voir qu'en arrière, et à faire ainsi du progrès à rebours :

E vidi gente per lo vallon tondo
Venir...
Mirabilmente apparve esser travolto
Ciascun dal mento al principio del casso :
Che dalle reni era tornato il volto
Ed indietro venir li convenia,
Perchè 'l veder dinanzi era lor tolto.
(*Infern.*, cant. xx.)

Mais le dommage qu'ils infligent à la liberté, à l'avenir de l'Italie, est bien autrement profond et irréparable que le mal qu'ils essayent de faire à l'Église. Le clergé du royaume de Sardaigne, si édifiant et si instruit, se retrempera dans ces nobles luttes qui ont déjà valu des palmes immortelles

[1] Lettre au *Constitutionnel*, du 17 juin 1850.

aux archevêques de Turin et de Cagliari. Dans cet illustre épiscopat pas un membre n'a failli au devoir qui l'enchaîne au chef; et l'on peut d'avance calculer la vigueur nouvelle que puisera, au sein de ces épreuves, la religion, seule force vitale de l'Italie. Des laïques courageux et intelligents se formeront et se forment déjà, dans cette gymnastique salutaire, pour toutes les exigences de la vie publique. J'ose affirmer que les catholiques piémontais, aguerris et retrempés comme ils le seront d'ici à très-peu d'années par leur épreuve même, deviendront de l'aveu unanime la force et la consolation de l'Église en Italie.

En outre, ce serait commettre la plus grave erreur que de faire dater, en Piémont comme ailleurs, l'hostilité contre l'Église de la création du gouvernement constitutionnel. Tout le mal qui éclate aujourd'hui a son origine dans les traditions et les habitudes de la monarchie absolue. C'est elle, et non le gouvernement parlementaire, qui a créé, sous le titre de *Réformation des études*, le système d'enseignement par l'État, auquel Napoléon emprunta l'idée de l'Université impériale. Qu'on lise l'ouvrage si curieux qu'a publié récemment le comte Solar de la Marguerite, ministre du roi Charles-Albert de 1833 à 1847. On y verra que toute la politique dont le développement actuel excite à si juste titre la réprobation du monde chrétien, existait déjà *in posse et in actu*, et avait existé pendant tout le dix-huitième siècle. Malgré les efforts de ce ministre si catholique et si zélé, malgré l'ardente piété du roi, tout s'y préparait au retour des anciennes servitudes, à peine mitigées par un concordat dont la magistrature et l'administration se plaisaient à violer les stipulations. Que de fois n'avons-nous pas entendu vanter naguère le despotisme de Charles-Albert! On en recueille aujourd'hui les fruits. Toute l'histoire moderne de la maison

de Savoie porte malheureusement l'empreinte de ce misérable esprit de rivalité contre l'Église, fondé sur les doctrines gallicanes et jansénistes. Ouvrez les annales du Grand-Saint-Bernard, et vous y verrez les descendants de ce vieux comte de Maurienne qui, au treizième siècle, se nommait *le bon avocat et le défenseur dévoué* des frères du Mont-Jouy; vous les verrez poursuivre pendant deux cents ans une série de spoliations et de vexations, avec l'aide des légistes monarchiques du sénat de Chambéry, pour enlever la liberté des élections à la fondation de saint Bernard de Menthon, aujourd'hui victime de la cupidité radicale. Ouvrez l'histoire de Sicile, et vous y verrez Victor-Amédée Ier inaugurer sa nouvelle royauté [1] par une lutte acrimonieuse et inique contre Clément XI et la suzeraineté du saint-siége sur cette île. Il y a des gens naïfs qui se figurent que tout le mal, en Piémont ou ailleurs, vient de ce qu'il y a des chambres, des journaux, une vie politique et publique. Mais s'il n'y avait qu'un roi, imbu de même esprit, il y mettrait encore bien moins de façon. Les mêmes actes se commettraient sans discussion et sans délai; les victimes seraient bâillonnées avant d'être immolées. On n'entendrait ni protestation ni murmure; on ne verrait aucune de ces démonstrations qui honorent l'Église, qui propagent et fortifient l'esprit catholique. Cela ne se passait pas autrement au dernier siècle, quand rien ne gênait plus l'exercice de la prérogative royale, quand la doctrine de l'*autorité* était seule reconnue et prêchée.

Mais je soupçonne très-fort ceux qui se font de la conduite actuelle du Piémont envers l'Église un argument contre le gouvernement constitutionnel, de n'avoir jamais ouvert une page de l'histoire d'Italie antérieure à la révolution française.

[1] Il fut obligé, en 1718, d'échanger la Sicile contre la Sardaigne, mais en conservant le titre de roi.

De nos jours, on ne lit guère l'histoire, on la refait, chaque matin, à son gré ou au gré du paradoxe qu'on soutient. Disons toutefois, pour ceux qui attachent encore quelque prix à ses leçons, que MM. de Cavour, Brofferio et compagnie sont de bien petits garçons auprès des ministres de la royauté illimitée du dix-huitième siècle, et que les parlementaires du Piémont ont encore fort à faire avant d'égaler les modèles que leur ont fournis, en Italie même, les princes de la maison d'Autriche et de Bourbon. Tout ce qu'ils font n'est et ne sera qu'une contrefaçon assez pâle des actes commis en Lombardie par Joseph II, et en Toscane par Pierre-Léopold, avec l'aide de Tamburini et de l'université janséniste de Pavie, de Ricci et du synode hérétique de Pistoie. Ils ne commettront pas plus de spoliations et de violences que ces deux souverains absolus; et j'affirme qu'ils n'iront pas, comme le grand-duc de Toscane, jusqu'à imposer à tout le clergé la prétendue doctrine de saint Augustin sur la grâce [1].

Il n'y avait pas de parlement à Naples, lorsque le marquis Tannucci, premier ministre pendant deux règnes, usa de son autorité absolue pour abolir la propriété et la juridiction ecclésiastiques, ainsi que les recours à Rome; pour interdire la publication et la circulation des actes du saint-siége; pour faire jeter au delà des frontières quatre cents religieux sans reproche; et, enfin, pour ériger des siéges épiscopaux : le tout sans daigner consulter ni écouter le pape. Il n'y en avait pas en Espagne, lorsque Charles III, transféré de Naples à Madrid, laissait gouverner l'Espagne et garrotter l'Église par d'Aranda et Campomanes; lorsqu'il ordonnait l'expulsion de tous les jésuites de son immense empire; de tous, au nombre de six mille, en un seul jour; et cela, *pour des motifs que Sa Ma-*

[1] César Cantu. *Histoire de cent ans*, t. I, p 465, édition italienne.

jesté tient renfermés dans son auguste cœur, dit le décret, mais dont Sa Majesté n'a pas daigné révéler le secret à la postérité [1]. Il n'existait plus, en Espagne, un seul corps, une seule force capable de résister à cet acte de monstrueuse tyrannie. *Pas un seul Espagnol* n'eut le droit ni le cœur de se plaindre! l'iniquité fut consommée en plein jour, et tous les souverains catholiques de l'Europe l'applaudirent ou l'imitèrent.

Que l'on demande au P. de Ravignan, ou à tout autre jésuite de nos jours, ce qu'ils préfèrent : être pris à l'improviste dans leur oratoire ou au confessionnal, sans qu'on leur permette d'emporter autre chose que leur bréviaire, et être jetés au fond de cale d'un vaisseau pour être transportés dans les États romains, avec peine de mort contre toute tentative de retour et de correspondance, ou bien subir l'ordre du jour provoqué par M. Thiers, le 3 mai 1845, et la dispersion fictive obtenue de leur général par M. Rossi, ce qui a été le *maximum* des violences parlementaires de notre temps contre les soldats les plus exposés de l'Église.

Il n'y avait pas, dans ces temps *antéconstitutionnels*, il n'y avait pas jusqu'au petit duc de Parme qui, dans son petit fief du Saint-Siége [2], et vingt ans avant Joseph II, ne tran-

[1] En revanche, dans l'ordre royal du 2 avril 1767, adressé à toutes les autorités de l'Espagne, on lit ces mots : « *Si, après l'embarquement, il existait encore un seul jésuite, même malade ou moribond, dans votre département, vous serez puni de mort.* Moi le Roi. » C'est ce que son ministre D. Manuel de Roda appelait l'*opération césarienne*. Ce ministre du Roi Catholique écrivait au duc de Choiseul, premier ministre du Roi Très-Chrétien, le 17 avril 1767 : « Succès complet : l'opération n'a rien laissé à désirer. Nous avons tué l'enfant; il ne nous reste plus qu'à en faire autant à la mère, notre sainte Église romaine. » (Crétineau-Joly, *Clément XIV et les Jésuites*, p. 178-285.)

[2] Le duché de Parme avait été créé par Paul III pour la maison Farnèse, et à titre exprès de fief perpétuel du Saint-Siége.

chât du pontife, en interdisant toute offrande et toute correspondance avec Rome.

L'ordre de Malte lui-même, qui n'était autre chose qu'une corporation religieuse et nobiliaire, se croyait obligé, en sa qualité de souverain, d'imiter les rois et les empereurs. Lui aussi voulut soumettre à son *placet* les décrets pontificaux, réduire et supprimer les priviléges ecclésiastiques, jusqu'à ce que Pie VI se vit obligé de dire à l'ambassadeur du grand maître Emmanuel de Rohan : « Qu'est-ce que votre ordre, « si ce n'est un corps privilégié? Nous vous avons toléré « jusqu'ici ; mais, puisque les priviléges doivent être abolis, « que votre ordre soit aboli avec les autres [1]. » Dix ans après, le général Bonaparte se chargeait d'exécuter la sentence [2].

Dans le cercle étroit où la monarchie tendait de plus en plus à renfermer la libre action de l'Église, respectait-on au moins sa discipline, sa dignité, sa pureté? Non : la reine d'Espagne, la femme de Philippe V, arrachait à Clément XII l'archevêché de Tolède, le plus riche et peut-être le plus important de la chrétienté, pour son fils, *âgé de sept ans!* Et ce n'était pas seulement le régent d'Orléans, c'étaient presque tous les rois catholiques, dit l'historiographe officiel de la cour romaine, qui violentèrent la conscience d'Innocent XIII, en le contraignant de donner le chapeau de cardinal à l'abbé Dubois [3], déjà successeur de Fénelon sur le siége de Cambrai!

Absorbé par les souvenirs des hauts faits de ces grandes

[1] Panza Vecchia, l'*Ultimo periodo della storia di Malta*, 1835, p. 279.

[2] Dans sa fameuse conversation avec les députés de l'ordre, qui avait fini par se mettre sous la protection de la Russie, Bonaparte leur reprocha leur *condescendance pour les schismatiques*. Et lui allait en Égypte y faire des proclamations en l'honneur de Mahomet et du Coran!

[3] Innocentius XIII, efflagitante Gallorum rege, et quod rarum est, in id etiam incumbentibus cæteris fere omnibus catholic s principibus, hac die 16 julii 1721, eum in sacrum cardinalium collegium invexit. Ciacconius.

monarchies, j'oubliais le Portugal, ce Portugal dont on nous objectait tout récemment la honte, la misère, le désordre, sous le régime constitutionnel. Mais, si l'on veut bien s'en souvenir, il n'y avait ni constitution, ni parlement, ni système représentatif, lorsque Pombal, investi de la toute-puissance royale, commit contre les jésuites les atrocités que chacun sait. Mais ce qu'on paraît ne pas savoir du tout, c'est le système suivi par la monarchie absolue en Portugal contre l'Église tout entière, non-seulement pendant le règne de ce ministre, mais après sa chute, et jusqu'à l'invasion française, sous la pieuse reine Marie, pieuse au point d'être devenue folle par scrupule de dévotion [1]. Ce qu'on ne sait pas, c'est l'histoire de ce saint évêque de Coïmbre [2], qui, seul de tout l'épiscopat portugais, osa résister au tyran, qui, pour avoir voulu prémunir ses ouailles contre les doctrines de Fébronius et d'Ellies Dupin, fut enlevé de son siége, déclaré mort civilement, et plongé, pendant quinze ans, dans un cachot, sous le Tage. Ce qu'on ne sait pas enfin, c'est que, dans ce royaume *Très-Fidèle*, toute relation avec le Saint-Siége était interdite, et punie comme un crime de lèse-majesté; que la théologie janséniste régnait seule dans les universités; que les évêques et les ordres religieux étaient tous courbés sous le joug d'un oratorien qui, après avoir d'abord prêché l'abolition de l'inquisition, avait fini par se faire nommer lui-même grand inquisiteur, afin de mieux assurer le triomphe de sa secte et de mieux conduire la guerre contre Rome. L'illustre cardinal Pacca, qui nous a fait connaître tous ces faits et bien d'autres, ajoute que, pendant les sept années que dura sa nonciature à Lisbonne, il n'y vit pas paraître un seul livre favorable aux droits de l'Église.

[1] Pacca, *Nunziatura di Lisbona* p. 20.
[2] D. Michel dell' Annunziata Ibid., p. 34.

Le mal est encore grand en Portugal : je ne l'ai que trop vu par moi-même ; mais il est peut-être moindre qu'alors, et c'est alors, et non aujourd'hui, qu'il est né.

Voilà l'histoire ! non pas l'histoire travestie au gré de certaines théories et d'un enseignement déloyal et superficiel, mais l'histoire prise sur le fait, et recueillie par les témoins les moins suspects.

Tels sont donc, tels étaient du moins les avantages que les gouvernements antiparlementaires procuraient à l'Église. On nous permettra de ne pas les regretter, et surtout de ne pas désirer le retour d'un régime qui, dans les pays les plus catholiques du monde, ouvrait le sacré collége à Dubois, livrait l'Église à Pombal, et l'État à Godoy. On nous permettra de lui préférer, malgré les misères incontestables des choses et des hommes, le régime qui a ouvert la presse à Balmès et la tribune à Donoso Cortès.

Et notez bien que tout cela se passait, non pas sous le joug de conquérants barbares et infidèles, mais sous le sceptre de princes tous croyants, pour la plupart pieux, même réguliers dans leurs mœurs, et élevés par des prêtres ou des religieux.

Peut-on croire que la monarchie illimitée produirait aujourd'hui des résultats moins dangereux pour la liberté et la dignité de l'Église? Sans doute, grâce aux mœurs libérales et constitutionnelles, dont l'influence s'est fait sentir au sein des plus douloureux désordres de notre temps, on peut croire que les princes de nos jours reculeraient devant certaines violences extérieures qui n'inspiraient aucun scrupule à leurs grands-pères. Mais que le fond des choses allât mieux, il faudrait être bien crédule pour l'espérer.

Je n'en veux donner que deux indices. On se souvient du traité de la Sainte-Alliance, de cette alliance par laquelle

l'empereur d'Autriche, le roi de Prusse et l'empereur de Russie, après la défaite de Napoléon, prirent Dieu à témoin qu'ils ne voulaient plus régner que pour le bonheur de leurs sujets et le *triomphe de la religion chrétienne*. Cet acte est certainement un des plus touchants et des plus solennels de l'histoire des rois, et rien n'autorise à élever le moindre doute sur la sincérité des souverains qui y apposèrent leur signature. Le traité fut conclu à Paris en 1815 : les trois autocrates se séparèrent, et s'en retournèrent chacun dans ses États : François Ier, pour y conserver scrupuleusement, pendant ses quarante-cinq ans de règne, la législation de son oncle Joseph II contre l'Église ; Alexandre, pour expulser et dépouiller les jésuites, sans avoir aucun crime à leur reprocher ; Frédéric-Guillaume, pour y entamer contre l'Église le système qui devait aboutir à la prison et à l'exil de l'archevêque de Cologne.

La royauté française ne prit aucune part au traité de la Sainte-Alliance : mais qui pourrait mettre en doute le dévouement des rois de notre siècle à la religion et à l'Église? Depuis longtemps on n'avait vu sur le trône un chrétien aussi accompli, un aussi honnête homme que le roi Charles X. Voici cependant ce qu'écrivait son ambassadeur à Rome, le duc de Laval-Montmorency, chrétien aussi loyal que son maître, dans une dépêche officielle au sujet du conclave de 1823 : « Les cardinaux français doivent être envoyés, sans « parole de qui que ce soit, sans recommandation, on ose « dire SANS CONSCIENCE, en prenant ce mot dans le sens qui « exprime *une vanité occupée de sa propre chose plus que de* « *celle du Roi*... Chacun d'eux, pénétré des sentiments de « fidélité dus au Roi, consentirait à *se tromper avec lui*, s'il « se trompait... ils travailleraient à l'œuvre désirée par le « Roi, et recommandée à leur véritable conscience de prélats

« placés là par le Roi, et qui n'y seraient pas entrés sans le « Roi [1]. »

J'attendrai qu'on me cite de M. Brofferio, ou de tout autre radical parlementaire, un acte plus éloigné de la véritable intelligence des droits de l'Église, que cette naïve déclaration d'un excellent catholique, ambassadeur d'un roi très-chrétien.

Si cela ne suffit pas, je demande la permission de citer cet autre extrait des dépêches d'un ambassadeur du roi de France au ministre des affaires étrangères, pendant le conclave de 1829, où fut élu Pie VIII : « Je n'ai ni argent à donner, ni « places à promettre. *Les passions caduques d'une cinquan-* « *taine de vieillards ne m'offrent aucune prise sur elles.* J'ai « à combattre la bêtise dans les uns, l'ignorance du siècle « dans les autres ; le fanatisme dans ceux-ci, l'astuce et la « duplicité dans ceux-là... » Ces paroles sont de M. le vicomte de Chateaubriand, auteur du *Génie du Christianisme*, et ont été destinées par lui-même à la publicité, dans ses *Mémoires d'outre-tombe* [2].

Je prie instamment mes lecteurs de ne pas me prendre pour un ennemi de la royauté, des races royales ou des hommes monarchiques, parce que je réponds aux détracteurs de la monarchie constitutionnelle et tempérée en racontant à une génération oublieuse les erreurs des rois et de leurs serviteurs ; parce que je signale les écueils dont ils n'ont pas toujours su se préserver, et où l'on veut que nous allions de nouveau nous briser.

Je me borne à conclure, de tout ce qui précède, que le

[1] ARTAUD, *Histoire de Léon XII*, t. I, p. 145, 146. L'auteur, premier secrétaire d'ambassade du loyal et chevaleresque duc de Laval, cite cette dépêche sans critique ni surprise. Cela lui paraît tout simple.

[2] Dépêche du 15 mars 1829.

gouvernement représentatif n'a pas fait et ne fera jamais autant de mal à l'Église que lui en a fait, souvent sans le vouloir, le pouvoir absolu; que, par conséquent, les catholiques n'ont aucun droit ni aucun intérêt à s'associer aux diatribes des flatteurs de la force contre ce genre de gouvernement. J'en conclus aussi que, presque toujours, les pouvoirs qui ont prétendu protéger l'Église en associant sa cause à celle de la monarchie absolue, ont fini par la compromettre ou l'asservir.

Sauf dans les grandes explosions révolutionnaires, où l'Église subit le sort de la société tout entière, l'expérience prouve que partout où elle a eu à souffrir, dans les temps modernes comme au moyen âge, ç'a été l'œuvre des volontés absolues de quelque prince aveuglé.

Croire que l'on pourra, dans l'état actuel de nos mœurs et de nos lois, conserver la liberté de l'Église en dehors d'une liberté générale sagement contenue et réglée, c'est une déplorable illusion. Une fois réduite à l'état de privilégiée, elle retombe tôt ou tard à l'état de cliente, de protégée, avec toutes les entraves et toutes les humiliations d'une telle condition.

Vous voulez, dirai-je aux imprudents apologistes de l'ancien régime, vous voulez ressusciter le passé pour le clergé. Mais n'avez-vous donc jamais réfléchi que ce passé pourrait être également ressuscité contre lui? N'avez-vous pas calculé qu'il aurait plus à y perdre qu'à y gagner?

Vous gémissez sur les luttes auxquelles le régime de la liberté a condamné l'Église dans quelques pays; vous semblez craindre par-dessus tout qu'elles ne recommencent chez nous. Pauvres âmes sans foi, pauvres cœurs sans courage! Où avez-vous vu que l'Église dût cesser d'être militante ici-bas? Mais la vie entière est une lutte : la vie domestique, la vie privée la plus obscure, qu'est-elle autre chose? *Militia*

est vita hominis super terram. Et vous auriez la prétention de l'éviter dans la vie publique, dans la vie de l'Église surtout! Il n'y a qu'un moyen efficace d'éviter la lutte, c'est de supprimer la vie. C'est à quoi l'on était parvenu, à peu de chose près, dans ces royaumes où le despotisme régnait, et creusait en silence l'abîme où la révolution devait tout ensevelir.

Loin de moi d'ailleurs la pensée que les catholiques aient à se poser en chevaliers errants du régime parlementaire ou représentatif! Je ne leur demande pour lui qu'une équitable comparaison avec les régimes qui l'ont précédé et qui pourraient le remplacer, et, à défaut de toute autre justice, je demande au moins l'impassibilité et la dignité du silence.

Je suis loin d'être moi-même l'admirateur sans réserve de ce régime. Je conçois fort bien qu'il n'inspire plus ni la même confiance ni la même estime qu'il y a trente ans. Je ne veux pas plus être rangé parmi ses panégyristes que parmi ses insulteurs posthumes.

Je me borne à croire que, dans un temps comme le nôtre, dans une société pulvérisée par l'esprit démocratique, ce régime si décrié est le seul abri contre le despotisme, et qu'il lui est préférable. Il laisse plus de place au talent, au caractère, à l'honneur, à la conscience. Certes, il ne nous rendra pas le treizième siècle, ni le dix-septième : il n'enfantera pas des Joinville, des Guise, des l'Hôpital, des Saint-Simon; mais au moins nous donnera-t-il autre chose que des muets ou des valets. Que si l'on peut trouver une autre combinaison, une autre forme de gouvernement, qui nous préserve à la fois des périls de la liberté et des abaissements de la servitude, rien de mieux. Je serai des premiers à en saluer l'avénement, car je n'ai pas de parti pris, et je ne crois à aucun système absolu ou éternel. Mais, en attendant cette découverte, je

m'en tiens à l'expérience, qui nous fait voir dans le gouvernement représentatif, dans la monarchie tempérée, un régime dont l'Église s'est fort bien trouvée, en comparaison de tout ce qui l'a précédé. Je ne voudrais pas qu'on immolât le souvenir de ses bienfaits à celui de ses abus, parce que, comme le disait tout récemment le P. Lacordaire, « s'il fallait dé-« truire tout ce qui engendre des maux et des abus, il ne « resterait rien debout sur la terre, pas même la religion. »

CHAPITRE X

OBSERVATIONS FINALES.

Sait-on de qui l'on se rapproche le plus, par ces invectives et ces récriminations contre le régime parlementaire? Du socialisme, ni plus ni moins. J'entends le socialisme théorique et littéraire. Ce socialisme, en effet, se montre au premier rang parmi les ennemis des institutions représentatives. Il est ingrat, car ces institutions lui ont fourni les moyens de se produire au grand jour. Il est vrai que le grand jour, venu peut-être un peu plus vite qu'il ne l'aurait voulu, ne lui a guère été favorable. Il est encore vrai qu'en plein moyen âge, les ancêtres du socialisme, ceux qu'il a découverts et dont il se targue, les Albigeois, les Vaudois, les Wicléfites, et toutes les autres sectes de ce genre, avaient su également se faire jour; car il n'y a pas d'institutions humaines qui puissent étouffer radicalement et à toujours les insurrections de l'orgueil et de la cupidité.

Quoi qu'il en soit, les écrivains socialistes usent de ce qu'on leur laisse de liberté pour immoler sans façon le gouvernement représentatif. Cela se conçoit : chaque fois que le socialisme a voulu aborder la tribune, et cela dans les circonstances les plus favorables, il a été battu, battu à plates coutures, battu par M. Thiers, par M. Berryer, par M. Buffet, par M. Mortimer-Ternaux. On se rappelle les succès de fou rire obtenus par M. Louis Blanc et M. Pierre Leroux, et les quatre séances de nuit demandées par M. Considérant pour l'exposition de sa théorie.

Beaucoup de socialistes en ont conclu, non sans quelque

raison, que le régime de la discussion leur était moins favorable que le régime de la force. Les uns se sont résignés silencieusement et sans peine ; les autres applaudissent publiquement et tous les jours à la ruine de ce qu'ils appellent la *petite* liberté, en attendant la *grande* que l'avenir nous réserve. Je connais tel département, où le journal de la préfecture, notoirement fondé et rédigé par des fouriéristes, ne laisse guère passer de jour sans attaquer les anciens partis, dont aucun n'a voulu écouter les oracles *harmoniens;* sans signaler les immenses avantages qu'offre le régime actuel sur le régime déchu, pour la cause du *progrès humanitaire.* Le récent écrit de M. Proudhon démontre que le socialisme ne tient nullement à la libre discussion, et qu'il compte bien plus volontiers sur un gouvernement qui ne discute pas, que sur un gouvernement qui discute. Il s'efforce de prouver que le 2 décembre n'est qu'une étape du socialisme. Il calomnie, a coup sûr, les actes et les dispositions du chef de l'État; mais, de ses calomnies comme de ses arguments, il ressort, avec la dernière évidence, que le despotisme lui paraît beaucoup plus favorable, comme moyen, que la liberté, et beaucoup plus propre à accélérer le triomphe de son utopie. En effet, chacun sait que, en dehors même des paradoxes de l'inventeur de l'*an-archie*, l'omnipotence de l'État a toujours été le rêve favori, l'idéal du socialisme. Cette omnipotence peut seule lui fournir les moyens de réaliser ses plans, le jour où il sera maître de l'État, ce qui est, depuis 1789, le rêve du premier ambitieux venu. Pour rendre obligatoire le travail, l'assistance, l'éducation, sous prétexte de les organiser, il lui faut nécessairement la concentration absolue du pouvoir, c'est-à-dire le despotisme, à la seule condition d'avoir le despote pour lui, ce qui n'est pas absolument en dehors des éventualités de l'avenir.

Comme le socialisme déteste, par-dessus tout, la tradition et la liberté, il doit détester et il déteste, en effet, les garanties politiques ; car toute garantie représente une tradition ou une liberté.

Mais le catholicisme, qui ne vit que par la tradition et par la liberté, n'est pas, grâce au ciel, condamné à partager ces craintes et ces répugnances.

Quant à moi, je pousserai la confiance jusqu'à avouer que je ne désespère pas encore de l'avenir du système parlementaire ou représentatif. J'ai, pour garant de sa vitalité, la fureur qu'il inspire à ses ennemis. On ne médit pas autant des morts : on ne les redoute pas surtout. Aujourd'hui, que voyons-nous? Tous les acteurs et tous les apologistes du régime proscrit se taisent, et cependant, chaque matin, on lance contre lui les foudres de l'invective ou du sarcasme. J'en conclus que ses jours ne sont pas encore comptés. Il sera plus ou moins contenu, réprimé, corrigé, châtié pour son plus grand bien; mais il renaîtra, parce que, dans une société réduite en poussière comme la nôtre, il est la seule forme possible des gouvernements modérés et raisonnables, lesquels sont les seuls gouvernements durables. Ainsi donc, nos docteurs et nos prophètes en seront peut-être pour leur peine ; il pourra renaître et leur survivre :

Multa renascentur quæ jam cecidere, cadentque
Quæ nunc sunt in honore.

Ceci n'est nullement une menace contre le régime que la France a accepté il y a neuf mois. Je suis loin de prétendre que la constitution actuelle de la France ne puisse pas se prêter à un gouvernement tempéré, c'est-à-dire au régime parlementaire tel que je l'entends. Cette constitution a l'avan-

tage d'être très-élastique, très-facile à améliorer : tout dépend de l'esprit dans lequel elle sera appliquée ou modifiée. Les assemblées sont là : leur composition, leurs attributions, peuvent varier d'un pôle de la boussole politique à l'autre, La Chambre des communes d'Angleterre a eu des commencements bien plus modestes et des allures bien plus humbles encore que notre Corps législatif. Je sais bien que, s'il faut en juger par les apparences, rien n'indique, dans les dispositions présentes du souverain de la France, une marche conforme à l'idée que je défends; mais, sans juger la nécessité ou la popularité de la tendance qui domine aujourd'hui, on peut certes, sans crime, envisager l'avenir sous un autre point de vue.

Deux fois déjà, depuis un siècle, la France éperdue, humiliée, épouvantée, a vu se réaliser la prédiction d'Isaïe : *Irruet populus, vir ad virum, et unusquisque ad proximum suum : tumultuabitur puer contra senem; et ignobilis contra nobilem. Apprehendet vir fratrem suum domesticum patris sui* (*et dicet*) : PRINCEPS ESTO NOSTER : RUINA AUTEM HÆC SUB MANU TUA.

On sait quelle fut l'issue fatale de la première expérience, malgré l'éblouissante splendeur du début. Il est permis d'espérer et même de croire que l'écueil signalé par tous les compagnons du grand naufragé sera évité dans l'avenir. L'histoire n'aura point à enregistrer un second exemple de l'infatuation du succès, de l'aveuglement qu'inspire une élévation trop subite. Espérons au contraire qu'elle pourra décerner au maître de la France un éloge aussi rare que digne d'envie, et qu'elle le félicitera un jour d'avoir su résister aux sophismes et aux adulations des théoriciens de l'absolutisme.

Je me plais donc à ne pas regarder comme éternel un système dont la durée indéfinie me semble contraire aux inté-

rêts et peut-être même aux intentions du prince qui nous gouverne. J'estime qu'il ne pourra pas se dispenser d'un retour à des allures plus libérales, quand même il voudrait le contraire; et je ne pense pas qu'il le veuille. Je le dis, non par précaution oratoire (je n'ai guère l'habitude d'en user), mais par conviction. Il serait infidèle à la prudence dont il a donné tant de preuves, s'il ne savait à temps se dégager du système où on essaye de l'enserrer, et de la responsabilité dont on voudrait l'accabler.

Aussi voudra-t-on bien remarquer qu'il n'est question, dans tout ceci, que d'une théorie rétrospective ou *prospective*, de celle qui réprouve la liberté dans le passé ou dans l'avenir. Je crois que, pour les catholiques, cette théorie est, dans le passé, le comble de l'ingratitude, et, dans l'avenir, le comble de la folie. J'ajoute que, quant au présent, il suffirait de se taire et de rester paisible spectateur de la marche des événements. A l'heure qu'il est, la France a peut-être encore plus de liberté qu'elle n'en veut; elle irait jusqu'à supporter l'oppression. Cette oppression n'existe pas et ne saurait exister, car on n'opprime que ce qui vit. A l'heure qu'il est, rien n'est gêné, car rien ne se meut; rien n'est comprimé, car rien ne résiste. Tout dort, tout se repose, tout se renouvelle peut-être. Mais quand l'heure du réveil sonnera, quand cette France aura goûté dix, vingt années de repos, de calme, de prospérité, de sécurité complète; quand elle sera tentée de se dire qu'elle s'ennuie; quand éclatera le besoin de respirer, de voir, de parler, de juger, de critiquer, qui n'a jamais pu être extirpé de ce pays, pas plus sous l'ancien régime que sous Napoléon, c'est alors qu'il faudra bien donner quelque issue à cet instinct impérieux, à cette force latente, mais irrésistible. C'est alors qu'on verra si les nouvelles institutions de la France sont assez élastiques pour se prêter à ce retour de

la vie, du bruit, de la lutte. Je veux le croire; mais, si elles ne s'y prêtaient pas, je suis convaincu que le souverain que la France s'est donné, avec l'habileté qui le caractérise, ne permettra pas à l'orage de grossir. Autrement l'orage l'emporterait, lui et son œuvre.

Après tout, l'esprit français, l'esprit humain, n'a pas changé de nature le 2 décembre au matin. On ne vaincra pas la révolution et le rationalisme, en supposant même qu'on ait envie de les vaincre, dans l'ordre politique seulement. Ce n'est point par là que ces deux fléaux sont entrés dans le monde. Il nous reste une littérature corrompue jusqu'à la moelle des os, une industrie jetée hors de ses voies légitimes par un matérialisme sans bornes. On ne vient pas à bout du mal uniquement par la compression, quelque énergique et durable qu'elle soit. Il faut bien lui opposer les forces libres, spontanées du bien : et le bien ne peut être émancipé sans entraîner à sa suite une certaine émancipation du mal. C'est la loi de la nature humaine. La liberté reparaîtra donc avec ses chances, ses luttes, ses sacrifices, et avec elle le mérite. Oui, je n'hésite pas à le dire, malgré le démenti que semblent me donner les circonstances où nous sommes, les choses et les hommes qui nous entourent : la liberté ne sera point étouffée. Je n'ai pas peur pour elle. La cause de l'absolutisme est une cause perdue. Malheur à ceux qui voudraient enchaîner à cette idole décrépite les destinées immortelles de la religion! Ils pourront la compromettre pour un temps; mais elle se relèvera, elle désavouera toute solidarité avec eux; elle ne leur pardonnera pas; et, dans la mémoire irritée des générations futures, elle placera leurs noms à côté de ceux de ses ennemis et de ses persécuteurs.

Sachons donc répudier l'alternative où l'on essaye de nous acculer, en nous condamnant à choisir entre le despotisme et

le socialisme. Elle nous est imposée par quelques-uns de ceux qui nous disaient, il y a deux ans : « Pas de milieu pour « la France entre l'anarchie et la monarchie légitime. » Aujourd'hui ce sont les plus ardents à applaudir à la révolution du 2 décembre, qui a été précisément un de ces milieux qu'ils proscrivaient. Dieu se plaît ainsi à confondre l'outrecuidante légèreté des hommes qui prétendent le renfermer dans des dilemmes inventés par leur passion éphémère.

Sans doute les difficultés seront toujours grandes; le découragement paraîtra naturel, inévitable. On nous dira, comme maintes fois déjà : « Rien n'est possible dans notre « pays. Tout est perdu. » Et cela ne sera pas vrai. L'expérience est là pour nous rassurer, et nous promettre des retours consolants. Sans doute le socialisme, qui est loin d'être vaincu, pourra exiger longtemps encore le despotisme pour contre-poids; mais entre ces deux extrêmes, sachons garder notre place. *Liceat inter abruptam contumaciam et deforme obsequium pergere iter, ambitione ac periculis vacuum.*

Sachons attendre : « Le temps, » a dit un grand maître de la politique, « le temps a, pour tout modifier, des secrets que le génie lui-même ne trouve pas. »Ne versons pas des larmes sur ce qui est tombé, soit; mais ne l'insultons pas. Ne blasphémons pas notre propre passé, pour mieux nous affubler de la mode courante, pour nous faire bien venir, même dans l'intérêt de la bonne cause, des puissances du jour. La liberté nous a valu d'inappréciables conquêtes, d'éclatantes réparations : au lieu de la renier, sachons l'honorer par notre reconnaissance, notre patience et notre espoir.

Ce n'est pas que je veuille dissimuler les périls et les obstacles que rencontre la liberté au sein de la société moderne. Qui ne comprend que la civilisation a considérablement perfectionné le despotisme en l'adoucissant? Le suffrage uni-

versel surtout, tel que nous l'avons vu fonctionner, et malgré les services imprévus et éclatants qu'il a rendus à l'ordre au moment des plus grands périls; le suffrage universel peut être regardé comme le plus grand danger de la liberté. C'est un mécanisme par lequel la foule, maîtresse pour un jour, peut se rendre esclave pour des siècles, et rendre tout esclave comme elle.

Il serait insensé de méconnaître la valeur de ce mécanisme. On peut dire que le suffrage universel jouera désormais en politique le même rôle que la poudre à canon dans l'art de la guerre, ou la vapeur dans l'industrie. L'introduction de cette arme nouvelle et formidable change toutes les conditions de la lutte. Elle met à la disposition du pouvoir, qui finira toujours par s'en emparer, une force jusqu'à présent inconnue. C'est un levier qui peut être manié par la main la moins habile et la moins scrupuleuse, mais qui donne à cette main un ascendant irrésistible. C'est, en outre, un masque immense, derrière lequel toutes les servilités, toutes les bassesses, toutes les défaillances peuvent chercher un abri commode et sûr. C'est une mer où vont se perdre toutes les combinaisons et toutes les règles de la politique ancienne, mais où le mensonge, le préjugé, l'ignorance peuvent aussi centupler leur énergie. La sagesse et la dignité humaine y sont toutes deux condamnées aux plus rudes épreuves. Talent, vertu, renommée, courage, intégrité, expérience, tous ces titres à l'ancienne popularité, toutes ces forces diversement énergiques, tout cela est noyé dans les flots du suffrage universel, comme le serait un flacon de vin généreux versé dans un étang.

Aussi je ne sache pas qu'aucun ami sincère et intelligent de la liberté ait jamais désiré ou réclamé le suffrage universel. Il a été inventé par les républicains, d'accord avec quelques

fous monarchiques. Selon l'usage, l'invention a tué les inventeurs.

Toutefois il faut s'y résigner et s'y habituer; car il ne sera pas détruit aussi facilement et aussi promptement qu'il a été créé.

Bayard et les preux de son temps se désespéraient à la vue des progrès de l'artillerie et des *arquebusades*. Ils croyaient que la guerre loyale, chevaleresque, généreuse, n'allait plus être possible, et que les lâches seraient désormais sur le même pied que les grands cœurs; et cependant l'honneur, le courage, toutes les vertus militaires ont retrouvé leur valeur et leur emploi dans les armées modernes. Il en sera de même des vertus et des talents politiques : tôt ou tard, ils retrouveront leur valeur. Seulement il faudra aux hommes d'État de l'avenir des vertus nouvelles, comme il a fallu aux fils des preux encore plus de sang-froid et de coup d'œil que de bouillant courage, pour remplacer Crécy et Azincourt par Rocroy et Denain.

On a pu, grâce à la vapeur, bouleverser toutes les habitudes et toutes les conditions de la société extérieure, supprimer les distances, abaisser les montagnes, transformer le commerce, ouvrir à l'industrie d'interminables perspectives, fournir un thème inépuisable aux déclamateurs de tout ordre, sur le progrès indéfini, la fédération des États, la paix universelle, et autres utopies; mais on n'a ni supprimé une passion, ni diminué un ennui, ni discipliné une cupidité, ni consolé une tristesse de plus qu'avant cette fameuse découverte. L'orgueil, l'envie, la douleur, toutes les infirmités de l'homme sont restées debout, comme aussi les lois éternelles de la justice divine, et même les lois, inférieures mais respectables, de la sagesse humaine. Pas plus que la vapeur, le suffrage universel ne changera les conditions fondamentales de

la nature humaine. Seulement il rendra la liberté plus difficile, et par conséquent les luttes plus pénibles, les sacrifices plus méritoires, le dévouement plus généreux et plus complet. C'est un sort que tout homme de cœur, que tout chrétien surtout peut encore accepter et bénir.

Peut-on espérer que, parmi les hommes dont l'intelligence n'a pas été complétement égarée par le démon de la révolution, ceux qui se regardent comme les champions attitrés de la liberté, éclairés par ses dangers, ses mécomptes, ses humiliations, se décideront enfin à chercher la force et la vie là où la vie et la force peuvent seules trouver la sanction de la durée et du respect? Ils ont longtemps traité la religion en ennemie ou en étrangère. Le temps est venu de reconnaître en elle l'unique et indéfectible alliée. Elle est née pour être la consolatrice de tous les vaincus, le refuge de toutes les victimes, l'asile des cœurs blessés et découragés, la lumière des esprits dévoyés. Il appartient à ses enfants de revendiquer encore aujourd'hui pour elle cette gloire maternelle. Si la liberté doit être bannie du monde pour un temps, qu'on puisse au moins la retrouver un jour abritée sous l'aile de l'Église, enchâssée dans le cœur des catholiques! C'est une illusion peut-être; mais, à coup sûr, il n'en est point de plus généreuse et de plus innocente. Au milieu des misères de notre société si vacillante, si mobile, si discréditée à ses propres yeux, est-il pour l'Église un rôle plus digne et plus sûr que de rester fidèle à l'alliée qu'elle invoquait naguère, et qui lui a rendu de si bons services?

Il va sans dire que je n'ai ni la mission ni la ridicule prétention de donner des conseils à l'Église. Mais, puisqu'elle n'interdit point à ses enfants respectueux et dociles de parler en public de ses intérêts, de ses dangers, de ses droits; puisque chaque jour des écrivains plus ou moins autorisés usent de cette

permission dans un sens qui me paraît dangereux et imprudent, je crois pouvoir la prendre à mon tour. Je n'exprime que des vœux dictés par une tendre et filiale sollicitude ; et je les rétracte d'avance, pour peu qu'ils paraissent blâmables ou téméraires à la seule autorité infaillible.

Mais dans cette liberté que l'Église nous laisse, chacun demeure maître de son honneur. J'ai senti la nécessité de mettre le mien à couvert. Je l'ai déjà dit : je suis un vieux soldat de la cause catholique. On pourra certes en trouver de plus habiles et de plus heureux ; on n'en trouvera pas de plus fidèles. Mais je n'ai jamais séparé cette cause de celle de la liberté. La devise de ma vie a été celle de ce vieux Polonais de la confédération de Bar : *J'ai aimé la liberté plus que tout au monde, et la religion catholique plus que la liberté même.*

Rangé sous les enseignes de cette liberté quand elle semblait la souveraine incontestée de l'opinion et de l'avenir, je ne la déserterai pas aujourd'hui qu'elle est reniée par la plupart de ses créatures, et que le flot populaire est allé rejoindre son courant naturel vers le pouvoir absolu. Je ne veux pas fournir un prétexte à ce reproche d'hypocrisie dont on est si volontiers prodigue envers nous. Je ne veux pas qu'on dise de mes amis et de moi, que nous n'avons défendu et obtenu la liberté que pour en trafiquer, ou la sacrifier à la première occasion. J'ai besoin de le dire : à mes yeux, du moins, la liberté que nous avons réclamée pendant vingt ans n'a point été un piége tendu à nos ennemis, mais un acte de bonne foi et de bon courage ; point une tactique, mais un principe. La défaite et la confusion de nos anciens adversaires ne me fera pas perdre la tête, ne me fera pas jeter l'arme qui nous a loyalement et utilement servi, et que tous au premier jour nous serons si heureux de retrouver.

Quand même je resterais seul, seul témoin de notre sincérité et de notre constance, seul de tous ceux qui ont combattu avec moi et après moi sous les plis de ce glorieux drapeau, je lui demeurerai fidèle, et j'aurai la conscience de rendre ainsi un dernier service à la dignité et à l'indépendance des catholiques.

Je me défie d'ailleurs, par les raisons que j'ai dites, de tous ces entraînements, de toutes ces inféodations à d'éphémères victoires, de ces confiances aveugles en d'aveugles grandeurs.

J'ai prédit que le triomphe de la démocratie en 1848 ne mènerait pas loin, et que ce torrent dévastateur irait bientôt s'engloutir dans les eaux stagnantes du despotisme. Je ne veux pas plus partager la honte de sa défaite que celle de sa victoire. J'ai bravé ce qu'on appelait autrefois le peuple, quand ses représentants se pavanaient dans leur attirail de souverains et de législateurs, au profit de la licence démocratique. J'ai quelque droit de retenir mon adhésion à son enthousiasme subit pour le pouvoir absolu. *Prêt à tout*, comme disait M. de Maistre, *et sûr de rien*, assez indifférent aux questions de forme, moins indifférent aux questions de personnes, je me résigne à tout gouvernement où l'âme et l'honneur seront saufs. Sinon, non. Je n'aime pas le joug; je ne suis pas assez révolutionnaire pour cela. Il n'y a rien de tel que les révolutionnaires pour supporter amoureusement le joug, après avoir brisé le frein. Je ne me sens pas d'humeur à conspirer avec la force et avec la fortune, à baiser le niveau qui m'écrase. Je n'ai point de goût pour ces unités artificielles qui absorbent tout et étouffent tout. Mon idéal n'est point dans l'avenir que M. de Tocqueville entrevoit pour les peuples démocratiques, transformés en « troupeaux d'animaux timides et industrieux, dont le gouverne-

ment est le berger [1]. » Je ne crois pas au progrès humanitaire, à la raison universelle, à l'infaillibilité des peuples, à tous ces grands mots par lesquels on nous a éblouis, amoindris, réduits à l'*abjecte égalité de la démocratie* [2], à ces vastes aplatissements de l'univers sous la passion ou la panique du moment. Je crois au droit et à la valeur de l'homme, de l'homme indépendant, de l'honnête homme. Je suis pour le système où cet honnête homme peut être compté et se compter pour quelque chose; où il peut, à ses risques et périls, tenir tête au mensonge et au mal, au pouvoir comme aux factions; où tous ne sont point condamnés, pour arriver, pour briller, pour *être*, à toujours courtiser le pouvoir ou l'émeute; à toujours se courber devant quelqu'un, devant un homme ou une foule; à passer sans cesse du club à l'antichambre.

Telle est ma foi politique, et,

Hors qu'un commandement *du pape* exprès ne vienne,

j'y compte persévérer. J'avoue même que je ne vois aucun profit ni aucun honneur, pour les catholiques, à en nourrir une autre.

Il est temps de terminer. Je le ferai en signalant un point où je me rencontrerai certainement avec mes adversaires catholiques. Au milieu des luttes qui remplissent notre histoire contemporaine, l'Église seule a vaincu, et tout annonce que seule elle vaincra dans l'avenir. Elle ne dédaigne personne, elle n'est ingrate envers personne; mais elle n'a besoin de

[1] *Démocratie en Amérique*, t. IV, p. 355. On ne saurait assez relire et méditer les deux derniers volumes de cette admirable prophétie, à laquelle il conviendrait de rendre son véritable titre : *De la Démocratie en France et en Europe.*

[2] M. Forcade, *Revue des Deux Mondes*, 1849.

personne, et tout le monde a besoin d'elle. Aucun pouvoir ne s'établira, aucun ne durera sans invoquer son concours. A travers les puériles et dangereuses extravagances de 1848, ce grand fait a surgi, comme au lendemain des événements de 1851.

Travaillons tous, dans la mesure de notre faiblesse, à la maintenir dans cette dignité, dans cette indépendance souveraine. Nous entrons dans le siècle de la renaissance du catholicisme, qui nous consolera de tous les outrages et de toutes les défections qu'il a dû subir depuis la renaissance du paganisme, il y a quatre cents ans. Jamais cette miraculeuse jeunesse de l'Église, jamais ce que Bossuet appelle son *éternelle nouveauté*, n'avait éclaté avec une lumière plus manifeste à tous les regards. Du sein de ce vieux monde qui croule depuis soixante ans, où tout pourrissait ou se pétrifiait sous l'ombre malfaisante du despotisme et de la fausse philosophie, elle est sortie plus vigoureuse, plus féconde qu'en ses jours les plus brillants: *Omnia propter electos*, a dit l'Apôtre; c'est le mot qui résume toute la vie spirituelle. *Omnia propter ecclesiam,* peut-on dire en étudiant les annales du monde; c'est le mot par où se résument tous les bouleversements qui nous étonnent, nous alarment ou nous affligent. La grande révolution de 1789 n'a été permise que pour lui assurer un incomparable triomphe. L'esprit révolutionnaire, qui est le péché originel dans la vie politique, n'aura abouti qu'à faire éclater le glorieux mystère de la rédemption sociale du monde par l'Église. On se prend à dire, avec la sainte audace de la liturgie : *O felix culpa !* en la voyant partout refleurir, partout relever sa vénérable tête, partout étendre ses puissantes mains pour conquérir les cœurs, après les avoir pacifiés et purifiés. La révolution a cru tout lui ôter. Sans le vouloir et sans le savoir, elle lui a tout donné, en lui rendant la liberté,

seul bien qui lui reste, et qui lui suffit pour récupérer ou remplacer tous les autres.

La civilisation moderne tout entière, la société française surtout, avec ses infirmités morales et ses splendeurs matérielles, me représente le mendiant estropié que saint Pierre et saint Jean rencontrèrent à cette porte du temple qu'on nommait la porte *Belle* par excellence[1]. Au milieu de ces magnificences, le pauvre infirme demandait l'aumône pour vivre. Saint Pierre, le chef de l'Église, le vicaire du Christ, lui dit : Regarde-nous, *Respice in nos;* regarde en nous la puissance et l'amour, l'infaillible autorité et l'inépuisable charité. Et comme il les regarde en espérant quelque don[2], le prince des apôtres reprend : *Argentum et aurum non est mihi :* Nous n'avons point à t'offrir cette richesse, ce bien-être, seul objet de tes désirs, et qui les trompera toujours; mais ce que nous avons, nous te le donnons : *Quod autem habeo, hoc tibi do;* nous te donnons la vérité et la vie. Au nom de Jésus de Nazareth, lève-toi et marche, *Surge et ambula.* Puis, lui tendant la main, il le souleva; et sur-le-champ, dit l'Écriture, les bases de cet homme furent consolidées : *Et protinus consolidatæ sunt bases ejus et plantæ.* C'est ainsi, et seulement ainsi, que la société moderne sera sauvée. Si elle veut regarder l'Église, si elle veut lui demander l'aumône de la vie et de la vérité, saisir cette main douce et forte qui lui est toujours tendue, elle vivra, elle se redressera, elle se rassoira sur sa base, elle cessera d'être chaque jour ébranlée jusque dans ses fondements : *Et protinus consolidatæ sunt bases ejus et plantæ.* Sinon, elle languira, elle périra; et sa décomposition ne fera que s'ac-

[1] Quidam vir qui erat claudus ex utero matris suæ... quem ponebant quotidie ad portam templi quæ dicitur Speciosa... (Act., III, 2, 8.)

[2] At ille intendebat in eos, sperans se aliquid accepturum ab eis.

croître, même au sein de ces intervalles de repos qui ne sont, comme on l'a dit, qu'une halte à travers les ravages.

Chacun de nous, obscurs et infirmes chrétiens que nous sommes, est cependant appelé, dans sa sphère, à concourir à la grande action de l'Église sur la société. Mais, selon la façon de nous y prendre, nous pouvons retarder ou accélérer le bien, aggraver ou neutraliser le mal. C'est à quoi j'ai désiré faire réfléchir ceux qui me liront. Si je puis éveiller dans quelques esprits le désir de profiter des enseignements du passé, la résolution de ne pas engager l'avenir, de ne pas tout sacrifier à l'entraînement du présent, mon but sera atteint. Et, dussé-je n'être écouté ou cru de personne, je rentrerai dans le silence, avec la conscience d'un devoir ingrat humblement accepté, mais loyalement accompli, et avec le droit de dire : *Liberavi animam meam!*

La Roche en Breny, 17 septembre 1852.

APPENDICE

N° I

Extrait de l'ouvrage intitulé :

DE LA LIBERTÉ ET DE L'AVENIR DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, PAR Mgr RENDU, ÉVÊQUE D'ANNECY. 1849.

... La liberté, c'est l'homme tel qu'il est sorti des mains de Dieu; l'homme avec son intelligence et sa volonté; l'homme à qui il a été dit sous l'arbre de la science : « Voilà le bien, voilà le mal, tu peux choisir; mais voilà ma loi; si tu la violes, tu mourras. » La liberté, encore une fois, c'est l'homme jouissant de sa spontanéité dans l'usage qu'il fait de ses forces morales appliquées à ses organes d'abord, et, par leur intermédiaire, aux éléments de la nature. C'est donc dans sa liberté morale qu'il faut chercher l'origine et l'explication de la liberté dont il doit jouir parmi ses semblables...

... Toutes les fois qu'il s'agit de faire une place pour l'homme de l'Évangile, on a beau modifier les institutions du paganisme, confier aux plus grands philosophes le soin de lui marquer cette place, il se retrouve toujours trop grand pour y vivre à l'aise. Image de Dieu, il faut qu'il puisse librement agir dans le cercle de la puissance que Dieu lui-même lui a tracée...

... Que signifie donc le mot liberté quand il s'applique à l'homme vivant en société? Le voici : libre de sa nature, l'homme doit pourtant admettre des bornes à la puissance morale et physique dont il jouit, dans la crainte de détruire la liberté de ceux avec qui il est en association. Basée sur la loi de Dieu, dont elle doit être l'image, la loi de l'homme ne peut retrancher à la liberté individuelle que dans les actions qui ont rapport aux individualités. Sa puissance ne peut aller au delà, sans être taxée d'injustice et de tyrannie. Ainsi,

toute loi humaine a pour but de régler ou de limiter la liberté individuelle, qui ne se compose, en dernière analyse, que de la portion de puissance laissée par la loi. La puissance dont chaque citoyen jouit dans la société dont il fait partie, c'est ce qu'on appelle liberté; et comme cette puissance du citoyen se manifeste dans des circonstances diverses, on peut et même on doit la désigner sous des noms divers; mais c'est toujours la liberté. Elle comprend :

1° La liberté religieuse, qui elle-même se compose de la liberté de conscience, de la liberté du culte et de la liberté du prosélytisme;

2° La liberté civile, qui contient la liberté de la personne, la liberté du domicile, celle de la propriété, et partant le consentement à l'impôt;

3° La liberté politique, qui assure à tout individu son concours dans la confection des lois, dans la surveillance de la fortune publique;

4° La liberté d'enseignement par l'écriture et par les livres, par la parole ou par l'exemple;

5° La liberté administrative dans la famille, dans la commune, dans la province et dans l'État;

6° Enfin, la liberté d'association, qui comprend les nationalités, l'association des capitaux pour les grandes entreprises, des bras pour le travail, des cœurs et des consciences pour la prière, pour l'exercice de la charité, et même pour le plaisir. C'est de cette dernière espèce de liberté que dépend plus spécialement le progrès de la civilisation.

Voilà bien la liberté, la liberté tout entière, la liberté analysée dans ses attributs et ses facultés les plus intimes. On peut défier de citer une prérogative de l'homme social qui ne soit pas comprise dans cette large définition de la liberté. Du reste, nous ne serions pas les adversaires de ceux qui voudraient l'étendre; nous sommes plutôt, comme chrétiens, disposés à admettre toutes les extensions qu'on pourra lui donner. Ce que nous condamnons, nous, ce sont les efforts que l'on fait partout pour la restreindre... (Pages 36-40.)

... Savez-vous pourquoi, de l'aveu de tous les politiques, l'Amérique est un pays d'avenir? Ce n'est pas parce qu'elle est une terre vierge, fertile, étendue; mais c'est parce qu'elle n'a point, par des lois avilissantes, fermé les portes à la vérité. Elle n'a pas non plus

proscrit l'erreur; mais, quand l'erreur ne jouit pas des priviléges du monopole, elle disparaît bientôt, pour laisser place à la vérité. Notre civilisation corrompue ne peut supporter l'idée de la vérité, parce qu'elle n'a plus le courage de la vertu. La jeune Amérique admettra l'une et l'autre, et elle vivra... (Page 66.)

... Le clergé veut-il la liberté? Si l'on avait ainsi formulé la question il y a trente ans, il est possible que l'on eût été embarrassé pour répondre. Ce qu'on était convenu d'appeler le règne de la liberté avait été pour l'Église des jours de tristesse et de deuil; le clergé en conservait des souvenirs trop amers : sa fortune pillée, ses temples démolis, ses autels brisés, ses sacrifices interrompus, ses institutions détruites, son sang versé au nom ou du moins à travers les acclamations de la liberté, n'étaient pas des titres acquis à son amour. Depuis ces jours de malheur, la lumière s'est faite; les hypocrisies des chanteurs de liberté ont été dévoilées, des expériences ont été faites sur une grande échelle, et toujours on a reconnu que ce n'était pas de liberté qu'il s'agissait, mais de despotisme, de servitude et d'envahissement de pouvoir. Vingt fois déçu dans ses espérances, l'esprit s'est mis à la recherche de la liberté, et l'a enfin découverte, non pas dans cette antiquité que l'histoire fait mentir aussi bien que nos révolutions, mais sur le sol du christianisme, et surtout dans les doctrines dont il a doté le monde.

Des génies éminents en France, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne, se sont mis à l'œuvre pour déblayer le terrain sous lequel on l'avait enfouie; ils ont lavé la boue dont les féroces croyants de la révolution avaient sali sa noble et rayonnante figure; et, du moment que l'on a pu l'apercevoir, chacun s'est écrié : « C'est bien elle! nous la reconnaissons; car elle est ancienne en France, où il n'y a de nouveau que le despotisme et la tyrannie. » Dès lors chacun s'est épris d'amour pour elle; il n'y a plus que ses anciens adorateurs qui la renient.

Quand le clergé a commencé de réclamer au moins la petite portion de liberté qui lui revenait dans la société dont il faisait partie; quand l'un des organes les plus courageux et les plus éloquents des pensées et des opinions catholiques, *l'Univers*, s'est mis à battre en brèche les remparts derrière lesquels se cachaient les

orgueilleux et fiers tyrans qui exploitaient à leur profit tous les droits d'un grand peuple, ils comprirent, ces habiles monopoleurs, que, du jour où leur supercherie serait découverte, leur règne serait fini. Qu'ont-ils fait? Ils ont nié la sincérité des catholiques, et fait semblant de croire qu'il y avait incompatibilité entre catholicisme et liberté. Alors les écrivains catholiques ont élevé la voix : Balmès entre autres, et l'auteur des *Grands problèmes de la statolâtrie*, sont venus démontrer que la liberté n'était point une doctrine nouvelle qu'ils voulussent, par supercherie, accoler à l'Évangile, comme semblent vouloir le faire de leurs doctrines les socialistes modernes. Avec eux, le catholicisme se présente les mains pleines des témoignages des Pères et des docteurs qui, depuis saint Paul, Tertullien, saint Grégoire, saint Augustin, jusqu'à saint Anselme, et saint Thomas d'Aquin, ont défendu la cause de la liberté, les droits du simple citoyen et ceux de tous les peuples, contre les républiques, contre les empereurs, contre les rois, contre les princes, contre les ministres, les traitants, les proconsuls de tous les âges et de tous les pays; tous l'ont fait avec cette éloquente autorité que leur donnaient comme la donnent encore aujourd'hui, à l'illustre captif de Chillon, la conscience du droit, la puissance du vrai, et le mépris de la persécution, même de la mort.

Aujourd'hui, comme alors, les catholiques répètent, avec saint Thomas, l'axiome de la politique la plus libérale qui puisse sortir de l'esprit de l'homme : *Regnum non est propter regem, sed rex propter regnum...*

Et pourquoi le clergé serait-il opposé à la liberté? Que l'on nous cite une seule des parties de la liberté que le clergé repousse! Nous n'hésitons pas à donner ce défi. Il n'a pas, à la vérité, demandé la liberté d'enseignement par la presse : son secours n'était pas nécessaire; il savait bien qu'il la devrait un jour à l'égoïsme de l'aristocratie. Il est possible encore qu'il en redoutât les effets, à cause de l'ignorance et de la faiblesse des hommes; mais, sans la demander, il l'a reçue et bien accueillie. Pourvu qu'elle soit accompagnée de la liberté d'enseignement par la parole, elle perd le venin qu'elle portait avec elle. Après tout, qu'avons-nous à redouter? La vérité catholique a jusqu'à ce jour lutté contre tous les obstacles, vaincu toutes les hérésies, combattu avec succès toutes les opinions les

plus hostiles de la philosophie, triomphé de toutes les passions les plus haineuses; elle s'est trouvée aux prises avec toutes les sciences soulevées contre elle, et les sciences ont été forcées de venir successivement s'agenouiller devant elle, et reconnaître sa divinité. L'attaque a revêtu toutes les formes, épuisé tous les moyens; laissons à la liberté de la défense le soin de paralyser la liberté de l'attaque. Que le catholicisme trouve son chemin débarrassé, et vous verrez qu'il arrivera partout. L'esprit de l'homme ayant été fait pour lui comme il a été fait pour l'esprit, les passions auront beau gronder et murmurer, il faudra qu'il arrive à l'esprit. (Pages 93-98.)

... Si Rousseau se fût contenté de dire que la forme des gouvernements peut être l'œuvre des hommes; que l'autorité, propriété de Dieu, se transmet au souverain par la voix ou par le consentement du peuple, il n'aurait fait que répéter les opinions politiques des théologiens catholiques du moyen âge : il eût été dans le vrai.

De leur côté, les adversaires du philosophe de Genève donnent au droit divin une extension qu'il n'a pas. Ils le portent non-seulement sur la formation de la société, mais encore sur les *formes changeantes de leur nature qu'elle peut recevoir, et sur celui ou ceux qui la dirigent*. Cette doctrine, si favorable à l'absolutisme des souverains, est née du protestantisme, et ensuite a trouvé des partisans jusque parmi les théologiens et les philosophes catholiques les plus dévoués à l'Église. Ils disent à Rousseau : « Votre système est faux, puisqu'il n'y a point d'exemple de société qui ait été formée d'une manière collective et simultanée. » Cette objection est basée sur l'obscurité du mot société. Pris dans son acception la plus restreinte, il ne suppose entre les hommes que les rapports indispensablement requis par les besoins de la nature humaine. Ainsi comprise, la société dépend de la loi de Dieu : mais la société politique, qui multiplie et régit ces rapports, admet la libre action des hommes, et forme le domaine du peuple souverain. (Pages 257-258.)

N° II

*Extrait d'une lettre à l'*AMI DE LA RELIGION, *du 24 octobre* 1848.

... Sachons le reconnaître : le christianisme se prête à toutes les formes du gouvernement humain, mais il ne s'identifie avec aucune. Le christianisme est fait pour survivre à tous les pouvoirs, tous plus ou moins fragiles, plus ou moins éphémères, quand même ils dureraient quatorze siècles, comme a duré la royauté française ! Il est ici-bas, non pas pour *progresser*, pour se transformer, pour marcher avec le genre humain, comme le disent les courtisans de l'orgueilleuse humanité ; mais pour montrer la voie, pour tendre la main à cette pauvre orgueilleuse, pour la guider, la relever dans cette marche où elle trébuche bien plus souvent qu'elle n'avance.

Il a été, dès son premier jour, ce qu'il est aujourd'hui, ce qu'il sera toujours : la vérité tout entière, la vérité infaillible, immuable, incomparable. Les vérités humaines, les vérités relatives et variables de l'ordre politique et social, ne sont rien que par un rayon de sa vie : mais il ne se laisse pas plus confondre avec elles que le soleil ne se laisse confondre avec ces lumières factices et éphèmères qu'il nous est donné d'allumer et d'éteindre au gré de nos besoins ou de nos caprices.

Voilà ce qu'il faut proclamer et répéter sans cesse, en face de l'orgueil démesuré des pygmées de notre temps, toujours disposés à se compter pour des géants, à prendre leur impression du moment pour la loi éternelle du monde, et leur découverte d'hier pour le type du grand, du beau et du vrai.

Pour moi, je ne puis me défendre de sourire quand j'entends déclarer que *le christianisme c'est la démocratie.*

J'ai passé ma jeunesse à entendre dire que le christianisme était la monarchie, et qu'on ne pouvait être bon chrétien sans croire à la royauté. J'ai lutté vingt ans, et non sans quelque succès, contre cette vieille erreur, aujourd'hui dissipée. Je lutterais vingt ans encore, si Dieu me les donnait, contre cette nouvelle prétention ; car je suis convaincu que ce sont deux aberrations du même ordre,

deux formes de la même idolâtrie, la triste idolâtrie de la victoire, de la force et de la fortune.

Me sera-t-il permis, en terminant, de hasarder un conseil aux catholiques? Reconnaîtront-ils le droit de leur en adresser à celui qui a si longtemps servi leur cause, et qui, le premier, a levé leur drapeau dans la vie parlementaire? Je ne sais; mais, s'ils le voulaient bien, je leur conseillerais avant tout, dans le temps où nous vivons, le calme, la réserve et la dignité. La dignité! sans laquelle il n'est pas de liberté vraie, pas de force durable; la dignité! cette humble et sainte dignité de l'Église, que pour ma part je me suis toujours appliqué à sauvegarder, non moins que sa liberté même, dans toutes nos luttes contre la politique et la philosophie de ces dernières années. Mais, qu'on le sache bien, pour se maintenir dans cette voie, la première condition est d'éviter un contact trop fréquent, une alliance trop intime avec les rêves et les emportements de nos contemporains. Notre cause est assez forte, assez belle pour nous dispenser d'être les auxiliaires ou les courtisans de personne...

CH. DE MONTALEMBERT.

N° III

Extraits des Fragments Historiques
DU PRINCE LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE, *t.* II, *p.* 17.

... En traçant les principaux faits des révolutions d'Angleterre, on éprouve au premier abord une répugnance naturelle, quand on est né catholique, à traiter avec mépris les hommes qui soutinrent cette religion dans la Grande-Bretagne; mais, en examinant les choses de plus près, on voit qu'il est juste d'en vouloir à ces hommes qui, par un zèle aveugle et par une conduite inconsidérée, compromirent et dépopularisèrent, en Angleterre, la vraie doctrine du Christ, en en faisant une question de parti et une arme de leurs passions. Leur conduite doit être flétrie; car jamais la religion

catholique ne s'était trouvée dans une situation aussi favorable qu'en Angleterre pour dominer par la pureté de ses principes et l'influence de sa morale. Persécutée par le pouvoir royal (?), elle devait suivre l'exemple de l'aristocratie, et se venger de son oppression en se mettant à la tête des libertés nationales. Sa position était admirable pour agir ainsi ; car elle était indépendante du pouvoir temporel, ne reconnaissant pour chef que le chef de l'Église universelle, tandis que les anglicans ne tenaient plus leurs droits et leurs pouvoirs que du droit et du pouvoir du chef de l'État; mais, aveuglé par des intérêts mondains, le clergé catholique se perdit en s'alliant aux oppresseurs du peuple, au lieu de s'allier aux opprimés. Tout esprit éclairé voyait si bien que les Stuarts perdaient la religion, que le pape Innocent XI témoignait hautement son mécontentement de la conduite imprudente de Jacques II, et les cardinaux de Rome disaient en plaisantant « qu'il fallait excommunier Jacques II, comme un homme qui allait perdre le peu de catholicisme qui restait en Angleterre. » Mais ce qui n'est pas moins remarquable, c'est que le prince d'Orange, chef de la ligue protestante, réunit en sa faveur, contre un souverain catholique, le pape, l'Espagne et l'empereur d'Allemagne, ce qui prouve qu'on s'allie toujours à une cause noblement et franchement défendue, tandis qu'on déserte même une cause amie, lorsqu'elle est conduite par la sottise et la lâcheté...

N° IV

LE GOUVERNEMENT PARLEMENTAIRE ET LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE.

Réponse à *la Civiltà Cattolica.*

La lettre suivante a été écrite à l'*Univers* en réponse à un article que ce journal avait reproduit d'après la *Civiltà Cattolica,* contre le livre *des Intérêts catholiques au dix-neuvième siècle.*

Paris, ce 15 mars 1853.

Monsieur le Rédacteur,

Je n'ai ni l'intention ni le loisir de répondre aux diverses attaques que mon dernier écrit a soulevées et auxquelles vous avez ouvert vos colonnes depuis cinq mois. On y a sans cesse altéré ma pensée et travesti ma conduite : c'est le sort de tout écrivain qui a l'honneur de se mettre en travers de la passion du jour, et je m'y résigne sans peine quant à présent. Toutefois, je ne crois pas devoir passer sous silence une *falsification matérielle* de mon texte, qui se trouve dans le dernier article que vous avez extrait d'un journal italien intitulé : la *Civiltà cattolica,* publié à Rome et rédigé par des membres de la Compagnie de Jésus. Je consens volontiers à ce que l'on qualifie mes opinions comme l'on voudra, mais non à ce que l'on m'en impute qui sont le contraire de celles que je professe.

L'auteur de cet article cherche à tirer de mes propres paroles, étrangement mutilées et altérées, la condamnation de ce que j'estime et regrette le plus dans l'ordre politique. Il affirme que *je reconnais* que « le bien de la Constitution a été le mal de l'Église, « comme, au contraire, le bien de l'Église a été le mal de la Consti- « tution. » En lisant cette phrase, j'ai cru à une sorte d'hallucination passagère chez mon savant adversaire, ou bien à une plaisanterie dans le genre de celle qui lui fait dire un peu plus loin

que le Sénat à huis clos et le Corps législatif muet de Napoléon Ier étaient basés précisément sur l'idée parlementaire, et avaient le droit et le devoir de parler contre la captivité de Pie VII.

Mais il ne s'arrête pas là : il prétend que j'ai vu dans le gouvernement constitutionnel la cause de l'impopularité de l'Église sous la Restauration, et que j'ai accusé ce qu'il appelle l'Orléanisme d'avoir *faussé* le gouvernement parlementaire. Il a même cru pouvoir insérer entre guillemets, comme s'il citait textuellement mes paroles, une phrase ainsi conçue, et que je n'ai pas écrite : « *Après quinze ans de régime constitutionnel*, la religion, loin d'avoir « gagné du terrain, était tombée dans un discrédit profond. »

Or, voici la phrase telle que je l'ai écrite, avec celle qui la précède et qui en fixe le sens :

« Dieu me préserve de vouloir méconnaître les services rendus par la maison de Bourbon à la France et à la liberté, à cette liberté dont la destinée semble plus que jamais identifiée avec celle de cette auguste race ! Dieu me garde d'élever une ombre de récrimination contre un gouvernement qui a si noblement et si péniblement vécu entre les aveugles exigences des ultra-royalistes et l'odieuse ingratitude du parti libéral ! Dieu me garde surtout de révoquer en doute le zèle sincère et fervent des princes de cette illustre maison pour la foi de saint Louis ! Mais je ne constate qu'un fait en rappelant qu'*après quinze ans passés sous des rois dont le dévouement à l'Église était incontestable*, la Religion, bien loin d'avoir gagné du terrain, était tombée dans un affligeant discrédit et avait perdu presque toute son influence sur le peuple comme sur la bourgeoisie. »

On ne voudra pas sans doute me condamner à démontrer que l'opposition vraie ou supposée du clergé à la liberté constitutionnelle fut la cause principale ou au moins le plus spécieux prétexte de son impopularité sous la Restauration.

Plus loin, l'écrivain de la *Civiltà cattolica* fait encore semblant de me citer en m'accusant d'*avoir appelé le règne de l'Orléanisme une époque de décadence pour le gouvernement parlementaire et pour la liberté*, et il renvoie à la page 122 de mon livre. Je ne puis mieux réfuter une si étrange imputation qu'en vous priant de reproduire tout ce passage auquel il fait allusion :

« On insiste, et on affirme que le système constitutionnel ne dure pas et ne produit rien. Réponse : il a duré en France trois fois plus longtemps que la monarchie absolue, fondée par le plus grand génie des temps modernes. Il a régné de 1814 à 1848 ; et ces trente-quatre années, il ne faut pas se lasser de le répéter en présence des injures et des mensonges qu'on entasse chaque jour, *ces trente-quatre années ont été*, tout bien compensé, sinon les plus éclatantes, du moins *les plus libres*, *les plus heureuses*, *les plus tranquilles de notre histoire*. »

Voir plus haut, pages 106 à 108, la suite de ce passage, qui se termine ainsi :

« Il faudra, en outre, voir comment se comportera la nation sous le régime qui pourra remplacer le système actuel; car, on l'a souvent remarqué, pour bien juger l'influence d'un gouvernement sur une société il faut pouvoir apprécier la conduite de cette société après que ce gouvernement a disparu. De 1789 à 1795, au sortir du régime énervant de l'ancienne monarchie, la France s'est livrée à des attentats sans exemple dans l'histoire. En 1848, au sortir de trente ans de luttes parlementaires, et quoique plongée à l'improviste dans l'anarchie, elle a su se préserver de ces crimes qui déshonorent un peuple. Le sentiment de la justice et de la liberté ne s'est point éclipsé. Le soleil s'était couché; mais on a continué à vivre et à combattre dans le crépuscule.

« Deux fois, en 1830 et en 1848, le gouvernement parlementaire a eu la gloire et la force de faire reculer la révolution sans immoler la liberté. L'histoire du dix-neuvième siècle enregistrera cette vérité que le temps rendra chaque jour plus éclatante, et ce service dont l'expérience fera chaque jour mieux comprendre le mérite. »

En voilà assez sur le gouvernement parlementaire. Pour ce qui est de la liberté en général, de la liberté politique et de la liberté de conscience *dans l'ordre politique*, si violemment dénoncée par mon révérend contradicteur, je me contenterai de lui citer l'autorité de l'homme dont le langage et la conduite m'ont le plus encouragé à défendre les jésuites, comme je l'ai fait de 1844 à 1850, au nom de la liberté, et avec les arguments qui leur ont valu, par la

loi sur l'enseignement, le droit d'ouvrir tous les colléges qu'ils possèdent aujourd'hui en France.

Dans le livre éloquent et courageux que le P. de Ravignan a publié en 1844, pour revendiquer hautement son droit et celui de sa Compagnie, je lis ce qui suit :

« Catholique et Français, jouissant de tous les droits de citoyen, assuré de la liberté de conscience par la loi fondamentale, j'ai éprouvé le besoin de me rapprocher de la perfection évangélique autant qu'il pouvait m'être donné de le faire...

« La Charte a-t-elle prononcé la liberté de conscience, oui ou non ?

« La perfection évangélique est-elle un droit de la conscience, oui ou non?

« Eh bien! la vie religieuse n'est que la perfection évangélique : c'est l'enseignement solennel de l'Église, comme la liberté de conscience est la promesse solennelle de la Charte...

« En Angleterre, en Belgique, aux États-Unis, là où la liberté de conscience est une réalité, les religieux, les jésuites comme d'autres, ont publiquement des colléges.

« On nous transforme en ennemis des libertés et des institutions de la France : qu'en sait-on ? pourquoi le serions-nous?...

« Que si je devais succomber dans la lutte, avant de secouer sur le sol qui m'a vu naître la poussière de mes pas, j'irais m'asseoir une dernière fois aux pieds de la chaire de Notre-Dame. Et là, portant en moi-même l'impérissable témoignage de l'équité méconnue, je plaindrais ma patrie et je dirais avec tristesse : Nous laissons derrière nous la *Charte violée*, la *liberté de conscience opprimée*, la justice outragée, etc. » (P. 122.)

On le voit, le P. de Ravignan ne craignait pas d'invoquer, en 1844, ce que son confrère appelle, en 1853, une *liberté funeste* et *des institutions d'une hétérodoxie fondamentale*. Si ces dernières qualifications sont justes et vraies, la bonne foi, la charité, la dignité de la cause religieuse exigeaient impérieusement qu'on voulût bien nous le dire dès lors, au lieu d'attendre jusqu'aujourd'hui pour dresser un réquisitoire posthume contre le gouvernement représentatif.

Quant à moi, le tort qu'on me reproche est de penser encore en

1853 ce que pensaient ou ce que semblaient penser, il y a dix ans, tous les catholiques engagés dans la lutte pour la liberté de l'enseignement, la liberté des ordres religieux et la liberté de l'Église. Ce tort, je le confesse et j'y persévère.

Cette lettre est longue, monsieur le Rédacteur; je le reconnais et je le regrette; mais elle est bien loin d'atteindre les limites que la loi impose à mon droit de répondre aux nombreux articles que vous m'avez fait l'honneur de me consacrer. Vous avez trop souvent occupé vos lecteurs de moi pour qu'il ne me soit pas permis de leur parler une fois au moins par moi-même.

Digitized by Google

JUAN DONOSO CORTÈS

MARQUIS DE VALDEGAMAS

—

25 août 1853.

Digitized by Google

JUAN DONOSO CORTÈS

MARQUIS DE VALDEGAMAS [1]

On a déjà beaucoup parlé de M. Donoso Cortès. Je voudrais seulement ajouter quelques coups de crayon et rectifier quelques contours, dans l'intérêt de la vérité d'abord, et puis aussi afin de prolonger en quelque sorte l'hommage que doivent tous les chétiens à une vie si pure et à une mort si admirable. Comme toujours, le silence s'est déjà fait auprès de cette tombe à peine fermée. Les esprits, un moment ébranlés par ce coup douloureux, ont couru de nouveau à leurs luttes, à leurs préoccupations, à leurs misères de chaque jour. Comme on voit à la chute d'un corps dans l'eau les cercles formés par le déplacement de l'air s'élargir de plus en plus et finir par disparaître; ainsi le vide créé par cette mort imprévue dans l'océan de la société française ne sera que trop tôt comblé. J'espère donc que les nombreux amis de cet illustre mort ne me sauront pas mauvais gré si j'essaye d'exprimer et de justifier brièvement la tendre et fidèle admiration que je lui conserve.

L'Espagne moderne a eu la singulière fortune de tromper l'attente des juges et des maîtres de l'opinion publique en Europe. Tombée au dernier degré de l'abaissement politique

[1] Inséré dans le *Correspondant* du 25 août 1853.

et du néant intellectuel, sous l'empire du pouvoir absolu et depuis le milieu du dix-septième siècle, elle semblait entre les mains de Godoy une proie facile et certaine pour le géant qui dévorait successivement tous les royaumes de l'Occident; et pourtant ce fut elle qui, la première parmi les nations du continent, sut triompher de Napoléon, venger le guet-apens de Bayonne par les Fourches Caudines de Baylen, et protester victorieusement contre l'asservissement du monde. Sauvée par l'Angleterre des vengeances impériales, et deux fois rendue au sceptre de ses rois, d'abord par la chute de Napoléon et ensuite par la politique énergiquement habile de la Restauration, elle s'est vue livrée à la guerre civile et à la révolution, non par une insurrection triomphante, mais par le caprice d'un monarque absolu, disposant sur son lit de mort de sa couronne et de son peuple comme d'une propriété privée. Condamnée par cet acte à dix années d'une lutte sanglante, traînée par les partis en fureur à travers les excès et les horreurs d'une crise anarchique, elle en est sortie pleine de vie et de force. On la croyait réduite au rôle de satellite de la France, et elle a su se préserver de nos chutes et de nôtre humiliante mobilité. Sa royauté est restée debout et populaire au sein de l'épidémie républicaine de 1848, et ses institutions représentatives ont survécu à la réaction absolutiste de 1852. L'Espagne catholique surtout semblait condamnée aux plus cruelles épreuves, à une irrémédiable stérilité. Depuis près de deux siècles, elle n'avait pas donné un seul nom illustre à l'Église. Elle avait vu sous la monarchie absolue le jansénisme infecter ses écoles, et sous la royauté constitutionnelle la révolution dépeupler ses cloîtres, confisquer son patrimoine, égorger ses prêtres. Elle avait pour ainsi dire cessé de compter en Europe; et voici que du milieu de ses discordes civiles, elle voit surgir et luire avec l'éclat et

la rapidité de l'éclair les deux plus nobles représentants de la cause catholique qui aient paru depuis la chute de l'abbé de la Mennais et la mort d'O'Connell : Balmès et Donoso Cortès.

En mai 1809, une armée française, combattant pour maintenir sur le trône le roi Joseph Bonaparte, et victorieuse à Medellin, envahissait l'Estramadure, où elle devait bientôt rencontrer son vainqueur, le futur duc de Wellington. Les habitants fuyaient de toutes parts devant l'armée conquérante, et parmi eux un jeune ménage, de la petite ville de Dom Benito. C'étaient don Pedro Donoso Cortès et sa femme dona Elena Canedo. Celle-ci, enceinte de son second enfant, ne put dépasser le village de Valle de la Serena, près de la terre de Valdegamas, qui leur appartenait. Ce fut là qu'elle accoucha, le 6 mai 1809, de l'enfant qui devait répandre une gloire si pure sur le nom de ce lieu et de cette famille. Il y avait dans cette paroisse une image très-vénérée de la sainte Vierge, sous le nom de *Maria de la Salud*. La jeune mère voulut que son nouveau-né fût offert à l'autel de cette image et qu'il en portât le nom. Il reçut au baptême ceux de Juan-Francisco-Maria-de-la-Salud.

Cet enfant, né au milieu des terreurs de la guerre et de l'invasion, et déjà marqué du sceau de la vieille foi espagnole, montra bientôt des dispositions rares et précoces pour l'étude. Ses parents étaient obligés de le retenir, et souvent sa mère, qui le guettait, dut monter la nuit dans sa chambre pour éteindre sa lampe et lui enlever les livres auxquels il sacrifiait le sommeil. A cinq ans il entrait à l'école primaire. A onze ans il avait déjà achevé ses humanités; à douze, il entrait à l'Université de Salamanque pour y étudier le droit. Transféré de là à Séville, et ne voulant user ni de récréations ni de vacances, il avait acquis à seize ans toutes les con-

naissances exigées pour le grade de licencié, que les règlements de l'époque ne permettaient pas de conférer avant l'âge de vingt-cinq ans. Il fallait remplir ce long intervalle. Il le fit, en se livrant avec passion à l'étude de la philosophie, de l'histoire et de la littérature, sous la direction d'un écrivain alors fort renommé dans son pays, don Manuel Quintana. Celui-ci, ayant été appelé à occuper une chaire nouvellement fondée au collége de Cacerès, chef-lieu de la province, s'en défendit à cause de son âge, et désigna pour le remplacer son jeune élève, encore mineur, mais qu'il définissait en un seul mot : « Donoso est un diamant. » L'élève monta à dix-neuf ans dans la chaire du maître, y dépassa l'attente de tous, et montra d'avance ce qu'on pouvait attendre de lui sur un autre théâtre.

Dans le public nombreux qui se pressait autour du précoce orateur, une jeune fille, d'une des familles les plus notables du libéralisme local, se faisait remarquer par son admiration enthousiaste. Ce gracieux hommage ne devait pas demeurer sans retour. Ces deux jeunes imaginations s'enflammèrent l'une pour l'autre. Un mariage s'ensuivit. Juan fut époux et père, comme il avait été professeur et orateur, avant l'âge. Tout se pressait dans cette vie qui devait être si courte et si remplie, mais qui ne devait pas connaître le plus pur des bonheurs d ici-bas, le bonheur domestique. La mort lui enleva presque aussitôt sa femme et son enfant. La sagesse divine est aussi mystérieuse qu'infaillible dans ses châtiments comme dans ses dons. Cette effrayante épreuve eût suffi pour d'autres : elle ne fit rien pour lui. Il ensevelit dans un silence profond ces douleurs que Dieu n'avait point encore bénies et qui ne développèrent chez lui aucun symptôme de cet amour passionné de la volonté divine dont son âme fut plus tard possédée.

Le jeune Donoso avait grandi au milieu des sentiments qui animaient alors la très-grande majorité des classes élevées et instruites de l'Espagne. Il leur restait une sorte de foi coutumière à la religion de leurs pères, mais elles avaient perdu le sens historique et social de la vérité catholique. L'honneur seul, et non plus la conscience, les rattachait à l'Église. Dégoûtées de leur passé national, par les souvenirs du despotisme où l'Espagne s'était endormie et comme éteinte depuis Philippe II, indifférentes et presque étrangères aux pieuses traditions des siècles antérieurs, elles soupiraient après un avenir nouveau. Elles sentaient bien que l'Espagne n'avait pas dû repousser, au prix de sacrifices inouïs, la domination française, pour retomber sous le régime de Charles IV, et que la race qui venait de renouveler dans Saragosse les héroïques merveilles de Numance et de Sagonte méritait un sort meilleur. Elles aspiraient à entrer en partage de ce grand développement de vie politique, intellectuelle, commerciale, où l'Espagne avait un jour occupé la première place, et dont les nations du Nord ont depuis trop longtemps le monopole. Mais à cette ambition légitime venaient se mêler la plupart des erreurs criminelles de la philosophie rationaliste et de la politique révolutionnaire. Ni le pouvoir absolu, ni la censure, ni l'inquisition n'avaient pu leur fermer l'entrée de l'Espagne. Elles y régnaient avec le double attrait du fruit défendu et d'une vague espérance. Elles y exerçaient un ascendant que relevait la décadence apparente des doctrines catholiques, depuis longtemps énervées par une solidarité imprudente avec l'absolutisme. Elles s'emparèrent du gouvernement lui-même, à l'aide de l'insurrection militaire de l'île de Léon, en 1820, et s'y maintinrent pendant quelques années.

La constitution décrétée à Cadix en 1812 par les cortès de cette époque et gérée en 1821 par une assemblée unique et

souveraine, en face d'une royauté récalcitrante et captive, fit passer l'Espagne à travers tous les dangers et tous les excès du régime révolutionnaire, jusqu'au jour où une armée française, accueillie cette fois avec bonheur par la plupart des Espagnols monarchiques et religieux, et commandée par un prince généreux et modéré, vint délivrer le roi Ferdinand VII et lui restituer la plénitude de son pouvoir. Mais en vain l'ordonnance d'Andujar, rendue par M. le duc d'Angoulème, avant la délivrance du roi, essaya-t-elle d'indiquer les voies de la sagesse et de la clémence à la royauté rétablie. Ferdinand ne sut user de son autorité reconquise ni pour fortifier son trône, ni pour calmer ou concilier les esprits, encore moins pour satisfaire aux exigences du temps par des institutions modératrices, par des garanties légales. Mais sa troisième femme venait de le rendre père d'une fille. Malgré la loi salique que son bisaïeul Philippe V avait introduite en Espagne, il voulut que cette fille lui succédât sur le trône, au préjudice de son frère, l'infant don Carlos ; et par un acte de cette omnipotence royale dont l'Europe et la France avaient voulu l'investir de nouveau, il brisa le droit de succession de la maison de Bourbon, et reconnut pour héritière de la couronne sa fille Isabelle.

Avertis par un de ces instincts merveilleux qui sauvent et dirigent les partis auxquels appartient l'avenir, les libéraux espagnols comprirent que cette enfant et sa mère leur offriraient l'occasion et le moyen de reconquérir les garanties politiques qu'ils ne cessaient de regretter. Ils se prononcèrent tous pour la succession féminine, tandis que les partisans de la monarchie despotique, du *rey neto*, se groupaient d'avance autour de l'infant don Carlos, que la loi salique devait appeler au trône après Ferdinand VII. Cette loi salique, il ne faut pas l'oublier, était en Espagne une importation à la fois

récente et étrangère. Ce fut alors qu'on vit un contraste bizarre, qui s'est prolongé à travers toutes les péripéties de cette guerre de succession. Les absolutistes, infidèles à la tradition et au vieux droit, s'insurgeaient contre la volonté solennelle de leur roi légitime, qui ne faisait autre chose que de défaire ce que son aïeul avait fait, toujours en vertu de cette souveraineté absolue du *rey neto*, aussi complète apparemment chez Ferdinand VII que chez Philippe V. Par contre, les libéraux, avec qui se confondaient alors les progressistes ou révolutionnaires, remontaient au moyen âge. Ils plaçaient leurs aspirations à la liberté et l'avenir de leur politique sous la garde de l'érudition historique, des traditions nationales. Ils évoquaient tous les grands souvenirs de la monarchie espagnole au profit de ce principe de la successibilité des femmes, qui avait déjà donné l'Espagne à la maison d'Autriche, puis à la maison de Bourbon, et qui surtout avait placé sur le trône de Castille la plus noble créature qui ait jamais régné sur les hommes, Isabelle la Catholique. Les deux partis semblaient avoir changé de rôle. Au fond ils savaient parfaitement ce qu'ils faisaient; et personne ne s'y trompa. Il s'agissait là comme ailleurs, comme toujours, de la lutte entre le pouvoir illimité d'un seul et la liberté de tous, réglée par la loi. Malheureusement, là comme ailleurs, comme presque toujours, la lutte devait enfanter de cruels mécomptes, servir de prétexte à des crimes odieux, et n'aboutir qu'à des résultats incomplets et fragiles.

Le jeune Donoso, désireux d'élargir le cercle trop restreint de ses travaux littéraires et oratoires en Estramadure, fit parvenir à Ferdinand VII un savant et éloquent mémoire en faveur de l'abolition de la loi salique. Le roi remarqua cette œuvre si conforme à ses passions de mari et de père, et voulut récompenser l'auteur. Il le fit venir à Madrid et lui conféra

un poste élevé dans le ministère de grâce et de justice : c'était en 1832. A vingt-trois ans, le voilà lancé dans le chemin des honneurs et des luttes politiques, qu'il ne devait plus quitter.

Ferdinand VII mort, M. Donoso Cortès se dévoua à la cause de la reine Isabelle et de sa mère, la régente Marie-Christine, avec l'ardeur et le dévouement de son âge. Ce zèle et sa rare aptitude pour les affaires le signalèrent bientôt à l'attention des chefs du nouveau gouvernement. Il fut élu député aux cortès, et appelé au poste important de secrétaire du conseil des ministres en 1835, sous la présidence du trop fameux Mendizabal. Dès lors éclata parmi les libéraux espagnols la même scission qui déjà en France avait partagé en deux camps hostiles et implacables les vainqueurs de 1830. Les *modérés*, dont la reine-régente était le chef naturel, et M. Martinez de la Rosa l'organe le plus accrédité, voulaient, comme leur nom l'indique, une liberté contenue, réglée, plongeant ses racines et puisant sa force dans ce que les vieux souvenirs de l'Espagne offraient de pur et de populaire. Les *progressistes*, au contraire, dominés par l'esprit révolutionnaire, sourds à toutes les leçons de 1812 et de 1820, méconnaissaient l'attachement inné de tous les Espagnols pour la royauté, et tenaient à créer en Espagne une démocratie souveraine sous le masque d'une monarchie dérisoirement limitée. Cependant, le courage et les armes ne manquaient pas au parti carliste ou *apostolique;* car tel était le beau nom qu'amis et ennemis décernaient aux défenseurs de la monarchie absolue et des droits de don Carlos. Mais là aussi la division régnait, la division entretenue et suivie par la trahison. Ce fut au milieu de ces cruelles discordes, envenimées par les conflits à main armée, par les ravages des bandes errantes, par les supplices, par les émeutes, que la

malheureuse Espagne consumait ses forces, et que ses hommes d'État et de tribune durent tremper leur talent et leur âme. Le parti progressiste, dont M. Mendizabal était un des chefs, ayant fait à la fois éclater ses tendances destructives et prédominer son influence dans les conseils de la reine, M. Donoso Cortès refusa d'en être l'instrument. Il quitta le poste éminent où il avait été appelé si jeune encore. Il eut ainsi la gloire et le bonheur de ne prendre aucune part à la confiscation des biens ecclésiastiques, à la suppression des ordres religieux, à tous ces attentats sacriléges qui, sous le prétexte spécieux de punir le clergé espagnol de sa préférence pour don Carlos, rendirent le gouvernement de la régente complice des plus mauvaises passions de la révolution contre l'Église.

Éloigné ainsi pour un temps des fonctions administratives, il lui restait la tribune et la presse. Il usa de l'une et de l'autre avec une persévérance infatigable et un succès croissant; chaque jour, il consacrait ses talents à défendre la liberté avec ses conditions essentielles de force et de durée, à revendiquer la double autorité de la mère et de la reine dans la personne de Marie-Christine, et à seconder les efforts des bons Espagnols, pour se frayer une route et se créer un abri entre le retour du pouvoir absolu et les abîmes de la révolution. Il avait déjà fixé l'attention des esprits sérieux par son *Essai sur la diplomatie européenne, depuis la Révolution de Juillet jusqu'au traité de la Quadruple Alliance.*

Le journal l'*Avenir*, dont il fut le fondateur, le *Pilote*, le *Courrier National,* et surtout la *Revue de Madrid,* qui l'eurent successivement pour collaborateur, renferment de nombreux travaux historiques et politiques, dont le recueil sera un jour, il faut l'espérer, offert à la respectueuse curiosité de ses admirateurs. Il occupa vers le même temps une chaire à

l'Athénée de Madrid, où il donna un cours sur le droit politique. Il y trouvait une occasion naturelle de répandre, à ses risques et périls, dans le public et la jeunesse de cette capitale alors si violemment agitée, les grands principes de tout ordre social et la théorie spéciale des devoirs réciproques des rois et des peuples. Il mêlait à d'énergiques protestations contre l'esprit de désordre et de faction l'exposé des conditions qu'il croyait dès lors indispensables au triomphe de la cause libérale, et qu'il a eu depuis le bonheur de voir reconnaître et pratiquer par la grande majorité de ses concitoyens. Il continua cette laborieuse carrière, en grandissant de jour en jour dans l'estime publique, jusqu'au jour où Espartero profita de l'ascendant qu'il devait à sa victoire décisive sur don Carlos, pour se faire l'instrument du parti progressiste, et entreprit de dépouiller la reine Marie-Christine, non-seulement de la régence du royaume, mais encore de la tutelle de ses enfants. M. Donoso Cortès consacra sa jeune renommée, son talent déjà mûr et son dévouement chevaleresque, à la cause de Christine. Lorsqu'elle eut été obligée de quitter l'Espagne en 1840, son généreux avocat ne craignit pas d'engager une lutte personnelle avec le dictateur. Il voulait le contraindre, par les armes de la discussion et de la publicité, à respecter les droits, sinon de la veuve et de la régente, du moins de la mère et de la tutrice de ses enfants en bas âge. Il succomba naturellement dans ce conflit inégal, et dut s'estimer heureux de ne pas expier par son sang, comme son ami, l'intègre et courageux Montès de Oca, le crime d'avoir tenu tête au despote. Il lui fallut aller partager en France l'exil de la reine et des principaux chefs du parti modéré. Il y devint le secrétaire particulier de Christine, et c'est de sa plume que sortirent les manifestes publiés par elle à diverses époques, pour dénoncer

aux Espagnols l'ingratitude et les violences du *duc de la Victoire*.

En 1843, lorsque le maréchal Narvaez eut renversé la domination du maréchal Espartero, et rétabli une politique conservatrice appuyée par les sympathies de la France, M. Donoso Cortès retourna en Espagne avec la reine Marie-Christine, et échangea le poste de secrétaire de la reine mère contre celui de secrétaire et de directeur des études de la reine Isabelle, alors déclarée majeure. Il reprit en même temps sa place aux cortès, où des majorités triomphantes le rappelaient à chaque réélection. Le ministère lui fut plus d'une fois offert : il le refusa toujours, croyant mieux servir la cause qu'il aimait par ses discours et ses écrits que dans la pratique des affaires. Ce fut l'époque où il se plaça définitivement parmi les premiers orateurs de l'Espagne. On cite surtout son discours en faveur de ce que l'on a appelé en France les *mariages espagnols*, c'est-à-dire l'alliance simultanée de la reine Isabelle avec son cousin germain, l'infant don François d'Assise, et de sa sœur et héritière présomptive avec M. le duc de Montpensier. Le roi Louis-Philippe lui envoya à cette occasion les insignes de grand officier de la Légion d'honneur. Il avait déjà reçu un titre de Castille, par l'érection en marquisat de sa terre de Valdegamas. Peu après, il entra dans la carrière diplomatique, et alla occuper le poste de ministre plénipotentiaire d'Espagne à Berlin.

Ces détails sur les commencements de cette trop courte carrière ne nous semblent point indifférents. Il est bon de savoir au sein de quels travaux et de quelles luttes s'est formé ce noble esprit, et à quelle source il avait puisé cette contemplation si haute et si nette des hommes et des choses de son siècle. Il est bon de le rappeler à ceux qui nous prêchent chaque jour les avantages moraux du sommeil et du silence,

et qui semblent ne rêver pour les nations catholiques d'autre rôle politique que de peupler une vaste antichambre, où chacun ne doit plus qu'attendre sans impatience et exécuter sans bruit les décrets du maître. Pour devenir tels que nous les avons aimés et admirés, Balmès et Donoso Cortès ont eu besoin d'une autre école.

C'est à Berlin que vint le surprendre la révolution de Février, ou pour mieux dire la catastrophe européenne de 1848. Mais auparavant son âme avait subi une révolution aussi radicale que bienfaisante. Nous l'avons déjà indiqué : au milieu des labeurs et des succès de sa jeunesse, il était resté étranger à toute pensée sérieusement chrétienne. Il n'avait jamais renié la foi de son enfance. Son langage était toujours respectueux; ses mœurs étaient restées pures; son âme, comme nous l'avons vu, avait même été conviée de bonne heure à goûter le calice salutaire de la douleur. Mais ni la majesté, ni la miséricorde de Dieu, ni la triomphante vérité de l'Église ne s'étaient encore révélées à lui. L'heure du réveil sonna pour cette âme prédestinée, un peu avant qu'elle semblât sonner le deuil de toutes les monarchies du continent.

Notre Juan avait un frère nommé Pedro, plus jeune que lui d'une année, compagnon fidèle de ses études et tendrement aimé depuis l'enfance. La communauté de leurs premières études n'avait pas enfanté l'uniformité de leurs opinions. Pedro avait montré plus de goût pour la théologie que pour la politique : il était resté chrétien sincère et pratiquant. Il avouait sa préférence pour la monarchie absolue et pour la cause de don Carlos. Ces dissentiments n'altéraient en rien l'union des deux frères. « Je l'aimais, disait Donoso, « autant et peut-être plus qu'il n'est permis d'aimer une « créature humaine. » En 1847, Pedro tomba mortellement

malade. Juan, alors absent de Madrid, vola auprès de son frère. Les souffrances et le danger du malade amenèrent naturellement l'entretien sur ce terrain où la vérité suprême attend tôt ou tard les esprits faits pour elle. Au milieu de ses anxiétés, Juan raconta à son frère sa rencontre à Paris avec un compatriote dont la vertu, la charité, la simplicité l'avaient singulièrement frappé, et lui donnaient à penser qu'il y avait dans la profession d'honnête homme un degré dont il restait encore éloigné, tout fier qu'il se croyait de son honneur et de sa vertu. Il s'était senti subjugué par cette vertu différente de toutes les vertus de sa connaissance. Il en avait parlé à l'Espagnol et celui-ci lui avait tout simplement répondu : « En effet, vous êtes un honnête homme, et moi aussi : mais « il y a quelque chose, dans mon honnêteté, de supérieur à la « vôtre. — A quoi cela peut-il tenir? — A ce que je suis « resté chrétien, tandis que vous ne l'êtes plus. » En entendant ce récit, le moribond se tourna vers le narrateur, et lui dit : « Oui, mon frère, il t'a donné la vraie raison. » Et là-dessus, avec la double autorité de l'amour et de la mort, il se mit à lui expliquer le sens de cette parole. La grâce parla en même temps à ce grand cœur trop longtemps dépaysé. Pedro mourut le lendemain, en léguant à son frère la vérité, la foi et son confesseur.

L'ambassadeur d'Espagne racontait lui-même ces détails avec une naïve et noble franchise, dans un salon de Paris, au mois de mars dernier[1]. Quelqu'un lui dit : « En vérité, « Dieu vous a fait là une grande grâce, en vous éclairant « ainsi subitement au milieu de votre carrière, et quand

[1] Je les emprunte au récit qu'en a rédigé l'un des auditeurs, M. le comte de Bois-le-Comte, ancien ambassadeur du roi Louis-Philippe en Suisse, qui avait obtenu de M. Donoso Cortès la confirmation écrite de son texte et l'autorisation d'en faire l'usage qu'il jugerait convenable.

« vous ne pensiez plus à le chercher. Il faut qu'il y ait eu « dans votre vie quelque circonstance particulière qui vous « ait mérité une telle faveur. — Je ne m'en rappelle au- « cune, » répondit M. Donoso Cortès; mais après avoir réfléchi un instant, il ajouta : « Peut-être, un sentiment a « pu y être agréable à Dieu. Je n'ai jamais regardé le pauvre « assis à ma porte, sans penser que je voyais en lui un « frère. »

Lui-même écrivait à un ami, en lui envoyant le récit de sa conversion : « Comme vous le voyez, le talent et la raison « n'y ont aucune part; avec mon faible talent et ma misé- « rable raison, je serais arrivé à la tombe avant d'atteindre à « la vraie foi. Le mystère de ma conversion (car dans toute « conversion il y a un mystère) est un mystère d'amour. « Je n'aimais pas Dieu, il a voulu être aimé de moi, et je « l'aime; et je suis converti, parce que je l'aime[1]. »

Ainsi converti à trente-huit ans, il entre à la fois en pleine possession de la vertu et de la vérité, sans avoir été condamné aux longues luttes, aux fatigantes incertitudes, aux mortelles hésitations par où ont dû passer tant d'autres chrétiens de la dernière heure, et où tant d'âmes ont usé l'énergie nécessaire au salut. A peine a-t-il mis le pied dans le domaine du catholicisme, qu'il s'y précipite en conquérant. Rien n'échappe à son ardeur, à sa soif de connaître la vérité, d'en jouir, de combattre pour elle. A peine assis sur les bases élémentaires du catéchisme, il se plonge dans la théologie mystique, dans les grands écrivains ascétiques que

[1] Lettre du 21 juillet 1849 à M. Albéric de Blanche-Raffin, traducteur de Balmès. — Cette lettre renferme un jugement éloquent et affectueux sur Balmès, que Donoso n'avait jamais rencontré, mais qu'il avait fini par apprécier à sa juste valeur, et qu'il qualifie d'esprit « lumineux, pénétrant, solide, « ferme dans la foi, agile dans la lutte, grand par la polémique et par la « doctrine, écrivain et philosophe. »

sa patrie a donnés à l'Église, surtout dans sainte Thérèse et Louis de Grenade. Il ressort de ces profondeurs lumineuses comme pour reprendre haleine, promène un regard ferme et rapide sur l'Europe bouleversée, et prête l'oreille à ces terribles coups que Dieu frappait alors sur les trônes et sur les constitutions de l'Europe. Ils achèvent son éducation et commencent celle de ses contemporains.

Alors il se recueille et s'examine : il se sent prêt à de nouveaux combats, abandonne pour un temps son poste diplomatique, va reprendre sa place aux cortès, et, le 4 janvier 1849, il prononce le célèbre discours sur la dictature et la révolution, qui fit franchir les Pyrénées à son nom, et le plaça du premier coup au rang des grands orateurs de l'Europe.

On peut dire de lui, comme de Burke, qu'il entra d'un seul bond dans la gloire, ou avec l'intraduisible énergie de l'anglais : *He darted into fame.*

Deux lettres rendues publiques dans le courant de cette même année 1849, et une seconde et dernière harangue prononcée au commencement de 1850 sur la situation générale de l'Europe, lui servirent à développer, avec une hardiesse croissante et une éloquence magique, ses convictions religieuses appliquées à la politique. Elles consolidèrent l'édifice de sa réputation européenne et l'influence considérable qu'il exerça dès lors sur les catholiques du monde entier [1].

Il faut avouer que jamais circonstances ne furent plus favorables que celles où il se trouvait. Jamais de tels événements n'étaient venus préparer et justifier un tel début. La lumière qui s'était faite pour lui, éclatante et invincible, se

[1] Ces deux discours, avec ses lettres du 26 mai et du 6 juillet 1849, à M. de Montalembert, ont été publiés par les soins du *Comité électoral de la liberté religieuse*, chez Lecoffre, 1 vol. in-18.

levait déjà dans l'âme de tous, hormis des fauteurs et des complices de la barbarie socialiste. Quand il parut pour la proclamer, comme un pontife généreux et fidèle de la vérité, le plus fort était fait par la main de Dieu lui-même. Donoso n'eut point à lutter contre ces préjugés invétérés, ce mépris glacial et savant, cette outrecuidante confiance en la sagesse humaine, cette dédaigneuse impertinence qu'on a si longtemps opposés, en France et ailleurs, à ceux qui, dans les beaux jours de la prospérité philosophique et constitutionnelle, revendiquaient les droits, même les plus modestes, de l'Église, et entreprenaient de montrer quels liens enchaînent les destinées de la société à celles de la religion. L'Europe, partout soulevée, déchirée, sanglante; les rois, partout menacés, humiliés ou en fuite; les peuples plus troublés par leur victoire imaginaire que par les plus cruels désastres; tout cela servait de préface irréfutable aux démonstrations de l'orateur catholique, lorsque sa parole vengeresse éclata au milieu du parlement espagnol. Les sages éperdus, les politiques en désarroi eussent été mal reçus à accueillir par des risées ou par des injures l'honnête homme éloquent qui, à côté de l'abîme ouvert devant tous les yeux, signalait avec assurance la seule voie ouverte pour le franchir, et proclamait, au milieu des morts et des mourants, le seul principe conservateur et vivificateur des sociétés humaines.

Sans doute il n'eut pas le bonheur d'ébranler et de convertir tous ceux qui l'admiraient. Sans doute, on aurait pu lui dire, comme au prophète Ézéchiel, et à bien d'autres interprètes de la vérité : *Tu es eis quasi carmen musicum quod suavi dulcique sono canitur; et audiunt verba tua, et non facient ea.* Mais toujours est-il que cette levée de boucliers contre les opinions naguère souveraines n'entraîna pour lui aucune conséquence fâcheuse. A peine quelques contra-

dicteurs timides se firent-ils entendre après la publication de ses lettres de Berlin. Pas une injure, pas une dérision, pas une récrimination ne vint l'assaillir. Il faut le dire à l'honneur de l'Espagne contemporaine : la conversion éclatante du plus illustre de ses fils n'a fait à celui-ci aucun tort pendant sa vie, et n'a rien ôté à l'unanimité des regrets que sa mort a suscités [1].

Il eût été, du reste, difficile à la mauvaise foi et à l'envie de contester la valeur et l'opportunité de son langage. Tout le monde se sentait intérieurement du même avis que lui, quand il proclamait qu'il fallait préférer la société à la légalité, la dictature à la révolution. Et ceux qui ont pu hésiter alors dans leur adhésion ont dû plus tard s'incliner devant la rare perspicacité de celui qui avait dit : « Le socialisme, en « dépouillant les propriétaires, éteint le patriotisme. Un « propriétaire dépouillé n'est pas et ne peut pas être patriote ; « car, dès que la question est poussée jusqu'à cette angoisse, « tout patriotisme meurt au cœur de l'homme. » Nous l'avons vu, hélas ! ce n'est pas seulement le patriotisme qui s'évanouit devant les menaces du socialisme, c'est encore le sentiment de toute dignité politique et nationale : il pro-

[1] A peine la nouvelle de la mort du marquis de Valdegamas fut-elle arrivée à Madrid, que l'on ouvrit aussitôt une souscription destinée à lui ériger un monument en même temps qu'à son illustre émule Balmès. La première liste de souscripteurs, publiée huit jours après la fatale nouvelle, la seule que nous ayons vue, se montait déjà à 115,000 réaux (environ 30,000 francs). Parmi les souscripteurs, on remarque, après la famille royale, les principaux noms de la grandesse et les chefs de l'ancien parti libéral, MM. Martinez de la Rosa, Pidal, le duc de Rivas, etc. Depuis, la reine, sur le rapport du président de son conseil des ministres, D. Francisco de Lersundi, a rendu un décret pour ordonner la translation, de Paris à Madrid, des restes du marquis, « à l'effet de rendre un témoignage public de la haute considération « que méritent les services signalés qu'il a rendus pendant sa vie à la reli- « gion, à la société et à la monarchie, par ses éminents talents et sa loyauté « éprouvée. »

voque et aboutit à l'abdication de l'intelligence et de la virilité des nations.

Dès lors aussi plus d'un de ses auditeurs a dû respirer comme un souffle de l'avenir en entendant ces paroles : « Si les gouvernements représentatifs vivent de discussions « modérément longues, les discussions interminables les « tuent... Vous connaissez, messieurs, l'histoire des assem- « blées de l'Allemagne. Elles sont mortes, parce qu'elles « n'ont rien fait et rien laissé faire, parce qu'elles n'ont pas « gouverné et n'ont pas laissé gouverner... Elles aspirèrent à « la dignité de reines : Dieu les rendit stériles, et leur retira « jusqu'à la dignité de mères. Députés de la nation, veillez à « la vie des assemblées espagnoles ! »

Paroles aussi prophétiques que justes, mais que ni la pensée de l'auteur ni la raison des choses ne permet d'appliquer à toutes les assemblées politiques, pas plus que la réprobation inspirée par tel roi sanguinaire ou idiot ne peut devenir un titre de proscription contre la royauté même !

Je suppose que le mince volume qui contient les discours et les lettres de M. Donoso Cortès est suffisamment connu de tous mes lecteurs : je m'abstiens donc de citer des pages qu'ils ont sous les yeux et qui sont dans toutes les mémoires. Je me borne à noter son éloquente démonstration de cette loi historique des deux répressions, ou, comme il disait, des deux thermomètres, dans leur marche parallèle mais en sens inverse : la répression politique ou la tyrannie de l'État, montant graduellement et partout à son apogée, à mesure que la répression religieuse ou l'empire de la foi sur les âmes baissait et diminuait d'intensité. Mais je ne résiste pas à extraire de son dernier discours le parallèle entre le prêtre et le soldat, qui justifiait la saisissante parole par laquelle il avait salué les victoires du général Cavaignac et du prince

Windischgrætz sur le socialisme : « Pour la première fois « depuis qu'il existe, le monde marche à la civilisation par « les armes, et à la barbarie par les idées. »

Il continuait ainsi : « Je ne sais, messieurs, si votre attention a été frappée comme la mienne par la ressemblance, par la presque identité entre deux personnes qui paraissent les plus distinctes et les plus contraires, je veux dire entre le prêtre et le soldat. Ni l'un ni l'autre ne vit pour soi; ni l'un ni l'autre ne vit pour sa famille ; pour l'un et pour l'autre la gloire est dans l'abnégation, dans le sacrifice. La charge du soldat est de veiller à l'indépendance de la société civile; la charge du prêtre est de veiller à l'indépendance de la société religieuse. Le devoir du prêtre est de mourir, de donner sa vie comme le bon Pasteur pour ses brebis. Le devoir du soldat est de donner, comme un bon frère, sa vie pour ses frères. Si vous considérez l'âpreté de la vie du prêtre, le sacerdoce vous paraîtra, et il l'est en effet, une véritable milice. Si vous considérez la sainteté du ministère du soldat, la milice vous paraîtra comme un véritable sacerdoce. Que deviendraient le monde, la civilisation, l'Europe, s'il n'y avait ni prêtres ni soldats? Et maintenant, messieurs, si, après l'exposé que je viens de faire, quelqu'un croit qu'on doive licencier les armées, qu'il se lève et le dise. »

Cette estime religieuse de la force militaire, cette assimilation du prêtre et du soldat sont devenues depuis lors une sorte de lieu commun, tant l'évidence en est ressortie des événements que nous avons traversés. Et il en a été ainsi pour beaucoup d'autres idées du marquis de Valdegamas, frappées à ce coin qui fait à l'instant adopter et circuler l'effigie vivante de la vérité. Ses vues toujours originales, et toujours revêtues d'une forme originale, acquéraient promptement force de loi. Que de gens ont répété après lui cet

ingénieux rapprochement entre les grandes erreurs politiques et les grandes erreurs religieuses, où le progressiste, c'est-à-dire celui qui dans un gouvernement représentatif refuse à la couronne tout pouvoir, est mis en regard du déiste, le républicain du panthéiste, et le socialiste de l'athée. Il y a vingt ans que l'on avait commencé à signaler en France les conséquences désastreuses de la renaissance : mais il était réservé au grand orateur espagnol de promulguer cette vérité par quelques paroles souveraines : « La res-« tauration du paganisme littéraire a amené successivement les « restaurations du paganisme philosophique, du paganisme « religieux et du paganisme politique. Aujourd'hui le monde « est à la veille de la dernière de ces restaurations : la res-« tauration du paganisme socialiste. »

Que s'il descendait des hauteurs de la contemplation historique et théologique à l'appréciation rapide et quelquefois satirique des événements contemporains, la lucidité de son jugement et de sa parole n'était pas moins saillante. Qui ne rendrait aujourd'hui un hommage, hélas! trop tardif à la perspicacité de l'orateur qui, deux ans avant le coup d'État du 2 décembre, disait du haut de la tribune : « Là où le « salut de la société dépend de la dissolution de tous les par-« tis anciens et de la formation d'un nouveau parti composé « de tous les autres, les partis s'efforcent de ne pas se dissou-« dre et ne se dissolvent pas. C'est ce qui arrive en France. « Le salut de la France serait la dissolution des partis bona-« partiste, légitimiste, orléaniste, et la formation d'un seul « parti monarchique. Eh bien! là, dans cette France, où le « salut de la société dépend de la dissolution des partis, les « bonapartistes pensent à Bonaparte, les orléanistes au comte « de Paris, les légitimistes à Henri V. »

Au milieu de ses préoccupations politiques et diplomati-

ques, il fut appelé à prendre place à l'Académie royale d'histoire, qui est le premier corps littéraire de l'Espagne, et où, comme à l'Académie française, tout nouvel élu est tenu de faire un discours de réception. Le sien fut un chant de triomphe où éclate à chaque ligne le bonheur, l'admiration, le légitime orgueil du chrétien vainqueur de l'incrédulité. Il avait pris pour sujet les beautés littéraires de la Bible et l'expression donnée par les saintes Écritures aux trois sentiments les plus prononcés du cœur de l'homme, l'amour de Dieu, l'amour de la femme, et l'amour de la patrie. La page suivante, extraite de ce discours[1], fera connaître son talent et son âme sous un jour nouveau :

« Ne vous étonnez pas, messieurs, si immédiatement après vous avoir parlé de Dieu, je viens vous parler de la femme. Quand Dieu, épris de l'homme, sa plus parfaite créature, résolut de lui faire un premier don, dans son amour infini il lui donna la femme... L'homme fut le seigneur du paradis, la femme en fut l'ange.

« Quand la femme eut commis sa première faiblesse, et l'homme son premier péché, Dieu leur permit de demeurer ensemble. Ils sortirent ensemble de la resplendissante demeure, le pied chancelant, le cœur oppressé, les yeux obscurcis par les larmes. Ils ont traversé ensemble les siècles, la main dans la main l'un de l'autre, tantôt résistant aux tempêtes, tantôt se laissant aller sur la mer de la vie au souffle de la fortune adoucie. En frappant l'homme prévaricateur de la verge de sa justice, en lui fermant les portes du séjour délicieux qu'il avait préparé pour lui, Dieu, dans sa miséricorde, voulut laisser au coupable quelque chose qui pût lui rappeler le suave parfum du bienheureux séjour; il lui

[1] Il a été inséré dans le recueil intitulé *La Cruz*, publié à Séville avec censure et approbation de l'autorité ecclésiastique.

laissa la femme pour que, en la regardant, il pût se rappeler le paradis...

« Mais pour connaître la femme par excellence, pour se rendre compte de la charge qu'elle a reçue de Dieu, de sa pure beauté, de son influence sanctifiante, il ne suffit pas d'envisager les beaux types que la poésie hébraïque nous a laissés. Le vrai type de la femme, ce n'est ni Rébecca, ni Débora, ni l'épouse du Cantique des cantiques, c'est Marie... L'homme est grand, parce qu'il est le seigneur de la terre, le citoyen du ciel, le fils de Dieu; mais la femme l'emporte sur lui, parce que Marie est à la fois la fille, l'épouse et la mère de Dieu; parce que seule parmi toutes les créatures, elle est née sans tache, elle est morte sans douleur, elle a vécu sans péché.

« Voilà la femme, messieurs; voilà la femme, car Dieu a sanctifié toutes les femmes en celle qui fut vierge, épouse, veuve et mère. Le Christianisme a fait de grandes choses dans le monde : il a mis la paix entre le ciel et la terre, il a détruit l'esclavage, il a proclamé la liberté et la fraternité entre les hommes. Mais la plus grande de ses merveilles, celle qui a le plus agi sur la société domestique et civile, c'est la sanctification de la femme. Et remarquez, messieurs, que depuis la venue de Jésus-Christ, l n'est pas permis de condamner même les pécheresses à l'oppression et au mépris, puisqu'il a proclamé que leurs péchés pouvaient être effacés par leurs larmes. Le Sauveur des hommes a servi d'abri à la Madeleine : et quand arriva le jour terrible où le soleil se voila et où la terre trembla, on vit réunies au pied de la croix Marie immaculée et Madeleine pénitente, pour nous apprendre que les bras de son amour s'ouvrent également à l'innocence et au repentir. »

Si le public français a été ému et dominé par la simple

lecture de la traduction de ses discours, que l'on juge de l'effet produit par l'orateur lui-même. Tous ceux qui l'ont approché à Paris se retiraient éblouis par la verve étincelante et prodigieuse de sa conversation en français et dans un salon. Que serait-ce si nous l'avions entendu à la tribune, et dans sa langue maternelle, cette langue majestueuse et solennelle, faite, selon Charles-Quint, pour parler à Dieu? C'est à peine si, d'après les récits de ses compatriotes, nous pouvons nous le figurer, avec sa voix sonore et caressante, tantôt grave et rassis comme un docteur de la vieille université de Salamanque, tantôt ravissant ses auditeurs à des hauteurs inconnues; mêlant la dextérité, la subtilité même de sa dialectique à l'éclat poétique de son imagination; se jouant avec toutes les difficultés de son sujet et de sa position; tempérant la satire par la charité; lançant à ses adversaires des traits sans venin, mais toujours mortels; sachant faire jaillir d'un paradoxe apparent la vérité la plus frappante; scintillant de mille feux étranges, comme le diamant auquel le comparait le maître de sa jeunesse.

On a quelquefois regretté qu'il eût laissé si peu de chose à la postérité. Mais la postérité saura peut-être beaucoup de gré à ceux qui lui épargneront de gros volumes à lire et à fouiller. Quelques pages où respire une âme pure et aimante ont suffi pour immortaliser Vauvenargues. Les générations chrétiennes de l'avenir garderont un pieux et tendre souvenir à l'homme qui leur a laissé, sous une forme étincelante d'originalité, quelques fragments de l'éternelle vérité, marqués de l'ineffaçable empreinte du génie, de la foi et de l'humilité.

N'oublions pas, d'ailleurs, cet *Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme*, destiné à être la première pierre d'un monument plus vaste, mais qui achève, en l'ou-

trant peut-être, le plan que s'était tracé sa pensée rajeunie. Livre admirable, dont les quelques obscurités, les contradictions et les exagérations demeurent noyées dans un océan de splendeurs et où surnageront toujours la fervente dévotion, l'humble amour et la prodigieuse éloquence du compatriote de Calderon et de sainte Thérèse. Des juges plus compétents [1] ont admiré comment un laïque, formé ailleurs que dans un séminaire ou dans un cloître, avait pu acquérir à ce point l'économie de la science théologique et pénétrer d'un pas si sûr dans les mystères les plus élevés et dans les questions les plus délicates. Ajoutons que les chrétiens les plus simples comme les plus instruits y reliront toujours, avec bonheur et profit, l'admirable explication de la transmission de la faute et de la rédemption, et le tableau de l'action purifiante de la douleur acceptée.

Il nous reste quelques réserves à faire; car nous ne voulons pas que cet hommage d'une tendre et légitime admiration dégénère en un panégyrique mensonger. Ni l'affection ni la douleur même ne doivent nous faire abdiquer l'indépendance de notre jugement. C'est pourquoi, parmi les exagérations que nous indiquions tout à l'heure, il en est une qu'on nous permettra de signaler, précisément parce qu'elle a été fort citée et fort admirée.

Il dit dans son Essai : « Si le genre humain n'était pas irré-
« missiblement condamné à voir les choses à rebours, il choi-
« sirait, pour conseillers parmi tous les hommes, les théo-
« logiens, parmi les théologiens les mystiques, et parmi les
« mystiques ceux qui ont mené la vie la plus retirée du
« monde et des affaires [2]. » Et il cite parmi les grands théologiens qui ont gouverné les hommes Richelieu, Ximenès

[1] Voir la *Civiltà cattolica*, n° du 16 avril 1853.
[2] P. 200.

et Alberoni [1]. Il est heureusement très-douteux que le genre humain soit *irrémissiblement condamné à voir les choses à rebours*, autrement il servirait de très-peu de lui adresser des leçons ou des remontrances ; et on ne peut s'empêcher de sourire en voyant placer Alberoni au rang des théologiens parce qu'il a été cardinal. Mais le fond même de la proposition semble plus que contestable. Il est évident que la connaissance et la pratique des vertus chrétiennes ne peut que grandir la capacité politique des chefs des nations. Il s'est aussi trouvé des circonstances où l'intervention extraordinaire d'un homme de Dieu, d'un solitaire, d'un moine a pacifié les esprits et sauvé les cités, comme cela est arrivé pour le B. Nicolas de Flüe avec les cantons suisses. Mais proclamer l'intervention nécessaire, non pas de la foi, ou de la piété, mais des théologiens, et encore des théologiens ascétiques et mystiques, dans le gouvernement habituel des affaires publiques, cela paraît assez contraire à la distinction fondamentale de l'ordre spirituel et de l'ordre temporel, comme aussi à l'esprit et à la règle de tous les vrais religieux. C'est d'ailleurs une doctrine qui n'a rien de neuf ni rien d'exclusivement catholique. Cromwell et ses *têtes-rondes* la professaient et la pratiquaient, on sait comment; et si la grave et triste nature de ce travail ne nous retenait, nous puiserions dans les souvenirs contemporains de récents et grotesques exemples de l'exploitation de la théologie par la politique socialiste.

Mais il est essentiellement de notre sujet de rappeler que plus d'une fois et ailleurs que dans l'*Essai*, l'admirable écrivain, entraîné par le génie toujours un peu hyperbolique de sa nation, a émis des exagérations qui ont pu effaroucher

[1] P. 193.

plus d'une âme droite et simple. Heureusement il lui arrive de se rectifier lui-même; ainsi quand il écrit le 16 juillet 1849 : « Les controverses servent de peu : elles sont un ob-« stacle plutôt qu'un aiguillon au genre humain dans la « course rapide qui l'emporte [1]; » ce qui tendrait à justifier la torpeur des quiétistes de l'absolutisme, il oublie que deux mois auparavant il avait écrit : « Pour nous qui nous faisons « gloire d'être catholiques, la lutte est un devoir et non une « spéculation. Remercions Dieu de nous avoir octroyé le « combat [2]. »

Quelquefois des explications ultérieures viennent tempérer la rigueur désespérante de certains arrêts. « Je tiens pour « prouvé et évident qu'ici-bas le mal finit toujours par « triompher du bien et que le triomphe sur le mal est ré-« servé à Dieu *personnellement* [3]... Je crois au triomphe « *naturel* du mal sur le bien, et au triomphe *surnaturel* de « Dieu sur le mal par le moyen d'une action *directe*, *per-« sonnelle* et *souveraine* [4]. » La plupart de ceux qui ont lu ces lignes ont certainement répété le mot de l'Évangile : *Durus est hic sermo*. Il serait facile d'en déduire l'entière inutilité du travail des honnêtes gens ici-bas contre le mal. Mais le tout est de s'entendre sur le sens des mots *personnel* et *surnaturel*. Dans la pensée de l'auteur, il s'agissait tout simplement de l'action de la grâce divine sur l'homme individuel. Et plus tard dans une lettre du 11 avril 1850 à M. L. Veuillot, il écrivait : « Je n'ai pas annoncé la dernière ca-« tastrophe du monde, j'ai dit simplement tout haut ce que « chacun se dit tout bas : Les choses vont mal; si elles sui-

[1] *Lettres et discours*, p. 45.
[2] Id., p. 40.
[3] Id., p. 38.
[4] Id., p. 39.

« vent ce train, nous aboutirons à un cataclysme. L'homme « pourrait se sauver, qui en doute? Mais c'est à condition « de le vouloir, et il me semble qu'il ne le veut pas. Eh « bien! si l'homme ne veut pas se sauver, je crois que Dieu « ne le sauvera pas malgré lui [1]. » Il n'est pas un chrétien qui ne doive adhérer à cette explication, mais elle réduit la célèbre affirmation de l'éloquent écrivain à une vérité élémentaire, aussi applicable au salut de l'âme dans l'éternité qu'au salut des nations dans le temps.

Plus d'une fois il a été prophète, et la singulière assurance de ses jugements s'est trouvée promptement confirmée. Mais plus d'une fois aussi il s'est trompé dans ses prévisions, tout comme le comte de Maistre, ce grand et vrai prophète de notre siècle. Celui qui disait le 9 janvier 1849 : « Le pouvoir « qui a détruit la Monarchie avec un atome de République « saura bien, si cela convient à ses fins, renverser la Répu- « blique avec un atome d'Empire; » celui qui ajoutait avec une noble tristesse : « C'en est fait de la liberté! Oui, la « liberté est morte, et elle ne ressuscitera ni au troisième « jour, ni à la troisième année, ni au troisième siècle peut- « être..... Le monde marche à grands pas à la constitution « d'un despotisme, le plus gigantesque, le plus terrible que « les hommes aient jamais vu; » celui-là se trompait en disant qu'avec Louis-Philippe « avait fini la dernière de toutes « les monarchies possibles, la monarchie de la sagesse; » et quelques mois plus tard : « La République subsistera en « France, parce qu'elle est la forme nécessaire du gouverne- « ment chez les peuples ingouvernables. »

Mais les imperfections de ce rare esprit peuvent toutes se ramener à une seule. Il aimait trop l'absolu. Il lui fallait à

[1] P. 51 et 52.

tout prix généraliser ; personnifier une idée dans un homme, une époque dans un mot ; sauter à pieds joints sur les intervalles, les distinctions, les mille diversités de la vérité dans les choses humaines. C'est ainsi qu'il prend pour but de sa belle lettre du 26 mai 1849 cet axiome : « La civilisation « catholique » (notons qu'il s'agit non pas de la doctrine catholique, mais de la civilisation ou de la société humaine, réformée par le catholicisme), « la civilisation catholique contient « le bien sans aucun mélange de mal : la civilisation philo- « sophique contient le mal sans aucun mélange de bien. » Or, l'axiome est en contradiction avec les faits et avec la nature des choses : car, sur cette terre, le bien est toujours mêlé de mal, et le mal offre sans cesse quelque apparence ou quelque vestige de bien.

Ce défaut est beaucoup plus visible dans ses écrits que dans ses discours. Ici, il sentait le frein de la tribune et de l'auditoire, qui impose à la pensée ces tempéraments salutaires dont on est si souvent tenté de se plaindre sous le feu de l'ennemi, mais dont on a presque toujours à se féliciter plus tard. Ce n'est pas dans un discours qu'il eût risqué le reproche injuste, mêlé à tant d'autres si parfaitement justifiés, qu'il adressait à l'école libérale : « L'intérêt suprême de cette école « est de ne pas laisser arriver le jour des négations radicales « et des affirmations souveraines [1]. »

Cet intérêt, ce nous semble, est celui de tous les hommes sensés, de tous les hommes politiques, de tous ceux qui ont jamais manié les hommes et les choses de ce monde. Il n'appartient qu'aux esprits violents et bornés d'appliquer aux choses contingentes et relatives un despotisme d'affirmations ou de négations qui ne convient qu'aux choses abstraites,

[1] *Essai*, p. 206.

nécessaires et absolues. Leur rôle est de nier implicitement les mille et une inconséquences de notre nature déchue, de la supposer constamment logique, de raisonner mathématiquement sur des éléments variables à l'infini, comme s'ils étaient la fixité même; c'est aussi de faire violence aux faits historiques, de ne tenir aucun compte de la diversité des esprits, et de mépriser quiconque n'est pas de leur avis. Mais exiger ce radicalisme absolu dans les négations et les affirmations de l'ordre politique, appliquer ainsi les procédés inflexibles des mathématiques à la souplesse et à la mobilité de la nature humaine, c'est, j'ose le croire, une erreur de jugement et une erreur de conduite. Avec cette méthode on éblouit, on entraîne, mais on n'instruit pas, et on ne conserve pas le terrain qu'on a pu conquérir. Qui n'a été frappé de ce spectacle dans les luttes et les révolutions de notre époque? Tantôt au nom de la révolution, tantôt pour le compte de la réaction que toute révolution provoque, on proclame la souveraineté absolue de la logique, et on arrive, de conséquence en conséquence, à des résultats qui font reculer le bon sens. Il regimbe, se dérobe et se refuse. L'esprit humain a beau être vaincu par des dialecticiens habiles, il n'est pas convaincu. L'un de ses plus beaux droits est de ne pas se laisser enchaîner par cette logique implacable, qui est le rêve de tous les révolutionnaires, et qui ne devrait jamais être l'arme de leurs adversaires. Il est bon d'ailleurs de ne pas oublier que cette logique aveugle et dictatoriale n'exclut ni les variations, ni les palinodies. La seule chose qui ne change pas chez les esprits absolus, c'est la tyrannique intolérance de leur conviction d'aujourd'hui : elle se retrouvera sans faute dans leur utopie de demain.

Ce n'est pas à notre cher défunt que nous voudrions appliquer la sévérité de ces paroles. Il ne l'eût mérité que s'il eût

poussé à bout certaines doctrines dont il a semblé poser les prémisses, et dont les conséquences extrêmes sont aujourd'hui arborées sans détour.

Nous avons, en effet, parmi nous une école nouvelle pour qui, on le sait, les opinions et les institutions libérales sont le synonyme du mal. Pour elle, je cite textuellement[1], la liberté moderne est la négation de la vérité et de la justice. Le système parlementaire (quoique essayé dans une certaine mesure par Pie IX) est, en soi, non-seulement hétérodoxe, mais incompatible avec toute foi et toute certitude. Les peuples catholiques, chez qui l'Église jouit d'une liberté absolue, mais qui possèdent en outre la liberté politique, comme le peuple belge, sont dans une situation *anormale*. La situation normale pour la royauté, c'est d'être entourée de corps politiques qui ne puissent lui imposer ni obligations ni restrictions quelconques, qui n'aient aucun droit de concours ou de résistance légalement constitué. Le *Rey neto* de l'ancienne Espagne est la formule suprême de la sagesse politique. Notre pays, avant 1789, avait la plus sage des constitutions et était de tous les pays celui qui avait le moins besoin d'être réformé. La France, au sortir de l'Empire, valait mieux, intellectuellement, religieusement et politiquement, qu'au sortir du gouvernement représentatif; et, à défaut de l'idéal irréalisable du moyen âge, les nations modernes n'ont rien de mieux à désirer ou à imiter que le régime de l'Espagne sous Charles IV ou de la France sous Napoléon.

Tel est le nouvel Évangile que l'on nous enseigne. Telles sont les conséquences que l'on tire de la défaite provisoire du socialisme. Telles sont les lois de la politique que l'on inculque aux catholiques, et dont on donnerait volontiers M. Donoso Cortès pour le précurseur.

[1] D'après le journal *l'Univers* de 1852 et 1853.

Mais quoi! nous faut-il vraiment, parce que nous sommes catholiques et catholiques ultramontains, parce que nous l'avons toujours été et le voulons être toujours, nous faut-il enchaîner à jamais le monde à la monarchie absolue du dix-huitième siècle? Faut-il méconnaître à ce point la merveilleuse flexibilité et le ressort toujours élastique du catholicisme, qui, par cela même qu'il est éternel et omnipotent, embrasse tous les régimes et s'adapte à toutes les formes politiques? Sommes-nous condamnés, parce que nous sommes catholiques, à repousser toute garantie, toute liberté, tout moyen humain de résister à la force et à l'arbitraire? Sommes-nous condamnés à tout nier, à tout flétrir, à tout proscrire, dans le mouvement intellectuel, politique, économique du monde moderne? à identifier la cause catholique avec la compression universelle? à triompher de l'universel abaissement? à nous poser en vainqueurs, parce que nos adversaires sont réduits au silence, non pas par nous, mais comme nous? Devons-nous dire à tous ceux que nous convions à rentrer dans le bercail du catholicisme qu'on n'y entre qu'en reniant la liberté, et en versant des torrents de mépris sur toutes les conquêtes, toutes les épreuves, toutes les aspirations de la société où nous sommes nés? Parce que, comme Donoso Cortès, et de concert avec les honnêtes gens de toute l'Europe, on a défendu cette société contre le socialisme, faut-il se jeter à corps perdu, les yeux bandés et la tête baissée, dans le culte de la force triomphante? Parce que quelques incorrigibles ont sottement abusé des institutions représentatives, faut-il condamner pour jamais l'intervention du pays dans ses affaires, abdiquer les droits légitimes de la raison, et briser le frein salutaire de la libre discussion, au profit d'une volonté unique et illimitée? Parce que nous courbons la tête sous le joug de la foi et de la vérité catholique, faut-il la

courber aussi sous le joug de l'autocratie temporelle, jeter l'Église avec nous sous les pieds de César, et pousser l'enthousiasme de l'adhésion jusqu'à accepter en silence pour nos prêtres une part dans la dépouille des proscrits?

Non, non, ces odieuses conclusions, qui répugnent à notre conscience et à notre honneur, ne sont ni la condition ni la conséquence de notre foi. Si on devait les tirer de la vie ou des œuvres du marquis de Valdegamas, ce n'est pas moi qui lui rendrais hommage. Elles terniraient pour moi cette sainte et douce mémoire.

Mais je crois sincèrement qu'elles lui seraient imputées à tort, et qu'elles ne ressortent ni de sa doctrine ni de sa conduite. Je dis de sa conduite, car avec la délicatesse et la générosité que nous lui avons tous connues, il est impossible de concevoir qu'un ennemi systématique des gouvernements libres ait voulu continuer à servir et à représenter, dans le poste le plus élevé et le plus confidentiel, un gouvernement dont l'origine et l'existence reposent exclusivement sur les idées et les institutions libérales.

Je les crois d'ailleurs contredites par plus d'un passage de ses discours et de ses écrits. Je remarque d'abord qu'il y professe la plus vive admiration pour l'Angleterre, qui est, comme l'on sait, en sa qualité de berceau et de sanctuaire inattaquable des libertés modernes, la *bête noire* de tous les absolutistes, catholiques et autres. Tout en blâmant avec raison cette politique extérieure du gouvernement britannique qui lui donne une ressemblance de plus avec l'ancienne Rome, il dit : « L'Angleterre est non-seulement la nation la « plus libre et la plus puissante qui soit peut-être sur la « terre, mais la plus digne d'être puissante et libre. » Et ailleurs : « La race anglo-saxonne, représentée par l'Angle- « terre, est la plus généreuse, la plus noble, la plus coura-

« geuse du monde, la moins exposée au choc des révolu-
« tions[1]. »

Il a dit ailleurs : « La monarchie constitutionnelle, comme « l'entendent les modérés de tous les pays, peut, avec les « mêmes titres que la monarchie absolue, symboliser les « affirmations politiques qui sont l'écho, pour ainsi dire, des « affirmations religieuses[2]. »

Il n'a pas méconnu la distinction profonde qui sépare ceux qui, sous l'empire de la nécessité, ont pu adhérer à des remèdes violents, mais temporaires, et ceux qui érigent en principe l'immolation de toute discussion et de toute liberté. Elle est parfaitement tracée dans cette péroraison de son célèbre discours du 4 janvier :

« S'il s'agissait, messieurs, de choisir entre la liberté d'un côté et la dictature de l'autre, il n'y aurait point de dissentiment entre nous. *Qui, en effet, pouvant posséder la liberté, irait s'incliner devant la dictature?* Mais la question n'est pas entre la liberté et la dictature : *autrement je voterais avec tous mes amis politiques pour la liberté.* Mais voici la question : il s'agit de choisir entre la dictature de l'insurrection et la dictature du gouvernement : dans cette alternative, je choisis la dictature du gouvernement comme la moins dure et la moins honteuse. Il s'agit de choisir entre la dictature d'en bas et la dictature d'en haut : je choisis la dictature qui vient d'en haut, parce qu'elle vient de régions plus pures et plus sereines. Il s'agit de choisir entre la dictature du poignard et la dictature du sabre : je choisis la dictature du sabre, parce qu'elle est plus noble. »

Quatre ans plus tard, le 12 novembre 1852, il écrivait à un ami : « Il ne faut pas confondre un ordre de choses au-

[1] *Lettres et discours*, pag. 86 et 89.
[2] Id., p. 82.

« quel on se résigne pour empêcher des maux intolérables « avec un ordre de choses auquel on tiendrait par tous les « liens de l'amour. Ceux qui donnent au premier ce qui est « dû seulement au second n'ont ni le sentiment de la dignité « personnelle, ni même celui de la justice distributive. »

Le monde parisien a retenti d'une de ces conversations pleines de flamme, d'éclat et d'entraînement, comme lui seul savait de nos jours les allumer, et où il avait pour interlocuteur un illustre académicien[1], digne, par sa verve et sa féconde intelligence, de lutter avec le resplendissant Espagnol. C'était quelques semaines avant sa mort. On parlait de l'Angleterre, des gouvernements pondérés et contenus, de l'équilibre et de la séparation des pouvoirs. Donoso prit feu et lança une magnifique improvisation contre le gouvernement par les masses et les instincts, contre l'omnipotence et l'infaillibilité du suffrage universel. « Je veux, » disait-il, « que « l'on gouverne par la lumière et avec la lumière, pourvu « qu'on la cherche où elle est, c'est-à-dire hors des masses, « hors des instincts, des préjugés de la foule : je veux l'exa- « men, la discussion, la liberté; mais l'examen éclairé par « en haut, la discussion tempérée par la foi, la liberté conte- « nue par le devoir. » Puis, parcourant à grands pas l'histoire pour y chercher des leçons propres à confondre les enthousiastes du moment et à illuminer l'avenir, il s'arrêta tout à coup pour jeter sur cet avenir une prédiction que le régime actuel de la presse ne nous laisse pas la liberté de reproduire.

Ainsi donc il ne transformait pas en théories permanentes ses émotions passagères; il ne partageait ni les terreurs ni les adorations qui ont cours aujourd'hui parmi un si grand nombre de catholiques : comme aussi il ne se sentait de goût

[1] M. Villemain.

pour aucune des querelles qui ont récemment agité le public religieux. Son âme, essentiellement humble et affectueuse, voyait avec chagrin et surprise les funestes dissensions qui, depuis la conquête si promptement compromise de la liberté d'enseignement, ont brisé l'unité des tendances et des efforts catholiques parmi nous. Quelques lignes de lui, écrites le 3 janvier de cette année à une noble et pieuse femme qui se trouvait à Rome au plus fort de ces luttes, peuvent servir à jeter de précieuses lueurs sur ses dernières impressions à l'égard de notre situation religieuse. « Oui, vous avez raison « comme toujours. Il y a eu au temps de Fénelon, il y a à « présent et on rencontrera toujours des hommes dont le « métier est d'être plus royalistes que le roi, plus papistes « que le Pape, et plus grands zélateurs du service de Dieu « que Dieu lui-même. Ce sont les enfants terribles de l'É- « glise et les enfants terribles de l'État. Je ne veux pas dire « que le gallicanisme ne fasse pas encore de ravages en « France. J'entends dire seulement que ses ravages ne sont « ni aussi étendus ni aussi profonds qu'on le dit : j'affirme « au contraire que, tel qu'il est, le clergé français est le plus « beau du monde entier. »

Sa règle du reste était de se faire, selon la maxime apostolique, *tout à tous*. C'est pourquoi on risquait quelquefois de prendre pour une adhésion ce qui n'était chez lui qu'une sorte de compassion intellectuelle, et pour une sympathie d'esprit et de conviction la simple condescendance de la charité. D'un autre côté, sa nature méridionale et sa poétique imagination le conduisaient facilement, dans les entraînements de la discussion même la plus amicale, jusqu'à l'hyperbole.

Je ne veux donc pas disconvenir qu'il ait pu, par ses conversations encore plus que par ses écrits, laisser dans plusieurs esprits la pensée que la liberté politique lui inspirait

plus de peur que de goût. Et cependant, en invoquant la Renaissance catholique, dont il a été l'interprète le plus populaire, il avait, lui aussi, proclamé l'indestructible alliance de la religion et de la liberté. « S'il y a réaction reli-« gieuse, disait-il aux cortès, vous verrez bientôt, messieurs, « comment, à mesure que montera le thermomètre religieux, « commencera de descendre naturellement, spontanément, « sans nul effort de la part des peuples ou des gouverne-« ments, le thermomètre politique, jusqu'à ce qu'il marque « le jour tempéré de la liberté des nations[1]. » Il ne croyait pas encore à cette réaction en janvier 1849. Déjà cependant elle existait; déjà elle avait enfanté des merveilles; déjà elle pouvait le montrer lui-même au monde troublé comme son plus éloquent organe. Depuis lors, elle n'a fait que gagner du terrain. Mais pour qu'elle s'enracine et qu'elle dure, pour que l'heureuse coïncidence qu'il a prédite devienne une vérité et non un leurre hypocrite, il ne faut pas que les admirateurs et les instruments de la renaissance religieuse se transforment en théoriciens de la dictature permanente; il ne faut pas que cette renaissance soit à la fois contemporaine et solidaire de l'abaissement des caractères, de l'anéantissement des garanties, et de cette prostration sociale dont les symptômes sont si nombreux et si alarmants parmi nous.

Il ne faut pas non plus se laisser aller à ce pessimisme que dicte quelquefois le culte fervent du bien, mais qui, propagé sans précaution par une parole éloquente, sert trop souvent d'excuse à la faiblesse et de prétexte à la servilité. Peut-être notre illustre ami a-t-il eu parfois ce tort. Dans une lettre du 12 novembre 1852, il disait : « Si j'écris, ce sera pour « condamner la monarchie absolue et la monarchie parle-

[1] *Lettres et discours*, p. 27.

« mentaire telle que les libéraux l'ont faite, et pour dire « que jusqu'à présent le meilleur gouvernement que je con- « naisse est la monarchie chrétienne, telle qu'elle existait « avant que la monarchie absolue eût fait disparaître les « assemblées et les corporations qui mettaient partout des « limites réelles et non révolutionnaires à la volonté royale. « Je ne dirai rien sur ce qui est possible à présent : je crois, « en mon âme et conscience, que rien n'est possible. Le grand « crime du libéralisme, c'est d'avoir tellement détruit le « tempérament de la société qu'elle ne peut rien supporter, « ni le bien, ni le mal. »

Je crois qu'on peut et qu'on doit répondre à cela que si la société était réellement incapable de *supporter le bien,* elle aurait déjà cessé d'exister; car Dieu ne l'a faite et ne la laisse vivre qu'à la condition expresse de supporter le bien, ou au moins la lutte entre le bien et le mal. Mais c'est précisément cette nécessité et cette permanence de la lutte qui semblent répugner à certains esprits. Pour l'éviter, ils ne se résignent pas seulement aux humiliations de la captivité d'Égypte; ils la saluent avec bonheur et voudraient nous y précipiter avec eux.

En effet, si l'on se demande pourquoi le despotisme exerce de nos jours un si grand attrait sur tant d'honnêtes gens, il faut bien s'avouer que cet attrait se fonde principalement sur notre extrême mollesse. La vie n'est qu'une lutte; mais la lutte répugne profondément à l'infirmité de notre nature déchue. Nous cherchons le repos : et on nous l'offre, on nous le garantit à la seule condition que nous laissions faire. Il est si commode de n'avoir ni à agir, ni à penser, ni même à parler ! ou bien s'il faut absolument parler, de parler tout seul ! Le despotisme nous dispense de combattre, de résister, de discuter, de réfléchir, de raisonner, de persuader. On se

charge de tout cela pour nous, et au meilleur marché possible. C'est une entreprise à forfait : elle nous coûte moins cher que de régir nous-mêmes nos intérêts et nos volontés. Nous aurons de l'argent et du bon temps de reste.

De là encore toutes ces doléances, légitimes jusqu'à un certain point, mais excessives et dangereuses par les conséquences qu'on en tire, contre les éléments de la société moderne, les seuls dont on a pu disposer dans le passé, les seuls dont on pourra disposer dans l'avenir, s'il y a un avenir pour la liberté en France. Rien de plus commode que de laisser aller les choses, de critiquer tout ce qui s'est fait et même tout ce qui se pourrait faire, en soutenant que si l'édifice est reconstruit avec les mêmes matériaux, il s'effondrera de nouveau. Mais où donc trouver des matériaux meilleurs? Pour construire des gouvernements et des constitutions au temps où nous sommes, y en a-t-il d'autres que les hommes et les idées de ce temps lui-même? J'ai horreur des panégyristes de l'esprit moderne, des adulateurs du temps présent; mais je me défie aussi de ses détracteurs passionnés et aveugles. Je le prends pour ce qu'il vaut : assez peu quand on le juge, mais beaucoup quand on le compare à certaines époques antérieures de notre propre histoire. Ce qui a manqué aux constructions modernes, tout le monde semble le reconnaître aujourd'hui, c'est le ciment de la religion. Tout le monde aussi semble d'accord pour réparer cette criminelle omission; on a déjà fait quelque chose; bon gré, mal gré, on fera plus encore dans cette voie. Il serait injuste de prétendre que, dès à présent, les classes supérieures ne sont pas beaucoup plus chrétiennes, par l'esprit et même par la conduite, qu'elles ne l'étaient il y a un siècle. Mais ce ciment divin lui-même ne suffit pas pour transformer les matériaux humains qu'il relie. Il les maintient, il les conserve, il les

purifie, mais il ne change ni leur nature ni leur emploi.

Pour moi, ce sont les ouvriers qui me préoccupent bien plus que les matériaux. Ne va-t-on pas souvent trop loin chercher les maux et les remèdes? Ils sont là, sous la main. Notre époque ne diffère guère de beaucoup d'autres que par un seul côté, l'abaissement des caractères, suite infaillible des idées et des institutions démocratiques, dont le despotisme recueille toujours tous les fruits. J'ai assisté à plus d'une catastrophe politique; je les ai vu expliquer par une sorte de fatalisme, qui, pour être revêtu des formes chrétiennes, n'en est pas moins dangereux et mensonger. Cessons d'absoudre les hommes pour charger les événements et les institutions d'une responsabilité qui ne retombe que sur nous-mêmes. Je ne crois pas qu'on puisse citer un seul malheur de ces derniers temps, qui n'eût pu être évité par ceux qui en ont été les victimes, s'ils avaient eu plus de courage, de bonne foi et de bon sens. Je ne connais pas d'entreprise qui n'ait réussi, lorsque ses auteurs étaient suffisamment pourvus de ces trois qualités. Je sais bien que l'on a réussi sans les réunir toutes; mais cela ne prouve rien contre le succès de leur action combinée. Encore une fois, ce qui manque surtout à la société moderne, c'est l'énergie du bien. Or, il faut pousser la crédulité bien loin, pour se persuader que le despotisme donnera aux hommes dans la vie politique plus de courage, plus de bon sens, plus de vertu que n'en enfante la liberté. Après tout, ce doit être quelque chose, même aux yeux du chrétien le plus austère et le plus absorbé par la contemplation des choses célestes, que ces efforts, ces sacrifices, ces longs dévouements, cette foi sans cesse renaissante que l'amour de la liberté a produits parmi les hommes. Sans doute l'erreur est là comme partout à côté de la vérité, l'abîme à côté du port. Là aussi les mécomptes sont nombreux et amers, et

plus qu'ailleurs d'odieux fantômes viennent usurper la place de l'idéal qu'on avait aimé et servi. Mais la poursuite de cet idéal n'en est pas moins, après celle du salut éternel, la plus noble carrière où puisse s'agiter l'esprit humain, et la mieux faite pour lui rappeler sa divine origine. Non, non, la liberté n'est ni plus dangereuse, ni plus méprisable, ni plus stérile que la science. Tout ce qui se dit contre l'une peut se reprocher à l'autre. Parlons donc de la liberté, s'il se peut, comme Bossuet a parlé de la science. « Je ne suis pas de ceux qui « font grand état des connaissances humaines ; et je confesse « néanmoins que je ne puis contempler sans admiration ces « merveilleuses découvertes qu'a faites la science pour péné- « trer la nature, ni tant de belles inventions que l'art a « trouvées pour l'accommoder à notre usage... Dieu ayant « formé l'homme pour être le chef de l'univers, d'une si « noble institution, quoique changée par son crime, il lui a « laissé un certain instinct de chercher ce qui lui manque « dans toute l'étendue de la nature... Pensez maintenant, « messieurs, comment aurait pu prendre un tel ascendant « une créature si faible et si exposée, selon le corps, aux « insultes de toutes les autres, si elle n'avait en son esprit une « force supérieure à toute la nature visible, un souffle im- « mortel de l'esprit de Dieu, un rayon de sa face, un trait de « sa ressemblance[1]. »

Quant à ce genre d'hostilité contre les libertés modernes qui se fonde sur le regret des libertés anciennes, rien n'est plus facile que d'en démontrer la stérile injustice. Il ne s'agit pas de contester les inconvénients du système moderne, ni les avantages des garanties du moyen âge, qui avait bien aussi ses inconvénients. Aucun catholique de l'école libérale, ou, si on

[1] Sermon pour le vendredi de la IVe semaine de Carême.

l'aime mieux, aucun libéral de l'école catholique n'a songé à nier les uns plus que les autres; aucun ne peut songer à nier l'infirmité radicale de toute institution humaine. Mais ce que M. de Valdegamas appelle *la monarchie chrétienne telle qu'elle existait avant que la monarchie absolue eût fait disparaître les assemblées et les corporations qui mettaient des limites réelles et non révolutionnaires à la volonté royale,* n'est autre chose que la monarchie féodale et aristocratique du moyen âge. Il est d'autant plus à propos de la réhabiliter qu'un trop grand nombre d'écrivains catholiques l'ont sacrifiée depuis deux siècles à la monarchie absolue. Mais en la réhabilitant, on ne parviendra pas à la ressusciter. Est-ce une raison pour se passer de toute garantie, de tout frein, de tout moyen de résistance aux abus du pouvoir? De ce qu'on a follement abattu ces belles futaies qu'avaient plantées nos aïeux, est-ce une raison pour extirper jusqu'aux moindres taillis, jusqu'aux arbustes de nos jardins modernes? Demandez à nos soldats si le palmier-nain ne vaut pas mieux sous le soleil d'Afrique que le roc nu ou le sable du désert. Et s'il en est ainsi, quel autre abri peut-on inventer que le système représentatif, ou le gouvernement des trois pouvoirs, calqué plus ou moins fidèlement sur les institutions que l'Angleterre a empruntées au moyen âge lui-même?

Il faut réduire la question à ses plus simples termes. Les institutions aristocratiques et essentiellement modératrices du moyen âge existent-elles encore sur le continent européen? Non. Peut-on les ressusciter? Non. Alors, que veut-on donc leur substituer? Rien apparemment : car on se borne à critiquer et à flétrir la seule forme qui en ait tenu lieu jusqu'à présent.

Mais il y a de rares génies qui se figurent qu'ils sauraient bien inventer quelque combinaison nouvelle. Nous les atten-

dons à l'œuvre. Quand ils auront fait leur découverte, ils voudront bien nous en faire part. Mais, après l'avoir inventée, ils auront encore à la faire discuter et accepter par l'opinion. Cela peut être long, et pas trop facile par le temps qui court. En attendant, ils contribueront de leur mieux à enraciner le pouvoir absolu, et mériteront de compter au rang de ses prôneurs les plus utiles et les plus dévoués.

Ce n'est pas là certes la place que nous entendons, à aucun degré, assigner à l'âme généreuse, indépendante et pure, dont nous signalons avec un tendre et respectueux regret quelques tendances outrées.

On peut facilement se les expliquer. Converti par un coup de la grâce à la religion, qu'il avait méconnue pendant qu'il aimait et défendait la liberté, il a voulu secouer le vieil homme tout entier, en rejetant tout son passé du même coup et sans distinction. N'ayant pas aperçu dès l'origine le faible des théories libérales sans religion, il a pu croire ou laisser croire que la religion lui commandait de se méfier de la liberté même. Ces rapides réactions, ces excessives oscillations de l'esprit humain, même chez les plus nobles d'entre les enfants des hommes, ne sauraient étonner, mais ne doivent pas non plus servir de modèle. Il y a eu en Irlande, en Belgique, en France, en Piémont même, des hommes qui, heureusement pour eux, ont aimé et servi la liberté sans jamais oublier la religion. O'Connell, Frédéric de Mérode, César Balbo, pour ne parler que des morts, ont suffisamment prouvé qu'on pouvait se dévouer à la cause de l'Église, sans sacrifier cette liberté, tour à tour adulée ou proscrite par tant d'esprits aventureux et inconstants. Leur exemple a formé partout des soldats du droit et de la vérité, dont la race n'est pas encore tarie, ni le courage éteint, et qui, catholiques avant que l'illustre Donoso Cortès ne le devînt,

ne doivent pas craindre de rester libéraux parce qu'il aurait pu cesser de l'être.

Lui-même, j'ose l'affirmer, s'il avait vécu plus longtemps, et surtout s'il avait eu le loisir de calmer ses ardeurs de néophyte, s'il avait daigné descendre des hauteurs où l'entraînait de plus en plus sa fervente piété, pour s'occuper des intérêts politiques, lui-même eût retrouvé et rétabli l'équilibre naturel entre les instincts généreux de sa jeunesse et les expériences de son âge mûr. Si Dieu avait prolongé ses jours, nous lui aurions dû peut-être le véritable manuel politique des catholiques du dix-neuvième siècle. Il nous eût tracé une voie sûre et honorable entre les amplifications forcenées et rechauffées du système de M. de Bonald, qu'on nous sert chaque jour, et les périlleuses illusions de l'école de Gioberti et du catholicisme démocratique.

Mais Dieu a jugé cette tâche superflue; lui seul peut juger le prix d'une âme et l'heure où il convient d'étancher sa soif d'immortalité. L'on peut croire sans témérité qu'il a trouvé ce fidèle serviteur suffisamment digne de la couronne éternelle. Après avoir achevé de l'épurer par une douloureuse maladie, il l'a appelé à lui au milieu de sa carrière et presque au début de sa vie chrétienne.

Il n'y avait pas encore deux ans que le marquis de Valdegamas occupait le poste de ministre plénipotentiaire à Paris, et déjà il y avait conquis des sympathies profondes, nombreuses et diverses. Tout annonçait qu'il était appelé à exercer parmi nous une de ces grandes et durables influences dont l'histoire offre quelques rares exemples; et voilà que Dieu le choisit pour donner à cette grande capitale, dans ses rangs les plus élevés, le spectacle admirable de la mort du juste. Tout Paris, le Paris religieux, politique, littéraire,

suivait avec anxiété les progrès du mal mystérieux qui consumait trop rapidement cette organisation si pleine de feu et de vie. Grâce à quelques amis admis auprès de ce lit de douleur et de vertus, grâce surtout à la Sœur de Bon-Secours qui veillait près du malade, on a su par quels traits de noble patience, de fervente piété, de forte et tendre résignation, ce grand chrétien a témoigné de sa foi et de sa charité envers Dieu et le prochain. Ce devoir de l'aumône qu'il accomplissait avec une générosité antique, qui lui faisait distribuer à Madrid, où rien ne l'astreignait à une représentation officielle, les *cinq sixièmes* de son revenu [1]; qui, dans Paris, le conduisait chaque semaine de l'hôtel de son ambassade chez les *petites sœurs des pauvres* et dans les misérables greniers des faubourgs; ce devoir préoccupait son âme jusqu'au dernier instant. L'un de ses derniers actes fut de veiller à ce que la distribution ordinaire de ses dons ne souffrît aucun retard par suite de ses propres maux, et de délivrer lui-même à des mains amies l'argent qu'il y destinait. Mais ce n'était pas seulement par l'aumône que se manifestait sa charité. Dans sa vie comme à son lit de mort, il avait toujours témoigné une tendre et active sollicitude pour le bonheur et pour la bonne renommée d'autrui. M. Louis Veuillot a dit avec une parfaite justesse : « Sa parole, prompte, ardente et sincère, était en même temps la plus inoffensive que l'on pût entendre, et c'était un charme de voir qu'il eût toujours innocemment tant d'esprit. » — « Ce qui « m'étonne le plus, » nous disait la Sœur qui a reçu son dernier soupir, « ce que je n'ai encore vu que chez lui, c'est « qu'il ne dit jamais du mal de personne. » Mais s'il aimait ainsi ses semblables, comment ne dut-il pas aimer son Dieu!

[1] Ce fait est affirmé par M. Rafaël de Villanueva y Gomez, dans le journal *El Trono y la Constitucion* du 17 mai 1853.

Aussi la même Sœur disait encore : « Il n'est jamais cinq « minutes sans penser à Dieu, et quand il en parle, ses « paroles s'enfoncent dans le cœur comme des flèches. » Quand on vint lui annoncer que l'Empereur envoyait un aide de camp pour lui témoigner son affectueux intérêt, il remercia de la tête; puis tournant son œil doux et profond vers l'image du Christ portant sa croix, qui pendait à son chevet : « Pourvu, » dit-il, « que Celui-là s'intéresse à moi, « c'est tout ce qu'il me faut. »

La franche et entière humilité dont il était pénétré se révélait à chaque instant et se mêlait dans tout son être à la plus généreuse patience. Un jour, le pieux et savant médecin qui luttait contre le mal graduellement vainqueur, disait à la Sœur : « Vous soignez là un malade comme vous n'en avez « pas souvent : c'est un vrai saint ! » Donoso l'entendit; il se dressa sur son séant, tout indigné, et avec une véhémence inouïe : « Monsieur Cruveilhier, dit-il, avec de telles idées, « on me laissera dans le purgatoire jusqu'à la fin du monde. « Je vous dis que je ne suis pas du tout un saint, mais le plus « faible des hommes. Quand je suis avec de braves gens, ils « me font du bien; mais si je vivais avec des méchants, je « ne sais ce que je serais. » Puis se retournant avec un regard enflammé et un geste inexprimable vers son crucifix : « Vous le savez, vous, mon Dieu, que je ne suis pas un « saint! »

La lutte douloureuse et admirable touchait à sa fin. A l'extrême et séduisante vivacité de tout son être avait succédé, non pas l'affaissement de la maladie, mais le calme du chrétien sûr de sa route et de son maître. Ce calme demeura jusqu'au bout le trait distinctif de sa figure et de ses paroles. Il n'était interrompu que par les effusions de sa piété. Il mêlait à ses prières en français et en latin ces touchantes excla-

mations de la ferveur espagnole, qui ont quelque chose de plus familier et de plus intime : *Jesus de mi alma! Dios de mi corazon*! Voici ses dernières paroles, les dernières du moins qu'on ait pu entendre : « Mon Dieu, je suis votre créature; vous avez dit : J'attirerai tout à moi. Attirez-moi, « prenez-moi. » C'est ainsi qu'il mourut, le soir du 3 mai 1853, avant d'avoir accompli sa quarante-quatrième année.

On se rappelle la consternation que la nouvelle funèbre répandit dans Paris, et qui s'est propagée jusqu'aux extrémités du monde catholique. Ce ne furent pas seulement les catholiques qui se sentirent frappés. Il avait su conquérir partout des amitiés : il attirait involontairement ceux que tout semblait éloigner de lui, il captivait ceux qu'il ne cherchait même pas à convaincre. Il fut pleuré par des yeux inaccoutumés aux larmes.

Ses obsèques offrirent un spectacle édifiant et curieux, plus édifiant qu'il n'arrive d'ordinaire parmi nous, et curieux parce qu'il s'y reflétait une vive image de l'action exercée par cet étranger aimé sur tous les rangs de notre société. On y voyait les plus illustres serviteurs des deux monarchies vaincues et exilées, marchant derrière les grands du régime actuel. Deux mondes divers et contraires se réunissaient pour la première fois autour de ce cercueil, que la religion honorait aussi de son deuil, mais qu'elle illuminait de ses infaillibles espérances.

Le monde lui avait prodigué ses dons : il occupait comme ministre plénipotentiaire à Paris le premier poste de la diplomatie espagnole; il était sénateur, grand'croix de l'ordre de Charles III, gentilhomme de la chambre de la Reine, membre de l'Académie royale d'Histoire. Il avait atteint bien jeune encore la plupart des dignités les plus recherchées dans son pays.

Mais Dieu avait été plus prodigue encore envers cette créature chérie. Outre le bien inestimable de la foi perdue et retrouvée, il lui avait conféré le don d'aimer et de se faire aimer. Ce sage, ce pénitent, ce fervent chrétien portait en lui le bonheur et le répandait au dehors à grands flots. Ceux qui ne pourront plus que le lire le connaîtront dans son éclat, mais ne se douteront pas de son charme. Car, il faut qu'on nous le laisse dire, c'était un homme *charmant*. Cette expression, si banale et en apparence si frivole, est encore la seule qui lui convienne dans notre pauvre langue. Jamais personne n'a rendu la religion plus aimable et n'a donné plus d'attrait à la vertu chrétienne. La paix et la félicité qu'il avait goûtées, au moment de sa conversion à Dieu, semblaient s'être gravées en traits ineffaçables dans son cœur, et se faisaient jour jusque dans son langage et dans son regard. Il avait la vivacité expansive de l'innocence, le tendre et généreux élan d'une âme rajeunie d'avance par l'éternel bonheur. Son œil brillait de la joie limpide et naïve d'une jeune épousée. La *lune de miel* de son union avec la vérité durait encore et toujours.

Il était resté jeune de cœur plus encore que d'années. Ce prophète, qui voyait tout en noir dans les révolutions de l'avenir, était d'un enjouement inépuisable et contagieux; toujours gai, toujours doux, toujours enclin au bienveillant sourire. Il jouissait de tout, des saillies d'un petit enfant comme des merveilles de la nature et du génie. Il savait admirer avec une intelligente jouissance qui débordait sur tout ce qui l'entourait. Il savait aussi pardonner à la fragilité humaine, et versait chaque jour je ne sais quel baume suave et salutaire sur les infirmités de son prochain. C'est ce qui rendait son commerce si facile et si sûr, ce qui donnait à tout son être quelque chose de pénétrant, de caressant et d'irrésis-

tible. En un mot, c'était au suprême degré ce que les Italiens appellent un homme *sympathique*. Dieu lui avait départi deux dons qui sont le sceau des âmes élues pendant leur passage sur la terre : l'autorité et la sérénité. Il les retrempait sans cesse dans l'humble et généreuse ardeur de sa foi... Mais à quoi bon se perdre dans un effort inutile pour retracer cette image chérie? En achevant ces pages, je me sens à la fois incapable de le faire deviner à ceux qui ne l'ont jamais connu, et de lui rendre justice aux yeux de ceux qui l'ont aimé. Qu'il parle lui-même une dernière fois, et qu'il nous dise le secret de sa science, de sa verve, de son calme, de sa force, de son charme. « Je suis purement catholique : je « crois et professe ce que professe et croit l'Église catholi- « que, apostolique, romaine. Pour savoir ce que je dois « croire et ce que je dois penser, je ne regarde pas les philo- « sophes, je regarde les docteurs de l'Église; je ne ques- « tionne pas les sages, ils ne pourraient me répondre. J'in- « terroge plutôt les femmes pieuses et les enfants, deux vases « de bénédiction, parce que l'un est purifié par les larmes, « et que l'autre est embaumé des parfums de l'innocence [1]. »

[1] *Lettres et discours*, pag. 46.

PERSÉCUTION DU CLERGÉ BADOIS

—

Novembre 1853

Digitized by Google

Digitized by Google

PERSÉCUTION DU CLERGÉ BADOIS

LETTRE A M. LE RÉDACTEUR EN CHEF
DE L'*AMI DE LA RELIGION*

Paris, ce 29 novembre 1853.

Monsieur le Rédacteur,

En vous transmettant mon offrande pour la souscription que vous venez d'ouvrir en faveur du clergé persécuté dans le grand-duché de Bade, je ne puis me défendre de vous féliciter d'une si bonne pensée.

Cette souscription offre aux catholiques français le moyen le plus simple de témoigner leur respectueuse admiration au noble vieillard qui immortalise en ce moment son passage sur le siége archiépiscopal de Fribourg, et aux prêtres intrépides qui, trompant l'attente de l'ennemi, donnent un si grand exemple d'obéissance et de fidélité à leur évêque. Quelque modique que soit le chiffre de nos offrandes, elles seront un nouveau gage de cette fraternité des peuples catholiques qui, rajeunie par les événements et les institutions de nos jours, inspire aux confesseurs de la foi, dans tous les temps et tous les pays, une persévérance et un courage que rien ici-bas ne peut ni égaler ni vaincre. Depuis 1814, l'Église n'a jamais eu à subir, en France, rien qui ressemble, même de très-loin, à la conduite extravagante du gouverne-

ment badois; cependant, nous aussi, nous avons eu nos luttes, et nous connaissons par expérience la force et la consolation que valent les sympathies du dehors.

Jamais cette sympathie n'aura été plus méritée et mieux placée que dans la circonstance actuelle. Ailleurs, on a combattu pour un droit partiel, pour une liberté spéciale, pour un fragment de la vérité. Ici, c'est le droit tout entier de l'Église qui est en jeu : les évêques et le clergé du Haut-Rhin combattent pour maintenir tout l'ensemble des lois ecclésiastiques contre un pouvoir qui prétend ouvertement faire gouverner les âmes par des mains laïques.

Sachons donc tendre une main fraternelle à ces prêtres allemands, que l'on emprisonne et que l'on dépouille parce qu'ils croient plus à l'infaillibilité de l'Église qu'à celle de la bureaucratie, et qui, en souffrant pour la justice, ajoutent une page si belle et si imprévue à l'histoire du catholicisme dans leur patrie. Portons surtout le tribut de notre vénération filiale à ce pontife octogénaire qui consacre les derniers jours de sa noble vie à défendre la liberté de l'Église, et qui *en appelle avec confiance à l'autorité du saint-siége, à la foi et à la conscience de toute la chrétienté.*

Cette confiance ne sera pas trompée. Ces généreux confesseurs doivent être bien forts contre la persécution, car ils n'ont jamais ni demandé ni approuvé la persécution de personne. Ils peuvent attendre avec sécurité l'issue de la lutte. Ce siècle n'a pas encore vu une attaque à la sainte faiblesse de l'Église qui n'ait tourné à la confusion de ses ennemis et qui ne se soit, à la longue, transformée en victoire pour la vérité.

Il en a été ainsi en Prusse, il y a quinze ans, en Angleterre et en Hollande tout récemment. Il en sera ainsi tôt ou tard dans le pays de Bade, et partout où l'Etat usurpe les droits

de Dieu, mais où l'Église peut lutter contre l'aveuglement de ses adversaires, en employant l'arme redoutable de la publicité moderne avec la patience intrépide que donnent les promesses éternelles [1].

[1] Les différends entre le gouvernement badois et Mgr de Vicari, archevêque de Fribourg, ont été terminés en 1859, par un concordat qui, à l'instar des concordats conclus avec l'Autriche et le Wurtemberg, reconnaît pleinement la liberté de l'Église catholique.

Digitized by Google

DE L'AVENIR POLITIQUE

DE

L'ANGLETERRE

...Salvâ
Libertate potens...
LUCAN.

—

Novembre 1855

Digitized by Google

DE L'AVENIR POLITIQUE

DE

L'ANGLETERRE

. . . Salvâ
Libertate potens. . .
LUCAN.

AVERTISSEMENT DE L'ÉDITEUR

(Placé en tête de la cinquième édition.)

Le livre dont nous publions aujourd'hui la cinquième édition française a produit en Angleterre même une impression qui ne semble pas devoir s'affaiblir, et qui se traduit par les articles que toutes les revues et les principaux journaux consacrent chaque jour à développer, à contester ou à confirmer les jugements et les prévisions de l'auteur. Mais il a eu surtout un honneur que nous croyons n'avoir jamais été accordé à aucun livre ni à aucun écrivain étranger : il a servi de thème à une discussion du Parlement anglais, et, invoqué tour à tour comme une autorité par les opinions les plus diverses, il n'y a rencontré que des suffrages unanimes. Nos lecteurs nous sauront gré de leur donner à ce sujet quelques détails que nous empruntons au compte rendu des débats parlementaires dans le *Times* du 25 avril 1856.

On discutait à la Chambre des Communes, dans la séance du 26, la proposition de lord Goderich tendant à introduire le concours dans la nomination aux emplois civils, et à réaliser ainsi le premier point du programme de la réforme administrative.

Après l'auteur de la proposition, sir Stafford Northcote prit la parole pour l'appuyer, et termina son discours en citant le passage du livre de M. de Montalembert, où, comparant les systèmes d'éducation suivis en France et en Angleterre, l'auteur montre que

l'éducation anglaise réunit les conditions qui doivent préparer les hommes à vivre dans un gouvernement libre. « Dans une société ainsi formée, » a ajouté l'orateur, « la mise au concours des fonctions publiques ne saurait avoir les dangers qu'elle offrirait ailleurs, et ne peut donner, au point de vue des services publics, que de bons résultats. »

Le chancelier de l'Échiquier (ministre des finances), sir Cornewall Lewis, beau-frère de lord Clarendon, et connu par ses travaux sur l'histoire romaine, combattit la proposition au nom du gouvernement, comme incompatible avec la responsabilité ministérielle. Il invoque à son tour l'autorité de M. de Montalembert, et en ces termes :

« L'honorable préopinant en a appelé à l'opinion du comte de Montalembert et a cité un extrait de son dernier ouvrage; mais il a oublié de dire que M. de Montalembert, traitant spécialement la question de la réforme administrative, a exprimé indirectement son sentiment sur le sujet du libre concours. Et cette opinion est loin d'être favorable au système que l'on nous recommande. Ce système est pour M. de Montalembert le sujet des plus vives inquiétudes, et ces inquiétudes, l'éminent écrivain les exprime de la manière la plus éloquente et la plus énergique. Voici comment s'exprime M. de Montalembert dans son livre *De l'Avenir politique de l'Angleterre*, et j'ai entendu dire à un illustre Français, dont le nom commanderait le respect dans cette chambre, que cette opinion était celle des hommes d'État les plus distingués du continent :

« Le progrès lent, mais incontestable, de la centralisation administrative « a augmenté le nombre des places à donner. La demande est et sera tou- « jours très-supérieure à l'offre; mais l'une et l'autre se sont accrues. C'est « là le plus grand péril de la société anglaise. Le mal est loin d'être aussi « grand que chez les nations du continent; mais l'Angleterre est déjà sur la « pente fatale. Il est temps pour ses hommes d'État de reconnaître que le « désir universel et immodéré des emplois publics est la pire des maladies « sociales. (*Applaudissements.*) Elle répand dans tout le corps de la nation une « humeur vénale et servile qui n'exclut nullement, même chez les mieux « pourvus, l'esprit de faction et d'anarchie. (*Vifs applaudissements.*) Elle crée « une foule d'affamés capables de toutes les fureurs pour satisfaire leur ap- « pétit, et propres à toutes les bassesses dès qu'ils sont rassasiés. Un peuple « de solliciteurs est le dernier des peuples. Il n'y a pas d'ignominie par où « on ne puisse le faire passer. (*Nouveaux applaudissements.*) »

Après cette citation, le ministre continue ainsi :

« Je ne m'associe pas complétement aux expressions si énergiques de M. de Montalembert, Il faut se rappeler que c'est le langage d'un Français

qui a vu dans son pays les effets de cette tendance qu'a la centralisation administrative de tout absorber, et qui sait par quelle funeste influence le chef d'un gouvernement centralisé, ayant sous la main cette organisation puissante, peut arriver à fouler aux pieds les libertés d'une nation. Il faut donc faire la part des sentiments qui doivent nécessairement animer un écrivain français appartenant au parti parlementaire. Cependant, j'avoue que, dans une certaine limite, je partage l'opinion de M. de Montalembert; je crois avec lui que dans l'intérêt du gouvernement, il n'est pas bon que toutes les vacances qui, de temps à autre, surviennent dans les administrations, soient offertes à l'ambition du public comme autant de prix à obtenir dans un concours où tout le monde pourra se présenter. »

C'est M. Gladstone, l'ancien chancelier de l'Échiquier dans le ministère de sir Robert Peel et de lord Aberdeen, qui a répondu au chancelier de l'Échiquier actuel. La citation que celui-ci avait tirée du livre de M. de Montalembert avait produit trop d'effet sur la Chambre pour qu'il la négligeât. Voici comment s'est exprimé, sur ce sujet, l'homme que tous les partis s'accordent aujourd'hui à regarder comme l'un des premiers orateurs du Parlement, et comme un des hommes d'État les plus éminents de l'Angleterre :

« J'ai à remercier mon honorable ami d'avoir introduit dans ce débat le nom d'un homme distingué que j'ai l'honneur de compter au nombre de mes amis, et dont il a invoqué l'opinion comme une autorité en faveur de la thèse qu'il défend. Pour ma part, je ne serais nullement surpris d'entendre dire que le comte de Montalembert, ou tout autre écrivain français, qu'un publiciste prussien, ou un auteur appartenant à quelqu'un des autres États du continent, à peu près sans exception, s'effrayent d'une mesure qui aurait pour effet d'accroître la puissance et les moyens d'action du gouvernement. Dans les pays qui ne jouissent pas du bienfait d'institutions libres se développant et fonctionnant sans entraves, ce peut être une question de savoir s'il est bon de concentrer toute la puissance administrative et politique dans les mêmes mains; mais si l'on me dit que, dans un pays comme le nôtre, il est peut-être dangereux pour la sûreté de l'État de donner trop de force aux services publics, je répondrai en montrant cette Chambre, et je dirai que les Communes d'Angleterre sont assez fortes pour arrêter tout pouvoir qui deviendrait dangereux pour les libertés du peuple. Il se peut que la question de savoir si cette Chambre elle-même n'a pas une tendance à franchir les limites de ses attributions et à absorber en elle tous les pouvoirs soit, dans l'avenir, l'objet d'un sérieux examen; mais tant qu'elle possèdera la force qu'elle tire de son origine, de son histoire, de sa composition, il y a quelque chose de vain, de pusillanime, de puéril à s'effrayer de l'idée de voir les services publics se fortifier, se perfectionner et se montrer ainsi dignes de figurer à côté des institutions libres de l'Angleterre. J'admets volontiers que notre situation diffère, sous ce rapport, de celle des autres pays.

Dans certains États du continent, l'expérience pourrait avoir ses dangers; mais en Angleterre vous pouvez donner à l'organisation des services publics toute la force que vous voudrez, avec l'assurance que, plus vous les fortifierez, plus vous les rendrez propres à bien conduire et à administrer les affaires du pays.

« Je ne puis m'empêcher de croire que mon très-honorable ami n'a pas été heureux dans l'extrait qu'il nous a lu du livre de Montalembert, car le passage qu'il a cité est précisément celui qui serait le mieux choisi pour faire crouler toute son argumentation. Montalembert .... dénonce la tendance de certains gouvernements à multiplier les emplois publics, et cela, dans un langage qui serait très-bien placé dans la bouche d'un chancelier de l'Échiquier résistant à la demande importune d'une nouvelle création de places. Il condamne ce système comme dangereux pour la moralité politique d'un pays, comme détruisant dans une nation toute énergie et créant une foule de solliciteurs affamés, espèce vénale et servile qui n'a pas même le peu de mérite qui peut se trouver encore en de telles gens. Craignez-vous d'encourager la vénalité et la servilité? (*Oui, oui.*) Alors mettez des limites au droit de nomination directe, car c'est le système de nomination sans concours et sans examen qui fait naître et développe ces vices. (*Applaudissements.*) L'homme qui se présente pour faire preuve de capacité n'est pas un solliciteur affamé. Il ne songe pas à ramper pour parvenir; il ne vend pas sa conscience, et ne demande pas à un autre homme de commettre cette bassesse à son profit. Il se présente avec la confiance qu'il est capable de servir son pays, et il demande courageusement que sa capacité soit mise à l'épreuve sur un théâtre où ni la crainte, ni la faveur, ni l'affection, ne peuvent lui faire espérer un prix qu'il ne mériterait pas. Voilà les idées en faveur desquelles on peut invoquer le témoignage du livre de Montalembert, et si mon très-honorable ami est très-satisfait de sa citation, je dois lui dire que cette citation fait encore mieux mon affaire que la sienne. » (*Très-bien.*)

La proposition de lord Goderich a fini par être admise à une première lecture, à la majorité de cent huit voix contre quatre-vingt-sept.

L'auteur a profité de cette nouvelle édition pour introduire dans son texte quelques rectifications sur divers points de détail qui lui ont été signalés par des critiques anglais.

1er juin 1856.

CHAPITRE PREMIER

POSITION DE LA QUESTION.

Que va devenir l'Angleterre? se demande-t-on partout sur le continent. En Angleterre même, la question doit se poser au fond de plus d'un cœur. Mais en dehors des préoccupations de la politique contemporaine ou du patriotisme alarmé, et pour le petit nombre de ceux qui professent encore le culte de la liberté et de la dignité humaine, il n'y a pas, à l'heure qu'il est, de problème plus vital que celui des destinées prochaines de l'Angleterre.

Nul ne peut se le dissimuler : il s'est formé de par le monde une opinion défavorable à la sécurité de cette grande nation, à la durée de ses glorieuses institutions, et même à sa moralité politique. La confiance sans bornes, l'envie trop légitime, l'admiration passionnée qu'elle inspirait depuis un siècle aux esprits éclairés, aux âmes généreuses, ont fait place peu à peu à des sentiments très-différents. Pendant que les anciens et fidèles partisans de l'Angleterre et de tout ce qu'elle représente dans le monde en sont encore à la défiance ou à l'appréhension, ses adversaires, en nombre toujours grossissant, appellent et saluent d'avance la chute de la vieille Angleterre. Là comme ailleurs, absolutistes et démocrates s'entendent au fond, pour former les mêmes vœux, applaudir à la même catastrophe. L'Angleterre a trop longtemps confondu les uns et les autres. Elle a donné un trop éclatant démenti à la fausse

logique, à la fausse science et aux passions implacables des esprits absolus ; sa force toujours croissante, sa liberté sans bornes, sa prospérité sans rivale fournissent de trop formidables arguments à la fois contre la démagogie socialiste qui veut tout passer au crible d'une égalité sauvage, et contre cette théorie monarchique qui ne sait préserver les peuples du désordre et de la terreur qu'en les refoulant dans le silence et le néant.

Elle a trop glorieusement offert aux honnêtes gens son exemple comme un refuge contre cette honteuse alternative. Depuis l'avortement ou l'abdication du libéralisme continental, elle est désormais seule au monde. Partout s'exhale la secrète impatience de ceux qui se disent : Quand donc le monde sera-t-il débarrassé de ce cauchemar ? Qui nous délivrera de ce nid d'aristocrates opiniâtres et de libéraux attardés? Quand brisera-t-on l'orgueil de ce peuple qui brave les lois de la logique, qui a l'audace de croire en même temps à la tradition et au progrès, de maintenir la royauté et de pratiquer la liberté, de repousser la révolution et d'échapper au despotisme ?

Cette impatiente attente du mal d'autrui trouve des organes bien divers. Elle possède à la fois les avocats de la police qui se pratique à Naples et les panégyristes des spoliations qui se commettent à Madrid. Elle a inspiré à M. Ledru-Rollin son livre sur la *Décadence de l'Angleterre*. Elle enflamme le zèle de tous ces écrivains absolutistes qui entremêlent chaque jour à leurs prophéties funèbres de lourds sarcasmes contre les mœurs et les institutions britanniques.

Tout homme qui a encore quelque souci de l'avenir des idées généreuses et des principes libéraux en Europe doit se demander si ces prédictions sont fondées ; si l'Angleterre pourra échapper aux dangers qui la menacent, survivre seule

au naufrage, sortir triomphante de l'épreuve, ou bien si le jour approche où le chœur des courtisans et des démagogues, des esprits fanatiques et des âmes serviles, des partis ruinés et des nations abâtardies du continent pourra crier de loin à ce grand peuple vaincu : *Et tu vulneratus es sicut et nos : nostri similis effectus es... Quomodo cecidisti de cœlo, Lucifer, qui vulnerabas gentes?* (Isaïe, XIV, 10, 12.)

Je n'oublie pas qu'en dehors de ces passions ainsi liguées contre elle, d'autres hommes aussi ont pu, non pas désirer sa ruine, mais lui imputer des griefs trop légitimes, mais douter, comme elle semblait douter elle-même, de sa force et désespérer de sa fidélité aux lois de son histoire. Oui, aux yeux des vrais amis de la liberté, de ceux qui refusent de confondre sa cause avec celle de la révolution et de cette démocratie qui appelle et accepte le niveau du despotisme, l'Angleterre n'est certes pas sans reproche, et le moment peut paraître mal choisi pour faire son apologie. L'insupportable arrogance de la diplomatie anglaise envers les faibles et de la presse anglaise envers tout le monde, a soulevé la juste indignation d'une foule d'honnêtes gens. Bien plus, l'action agressive et dissolvante de la puissance britannique à l'encontre du droit et de la foi des peuples catholiques en Suisse et dans le midi de l'Europe, mérite la réprobation de tout chrétien sincère; et, si je ne devais me borner strictement dans cette étude à la question politique, elle m'obligerait à renouveler ici les protestations que j'ai fait entendre ailleurs contre cette lamentable aberration d'une race si naturellement religieuse. Enfin, depuis quelques années, l'Angleterre a tellement varié dans son attitude, elle a passé si brusquement des excès de l'invective aux excès de l'adulation, elle a tant oublié, tant dissimulé, tant sacrifié le droit et la liberté à son ambition, à ses craintes, à ses

intérêts ! elle semblait abdiquer si complétement l'honneur de ses institutions libres devant la force du principe contraire! Ç'a été le coup de grâce pour plus d'un noble cœur parmi nous !

Mais dans la vie politique, sous peine de devenir le complice de sa propre ruine et de sa défaite irréparable, il ne faut s'abandonner ni au dépit, ni au découragement. Il ne le faut pas surtout quand il s'agit de juger une nation qui a, comme la France elle-même, d'incompréhensibles et soudaines défaillances et des revirements plus brusques encore. Il ne faut pas oublier ce qu'elle a été pendant deux siècles, ce qu'elle peut redevenir, ce qu'elle redeviendra certainement. Car entre elle et nous, entre elle et ceux qui veulent conquérir et mériter la jouissance de la liberté réglée dont elle a le monopole, il ne peut y avoir que des malentendus, et point de rupture permanente. Nous avons au fond les mêmes besoins, les mêmes devoirs, les mêmes ennemis. Court-elle les mêmes dangers que ceux auxquels nous avons succombé? Voilà la question, la seule que je veuille traiter.

Je me permets de répondre à ces appréhensions et à ces prophéties par un témoignage impartial et résolu. Non, l'Angleterre n'est pas encore à la veille de périr. Non, elle n'est pas dégoûtée de ses glorieuses et fécondes institutions. Non, elle n'en est pas encore tombée au point de préférer la démocratie à la liberté, et l'égalité dans la servitude à la vie, à la force, à l'indépendance qu'elle puise dans ses traditions aristocratiques. Non, elle ne suivra pas l'exemple du continent, et les ennemis de la libre parole et du *self-government*, les absolutistes et les socialistes, attendront longtemps encore le jour de son abdication et de sa ruine.

Ce n'est pas sans une certaine défiance que j'énonce cette

opinion. Nous avons tous, depuis 1848, l'expérience personnelle de la vanité de nos prévisions et de la fragilité de nos arguments. Jamais peut-être Dieu ne s'est plu davantage à démentir les calculs de la sagesse humaine, et à se jouer de nos espérances. S'il est d'ailleurs toujours chanceux et téméraire de raisonner sur l'avenir d'une nation, cette difficulté existe surtout à l'égard du peuple anglais, qui n'offre aucun aspect facile à saisir du premier coup et à embrasser d'un seul regard.

Le baron de Bulow, longtemps ministre de Prusse à Londres, disait un jour à des compatriotes qui lui demandaient son avis sur le pays où il était accrédité : « Après y avoir passé trois semaines, j'étais tout prêt à écrire un livre sur l'Angleterre; après trois mois j'ai pensé que la tâche serait difficile, et maintenant que j'y ai vécu trois ans, je la trouve impossible. »

L'Angleterre n'est pas un de ces parcs à allées droites et à arbres taillés où le regard va droit devant soi à perte de vue, où tout est aligné, émondé, sablé et arrosé par ordonnance de police. C'est une forêt vigoureuse et touffue, où il y a de bons et de mauvais cantons, des pelouses charmantes et d'abominables fondrières, des chênes séculaires et des broussailles inextricables, mais où tout est spontané, robuste, naturel, et où la vie éclate et abonde de toutes parts. Seulement il faut en faire le tour, la sonder et la parcourir en tout sens et en toute saison pour s'en faire une idée. Encore ne sait-on jamais très-bien si cette idée est exacte ou complète; mais ce qu'on sait, ce qu'on sent, c'est qu'il y a là un foyer de vie, de force et de beauté qui périra sans doute un jour, comme tout ce qui est humain, qui peut demain être consumé par la colère de Dieu, mais où rien n'indique encore la décadence et la mort qu'on se plaît à lui prédire.

Avant de chercher à justifier par quelques faits et quelques raisons l'impression que j'énonce, il me faut établir une distinction fondamentale. Je ne veux envisager dans cette étude que la situation intérieure de l'Angleterre : je n'entends ni juger, ni surtout défendre sa politique étrangère. Je maintiens, au sujet de celui qui la dirige depuis tant d'années le jugement que j'ai porté la veille de la catastrophe de 1848. Je signalais déjà alors dans lord Palmerston, dans le champion de Pacifico en Grèce, et dans l'oppresseur des petits cantons en Suisse, le grand contempteur du droit des faibles et le grand auxiliaire de la révolution contre la liberté. Rien ne saurait mieux confirmer ce jugement que la profonde sympathie qu'il a montrée depuis lors pour des idées et des institutions dont nul avant 1848 n'eût osé rêver la possibilité. Le peuple anglais a été son trop fidèle complice. A part même cette influence individuelle, j'abandonne à la critique des ennemis de ce peuple et ce qu'il fait et ce qu'il pense en dehors de chez lui. J'y reconnais trop manifestement le cruel et implacable égoïsme qui a caractérisé dans l'histoire tous les peuples conquérants, et plus que tout autre, ce peuple romain dont l'Angleterre reproduit si fidèlement la grandeur, la dureté, la liberté traditionnelle, la personnalité superbe et l'indomptable énergie.

Il faut seulement reconnaître que cette politique étrangère, digne de toute réprobation quand on la juge, peut sembler moins coupable quand on la compare. Que celui dont la patrie est sans reproche lui jette la première pierre ! Ce ne sera ni l'Autriche ni la Prusse, qui persévèrent à prendre devant Dieu et les hommes la responsabilité du partage de la Pologne. Encore moins la Russie, dont l'insatiable et sanguinaire avidité a fini par s'attirer un châtiment tardif. Ce ne sera pas même la France, où les spoliations et les iniquités

du premier Empire n'ont altéré en rien le prestige de la légende napoléonienne.

Laissons donc là la politique extérieure de l'Angleterre, et ne disons un mot de sa position dans la guerre actuelle que pour signaler l'erreur de ceux qui ont cru voir un symptôme avant-coureur de sa ruine dans la désorganisation de ses services militaires en Crimée. Je conviens qu'elle-même a fait trop de bruit de ses propres désastres, et que les hommes d'État sur qui on a voulu en rejeter la responsabilité ont beaucoup trop mollement repoussé les reproches dont on les accablait. Quoi de plus simple, ce semble, que de reporter exclusivement cette responsabilité sur les événements et sur les conséquences naturelles du système que l'Angleterre avait volontairement et sciemment adopté depuis la réforme parlementaire? Sans doute le pays et le gouvernement avaient singulièrement méconnu la force de l'adversaire que l'on allait combattre sur son propre terrain. Sans doute on y a partagé l'illusion générale que les premières défaites des Russes par les Turcs avaient dû faire naître; sans doute on n'avait pas compté avec le temps, avec la distance, avec la maladie, avec les éléments. Le génie de la prévoyance n'avait pas passé par là : cela est évident. Mais de quel droit après tout s'en étonner et s'en plaindre?

L'Angleterre n'a point eu, comme la France en Algérie, cette école incomparable, où pendant vingt ans notre armée, guidée par d'illustres généraux, enflammée par l'exemple de princes jeunes, intrépides et modestes, a pu s'exercer à toutes les péripéties de la guerre la plus laborieuse, à toutes les épreuves du climat le plus variable; où notre admirable intendance, sortie tout entière depuis 1835 des rangs de nos officiers, avec leurs traditions d'honneur et de sévère probité, a su apprendre à surmonter tous les obstacles, à combi-

ner l'activité avec l'ordre, l'énergie avec l'intégrité, sous le contrôle salutaire d'une publicité implacable.

Aucune armée au monde n'a pu entrer en campagne avec les avantages qu'assurait à l'armée française ce legs magnifique de la monarchie constitutionnelle. Mais l'Angleterre pouvait se consoler de cette infériorité par le souvenir de ses luttes et de ses progrès pendant la paix. Tandis que l'un des derniers actes du gouvernement parlementaire en France, avant 1848, avait été le vote d'une somme de 100 millions pour approvisionner nos arsenaux maritimes, et rendre ainsi possibles les armements extraordinaires qui ont eu lieu depuis, l'Angleterre avait obstinément et systématiquement réduit tout son établissement militaire, ses arsenaux, son artillerie, ses cadres, ses dépôts au-dessous du niveau que l'expérience du passé et la grande autorité du duc de Wellington lui conseillaient de respecter. Mais aussi c'était pour se livrer sans réserve aux immenses développements d'une politique nouvelle, féconde en séductions et en résultats incalculables. C'était pour émanciper les noirs de ses colonies, au prix d'une rançon de cinq cent millions payés par la métropole. C'était pour abroger les lois sur les céréales et réaliser, plus qu'on ne l'avait encore fait ni tenté en aucun pays, la vie à bon marché. C'était pour supprimer ou réduire d'innombrables impôts sur toutes les nécessités et tous les agréments de la vie. C'était pour diminuer sa dette nationale, tandis que tous les pays du continent augmentaient la leur. Voilà à quoi ont passé les ressources et les économies du budget anglais depuis 1814. On pouvait, certes, trouver dans ces glorieuses conquêtes de la paix de quoi se consoler des mécomptes d'une première campagne, entreprise avec irréflexion et imprévoyance, mais qui n'en a pas moins servi à démontrer la solidité et la patience, la discipline et l'inébranlable courage des troupes britanniques.

Presque toujours, d'ailleurs, les premiers efforts de l'Angleterre dans les guerres continentales ont été malheureux. Elle n'y a jamais vu qu'un motif de persévérer avec acharnement dans la tâche commencée. Excepté sur mer, l'histoire de sa lutte prodigieuse contre la Révolution et l'Empire n'offre qu'une longue série de revers, jusqu'à ce que le génie du duc de Wellington vienne enfin couronner son indomptable constance. C'est pour ne pas s'être laissé décourager par les pitoyables campagnes du duc d'York en 1794 et 1799, ou par la retraite désastreuse de sir John Moore en 1808, qu'il lui fut donné de triompher enfin du plus grand capitaine des temps modernes. Quelle que soit la fortune de la guerre actuelle, on peut être assuré que le peuple anglais y mettra toute l'énergie, toute la persévérance que comportent son histoire et son caractère national, et de plus toute l'ardeur que développe la pratique des institutions libres. Il fera voir encore une fois, comme de 1792 à 1814, que la discussion, la critique, la publicité la plus illimitée, l'intervention quotidienne de la presse et de la tribune, l'usage et même l'abus de tous les droits n'ôtent rien, chez un peuple vraiment digne d'être libre, à l'élasticité, à la vigueur, à la constance qui sont les conditions et les garanties de la victoire [1].

Il ne faut pas d'ailleurs grossir le mal actuel, ni se laisser duper par les exagérations que dicte à la presse anglaise l'esprit de parti ou la susceptibilité patriotique. Il ne faut surtout pas en déduire des conclusions tout à fait erronées sur la puis-

[1] Je n'en veux pas d'autres preuves que la résignation avec laquelle toute l'Angleterre supporte l'impôt de six pour cent sur le revenu (*Income-Tax*) qui a été rétabli uniquement pour subvenir aux frais de la guerre actuelle ; puis la somme énorme des deux souscriptions pour les familles des soldats de l'armée de Crimée. Le 20 octobre dernier, ces souscriptions avaient atteint le chiffre de *trente-cinq millions* de francs (1,388,069 livres sterling). En France, la souscription analogue n'a pas dépassé *un* million.

sance militaire de l'Angleterre. Où est le peuple qui pourrait aujourd'hui entretenir à mille lieues de chez lui une armée de près de cent mille *volontaires*, de cent mille hommes levés et maintenus sous les drapeaux sans le secours de la conscription, comme le fait depuis deux ans l'Angleterre en Crimée? Amis et ennemis ont également intérêt à ne pas se faire illusion sur la valeur réelle de cette armée, qui a été si sévèrement jugée. Elle n'aura jamais l'élan, la hardiesse, l'insouciante et intrépide gaieté de nos soldats français. Mais quant à l'indomptable énergie dans les grands dangers, quant au mépris de la mort, quant au culte de la discipline, elle ne le cède à personne. Qui pourra oublier l'exemple de magnanimité antique et d'abnégation chrétienne qu'a donné, il y a quelques années, tout un régiment anglais englouti dans un naufrage? On l'avait embarqué sur la frégate *le Birkenhead*, pour aller tenir garnison au cap de Bonne-Espérance. Le navire touche sur un écueil à peu de distance de sa destination. Les moyens de sauvetage ne permettent de porter à terre que les femmes, les enfants et quelques passagers infirmes. Officiers et soldats prennent les armes, se rangent en bataille sur le pont pendant que le sauvetage partiel s'opère, et pendant aussi que le vaisseau s'enfonce lentement dans les flots. Pas un de ces hommes jeunes, forts, armés, n'essaye de prendre la place des faibles qui vont vivre : et sans un cri, sans un murmure, le régiment descend tout entier dans l'abîme, martyr de l'obéissance et de la charité. A mon sens, le nom du *Birkenhead* et la date de ce naufrage [1] figureraient sur les drapeaux de ce régiment à aussi bon titre que les plus brillantes victoires.

Ajoutons que les institutions politiques de l'Angleterre

[1] 25 février 1852.

lui fournissent tous les moyens nécessaires pour introduire promptement dans l'organisation de son armée les changements que réclame la marche des temps, et contre lesquels ne prévaudra pas l'esprit de routine. Je n'affirme pas qu'on en sera réduit à établir la conscription dans un pays qui tient tant à la liberté individuelle, mais assurément la guerre actuelle amènera des modifications radicales dans son système militaire. L'armée anglaise a aujourd'hui encore les vertus et les défauts des armées aristocratiques. Quand on lit ces lettres qui arrivent du camp anglais en si grand nombre, avec une si complète liberté, et que l'on publie avec une si courageuse franchise, on les croirait volontiers écrites par nos vaillants hommes d'armes d'autrefois, qui, vainqueurs à Marignan et à Cérisoles, ne savaient pas supporter les ennuis des quartiers d'hiver sur le sol ennemi, et revenaient en toute hâte à la cour ou dans leurs domaines, pour y attendre la prochaine bataille. Par son héroïque bravoure, par sa composition, par la trop grande distance qui sépare l'officier du soldat, comme aussi par la lenteur de ses mouvements, par son ennui et son impatience en présence des fatigues prolongées de la stratégie moderne, enfin par la difficulté qu'elle éprouve à se tirer d'affaire au milieu des embarras prosaïques de la vie des camps, l'armée britannique ressemble trop à ce qu'étaient les nôtres du temps de François Ier ou de Louis XIV. Celles-ci ont à jamais honoré le nom et le drapeau de la France, mais elles ne soutiendraient pas la comparaison, ailleurs que sur le champ de bataille, avec nos légions modernes, aguerries à toutes les fatigues, habituées à se créer au bivouac toutes les ressources de la vie domestique ou civile, et chez qui une sévère et intelligente discipline n'a en rien atténué l'incomparable élan de leurs pères.

Mais le peuple anglais connaît et comprend son mal. On

peut être sûr qu'il ne s'y résignera pas, et qu'il saura chercher et trouver le remède. Une fois trouvé, l'admirable mécanisme de sa constitution lui permettra de l'appliquer avec cette résolution énergique et efficace dont il n'a jamais manqué.

Je me rappelle ici une page trop peu connue d'un écrivain qu'une mort prématurée a ravi à la presse française, et qui rentre trop bien dans mon sujet pour n'être pas citée.

« Dans sa lutte suprême contre la République et l'Empire, la grande force de l'Angleterre était dans ses institutions. Le gouvernement anglais a fait la guerre pendant vingt-deux ans, en traînant après soi l'attirail de la liberté, au milieu des clameurs de la tribune et de la presse, au milieu des désastres du commerce, malgré les émeutes, les meetings, les pétitions pour la réforme électorale, et les vitres cassées, sans jamais rien sacrifier de ses légitimes droits, sans se croire une seule fois obligé de céder, soit à l'ennemi intérieur, soit à l'ennemi extérieur...

« La mauvaise foi des partis, l'injustice et les discours de l'opposition parlementaire, les batailles de tous les jours sur la place publique ne l'ont pas moins bien servi que son intelligence et son patriotisme. Quand il n'y avait plus sur le continent ni une tribune, ni une presse libre, toutes les passions, les bonnes comme les mauvaises, étaient incessamment tenues en éveil dans l'empire britannique, et sans le vouloir, sans y songer, elles concouraient au même but. Personne n'y pouvait être trompé ou trompeur plus d'un jour. Ce mouvement et ce bruit qui faisaient croire à Napoléon que l'Angleterre était toujours au moment de sauter en l'air, comme un baril de poudre, c'était la vie d'un peuple libre. Le baril de poudre est encore à la même place, et ce sont les peuples bien sages, bien dociles, bien aimables qui s'amusent à faire le saut périlleux...

« Sur le continent, on exagère les victoires et on dissimule les défaites; en Angleterre, les succès les mieux constatés trouvent toujours des censeurs jaloux et malveillants; mais le tumulte de la place publique, les colères de la tribune, les indiscrétions de la presse n'ont diminué en rien ni la confiance des généraux, ni la bravoure des soldats[1]... »

[1] Jules Maurel, *Le duc de Wellington*, Bruxelles, 1852.

CHAPITRE II

CE QUI TROMPE PLUSIEURS D'ENTRE CEUX QUI JUGENT L'ANGLETERRE.

Mais rentrons dans le cercle que nous nous sommes tracé, dans l'appréciation exclusive de la situation intérieure de l'Angleterre. Sachons y reconnaître en premier lieu le fait même que nous signalions à l'instant, qui est à la fois la condition essentielle de la vie nationale, et la source des erreurs les plus habituelles aux juges étrangers. Tout y est discuté, critiqué, débattu sans réserve. Tout s'y fait au grand jour et au milieu du bruit. Rien n'échappe à cette loi universelle. Religion, politique, guerre, législation, administration, il faut que tout passe et repasse chaque jour par ce crible redoutable. Les observateurs qui vivent dans un tout autre milieu sont tout d'abord étourdis et effrayés par un tel spectacle. Ils jugent d'après ce qui leur arriverait à eux-mêmes, à leurs voisins, à leurs gouvernements, si on les soumettait à une pareille épreuve. Ils en tirent des conclusions tout à fait fausses, que les démentis mille fois répétés de l'expérience ne les empêchent pas de recommencer sans cesse. Pour qui vit dans un cachot sans soupirail, un filet de lumière qui pénètre par la fente d'une porte entr'ouverte suffit pour éblouir et blesser la vue. Pour qui a longtemps joui du silence, le moindre bruit est insupportable. Pour qui n'a jamais navigué, le moindre grain semble un ouragan. Mais l'homme qui passe sa vie dans la pleine lumière du jour, qui la dépense au milieu des mille bruits du travail, ou

qui la joue au sein des flots, ne se laisse ni éblouir, ni étourdir, ni effrayer pour si peu.

Quand on entre dans quelque grande usine, la première impression d'un ignorant ou d'un enfant est de se demander comment on y peut vivre, comment l'ordre se maintient au sein de cette population nombreuse, de ce mouvement perpétuel, de ce tapage étourdissant; comment l'esprit résiste et se retrouve entre ces roues qui tournent, ces pistons qui gémissent, ces scies qui grincent, entre l'aigre sifflet de la vapeur, l'infecte odeur de la graisse, les noirs tourbillons de la fumée. Et cependant tout marche, tout aboutit, tout réussit, et du fond de cette confusion apparente, de ce bruit odieux, de cette fourmilière d'hommes, voici que l'on retire les chefs-d'œuvre de la mécanique et de l'industrie, les armes et les instruments de précision qui vont assurer les victoires de nos soldats, ou les prodiges d'élégance et de finesse qui servent à la parure de nos filles.

Telle est, d'ailleurs, partout et toujours, la condition de la vie, de la vraie vie, de la vie virile, la seule dont il vaille la peine de vivre! Ce qui fait la force des individus fait aussi la force des nations; l'habitude du danger, la perpétuité de l'effort, la liberté du mouvement. Qui jamais a rêvé la vie avec un garde-vue sur les yeux, avec du coton dans les oreilles, avec la main d'un guide pour béquille? Quand vous me montrez un homme dans cet accoutrement, je plains et je respecte les infirmités inséparables de la vieillesse, mais je n'y reconnais pas les conditions de la vie. Et quand c'est un peuple entier que vous me représentez ainsi comme l'idéal de votre doctrine sociale, je fuis loin de vous, au moins par le cœur et l'esprit, et mon âme prend son vol vers ces heureuses et trop rares régions où les nations ont mérité de sortir des langes de l'enfance et

ne sont pas encore couchées sur le grabat de la décrépitude.

Une autre source d'erreurs fréquentes pour l'étranger qui veut juger l'Angleterre, c'est le mal que les Anglais aiment à se dire les uns aux autres, d'eux-mêmes, de leur pays, de leurs lois, de leur gouvernement. Ils agissent comme ces grands seigneurs de mauvaise humeur qui, tout en étant profondément convaincus de leur grandeur et de leur supériorité en tout, se donnent les airs de faire très-peu de cas de tout ce qui est à eux. Cela dure jusqu'à ce qu'un imprudent auditeur prenne leurs dires au pied de la lettre et prétende agir en conséquence, ou simplement répéter ce qu'il leur entend proclamer. Aussitôt ils regimbent et lui font sentir cruellement son erreur. C'est d'ailleurs le propre des nations libres et rassurées sur leur sort d'affecter une réprobation exagérée pour les inconvénients et les infirmités de leur situation, et de se dépeindre comme sur le bord de tous les précipices; absolument comme ces jeunes gens, pleins de vie et d'avenir, qui se désespèrent au premier mécompte et se déclarent à jamais dégoûtés de l'existence, au moment même où ils vont épouser la personne qu'ils aiment ou débuter avec éclat dans une carrière honorable. Les uns et les autres sont sincères dans leur illusion; ils croient ce qu'ils disent, mais ce qu'ils disent est insensé. C'est quelquefois la preuve d'une surabondance de jeunesse et de force, quelquefois aussi cela tourne mal. La France aussi s'est donné ce plaisir sous la tyrannie parlementaire; mais elle n'a point à se féliciter de cet amusement. Nous nous sommes tous dit tant de mal de nous-mêmes à nous-mêmes, qu'on a fini par nous prendre au mot, et nous traiter, surtout en Angleterre, comme des gens absolument incapables de produire ou de conserver des institutions libérales. L'Anglais se garde bien de tirer la même conclusion pour lui-même. Il se sent à l'abri des coups

de tête et des plongeons. Il sent que la constitution qui le protége n'est point une de ces frêles tentes dont il faut bien se garder de secouer les parois ou de desserrer les piquets, de peur que le premier vent du désert ne vienne l'enlever. Il sait que sa maison n'est pas de verre, et qu'il peut y jeter des pierres impunément. Il sait que l'Angleterre, s'il faut en croire l'expérience du passé, peut se livrer à cette récréation sans danger, car il y a bientôt deux siècles que ses journalistes, ses pamphlétaires, trop souvent même ses orateurs et ses plus grands écrivains, font au grand jour la lessive de sa défroque et la clinique de ses infirmités.

Pour peu que l'on soit familiarisé avec l'histoire politique de l'Angleterre, on ne peut se défendre de sourire en voyant sur quels fondements s'élèvent les arguments de ceux qui annoncent périodiquement la ruine prochaine et inévitable du dernier asile de la liberté moderne. Tantôt c'est un *meeting* où des orateurs plus ou moins inconnus ont tenu un langage séditieux au premier chef. Tantôt ce sont des vitres cassées dans les quartiers aristocratiques. Tantôt c'est l'assemblage tumultueux de cent mille individus, avec accompagnement de cris, de bannières, de processions. Tantôt encore ce sont les invectives de la presse contre les hommes et les choses que l'on supposait le plus en honneur chez le peuple britannique. Mais on oublie que tout cela s'est vu depuis longtemps, s'est toujours vu depuis que l'Angleterre est libre, depuis qu'elle a accepté les infirmités et les inconvénients de la liberté avec ses incomparables avantages. En 1780, aux plus beaux jours du gouvernement aristocratique et de la splendeur oratoire du parlement anglais, Londres a été au pouvoir d'une horde de brigands qui ouvrirent les prisons et brûlèrent les hôtels de plusieurs des principaux personnages du royaume. En 1830, quinze ans après la bataille de Waterloo, on alla

briser les fenêtres du duc de Wellington, qui fit construire à cette occasion ces volets, à l'épreuve de l'artillerie populaire, que l'on voit encore à son hôtel. Quelques années plus tard, O'Connell réunissait en plein air cent mille Irlandais frémissant sous sa main, et disposés, selon l'impression générale, à se jeter, sur un signe de lui, dans tous les périls de la guerre civile. Et pendant tout cela, et avant comme après, des voix éloquentes et écoutées dénonçaient les institutions nationales comme des leurres, le parlement comme un mauvais lieu, l'aristocratie comme une caste d'oppresseurs et d'exploitateurs, le peuple anglais comme un ramas de dupes et d'esclaves, écrasés d'impôts et d'affronts par une oligarchie insatiable. Tout cela s'est dit et répété sur tous les tons, à toutes les périodes; tout cela peut-être a été cru; tout cela se dit et se redira encore; mais tout cela a passé et passera comme une pluie d'orage. L'Anglais n'en demeure pas moins persuadé que son pays est le premier pays du monde. Il ne le dit pas toujours, à moins qu'on ne le contredise; mais il le croit, et il a pour cela de bonnes raisons, qu'il dépend de lui de rendre meilleures encore.

CHAPITRE III

LES DEUX DÉMOCRATIES.

Voici maintenant le problème que nous nous posons. L'Angleterre restera-t-elle debout au milieu de la crise européenne? et restera-t-elle absolument ce qu'elle est aujourd'hui? A la première de ces questions, on peut répondre hardiment : *oui;* et à la seconde : *non.*

L'Angleterre possède plus qu'aucune autre nation du monde les conditions essentielles de la vie sociale, morale et matérielle; mais elle vivra, comme elle a toujours vécu, en se transformant graduellement, en mariant, avec un art instinctif et une sagacité merveilleuse, le génie de la tradition intelligente à la pratique du progrès modéré, le soin des intérêts généraux à la dignité civique et à la liberté individuelle du moindre des citoyens.

Le progrès constant et le triomphe définitif de la démocratie sont aujourd'hui des faits incontestables, aussi évidents que le progrès et le triomphe de la monarchie absolue depuis le quinzième siècle jusqu'au dix-huitième. La démocratie gouverne partout où elle ne règne pas encore. Il est insensé de méconnaître cette victoire, insensé aussi de s'y opposer tant qu'elle ne dégénère pas en oppression, tant qu'elle n'entraîne pas certaines conséquences incompatibles avec la conscience et le bon sens.

Mais il est trop évident qu'il y a de par le monde deux démocraties.

Il y a celle qui reconnaît les lois de l'équité et de l'honneur, qui a confiance dans la force de la vérité et de la justice, qui

ne réclame pour assurer leur triomphe que la liberté de les faire connaître, qui a déjà renversé toutes les barrières élevées contre le juste avénement de la multitude à la jouissance de tous les biens et de tous les droits qui doivent lui appartenir. Elle a conquis pour tous l'égalité devant la loi, devant l'impôt et devant l'ennemi, avec l'accessibilité des plus dignes à tous les emplois; et ces conquêtes, Dieu merci, assurées pour toujours, nous sont au moins aussi chères et beaucoup plus nécessaires qu'à nos antagonistes. Elle veut que l'homme public soit avant tout fils de ses œuvres; mais elle veut aussi que l'intelligence et la vertu soient les principales conditions de l'exercice du pouvoir, et, par cela même, elle s'oblige à reconnaître toutes les supériorités légitimes, et à les respecter après les avoir reconnues.

Cette démocratie-là, quelle que soit la forme qu'elle doive revêtir, royauté contenue ou république modérée, a déjà conquis les vœux et le concours de tous les honnêtes gens éclairés.

Mais il y a une autre démocratie, haineuse, jalouse, furieuse, fille de l'envie, que Bossuet a si bien définie *le noir et secret effet d'un orgueil foible*. Son génie consiste surtout à contester et à détruire toutes les supériorités qui sortent de la nature des choses, telles que la vie historique des peuples les constitue et les proclame. Elle est l'ennemie de tout ce qui dure, de tout ce qui résiste, de tout ce qui grandit. Elle nie tous les progrès graduels de la liberté; elle insulte tous ses alliés naturels; elle poursuit surtout d'une implacable ingratitude les princes qui l'ont donnée ou servie. Elle fait de la vie des nations un orage perpétuel; elle les réduit à chercher éperdues un refuge dans le premier port venu, et à s'y donner pour servantes ou pour otages à celui qui les sauvera du naufrage.

Grâce au ciel et pour l'honneur de l'humanité, ce n'est pas là la seule démocratie que l'on puisse concevoir, que l'on ait connue dans le monde; mais c'est hélas! la seule dont les démocrates modernes du continent aient su établir le règne pendant les courts instants de leur victoire. Avec eux, ce n'est pas la démocratie libérale, c'est la démocratie unitaire qui a vaincu. Aussi ne peut-elle servir qu'à frayer la route à l'unité du despotisme. Et quand l'œuvre est consommée, n'a-t-on pas toujours vu la démocratie révolutionnaire se consoler de ses affronts et de ses mécomptes en se raccrochant aux triomphes de la force et en les exploitant? Ne s'entend-elle pas toujours avec la monarchie absolue, telle que l'esprit moderne la conçoit et l'admet, pour proscrire partout la vraie liberté, tantôt comme une aristocratie, tantôt comme une conspiration? N'ont-elles pas l'une et l'autre une égale horreur de tout ce qui se tient debout, de tout ce qui vit par soi-même? N'ont-elles pas l'une comme l'autre substitué partout des liens mécaniques, artificiels, éphémères, aux garanties morales, naturelles, traditionnelles, et condamné partout la valeur et la dignité individuelle de l'homme à être absorbées par l'État? Ne pratiquent-elles pas à l'envi l'ostracisme contre la capacité, le courage et la droiture? N'ont-elles pas pour principe commun la répudiation du seul gouvernement vraiment légitime et naturel, celui des hommes supérieurs par la position, le caractère, le talent et la vertu? N'invoquent-elles pas toutes deux comme raison suprême l'ascendant exclusif du nombre, c'est-à-dire le droit du plus fort dans ce qu'il a de plus aveugle et de plus brutal?

Nous supposons toujours qu'après tout ce que nous avons vu, il n'est personne, aujourd'hui, d'assez inexpérimenté pour ne pas reconnaître à quel point les intérêts de la liberté sont distincts de ceux de la révolution. Une grande autorité

s'est prononcée sur ce point : *Ne voyez-vous pas,* disait Napoléon Ier à Thibaudeau, en 1802, *que ce sont les ennemis de la révolution qui plaident le plus chaudement en faveur de la liberté politique*[1]? Dix ans auparavant, un des hommes qui avaient le plus contribué à faire perdre au glorieux mouvement de 1789 son caractère légitime et libéral, prédisait en ces termes à quoi aboutirait la révolution dont il avait été l'éloquent champion :

« Encore un pas, et le gouvernement ne peut plus exister, « ou se concentre totalement dans le pouvoir exécutif d'un « seul. Car je vois, dans l'éloignement, le despotisme sou- « rire à nos petits moyens, à nos petites vues, à nos petites « passions, en y plaçant sourdement le fondement de ses « espérances. Ce que l'on appelle la révolution est fait; les « hommes ne veulent plus obéir aux anciens despotes : mais, « si l'on n'y prend garde, ils sont prêts à s'en faire de nou- « veaux, et dont la puissance plus récente et plus populaire « serait mille fois plus dangereuse[2]. »

Sachons donc le reconnaître, le progrès de la démocratie est le fait dominant de la société moderne, mais c'en est aussi le danger suprême, et à ce danger nul pays n'a encore su se dérober. Contenir et régler la démocratie sans l'avilir, l'organiser en monarchie tempérée ou en république conservatrice, tel est le problème de notre siècle; mais ce problème n'a encore été résolu nulle part.

Le fait et le danger existent en Angleterre comme ailleurs. Mais tandis que sur le continent la victoire de la démocratie a partout abouti au sacrifice de la liberté, a partout condamné les peuples à osciller dans l'humiliante alternative de

[1] Après le sénatus-consulte du 16 thermidor. Voir les *Mémoires* de Thibaudeau, conventionnel, conseiller d'État, sénateur.

[2] Adrien Duport. Assemblée constituante, 17 mai 1791.

l'anarchie et du despotisme, tout annonce qu'en Angleterre ses progrès pourront se concilier avec la stabilité du droit, avec le maintien des libertés antiques, avec le respect de la dignité individuelle. S'il en est ainsi, comme nous le croyons fermement, l'Angleterre, après avoir, seule parmi les grandes nations de l'Europe, préservé son honneur et sa vie publique des envahissements monarchiques des deux derniers siècles, aura le glorieux privilége de faire surnager l'arche du droit et de la liberté au milieu du déluge dont la démocratie révolutionnaire menace de recouvrir le nôtre.

CHAPITRE IV

DE LA DÉMOCRATIE EN ANGLETERRE.

Constatons du reste les symptômes du mal avant d'en signaler les remèdes. Il va sans dire que nous ne regardons pas comme un mal ce que certains apôtres et certains ennemis de la démocratie révolutionnaire confondent trop souvent avec elle, savoir : le progrès du droit, de l'égalité devant la loi, du bien-être et de l'instruction du peuple, l'émancipation des consciences de tout joug séculier.

Ce sont là les œuvres de la liberté, non de la révolution; et la liberté seule peut les garantir et les honorer; seule ell les empêche d'être la pâture et la rançon de l'égoïsme d'un maître.

Grâce à la liberté, c'est par le mouvement naturel des esprits, par la marche irrésistible des mœurs, par le contact si universel des races et des individus, que la lumière se fait sur une foule de points longtemps obscurs. Ce qui a longtemps paru juste et simple se révèle dans son iniquité réelle, et devient impossible à conserver, malgré les clameurs des esprits attardés, malgré les résistances des intérêts compromis. Si la fière et libre Angleterre n'avait pu conserver sa constitution qu'en maintenant l'exclusion des catholiques de tout droit politique, le droit électoral des bourgs-pourris, et l'impôt sur le pain des pauvres au profit de l'agriculture des riches, elle eût été indigne à jamais d'occuper le rang que nul ne peut lui disputer parmi les peuples libres. Mais ces iniquités, une fois comprises et signalées, ne pouvaient sur-

vivre à l'effort utilement prolongé de la conscience publique; et disons-le avec une fierté rétrospective, elles ne pouvaient coexister avec le voisinage d'une France où régnait alors la liberté politique et religieuse en même temps que la plus scrupuleuse égalité devant la loi. Les pires ennemis de l'aristocratie devaient seuls lui souhaiter la responsabilité odieuse du maintien de ces vieux abus. Les chefs mêmes de cette aristocratie le sentirent; le duc de Wellington, lord Grey et sir Robert Peel portèrent au moment voulu une main énergique et habile sur le vieil arbre pour l'émonder de ses branches mortes et caduques, pour lui rendre sa séve et sa vie. L'émancipation des catholiques, la réforme parlementaire et l'abolition des lois sur les céréales n'ont point été des victoires pour la démocratie. Elles ont été la glorieuse et légitime conquête de la justice, de la raison et de la charité sociales.

Mais à côté et au-dessous de l'esprit de justice et de liberté qui a gagné ces batailles, on sent couler dans le cœur des générations contemporaines le profond et impétueux courant de l'esprit révolutionnaire. Il aide souvent, et avec une force irrésistible, à l'achèvement des grandes luttes dont l'origine et la véritable portée lui sont étrangères. Mais il leur survit, et il en dépasse toujours le but; insatiable et impitoyable comme le mal, dont il est peut-être l'instrument le plus formidable sur la terre.

Ce qui constate le progrès de cet esprit en Angleterre, ce qui en démontre la force latente et redoutable, ce ne sont pas des ébullitions qui ont toujours paru à la surface de cette grande chaudière, ce ne sont pas les émeutes insignifiantes qui éclatent çà et là, ce ne sont pas les invectives passionnées de tel journal ou de tel orateur extra-parlementaire. Il y a d'autres signes de la maladie, et d'une bien autre gravité.

C'est d'abord l'irritation exagérée, encore plus profonde que bruyante, de l'opinion pendant les premiers mois de l'expédition de Crimée : car c'est le propre de la mauvaise démocratie de ne pas savoir supporter l'adversité; et le premier symptôme des envahissements de l'esprit de désordre qui aboutit à l'abdication et à l'asservissement des grandes nations, c'est de ne savoir expliquer que par la trahison ou l'incapacité les chances nécessairement variables de la guerre. L'Angleterre s'est donc laissée entamer, l'hiver dernier, par l'une des infirmités radicales de la démocratie. Elle a oublié que le caractère distinctif des gouvernements aristocratiques et libres est de garder leur sang-froid dans l'une et l'autre fortune, comme le fit Rome au temps d'Annibal et de Pyrrhus, et l'Angleterre elle-même sous les deux Pitt.

Un symptôme encore plus sérieux et plus durable se manifeste par le ton général de la littérature contemporaine. Livres et journaux, revues et brochures, prose et poésie, histoire et roman, tout respire un esprit de critique et de dénigrement à l'endroit des classes supérieures ou des institutions anciennes; et puisque nous avons parlé de romans, il suffira de comparer ceux de Dickens avec ceux de sir Walter Scott, pour juger de la distance qu'a franchie l'esprit public depuis trente ans. Dans les œuvres du baronnet écossais, il n'y a pas la plus légère trace d'une protestation contre les idées monarchiques ou aristocratiques, et s'il a su reproduire avec un incomparable talent les mœurs et le langage des paysans et des petits bourgeois écossais, on doit remarquer qu'il a presque toujours choisi ses héros et ses héroïnes dans les rangs les plus élevés de la société : ce qui n'a peut-être pas mal contribué à la popularité colossale dont il jouissait en Angleterre avant même de la conquérir dans le reste de l'Europe. Tout au contraire, le romancier le plus en vogue

de nos jours a cherché ses sujets et ses personnages dans la vie des classes intermédiaires, et le *servum pecus* des novateurs s'est naturellement jeté à sa suite dans la voie où il avait trouvé un succès inespéré.

Ailleurs, et dans un genre plus sérieux, il est incontestable que la satire amère et violente des habitudes et des idées aristocratiques devient peu à peu la corde qui vibre le mieux à travers les discussions politiques et les études historiques. La démocratie affecte déjà au delà du détroit la forme qu'elle n'adopte sur le continent qu'avant d'avoir conscience d'elle-même, ou qu'après s'être attiré d'amers mécomptes et d'humiliantes défaites. Elle en est déjà à vanter l'unité conquise par la violence, et à envier les nations qui ont sacrifié leur droit public, leur histoire et leur honneur à la force incarnée dans quelques hommes.

Ce culte d'idoles humaines déguisé sous le nom de héros, *hero-worshipping,* comme on dit aujourd'hui, cette idolâtrie de la force et du succès a trouvé un prophète éloquent dans la personne de M. Carlyle, dont le talent incontestable mérite d'être signalé comme celui qui a le plus travaillé à dépraver l'esprit public en Angleterre et à détruire le prestige de ses anciennes institutions. Après avoir écrit l'histoire de la Révolution française dans une série de tableaux rabelaisiens, où l'horreur du crime et l'innocence des victimes sont travesties avec une révoltante bouffonnerie, il a essayé d'imposer à l'Angleterre le culte de Cromwell, en attendant mieux. Il compte beaucoup d'admirateurs et de copistes. Un certain nombre de recueils périodiques se font l'écho de ses doctrines. Cette adoration de la force n'est qu'une conséquence, paradoxale en apparence, mais profondément logique, de l'esprit démocratique habilement greffé sur les intérêts et les passions du moment. Elle peut servir à expli-

quer certains phénomènes récents de l'admiration populaire en Angleterre, qui ont étonné le monde. Des versificateurs langoureux se font l'écho de cette admiration et de cette envie maladive dans des élégies qui contrastent étrangement avec l'orgueil national dont étaient enflammés, il y a un siècle, les poëtes [1] et les prosateurs dans tous les rangs de la société. On se souvient que sous Louis XIV les réfugiés français publièrent une protestation intitulée : *Soupirs de la France esclave.* Aujourd'hui, si les vers et la prose de ces panégyristes de l'unité et de la simplicité du pouvoir méritaient tant d'honneur, on pourrait faire un recueil de doléances intitulé : *Soupirs de l'Angleterre libre.*

Ce n'est pas seulement à l'étranger que des journaux radicaux tels que le *Daily-News* et l'*Examiner* vantent les bienfaits d'un despotisme *nouveau, juste* et *intelligent;* c'est encore dans le domaine de la politique intérieure que l'on

[1] Notons le contraste entre ce qu'on écrit aujourd'hui en Angleterre, et les vers célèbres de lord Lyttleton, écrits à Paris en 1728.

O native isle! fair freedom's happiest seat...
When shall I see thy fields...
When, in the shade of laws that long have stood,
Of fearless independence wisely vain,
The proudest slave of Bourbon's race disdain?

Yet oh! what doubt, what sad presaging voice
Whispers within, and bids me not rejoice;
Bids me contemplate every state around
From sultry Spain to Norway's icy bound;
Bids their lost rights, their ruin'd glories see.
And tells me these like England once were free!

Ailleurs, il parle de la France sous Louis XV en des termes qui ont malheureusement repris et conservé toute leur valeur :

... A nation here I pity and admire,
Whom noblest sentiments of glory fire,
Yet taught by custom's force and bigot fear
To serve with pride and boast the yoke they bear;

voit cette école invoquer, à l'encontre des vieilles institutions de l'Angleterre, le développement graduel de la bureaucratie et de la centralisation, afin de miner par l'action infaillible de ce poison la vie des forces traditionnelles et indépendantes du pays. On citerait même plus d'un écrivain démocrate qui a, dans ces derniers temps, adressé des provocations directes à la royauté en l'excitant à secouer le joug des restrictions parlementaires, en lui promettant le concours de la démocratie, en prêchant l'union de la couronne et du peuple dans le but d'arriver à une révolution comme celle du Danemark en 1660. On s'adresse surtout au prince Albert, mari de la Reine, et quelques-uns ont voulu voir une réponse indirecte à ces provocations dans un discours récent de S. A. R. qui contenait une critique sévère de la forme du gouvernement anglais en ce qui touche à l'administration de la guerre [1]. Bref, il ne faut pas se dissimuler que toute une école litté-

Whose nobles born to cringe and to command,
In courts a mean, in camps a gen'rous band,
From each low tool of power content receive
Those laws their dreaded arms to Europe give!

Un autre poëte, Akenside, dans une ode datée de 1758, *dédiée aux gentilshommes campagnards de l'Angleterre*, peint bien le mépris que lui inspirait l'asservissement de l'Europe, et le contraste entre les races continentales et cette *gentry* anglaise, émule des Romains pour l'agriculture et la liberté politique :

Whither is Europe's ancient spirit fled?
Where are those valiant tenants of her shore...
Freeman and soldier was their common name...
Now in the front of battle charg'd the foe,
Now in full councils check'd encroaching pow'r.
But who are ye? from Ebro's loitering sons
To Tiber's pageants, to the sports of Seine...
Ye lost, ye self deserted!
See rifled nations crouch beneath their rod...

[1] Le 9 juin 1855, au banquet de *Trinity-House*, en proposant la santé des ministres.

raire et politique cherche à fomenter dans le cœur du peuple anglais le dégoût de ses institutions séculaires, le désir de singer la démocratie continentale, et l'espoir d'arriver à un de ces marchés honteux entre le peuple et le pouvoir, où le pouvoir livre sa moralité et le peuple son honneur.

Ces penchants morbides au déshonneur, cette dépravation temporaire, il faut l'espérer, de certains esprits, cet empire insolent du paradoxe, coïncident malheureusement avec un phénomène qui se renouvelle périodiquement dans l'histoire de toutes les nations qui en ont une. Il y a des temps de halte et d'affaissement où le génie politique et intellectuel d'un peuple s'éclipse. Seulement, dans les pays amortis par le despotisme, comme l'Espagne depuis Charles-Quint, ces éclipses durent deux ou trois siècles. Dans les pays libres, comme l'Angleterre depuis Guillaume III, elles durent quelques années. Toutefois celle que traverse aujourd'hui le peuple anglais l'inquiète et l'humilie : elle aide au succès des efforts ténébreux de ces prophètes de désordre et d'abdication individuelle. Au milieu d'une foule d'esprits supérieurs en tout genre, l'Angleterre d'aujourd'hui n'a point encore retrouvé les égaux des grands hommes dont le souvenir est encore vivant dans son cœur. Cette merveilleuse pléiade d'orateurs qui commence à Chatham pour finir à Canning n'a laissé que des échos dont la série est interrompue. Aucun homme d'État vivant n'a conquis l'autorité de Wellington, n'a hérité de la généreuse initiative de Peel. Excepté M. Macaulay, dont la supériorité comme historien sur tous ses prédécesseurs n'a pas besoin d'être démontrée, les écrivains même étrangers à la politique n'offrent pas cette spontanéité d'inspiration, cette popularité impérieuse qui fut, dans les premières années de ce siècle, l'apanage de Byron, de Scott et de Moore. Le niveau général du talent, de la capacité, des

influences a baissé. C'est le symptôme le plus certain des progrès de l'esprit démocratique, tel qu'il aime surtout à se formuler de nos jours, par l'abdication de toute grandeur individuelle et de toute force indépendante.

Il faut donc le reconnaître, l'empire exclusif des anciennes idées s'affaiblit, et il en est de même du prestige des anciennes institutions. En d'autres termes, le caractère profondément aristocratique de la liberté et de la société anglaise tend à s'altérer. Cet empire est encore profondément enraciné ; ce prestige est encore généralement reconnu, mais ce n'est déjà plus ce que c'était jadis. Un *lord* est toujours quelque chose de grand, d'une grandeur même incompréhensible sur le continent, mais ce n'est déjà plus le lord d'autrefois. Tout l'ensemble des usages et des notions qui se rattachent à ce nom, à ce titre presque intraduisible, a subi la même transformation. C'est peut-être un bien, peut-être aussi est-ce un mal ; dans tous les cas c'est un fait. Il faut se garder de le nier, comme aussi il faut se garder d'en exagérer les conséquences.

CHAPITRE V

PRINCIPAL MOTIF DE SE RASSURER.

Tout d'abord l'Angleterre, heureusement pour elle, ne pratique pas le culte de la logique. Elle s'est de tout temps réservé l'usage illimité de la plus éclatante inconséquence, avec le droit de ne pas sacrifier sa gloire, son bonheur et sa sécurité à une logique plus ou moins irréprochable. Elle ne permet pas à des esprits chimériques, violents et absolus, de l'égarer par leurs déductions et de l'opprimer par leurs conclusions. Elle a de tout temps réduit à leur juste valeur ces docteurs perfides et vains qui, pour consoler leurs dupes et leurs victimes, leur disent comme le Satan de Dante :

Forse
Tu non pensavi ch'io loïco fossi!

C'est là qu'éclate surtout la sagesse supérieure dont cette nation est douée. Après avoir posé ou accepté un principe, elle ne se laisse pas conduire en son nom à l'utopie ou à l'abîme. Elle se défie même avec raison de l'empire des théories, qui sont en politique, plus que partout ailleurs, sujettes à caution, et l'on peut dire que son histoire est celle d'une lutte constante contre les conséquences exagérées des principes qu'elle a reconnus ou subis. Elle a accepté au moyen âge, comme toute l'Europe, le caractère religieux et féodal de l'autorité royale; elle en a scrupuleusement conservé la terminologie jusqu'à nos jours. C'est là, et là seulement, qu'on entend dire encore, comme au temps de la reine Élisabeth :

les *États de la reine*, *l'armée de la reine*, *les vaisseaux de la reine;* que le tribunal le plus élevé s'appelle *le banc de la Reine;* que la tranquillité des rues se traduit par *la paix de la Reine;* que la Chambre des communes elle-même, souveraine en fait du pays, s'intitule dans ses adresses à la couronne : *Vos fidèles communes*. Personne ne songe à refuser, comme nos fiers et prévoyants députés du côté gauche d'il y a quinze ans, le titre de *sujets*, en s'adressant à la royauté; mais personne aussi ne songe à lui sacrifier sa dignité, sa conscience ou sa renommée.

Tandis qu'ailleurs les légistes et les théologiens déduisaient de ces formules historiques toute la théorie du droit divin et de l'omnipotence royale, en Angleterre, le bon sens et le bon droit les ont réduites à n'être que de pures fictions, conservées par respect pour un passé dont on a hérité de grands biens, mais sous bénéfice d'inventaire, et dont on ne veut pas renier la mémoire. Les Anglais ont laissé à la royauté la décoration, le prestige du pouvoir; ils en ont gardé pour eux la substance. Cela vaut mieux à coup sûr que de se payer de mots, et de se laisser duper par de belles théories dont la substance échappe toujours ou qui se concilient dans la pratique avec les plus révoltants abus.

Certains historiens racontent avec complaisance qu'un prédicateur ayant prêché, devant Philippe II d'Espagne, que les rois avaient un pouvoir absolu sur les personnes et les biens de leurs peuples, fut condamné par l'inquisition à se rétracter publiquement. Cette comédie, comme l'a très-justement qualifiée un savant et religieux écrivain[1], a pu consoler ou même édifier une nation follement éprise du despotisme qui devait anéantir sa grandeur morale et matérielle; mais elle

[1] M. Albert Du Boys, *Histoire du droit criminel chez les peuples modernes*, p. 43.

n'empêchait pas Philippe II de détruire effrontément les antiques libertés de l'Aragon et de la Belgique, et de mettre à mort sans jugement et à huis clos les plus illustres de ses sujets, y compris son propre fils.

En fait de fiction, j'aime mieux le système anglais qui oblige aujourd'hui encore le plus fier aristocrate et le plus fougueux libéral à ployer le genou devant la reine sur son trône, pour lui offrir le discours que les ministres de la majorité parlementaire lui font prononcer, et qui choisit cette humble posture pour rappeler ainsi à la royauté les limites de son pouvoir et les conditions de sa durée.

D'un autre côté, après avoir mis, par la révolution de 1688, les libertés publiques sous la garantie d'un changement de dynastie, le peuple anglais a vigoureusement repoussé les doctrines qui, à plusieurs reprises, ont voulu se prévaloir de cet ébranlement pour amoindrir ou humilier la part faite à la royauté renouvelée, et pour substituer la république à la monarchie tempérée. Quand il veut une réforme, un progrès, il consacre l'énergie et la persévérance incomparables de son caractère national à l'obtenir; puis il s'arrête. Jamais jusqu'à présent il n'a ni compromis ni déshonoré ses victoires : jamais il n'a dépassé son but. Il n'imitera donc pas ces pays où toute cause victorieuse, hier la liberté, aujourd'hui l'autorité, commence, dès le lendemain de sa victoire, à creuser son propre tombeau par la main des courtisans et des logiciens du parti vainqueur; où la proclamation d'un principe, soit nouveau, soit restauré, entraîne aussitôt la destruction de tous les freins et de tous les contre-poids qu'on lui opposait avant son triomphe, et qui lui seraient bien plus nécessaires après ce triomphe qu'avant.

CHAPITRE VI

CE QU'IL RESTE D'ARISTOCRATIE EN ANGLETERRE.

L'Angleterre ouvrira donc la porte à la démocratie, mais en même temps elle lui opposera des digues. Entre les changements et les institutions qu'implique ce grand mot, ce qu'il y a de sage, de légitime, de nécessaire, sera accordé; ce qu'il y a de violent, d'excessif, de compromettant pour la liberté politique, pour l'indépendance personnelle, sera longtemps encore refoulé dans le domaine des utopies et des fictions. La démocratie arrivera, mais en arrivant elle trouvera à qui parler. Elle reconnaîtra que sur la plupart des points *la place est prise,* et que l'aristocratie anglaise n'est ni assez aveugle, ni assez exclusive pour préparer ces faciles et dangereux triomphes que les aristocraties continentales ont laissé remporter à leurs ennemis.

Pour bien saisir la situation qui se dessine au delà du détroit, il faut se rendre compte de ce qu'est en réalité cette aristocratie, et surtout ce qu'elle n'est pas. Malgré tout ce qui a été dit et écrit à ce sujet, on ne doit pas se lasser de l'étudier et de le sonder, car l'histoire politique du monde n'offre pas un second exemple d'une institution aussi bien combinée et aussi durable, d'un instrument aussi souple et aussi énergique.

Il est bon de se rappeler que l'aristocratie anglaise ne forme nullement un corps animé partout du même esprit et incrusté dans les mêmes cadres. Elle est multiple et mobile comme la vie. On raconte que, lors de la révolution napoli-

taine de 1820, le peuple ameuté criait sous les fenêtres du vieux roi Ferdinand IV : *Sire, une constitution! nous voulons une constitution!* Le roi, effrayé, et qui avait pour principe de tout accorder en attendant les Autrichiens, se mit au balcon et leur répondit : « *Oui, mes enfants, vous en aurez* « *une, et même deux, si vous voulez!* » S'il n'y a en Angleterre qu'une constitution, elle-même très-modifiée et très-modifiable, il y a au moins deux aristocraties. Il y a d'abord celle des deux anciens partis qui vont s'effaçant et se transformant tous les jours, celle des whigs et celle des tories. Pendant que l'une gouverne, il y en a une autre de rechange, toujours à l'affût des fautes et des mécomptes de sa rivale; elle guette toutes les occasions de la remplacer, et toutes les réformes utiles à opérer, tous les mécontentements sérieux à apaiser, lui servent d'autant de moyens stratégiques pour conquérir l'exercice du pouvoir. La satisfaction des vœux légitimes de l'opinion est ainsi en quelque sorte au concours, et le bien général s'opère par l'émulation entre les partis.

Pendant ces dernières années, les tories ont montré qu'ils savaient tout aussi bien que les whigs user de cette recette; et le sacrifice des bourgs pourris et des lois sur les céréales leur paraissant désormais irrévocable, les plus intelligents se sont mis en quête des questions relatives aux classes indigentes et ouvrières, et en ont fait leur apanage spécial. Témoin les efforts de sir John Pakington sur les questions d'éducation, et ceux de lord Shaftesbury, si heureux et si méritoires, pour les logements insalubres, les écoles d'indigents (*ragged schools*), la limitation du travail des femmes et des enfants dans les manufactures et son interdiction absolue dans les mines.

J'aperçois donc toujours quelque aristocrate, quelque oligarque, au premier rang des auteurs ou des auxiliaires de

tout mouvement utile ou simplement nouveau. En général, ils sont jeunes, mais pas toujours : quelquefois ce rôle est disputé aux débutants de l'aristocratie par un ministre disgracié, un vice-roi émérite, un chancelier en retraite, ou un duc dans la plénitude de l'âge et de la fortune. Mais on peut être sûr qu'il se trouvera toujours quelque homme d'un grand nom ou d'une grande existence à la tête de toutes les questions d'avenir. Avec une intelligence qui n'est jamais prise en défaut, cette vieille aristocratie, représentée par ses plus jeunes rejetons, sait non-seulement céder à propos, mais encore prendre l'initiative des mesures les plus graves et les plus fécondes. C'est ainsi que le jeune Pitt, avant d'être ministre des finances, à vingt-trois ans, voulut devenir le champion de la réforme parlementaire, et que son rival Fox, issu d'une origine un peu plus aristocratique que lui, resta pendant toute sa vie à la tête des intérêts populaires. Ils changent quelquefois d'opinion ou de drapeau ; mais il y a toujours quelqu'un de leur bord ou de leur ordre pour les remplacer au besoin. Tel est l'art de gouverner ; il exige une vigilance, une activité constantes, mais il comporte surtout cette possession de soi, cette indépendance de la force que la noblesse des autres pays de l'Europe avait si misérablement sacrifiées aux puérilités de l'étiquette et aux jouissances de l'antichambre.

Cette tactique ne réussirait pas si les deux grandes divisions de l'aristocratie anglaise demeuraient inaccessibles aux talents, aux services, aux ambitions que produisent les rangs inférieurs de la société. Heureusement c'est le contraire qui arrive. Tout le monde connaît, mais personne n'a suffisamment vanté l'admirable mécanisme par lequel la pairie ouvre ses rangs et les vide ; attire à elle les grandes notabilités de la politique et de la magistrature, de l'armée, de la diploma-

tie et du monde financier, sans aucun souci de leur origine plus ou moins populaire, et en même temps refoule dans le gros de la nation toutes ses branches collatérales, qui, à partir des petits-fils puînés de tout pair d'Angleterre, demeurent confondues avec le reste des citoyens sans aucun titre, sans aucune marque distinctive. Ce mouvement de va-et-vient, qui introduit sans cesse dans les rangs suprêmes de l'aristocratie des éléments jeunes et vigoureux et qui la débarrasse des éléments superflus et inutiles, qui établit comme une sorte de roulement permanent entre la nation et la pairie, est l'œuvre, non d'aucun législateur, mais de l'instinct social et politique de ce pays. Cela remonte au moyen âge, et aussi haut que la pairie elle-même. C'est ainsi que cette grande institution a échappé aux inconvénients inséparables partout ailleurs de toute aristocratie puissante, comme à Venise et en Allemagne. C'est ainsi qu'elle a pu être un véritable patriciat politique et national, non une caste exclusive, étroitement retranchée dans son individualisme, et condamnée à périr d'inanition et d'orgueil stérile. Sans doute, là comme partout où l'âme humaine est exposée aux tentations de l'opulence, du luxe et de l'oisiveté, il a pu se former un certain monde exclusif, dédaigneux et frivole, dont l'influence trop facilement acceptée a rejailli, non sur la direction des affaires politiques, mais sur les relations du monde et les facilités de la vie sociale. Ce mal tend à disparaître de jour en jour. D'ailleurs, à aucune époque la morgue ni le dédain aristocratique n'ont affecté les formes humiliantes ou exercé l'action fatale qui, dans d'autres pays, ont déposé d'incurables rancunes dans le cœur de la bourgeoisie. Cela s'explique, non-seulement par cette fusion permanente, dont on vient de parler, des cadets de la pairie avec le reste de la nation, mais surtout par l'usage qu'ont les seigneurs anglais de ne pas

placer l'égalité de naissance au premier rang des avantages qu'ils cherchent dans leurs alliances matrimoniales. On a souvent agi de même sur le continent, surtout dans la France et l'ancien régime, mais jamais sans exciter des murmures ou des moqueries. Dans la langue anglaise, le mot *mésalliance* n'a pas d'équivalent, pas plus que celui de *parvenu*, et l'idée qu'il exprime est étrangère aux mœurs du pays. Rien ne s'oppose à ce que le sang des vieilles races se renouvelle, à ce que les classes qui sont le plus intéressées à la durée et à la dignité de l'édifice social se fortifient en se confondant. Les vieilles souches peuvent ainsi étendre leurs racines dans un sol rajeuni, et aspirer une séve nouvelle qui les empêche de dépérir et de s'étioler en pivotant toujours sur elles-mêmes.

C'est pourquoi la haute noblesse anglaise est restée toujours égale à elle-même, toujours en possession des vertus les mieux adaptées au temps où elle a vécu et au rôle que comporte ce temps. Initiée par l'excellente nature des institutions de son pays à la pratique de tous les devoirs civils et à la féconde activité des travaux de la paix, elle a toujours su retrouver sur les champs de bataille l'antique courage des preux dont elle descend ou dont elle tient la place. Le sang héroïque dont elle avait inondé les champs de la Péninsule, elle l'a de nouveau versé à flots en Crimée. La charge désespérée de Balaklava a été menée par un homme dont la pairie date de deux siècles, et qui a été longtemps le plus impopulaire des aristocrates; et parmi ces listes de morts et de blessés publiées par le gouvernement anglais avec un soin si scrupuleux et si consolant pour les familles, ceux qui aiment à étudier les transformations des races historiques ont lu avec émotion le nom du jeune comte d'Errol, connétable héréditaire d'Écosse, en vertu d'un diplôme de 1315, aujourd'hui

capitaine de tirailleurs, et amputé du poignet qu'une balle russe lui a fracassé à Inkermann.

Mais ce sang dont l'aristocratie anglaise s'est montrée si prodigue n'a point désarmé ses détracteurs. Il en a été de même pour la noblesse française qui, au sein même de son abaissement politique, avait conservé tout son ancien courage, et joncha de ses plus illustres noms tous les champs de bataille de la guerre de Sept ans et de la guerre d'Amérique. On ne lui en sut aucun gré quand l'heure de la révolution sonna, et on la confondit, dans une proscription commune, avec la monarchie dont elle avait été la victime trop docile. Aussi l'aristocratie anglaise ne se contente-t-elle pas du glorieux privilége d'être au premier rang de ceux qui donnent leur vie sous le drapeau de leur pays : elle comprend qu'il y a d'autres batailles à gagner dans les luttes formidables entre les intérêts anciens et nouveaux que suscitent les transformations de l'industrie et le mouvement de la civilisation. Elle se montre, dans la personne de plusieurs de ses représentants les plus notables, pénétrée d'une sollicitude intelligente pour toutes les questions nouvelles, sincèrement dévouée aux besoins moraux et matériels des classes laborieuses, profondément émue et activement préoccupée des souffrances de la classe indigente. Quand on voit les hommes les plus considérables de la pairie, comme le comte Grey, les comtes de Carlisle et de Shaftesbury, les héritiers des familles les plus anciennes ou les plus opulentes, tels que lord Stanley [1], lord

[1] Les journaux anglais, encore si peu lus et si mal traduits en France, ont tous raconté la scène touchante que présentait, le 10 août dernier, la demeure magnifique du comte de Derby, à Knowsley, près Liverpool. Tous les membres des corporations ouvrières affiliés à l'*Association d'Éducation* des comtés de Lancashire et de Cheshire y avaient été invités. Le jeune lord Stanley, fils aîné de lord Derby, et héritier de cette pairie, créée en 1485, pour récompenser l'homme qui avait mis la maison de Tudor sur le trône, fit à ces ou-

Goderich, et tant d'autres, consacrer non plus seulement leurs souscriptions pécuniaires, mais leurs efforts personnels, aux écoles d'adultes et d'apprentis, courir les villes de province pour faire aux ouvriers des cours publics sur l'histoire ou sur les sciences naturelles; quand on les retrouve à leur place dans le parlement, toujours au premier rang dans les discussions qui intéressent le bien-être ou l'éducation des masses; quand on sait à quel point les ouvriers mêmes des manufactures se montrent affectueusement reconnaissants des marques de sympathie qui leur viennent d'en haut, on se sent le cœur plein de confiance et d'espérance dans l'avenir de cette grande nation qui rachète ses vices par tant de vertus, et qui lutte contre ses infirmités avec un si intelligent courage.

On parle d'oligarchie ; mais il faudrait bien s'entendre sur le sens de ce mot. Tout gouvernement est une oligarchie, en ce sens que le nombre des gouvernants est et sera toujours infiniment plus petit que celui des gouvernés. Cela est aussi vrai des républiques, où toutes les magistratures sont annuelles, que des monarchies où l'omnipotence d'un seul prétend se fonder sur le consentement de tous. Toute la question consiste à savoir si l'oligarchie gouvernementale est éphémère ou durable, sotte ou intelligente, oppressive ou libérale,

vriers et à leurs femmes les honneurs du domaine paternel. Après les avoir promenés dans le château et dans le parc, ce jeune homme, qui est l'un des orateurs les plus écoutés de la Chambre des communes, leur fit un discours. Il s'étendit sur les avantages de l'Association, qui comprend soixante-dix *instituts* affiliés, et qui met en circulation, de village en village, deux cent cinquante mille volumes. Après avoir remercié ses hôtes, au nom de son père, de l'honneur qu'ils lui avaient fait, il finit par ces nobles paroles : « Jamais il ne m'est arrivé de parcourir ce vieux domaine de mes pères, ce parc et ces bois, sans songer qu'il manquait quelque chose à leur beauté, à leur grandeur, à leur solitude pittoresque; et ce quelque chose, c'était la présence de visages humains, de voix joyeuses, d'une foule heureuse. Aujourd'hui mes vœux sont comblés. »

pion, et dont il a été tant question pendant quelque temps, sera certainement accomplie. Elle est déjà jugée dans l'esprit de tous les hommes éclairés. Ils disent d'elle ce que disait de la réforme parlementaire, dès les premières années de ce siècle, Wilberforce, le tendre et religieux ami de Pitt : « Je suis pour une réforme modérée et opportune. La vraie « politique du pays est de toujours se concilier les honnêtes « gens. Une réforme modérée ne fortifiera pas la démocratie, « tout au contraire. N'espérons jamais satisfaire les démo- « crates : leurs griefs sont imaginaires comme leurs pro- « messes. Ils demandent la liberté, mais ils ne désirent que « le pouvoir. Je repousse la proposition de M. Grey, par la « raison même qui me fait vouloir une réforme plus modé- « rée : celle-ci empêchera les démocrates de gagner la vic- « toire que l'autre lui assure... Il faut séparer les ennemis « sincères de la corruption de ceux pour qui la réforme n'est « qu'un cri de guerre... D'ailleurs, je suis encore à cher- « cher le pays qui ait eu à se repentir d'avoir respecté la « morale et la justice [1]. »

Mais la réforme administrative, une fois consommée, n'aura ni les bons ni les mauvais effets qu'on lui attribue. Le mouvement qui se résume sous ce nom est du reste l'indice d'une tendance dangereuse chez le peuple anglais. Autrefois le nombre des fonctions publiques était plus restreint qu'aujourd'hui. Le fonctionnaire nommé et rétribué par l'État semblait un être tout à fait exceptionnel ; il n'inspirait ni estime ni envie à l'immense majorité des Anglais, qui ne demandaient point de places, n'en éprouvaient pas le besoin, et se résignaient sans effort à ce que le petit nombre de celles qui existaient fussent l'apanage exclusif des clients de l'aris-

[1] *Life of Wilberforce*, tom. II, p. 443; t. III, p. 408.

tocratie ou des parvenus du monde politique. Cet état de choses a changé comme en France. L'extension de l'éducation chez les masses, en déclassant une foule d'individus, a créé une foule d'aspirants à la bureaucratie, et d'un autre côté les progrès lents mais incontestables de la centralisation administrative ont augmenté le nombre de places à donner. La demande est et sera toujours très-supérieure à l'offre; mais l'une et l'autre se sont accrues.

C'est là le plus grand péril de la société anglaise; le mal est loin d'être aussi grand que chez les nations du continent, mais l'Angleterre est déjà sur la pente fatale. Il est temps, pour ses hommes d'État, de reconnaître que le désir universel et immodéré des emplois publics est la pire des maladies sociales. Elle répand dans tout le corps de la nation une humeur vénale et servile qui n'exclut nullement, même chez les mieux pourvus, l'esprit de faction et d'anarchie. Elle crée une foule d'affamés capables de toutes les fureurs pour satisfaire leur appétit, et propres à toutes les bassesses dès qu'ils sont rassasiés. Un peuple de solliciteurs est le dernier des peuples : il n'y a pas d'ignominie par où on ne puisse le faire passer.

La véritable réforme administrative consisterait donc à réprimer énergiquement la tendance démocratique qui multiplie les emplois, qui fait remplir par des agents salariés, nommés et révoqués au gré du gouvernement, les fonctions naguère gratuites, inamovibles ou électives, qui augmente indéfiniment la responsabilité du pouvoir, et qui finit par l'accabler sous le poids des cupidités impatientes, des rancunes implacables et des dévouements impuissants. Tous les Anglais dévoués à la grandeur de leur pays devraient se liguer pour refouler ce flot continental de la bureaucratie qui mine peu à peu ses antiques institutions et qui

finira par engloutir sa prospérité, sa liberté et sa gloire.

Quant à la réforme qui consiste à tenir plus largement ouverte la porte des carrières où l'intervention du pouvoir est obligatoire, telles que l'armée, la marine, la diplomatie, elle est dans les nécessités du temps, et elle se fera, comme se font toutes les réformes en Angleterre, graduellement et sincèrement. On n'arrêtera pas le mouvement : on l'enrayera en lui cédant partiellement. L'essentiel est de ne pas accroître démesurément le nombre des candidats avec celui des primes à décerner. Mais qu'on ne se le dissimule pas, dans l'état actuel des mœurs anglaises, il ne s'agit guère que d'une lutte entre deux catégories de fils cadets : ceux des familles titrées et des grands propriétaires fonciers, et ceux des nouveaux riches sortis des classes moyennes. C'est ainsi que j'ai entendu poser la question par l'organe d'un riche négociant de la Cité, qui présidait au *meeting* le plus bruyant et le plus nombreux qui se soit tenu sur cette question. Il s'exprimait ainsi devant quatre mille personnes entassées dans le théâtre de Drury-Lane : « Un lord me disait ces jours-ci : *Monsieur, si votre* « *réforme s'accomplit, que deviendront nos fils cadets?* et « je lui ai répondu : *Mylord, si elle ne s'accomplit pas, que* « *deviendront les nôtres?* » Cela fut parfaitement compris et immensément applaudi : on voit qu'il n'est question que des cadets, car les aînés ont généralement mieux à faire. Or il n'y a aucun mal à ce que les cadets de l'aristocratie, dont la part a du reste été déjà fort réduite, soient contraints de se donner un peu plus de peine que par le passé pour arriver à un grade militaire ou à un poste diplomatique. C'est ce qui aura lieu par l'institution des examens et des conditions d'admissibilité que l'on réclame pour la plupart des carrières publiques. Il n'y aura là, pas plus qu'en France, une barrière contre l'incapacité, contre la faveur, contre cette médio-

crité d'esprit et de cœur qui est le fléau du monde moderne; mais il y aura un préservatif contre certains abus et certaines injustices qui ont fait beaucoup plus de mal que de bien aux classes qui croyaient en profiter. Ce qu'on ne verra pas de longtemps en Angleterre, et ce qui s'est vu il y a quelques années en France, c'est un vieux nom, une naissance distinguée devenant un titre d'exclusion, un obstacle à l'avancement. A mérite égal, on préférera toujours l'homme qui apporte au présent le prestige et la force morale du passé. C'est tout ce que l'aristocratie anglaise peut désirer : il lui faut cette justice, mais il ne lui faut que celle-là.

Rien ne lui est d'ailleurs plus utile que ces menaces et ces agitations qui lui révèlent la nécessité de se défendre et de se maintenir au niveau des temps où elle vit et des idées qui circulent autour d'elle, qui lui rendent le sentiment de ses devoirs et de son intérêt bien entendu. — « Nous avons besoin, » me disait tout dernièrement l'un de ses plus illustres chefs, « nous avons besoin, tous les dix ou quinze ans, d'un « coup de fouet de ce genre pour nous tenir en haleine et « ne pas nous engourdir dans une sécurité trompeuse. »

Les intérêts véritables et permanents de l'aristocratie ne souffriront donc pas plus de la réforme administrative qu'ils n'ont souffert de la réforme parlementaire et de l'abolition des lois sur les céréales. Sa mission n'est pas de perpétuer les abus, ni même de maintenir des priviléges. L'immortel Burke, dans une lettre écrite au duc de Richmond en 1772, a défini, dans ce style figuré qui lui était familier, le véritable caractère du patriciat anglais : « Vous autres, » disait-il à ce duc, « gens de grande maison et de grande fortune héré- « ditaire, vous ne ressemblez pas à des hommes nouveaux « comme moi. Quelque forts que nous puissions devenir,

« quelles que soient la dimension et l'exquise saveur de nos « fruits, nous n'en sommes pas moins des plantes annuelles; « nous naissons et nous mourons dans la même saison. Mais « en vous, *si vous êtes ce que vous devez être*, mon regard « se plaît à reconnaître ces grands chênes qui ombragent « toute une contrée, et qui perpétuent leurs ombrages de « génération en génération. Le pouvoir et l'influence person- « nelle d'un duc de Richmond ou d'un marquis de Rockin- « gham importent peu. Ce qui importe, c'est que leur con- « duite et leurs exemples soient de nature à transmettre la « tradition de leurs ancêtres à leurs successeurs. Alors leurs « maisons deviennent le dépôt public et les archives vivantes « de la constitution, et on y va chercher l'âme de cette con- « stitution, non pas comme à la Tour de Londres et à la cha- « pelle du cloître de Westminster, dans des parchemins effa- « cés, sous des lambris humides et vermoulus, mais dans « la robuste vigueur, l'énergie vitale, la féconde puissance « du caractère de ces hommes qui fixent tous les regards et « dominent toutes les têtes. »

C'est du reste une grande erreur, fréquemment commise, que de prendre pour l'aristocratie anglaise les quatre ou cinq cents familles qui ont le titre de *lord*, et dont les chefs siégent à la Chambre des pairs. Ce n'est là que la fleur ou la tête de l'aristocratie, dont le corps et les racines sont ailleurs. Quand on constate la diminution du rôle de la Chambre des lords, on ne découvre rien de nouveau, et on ne prouve rien ou presque rien contre la force de l'élément aristocratique. Depuis plus de deux siècles, c'est-à-dire depuis que l'Angleterre est entrée dans la possession réelle du gouvernement parlementaire, la Chambre des communes a été la force prépondérante dans le mécanisme politique du pays. Il y a bientôt un siècle que le premier et le plus grand des deux

Pitt perdit toute son influence et presque toute sa popularité pour avoir accepté la pairie avec le titre de comte de Chatham. L'importance de la Chambre haute a sans doute été amoindrie depuis lors par des créations trop nombreuses, et parce que certains de ses membres ont perdu un grand moyen d'action par l'abolition des bourgs pourris, dont ils nommaient les représentants. Mais cette chambre reste au fond ce qu'elle est depuis longtemps et ce qu'elle doit être, le lien vivant du passé avec le présent, les *archives vivantes* de la constitution, de la tradition nationale, en même temps que le frein du mouvement quelquefois trop précipité de la machine gouvernementale. Son rôle est encore très-important, et à l'encontre de l'exemple de Chatham, les exemples contemporains de lord Liverpool, de lord Melbourne et de lord Derby, nous montrent que les hommes publics arrivent à la tête du gouvernement et y restent, après être sortis de la Chambre des communes, ou même sans en avoir jamais fait partie, comme lord Aberdeen.

Mais encore une fois ce n'est pas là que réside la force vitale de l'aristocratie, et j'irai même jusqu'à dire que, si on supprimait la Chambre des pairs d'Angleterre, comme cela s'est vu sous Cromwell, on bouleverserait sans doute l'économie extérieure de la constitution anglaise, mais on ne détruirait pas encore son essence, surtout on ne transformerait pas l'esprit et le caractère aristocratique de la nation.

L'aristocratie, en Angleterre, est partout, parce que partout il y a le sentiment de l'indépendance et de l'énergie, de la valeur personnelle qui est le propre de la nature aristocratique, c'est-à-dire du pouvoir donné à ceux qui valent le plus et qui font le mieux. On a vu de tout temps des seigneurs du plus haut parage à la tête des mouvements réformistes ou populaires; et en revanche les défenseurs attitrés des intérêts

plébéiens se prévaloir avec une naïve vanité des avantages de leur naissance. Je voudrais que ceux qui croient à la disparition prochaine de l'ancien esprit anglais eussent entendu l'accent avec lequel on vantait un jour devant moi le plus radical des membres du cabinet actuel, sir William Molesworth, depuis lors décédé : — « Monsieur, » disait un des interlocuteurs à l'autre, « vous oubliez que sa famille est une « des plus anciennes de la Cornouaille, qu'il descend d'un « des compagnons d'Édouard Ier en Palestine, et que trois « générations de ses ancêtres ont successivement refusé la « pairie. »

En revanche, chacun sait avec quelle autorité et au milieu de quels respects sir Robert Peel, malgré l'obscurité de sa naissance, a gouverné le parti aristocratique par excellence, jusqu'au jour où il résolut de sacrifier les profits matériels de l'aristocratie à son intérêt futur et à celui du pays.

La vraie force de l'aristocratie et de la nationalité anglaise réside dans les milliers de familles qui possèdent la propriété foncière, et qui, en vertu de cette propriété, administrent le pays bien plus qu'ils ne le gouvernent. Elles n'ont pas dédaigné, comme l'ancienne noblesse française, les fonctions législatives, administratives, judiciaires; au contraire, elles se les sont presque exclusivement attribuées, et se sont ainsi maintenues à la tête de tous les développements de la société. Des hommes sans nom et sans fortune arrivent souvent aux grands emplois politiques, quelquefois même au timon des affaires publiques, tout comme dans les républiques ou dans les monarchies absolues; ils arrivent aussi, mais plus difficilement et plus rarement, à compter pour quelque chose dans une province ou même dans une grande ville lorsqu'ils n'y sont pas devenus propriétaires. Les lords-lieutenants, les shériffs et les juges de paix, les membres des grands jurys,

les commissaires des routes, des édifices publics, c'est-à-dire tout ce qui représente chez nous l'administration préfectorale, la police, le ministère public, la magistrature inférieure et les ponts et chaussées, tout cela ne vient pas du dehors avec un salaire pris sur le budget, et une commission du gouvernement d'aujourd'hui qui n'est pas celui d'hier et qui ne sera peut-être pas celui de demain. Tout cela est pris parmi les propriétaires de la contrée qui, tout en continuant à demeurer chez eux, administrent le pays librement, gratuitement et parfaitement. Délivrée de toute intrigue de cour ou de cabinet, de toute chicane, de tout intérêt et de toute inclination servile; préservée dans les choses essentielles de la centralisation et surtout de la bureaucratie, qui est partout l'armée permanente de la mauvaise démocratie; c'est ainsi que vit, agit et prospère la seule aristocratie durable et intelligente qui existe en Europe.

Tout cela est évident : ce qui l'est peut-être moins, c'est comment la *gentry* a échappé à la jalousie des uns, à la haine des autres. Elle y a réussi en restant comme la pairie, et plus que la pairie, accessible à tous. Tout homme qui a fait fortune, soit dans l'industrie, soit dans le commerce, soit au barreau, soit dans la médecine, ou tout autre art, aspire à devenir propriétaire foncier : il le devient tôt ou tard, et aussitôt il songe, en véritable Anglais, à faire *durer* sa famille et sa propriété. Il devient en même temps partie intégrante de cette grande corporation qui administre, surveille et représente le pays, et qui se recrute sans relâche dans toutes les forces vives, dans toutes les sources fécondes de la vie sociale. Au bout d'une génération au plus, cette nouvelle famille est admise sur le pied d'une parité complète avec les plus anciennes races du pays; car l'on sait que la plupart des maisons les plus anciennes, de celles qui peuvent remonter à

l'époque de la conquête normande ou des croisades, ne font pas partie de la pairie, dont les rangs sont à bon droit envahis par les titulaires des services civils et militaires rendus à l'État dans des temps plus récents. Aucune distinction extérieure ne signale cette différence d'origine ou d'antiquité; aucun titre inutile et inutilement prodigué, pas même cette euphonie indéfinissable des noms qui, chez nous, tient à l'origine de la noblesse, qui en constitue encore le seul prestige, et qui a toujours protesté contre toutes les prohibitions et survécu à toutes les proscriptions.

Si le radicalisme était synonyme de la liberté, s'il n'était pas malheureusement, en Angleterre comme ailleurs, le piége, l'obstacle et l'écueil où la liberté risque de se perdre, comment s'expliquerait-on son aversion pour un ordre de choses si favorable au maintien des droits politiques d'un grand peuple, si inaccessible aux usurpations du pouvoir et de la bureaucratie? Là gît en effet le principe d'activité vigilante et légitime, d'intelligente et féconde liberté que les Anglais résument par le mot de *self-government*. Grâce à lui, ils peuvent laisser aux pouvoirs publics, à la couronne et au parlement, la plénitude de la souveraineté législative, avec le soin de diriger les intérêts politiques au dehors et au dedans, sans se croire obligés d'abdiquer le maniement de leurs propres intérêts, les manifestations de leurs libres convictions dans le cercle qui les entoure, mais aussi sans cesser d'ouvrir un œil jaloux et perspicace sur la marche générale du gouvernement. Là s'est en outre effectuée l'alliance merveilleuse qui combine dans l'âme de tout Anglais un profond respect des droits de l'autorité légale avec le sentiment de la dignité et de la liberté individuelle poussé à sa plus haute puissance.

Ce n'est pas à dire, comme on se le figure et comme on le

répète souvent, qu'il n'y ait pas en Angleterre comme ailleurs des petits propriétaires. Il y en a beaucoup sous le nom de *free-holders* ou francs-tenanciers, et ils ont en cette qualité le droit de voter aux élections parlementaires, moyennant une contribution extrêmement inférieure à celle qui est exigée des fermiers La propriété foncière est accessible à tout le monde en Angleterre; et, toute proportion gardée, elle coûte moins cher à acheter qu'en France. Mais, d'une part, l'indivision générale des propriétés empêche le nombre des petits propriétaires de s'augmenter indéfiniment; et de l'autre on ne remarque chez eux jusqu'à présent aucun esprit politique distinct de celui de la grande propriété. Ils se groupent naturellement autour des grands propriétaires dont ils épousent les idées, les passions, les querelles, et dont ils se constituent les clients volontaires, actifs et intelligents.

Voilà donc une aristocratie constituée sur la base la plus solide, celle des services rendus à la cause publique et de l'exercice permanent d'un pouvoir indépendant et jusqu'à présent incontesté. Elle a conservé tout ce que l'aristocratie pouvait et devait conserver après que l'invention de la poudre et la création des armées régulières lui eurent enlevé le privilége exclusif de combattre pour la communauté. Elle est restée libre et souveraine. Comment a-t-elle échappé au sort de l'aristocratie continentale, à cette impopularité et à cet asservissement qui sont devenus la loi commune de la noblesse dans presque tous les pays de l'Europe? C'est ce que nous essayerons d'expliqner.

Elle a échappé à l'abaissement politique et au despotisme royal par la pratique sincère et courageuse du gouvernement parlementaire. Elle y a échappé parce qu'elle a compris que, pour résister aux envahissements de la monarchie, il fallait

d'autres armes que l'épée et d'autres ressources que les intrigues et les rivalités de cour. Elle s'est sauvée en invoquant et en pratiquant l'empire du droit et de la raison, les luttes de l'esprit et de la parole, en même temps qu'elle étudiait et servait avec une sollicitude infatigable les intérêts de tous, et qu'elle plaçait de ses propres mains le commerce, l'agriculture, l'industrie manufacturière sous la garde de l'indépendance personnelle et de la discussion libre et publique.

Ainsi habile et forte contre la royauté, elle ne l'a pas été moins dans ses relations avec le peuple. Elle y a déployé autant d'équité que de prévoyance; et l'on aime à reconnaître dans sa longue prospérité une de ces récompenses accordées si rarement en ce monde à la justice et à la prudence. Elle a renoncé en temps utile à tous les droits, à toutes les redevances, à tous les priviléges que le droit féodal avait pu rendre légitimes ou bienfaisants pendant le moyen âge, mais qui avaient perdu ce double caractère avec la transformation de la société moderne.

Quand et comment s'est opérée cette renonciation salutaire? Par quelle loi le *gentleman* anglais a-t-il cessé de former une classe à part, d'avoir des juridictions privilégiées, d'infliger à ses inférieurs des obligations onéreuses et humiliantes, d'exiger de ses vassaux des corvées lucratives pour lui seul? C'est ce que l'on ignore. Certes, il n'y a point de problème historique plus digne de l'étude et de l'intérêt des érudits et des politiques : je le leur recommande et je m'étonne qu'il n'ait point encore donné lieu à des recherches spéciales. Celui qui voudrait suivre à travers le cours des siècles les relations de la grande propriété anglaise avec ses tenanciers, en les comparant avec les funestes dissensions de la noblesse et des classes agricoles sur le continent, celui-là écrirait une

des pages les plus belles et les plus utiles de l'histoire du monde.

Ce qui est sûr, c'est que depuis les grandes révoltes qui se personnifièrent dans Wat Tyler et Jack Cade, au quatorzième et au quinzième siècle, on ne voit dans l'histoire d'Angleterre aucune trace de soulèvement des classes inférieures contre les classes élevées. Ce qui est sûr, c'est que, pendant que la noblesse française, après avoir sacrifié à la royauté sa dignité et son indépendance, s'obstinait à maintenir tout cet édifice oppressif et suranné qui s'écroula dans la nuit du 4 août 1789, la noblesse anglaise, la *gentry*, avait, deux cents ans auparavant, délivré les paysans, en se délivrant elle-même du joug de ces anachronismes mortels. Qu'en est-il résulté? C'est que, l'Angleterre ayant fait sa révolution un siècle et demi avant nous, quand le parlement entama contre la royauté cette insurrection qui aboutit à une république temporaire, on vit non-seulement des seigneurs de la plus haute noblesse à la tête des armées parlementaires [1], mais les paysans combattre avec les seigneurs et pour eux. Nulle part ne se manifesta un mouvement populaire contre l'aristocratie, contre ses propriétés et ses droits. Privée pour un temps de sa représentation officielle par la suppression de la Chambre des pairs, elle conserva tout son ascendant sur le cœur du peuple. Les *Cavaliers* restèrent dans leurs terres, entourés de la confiance et de la vénération de leurs voisins et dépendants. Et pourquoi? parce que dès lors et bien auparavant il n'y avait plus en Angleterre ni serfs, ni vassaux, ni corvéables. Aucun Anglais n'était le sujet ni l'inférieur légal d'un autre Anglais; aucune terre n'était grevée de redevances oppressives; aucune industrie n'était astreinte à d'humiliantes restrictions.

[1] Par exemple, les comtes de Stamford, d'Essex, de Manchester, de Warwick, de Northumberland, de Bedford.

Voilà où éclate, à mon sens, l'immense supériorité de l'aristocratie anglaise! voilà le fondement légitime de son empire! Que d'autres vantent sa splendeur, son habileté, le courage, l'éloquence, le génie politique de ses enfants; ils auront raison. Mais, quant à moi, je veux surtout la louer et la bénir d'avoir su écouter, avant tout le reste de l'Europe, la voix de la justice envers ses inférieurs, d'en avoir pratiqué les lois sans y être forcée par une insurrection ou par un despote, et avec si peu de fracas et d'étalage que l'on peut à peine retrouver dans l'histoire la trace d'une si prodigieuse et si bienfaisante révolution.

On avait autrefois chez nous un régime social où les uns étaient tout et les autres rien, où l'orgueil, satisfait chez plusieurs, était incurablement blessé chez la plupart. On a cru remédier à cet état de choses en inventant un régime où personne n'est plus rien, où tout le monde jouit d'un égal abaissement. Seule l'Angleterre a créé et maintenu depuis des siècles un régime social où personne n'est opprimé ni humilié, et où chaque Anglais peut marcher la tête haute et disant comme le roi : *Dieu et mon droit!*

Là est le secret de l'amour du peuple anglais pour son histoire. Elle lui rappelle sans doute bien des crimes, bien des malheurs, mais elle ne consacre aucune humiliation systématique, aucune de ces divisions fatales de castes dont le souvenir, exploité avec une si aveugle haine par les uns, avec une si perfide habileté par les autres, se prolonge à travers les siècles, et condamne les générations innocentes à la discorde, à l'impuissance et à la servitude.

De là chez les Anglais ce patriotisme profond et de bon aloi qui a pour base le respect des aïeux, le goût des coutumes anciennes, la mémoire d'un passé que nul ne songe à calomnier ou à renier. Telle est aussi la raison de l'affec-

tueuse vénération dont les populations rurales entourent encore l'aristocratie foncière. Chaque jour en contact l'une avec l'autre, ces deux classes vivent dans la meilleure intelligence. Et c'est là, qu'on le sache bien, la plus forte garantie de l'Angleterre contre la révolution, et le véritable boulevard de sa constitution contre les envahissements de la démocratie. Tant que l'esprit révolutionnaire n'a point envahi les classes agricoles d'un pays, ses victoires ne sont qu'éphémères et n'ont point de racines. La révolution démocratique, préparée de longue main en France par le pouvoir absolu, n'y a définitivement triomphé que lorsqu'elle a pu identifier avec sa cause des masses rurales dont les droits étaient réduits à néant, dont les charges étaient excessives, et qui se sentaient encore plus froissées dans leur juste orgueil que dans leurs intérêts matériels par le maintien d'une législation surannée.

En Angleterre, il n'y a encore sur ce point aucune trace de dissension, ni de mécontentement sérieux. Il n'est pas bien sûr que, même au sein des populations urbaines et industrielles, les masses n'en soient point encore à se demander si l'aristocratie n'est point leur alliée naturelle contre les abus de l'industrialisme. En usant à propos de son prestige, en renonçant à ses divisions naguère utiles et fécondes, aujourd'hui épuisées, pour concentrer sa sollicitude et sa puissance sur le terrain des questions sociales, l'aristocratie anglaise, dont beaucoup de membres sont déjà entrés dans cette voie, conquerrait très-probablement la première place dans l'estime et la confiance des masses. Quoi qu'il en soit, le concours est ouvert, le prix est au plus dévoué.

Mais pour les classes rurales le doute même n'existe pas encore. En supposant que la révolution devînt maîtresse des villes et mît les armes à la main des ouvriers des manufac-

tures, elle rencontrerait une insurmontable résistance dans les populations robustes, énergiques et respectueuses des campagnes. Celles-ci suivraient au combat les propriétaires qui non-seulement les administrent et leur rendent la justice, mais qui commandent la *milice* et la *yeomanry*, c'est-à-dire la garde nationale mobile à pied et à cheval, exclusivement recrutée dans les districts agricoles. Ajoutez à cela la participation active de la *gentry* aux caisses d'épargne, aux sociétés de secours mutuels, à toutes les œuvres, à toutes les associations qui ont pour but le bien-être moral ou physique des cultivateurs du sol, et l'on reconnaîtra que tout est organisé de façon à ce que les patrons ne manquent jamais à leurs clients, ni les clients à leurs patrons.

CHAPITRE VII

DE LA LIBERTÉ DE TESTER.

Mais si une équité précoce, une influence toujours humaine et paternelle ont conquis à l'aristocratie anglaise un légitime ascendant sur les populations rurales, il ne faut pas se faire illusion sur l'instrument qui lui a conservé la force dont elle jouit. Cet instrument n'est autre que le droit d'aînesse dérivant de la liberté de tester et ayant pour résultat l'indivisibilité du patrimoine foncier des familles. C'est là le véritable *palladium* de l'aristocratie anglaise, et par conséquent de la liberté et de la société anglaise telles qu'elles ont existé jusqu'à présent.

A Dieu ne plaise que je veuille identifier partout la liberté politique avec le droit d'aînesse, et enchaîner l'avenir de cette liberté sur le continent au maintien ou au rétablissement de tel ou tel ordre de succession. Mais bon gré mal gré, il faut que ceux qui admirent et envient la liberté anglaise comprennent bien les conditions qui la font durer. On aurait le plus grand tort, du reste, de voir dans cette institution, telle qu'elle est pratiquée en Angleterre, une garantie exclusivement nobiliaire comme les majorats en France et en Espagne, les fidéicommis en Allemagne. Assurément la grandeur des familles anciennes et illustres, de celles surtout qui composent la pairie, a besoin de cette condition et en profite; mais ce n'est là que le petit côté de cette grande chose. Elle crée l'esprit de famille et la solidité de la terre, en dehors du cercle étroit de la haute noblesse et dans toutes les classes de la société. Elle est avant tout l'œuvre de la liberté de tout

père de famille auteur ou héritier de son patrimoine : car tout père de famille peut créer une substitution, sans aucune intervention, aucune autorisation du gouvernement.

Elle fait ainsi du sentiment de la tradition et du désir de la durée le patrimoine et l'apanage, non pas d'une seule classe, mais de toute la nation, au moins de toute la partie de la nation qui par le travail et l'intelligence arrive à la propriété. C'est par là qu'elle est devenue, non plus seulement une distinction de caste, mais une institution populaire et nationale. Ce n'est point un privilége, mais un droit, né de la liberté générale et commun à toutes les classes de la société.

Le droit de primogéniture est né, comme chacun sait, de la liberté de tester, liberté toujours respectée chez les peuples vraiment libres, comme l'étaient les Romains et comme le sont encore les Américains et les Anglais[1]. Tandis que la loi française, ne tenant aucun compte de la volonté du père et de la tradition de famille, impose despotiquement l'égalité de partage et la divisibilité indéfinie des héritages, la loi anglaise n'intervient qu'à défaut de l'autorité paternelle. Elle fait du fils aîné de l'homme qui meurt *intestat* le propriétaire exclusif des biens fonciers de la succession, mais elle laisse pleine liberté au père de famille de disposer par testament de

[1] Dans son célèbre ouvrage sur la *Démocratie en Amérique*, M. de Tocqueville a constaté qu'aux États-Unis la législation de la plupart des États admet encore les substitutions, et consacre la pleine liberté de disposer par testament des biens non substitués. Le partage égal n'est établi que pour les successions *ab intestat*. C'est l'inverse de ce qui se pratique en Angleterre, où, pour les biens fonciers, les terres dont il n'a pas été disposé par testament ou par substitution vont toutes à l'aîné. Le partage égal existe pour tous les biens mobiliers. Dans ces deux pays, le droit de tester est le correctif des dispositions de la loi. Mais en France, ce correctif est illusoire, car la loi, comme on sait, prohibe les substitutions et rend les testaments superflus, en ne laissant au père de famille que le droit de faire à un de ses enfants un avantage purement *personnel* et *viager*.

son bien comme il l'entend, de partager également entre ses enfants, comme aussi d'en avantager ou d'en déshériter un ou plusieurs, s'il n'a pas les mains liées par une substitution, œuvre d'un testateur antérieur, dont il n'est que l'usufruitier. Ajoutons que tout Anglais fait un testament : c'est un droit civique dont il se reprocherait de ne pas user.

Pour apprendre combien ce système est populaire et naturel, il ne faut pas en étudier la pratique au sein des grandes et antiques maisons que leur passé engage, et qui sont spécialement intéressées à enchaîner l'avenir. Mais prenons l'exemple quotidien et universel que nous donne tout homme d'argent, tout industriel ou commerçant enrichi, qui a placé tout ou partie de ses gains en fonds de terre. Supposons donc un homme entièrement maître de la fortune dont il est lui-même l'auteur et dont il ne lui est rien venu par testament ou par substitution.

Or, que voit-on tous les jours? Ce marchand enrichi, en devenant propriétaire foncier, s'empresse de constituer sa famille en lui créant un patrimoine dans l'avenir.

Il veut, avant tout, perpétuer dans cette famille la possession de la terre dont il s'est rendu acquéreur, afin de perpétuer autant que possible les fruits de son industrie et de son talent. Il n'y a là aucun sentiment aristocratique, dans le sens que nous attachons ordinairement à ce mot : il y a le sentiment naturel, domestique et social qui a été jusqu'à présent au fond de toutes les sociétés humaines : l'amour de la durée et le soin de l'avenir. C'est pour cela uniquement qu'il choisit son fils aîné, s'il en a un, et qu'il l'avantage, non pas dans un but de partialité ou de vanité, mais afin de conserver le foyer paternel, le domaine patrimonial qui vient d'être constitué. Cet avantage qu'il fait à son aîné ne sera pas pour lui seul. Au moyen d'une substitution, il en assure la durée

pour deux générations. La loi, qui règle et consacre la faculté de substituer, ne lui permet pas d'en faire plus. Mais cela suffit : il a déposé dans le sein de cette nouvelle famille le germe de la durée, de la croissance, de la permanence, de la solidité; il a substitué les perspectives de l'avenir aux suggestions aveugles de l'intérêt immédiat; il a pourvu à la transmission intégrale des clientèles et des établissements ; il a fondé une tradition permanente dans les entreprises de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. Il sait, ou du moins il espère, que son petit-fils, à l'époque de sa majorité, recommencera ce qu'il a fait lui-même, et cet espoir n'est guère trompé. La restriction imposée par la loi à la durée des substitutions, la faculté accordée au *grevé* et à l'*appelé*, lorsqu'ils s'entendent[1], de détruire la substitution, les facilités apportées, il y a vingt-cinq ans, à la libération des biens substitués, rien de tout cela n'a encore porté atteinte à ces mœurs traditionnelles. On a vu, dans les plus hauts rangs de la pairie, des pères accablés de dettes profiter de cette faculté pour arracher à leurs fils, au moment où ceux-ci devenaient majeurs, le sacrifice de l'avenir brillant qui leur était assuré, et jeter ainsi dans l'abîme de la prodigalité individuelle le produit accumulé de plusieurs générations. Mais on voit aussi et partout les substitutions nouvelles se dérober à l'action restrictive de la loi, et se rajeunir sans cesse par la libre et prévoyante volonté de ceux sur la tête desquels elles pourraient expirer. Les renouvellements fréquents des substitutions, simplifiés par la pratique actuelle de la législation, fournissent aux anciennes familles le moyen utile de rectifier des abus, et de parer aux inconvénients que peuvent entraîner les agglomérations des immeubles trop vastes. Ils offrent

[1] Et lorsque l'appelé est majeur.

surtout l'occasion d'améliorer le sort des cadets, puisqu'on peut ainsi augmenter ou proportionner plus exactement la part destinée à les doter, et qui doit, à chaque génération, être puisée dans le fonds commun créé par la substitution. Cette part s'augmente par l'action de plus en plus puissante et fréquente des assurances sur la vie, admirable combinaison qui fait du sacrifice annuel d'une portion de ses revenus une habitude pour le père de famille, en même temps qu'un gage permanent de son amour paternel.

Ce qui étonne un Français dans l'application de ce régime, c'est l'union des familles, tout aussi grande en Angleterre que chez nous; c'est l'absence de la jalousie qu'excite en France le moindre avantage fait dans les limites étroites du code civil; jalousie du reste légitime, à cause du caractère exclusivement personnel et transitoire de ce privilége. Très-probablement, cette parfaite et universelle résignation des cadets à un tel ordre de choses ne durera pas toujours; mais elle dure encore, et si bien qu'elle permet aux nouveaux riches d'adapter avec intelligence le système créé par l'aristocratie féodale aux conditions et aux besoins de la vie moderne. En deux mots, le patrimoine foncier de toute famille anglaise, ancienne ou nouvelle, est regardé comme un petit État, et s'appelle même ainsi : *Estate*. L'idée de le subdiviser paraît aussi étrange et aussi insensée, aussi *unpratical*, qu'à nous le partage de la royauté entre les fils de Clovis. On se borne à corriger avec prudence et affection, par l'usage du droit de tester, ce qu'il y a de trop absolu dans le droit d'aînesse.

Je ne prétends pas traiter ici la question du morcellement de la propriété foncière par le partage égal des successions. Je sais quelle est la force du principe que le code Napoléon a déposé dans les entrailles de la France, et qui a eu l'avantage d'être servi plus encore par ses antagonistes que par

ses avocats. Quoiqu'il imposât à l'une des libertés les plus précieuses et les plus naturelles de l'homme un joug inconnu jusqu'à nos jours, il a eu en général le privilége d'être combattu par les ennemis de la liberté moderne. Il a été mis en question sous la Restauration par des hommes d'État qui s'étaient laissé poser en adversaires des idées et des institutions libérales. Il l'est encore aujourd'hui par une école soi-disant religieuse, qui lance chaque jour les diatribes les plus provoquantes contre toutes les manifestations de l'indépendance humaine. Là est la force et l'honneur de ce principe. Mais il lui reste à subir l'épreuve d'une discussion sur le terrain de la liberté, et au point de vue des garanties que la mobilité et la divisibilité à l'infini de la propriété peuvent offrir, d'une part à l'esprit de famille et à l'agriculture, de l'autre à la durée et à la dignité des sociétés modernes [1]. Il reste à démontrer que le morcellement indéfini des héritages, et l'action dissolvante de l'égalité absolue des partages, ne sont pas l'instrument le plus efficace que le despotisme ait jamais pu inventer pour broyer toutes les résistances et pulvériser toutes les forces collectives ou individuelles [2].

En attendant, ce qui est sûr, c'est que la liberté politique

[1] Il est impossible de ne pas signaler ici le remarquable travail que M. Le Play, ingénieur en chef des mines, a consacré à cette question dans son vaste et important ouvrage intitulé : *Les Ouvriers européens*, 1855, *in-folio*, p. 223, 251, 286. Il prouve que l'action de la loi qui attribue à chaque héritier, nonobstant la volonté du père de famille et des autres cohéritiers, le droit de morceler l'héritage, est le plus grand obstacle à la constitution de la petite propriété que le code Napoléon a prétendu fonder. Quant au point de vue agricole, il faut lire et relire le livre de M. Léonce de Lavergne, sur l'*Économie rurale* de l'Angleterre, où les faits parlent avec une si convaincante éloquence.

[2] « Établissez le code civil à Naples; tout ce qui ne vous sera pas attaché va se détruire en peu d'années. C'est ce qui m'a fait prêcher un code civil et m'a porté à l'établir. Tout ce qui n'est pas substitution tombe... » *Lettre de Napoléon Ier à Joseph Bonaparte*, du 5 juin 1806.

de l'Angleterre repose sur le principe contraire. La stabilité des biens fonciers, garantie par le droit de tester librement, est le palladium de la société anglaise, le double boulevard qui l'a défendue jusqu'à présent contre l'omnipotence monarchique et contre les envahissements de la démagogie. Grâce à cette institution, le respect de soi s'allie au respect des ancêtres sous l'abri du toit paternel; l'esprit de liberté trouve partout des foyers de résistance, de force et de durée enracinés dans ce sol qui n'a pas, comme ailleurs, perdu en quelque sorte la qualité d'immeuble pour devenir une terre inanimée, une poussière indifférente, possession éphémère d'une génération ou deux, sans liens avec le passé, sans intérêt dans l'avenir, sorte de monnaie un peu plus encombrante que l'autre, en attendant que les cédules hypothécaires et les nouvelles combinaisons du crédit l'aient transformée en valeur au porteur.

Et majores vestros et posteros cogitate : voilà ce que tout Anglais sait lire sur le fronton de la maison de ses pères, qui lui rappelle la fière indépendance dont ils y ont joui, et dont il est à son tour comptable envers sa postérité.

C'est ainsi que se forment, à l'ombre du foyer paternel, sous les arbres plantés par les ancêtres, ces vies calmes et inflexibles, ces races nobles et pures, qui se personnifient dans le *country-gentleman*, le *civis agricola* de l'Angleterre. C'est là qu'il apprend cette sereine fierté, cette indépendance respectueuse et satisfaite, cette attitude qui n'est ni rogue ni servile, dont il offre le modèle. C'est là que se développe le tranquille sentiment du bien-être assuré qui fait le fondement du repos des États; le bonheur d'être à sa place, de tenir son rang, parce que ce rang est suffisamment garanti contre la mobilité des choses humaines, contre cette proximité perpétuelle du néant qui menace les existences sociales sous

les pouvoirs absolus et sous les démocraties. Ces heureuses dispositions rejaillissent du sein de la vie privée et rurale sur la vie politique, et ont presque toujours animé les hommes publics de l'Angleterre, en leur inspirant, dans les plus hauts rangs comme dans les plus obscurs, le culte du devoir et de la dignité personnelle. Quand Napoléon fut arrivé à Sainte-Hélène, on raconte qu'en s'entretenant de la grande position que venait de se faire le capitaine qui l'avait vaincu, et de l'avenir qu'une telle victoire pouvait ouvrir à un ambitieux, il lui échappa ces mots : *Nous allons voir maintenant ce que va faire Wellington.* Sa propre carrière, si aventureuse, si rapide, toutes les fortunes qu'il avait faites et défaites, son habitude de jouer avec la conscience d'autrui comme avec la sienne, tout cela ne lui permettait pas de comprendre que pour un Anglais, même parvenu au plus haut point de gloire et de popularité, il n'y avait rien de mieux à faire que de rester à sa place, de faire son devoir, de compter pour ce qu'on vaut dans le parlement de son pays, d'y élever une voix respectée, et puis de trouver dans la création d'un patrimoine agricole, comme celui que fonda Wellington à Strathfieldsay, l'occupation de sa vieillesse, l'honneur et l'indépendance de sa postérité.

Que nul ne méconnaisse d'ailleurs les secours qu'une semblable vie apporte aux facultés les plus généreuses de l'âme, aux grands caractères et aux dévouements historiques. Quand les circonstances l'exigent, quand l'heure des luttes suprêmes a sonné, c'est de là, c'est du sein des exploitations rurales de la race anglo-saxonne que sortent les chefs prédestinés au commandement, à la responsabilité, à la gloire. C'étaient des gentilshommes campagnards que ces deux hommes qui portent les noms les plus purs de l'histoire de la liberté moderne, qui sont les deux types par excellence du patriote,

du libéral, de l'honnête homme : Hampden et Washington[1].

On en peut conclure, pour l'instruction des autres peuples, que la liberté de tester est à la fois la conséquence et la garantie de la liberté générale. C'est ce que comprennent fort bien les écrivains qui défendent à la fois parmi nous la monarchie absolue et le système du code civil. Mais c'est ce que ne devraient pas méconnaître ceux qui restent fidèles aux croyances et aux espérances libérales. Le droit d'aînesse, c'est-à-dire le frein mis à la divisibilité infinie de la terre par la liberté de tester, ne répugne qu'au despotisme. Il n'est nullement inhérent à la seule aristocratie. Il s'adapterait parfaitement à une démocratie sagement organisée. Il lui donnerait la force et le droit de durer, en se conciliant avec les meilleurs instincts de la nature, comme avec les meilleurs intérêts de la propriété.

Quand les Anglais voulurent mettre le sceau à l'asservissement de l'Irlande, ils décrétèrent par une loi de 1701 que *les biens fonciers de tout papiste décédé seraient partagés également entre ses fils*, à moins que l'aîné ne devînt protestant, auquel cas il pouvait redevenir héritier exclusif à la mort de son père. (*Acte de la 2e année de la reine Anne*, ch. VI, sect. 10 et 12.)

Quand ils commencèrent à se repentir de leur longue iniquité envers leur victime, le premier acte de l'émancipation graduelle des catholiques fut d'abroger cette loi en 1778, et de rétablir ainsi pour les *papistes* irlandais la dignité et l'indépendance de la propriété.

[1] Grâce à M. Guizot et à son gendre, M. de Witt, on connaît assez en France les lettres et la vie de Washington pour ne pas s'étonner de le voir compter parmi les gloires de cette Angleterre qu'il a vaincue. C'était à coup sûr un Anglais pur sang, aussi aristocrate que n'importe quel lord de son temps et du nôtre. On compte parmi nous beaucoup d'amateurs de paradoxes, mais le plus audacieux de tous n'oserait entreprendre de faire passer Washington pour un démocrate.

Tel est donc l'esprit, telle est la règle, non pas, encore une fois, de l'aristocratie, mais de la propriété, de toute propriété foncière. Tant que cette législation restera debout, tant qu'elle ne subira d'autre changement que ceux qui en restreindront les abus et en perfectionneront le maintien, on peut être rassuré sur l'avenir de l'Angleterre. L'orage ne grondera sérieusement pour elle que le jour où un mouvement d'opinion se déclarera contre les substitutions. Alors, mais alors seulement, elle fera le premier pas sur cette pente qui précipite les peuples à travers les secousses des révolutions dans les bas-fonds du despotisme. Jusqu'à présent il n'y en a eu qu'un symptôme avant-coureur : c'est la proposition faite en 1854 à la Chambre des communes par M. Locke King pour obtenir une enquête sur la loi des successions. Rejetée par une majorité considérable, elle semble n'avoir ni trouvé d'écho, ni laissé de trace. Mais c'est un présage que les hommes prévoyants, que les amis sincères de la liberté en Angleterre feront bien de ne pas oublier : car c'est par là que l'ennemi pénétrera dans la place.

CHAPITRE VIII

LA RÉFORME PARLEMENTAIRE.

Quant à la réforme parlementaire, à celle qui s'est faite il y a vingt-cinq ans, comme à celle dont il sera encore question dès que la paix sera rétablie, elle ne changera rien au fond des choses en Angleterre. La réforme de 1830 a eu pour principal inconvénient de rendre l'accès de la Chambre des communes plus difficile à des jeunes gens de mérite et d'avenir, qui y arrivaient autrefois, comme Burke, Fox et Pitt, par l'appui d'un personnage indépendant, propriétaire d'un bourg ayant la franchise électorale, tandis qu'ils sont aujourd'hui obligés de se dévouer dès leurs débuts aux intérêts du gouvernement, ou aux passions de l'opposition, en recherchant à tout prix une notoriété souvent peu compatible avec la réserve et la dignité de l'homme public. On en a conclu que le niveau général de la Chambre des communes avait baissé depuis lors. Cela peut être : il n'en était pas moins légitime et nécessaire de faire disparaître le scandale des bourgs pourris, et de rétablir une juste proportion entre la représentation des intérêts anciens ou agricoles et celle des intérêts nouveaux ou industriels dans le parlement. Cette réforme n'a fait que répondre à l'accroissement de travail et de richesse qui s'était produit dans les villes et dans les districts manufacturiers du pays. Au point de vue moral et historique on peut déplorer cet accroissement, mais du moment qu'il a été un fait accompli, il était interdit à la politique de n'en pas tenir compte. C'eût été le comble de

l'injustice et de l'imprudence que de refuser aux populations et aux capitaux créés par le développement du travail mécanique et de l'industrie houillère leur part proportionnelle dans la représentation nationale. Cette part n'a point été dépassée, et en même temps qu'on admettait à la jouissance de la franchise électorale ces éléments nouveaux, on renforçait l'élément ancien et vital de la puissance publique en augmentant le nombre des fermiers électeurs, et surtout celui des membres du parlement nommés par les comtés, c'est-à-dire par la propriété foncière, constituée et consolidée par l'indivision des terres. Celle-ci conserve donc encore la prépondérance dans un système dont heureusement aucune force vive, aucun ensemble d'intérêts, aucun droit, aucun besoin n'est exclu. Notons qu'il a fallu cinquante années d'efforts pour en arriver là [1]. On pourra encore réduire le nombre des petits bourgs électoraux, mais on ne le fera pas sans donner un équivalent proportionné à la représentation agricole; et tant qu'il en sera ainsi on n'aura rien changé, rien ébranlé de fondamental. Il en serait autrement si on parvenait à changer la proportion actuelle, à prendre pour base unique la population, à livrer à la population flottante, agitée et démoralisée des villes la majorité des choix, à donner pour fondement exclusif à la représentation nationale les mirages et les aberrations du suffrage universel. Ce jour-là, à coup sûr, c'en serait fait du parlement et de l'Angleterre actuelle; mais d'ici-là, on a le temps d'attendre.

Quant à présent, le parlement reste ce qu'il était, le grand conseil d'un grand peuple, où toutes les passions et tous les préjugés ont droit de séance et de vote, mais où leur inévi-

[1] Le second Pitt fit son premier discours pour la réforme électorale en 1782, et la réforme ne fut votée que sous le ministère de lord Grey, et sur la proposition de lord John Russell, en 1831.

table danger rencontre pour contre-poids et pour remède toutes les forces, toutes les lumières et toutes les indépendances que cette race virile et prudente recèle dans son sein. Jusqu'à présent tous les besoins réels y ont trouvé une libre manifestation ; tous les intérêts sérieux y sont sagement pondérés. Aucune autre forme de gouvernement n'a donné à l'homme plus de chances de rencontrer le juste et le raisonnable, plus de facilités pour éviter l'erreur ou pour la réparer.

Que peut-on vouloir de plus ? Ne pas permettre à l'instrument de se rouiller ou de se contracter, c'est la sagesse même qui l'ordonne : mais vouloir le briser ou le transformer, ce serait le comble de l'ingratitude et de la folie. Laissons là pour un moment les prévisions de l'avenir, pour jeter un regard sur le spectacle que nous offre la vie actuelle du palais de Westminster.

CHAPITRE IX

LE PARLEMENT.

Je ferais, je l'avoue, peu de cas du cœur et du jugement de l'homme qui approcherait sans émotion de ce palais du parlement anglais, de ce temple de l'histoire et de la loi, de l'éloquence et de la liberté. On ne doit fouler ce sol qu'avec respect : il est plus sacré mille fois que celui du Pnyx d'Athènes ou du Forum romain, car il est depuis mille ans le sanctuaire politique et législatif d'un peuple chrétien et le berceau des libertés du monde moderne.

Là pendant de longs siècles le droit des peuples et la dignité de l'homme ont lutté victorieusement contre le pouvoir absolu et l'omnipotence d'un seul. Là s'est brisée en éclats la théorie humiliante de l'inamissibilité du pouvoir et de l'autocratie des princes. Là s'est célébré le triomphe de cette liberté disciplinée qui implique et maintient le respect de l'autorité, et qu'exprime si bien le terme anglais : *The liberty of the subject*. Là se sont débattues les plus nobles causes que la parole humaine ait eu à défendre de nos jours : la cause de la liberté et de l'humanité contre la révolution, plaidée et gagnée par le génie de Burke et de Pitt; la cause des esclaves noirs contre le féroce égoïsme de l'industrie coloniale, plaidée et gagnée par l'intrépide et persévérante vertu de Wilberforce; la cause des catholiques d'Irlande et d'Angleterre contre trois siècles de préjugés et de persécutions, plaidée et gagnée par la bouillante éloquence d'O'Connell et de Sheil; enfin la cause de l'ouvrier et du pauvre contre

l'aveuglement de la grande propriété, plaidée et gagnée par le mâle bon sens de Peel.

Là du moins la parole humaine ne sera point accusée de stérilité et d'impuissance. Sans doute on s'y laisse entraîner, comme ailleurs, à d'étranges illusions, à de funestes emportements; mais la raison n'y a jamais été condamnée sans appel. Sans doute l'erreur, le mensonge y ont souvent exercé, y exercent encore aujourd'hui leur détestable empire; mais la vérité n'y est jamais restée longtemps sans défenseurs. La justice y a été, sinon toujours exaucée, au moins toujours entendue, et le droit y a sans cesse triomphé de la force par les seules armes de l'éloquence et de la raison.

Le monument répond à la majesté de sa destination. Il est à coup sûr le produit le plus magnifique de la renaissance de l'architecture au dix-neuvième siècle. On pourrait désirer un style moins fleuri, une richesse moins monotone dans les décorations de ce splendide édifice. On regrette que l'architecte ne se soit pas laissé inspirer par la noble simplicité de l'abbaye de Westminster, plutôt que par le voisinage trop immédiat de la chapelle de Henri VII, ou par le style flamboyant de l'ancien cloître des chanoines de Saint-Étienne, qu'il a bien fait de conserver scrupuleusement au centre de son œuvre moderne, mais dont il pouvait se dispenser de faire le type et le motif dominant du palais régénéré. Mais n'importe : l'ensemble est incomparable. Cette masse énorme découpée à jour, cette forêt de pignons, de créneaux, d'arcs-boutants, cette profusion de sculptures au dehors et au dedans, ces tours colossales, ces innombrables clochetons, cette façade sur la Tamise avec sa double terrasse baignée par les flots du fleuve qui viennent jeter aux pieds du législateur la grandeur navale et commerciale de l'Angleterre, tout cela mérite bien le cri d'admiration que jeta l'empereur Nicolas à la vue

du monument encore inachevé : *C'est un rêve en pierre* [1].

On entre, et l'on est comme écrasé par l'immensité de la salle qui sert de vestibule, du vieux *Westminster-Hall* avec sa voûte en bois portée sur des figures d'anges qui servent d'entraits. Cette salle passe pour la plus grande de l'Europe et la plus hardie, puisque la voûte ne porte que sur les murs latéraux. C'est là que s'est célébré jusqu'en 1820 le banquet féodal qui terminait la cérémonie du sacre des rois d'Angleterre, et pendant lequel un champion armé de pied en cap entrait à cheval, flanqué du connétable et du comte maréchal, et jetait son gant au téméraire qui voudrait contester le droit du roi à la couronne qu'il venait de prendre sur le tombeau d'Édouard le Confesseur. C'est là aussi qu'ont été jugés tous les grands procès politiques qui donnent à l'histoire d'Angleterre un caractère si spécial, depuis celui du roi Charles Ier jusqu'à celui de la reine Caroline en 1820. C'est là surtout que le procès de Warren Hastings absorba pendant quinze ans toutes les merveilles de l'éloquence de Burke, de Pitt, de Fox et de Sheridan. Ce sont bien là les propylées de la grandeur parlementaire.

On gravit l'escalier qui en sort pour conduire à l'enceinte des deux Chambres, et on y rencontre les statues des hommes d'État, des magistrats, des ministres, des grands citoyens qui ont le plus honoré l'Angleterre. En franchissant la porte principale, on passe entre Falkland et Hampden, les deux héros de la grande guerre civile, le royaliste intègre, conci-

[1] Sir Charles Barry, auteur du plan préféré au concours ouvert aussitôt après l'incendie du vieux palais, en 1835, aura sans doute l'honneur de l'achever, car il ne reste plus guère que les deux tours principales à terminer. Il s'est du reste aidé, pour la partie ornementale, du talent hors ligne de l'architecte catholique Pugin, dont une mort prématurée a interrompu la carrière, mais non pas avant qu'il eût conquis la première place dans son art pour les quarante églises catholiques élevées par ses soins ou d'après ses dessins sur le sol émancipé de l'Angleterre.

liant et désintéressé, le parlementaire intrépide, modeste et chevaleresque, réconciliés par la mort et réunis par la gloire dans l'admiration commune d'une postérité reconnaissante. Ailleurs et partout, des peintures à fresque, qui pourraient être meilleures, reproduisent des sujets exclusivement empruntés à l'histoire ou à la poésie nationale, au lieu des allégories stupidement mythologiques qui présidaient aux délibérations du Luxembourg et du palais Bourbon. Rien de plus saisissant, de plus approprié à sa destination que la disposition et la décoration des deux salles des séances qui font face l'une à l'autre, aux deux extrémités des bras d'un corridor en forme de croix, dont les voûtes immenses appellent et étonnent le regard. La Chambre des lords offre un aspect splendide : tout n'y est pas irréprochable au point de vue de l'art, mais de combien ne dépasse-t-elle pas en magnificence et en majesté tous les édifices analogues en Europe! Les célèbres tapisseries qui représentaient la défaite de l'*Armada* espagnole par les flottes de la reine Élisabeth, et que consuma l'incendie de 1835, ont été remplacées par des vitraux où figurent les rois et les reines d'Angleterre. Entre les fenêtres se dressent les statues des barons qui imposèrent en 1215 la grande charte au roi Jean : revêtus de leurs cottes de mailles, appuyés sur leurs glaives et leurs écussons armoriés, ils semblent promener un regard austère et paternel sur leurs descendants qui siégent à leurs pieds, et qui ont reçu d'eux l'inestimable patrimoine de la liberté et de l'honneur. Partout le blason vient éclairer et expliquer l'histoire. Les armoiries des grands justiciers depuis le temps de la conquête normande, avec leurs noms et la date de leur installation, décorent avec une parfaite convenance l'enceinte où siége toujours la plus haute juridiction du pays. Les chanceliers qui ont de tout temps présidé la Chambre des pairs y ont aussi leurs annales

écrites dans leur blason ; le nom de Thomas Becket y figure avec celui de tant d'autres évêques, archevêques, cardinaux qui ont rempli comme lui cette charge illustre. Le culte de la tradition et de l'histoire, le vrai patriotisme, l'a emporté partout sur l'esprit de secte ou de parti. Nulle part le protestantisme n'a posé son empreinte sur le monument ; nulle part ne se montre la solution de continuité qui a séparé par la réforme les Anglais du seizième siècle de leurs glorieux et invincibles ancêtres. Partout, au contraire, triomphent les formes et les souvenirs de l'art catholique : et on pourrait reprocher à l'ensemble des décorations, confiées au talent prodigieux du catholique Pugin, d'avoir affecté un caractère trop ecclésiastique, et de trop donner à cette enceinte législative l'apparence d'une cathédrale. Le trône où la reine vient ouvrir et clore les sessions annuelles du parlement, ce trône avec son dais, ses candélabres, ses marches du style le plus riche et le plus liturgique, semble un véritable autel.

Jamais la royauté, la liberté et l'histoire n'ont eu de plus splendide sanctuaire [1].

L'effet de la Chambre des communes, plus simple, plus austère, eût été non moins grandiose, s'il n'avait fallu sacrifier en partie aux exigences de l'acoustique. Mais là aussi le caractère historique et traditionnel a servi de base à la décoration. Les représentants du peuple y siégent au milieu des insignes des villes, des provinces, des rois et des reines dont l'autorité, les intérêts et la grandeur sont venus, après tant de siècles de conflits, s'absorber dans ce grand corps qui s'est

[1] Par un bizarre et funèbre rapprochement, à quelques pas de cette enceinte, où la royauté anglaise apparaît dans toute la pompe historique qu'elle a seule conservée parmi toutes les nations de l'Occident, on garde dans une armoire de la bibiothèque des Lords l'expédition sur parchemin de la sentence de mort prononcée contre le roi Charles Ier, avec les signatures et les cachets armoriés de Cromwell, de Ludlow, et de tous les autres régicides.

longtemps vanté d'être *the first assembly of gentlemen in Europe;* et là comme partout, sur le pavé comme sur le plafond, à leurs pieds comme au-dessus de leurs têtes, les fidèles Communes lisent la fière devise donnée par Richard Cœur de Lion à sa couronne et qui résume si bien l'histoire, la grandeur et la force de l'Angleterre : *Dieu et mon droit.*

C'est au milieu de toutes ces magnificences de l'art et de l'histoire que délibère le Parlement d'Angleterre et qu'il délibère avec une simplicité, une aisance et une tranquillité qui sont le gage des institutions fortes et sérieuses. Rien d'affecté, rien de théâtral. Quelques hommes en frac et en paletot, le chapeau sur la tête, s'y occupent des intérêts du plus grand empire de l'univers et y font, avec une lenteur salutaire, des lois qui vont régir les destinées de deux cent millions d'hommes répandus dans les cinq parties du monde. Ils parlent comme ils siégent, sans façon. Cette admirable et enviable simplicité est ce qui frappe le plus dans les discussions du palais de Westminster. Chacun s'y montre tel qu'il est, et, chose plus rare, chacun y prend facilement et rapidement la place qui lui appartient légitimement; chacun y remplit le rôle auquel il est le mieux adapté, et que l'instinct de tous lui a reconnu. A côté de l'homme politique proprement dit, de l'homme d'affaires rompu au maniement des finances ou des bureaux, vient se placer le légiste, l'industriel, le chef de parti en qui se résument la force et le droit d'une moitié de l'Angleterre. A côté de l'enfant perdu d'une conviction isolée, le *debater*, c'est-à-dire l'homme qui sait mener et éclairer un débat, intervient, quand il le faut, avant et après l'homme qui ne sait faire qu'un discours méthodique et préparé. Point de tours d'inscription : chacun parle au moment qui lui convient le mieux et que nul ne songe à lui contester.

On fait aux ministres trop de questions et des questions souvent indiscrètes ou inopportunes, qui n'obtiennent et ne méritent que des réponses évasives et dérisoires. Tout le monde y parle trop longuement pour notre goût, et c'est le grand défaut de leur système de discussion. Mais ce défaut même n'est que l'excès d'une vertu dont le nôtre était trop complétement dépourvu : le respect du droit individuel, et la tolérance des opinions adverses. Quelquefois on se dérobe, par la fuite, à une épreuve trop prolongée, et le désert se fait autour du membre malencontreux qui abuse de sa facilité, surtout s'il méconnaît les exigences de l'appétit ou du sommeil de ses auditeurs : mais, le plus souvent, on y sait supporter l'ennui comme la contradiction. On n'y a pas l'habitude d'interrompre un orateur par des murmures, par des exclamations, par des protestations contraires aux idées qu'il soutient. On sait bien que, s'il parle, c'est pour faire valoir ses propres idées, non celles de ses adversaires : ceux-ci attendent patiemment leur tour pour lui répondre. La réponse peut être aussi mordante, aussi violente que l'on voudra, mais, au moins, le préopinant aura pu rendre toute sa pensée, sans avoir eu à lutter contre les clameurs et les aboiements de ceux qui se figurent qu'une opinion refoulée par le bruit dans la poitrine d'un orateur est une opinion confondue et anéantie.

J'ai entendu non-seulement les grands orateurs à qui le prestige du talent pourrait faire supposer une autorité spéciale, mais des personnages de troisième et de quatrième ordre soutenir les thèses les plus impopulaires, les plus odieuses à l'immense majorité de l'assemblée, au milieu d'une chambre, sinon attentive, du moins respectueusement silencieuse.

Chose digne de remarque! le Parlement anglais semble

devoir être la terre promise de l'hérédité du pouvoir et de l'éloquence politique, c'est-à-dire des deux forces qui répugnent le plus au système qui se partage la domination du monde moderne; mais ni la naissance, qui est le cauchemar des révolutionnaires, ni la parole, qui est le cauchemar des absolutistes, n'y exercent une influence abusive. L'histoire démontre que, depuis Somers jusqu'à Peel, les grands rôles y ont surtout été joués par des hommes dont la naissance était inférieure à celle de la plupart de leurs auditeurs et de leurs partisans, et qui n'eussent point fait partie de ce qui s'appelle la noblesse sur le continent. Et quant à l'empire abusif de la parole, cette patrie de l'éloquence politique est de tous les pays du monde celui où la parole, quand elle n'est que la parole, obtient le moins de faveur. Le *vox et præterea nihil* n'y a aucune chance de succès. Un homme qui n'est qu'un beau parleur est aussitôt mis à sa place, c'est-à-dire très-bas. On lui préfère toujours l'homme de conscience ou d'affaires qui bégaye ou qui bredouille, mais qui parle le langage de la conviction, de l'expérience, ou de la passion. On sait que l'esprit de discipline et de pratique a fait comprendre de tout temps au parti du gouvernement, comme à celui de l'opposition, la nécessité d'avoir un chef avoué, ou, comme ils disent, un conducteur, *a leader*, dans chacune des deux Chambres. On subit souvent sa domination en frémissant, mais on la subit toujours docilement tant qu'elle dure. Or, on a vu l'armée ministérielle et, ce qui est plus étrange encore, l'opposition, conduite par des hommes qui étaient bien loin d'être éloquents. Ni lord Castlereagh, ni lord George Bentinck n'étaient, à vrai dire, des orateurs; sir Robert Peel l'était peu, le duc de Wellington pas du tout, et je ne pense pas que lord Palmerston l'ait été plus d'une fois dans sa vie. Mais tous à certains jours donnés ont régné par l'empire de

leur parole, parce que, sous une forme souvent inculte, elle reproduisait fidèlement l'autorité de leur position et la volonté de leur parti. Leurs vrais orateurs s'élèvent le plus souvent à l'éloquence sans y aspirer. Ils y arrivent insensiblement, à travers les embarras techniques d'une discussion hérissée de chiffres ou de détails; mais montés à ce faîte ils y planent avec un naturel et une majesté dont le charme et l'ascendant sont infinis. Alors l'Angleterre tout entière tressaille : elle reconnaît ce prestige éphémère, mais incomparable, qui fait de la parole humaine, à certains moments, le type suprême de la beauté, l'arme irrésistible de la vérité. Elle inscrit avec orgueil le nom de ce nouveau venu au premier rang de ses gloires; elle salue en lui un *orateur;* car les Anglais ne comprennent pas que, dans notre langage parlementaire, nous ayons été conduits à donner ce grand nom à tout homme qui parle.

Du reste, l'éloquence parlementaire, ou (pour nous servir d'un mot que les Anglais comprennent encore moins) la *tribune* rencontre déjà une rivalité formidable dans la presse. Un des chefs de la nouvelle école radicale a prétendu prouver que le développement actuel de la presse périodique peut tenir parfaitement lieu des assemblées politiques, et que le Parlement anglais n'est qu'un rouage criard, importun et superflu. Cette pensée, déjà formulée en Angleterre, où tout se dit sans détour, explique ailleurs et sert à ménager plus d'une défection. Le radicalisme, qui déteste toutes les garanties politiques, parce que toute garantie est un frein ou une tradition, comprend, avec cet instinct propre aux démolisseurs, que si la tribune, tant qu'elle est debout et libre, oppose une barrière insurmontable au despotisme du club comme à celui de la caserne, elle sert aussi de boulevard à l'ordre et à l'autorité légitime, comme à la conscience et à la

liberté individuelle[1]. Il n'ignore pas que, par une sorte de fascination bienfaisante qui s'est exercée sur Mirabeau comme sur M. Berryer, les principes conservateurs ont en général fini par rallier les grands orateurs. L'expérience a prouvé, en France comme en Angleterre, que les majorités législatives, gouvernées par la parole et préservées de toute violence extérieure, donnent toujours raison à la cause de la vieille société contre les utopistes et les niveleurs. La même expérience prouve au contraire que la presse radicale ou fanatique, implacable contre les pouvoirs contenus et modérés, sait devenir aussi souple et aussi soumise que l'exige le pouvoir absolu. En coexistant avec lui, elle s'efforce de l'enlacer ou de l'exploiter, de manière à poursuivre son œuvre sans relâche. Les vieux et sincères amis de la liberté n'en resteront pas moins fidèles à l'axiome qui regarde l'action réciproque de la presse sur la tribune et de la tribune sur la presse comme la condition fondamentale du gouvernement des pays libres.

Viendra-t-il jamais un jour où la dissolution sociale, opérée par une démocratie matérialiste, et fomentée par les

[1] En France, les opinions extrêmes professent à l'envi cette horreur du gouvernement parlementaire. On lit dans la *Presse* du 28 décembre 1855 ce qui suit :

« Jamais discussion terminée par un vote n'a enfanté une solution. Deux contre un ou onze contre dix n'ont jamais rien prouvé dans aucune assemblée, dans aucune académie, dans aucune conférence, dans aucun congrès, sinon le défaut d'évidence, l'absence de certitude. »

Et plus loin :

« Avec le système constitutionnel, lequel exige des assemblées où tout se débat et aboutit à des questions qui se décident par des votes entre majorité et minorité, cela pouvait être une difficulté invincible ; mais cela cesse d'en être une avec le régime rationnel, *lequel n'a besoin que de journaux.* »

L'*Univers* du surlendemain reproduit avec solennité une partie de ces axiomes, et ajoute pour son propre compte :

« On ne saurait mieux dire... Espérons que l'absurdité du système deviendra enfin visible à tous les yeux. »

témérités de la presse, engloutira aussi le Parlement d'Angleterre? Verra-t-on là aussi une horde de barbares, conduite par des histrions, venir se répandre sous ses voûtes splendides pour violer la liberté et la majesté du sanctuaire de la vie nationale? Ou bien y verra-t-on encore apparaître un nouveau Cromwell pour ordonner à une escouade de soldats de jeter à la porte les bavards et les réfractaires? Cela se peut : mais ce ne sera pas de sitôt. Nul parmi nos contemporains n'aura cette joie ni cette honte.

CHAPITRE X

O'CONNELL ET LA CHAMBRE DES LORDS.

Je m'arrête ici pour raconter en passant un épisode trop oublié de la noble histoire qui se déroule depuis des siècles dans l'enceinte du palais de Westminster.

En 1843, O'Connell, que le succès de l'émancipation catholique, dû surtout à son éloquence et à son audace, avait rendu l'idole et le maître de l'Irlande, présidait à un immense mouvement populaire, qu'il appelait lui-même l'*agitation*, et qui avait pour but avoué le *rappel de l'union*, c'est-à-dire l'abrogation de l'acte par lequel Pitt, en 1800, avait fait voter par les Chambres anglaises et irlandaises la réunion de deux parlements en un seul[1]. C'était vouloir porter à la politique et à la puissance de l'Angleterre le coup le plus sensible; c'était, en outre, toute une révolution historique, et, comme le dit un jour M. Canning, autant aurait valu demander la restauration de l'heptarchie saxonne. Cependant on le laissa user en toute liberté des forces prodigieuses que le droit illimité de parler, d'imprimer et de s'associer mettait à la disposition d'un homme tel que lui.

Catholique notoire, sincère et zélé, chef d'une entreprise qui avait pour résultat nécessaire d'assurer la prépondérance

[1] La Chambre des lords et la Chambre des communes d'Irlande furent supprimées, comme l'avaient été, en 1707, celles d'Écosse, et l'on admit au parlement anglais (qui prit à cette occasion le titre d'*impérial*) vingt-huit pairs irlandais et cent membres élus dans les comtés et les villes d'Irlande, pour y représenter la noblesse et le peuple de ce royaume.

politique et sociale aux catholiques, lesquels forment, comme chacun sait, la très-grande majorité du peuple irlandais, il eut soin de rester fidèle aux doctrines qu'il avait professées toute sa vie, en abjurant solennellement toute intention de profiter de l'ascendant inévitable des catholiques dans le parlement restauré de Dublin, pour user de représailles envers la minorité protestante, et pour établir une inégalité quelconque à son détriment. Sauf cette unique précaution, il ne négligea rien de ce qu'il fallait pour braver la puissance britannique, pour alarmer le sentiment national et religieux de l'Angleterre. Il tenait en plein air des meetings, qualifiés par lui-même de *meetings monstres*, où l'on vit *deux* et *trois cent mille* hommes amoncelés autour du lieu d'où il faisait entendre, à tous ceux que sa voix de Stentor pouvait atteindre, des paroles enflammées qui, dès le lendemain, étaient répandues à plusieurs millions d'exemplaires dans tout l'empire britannique. Ces champs de mai populaires se renouvelèrent plusieurs fois par mois, et même par semaine, pendant une année entière, sous les yeux de la force publique, de la police armée et soldée par le gouvernement anglais, mais qui n'intervenait que pour maintenir l'ordre dans cet immense assemblage d'ennemis. Il ne s'arrêta pas là. Il organisa une souscription annuelle destinée à pourvoir aux frais de l'*agitation*, et qui rapporta, en 1842 seulement, la somme de 260,000 francs. Il alla même jusqu'à instituer des tribunaux d'arbitres destinés à remplacer la justice ordinaire, et il les fit fonctionner en sa présence. Légiste habile, en même temps que tribun audacieux, il se vantait de pouvoir conduire à grandes guides une voiture à quatre chevaux à travers le dédale de la législation anglaise; et fort de cette science de jurisconsulte, ou peut-être désireux lui-même de voir mettre un terme éclatant à une situation dont l'issue

devenait chaque jour plus menaçante, il provoquait, dans chacune de ses harangues, le gouvernement à le poursuivre en justice. Le 20 septembre, dans un banquet public, il se livre à ces grossièretés de langage qui lui étaient trop habituelles, et termine son discours par cette apostrophe au gouvernement absent : *Je vous attends; attaquez-moi, si vous l'osez.* Et en même temps il convoque pour le 8 octobre, à Clontarf, dans un faubourg de Dublin, un *meeting* plus colossal que tous ceux qui l'avaient précédé.

Sir Robert Peel était alors premier ministre. Cédant aux excitations pressantes de l'opinion anglaise, il sentit qu'il était temps d'intervenir. Le 7 octobre, une proclamation du vice-roi d'Irlande interdit le *meeting* commandé pour le lendemain, comme attentatoire à la paix publique. O'Connell ordonne aussitôt à la foule d'obéir : il envoie son principal lieutenant, une branche de feuillage à la main, au-devant des flots du peuple qui s'amassaient déjà au lieu indiqué, il se porte lui-même à leur rencontre. A sa voix, tout le monde obéit et rentre chez soi. Le 14 octobre, il est cité à comparaître devant la justice, comme prévenu de conspiration contre la souveraineté de la reine et de la loi, et d'usurpation de la prérogative royale. Mis aussitôt en liberté sous caution, il est décrété d'accusation par le grand jury, le 8 novembre. Pendant six mois, à force d'incidents, il parvient à retarder le jugement définitif, et pendant ces six mois il continue à tenir ses *meetings*, non plus en plein air, pour ne pas violer la lettre de la proclamation royale, mais dans des enceintes publiques; il continue aussi à toucher sa liste civile et à faire fonctionner toute son organisation antibritannique. Il fait plus : déclaré coupable par le jury de Dublin le 12 février, il élève une nouvelle difficulté qui oblige la cour à ajourner l'arrêt relatif à la pénalité qu'il avait encourue; et il profite du

délai pour passer le détroit et aller à Londres siéger et parler à la Chambre des communes, et constater ainsi l'incomparable sécurité que donne la scrupuleuse légalité d'un pays libre aux plus redoutables adversaires de sa puissance.

Enfin, le 30 mai 1844, la sentence est prononcée : il est condamné à un an de prison, à 50,000 francs d'amende, et à fournir un cautionnement de 250,000 francs pendant sept ans, comme garantie de ce que, durant cet espace de temps, il s'abstiendra de troubler *la paix de la Reine*. Six de ses coaccusés sont condamnés à des peines analogues.

Le même soir, il publie une proclamation au peuple pour annoncer qu'il en appelle à la Chambre des pairs et pour prescrire, au nom de la religion, à tous les bons Irlandais de se tenir tranquilles et de respecter la chose jugée. « C'est maintenant, » disait-il, « que je saurai et que le monde saura si vous m'aimez et si vous me respectez ou non. »

L'appel n'étant pas suspensif, il fut aussitôt incarcéré, et dans sa prison il reçut les députations de toutes les provinces et de toutes les villes d'Irlande. D'innombrables visiteurs y affluèrent pendant toute la durée de sa captivité.

La Chambre des lords remplit, comme on sait, en Angleterre le rôle de cour suprême, de cour de cassation, avec cette différence qu'elle retient les causes portées devant elle et les juge au fond, sans renvoyer devant une autre cour les procès dont elle infirme le jugement rendu en premier ressort. Les frais considérables et les lenteurs prolongées de sa procédure limitent à un nombre assez restreint celui des causes qui se plaident à sa barre. La loi donne à tous les pairs le droit de prendre part au jugement ; mais l'usage assez généralement observé veut que ceux-là s'en abstiennent qui ne sont pas arrivés à la pairie par la voie des hautes magistratures, comme chancelier ou comme chefs de justice, c'est-à-dire présidents

des trois principales cours d'Angleterre. Il y en a toujours cinq ou six de cette catégorie, que l'on désigne sous le nom de *law lords* (littéralement *seigneurs de la loi*), et qui, en fait, composent ce tribunal suprême.

Après de longs délais et d'interminables plaidoiries, le jour du jugement définitif arriva le 4 septembre 1844. Jamais cause si importante n'avait été déférée en appel à la cour des pairs d'Angleterre. C'était en outre une cause essentiellement politique, où la passion pouvait se mettre d'accord avec la légalité contre un peuple conquis et un rival formidable. Il y allait de la domination de l'Angleterre sur l'Irlande, de l'œuvre séculaire de la conquête saxonne et de la prépondérance protestante. L'aristocratie anglaise tenait entre ses mains son ennemi le plus acharné, celui qui l'avait contrainte à admettre les catholiques à siéger dans les deux Chambres après des siècles d'exclusion; celui qui avait fait de l'Irlande le plus grand embarras de la politique anglaise; celui qui avait dit mille fois : Je suis pour le peuple et contre l'aristocratie.

Il lui suffisait d'user d'un droit, d'appliquer la loi pour l'écraser, ou, ce qui valait mieux, pour l'humilier; car le gouvernement tenait surtout à ce que la condamnation fût maintenue, afin de faire grâce à O'Connell, et de le rendre aux Irlandais découronné de son auréole de souverain populaire par le pardon de la reine d'Angleterre. La tentation était grande. Les pairs héréditaires, les *laïcs* (*the lay lords*, comme on les appelle par opposition aux légistes, aux *clercs*) vinrent en foule prendre leurs siéges. On ne pouvait douter de leur opinion. Les cinq sixièmes étaient disposés à condamner l'appelant. Ils pouvaient se mettre la conscience en repos sur la question purement judiciaire; car l'audience fut ouverte par la comparution des grands-juges d'Angleterre, que la cour

des pairs a l'habitude de consulter sur les questions importantes, et qui vinrent l'un après l'autre, en motivant leur opinion par de longues dissertations légales, déclarer, à la majorité de sept contre deux, qu'ils étaient d'avis de confirmer l'arrêt de condamnation. Alors les lords légistes émirent successivement leur vote. Ils étaient au nombre de cinq : le chancelier Lyndhurst et lord Brougham votèrent pour la confirmation; les trois autres, les lords Denman, Campbell et Cottenham, pour la cassation. Il restait à faire voter tous les autres pairs, c'est-à-dire à faire sanctionner la condamnation du grand agitateur par une écrasante majorité. Mais alors lord Wharncliffe, président du conseil privé et représentant du ministère dans la Chambre, prit la parole, et dit qu'il recommandait à ses collègues de ne pas voter, afin de respecter la majorité acquise parmi les membres les plus compétents de la cour. Il y eut un moment d'hésitation; quelques-uns essayèrent de protester; mais bientôt le respect des anciennes coutumes, joint au sentiment d'une exquise délicatesse, l'emporta. Tous les pairs non légistes se levèrent et sortirent. L'arrêt demeura ainsi cassé à la majorité d'une seule voix. Le soir même, l'ordre de mettre O'Connell en liberté fut expédié à Dublin.

On se figure les transports de joie qui éclatèrent en Irlande. L'Angleterre était vaincue dans une lutte qui depuis plus d'une année fixait les regards du monde. O'Connell qui, en 1829, était entré en triomphe dans la Chambre des communes comme le premier député catholique, voyait sa toute-puissance reconnue et déclarée invincible par la Chambre des lords. Mais, au fond, l'Angleterre avait remporté la plus belle des victoires : elle s'était vaincue elle-même; elle avait immolé sa passion, son intérêt, ses préjugés, ses ressentiments les plus invétérés et les plus naturels au culte de la tra-

dition, aux raffinements de la liberté, à la noble superstition du droit.

O'Connell lui-même dut le comprendre. Il laissa peu à peu tomber l'*Agitation pour le Rappel* et l'organisation qui en était la base. Sa carrière touchait d'ailleurs à son terme. Il mourut deux ans plus tard, prématurément épuisé par les fatigues de sa vie publique, mais avec la gloire immortelle d'avoir su affranchir sa religion et rendre une vie nouvelle à son pays par la seule action de la liberté légale, et sans qu'une seule goutte de sang ait coulé dans ce conflit.

Un soir de l'été dernier, pendant une discussion sur la guerre d'Orient, au milieu de cette resplendissante enceinte, appuyé sur la balustrade du trône, (le seul trône que les peuples aient respecté depuis deux siècles!) je me rappelai tout à coup la scène que je viens de décrire et qui s'était passée dix ans auparavant dans cette même Chambre des pairs, et je me dis : Il n'y a rien de plus beau dans l'histoire politique du monde que ces luttes généreuses, intelligentes et loyales, où l'homme atteint toute sa valeur sans autre arme que la discussion, sans autre frein que la loi; et il n'y a rien de plus opportun que de conserver la mémoire de ces victoires de la conscience et du droit, dans un siècle qui n'a guère assisté jusqu'ici qu'aux triomphes sanglants ou corrupteurs de la force et du mensonge.

CHAPITRE XI

LES ÉCOLES ET LES UNIVERSITÉS.

Il est d'ailleurs, en Angleterre, un spectacle plus rare et plus grandiose encore que celui de son parlement, comme il est pour la vieille société anglaise une garantie plus sûre même que le gouvernement représentatif : ce sont ses établissements d'instruction publique. On a trop parlé de sa vie parlementaire, pas assez de son éducation publique, qui en est la condition et la garantie. On a pu emprunter à l'Angleterre une image plus ou moins fidèle de ses institutions politiques : il n'est pas donné aux nations modernes d'enfanter une copie, même affaiblie, de ses colléges et de ses universités.

On sait que sous le nom modeste d'*écoles,* trois ou quatre vastes fondations, parmi lesquelles Eton [1] et Harrow [2] occupent le premier rang, reçoivent, presque sans exception, les enfants de toutes les familles aisées du pays et leur offrent une éducation à la fois classique et virile, sous la direction de quelques membres éminents du clergé anglican. Elles se distinguent de tout ce que nous avons d'analogue en France par deux caractères : leur antiquité et leur emplacement à la campagne. Identifiées en quelque sorte par leur date avec l'histoire de la nation, elles offrent pour premier enseignement à leurs élèves la mémoire des grands hommes qui les ont précédés sur ces bancs scolaires qu'ils ont quittés pour

[1] Fondé par le roi Henri VI en 1441.
[2] Fondé par John Lyon en 1585.

aller présider aux destinées du plus vaste empire qui existe sous le soleil. Une collection de bustes et de portraits y représente sans cesse aux jeunes habitants de ces lieux les traits des citoyens dont le nom remplit les annales de l'Angleterre, ou occupe encore la première place dans l'attention des contemporains. La plupart y sont représentés encore jeunes, tels qu'ils étaient au moment où les premiers feux de la gloire vinrent dorer leur front, et où leur renommée naissante a fait désirer un souvenir de leur présence : cet air juvénile semble un rapprochement de plus entre eux et leurs successeurs.

Mais c'est surtout en éloignant de la capitale et des grandes villes ces grands centres de l'éducation secondaire, et en les maintenant dans cette situation, que les Anglais se sont assuré un avantage incalculable. On connaît leur amour pour la vie rurale, et l'influence salutaire qu'elle exerce sur eux. Rien donc de plus naturel que d'avoir placé les foyers de l'éducation nationale à la campagne; rien aussi de plus utile au développement moral et matériel de cette jeunesse. Il est difficile de concevoir un séjour mieux fait pour exercer une action heureuse et durable sur l'élite des fils d'une grande nation que celui d'Eton, par exemple. Les logements des maîtres et des élèves y forment un vaste et bel édifice, dans ce style semi-gothique qui répond si bien aux mœurs et aux idées du pays. La chapelle, qui serait digne d'être une cathédrale, compte parmi les plus beaux morceaux de l'architecture anglaise du quinzième siècle. Vis-à-vis, et de l'autre côté de la Tamise, s'élève le château de Windsor, demeure de la royauté, avec sa grosse tour ronde bâtie par Guillaume le Conquérant et sa chapelle de Saint-Georges, toute couverte de blasons des chevaliers de la Jarretière depuis Édouard III. Tout à l'entour du collége, de vastes prairies limitées par les

ondulations de la Tamise forment un parc orné de pelouses et de futaies à perte de vue. Ce n'est pas là seulement que ces enfants prennent leurs récréations : ils se répandent à toute heure dans la campagne ou dans le bourg voisin; sauf le temps des classes, ils font à peu près ce qu'ils veulent, et n'abusent que rarement de cette liberté si étrange à nos yeux. Sans surveillants, sans autres restrictions que celles imposées par certains usages traditionnels et par ce respect de soi-même dont tout Anglais est pénétré, ils commencent ainsi avec une impétueuse et précoce vigueur l'apprentissage de la vie publique, du *self-government*, comme le faisaient d'ailleurs leurs pères et les nôtres dans les écoles du moyen âge [1]. Le nombre des élèves laborieux n'est sans doute pas plus grand que dans nos lycées, peut-être l'est-il moins; mais l'étude des langues anciennes y est à la fois très-avancée chez quelques uns et populaire chez tous. En outre, chez la masse des enfants, la vie, la santé, l'intelligence, coulent à pleins bords, avec une sorte de sérénité expansive et respec-

[1] M. Charles Lenormant, dans son ouvrage sur l'*Enseignement des langues classiques*, a parfaitement expliqué le changement qui s'opéra au seizième siècle dans la discipline des écoles publiques, et qui a reçu de Napoléon Ier son caractère définitif. Il en fut d'elles comme des institutions politiques. La crainte trop légitime inspirée par la réforme fit régner partout la compression et la restriction, et substituer l'action d'une autorité effrayée et souvent impuissante à la confiance, à l'indépendance et à la spontanéité. On ne pouvait payer trop cher le bienfait du maintien de la foi et de l'unité catholique; mais il faut regretter que l'Angleterre, en perdant ces trésors, ait été la seule à conserver des institutions catholiques que le moyen âge y avait fondées. « Il est difficile, » dit M. Lorain, ancien recteur, dans un ouvrage dont nous parlerons plus loin, « il est difficile d'avoir vécu longtemps dans nos colléges sans songer que des esprits ainsi comprimés pendant dix ans, surtout à l'âge où la nature, plus expansive, a plus besoin de spontanéité, s'aigrissent; que tout leur effort intérieur se concentre en une haine de la règle et de l'autorité qui éclate plus tard, on sait avec quelle violence, quand ils passent de cette servitude à la liberté illimitée... Si l'on avait à fonder un collége, il serait bon de commencer par essayer d'y transformer cette vie de caserne que l'empereur avait faite aux enfants pour les préparer à la vie de régiment. »

tueuse que l'on ne rencontre guère chez les élèves de nos casernes universitaires. Quelle différence entre un pareil séjour et les maisons où nous avons fait nos classes, vraies prisons murées entre deux rues de Paris, dominées partout par des toits et des tuyaux de cheminée, avec deux rangées d'arbres étiolés au milieu d'une cour pavée ou sablée, et une malheureuse promenade tous les huit ou quinze jours à travers les guinguettes des faubourgs !

Cependant on ne remarque pas de rudesse ni de grossièreté chez cette jeunesse émancipée de si bonne heure. A certains jours solennels, ses aînés figurent en costume de cour devant la famille royale et l'aristocratie, et y déclament des discours grecs, latins, anglais, avec une aisance et une simplicité de bon goût que tout le monde envierait. Mais c'est pendant leurs récréations ordinaires qu'il faut les voir, à l'ombre de leurs grands arbres, pour juger de la virilité anticipée de ces enfants de la liberté, en même temps que de l'énergique vitalité des classes supérieures de l'Angleterre; et l'on comprend le mot du duc de Wellington, lorsque, revenu vers le déclin de ses jours dans ces beaux lieux où il avait été élevé, se rappelant les jeux de son enfance, et retrouvant la même précoce vigueur chez les descendants de ses camarades, il dit tout haut : *C'est ici qu'a été gagnée la bataille de Waterloo.*

Si l'on passe des *écoles* aux *universités*, on aperçoit plus clairement encore le lien qui unit l'éducation à la vie publique, et les racines par où les vieilles institutions britanniques puisent leur robuste vie dans la vie sans cesse renouvelée des jeunes générations. Les universités d'Oxford et de Cambridge sont, à mon sens, la vraie merveille de l'Angleterre. C'est par là que passent d'abord tous les membres du clergé anglican, tous les héritiers de la pairie, de la grande propriété,

les légistes et les gens de lettres, les hommes politiques; c'est là que les pères de famille enrichis par le commerce, l'industrie ou la littérature se hâtent d'envoyer leurs fils; c'est donc là que se forme presque exclusivement la classe dirigeante du pays. Dans la liste des *honors*, c'est-à-dire des hauts grades académiques obtenus depuis 1802, et que l'on reproduit dans l'annuaire de chaque université, on retrouve plusieurs des grands noms de l'Angleterre contemporaine. Aussi cette liste, quand elle est publiée chaque année dans les journaux, est accueillie par la nation tout entière avec un vif intérêt : et un *honneur* ainsi obtenu reste pendant la vie entière une distinction hors ligne pour les titulaires [1].

C'est ici que l'avenir de l'Angleterre se retrempe incessamment dans les eaux du passé. Nulle part au monde le moyen âge n'est encore debout et vivant comme à Oxford et à Cambridge. Il n'y est point à l'état de résurrection factice, ou de mosaïque déterrée sous la lave mal éteinte des révolutions. Il n'y a jamais péri.

La plupart des fondations remontent aux temps où l'Angleterre était encore catholique, et ont gardé l'ineffaçable empreinte de leur origine. L'esprit de conservation, qui est le plus précieux apanage de la race anglaise, y règne plus que partout ailleurs. Dans ces foyers de l'anglicanisme, on a maintenu avec respect et dans la situation la plus apparente les effigies des deux souverains que leur catholicisme a rendus les plus impopulaires de tous ceux qui ont régné sur la Grande-Bretagne. A Cambridge, et là seulement dans toute l'étendue des trois royaumes, on voit la statue de la reine Marie, si odieuse au peuple anglais parce qu'elle essaya, par les tristes

[1] Dans le *Parliamentary Companion* de Dod, espèce d'annuaire des deux Chambres, qui a en Angleterre toute l'autorité d'un code officiel, on voit notés avec soin les honneurs universitaires des membres assez heureux pour avoir ainsi débuté dans la vie publique.

moyens que sollicitait l'intolérance de son siècle, entre le brutal Henri VIII et l'impitoyable Élisabeth, de ramener son royaume à l'unité catholique. A Oxford reste également debout la statue de Jacques II, qui paya de sa couronne le périlleux honneur d'avoir voulu imiter Louis XIV en imposant à la fois le catholicisme et le pouvoir absolu à son royaume. Le peuple anglais ne connaît pas, du reste, cette odieuse manie de dégrader et de mutiler les monuments historiques, dans le vain espoir d'effacer jusqu'au souvenir des victimes de la passion ou de l'injustice des révolutions. Bien plus, au plus fort du siége de Sébastopol, pendant la *Commémoration* d'Oxford, à la cérémonie où deux généraux de l'armée de Crimée venaient recevoir, avec les insignes du grade honorifique de docteur ès lois, l'ovation la plus chaleureuse qu'une ardente et patriotique jeunesse pouvait décerner à d'illustres vétérans, on voyait à la place d'honneur, dans l'enceinte où se célébrait cette fête, le portrait en pied de l'empereur de Russie, qui avait participé en 1815 à une solennité semblable : son image y était comme témoignage du passé, et nul ne pensait à lui faire payer la rançon du présent. Comme de raison, les gloires plus spécialement universitaires y sont l'objet des plus respectueux hommages. Où pourrait-on comprendre mieux le culte des ancêtres intellectuels que dans une corporation qui, comme le collége de la Trinité à Cambridge, a l'insigne honneur de compter à lui seul dans son arbre généalogique les noms de Bacon, de Milton, de Newton et de Byron, c'est-à-dire les plus grands génies de l'Angleterre sauf Shakspeare, qui ne fut d'aucune université, et Burke, qui fut élevé à celle de Dublin?

On conçoit que l'esprit de conservation si bien justifié ne se borne pas seulement aux monuments matériels, et se déploie plus énergiquement encore dans la garde des habitudes

et des traditions qui ont présidé à la naissance de ces grandes institutions. Tout subit l'influence de ce souffle tutélaire. Je priais un jour le *master* (président ou supérieur) d'un collége de me donner quelques détails sur le règlement intérieur de la maison : « Rien de plus facile, » me répondit-il ; « nous n'avons rien changé aux statuts que nous a donnés notre fondatrice, lady Marguerite, comtesse de Richemond, mère du roi Henri VII, en 1505. » L'innovation, quand il faut la subir, vient du dehors et est l'œuvre de la puissance publique, du parlement. C'est seulement ainsi que le protestantisme, sous sa forme d'ailleurs la plus mitigée, a pu pénétrer dans ces créations de la vieille foi et les envahir. Aujourd'hui, du reste, les chefs les plus accrédités des deux universités se résignent aux réformes prudentes et modérées, décrétées ou préparées par le parlement, à la charge de les tempérer en les appliquant eux-mêmes. Ils travaillent avec énergie et succès à faire disparaître les abus inséparables des avantages de la durée, l'esprit de routine, la rouille du temps ; ils entr'ouvrent même d'une main la porte à la liberté religieuse, et de l'autre ils développent la part déjà faite aux sciences physiques et mathématiques. Dans la même année 1855, pendant que le comte de Derby posait à Oxford la première pierre d'un nouveau musée exclusivement destiné aux collections d'histoire naturelle, dans cet ancien sanctuaire naguère si exclusif de la théologie et des langues anciennes, le parlement abrogeait les serments qui interdisaient l'accès de cette université aux catholiques.

Je n'ai pas la prétention de peindre ici la vie intérieure ou extérieure des universités anglaises. Quand même j'en aurais le loisir, cette tâche serait inutile. Elle a été trop bien remplie par M. Lorain, qui, dans son mémoire présenté à l'Académie des sciences morales et politiques, a expliqué

avec autant d'autorité que de talent et d'exactitude le gouvernement, l'organisation de ces grands corps, les droits et les fonctions des professeurs et des étudiants, le système des études et des examens [1]. Je veux seulement signaler deux ou trois traits qui démontrent l'analogie fondamentale de ces grands corps avec les autres institutions politiques et sociales de l'Angleterre, et par conséquent l'action naturelle qu'elles doivent exercer sur le maintien de l'ancien esprit britannique.

Et d'abord leur indépendance complète à l'égard du pouvoir. Il leur faut bien reconnaître, comme tout le monde, l'empire de la loi, du parlement, lequel de son côté n'exerce cet empire qu'avec des ménagements infinis. Mais quant au pouvoir exécutif, au gouvernement proprement dit, il n'y a absolument rien à voir. C'est à peine s'il nomme trois ou quatre professeurs par université [2]. Tous les chefs de l'Université, tous les membres des différents colléges dont l'agrégation forme l'Université, sont élus par leurs pairs, comme les membres de l'Institut de France, mais sans aucune intervention, présentation ou approbation du pouvoir. Ils ne reçoivent du gouvernement ni mandat ni salaire. Ils ne lui rendent aucun compte de leur enseignement. Le programme des études, les conditions d'admission, d'examen, les règlements de discipline intérieure ou extérieure, tout est en dehors et au-dessus de l'action du pouvoir royal ou ministériel. L'esprit conservateur qui a toujours distingué les universités anglaises est donc uniquement le fruit spontané de l'indépendance et de la conviction. Elles sont en cela, comme en tout,

[1] *Mémoire sur l'Université d'Oxford*, par M. Lorain, ancien recteur, lu à l'Académie des sciences morales et politiques, les 22 et 27 juin 1850 : extrait du Compte rendu de l'Académie, rédigé par M. Charles Vergé.

[2] Ce sont ceux qui portent le titre de *Regius professor*. Il y en a huit à Oxford et six seulement à Cambridge.

l'image de la société anglaise et de son aristocratie, libre et fière, mais ordonnée, d'autant plus respectueuse envers l'autorité qu'elle en est plus indépendante, toujours ouverte au mérite, toujours prête aux progrès utiles, aux réformes nécessaires, mais solidement assise sur la tradition et sur le droit individuel.

C'est pourquoi la charge de chancelier de l'université d'Oxford ou de Cambridge, conférée à vie par l'élection de tous les docteurs et licenciés, est regardée comme le suprême honneur dont puisse être revêtu un prince ou un pair d'Angleterre, et qu'elle a été imposée à ce titre au duc de Wellington avant de l'être au comte de Derby; comme aussi le mandat de représentant d'une des universités à la Chambre des communes est le plus recherché de tous par les ministres et les orateurs, tels que Pitt, Peel et M. Gladstone.

Après l'indépendance politique, ce qui distingue surtout les universités anglaises des établissements qui portent le même nom sur le continent, c'est que chacune d'elles se compose d'une agrégation de vingt *colléges* distincts, lesquels sont autant de petites républiques dont les fondateurs ont été les législateurs. Chaque collége renferme un nombre de *fellows* ou de prébendaires dont le nombre varie de dix à cent, qui se recrutent eux-mêmes à certaines conditions voulues par le fondateur, et ne peuvent perdre leur dignité qu'en se mariant ou en obtenant un bénéfice au dehors. Ils élisent entre eux un chef inamovible, et président sous sa direction à l'instruction et aux examens des étudiants. Cette existence *collégiale* est la base de l'existence de l'Université : chaque collége a des lois et des règlements particuliers, des *honneurs* et des examens spéciaux, en dehors des grades conférés ou reconnus par l'Université tout entière. C'est une vraie fédération morale et intellectuelle, dont chaque branche a, comme

ment semblables. L'université de Paris était organisée précisément sur le même pied, avec ses nombreux et célèbres colléges de Navarre, de Beauvais, de Lisieux, d'Harcourt, etc., fondés la plupart par la munificence des évêques et des seigneurs. Cela est si vrai que, lors des discussions intérieures de l'université d'Oxford sur l'application des réformes récemment introduites, on cherchait sans cesse la solution des difficultés en recourant à l'*Histoire de l'Université de Paris*, par Du Boulay, tant est évidente et naturelle l'analogie entre ce que nous avons perdu et ce que les Anglais ont eu soin de conserver. On sait d'ailleurs que les mots d'*université* et d'*universitaire* ne s'appliquaient autrefois qu'à des corporations indépendantes, et jamais à un système national et uniforme d'éducation publique, lequel n'exista nulle part avant que Napoléon, venant à la suite de la faux révolutionnaire, eût imaginé d'élever, sur les ruines de nos dix-huit universités et de nos innombrables écoles libres, le casernement intellectuel qui dure encore, quoique modifié dans ses applications les plus oppressives par la loi de 1850.

Je ne dirai qu'un mot des étudiants; ce sera pour relever un contraste nouveau et significatif entre eux et les nôtres. Les nôtres sortent brusquement de la servitude des lycées, où chaque minute de leur journée est réglementée sur un échantillon commun à la France entière, pour entrer dans la liberté absolue de la vie de jeune homme à Paris. Dès que notre lycéen est transformé en étudiant, nul ne surveille ni sa conduite ni ses études; il loge où il veut et fait tout ce qu'il veut du matin au soir et du soir au matin. L'étudiant anglais sort d'une école comme Eton, où il a déjà goûté l'attrait et la responsabilité de la liberté, pour retrouver à Oxford ou à Cambridge une discipline presque aussi sévère que celle qu'il a suivie pendant son enfance. Il peut disposer

de sa journée, mais à la condition d'assister deux fois par jour à l'office divin, et de ne jamais sortir dans la rue sans le costume officiel, une robe noire avec un bonnet carré. En outre, tout étudiant doit loger dans un des colléges de l'Université; il y occupe un appartement particulier, mais il faut qu'il dîne au réfectoire commun avec ses camarades et ses maîtres, et que le soir il soit rentré à heure fixe. Toute contravention grave à ces lois, tout outrage constaté à la régularité des mœurs ou simplement aux usages du monde poli, entraîne soit l'expulsion de l'Université, soit la *rustication*, c'est-à-dire un exil de trois mois, qui équivaut, par la perte des frais d'inscription, etc., à une amende de mille à douze cents francs, infligée à la famille du délinquant. Tel est le régime que subit, sans l'ombre d'un murmure, l'élite de la jeunesse anglaise de dix-huit à vingt-deux ans, et qui leur apprend le respect de soi en même temps que le respect de la loi et de la tradition.

Qu'il y ait, au sein de cette confédération, des luttes, des jalousies, des rivalités mesquines, c'est ce que nul homme qui sait ce qui se pratique partout où les hommes sont réunis ne sera tenté de nier. Mais en faisant aussi large qu'on le voudra la part de l'infirmité humaine[1], il faudra bien convenir que jamais et nulle part on n'a su maintenir une organisation plus propice à la moralité[2], à la liberté, à la dignité de l'enseignement.

On a élevé de nombreuses objections contre le système

[1] La critique et même la satire de ces grandes institutions, au point de vue religieux a été faite avec esprit et mesure par le célèbre Newman, dans un roman intitulé *Loss and Gain*.

[2] Je ne parle ici que relativement et non absolument. Je ne prétends pas que les mœurs des étudiants anglais soient beaucoup plus régulières que celles des étudiants de France, d'Allemagne ou d'Italie. Mais ils sont certainement astreints à une discipline plus sévère.

d'éducation que suivent ces puissantes et antiques corporations. On leur reproche d'être trop riches, trop arriérées, trop stériles, de rester trop étrangères au mouvement des idées modernes, de ne pas publier des écrits assez nombreux ou assez volumineux. A tous leurs détracteurs les universités anglaises peuvent répondre triomphalement en montrant leurs produits, c'est-à-dire la nation anglaise représentée par ses chefs et ses classes dirigeantes. Elles ont été instituées, selon une belle parole du docteur Pusey, pour faire des hommes et non des livres. Tout observateur impartial conviendra qu'elles ont merveilleusement rempli leur mission.

J'allais oublier l'aspect extérieur de ces universités, et cependant il est au moins aussi frappant et aussi original que leur organisation. Mais comment peindre un spectacle si curieux? Que l'on se figure, réunies dans le pourtour d'une même ville, et se touchant par leurs enceintes particulières, quinze ou vingt de nos anciennes abbayes, dans toute la grandeur et toute la magnificence de leur époque la plus florissante, telles qu'on peut se les représenter d'après les planches si rares du *Monasticon gallicanum*, ou les vues plus rares encore de Cluny, de Cîteaux et de Clairvaux; chacune d'elles avec deux, trois et quatre cloîtres à arcades ogivales ou cintrées, avec un réfectoire grand, haut et voûté comme une église, avec une bibliothèque toujours, avec un musée et une galerie de tableaux quelquefois, surtout avec une chapelle où se célèbre deux ou trois fois par jour l'office canonial accompagné de chants d'une beauté antique. Sans doute chacun de ces édifices, pris isolément, n'est pas irréprochable. Il en est cependant bien peu qui n'étonnent par leur grandeur, leur distribution pittoresque et si excellemment adaptée à leur destination; bien peu aussi qui n'offrent un certin mérite de style ou d'antiquité. Plusieurs sont des

monuments du plus haut prix, tels que la chapelle de *King's College* et la façade de *S. John* à Cambridge, les cloîtres de *Magdalen* et de *Merton*, et l'église de *Christ-Church* à Oxford. Mais c'est surtout l'ensemble et l'agglomération si rapprochée de ces vastes et curieux édifices qui a quelque chose de prodigieux et d'unique, et qui, comme l'Alhambra à Grenade ou la Piazzetta de Venise, laisse une impression qu'on ne retrouve nulle part ailleurs.

Sous ce rapport, Cambridge est peut-être préférable à Oxford même, parce que ses dix-sept colléges, moins vastes pour la plupart que les vingt-quatre de sa rivale, y sont mieux groupés et plus rapprochés. Presque tous sont disposés les uns à la suite des autres le long d'une limpide et profonde rivière, qui arrose et embellit une série de parcs remplis d'arbres comme on n'en voit nulle part ailleurs. Chaque collége a son parc, et ces parcs ne sont séparés entre eux que par des grilles à jour ou des fossés sans murs, de sorte que leur réunion forme une vaste forêt de haute futaie, au milieu de laquelle on voit surgir les tourelles, les clochers et les toits crénelés des colléges[1]. A Oxford, plus isolés, les préaux, les jardins, les parcs consacrés aux récréations des maîtres et des étudiants, sont encore plus vastes; les uns vont se confondre avec la campagne environnante : dans les autres, on voit errer sur des pelouses incomparables, à l'ombre de ces arbres séculaires qui sont là comme partout la plus belle parure de l'Angleterre, des troupes de cerfs ou de paons que l'on entretient respectueusement, parce que le fondateur l'a ainsi voulu il y a trois ou quatre siècles. Ce sont les jardins d'Armide, transportés des régions de la féerie dans celle de l'histoire et de l'éducation réelle.

[1] C'est la promenade qu'on appelle *The Backs of the Colleges*.

Il faut plaindre l'Anglais dont la jeunesse se passe loin d'un tel séjour. Il faudrait plaindre surtout celui qui, après y avoir vécu, se souviendrait sans émotion de ces voûtes, de ces cloîtres, de ces ombrages, de ces chants religieux; celui qui, appelé dans la suite de la vie et au sein des luttes politiques à discuter et à juger les idées et les institutions dont Oxford et Cambridge sont les types et les sanctuaires, en se reportant aux plus rayonnantes années de sa vie, ne se représenterait pas à lui-même tel que l'enfant dont parle le poëte :

..... Si quid
Turpe paras, ne tu pueri contempseris annos,
Sed peccaturo obsistat tibi filius infans.

Mais un tel oubli est aussi rare que réprouvé : et tant que la très-grande majorité des fils de la classe supérieure sera élevée aux universités, tant que celles-ci conserveront leur indépendance et leur organisation actuelle, on peut être convaincu que la vieille société anglaise conservera aussi une armée de champions énergiques, intelligents et dévoués [1].

[1] M. E. M. Whitty, dans la satire spirituelle intitulée *Political portraits* (London 1854), où il immole avec tant d'esprit le passé et le présent de l'Angleterre à l'unité absolutiste qu'il rêve pour l'avenir, pose en principe que l'éducation universitaire est le boulevard de la vieille Angleterre, et que tout homme ainsi élevé est par cela même l'ennemi de ce qu'il appelle le *progrès*, c'est-à-dire du radicalisme unitaire.

CHAPITRE XII

LE CATHOLICISME EN ANGLETERRE.

Sachons toutefois reconnaître une merveille plus noble et plus éblouissante que toutes les merveilles d'Oxford ou de Cambridge : c'est le courage moral de ceux qui ont su abandonner les jouissances d'un tel séjour, sortir de ces colléges où ils occupaient le premier rang, quitter ces lieux enchanteurs, briser les liens les plus tenaces du cœur de l'homme, pour rentrer dans l'unité catholique. On sait que c'est à Oxford que s'est formé le noyau de ces hommes éminents qui, désignés par le nom très-impropre de *Puséytes*, ont en vain tenté de régénérer l'anglicanisme, et ont fini par confesser la vérité catholique, en lui immolant leurs bénéfices, leurs positions laborieusement acquises, leur légitime ambition, leur popularité, leurs joies de famille ou de confraternité, leur bien-être, et trop souvent leurs plus chères amitiés. Les Manning, les Newman, les Faber, les Wilberforce étaient, de l'aveu même de ceux qui ne les ont pas suivis dans leur glorieux exode, les premiers d'entre tous, les premiers par la vertu, comme par le talent, la science et l'éloquence. Ce sera l'éternel honneur de l'Église catholique, au dix-neuvième siècle, que d'avoir su conquérir de si belles âmes par le seul fruit de la conviction et de l'étude, sans aucune contrainte, sans aucun secours du pouvoir ou de l'opinion publique. Ce sera aussi l'éternel honneur de la race anglaise que d'avoir enfanté de telles recrues à la vérité, et d'avoir donné, dans un temps si fécond en palinodies

lucratives, le spectacle généreux du sacrifice de toutes les jouissances de la vie matérielle et intellectuelle aux joies de la conscience vaincue et illuminée par la foi.

On comprend à la fois tout le mérite et toute la consolation d'un tel sacrifice lorsqu'en sortant de ces cloîtres et de ces palais académiques conservés par l'esprit national d'un grand peuple, mais dérobés par le schisme à la vérité catholique, on va s'agenouiller au pied de l'autel où repose cette vérité même, dans la pauvre petite chapelle qui s'élève, sous la garde de la liberté religieuse, au fond d'un faubourg oublié. Quand arrive le dimanche, ou une de ces fêtes supprimées par la réforme, et naguère célébrées avec tant de pompe dans ces basiliques qui n'ont conservé d'autre trace du catholicisme que leur beauté architecturale ou un nom qui semble un reproche vivant [1], il faut que le voyageur sache s'arracher à la séduction de ces splendeurs dont l'orgueil révolté a fait sa proie, pour fêter ailleurs le Dieu des humbles et des pauvres. Il faut qu'il entre dans ce sanctuaire modeste, sombre et bas, mais qui, à Cambridge du moins, dans sa pauvreté, a reçu de la main de Pugin l'empreinte de la renaissance ogivale. Il y rencontrera peut-être le descendant d'une de ces anciennes races de gentilshommes normands dont la foi a bravé victorieusement, pendant dix générations, la proscription et le dédain. Il se trouvera à côté de quelque pauvre servante sans place, qui a, elle aussi, tout sacrifié et tout enduré pour la vérité. Il y verra un ou deux étudiants craintifs et curieux, venus pour voir et non pour prier; puis des ouvriers, des

[1] Il y a un collége de *Corpus Christi* à Oxford et un autre du même nom à Cambridge, quoique l'Église anglicane n'admette pas la transsubstantiation. Il y a aussi le collége d'*All Souls* ou des *Ames du Purgatoire*, quoique la priere pour les morts soit interdite ; plus les colléges de *Sainte-Madeleine*, de *Saint-Jean*, de *Saint-Alban*, de *Saint-Edouard*, etc., quoique l'intercession des saints soit prohibée.

laboureurs irlandais, missionnaires en guenilles de la vieille religion. Mais il y subira la contagion d'une ferveur inaccoutumée; la plus douce et la plus noble des émotions inondera son âme. Il y goûtera dans toute sa pureté la joie d'appartenir à cette Église qui, à travers tant de pertes et tant de malheurs, survit à tout et se rajeunit toujours. Et alors la conscience d'une grandeur et d'une force surnaturelle s'emparera de son cœur. Il se dira avec orgueil que la majesté du peuple anglais est moins imposante, sa constitution séculaire moins antique, sa robuste société moins solide, et cet immense empire britannique sur lequel le soleil ne se couche plus, moins immense que le grand corps de l'Église, dont il est, lui étranger, avec ces pauvres déshérités, l'enfant et le représentant sur cette terre usurpée.

Mais c'est aussi dans de tels moments que tout catholique gémit profondément sur l'impénétrable arrêt de Dieu, qui a permis qu'un tel pays ait été dérobé à l'unité catholique. Quoique l'Angleterre ait conservé plus qu'aucune autre nation l'esprit du moyen âge catholique, sa vertu et sa grandeur tiennent trop encore de la Rome antique. Chrétienne au fond du cœur et par l'intention, elle aurait sans cesse besoin de se retremper dans l'esprit chrétien dont la nouvelle Rome a seule le dépôt intégral. Mais aussi combien l'Église, depuis trois siècles et au temps où nous sommes, n'a-t-elle point à déplorer l'hostilité ou seulement l'indifférence de cette grande nation! Hélas! l'Église manque à l'Angleterre et l'Angleterre manque à l'Église. Que n'eût point fait le peuple anglais pour la foi, s'il lui était resté fidèle, avec son infatigable activité, son indomptable énergie, la propagande illimitée de son commerce, de ses flottes, la munificence des contributions qu'il prodigue aujourd'hui à l'erreur! Quelle force, quel appui, quelle abondante moisson l'Église romaine n'eût-

elle pas trouvés dans cette race qui donna autrefois à la liberté ecclésiastique saint Anselme, saint Thomas, saint Edmond, les plus vaillants champions qu'elle ait jamais connus, et qui aujourd'hui consacre à la propagation d'un christianisme erroné et impuissant tant de trésors et tant de persévérance! Quel dédommagement pour l'Église et quel contraste avec ces pays méridionaux qui, après deux siècles de stérilité, d'atonie et de décadence, s'égarent aujourd'hui sur le chemin de la défection! Mais aussi quelle influence salutaire et bénie le catholicisme n'eût-il pas exercée sur le cœur du peuple anglais, pour en fléchir la roideur, en purifier l'âpreté, en réduire surtout l'implacable égoïsme? Nous eussions vu se réaliser l'idéal d'une nation catholique au sein de la civilisation moderne.

Dieu ne l'a pas voulu. L'esprit du mal a prévalu. Le lien qui avait uni pendant mille ans Rome et l'Angleterre a été violemment rompu. Rome et l'Angleterre sont encore et toujours en lutte, lutte d'autant plus alarmante que, depuis la Révolution, les événements les ont plus rapprochées et remises d'une certaine façon l'une en face de l'autre.

C'est ainsi que deux âmes faites pour s'entendre et s'aimer, mais divisées par quelque fatale erreur, par la faute d'un jour, d'un moment, deviennent étrangères l'une à l'autre, se côtoient pendant toute la vie pour se combattre et se déchirer sur le chemin même où leur union les eût menées au comble de la joie et de la félicité. Et cependant un instant de lumière, un malheur, un de ces hasards où se révèlent les mystères de la Toute-Puissance, suffirait pour le bien comme il a suffi pour le mal; et de toutes les réconciliations que le monde a vues, ce serait la plus heureuse et la plus féconde.

Je n'ai pas, du reste, l'intention d'examiner ici avec détail la situation religieuse de l'Angleterre, ni l'avenir qu'on peut

y entrevoir pour le catholicisme et l'anglicanisme. Il faudrait pour cela seul un volume. Je prie même instamment mes lecteurs de vouloir bien ne pas oublier que j'ai entrepris de parler de l'Angleterre au point de vue politique, et non au point de vue religieux. Cela explique assez pourquoi je m'étends sur certaines questions, et pourquoi il en est d'autres, plus importantes encore, dont je ne dis rien.

Il y a toutefois un fait trop manifeste et trop important, même dans l'ordre politique, pour n'être pas signalé. Le catholicisme a suivi une marche ascendante dans tout l'empire britannique, depuis l'émancipation si glorieusement conquise par O'Connell il y a un quart de siècle. Ce n'est plus seulement en Irlande, c'est en Angleterre, c'est même dans la puritaine Écosse, c'est surtout dans l'immense étendue des colonies anglaises, que le nombre des diocèses, des paroisses, des églises, des monastères, des congrégations catholiques augmente sans cesse et dans une proportion régulière. A Londres, dans la situation la plus en vue du faubourg le plus peuplé, le passant étonné contemple un vaste ensemble d'édifices gothiques, église admirable, demeure épiscopale, presbytère, école, hospice de sœurs : c'est Saint-Georges de Southwark, c'est le sanctuaire qui, sous le nom du patron de la vieille Angleterre, élève au sein de la foule bruyante, hostile ou insouciante, et des flots de ce mouvement d'affaires qui ne cesse ni jour ni nuit, le drapeau triomphant de la foi et de la liberté religieuse.

Cependant l'animosité protestante longtemps endormie s'est réveillée. L'espèce d'indifférence ou d'indulgence qui avait amené les esprits au point de rendre possible la présence d'un nonce du saint-siége à la cour d'Anglerre [1], a dis-

[1] La loi qui rétablissait les relations diplomatiques entre les deux cours avait été votée par la chambre des communes; mais un amendement adopté

paru pour faire place à des invectives à la fois officielles et populaires contre la papauté. Faut-il attribuer ce regrettable changement à la façon dont a été promulguée et appliquée la bulle de 1850, qui rétablissait en Angleterre la hiérarchie épiscopale, et qui fera resplendir dans les annales de l'Église le pontificat de Pie IX d'une gloire si rare et si enviable? Plusieurs le pensent. J'incline à croire qu'ils se trompent, et qu'il n'y a là qu'une conséquence naturelle des progrès imprévus de la foi qu'on croyait éteinte, et surtout des conversions nombreuses qui ont en quelque sorte décapité le clergé anglican, en lui enlevant ses théologiens les plus éminents et ses prêtres les plus exemplaires.

Mais il est une appréhension que je me permettrai d'exprimer, non toutefois sans une respectueuse défiance. Je m'incline devant tout catholique anglais avec le plus tendre respect. Personne dans l'univers chrétien n'a aussi bien mérité qu'eux de la foi orthodoxe : les uns l'ont maintenue à travers trois siècles d'affronts et de persécutions; les autres l'ont reconquise au prix de sacrifices dont notre siècle avait presque perdu le sentiment. Et toutefois, je crains que, parmi cette foule de généreux néophytes qui ont honoré et consolé toute l'Église par leur retour à l'unité, et qui aujourd'hui dans le sacerdoce ou dans la presse catholique se dévouent à la défense de leur foi nouvelle, il n'y en ait quelques-uns qui ne redoutent pas assez le danger de froisser ou de braver le sentiment national, ce sentiment qu'il est partout si dangereux d'avoir pour ennemi, et qui n'est nulle part plus puissant ni plus susceptible qu'en Angleterre. Je

par la chambre des pairs sur la proposition de lord Eglinton, qui prétendait imposer au pape de ne prendre pour ses envoyés que des laïques, la rendit naturellement inutile. Il est bien possible que, sans le vouloir, lord Eglinton ait rendu un très grand service à l'Église catholique et au saint siége.

ne croirai jamais, comme on l'entend dire sans cesse aux ennemis de la vraie foi, qu'en devenant catholique, comme ses pères l'étaient il y a trois cents ans, un Anglais doive devenir étranger ou hostile à son pays, et se transformer en Italien ou en Français. La gloire de l'Église catholique, l'une des conditions et des conséquences de son immortalité, c'est de se faire toujours *toute à tous;* c'est de se prêter avec une flexibilité infatigable aux institutions, aux mœurs, aux idées de tous les pays et de tous les siècles, en tout ce qui n'est pas incompatible avec la foi et la vertu chrétienne; c'est de permettre à tous ses enfants d'élire en quelque sorte un domicile particulier, de posséder un patrimoine propre au sein de cette incomparable unité, qui ne triomphe de tout et ne survit à tout que par son élasticité et son universalité. *In domo Patris mei mansiones multæ sunt.*

L'Angleterre surtout exige et mérite à cet égard des précautions spéciales; car enfin ce n'est pas un pays païen, et il n'est pas permis de l'aborder et de la traiter comme les îles de l'Océanie ou les plateaux du Thibet. C'est un pays chrétien, et où le christianisme, tout mutilé, déchiré et insurgé qu'il soit contre l'autorité légitime, possède encore une rare énergie et une fécondité qui n'est pas à dédaigner. En outre, c'est un pays qui a été catholique pendant mille ans, c'est-à-dire pendant trois fois plus de temps qu'il n'a été protestant, et où le catholicisme a gravé, en traits ineffaçables, mille vestiges de son empire. Cela étant, la tactique à la fois la plus loyale, la plus habile et la plus facile pour les nouveaux catholiques semble devoir être d'invoquer sans relâche ce passé dont aucun Anglais n'a appris à rougir, et de renouer la chaîne des temps, en revendiquant pour l'antique génie du pays et en y ramenant comme à sa source tout ce qu'il a de précieux et de fécond dans ses nouveaux développements. Ses

institutions les plus vénérées, ses gloires les plus populaires et les plus pures se rattachent au catholicisme. Le jury, le parlement, les universités datent du temps où l'Angleterre était la fille soumise du saint-siége. Ce sont des barons catholiques qui ont arraché la grande charte au roi Jean ; ce sont des Irlandais catholiques qui ont constitué la principale force des armées anglaises dans la Péninsule et en Crimée. Sauf la reine Elisabeth, les seuls souverains dont le peuple ait gardé la mémoire sont des rois catholiques : Alfred, Édouard le Confesseur, Richard Cœur de Lion, Edouard III, Henri V. Les cathédrales, les églises, les châteaux, toutes ces constructions ecclésiastiques et féodales dont l'Angleterre s'est éprise avant nous et qu'elle restaure et conserve avec un soin si pieux, sont exclusivement l'œuvre des générations catholiques. La fervente dévotion des nouveaux catholiques trouve le ciel peuplé de saints anglais, depuis saint Wilfrid et saint Boniface jusqu'à saint Thomas de Cantorbéry. Tout cela est le patrimoine, le trésor des catholiques anglais. Pourquoi donc ne pas rester Anglais, aussi Anglais que pas un? Pourquoi emprunter à d'autres pays des idées, des habitudes, des formules qui, innocentes ou même louables en soi, peuvent paraître antipathiques au génie de la nation anglaise, et viennent entretenir ce préjugé tout-puissant et enraciné qui a fait repousser le *papisme* comme une religion surtout anti-nationale[1]? Pourquoi dédaigner les souvenirs et les garanties de la vieille Angleterre? Pourquoi surtout affecter de l'indifférence ou de l'éloignement pour les grands principes de liberté qui sont la vie même de l'Angleterre, qui

[1] Plus d'un historien accrédité a reconnu que, si la reine Marie n'avait pas, en épousant Philippe II, semblé identifier la cause catholique avec l'esprit espagnol et continental, l'antique religion eût pu être solidement rétablie.

sont nés de la constitution faite par les catholiques du moyen âge, et qui donnent aux catholiques modernes la seule force dont ils puissent disposer contre le protestantisme vainqueur [1].

Je tremble que les idées qui sont en vogue depuis quatre ans parmi certains catholiques du continent n'aillent infecter la génération contemporaine de nos frères au delà du détroit. En adoptant les leçons et les exemples de l'école arrogante et fanatique qui a rangé le duc d'Albe parmi ses héros, et s'est donné pour mission de réhabiliter la révocation de l'édit de Nantes, les catholiques anglais renonceraient à l'arme la plus précieuse, et la seule invincible de nos jours.

La liberté de la conscience devant la loi humaine, ce principe tutélaire et invincible qu'ils ont eu la gloire d'aller les *premiers* planter dès le XVIIe siècle dans le nouveau monde [2], fait leur force et leur gloire dans la mère patrie. Ils ont le droit d'en faire leur apanage légitime en même temps que leur arme de circonstance ; car ce principe si souvent invoqué par le protestantisme a toujours été répudié par lui dans la pratique. Partout où les protestants ont été les maîtres ils se sont crus condamnés à le méconnaître ou à l'abroger.

Un des plus ardents admirateurs de la réforme l'a proclamé récemment : PARTOUT OU LE PROTESTANTISME A LAISSÉ LA LIBERTÉ A L'ÉGLISE ENNEMIE, IL N'A PAS TARDÉ A DISPARAITRE

[1] Il y a tel journal catholique, paraissant à Dublin, qui publie chaque semaine deux ou trois invectives contre cette constitution même en vertu de laquelle il a droit de proclamer ses convictions et de déblatérer contre tout ce qui est anglais, sans courir l'ombre d'un danger, ou sans rencontrer l'ombre d'une restriction.

[2] Au Maryland, État fondé en 1632 par lord Baltimore, à la tête d'une colonie catholique, qui prit pour base de sa constitution la liberté religieuse et le régime représentatif, principes qu'aucune autre colonie n'avait encore admis. Elle est restée le principal foyer de la religion catholique aux États-Unis.

DÉSHONORÉ[1]. Quel aveu et quelle leçon! Grâce au ciel, le catholicisme n'a rien de pareil à craindre : il n'est nulle part plus florissant, plus vigoureux, plus triomphant que là où les Églises ennemies jouissent en fait et en droit de la liberté la plus complète, comme en France et en Belgique. Il l'est mille fois plus que là où il a longtemps sommeillé et où il s'abrite encore sous la théorie chimérique de sa domination exclusive, en Espagne, en Portugal, en Italie. En Amérique, le fanatisme des *Know-Nothings* n'est qu'une humiliante conséquence de la rage impuissante du protestantisme contre les progrès prodigieux dus par le catholicisme à la seule force de la liberté religieuse[2].

Mais c'est en Angleterre surtout que l'expérience est concluante pour les catholiques. Sans la liberté politique, ils sont demeurés impuissants : avec elle, tout est devenu impuissant contre eux. Les catholiques doivent tout à la liberté, rien à l'autorité temporelle. Ni Philippe II, ni Jacques II, n'ont pu conjurer leur défaite. Mais à partir du moment où ils n'ont réclamé que le droit commun, où ils ont retourné contre leurs adversaires le principe de la liberté de conscience, toute la puissance et tous les préjugés de l'Angleterre ont essayé en

[1] Edgar Quinet. *Marnix de Sainte-Aldegonde*, 1854. — Ajoutons cette citation d'un adversaire moins violent et plus compétent : « Nous constatons comme une vérité historique que ce que nous appelons aujourd'hui liberté religieuse, liberté d'examen, liberté de conscience, n'était de rien au réformateur français (Calvin), et qu'il n'a jamais revendiqué des droits qu'il ne reconnaissait à personne, CONTRAIRES D'AILLEURS BIEN PLUS QUE FAVORABLES AU BUT QU'IL SE PROPOSAIT. » *Bibliothèque universelle de Genève*. Octobre 1855, p. 171.

[2] Les deux organes les plus importants de la presse catholique des États-Unis, la Revue trimestrielle de l'éloquent et savant M. Brownson, qui paraît à Boston, et le *Freeman's journal* qui paraît à New-York, tous deux rarement d'accord, sont cependant unanimes à reconnaître que les attentats des *Know-Nothings* ne menacent d'aucun danger sérieux l'existence du catholicisme en Amérique ; ils protestent tous deux contre les alarmes qu'on a semées à ce sujet en Europe.

vain de comprimer leur essor. Il y a un siècle, lorsque le dernier des Stuarts essaya de reconquérir le trône de ses pères, ils n'étaient encore qu'une poignée de malheureux, oubliés même du monde catholique. Aujourd'hui, partout où flotte le pavillon anglais, dans les cinq parties du monde, il abrite une église, une école, une colonie catholique et libre[1].

Telle est la vertu des institutions libérales sincèrement pratiquées, que leur esprit finit par dominer et les mœurs nationales, et les préjugés les plus invétérés, et le texte même des lois le plus régulièrement votées. Se figure-t-on l'application d'une mesure comme celle du rétablissement de la hiérarchie catholique par Pie IX, dans un pays protestant gouverné comme l'est le royaume de Naples? Elle serait tout simplement impossible. Or en Angleterre, malgré le soulèvement des passions populaires, elle n'a rencontré, grâce à la liberté politique et religieuse, aucun obstacle sérieux et n'a servi qu'à accélérer le mouvement catholique[2]. Toutes les restrictions apportées par l'acte même de l'émancipation en 1829 au développement des jésuites et des autres ordres religieux, toutes les pénalités récemment décrétées contre la prise de possession publique des nouveaux titres épiscopaux, ont été absolument et ridiculement impuissantes, grâce à la

[1] On lisait dernièrement dans le *Waterford Chronicle* la lettre touchante d'un soldat irlandais du 84e régiment d'infanterie, stationné à Rangoon, dans le pays des Birmans. Il y parle de l'église que lui et ses camarades construisent, au moyen de vingt-cinq mille francs de souscriptions volontaires, récoltées parmi les catholiques du régiment, et d'un subside de cinq mille francs donné par le gouvernement. C'était, disait-il, la troisième église catholique qu'il avait vu construire par le régiment depuis son séjour aux Indes.

[2] Depuis 1851 le nombre des églises catholiques dans les douze diocèses nouvellement établis s'est élevé de cinq cent quatre-vingt-six à six cent cinquante-trois, c'est-à-dire d'un huitième, et celui des communautés de femmes de cinquante-trois à quatre-vingt-deux, c'est-à-dire de moitié.

liberté d'association, à la liberté d'enseignement et à la liberté de la presse, dont il n'est plus possible de priver un citoyen anglais. Il faudrait faire des lois pour dépouiller nominativement et directement de l'usage de ces libertés telle classe de citoyens, à cause de la religion qu'ils professent. Il faudrait ensuite trouver des juges, des agents, des dénonciateurs pour appliquer ces lois. Cela s'est fait autrefois, mais aujourd'hui la force des habitudes libérales oblige la passion publique de reculer devant cette extrémité. L'orgueil anglican, le fanatisme des dissidents verrait avec une vive satisfaction les catholiques anglais et irlandais replongés dans leur ancien ilotisme. Mais placés sous la sauvegarde des principes et des pratiques d'un gouvernement sincèrement et sérieusement constitutionnel, les catholiques ont jusqu'ici triomphalement bravé la haine et la malice de leurs ennemis. Leurs églises, leurs maisons d'éducation et leurs monastères des deux sexes se fondent, se peuplent et s'administrent avec une facilité et une liberté qui non-seulement n'est pas surpassée, mais qui n'est pas même égalée dans aucune autre contrée du monde, catholique ou protestante. Leur liberté peut être regardée aujourd'hui comme hors d'atteinte. Il leur reste à obtenir dans la pratique une observation plus sincère et plus équitable des principes de l'égalité en tout ce qui touche à la nomination des emplois, à la répartition des fonds du budget, à l'intervention des ecclésiastiques rétribués par l'État, dans l'armée[1], les prisons, les hospices. Ils y

[1] En Angleterre tout progrès de la vérité, de la justice, et par conséquent du catholicisme, est le fruit de la lutte, de l'effort; c'est pourquoi tout progrès y est durable et profond. Au commencement de la guerre d'Orient, on s'était plaint de l'insuffisance du nombre des aumôniers catholiques attachés à l'armée anglaise en Crimée. Les journaux et les membres catholiques du parlement ont réclamé auprès du gouvernement et de l'opinion publique. Ils ont été si bien écoutés qu'une lettre du P. de Damas, aumônier au 2e corps

parviendront, lentement peut-être, mais sans faute : leur droit, leur nombre toujours croissant, les nécessités du temps où nous vivons, tout est pour eux.

En restant sur le terrain où le génie d'O'Connell a planté leur drapeau, ils demeurent inattaquables, et peuvent être sûrs de marcher en avant. En le quittant pour arborer les théories intolérantes et absolutistes de certains écrivains catholiques du continent, ils prêteront le flanc à des attaques aussi dangereuses que faciles. Ils redeviendront et ils resteront les *étrangers de l'intérieur;* ils rendront infranchissable l'abîme qui les sépare de leurs concitoyens protestants. Car il ne faut pas se faire illusion, quelque singulier que soit le récent enthousiasme des Anglais pour certaines formes nouvelles de l'autorité dans le monde, ils ne s'y sont livrés avec tant d'effusion que parce qu'ils se sentent, avec une confiance peut-être mal fondée, à jamais rassurés sur la possibilité d'un tel régime chez eux. Cela n'est pas plus sérieux que l'espèce d'anachronisme romantique qui enflammait, il y a quelques années, d'un amour rétrospectif pour la maison des Stuarts, certains Anglais trop exclusivement admirateurs du passé, mais qui auraient figuré au premier rang des adversaires de Jacques II, s'ils avaient vécu de son temps.

Il est impossible de parler du catholicisme en Angleterre sans songer à l'Irlande, qui en a été jusqu'à présent le foyer et le boulevard, et il faut bien lui consacrer quelques lignes en passant.

Je m'honore d'avoir été le premier à signaler aux catho-

de l'armée française, insérée dans l'*Univers* du 14 mars 1856, constate que, à la fin de février, c'étaient les aumôniers catholiques de l'armée anglaise qui suppléaient, par leurs visites dans les ambulances françaises, aux vides créés par la mort ou la maladie dans les rangs de nos admirables prêtres et religieux détachés en Crimée.

liques français les souffrances et les gloires de leurs frères d'Irlande [1]. On était alors au lendemain de l'acte d'émancipation, et l'Irlande recommençait à peine à compter parmi les peuples dont l'Europe se préoccupe.

On sait le rôle important qu'ont joué depuis lors dans le parlement anglais les représentants de l'Irlande, et comment sous la conduite d'O'Connell ils ont assuré la prépondérance définitive de la politique des whigs. A peine ce grand homme eut-il disparu qu'une effroyable famine, produite par la maladie des pommes de terre, est venue décimer une population qui devait à la trop facile culture de cette plante une propagation hors de toute proportion avec ses ressources. Mais par un mystère de la bonté divine, cette épreuve suprême est devenue le point de départ d'une situation considérablement meilleure. Une immense émigration, qui porte partout avec elle la foi catholique et des mœurs chrétiennes, a été organisée. La race irlandaise s'est répandue à flots sur l'Australie, sur le Canada et sur les États-Unis. On a calculé qu'en deux années plus de cinq cent mille Irlandais avaient débarqué sur le sol de l'Amérique. De là un double bienfait.

D'abord l'Église a reçu aux États-Unis ces immenses renforts qui lui ont permis de prendre les développements prodigieux contre lesquels se débat en vain le fanatisme des *Know-Nothings;* de porter, par exemple, le nombre des catholiques, qui était de vingt-cinq mille en 1789 [2], à plus d'un million en 1855, pour la seule province ecclésiastique de New-York [3].

Et pendant que l'Irlande peuplait ainsi le nouveau monde

[1] *Lettres sur le Catholicisme en Irlande*, adressées au journal l'*Avenir* en novembre 1830. Voir au volume précédent, p. 127.

[2] Lors de la fondation du premier évêché catholique à Baltimore.

[3] Il y a aux États-Unis trois autres métropoles, ou provinces ecclésiastiques, Baltimore, Cincinnati, Orégon.

de ses enfants affamés mais toujours fidèles, l'équilibre se rétablissait dans son propre sein. Le nombre des individus recevant des secours de la charité publique, qui s'était élevé en janvier 1849 au chiffre de 620,147, est descendu en janvier 1855 à celui de 106,802, malgré la mauvaise récolte de l'année précédente. Tout annonce que la misère devient de jour en jour moins écrasante, et plusieurs évêques ont cru devoir user de leur autorité morale pour détourner leurs ouailles de suivre désormais le courant de l'émigration.

Mais il s'est opéré un autre changement plus important et plus bienfaisant mille fois, et qui est cependant resté presque inaperçu parmi nous. Depuis longtemps la propriété territoriale en Irlande, passée presque exclusivement entre les mains de protestants d'origine anglaise et écossaise, à la suite des confiscations en masse opérées sous Élisabeth et par Cromwell, était grevée de dettes et de charges hypothécaires exorbitantes. L'exploitation en était devenue plus onéreuse que profitable. Mais l'expropriation en était à peu près impossible, par suite des obstacles nombreux que la législation anglaise oppose à la disposition des biens fonciers. Créanciers et débiteurs étaient également victimes, et les pauvres tenanciers en souffraient plus encore.

Cette aristocratie, étrangère par l'origine et par la foi au pays dont elle suçait la substance, n'y résidait même pas, et, sauf quelques nobles exceptions, ne lui rendait aucun des services que la grande propriété rend à l'Angleterre : elle était pour la malheureuse Irlande un poids plus écrasant encore que celui de l'Église anglicane.

Or, un récent acte du parlement, connu sous le nom de : *Encumbered Estates Bill*, en délivrera graduellement le pays, et changera la face de l'Irlande. Il a armé une commission de jurisconsultes du droit de mettre en vente, sans

les formalités ordinaires et par lots, les terres des propriétaires obérés dans toute l'étendue de l'île. Cette commission a fonctionné depuis 1849 et fonctionne encore avec un succès complet. La propriété se déplace ainsi, et, qui plus est, elle passe entre des mains catholiques. En effet, les anciennes familles de catholiques irlandais avaient été dépossédées, au seizième et au dix-septième siècle, de leurs biens territoriaux; les nouvelles familles, enrichies par le commerce et l'industrie, ne pouvaient que très-exceptionnellement acquérir des biens-fonds. Aujourd'hui, grâce à l'action de la nouvelle loi, ils ont pu employer leurs économies, leurs capitaux à acquérir des lots provenant du morcellement et de la vente par expropriation des grands domaines de l'aristocratie protestante. Quelques capitalistes anglais sont aussi venus s'abattre sur cette proie; mais l'immense majorité des acquéreurs nouveaux appartient à la bourgeoisie catholique des villes irlandaises[1]. Cela étant, l'Irlande sera dotée de ce qui lui manquait le plus, d'une classe de propriétaires rapprochés du peuple par la religion et pas assez riches pour aller dépenser ailleurs les revenus de leurs biens. C'est là toute une

[1] Pour donner une idée de cette transformation salutaire, je citerai les résultats des opérations de la commission dans les comtés de Galway et de Mayo, d'après le rapport officiel du 1er janvier 1856. Depuis 1850, six cent trente-six mille arpents de terre (c'est-à-dire plus du quart de la superficie totale de ces deux grandes provinces, qui comprennent la septième partie de l'île entière), y ont été vendus pour la somme de plus de cinquante millions de francs. Le nombre des propriétaires a été *quadruplé* : un tiers des acquéreurs ont acheté des lots au-dessous de 50,000 francs; les *quatre cinquièmes des nouveaux propriétaires sont Irlandais* : enfin le taux des salaires de la classe ouvrière a *doublé*. — Le rapport général publié le 1er septembre 1856 sur l'ensemble des opérations de la commission pendant les sept années de son existence depuis le 25 octobre 1849 constate la mise en vente de 3,096 domaines, lesquels ont été divisés en 9,329 lots, et acquis par 6,486 nouveaux propriétaires, dont 6,203 Irlandais, et seulement 283 Anglais et Écossais. Le total du prix payé se monte, en chiffres ronds, à 18,300,000 livres sterling (457 millions de francs), ce qui donne une moyenne d'environ 50,000 fr. par lot.

révolution, révolution féconde, légitime, bienfaisante, et qui sera le contre-pied de celles qui ont jusqu'à présent désolé l'Irlande. Le morcellement n'y aura aucun des inconvénients qu'il entraîne chez nous : ce n'est qu'une mesure transitoire, dont les effets funestes disparaîtront promptement par la seule action de la loi des successions ; car nul n'osera désormais imiter les anciens conquérants protestants dont nous parlions plus haut, et qui, avec une habileté prévoyante, avaient condamné les catholiques irlandais à partager également leurs biens entre tous leurs enfants, dans l'intention trop bien justifiée de détruire ainsi leur fortune et leur influence sociale.

Enfin, n'oublions jamais que si les Anglais ont longtemps et cruellement opprimé l'Irlande, qu'ils regardaient comme un pays conquis et ennemi, ils sont restés, dans cette odieuse carrière, bien en deçà de ce qu'ont fait les Espagnols en Amérique et les Russes en Pologne. N'oublions pas surtout qu'en apprenant à ce peuple vaincu l'usage des droits politiques et des lois de l'Angleterre, ils l'ont mis à même, d'abord de reconquérir la pleine liberté de sa religion, puis de s'assimiler, par toutes les voies légales, à la grandeur et à la prospérité de ses vainqueurs.

CHAPITRE XIII

L'ANGLICANISME.

Reste le clergé anglican, dont la richesse est en Irlande un mal sans raison d'être, sans excuse, et qui ne peut manquer de disparaître dans un prochain avenir. Mais on se tromperait gravement si l'on voulait confondre ou même assimiler le rôle et l'influence de ce clergé en Angleterre avec son existence abusive et délétère en Irlande. Il est bon de se faire une idée exacte de ce qu'est encore l'Église anglicane chez elle, là où elle est devenue l'Église nationale, traditionnelle, l'Église du peuple, surtout du peuple des campagnes. Nul parmi nous n'est tenté d'exagérer ses mérites. Mais gardons-nous aussi d'exagérer sa faiblesse et sa décadence, sous peine de renouveler les amers et ridicules mécomptes dont on a été plus d'une fois victime. Gardons-nous surtout de certaines déclamations injurieuses ou mensongères, et de nous délecter à colporter certaines historiettes, authentiques ou non, qui rappellent exactement celles que l'on a débitées contre le clergé et les moines de l'ancienne France, celles que l'on débite chaque jour en Angleterre contre Rome, et qui ne prouvent rien, absolument rien, contre la vitalité de l'institution elle-même. C'est la gloire du catholicisme de n'avoir jamais à redouter la force ni la grandeur de ses antagonistes. Ce devrait être le privilége de ses défenseurs de laisser sans envie et sans regret aux fauteurs du schisme, de l'incrédulité et de la spoliation les lieux communs de l'invective, de la dérision et surtout de la calomnie déversée sur les personnes et les choses ecclésiastiques.

Certes l'on ne retrouvera pas au sein du clergé anglican cette ardeur passionnée du bien, cette tendre et généreuse sollicitude pour le salut des âmes, cette pratique quotidienne de l'esprit de sacrifice dans ce qu'il y a de plus humble et de plus héroïque, qui n'ont jamais plus honoré le sacerdoce catholique qu'au siècle où nous sommes, en France comme en Allemagne, en Belgique comme en Irlande, et partout. Aussi la consolante certitude de l'immense supériorité du clergé catholique suffit et au delà pour nous délivrer de la crainte de rendre trop de justice à ses adversaires.

Pour apprécier la valeur persistante de l'anglicanisme, pour le combattre avec avantage et à bon droit, pour découvrir ses côtés vraiment faibles, il faut donc commencer par reconnaître la force qui se cache sous sa torpeur apparente. Il ne faut pas surtout la juger d'après certains échantillons du protestantisme que nous voyons en France ou à Genève. Ne voir dans le protestantisme, tel qu'il s'est formulé en Angleterre au sein de l'Église nationale, comme de plusieurs autres sectes, qu'une religion purement négative, c'est commettre une erreur grossière. La religion des Anglais, au contraire, a tous les caractères d'une religion positive, quoique incomplète et souverainement illogique. Une foi sincère, fervente même, à la divinité et aux mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ remplit l'âme d'une foule de laïques et de ministres de l'Église anglicane. Certes ce n'est point assez : que sert à croire au Fils de Dieu, si l'on ne croit ni à l'autorité ni aux sacrements qu'il a institués? Il faut donc plaindre les anglicans de se contenter d'une solution si insuffisante et si peu logique des problèmes que posent la conscience et la nature. Mais on ne peut nier ni la bonne foi de plusieurs, ni l'influence profonde et sérieuse qu'exercent

encore le culte et la doctrine de l'anglicanisme sur un grand nombre d'âmes.

Il est incontestable qu'une renaissance religieuse a eu lieu en Angleterre, chez les anglicans comme chez les catholiques, depuis les premières années de ce siècle. Ç'a été en même temps une renaissance de la foi et une renaissance des mœurs chrétiennes. La moralité générale de la société anglaise s'est incontestablement améliorée pendant cette période. Quiconque a connu les mœurs et les habitudes des classes supérieures vers la fin du règne de Georges III, ne peut pas manquer d'être frappé de ce changement. Les observateurs les plus frivoles comme les plus compétents sont d'accord pour le reconnaître. Les scandales si nombreux alors dans les rangs les plus élevés tendent à disparaître entièrement. Quand ils éclatent, ils excitent, dans ce pays où tout se dit, où tout s'imprime, une réprobation qui retentit d'un bout à l'autre de la Grande-Bretagne. La profession patente et pratique de la foi aux mystères de la révélation, l'assiduité aux offices, une préoccupation ardente des questions religieuses, jointe à une sollicitude active et constante pour les classes pauvres et ignorantes, voilà ce que l'on trouve aujourd'hui chez une portion très-considérable, peut-être dans la majorité, de l'aristocratie anglaise. Il n'en est malheureusement pas ainsi chez les classes ouvrières, surtout dans les villes : là, l'indifférence et l'ignorance, à peu près absolue en matière de religion, se sont développées dans une proportion douloureusement analogue aux progrès de la population. Mais ce n'en est pas moins un symptôme salutaire et encourageant que cette régénération du sens chrétien dans la tête de la société, au sein d'un pays où l'influence des classes supérieures est encore si puissante et leur rôle politique et social si considérable. Il faut féliciter et honorer l'aristocratie anglaise de

n'avoir pas attendu le déluge révolutionnaire pour mettre un frein à la corruption qui menaçait de l'envahir, et qui a partout ailleurs envahi et énervé les victimes avant le naufrage.

Je ne pense pas qu'on puisse attribuer au clergé anglican une part importante dans cette amélioration, trop peu étudiée jusqu'à présent. Elle semble plutôt avoir pris naissance dans l'initiative de quelques laïques, et avant tout dans celle de William Wilberforce [1], l'illustre auteur de l'Abolition de la traite des noirs, le promoteur de l'émancipation des nègres. La vie publique et privée de ce grand homme de bien offre un modèle tellement accompli de ferveur, de charité et d'humilité chrétienne qu'on a peine à s'expliquer comment tant de vertus ont pu exister hors de la vérité suprême [2].

Toutefois, et sans avoir eu l'honneur d'enfanter cette renaissance, le clergé anglican y a pris sa part, et en a recueilli le bienfait. Il ne pouvait guère en être autrement. Ce clergé est une branche de l'aristocratie, dont il partage à la fois la force et la faiblesse. Comme autrefois en France, la carrière ecclésiastique est une des plus courues par les fils puînés des familles anciennes ou opulentes. En outre, tous ou presque tous les membres du clergé sont élevés à Oxford ou à Cambridge avec les enfants de l'aristocratie. Il était donc plus que naturel de voir le clergé suivre ou accompagner la classe di-

[1] On voit dans le *journal* de sa vie, qu'il se plaignait sans cesse de la tiédeur et de l'indifférence des évêques et du haut clergé de 1790 à 1797, époque où il publia son livre intitulé *Practical christianity*, qui a ouvert une ère nouvelle dans l'histoire de l'anglicanisme.

[2] La vie de Wilberforce, né en 1757, mort en 1833, a été écrite en cinq volumes par ses deux fils, dont l'un est aujourd'hui évêque anglican d'Oxford, et dont l'autre a récemment renoncé à une des plus hautes dignités de l'Église établie pour rentrer dans le giron de la vérité. Je ne connais pas de livre qui donne une plus grande idée des devoirs et des mérites de l'homme public qui veut servir Dieu et son prochain dans la vie publique, comme l'a fait Wilberforce pendant les quarante-cinq ans qu'il passa à la Chambre des communes.

rigeante dans son retour au bien. Puis est venu ce qu'on a appelé le *mouvement d'Oxford*, inauguré non par le docteur Pusey, comme on l'a trop dit, mais par le père Newman; et quoiqu'il ait abouti à ramener les plus éminents d'entre ses fauteurs au sein de l'Église catholique, il n'en a pas moins exercé une action durable et féconde sur l'anglicanisme lui-même [1].

Cette race de recteurs et de chanoines buveurs et chasseurs, de curés bons vivants, dont on nous a tracé tant de portraits, et dont se souviennent tous ceux qui ont habité l'Angleterre il y a trente ans, s'est, à ce qu'il paraît, complétement éteinte. Elle a été remplacée par un clergé où il y a toujours beaucoup d'éléments inférieurs et imparfaits, mais qui renferme aussi une foule d'hommes studieux, austères, pieux et charitables. Cette charité, antique héritage de l'Église que ce clergé remplace, a survécu à tous ses désordres, et a pris aujourd'hui de nouveaux développements. L'instruction populaire dans les campagnes est presque entièrement à la charge du clergé. Il y pourvoit par des prélèvements opérés sur ses revenus, et dès 1847 il montrait avec orgueil les 21,000 écoles, les 1,500,000 enfants, les 81,000 instituteurs qu'il entretient au moyen d'une dépense annuelle de 22 millions de francs [2]. Que l'on consulte à cet égard le suffrage des juges les plus compétents et les plus intéressés à signaler les vices du clergé anglican; que l'on interroge les membres de ce clergé, qui l'ont quitté pour se faire catholiques. Ils diront

[1] Il y a vingt-cinq ans, un *undergraduate* ou étudiant d'Oxford qu'on eût vu communier (selon le rit anglican) eût excité à peu près autant de surprise qu'un élève de l'École polytechnique à la même époque chez nous. En 1855, sur cent étudiants du collége de Merton (celui qui a donné le docteur Manning à l'Église), quarante-cinq communiaient tous les huit jours.

[2] Je donne en chiffres ronds les sommes portées aux *Parliamentary Returns*, que cite M. Lorain : *De l'instruction populaire en Angleterre*, 1855.

combien ils ont laissé dans l'anglicanisme de régularité, de dispositions précieuses et surtout d'empire sur les classes rurales. Cet empire a été consolidé par la panique récente que les nombreuses conversions au catholicisme ont inspirée. Le peuple anglais est bien plus protestant que le clergé; et on peut dire que c'est lui surtout qui retient son clergé dans les liens de la révolte contre l'unité romaine. Ici l'axiome vulgaire, que les extrêmes se touchent, a reçu un énergique démenti. L'anglicanisme est de toutes les sectes protestantes celle qui se rapproche le plus du catholicisme, et c'est aussi celle qui lui a fourni le plus de recrues; tandis qu'on ne voit encore aucun symptôme de réconciliation ou même d'impartiale indifférence chez les dissidents. Certains esprits impatients appellent à grands cris la chute de l'Église anglicane, et y voient d'avance le triomphe du catholicisme en Angleterre. Ils sont sous l'empire d'une complète illusion. Les adversaires protestants de l'Église établie lui reprochent précisément d'être une pépinière de catholiques, et sa chute ne servirait qu'à grossir les rangs déjà trop serrés des rationalistes et des sociniens.

La renaissance architecturale qui a éclaté avec tant d'énergie au sein du clergé anglican a été aussi un symptôme de force et de vie, qu'il serait absurde de méconnaître. Elle a pu dégénérer, chez une portion des jeunes ministres puseyistes, en affectation et en puérilité : ce sont là de petites misères inséparables de toute rénovation et de toute secousse salutaire. Mais il n'en est pas moins sûr qu'elle a ouvert la porte à l'étude de l'antiquité ecclésiastique, qu'elle a conduit plusieurs sur le chemin de l'unité, et que chez ceux même qui sont restés en route, elle a fait naître un sentiment profond des droits de la tradition, et par conséquent de l'autorité. Rien de plus curieux d'ailleurs ni de plus méritoire que les

efforts faits par le clergé anglican pour rendre aux cathédrales, aux églises collégiales et abbatiales, l'antique splendeur des temps catholiques. Il faut citer comme modèle du genre l'église d'Ely, merveilleux monument du génie monastique, restauré par les soins du docteur Peacock, doyen du chapitre anglican, avec autant de science que de splendeur. A voir ces vieilles églises, si vastes, si belles de leur primitive beauté, et empruntant une parure nouvelle aux vitraux et aux ciselures que leur prodigue une pieuse munificence, on les dirait toutes prêtes à recevoir dans toute son intégrité cette vérité divine dont elles ne possèdent qu'une trop faible portion. Souvent ce respect louable et scrupuleux des Anglais pour l'antiquité ecclésiastique produit des contrastes bizarres. C'est ainsi qu'en allant faire son pèlerinage à l'emplacement du tombeau profané de saint Thomas de Cantorbéry, le catholique aperçoit une chaire néo-gothique qu'on lui dit être le trône de l'archevêque actuel, et tout à côté le magnifique sépulcre d'un cardinal du quinzième siècle, dont l'épitaphe relate tous les titres, et où les mots *sacrosanctæ Romanæ Ecclesiæ* viennent en quelque sorte aboutir au trône usurpé du primat schismatique. Il faut du reste admirer sincèrement le zèle et la munificence des prêtres et des laïques anglicans pour la décoration et la restauration de ce qu'ils regardent comme la maison de Dieu. Il faut les féliciter de ce qu'avec leur heureuse et ordinaire inconséquence, ils ne s'aperçoivent pas que l'ornementation de l'architecture et de la sculpture catholique, qu'ils reproduisent à si grand frais, repose presque exclusivement sur les deux dogmes de la présence réelle et de l'invocation des saints, que l'anglicanisme officiel proscrit rigoureusement, malgré les protestations et les interprétations de l'école *anglo-catholique*.

Ils font du reste mieux que restaurer et décorer, ils construi-

sent. Quoique le clergé anglican ait la possession exclusive des innombrables églises que le catholicisme avait autrefois élevées, et dont aucune révolution n'a réduit le nombre, le manque de *church accommodation* est une des grandes doléances du jour. Or, d'après le récent compte rendu officiel de la commission chargée de veiller à l'érection des nouvelles églises, il y a eu, depuis trente-cinq ans, *six cents* églises nouvelles construites pour la seule Église anglicane, et au moyen de souscriptions volontaires, très-faiblement aidées par le budget. Ces églises neuves contiennent 584,000 places, dont 350,000 sont rendues gratuites à perpétuité, et réservées aux indigents. C'est peu de chose en comparaison de l'accroissement immense de la population ouvrière. Mais c'est mieux que rien. Un culte qui construit n'est pas encore un culte qui tombe.

Il faut encore signaler comme un autre signe de vie les efforts que fait l'anglicanisme pour échapper au joug de la puissance temporelle, qu'il a acceptée sous Henri VIII, et Élisabeth, et dont on lui fait sentir de temps à autre tout le poids. La *convocation* est une sorte de parlement spirituel analogue à nos anciennes assemblées du clergé, composé de deux chambres, l'une des évêques et l'autre des délégués du clergé inférieur. Elle date des temps catholiques, où elle votait les impôts sur le clergé. Elle était tombée dans l'oubli et dans une désuétude complète. Depuis quatre ans elle se réunit, non plus pour la forme, mais pour y discuter des questions sérieuses et surtout pour y réclamer de la couronne un peu plus de *self-government*. Mais le parlement oblige la couronne à répondre par des refus polis. Il se figure, peut-être avec raison, que toute émancipation de l'Église officielle tendrait à développer dans son sein les éléments qui l'attirent vers l'unité catholique.

CHAPITRE XIV

DE QUELQUES EFFORTS DE LA SOCIÉTÉ ANGLAISE CONTRE LE DANGER.

Certes, parmi ses enfants les plus dévoués, nul ne pense que l'Église anglicane, même en la supposant complétement émancipée du pouvoir temporel, soit de force à lutter seule contre les difficultés sociales qui menacent l'Angleterre. Toutefois elle peut avoir sa part et une part considérable dans la double œuvre de résistance et de transformation qui doit sauver ce grand peuple. Loin de l'en exclure, toutes les grandes influences nationales la convient à s'y associer.

Mais c'est surtout par l'activité, la prévoyance et l'énergie qui ont toujours caractérisé les classes dirigeantes que cette mission de salut sera remplie. Dans la crise qui commence, la première condition de succès c'est de reconnaître le danger, de l'étudier et de le regarder en face. Or, c'est ce qui se fait aujourd'hui en Angleterre. Personne ne se fait illusion sur le péril que présente d'un côté la propagande des idées démocratiques par une presse que rien ne restreint; de l'autre, l'accroissement prodigieux de la population ouvrière des villes et de fabriques, étrangère ou inabordable à toute influence religieuse, et enfantée par le développement de cette production houillère qui a dépassé toute attente et renversé toutes les proportions de l'ancienne société anglaise. Les classes investies du mandat politique ont noblement abordé le problème. Elles ne reculent ni devant la responsabilité de leur fonction sociale, ni devant la solidarité qui les unit aux

masses dont la pression les enveloppe et les déborde. Elles s'efforcent de pourvoir au plus pressé par les progrès de l'instruction populaire, sous l'inspiration de la religion, et par d'innombrables institutions de prévoyance et de patronage, destinées à propager et à consolider le bien-être matériel et le progrès moral des ouvriers et de leurs familles. A chaque pas, l'on rencontre la preuve que des efforts sérieux et des sacrifices généreux sont consacrés à l'œuvre commune.

Parmi tant de créations qu'il faudrait citer, je veux au moins signaler en passant cette admirable *Société pour l'amélioration des classes laborieuses*, présidée par le comte de Shaftsbury, et qui, de concert avec l'*Association métropolitaine pour l'amélioration des habitations des classes ouvrières*, a obtenu du Parlement, en 1851, l'acte intitulé *the low lodgings Bill* pour régler les logements en garni. Elles ont en outre établi à leurs propres frais de nombreux établissements modèles, recherchés avec empressement par les ouvriers, et où l'on affirme qu'on est parvenu à réduire à 8 sur 1,000 la mortalité, qui est en général à Londres de 25 sur 1,000[1]. Tout voyageur intelligent doit s'imposer l'obligation de visiter attentivement ces maisons modèles, et de les comparer avec les anciens garnis dont la condition s'est, du reste, considérablement améliorée depuis la loi que nous citions plus haut.

Dans une sphère plus relevée encore, et pour se donner une idée du dévouement pratique et spontané avec lequel les privilégiés de la fortune et de l'instruction s'occupent d'élever la condition sociale et morale des populations ouvrières, de grossir leur patrimoine intellectuel, il faut visiter

[1] Henry Roberts, *De la condition physique des classes ouvrières*, p. 16; 1855.

le *Collége des ouvriers adultes*, fondé à Londres par souscription, dirigé avec un zèle pieux et désintéressé par le révérend M. Maurice, et où M. Ruskin, l'écrivain le plus remarquable du jour sur les questions d'art, fait gratuitement un cours de dessin pratique. On y apprendra de précieux détails sur les tendances des hommes qui fréquentent cette école. On les verra réclamer d'eux-mêmes l'enseignement du latin en même temps que du français; on saura avec quelle docilité ils reçoivent les enseignements de la religion, qu'ils ignorent, et surtout de quelle reconnaissance profonde et presque excessive ils sont animés envers ceux qui se donnent un peu de peine à leur intention.

On comprendra ainsi la pensée généreuse qui a fait consacrer, à la fondation de *quarante* écoles gratuites de dessin pour les ouvriers des villes provinciales, le reliquat considérable des sommes perçues à l'entrée du Palais de Cristal en 1851, par l'association dont ce palais a été l'œuvre entièrement spontanée.

Dans un autre faubourg de Londres, et entre tant d'institutions dignes d'admiration et d'envie, citons encore l'école fondée pour les cinq cents enfants des deux sexes employés dans la fabrique de chandelles de la compagnie de Price. Elle a été créée dans l'origine, en 1848, par l'acte spontané d'une demi-douzaine de petits garçons qui se mirent à tenir une école mutuelle entre eux dans le coin d'un atelier, sans aucune provocation ou intervention d'autrui; peu à peu les autres enfants se joignirent à eux, et pendant quelques mois l'école fut successivement dirigée et développée par un comité choisi par les enfants eux-mêmes, tant le principe du *self-government* est inné dans cette noble race. Maintenant les actionnaires de la Compagnie ont pris en main cette école, et, sous l'impulsion donnée par M. James Wilson, elle est

devenue un modèle de tendre et intelligente sollicitude pour l'âme et l'esprit des enfants de l'ouvrier [1].

Dans un pays où de pareils faits sont quotidiens et universels, nul n'a le droit de dire que les riches n'ont aucun souci des pauvres, que la société est sans entrailles, qu'elle dissimule le mal qui la ronge, ou qu'elle s'étourdit sur la nécessité d'en chercher le remède. Bien loin d'y découvrir une trahison ou une conspiration permanente contre les classes souffrantes, on peut affirmer qu'il s'y déploie un effort constant et sincère pour adoucir leur sort. La charité publique y dépasse les limites connues ailleurs ou autrefois, et, comme on l'a dit avec raison, ce sont les sacrifices nationaux qui prouvent la vertu nationale.

De tout ce qui précède, on peut déduire que les classes dirigeantes en Angleterre valent infiniment mieux qu'elles ne valaient il y a cent ans, ou peut-être à aucune autre époque de leur histoire. Elles sont plus morales, plus humaines, plus sages, plus éclairées qu'autrefois. Cela ne veut pas dire qu'elles le soient encore assez, mais cela prouve qu'elles sont animées d'un esprit de dévouement et de charité qui fait chaque jour de nouveaux progrès.

Nous n'en voudrions pas conclure que l'aristocratie anglaise soit sûre de ne pas succomber. Pour humilier les victorieux et consoler les vaincus, pour inculquer sans relâche l'indis-

[1] *Special report by the directors to the proprietors of Price's patent Candle company*, 24 march, 1852. Je remarque ce passage dans une lettre très-touchante et très-curieuse de M. Wilson : « Les manufacturiers qui se font élire au parlement pour y demander des lois sur l'éducation, me font tout l'effet de pères de famille qui se consacreraient aux affaires de leur paroisse, en faisant nommer des marguilliers et des bedeaux supplémentaires pour gérer les affaires de leur propre famille... Jamais l'effort public ne peut tenir lieu de l'effort privé ; jamais l'intervention de l'État, quelque sage et puissante qu'elle soit, ne peut rivaliser avec l'action individuelle dans la tâche délicate de former l'âme et de développer le caractere moral d'êtres humains, à l'époque la plus impressionnable de leur existence. »

pensable précepte : *Non habemus hic manentem civitatem*, Dieu permet souvent que les pouvoirs de ce monde succombent et disparaissent au moment où ils ont mérité le plus d'être conservés. La monarchie française s'est abîmée sous le meilleur des rois qui ait régné depuis saint Louis, sous celui qui a le plus aimé le peuple au nom duquel on l'a égorgé. L'histoire n'est guère qu'un long recueil des triomphes de la violence, du mensonge, de l'ingratitude et de l'égoïsme. La justice et la raison, le dévouement et l'honneur n'en conservent pas moins leur droit et leur prix. C'est précisément l'incertitude de leur succès ici-bas qui fait leur mérite et leur gloire.

CHAPITRE XV

L'ANGLETERRE DÉMOCRATISÉE RESTERA-T-ELLE LIBRE?

Il est temps de conclure. Après ces excursions dans un trop vaste domaine, revenons au problème que nous nous sommes posé, et pour le mieux résoudre, supposons qu'un ouragan subit ait fait disparaître tout ce que nous venons d'admirer et de célébrer. Supposons toutes les institutions aristocratiques de l'Angleterre anéanties; supposons la pairie détruite, la Chambre des communes renversée par le suffrage universel, les universités et les écoles publiques supprimées, la vieille Angleterre submergée dans un océan de ruines comme la France l'a été en 1789. Supposons enfin que l'Angleterre survive, comme la France a survécu, à une telle catastrophe. Cela étant, demandons-nous si ayant survécu elle resterait libre.

Ainsi posée, la question intéresse toutes les nations modernes, car toutes ont perdu ou vont perdre les derniers débris des institutions, des traditions et des mœurs aristocratiques. Et l'aristocratie, une fois abattue, ne peut pas plus être rétablie qu'une futaie de chênes après un défrichement.

Mais faut-il se passer à tout jamais d'abri parce que celui de notre enfance a disparu? Ne faut-il rien replanter, ne plus compter sur aucune croissance, parce que nous ne reverrons jamais les ombrages que nos pères ont détruits? Faut-il se résigner, comme nous l'enseigne une école de sophistes repus, à nous passer de liberté parce que nous n'avons plus d'aristocratie pour la protéger? Faut-il se laisser duper par ces

tardifs panégyristes de ce qu'ils n'ont jamais ni connu ni compris? Pour tous les esprits vraiment politiques, le procès de l'aristocratie est gagné, depuis qu'elle est morte et enterrée. Mais parmi ceux qui la vantent le plus aujourd'hui, il en est qui l'admirent avec la condition sous-entendue que la liberté dont elle était la compagne ou la garante ne lui survivra pas et qu'elles ne ressusciteront pas plus l'une que l'autre. Faut-il accepter leur oraison funèbre comme l'Évangile de l'avenir et proclamer avec eux que le sacrifice de nos croyances libérales est la condition du maintien de la société moderne; que sa sécurité, sa prospérité, son existence même sont à ce prix, et que pour vivre désormais en paix il faut renoncer à cette liberté qui fut la foi et qui reste le seul honneur de l'humanité moderne; *et propter vitam vivendi perdere causas?*

Disons-le hardiment : cela n'est pas, cela ne sera pas vrai pour l'Angleterre, ni pour la race anglo-saxonne. Nous en avons pour garant le grand peuple qui, sorti de la souche anglaise, a créé dans le nouveau monde une société nouvelle. Il faut être aveugle pour méconnaître les vices, les dangers, les passions qui troublent et menacent la république des États-Unis, pour oublier la tache inexcusable de l'esclavage et les sauvages attentats des *Know-Nothings :* mais il faut être plus aveugle mille fois pour ne pas voir qu'elle renferme, au sein d'une liberté sans limites, toutes les conditions de la force et de la grandeur, tous les germes d'une destinée gigantesque.

Nous avons en outre pour nous rassurer, dans une sphère plus restreinte quoique si vaste encore, les nouvelles colonies anglaises, et le développement immense de liberté et de vie que présentent l'Australie, le cap de Bonne-Espérance, le Canada. Là point d'aristocratie quelconque, point de tradi-

tions indigènes, point de prestige historique, point d'influences héréditaires, point d'us et coutumes superstitieusement respectés. La race anglo-saxonne y est aux prises avec l'inconnu, avec l'infini. Elle n'y apporte que ses dons naturels et les vertus acquises par une longue pratique de la liberté, et qui lui resteraient sans aucun doute, quand même la victoire de la démocratie la jetterait à la dérive sur l'océan de l'avenir comme un navire qui aurait chassé sur ses ancres. Dans ces sociétés naissantes, vigoureux rejet de la vieille tige anglaise replantée dans une terre nouvelle, elle montre déjà ce mélange d'indépendance et de discipline, d'énergie et de tenue, de hardiesse et de persévérance, de liberté et de légalité qui caractérisent tout le cours de son histoire. Aucun symptôme sérieux de désaffection ou de séparation ne se manifeste envers la mère patrie, qui de son côté tient les rênes de l'autorité métropolitaine avec la plus prudente modération. Ainsi se vérifie la noble prédiction de Burke, qu'il appliqua prématurément aux États-Unis insurgés, mais qui semble avoir été depuis la règle de conduite de la politique coloniale des Anglais. « Tant que vous aurez, » disait-il à la Chambre des communes en 1775, « la sagesse de faire de « l'autorité souveraine de ce pays comme le sanctuaire de la « liberté et le temple auguste et sacré de notre foi commune, « partout où la race d'élite des fils de l'Angleterre adore la « liberté, ils tourneront leurs regards vers vous... La servi- « tude peut leur venir de partout. C'est une ivraie qui croît « dans tous les champs. Ils peuvent l'aller chercher en Espa- « gne, la retrouver en Prusse... Mais la liberté! c'est de vous « seuls qu'ils peuvent la recevoir[1]. »

Ailleurs encore, et sur le plus vaste théâtre qui ait été jus-

[1] C'est dans ce même discours que, pour peindre le retour de la paix dans le pays de Galles, après que l'Angleterre lui eut communiqué les bienfaits

qu'à présent ouvert à l'intelligence et à l'activité des races européennes, dans l'Inde, en deçà et au delà du Gange, de quel éclat ne voit-on pas briller le génie colonisateur du peuple anglais! et pour tout homme qui aime son prochain, qui croit au progrès légitime de la race humaine, et qui aspire au bonheur croissant du plus grand nombre, quel spectacle consolant et merveilleux que celui de la domination anglaise!

Dans ces régions, sans doute son histoire n'est pas exempte de taches; il a fallu le procès de Warren Hastings et la foudroyante éloquence de Burke et de Sheridan pour rendre à jamais impossible à des gouverneurs anglais la tentation d'imiter les exactions et les oppressions des anciens maîtres du pays. En outre, l'égoïsme immodéré du commerce britannique a imposé aux populations des restrictions industrielles que la pratique loyale du libre échange fera nécessairement disparaître, ou des cultures forcées, comme celle de l'opium, qui est une honte pour l'Angleterre et un fléau pour la Chine.

Mais tout bien considéré, et en faisant une large part au mal, l'on peut hardiment affirmer que l'histoire n'offre pas l'exemple d'une conquête qui ait si complétement tourné au profit de la race conquise. Que l'on songe à l'effroyable condition de ces races timides et industrieuses, livrées pendant tant de siècles sans défense à la cruauté, à la rapacité, à la débauche des Mogols, des Afghans, des Mahrattes, et qu'on la compare au sort des cent cinquante millions d'âmes qui vivent en paix

de sa constitution, il fit une si heureuse application de ces beaux vers d'Horace:

...Simul alba nautis
Stella refulsit,
Defluit saxis agitatus humor,
Concidunt venti, fugiuntque nubes
Et minax (quod sic voluere) ponto
Unda recumbit.

à l'ombre des lois et du drapeau de l'Angleterre. Ils sont gouvernés par une poignée d'étrangers, étrangers par l'origine, par les mœurs, par la religion, mais rapprochés par la justice et l'humanité des populations qu'ils administrent, et qu'ils ont dérobées aux pires excès de l'oppression et de l'iniquité. Ces étrangers n'ont pas même craint de mettre les armes à la main de ces indigènes, car on sait que ceux-ci forment les neuf dixièmes de l'immense armée qu'entretient la Compagnie des Indes. Mais qu'ont-ils à craindre? Il n'y a pas un Hindou qui ne sache qu'aucun souverain indigène ne les gouvernerait aussi bien, ne veillerait avec autant de sollicitude à leurs intérêts, à leurs besoins, à leurs droits. Quelques insurrections locales ou passagères, comme celle des Santals, ne changent rien au fond des choses ni à leur généralité. Depuis un demi-siècle que la guerre s'est portée exclusivement vers le nord de l'Hindostan, l'exploitation pacifique de ce colossal empire nous offre le spectacle d'une immense école, où des hommes justes et sages, venus de loin, implantent au cœur de l'Orient, sans violence, et par la seule force expansive du bien, les arts, les lois, les mœurs honnêtes et simples de l'Occident; poursuivent avec une prudente mais féconde lenteur l'anéantissement des rites sanguinaires de l'idolâtrie[1], du sacrifice des veuves, des sacrifices humains, de l'infanticide; assurent aux missionnaires

[1] Il nous faut bien relever ici un exemple entre mille de la crédulité de ceux qui se laissent duper par les mystifications dont la presse anglaise se fait un jeu et qui ne réussissent que trop souvent à tromper le public des deux mondes. Le *Punch*, qui est le *Charivari* de l'Angleterre, ayant annoncé un jour qu'un fabricant de Birmingham venait de monter une manufacture d'idoles destinées à être importées dans l'Hindostan, quelques journaux américains s'amusèrent à reproduire cette plaisanterie. De là elle a passé dans divers journaux religieux de la France qui l'ont prise au sérieux, et elle a servi de thème à mainte invective contre l'abominable cupidité des Anglais qui font de l'idolâtrie une spéculation.

chrétiens la liberté de la vérité; substituent la régularité et la modération des impôts aux extorsions de la fiscalité asiatique[1], et le jugement par le jury à l'arbitraire; établissent graduellement l'égalité légale des Anglais et des Hindous, ouvrent à ceux-ci la porte des écoles, des emplois et des dignités, et préparent ainsi les éléments d'une grande fédération future, qui sera peut-être pour l'Asie entière le berceau d'une rénovation incalculable.

La seule tristesse que puisse éprouver un Français à la vue d'une si grande et si légitime prospérité, c'est de songer qu'il s'en est fallu de bien peu que ce rôle civilisateur ne fût échu à la France, et que, sans les misères de la monarchie absolue sous Louis XV et les folies de la Révolution, la gloire de Dupleix et de Suffren eût pu éclipser celle de Clive et de Wellesley.

[1] On a découvert dernièrement que, dans quelques régions lointaines de cette immense péninsule, certains agents subalternes du fisc, indigènes de naissance et fidèles aux traditions de l'exécrable despotisme qui pesait autrefois sur tout l'Hindostan, ont eu recours à la torture pour obliger les contribuables à solder leurs impôts arriérés. Les ennemis de toute liberté parmi nous en ont aussitôt fait un nouveau thème d'invectives contre l'Angleterre. Ils ont oublié d'ajouter que, à la différence de ce qui se pratique dans les pays gouvernés selon leur système, ce crime à peine connu, et connu par le fait de la sincérité nationale, a été aussitôt signalé et dénoncé à l'indignation publique par les mille voix de la presse, que le Parlement en a sur-le-champ pris connaissance, qu'une enquête a été ordonnée et a eu lieu, que nul n'a songé ni à le défendre ni à le nier, et que la répression en a été aussi prompte qu'assurée. Bien loin de compléter ainsi leurs récits, nos dévots calomniateurs ont osé dire qu'après cette découverte l'*Angleterre avait gardé le silence!* et cela, en présence des discussions qui, pendant les deux sessions de 1855 et de 1856, ont fait retentir le pays et l'Europe du soulèvement que ces faits ont excité dans le cœur des Anglais.

On peut affirmer sans crainte que, sauf quelques rares exceptions, à peine perceptibles dans un empire de cent cinquante millions d'âmes, la rapine et l'oppression ont disparu depuis le procès de Warren Hastings en 1784, et ne se retrouvent que chez les princes tributaires ou indirectement soumis à la Compagnie des Indes. Voir à ce sujet les belles réflexions de lord John Russell : *Memorials and correspondance of Fox*, p. 257.

Peut-être les manies bureaucratiques de notre administration auraient-elles retardé ou compliqué l'œuvre de la colonisation : mais, en revanche, la nature beaucoup plus sympathique du caractère français eût plus facilement gagné le cœur des populations indigènes, et l'influence de la religion catholique, secondée par le génie de la France, aurait peut-être renouvelé avec plus de succès encore les merveilles trop éphémères de la domination portugaise dans l'Hindostan.

Heureusement Dieu nous a accordé un magnifique dédommagement dans cette terre d'Afrique où s'est retrempée la vertu militaire de la France et que le sang de nos plus généreux enfants a rendue française à jamais. L'Algérie est pour nous la meilleure des colonies : de tout ce que nous avons envahi depuis un siècle, elle seule nous est restée, comme pour montrer que les conquêtes faites et consolidées sous le règne de la liberté sont les plus légitimes et les seules durables.

Pour en revenir à l'Inde, qu'on veuille bien le remarquer, cette initiation de l'Orient à la civilisation de l'Occident est l'œuvre de la bourgeoisie anglaise. L'aristocratie proprement dite n'y a aucune part : elle fournit tout au plus des chefs civils et militaires aux trois présidences, et quelques-unes de ses branches cadettes aux rangs inférieurs de l'administration. Mais la presque totalité des fonctions publiques, tous les rouages de ce grand mécanisme, sont entre les mains de la classe moyenne, de cette classe dont l'avénement a lieu plus graduellement en Angleterre, et qui remplacerait l'aristocratie si celle-ci devait disparaître. Elle a fait ainsi preuve d'une capacité et d'une moralité qui l'honorent et qui forment un contraste frappant avec les tristes résultats de la colonisation espagnole et l'anéantissement des peuples indigènes en Amérique.

La grande association de marchands et de commis enrichis

qui s'appelle la *Compagnie des Indes*, et à laquelle l'Angleterre a délégué l'exercice et le bénéfice de sa souveraineté sur l'Hindostan, n'a pas plus échappé aux critiques de la presse qu'au contrôle du parlement. Son histoire a été écrite par un adversaire déclaré, mais consciencieux. Il résume ainsi qu'il suit son récit : « On devra reconnaître que la Compagnie, pendant la durée de sa domination, a plus fait pour ses sujets, leur a témoigné plus d'intérêt, a usé avec moins d'égoïsme de l'omnipotence dangereuse dont elle était investie, a adopté avec plus d'empressement tous les progrès utiles, non-seulement que tel ou tel souverain contemporain, mais encore que tous les souverains du monde réunis. »

Si, transplantée dans des climats lointains et privée de toutes ces conditions de succès que les politiques à courte vue regardent comme exceptionnelles dans l'histoire du monde, la race anglaise montre partout une supériorité et une solidité si bien constatées, comment n'aurait-on pas le droit de compter sur la persistance de ces qualités dans le noyau primitif de la nation, même en le supposant prédestiné aux épreuves et aux bouleversements qui nous ont mis où nous sommes?

CHAPITRE XVI

DES QUALITÉS QUI PEUVENT GARANTIR A L'ANGLETERRE SA LIBERTÉ EN DEHORS DE L'ARISTOCRATIE.

De toutes les qualités qui constituent la force sociale de cette race privilégiée, la plus rare et la plus essentielle à la vie politique d'un peuple libre, c'est le respect des opinions d'autrui. De là cette loyauté qui caractérise les discussions publiques, et cette garantie du droit des minorités qui éclate dans tous les actes politiques de l'Angleterre moderne. Ce n'est que bien tard, et sous l'action, sous la pression bienfaisante de ses institutions de discussion et de publicité, qu'elle est arrivée à ce degré de justice et d'impartialité. Ce n'est donc pas un apanage exclusivement propre à la race anglo-saxonne, c'est la conséquence des lois et des libertés qu'elle a su conserver. C'est la plus récente de ses vertus, mais c'en est la plus noble et la plus enviable. La majorité qui domine à un moment donné n'use plus de son pouvoir comme autrefois; elle n'agit que de façon à ce que la minorité puisse toujours faire entendre ses protestations, essayer de montrer qu'elle a la raison pour elle, et préparer les moyens de devenir majorité à son tour. Ce sont en effet les minorités qui ont surtout besoin de liberté. Sous tous les régimes, les majorités sont toujours à peu près sûres d'accomplir ou d'obtenir ce qu'elles veulent. Une surprise peut établir le pouvoir absolu, mais il ne peut durer qu'avec la sympathie de la majorité de ceux qui lui obéissent. En Angleterre la majorité tient à la liberté, parce qu'elle sent qu'elle est sans cesse ex-

posée à redevenir minorité; et, quelles que soient les transformations qui s'opèrent actuellement chez ce peuple, ou que l'avenir lui réserve, il y a tout lieu de croire que cette disposition tutélaire continuera à l'animer. De là ce besoin d'entendre discuter toutes les faces d'une question, d'accorder la parole à tous les intérêts, à tous les partis, et de respecter les franchises de cette parole avec une tolérance qui semble quelquefois dégénérer en complicité. C'est ce que les Anglais appellent jouer loyalement, *fair play*, dans leur langue politique, tout imprégnée des images et des souvenirs de leurs récréations de jeunesse.

Nul parmi nous ne doit oublier le calme et intrépide courage que déployèrent lord Aberdeen, sir James Graham et M. Gladstone, en 1851, pour défendre la liberté religieuse des catholiques contre le bill des *Titres ecclésiastiques;* ils risquaient de perdre à jamais leur grande existence politique, tant la passion populaire et parlementaire était excitée par le rétablissement de la hiérarchie épiscopale; et cependant, un an plus tard, ils furent tous les trois appelés aux postes les plus importants du ministère de la coalition.

Quiconque a entendu le mémorable discours de M. Gladstone contre la prolongation de la guerre, dans la séance du 24 mai 1855, aurait pu croire que la majorité ou au moins une portion très-considérable de la Chambre des communes partageait l'opinion de l'orateur, tant le silence était profond, l'attention soutenue, l'approbation de ses amis incontestée: et cependant il n'y avait peut-être pas trente membres de son avis sur cinq cents, et l'opinion du dehors ainsi que la presse tout entière étaient unanimes à le combattre. Il en a été de même quand M. Cobden et M. Bright ont développé leurs théories de la paix à tout prix. On a vu naguère le très-regrettable M. Lucas, doublement antipathique à la presque

unanimité de la Chambre, comme converti au catholicisme et comme représentant les opinions les plus vives du *parti irlandais*, se faire toujours écouter avec respect et attention [1]. Ceux qui ont passé par nos assemblées politiques et qui ont eu à y lutter contre l'intolérance successive ou simultanée des majorités et des minorités, sont à même d'apprécier le bienfait de tels procédés.

C'est que le peuple anglais, qui a l'instinct et le goût du courage civil, reconnaît et admire cette vertu chez tout homme qui ose résister isolément à l'ascendant des idées dominantes, au flot de l'opinion. Même quand on contredit le plus directement ses passions et ses préjugés, il se contente de l'impuissance de ses contradicteurs; et loin de vouloir les bâillonner, il sent que la résolution et la ténacité de ces individualités énergiques sont une gloire et une force de plus pour le caractère national. Il semble qu'il n'y a au fond rien de plus anti démocratique que ces résistances individuelles à la volonté de la foule. On n'en voit guère plus de traces dans la république des États-Unis que dans les monarchies absolues de l'Europe. Dans les démocraties, on est toujours tenté de regarder comme une offense à l'égalité, comme le *nec plus ultrà* du privilége, l'audace de celui qui se détache en relief sur le fond uniforme de l'assentiment universel. En effet, c'est le comble de l'aristocratie que d'oser ainsi tenir tête à ce que la divinité du jour exige, que de remonter le torrent qui se précipite sur sa pente, et de rester seul debout quand tous se prosternent ou se cachent. Mais rien ne s'oppose à ce

[1] Dans l'affaire Madiaï (séance du 15 mai 1851), il eut l'honneur de mettre en déroute lord Palmerston et lord John Russell, non pas en revendiquant pour les gouvernements catholiques le droit et le privilége de persécuter l'erreur, mais en déroulant le tableau des persécutions et des violences opérées par les gouvernements protestants, qu'avaient encouragés ces deux nobles lords. Le *Times* lui-même sut rendre justice à la supériorité de M. Lucas.

que cette énergie d'une conscience invincible se retrouve au sein d'une démocratie chrétienne et sincèrement libérale.

D'ailleurs l'habitude en est tellement générale, tellement enracinée dans les mœurs anglaises, tellement identique avec toutes les traditions de la vie générale et locale, que, selon toutes les probabilités, on la verra survivre, pour l'honneur de cette race et du genre humain, à toutes les révolutions, et coexister avec toutes les formes nouvelles de sa vie politique.

Cet esprit de justice et de loyauté dont s'enorgueillissent les Anglais dans leur régime politique à l'intérieur, produit un autre effet qui n'est pas sans importance. On a dit avec trop de raison qu'en France les popularités sont fugitives et les impopularités implacables. Il n'en est point ainsi au delà du détroit. La popularité est éphémère, fugitive comme partout, mais nul n'est condamné à l'impopularité perpétuelle. On a vu les hommes qui ont été les plus impopulaires pendant de longues années reconquérir en un jour l'estime et l'admiration publique. Un fait de guerre éclatant, un discours habile ou opportun, un acte de dévouement ou de charité, a rendu à tels personnages qu'on pourrait nommer une position qui semblait irrévocablement compromise ou perdue. De là un grand encouragement à la patience et à la persévérance, ces deux conditions indispensables de toute carrière politique.

De là aussi, et de bien d'autres causes, la trempe supérieure des hommes publics. Oui, l'âge d'or de l'éloquence parlementaire est peut-être passé; le cycle des grands ministres, comme celui des grands orateurs, paraît terminé : mais il reste à la liberté anglaise un trésor inépuisé, c'est le caractère de ses hommes publics. Ils ont certes des préjugés, des passions, des infirmités sans nombre. Qu'on leur reproche des

vues étroites et exclusives, un égoïsme national sans frein, un orgueil souvent aveugle et une inconséquence souvent risible : à la bonne heure! Mais ce qu'on ne voit plus parmi eux, c'est ce cynisme de l'apostasie, ce culte abject de la force et du succès, cet abaissement presque universel des âmes, qui ont trop souvent déshonoré notre histoire contemporaine. Nous ne nions pas qu'il n'y ait aussi en Angleterre des exemples d'apostasie et de corruption : nous nions qu'ils aient été acceptés ou pardonnés par l'opinion. Placé sous le feu d'une publicité implacable, élevé dans des traditions d'honneur politique qui rendent à l'homme public la bassesse aussi impossible que l'est au soldat la lâcheté, l'Anglais qui sent des inclinations basses, qui veut sacrifier au lucre ou à la peur les convictions ou les antécédents de sa vie, prend son parti; il sait qu'il ne lui est pas permis d'étaler sa honte aux yeux de ses concitoyens, et il se fait oublier dans quelque recoin obscur du budget. Il n'y a pas d'exemple, dans l'Angleterre de nos jours, d'un homme qui ait grandi par l'apostasie, et qui ait gouverné son pays en faisant à son ambition le sacrifice de la morale et de l'honneur[1].

C'est ici le lieu de faire une remarque essentielle. Chez les nations continentales, le sentiment de l'honneur politique et social avait naguère son foyer et ses garanties dans l'esprit aristocratique de la cour, de l'armée, du monde. Aujourd'hui, dans la ruine universelle des institutions et des idées aristocratiques, cette fleur si facile à flétrir demeure sans abri, en butte au souffle mortel et de plus en plus impétueux de l'intérêt personnel et matériel. Aussi, dans les pays où le silence de la tribune et de la presse vient garantir l'impunité

[1] « Ce qu'il faut craindre, ce n'est pas tant la vue de l'immoralité des grands que celle de l'immoralité menant à la grandeur. » TOCQUEVILLE, *Démocratie en Amérique*, t. II, c. 5.

aux défaillances de l'homme public, le culte de l'honneur devient un mythe suranné. Partout, au contraire, où s'est introduit et consolidé le régime parlementaire, il a créé de nouveau le règne de la pudeur politique : elle exerce sa domination sous une forme souvent âpre et confuse, mais avec une sévérité efficace. Les susceptibilités exagérées mais salutaires de l'opinion publique, sans cesse éveillées par la presse, tiennent en bride chez les ambitieux, non pas tous, mais la plupart des penchants inférieurs de la nature humaine. La probité, la fidélité aux engagements, le désintéressement avéré, deviennent les premières conditions de la carrière d'un homme politique. L'honneur refleurit, grâce à cette contrainte morale, sans laquelle il n'y a de vertus ni publiques ni privées.

Si l'on descend des individualités aux masses, et si l'on cherche à reconnaître ou à approfondir les traits distinctifs du peuple anglais dans son action politique, on trouve que la vertu caractéristique de la société anglaise, c'est l'effort, l'effort personnel, prolongé, énergique et spontané. Or, chacun sait que l'effort est la première condition du mérite et de la vertu, dans la vie temporelle comme dans la vie spirituelle. Le régime qui provoque le plus à l'effort, au labeur, à la lutte, est donc celui qui contribue le plus à la moralité d'une nation comme à son honneur. C'est le propre du régime représentatif, parfaitement compris et appliqué, sous ce rapport qui est le plus important de tous, par la race anglo-saxonne. Là, nul n'imagine de demander au gouvernement de tout faire, de tout prévoir, de tout enseigner, de tout décider, à la charge de payer ce même pouvoir d'un profond oubli ou de la plus noire ingratitude, lorsque la fortune cesse de le favoriser. Là, nul gouvernement n'a encore imaginé de se substituer à l'action collective ou individuelle des

citoyens, de comprimer partout la force spontanée, la volonté responsable, de vouloir tout subordonner à son initiative, à sa correction, à son autorisation, à sa surveillance, à son intervention, à son intérêt personnel. Bien loin de se laisser aller à cet empiétement universel qui a fait la force apparente et la faiblesse réelle de tous les pouvoirs dont la France a successivement subi les lois, le gouvernement anglais ne se mêle qu'à son corps défendant de tout ce qui n'est pas du domaine de la politique proprement dite. Il est poussé dans cette voie par l'esprit démocratique et radical, par l'aveuglement suranné de quelques libéraux, mais il n'y marche qu'à pas de tortue.

L'opinion est encore d'accord avec la tradition pour imposer au sujet anglais le droit et le devoir de travailler et de prendre de la peine dans l'intérêt du bien général. A la grande démonstration pour la réforme administrative qui eut lieu au théâtre de Drury-Lane, le 13 juin dernier, on a entendu le président de ce *meeting* proclamer cet axiome : « Les affaires publiques de l'Angleterre sont les affaires particulières de tout Anglais [1]. » Il n'y a là rien de nouveau. En remontant à soixante ans en arrière, à l'époque de l'explosion des doctrines révolutionnaires en Angleterre, on trouve dans une lettre de lord Grenville, secrétaire d'État et collègue de Pitt, ce passage : « Pour sauver ce pays, il faut fortifier « le gouvernement, mais il faut avant tout que le gouver- « nement ne soit pas chargé de tout; il faut que tout citoyen « mette la main à l'œuvre, selon son rang et sa position « sociale... Toute notre législation repose sur cette hypothèse « que les propriétaires et les magistrats à titre gratuit feront « leur devoir; s'ils ne le font pas, le pouvoir ne fera ni le « leur ni le sien [2]. »

[1] *The public business of England is the private business of every Englishman.*
[2] Lettre du 14 novembre 1792.

Ce concours de tous à l'œuvre commune n'est pas seulement la base de la vie politique, c'est la base fondamentale de toute l'organisation sociale. La lutte, le travail, l'activité indépendante et spontanée, sont partout. Il en résulte, au premier abord, une certaine apparence de confusion et de désordre. Elle frappe et étonne ceux qui arrivent des pays où tout est arrangé, casé, étiqueté, selon les règles de cette fatigante uniformité et de cette minutieuse sollicitude de l'autorité qui évite à l'honnête homme tout dérangement en le déchargeant de toute responsabilité, mais qui tue l'esprit de dévouement et de sacrifice, qui énerve la race des peuples modernes et les condamne à une minorité perpétuelle. Ils ne savent s'émanciper de la tutelle d'un maître que pour se précipiter dans une orgie anarchique : après quoi, éperdus, étourdis, épuisés par un effort violent et court, ils deviennent la proie du premier audacieux qui leur offre le joug accoutumé, en attendant que la démagogie revienne et ne retrouve en face d'elle que des hommes déshabitués de toute action virile et libre, et endormis dans une léthargie chronique.

Les Anglais ne connaissent pas ces alternatives de débauche et d'impuissance. Ils sont toujours en mouvement et en action. Aussi quelle surabondance d'énergie, d'activité, d'intelligence et de force productive, dans toutes les directions de la vie sociale, politique et industrielle! Sous ces dehors agités, compliqués, la vie circule partout et l'ordre retrouve ses droits : chacun se met à sa place et fait son affaire.

Les premiers intérêts de tout peuple civilisé, l'enseignement, la charité, la police, plongent leurs racines et puisent leur séve dans l'intarissable réservoir des volontés indépendantes et des sacrifices spontanés de vingt millions d'âmes chrétiennes.

L'Anglais donne son argent, son temps, son nom à une

œuvre de charité ou d'intérêt public; il met sa gloire à ce que l'œuvre qu'il adopte ainsi soit au niveau de tous les besoins et de tous les progrès; mais pour y parvenir il ne songe pas à invoquer ou à accepter la main-mise des agents du pouvoir sur tout ce que ses pères et lui ont fondé. Il garde l'autorité avec la responsabilité, le droit avec le devoir. Il tomberait en pâmoison devant notre système de charité légale, dirigée, surveillée, éduquée, et en fin de compte garrottée; où depuis 1852 tous les membres de tous les bureaux de bienfaisance de la France entière sont nommés et révoqués par les préfets; où il en est de même de tous les administrateurs des hospices, auparavant électifs.

Supported by voluntary subscription, telle est la fière et noble inscription qu'on lit dans toute l'Angleterre sur la façade de la plupart des hôpitaux, des hospices, des asiles divers de la misère humaine. Alors même que le gouvernement a pris l'initiative, le public est toujours venu revendiquer sa part et son droit : *Condidit rex, civium largitas perfecit,* comme il est dit sur la façade de l'immense hôpital des aliénés de Bedlam. On comprend bien que ces mots : *entretenus par des souscriptions volontaires*, impliquent ceux-ci : *gouvernés par l'autorité des souscripteurs*. C'est toujours le même principe : l'effort, le sacrifice personnel et permanent, puis le droit et le pouvoir naissant du sacrifice et de l'effort. Tant que ce principe sera en force et en honneur, l'Angleterre n'aura rien à craindre : sa gloire et sa vertu pourront résister à la contagion de la servitude continentale.

L'Angleterre échappe ainsi au plus grand ennui et au plus grand danger de la société moderne, à l'uniformité sociale et à la toute-puissance du gouvernement. La variété des droits et la fécondité des volontés individuelles brisent dans l'œuf le germe fatal de cette uniformité, qui n'est pas seulement la

mère de l'ennui, qui est surtout la fille de la bureaucratie, qui est en outre la marque et la condition de la servitude, et qui, bien loin d'être une garantie de stabilité pour les peuples ou les pouvoirs publics, n'a jamais préservé ceux-ci des chutes les plus rapides et les plus honteuses. On y connaît encore moins ces détestables abus de la force, qui ressortent de l'omnipotence des gouvernements modernes, quelles que soient leur origine ou leur dénomination, dictature ou assemblée, monarchie ou république. Chez les nations de notre temps une révolution ou une conspiration démolit sans peine le pouvoir, mais trop souvent pour substituer à celui qui tombe un nouveau venu qui ne veut pas plus de frein que son prédécesseur, qui s'arroge également le droit et la faculté de tout faire, et qui y réussit toujours pour un temps, tellement les inventions les plus utiles de la civilisation elle-même et l'heureuse douceur de nos mœurs ont simplifié la tâche, naguère plus laborieuse et plus incertaine, du despotisme!

L'Angleterre, où tous les progrès matériels ont trouvé leur berceau ou leur développement, et où la philanthropie et le *comfort* jouent un plus grand rôle que partout ailleurs, n'a pas encore connu l'humiliation de cette mobilité et de cette souplesse universelle. La mollesse de la vie civile n'y a pas plus énervé les institutions que les caractères. Personne n'y est tout-puissant, ni le roi, ni la loi, ni la noblesse, ni l'émeute. Tout ce qui triomphe, tout ce qui domine rencontre à chaque pas des barrières. C'est tantôt une corporation, tantôt un individu; c'est tantôt un titre écrit, tantôt une habitude nouvelle; tantôt un souvenir, tantôt un préjugé; mais c'est toujours quelque chose! Et ce quelque chose a pour garantie la résolution d'un ou de plusieurs hommes accoutumés à la lutte, à la résistance, à l'action, à l'entente avec le voisin pour la cause commune. On est sûr que jamais l'oppression,

décrétée par la loi ou exercée par l'autorité, n'y pourra atteindre les proportions qu'elle prend dans ces pays où, tous les citoyens étant réduits à l'état de molécules identiquement petites, la pensée du droit et la volonté individuelle finit par disparaître chez tous ces atomes avec les moyens de résistance et l'habitude de s'en servir.

CHAPITRE XVII

DE LA PUBLICITÉ EN ANGLETERRE.

En parlant des institutions et des traditions de l'Angleterre, de celles qu'on peut non-seulement lui envier, mais même lui emprunter au profit de notre société démocratique, si l'on recherche attentivement quel est le principal instrument de ce mécanisme social si solide en même temps que si compliqué, la garantie la plus efficace de la possession de tant de biens anciens et nouveaux, je penche à croire qu'elle réside dans la *publicité*. Celle qui règne en Angleterre est à la fois immense, complète et sincère. Elle n'a pas toujours été ainsi[1], mais elle l'est aujourd'hui. Cette publicité ne peut, comme de raison, exister sans la liberté de la presse ; mais la liberté de la presse ne suffit pas toujours pour l'établir. Nous le savons par expérience. Nous avons eu la licence de la presse, nous n'avons jamais eu la vraie publicité.

Dans la société moderne, celui qui a la publicité a tout. Quand l'ambassadeur de Venise voulut donner à sa république une idée complète de la toute-puissance de Cromwell, en 1656, il lui écrivit : « Cet homme a chassé la Chambre des communes : IL PARLE ET IL MENT TOUT SEUL[2]. »

Dans l'Angleterre actuelle, la publicité appartient réellement et sincèrement au public.

[1] On voit dans la correspondance de Wilberforce que, dans les dernières années du dix-huitième siècle, il avait à se plaindre de l'altération de ses discours par les journaux de l'opinion qu'il combattait.

[2] Dépêche de Sagredo, citée par M. Guizot, *Histoire de la république d'Angleterre et de Cromwell*, t. II, p. 240.

En fait et en droit, la liberté de la presse y est illimitée; mais elle pourrait être l'objet de toutes les mesures utilement répressives qui ont existé chez nous sous le gouvernement parlementaire, sans qu'il en résultât aucune altération dans la loyauté et la franchise des allures de la presse britannique. La publicité anglaise n'est ni imposée, ni garantie, ni contenue par les lois. Elle est dans les mœurs, dans l'esprit public; elle est née d'une pratique prolongée de la liberté. Elle est devenue la première nécessité et la plus impérieuse habitude du pays. N'attendez pas du journaliste anglais de la justice ou de la modération dans ses jugements; non, mais le récit fidèle et détaillé des faits qu'il apprécie, la reproduction exacte des paroles ou de l'écrit qu'il accuse figure toujours dans ses colonnes à côté de ses articles de fond, et rétablit ainsi les droits de la vérité.

Prenons deux exemples où le contraste entre la France et l'Angleterre est le plus frappant. La reproduction des débats parlementaires, à l'époque où elle était libre chez nous, subissait les mutilations et les altérations les plus graves, au gré de l'opinion ou des passions du journal qui feignait de tenir ses lecteurs au courant des débats législatifs. Je ne sache guère que le *Journal des Débats* qui ait fait une honorable exception à cette règle. Qui ne se souvient de la façon dont le *National* assaisonnait les discours de ses adversaires d'interruptions imaginaires et d'injures forgées à froid dans ses propres bureaux? La presse anglaise ignore ces artifices honteux; vous pouvez lire indifféremment la discussion la plus passionnée ou la plus importante dans un journal libéral ou dans un journal conservateur, et vous y trouverez presque toujours le compte rendu fidèle des arguments et des incidents du débat. Les *reporters* (sténographes) embellissent souvent le style des discours qu'ils reproduisent; ils dédai-

gneraient d'y ajouter ou d'en retrancher une parole ou une idée essentielle. Cette sévère probité, cette noble bonne foi est d'autant plus méritoire et d'autant plus salutaire qu'il n'y a jamais eu de compte rendu officiel des discussions parlementaires, ni d'autre moyen de rectifier ou de préciser les termes employés par les orateurs que les réclamations individuelles adressées aux divers journaux. Or, ces réclamations sont tout ce qu'il y a de plus rare.

Le droit de réplique n'est pas non plus garanti par la loi en Angleterre, mais il s'exerce presque toujours avec une scrupuleuse loyauté. Il a fallu plus d'une disposition législative et d'innombrables contestations judiciaires pour en assurer l'exercice parmi nous. Et Dieu sait encore de quelles difficultés, de quelles chicanes, de quelles misérables et fatigantes contestations l'on est assailli, quand on se voit réduit à en user. On l'a dit avec raison, la presse en est encore parmi nous aux procédés des puissances barbaresques.

Nul n'ignore le mal que le journalisme a fait à la cause des institutions libres, au point que la liberté en est presque réduite à dire à la presse, comme Catulle à Lesbie : *Nec tecum, nec te sine, vivere possum*. Mais on ne remarque pas assez que les plus graves d'entre ses abus ont survécu à la ruine de toutes nos autres garanties. Depuis qu'il n'est plus tempéré par la liberté et le retentissement de la tribune, son empire n'en est devenu que plus redoutable. Jamais les milliers d'abonnés que comptent nos journaux de toutes couleurs n'ont été plus servilement attelés au char de leurs maîtres. Jamais leur intelligence et leurs oreilles n'ont été plus hermétiquement fermées à tout autre son que le tintement de la grosse cloche qui les assourdit chaque matin pour le reste de la journée. Jamais l'homme qui n'est pas inféodé à l'une des deux ou trois opinions dominantes n'a eu moins de

chance qu'aujourd'hui de faire connaître ses protestations, ou d'arracher une réparation à ses calomniateurs ; trop heureux si ceux-ci ne cherchent pas à l'entraîner sur un terrain semé d'embûches, où ils savent bien qu'on risque de rencontrer un tiers tout-puissant qui se chargera d'imposer silence à leur victime.

En Angleterre, il en est tout autrement. Le public s'y regarde comme un jury permanent. Il veut entendre le pour et le contre. Tout individu attaqué ou désigné dans un journal devient aussitôt partie au procès. Il use et abuse des franchises de la défense. Le journal est tenu, par respect pour la souveraineté de l'opinion, de prendre ou d'affecter les allures de ces juges auxquels l'équité anglo-saxonne ne permet plus de rudoyer un accusé ou de lui tendre des piéges. L'injustice prévaut souvent encore, le mal triomphe comme ailleurs; mais sa victoire, toujours contestée, n'est jamais complète, jamais définitive. Toute plainte trouve un écho, tout droit un champion, tout effort un champ clos.

De plus, et au-dessus de toute contestation ou de toute préoccupation personnelle, les intérêts généraux comme les droits civiques rencontrent dans cette publicité universelle et illimitée la garantie la plus certaine et la plus féconde.

C'est d'abord le seul mode efficace d'exercer le contrôle de l'opinion, de rendre impossible le trafic des consciences, de réprimer certains excès d'iniquité, de corruption ou de bassesse qui échappent à toute autre répression. En outre, la flamme, toujours allumée, de la discussion quotidienne promène ses rayons sur toutes les surfaces des questions controversées, et pénètre jusque dans les recoins les plus obscurs du préjugé ou du mensonge. A la longue, aucun abus, aucune injustice ne peut résister à la dénonciation énergique et répétée des personnes lésées ou seulement des spectateurs

honnêtes et désintéressés. Les résistances sont plus ou moins longues, les changements plus ou moins graduels; mais le résultat final de toutes les discussions engagées depuis un siècle devant les grandes assises de la publicité anglaise a toujours été favorable à la liberté, à la justice, à l'humanité.

J'excepte de ce jugement, comme je l'ai fait plus haut, tout ce qui touche à la politique extérieure de l'Angleterre et à ses relations avec les nations étrangères. Ici la partialité politique, religieuse, nationale, qui disparaît par le conflit prolongé des parties adverses dans les discussions intérieures, reprend toute sa force et toute sa ruse. Mais on pourrait ne voir ici qu'une exception qui confirme la règle. Les partis, les principes, les États qui, au dehors, ont le malheur ou l'honneur d'attirer la répulsion de la majorité des Anglais, ne sont guère représentés au sein de la presse anglaise; ils n'interviennent pas dans ces polémiques prolongées d'où finit presque toujours par jaillir l'étincelle de la vérité et de la justice. Sur toutes les questions de politique étrangère, l'on parvient à faire croire au public britannique tout autant de sottises, tout autant de mensonges qu'une publicité restreinte en fait triompher chez nous sur les questions qui nous touchent de plus près. Les grands journaux anglais entretiennent à grands frais, dans les capitales étrangères, des correspondants qui sont chargés de dissimuler ou de falsifier le fait et le droit, autant qu'il le faut pour complaire aux préjugés et aux intérêts britanniques, et ils remplissent cette tâche avec un succès complet.

L'adulation devient alors aussi brutale que l'injure. J'en veux citer un trait, pour qu'on ne m'accuse pas d'être aveuglé par l'anglomanie. Il s'agit de cette heureuse alliance entre la France et l'Angleterre aujourd'hui sanctionnée par d'immortelles victoires, mais qui a été préparée, préconisée, po-

pularisée avant tous par madame de Staël, et, depuis elle, par tous les hommes d'État de l'opinion libérale en France. Pour lui rendre hommage, la presse anglaise se croit le droit de nier ou d'ignorer toutes les merveilleuses conquêtes opérées par la religion, par la charité publique et privée, par la liberté civile; tous les incalculables progrès réalisés par le génie de la France dans les lettres, dans l'art, dans la science historique, dans la répression pénale, dans l'industrie, dans tout l'ensemble de la vie publique, pendant trente-sept ans de liberté politique. Devant le contraste que présente l'état religieux, intellectuel et social de la France de 1850 avec celui de la France de 1812, je ne connais qu'un seul journal français qui osât dire ce qu'un Anglais a dit dans le *Times* du 12 novembre 1855, et regretter que l'ère des Napoléons ait été interrompue par le *sombre épisode de la Restauration et l'intermède corrupteur du régime des d'Orléans!*

Tels sont les abus qui peuvent accompagner l'usage du plus précieux des droits. Telle est la rançon que la passion ou le mensonge fait payer à la verité pour que celle-ci puisse parler librement. Et cependant il ne faut pas que les blessures infligées par la publicité anglaise à nos croyances et à nos affections nous rendent injustes comme elle, et nous fassent méconnaître que chez elle le bien l'emporte sur le mal. Constatons surtout que la religion et la morale, qui sembleraient devoir courir les plus grands risques au sein d'une publicité sans frein et sans relâche, sortent triomphantes de cette formidable épreuve. Il est incontestable que la cause catholique en particulier a fait des progrès exactement proportionnés au développement de la liberté de la parole et de la presse. L'explosion de colère et d'orgueil provoquée dans la presse par le rétablissement de la hiérarchie épiscopale n'a amené aucune des conséquences que l'on pouvait redouter.

Chez les protestants, le ton général de la littérature périodique ou non périodique est assurément plus chrétien, plus moral, plus chaste qu'il ne l'était il y a un siècle, avant que la publicité eût acquis les proportions actuelles. On peut affirmer qu'il n'y a guère de pays au monde où la presse, même censurée ou bâillonnée, enfante aussi peu de productions contraires aux mœurs et à foi chrétienne, où les journaux observent mieux le respect de la décence et de la religion du pays. J'entends dire qu'il circule dans les bas-fonds de la société anglaise une foule d'écrits licencieux et impies. C'est possible; mais j'affirme qu'on ne les rencontre nulle part où un honnête homme très-curieux et peu scrupuleux puisse porter ses investigations. J'affirme que, dans aucun lieu public fréquenté par les honnêtes gens, dans aucune publication répandue parmi eux, on ne trouve rien qui approche, en fait d'attaque à la morale et à la religion, de ce qui se débite à l'heure qu'il est en France, à cinquante mille exemplaires par jour, sous l'empire de la législation qui interdit avec une infatigable vigilance la moindre critique des actes officiels.

Qu'en faut-il conclure? que toutes les erreurs doivent être également réprimées et comprimées? Cela est tout simplement impossible. Les pouvoirs les plus absolus l'essayeraient en vain. Aussi font-ils un choix qui n'est pas toujours heureux. Peut-être l'agitation politique, à côté de ses inconvénients trop manifestes, a-t-elle l'avantage d'éloigner les esprits malades ou pervers de la révolte contre les vérités et les lois les plus essentielles à la santé des âmes. On a pu remarquer que, pendant nos orages et nos dangers de 1848 à 1851, nos journaux, même les plus violents, ralentissaient l'acharnement de leurs attaques contre les mœurs et contre le Christianisme. Il n'en est plus ainsi, comme on sait. On doit en gémir plus que s'en étonner. La compression ne peut jamais

être tellement absolue que le mal ne trouve quelque issue et quelque dédommagement. L'avenir montrera si l'on a appliqué le remède avec le discernement le plus opportun. Souvent, pour avoir voulu interdire la critique et la discussion là où elles n'offraient que peu ou point d'inconvénients, on en est réduit à les détourner sur les objets les plus sacrés. Les Pères du dernier concile de la province de Bordeaux, tenu à la Rochelle, ont paru croire qu'il en était ainsi; car on lit dans leur lettre synodale de juillet 1855 ce passage remarquable :

« Si, dans ces derniers temps, le droit de tout dire a été « comprimé à l'égard des puissances de la terre, ne semble-« t-il pas qu'il y a un redoublement d'outrages contre la « majesté divine? »

CHAPITRE XVIII

L'ANGLETERRE ET L'ESPAGNE.

Un contraste achèvera peut-être d'éclairer ceux d'entre mes lecteurs qui repoussent les arguments par lesquels j'ai essayé d'établir la supériorité intrinsèque du régime politique qui a pour principe la liberté.

Prenons un point de comparaison dans l'histoire, en dehors de toute préoccupation et de toute partialité nationale. Laissons de côté la France : comparons l'Angleterre et l'Espagne, telles qu'elles étaient au sortir du moyen âge et avant la Réforme, l'une sous Henri VII, l'autre sous Charles-Quint. Puis voyons ce qu'elles sont devenues.

En 1510, l'Angleterre, épuisée par la guerre des deux Roses, dépouillée de toutes ses possessions en France, ne possédant pas encore l'Écosse, sans colonies et presque sans marine, compte à peine parmi les puissances importantes de l'Europe. En 1510, l'Espagne, délivrée du joug des Maures après sept siècles d'une lutte sans pareille dans l'histoire, constituée en corps de nation par Ferdinand et Isabelle, maîtresse d'un nouveau monde par Christophe Colomb, maîtresse des Pays-Bas, de la moitié de l'Italie et de tout le nord de l'Afrique, domine de toute la tête tous les royaumes chrétiens. Ximénès la gouverne; sainte Thérèse va naître dans son sein; Gonzalve de Cordoue combat pour elle. Elle touche à l'empire universel.

Trois siècles après, où en sont-elles ?

En 1800, l'Angleterre, malgré ses révolutions, ses guerres

civiles, ses guerres de religion, sa lutte formidable contre la révolution française, dispute à la France la première place dans les affaires du monde. Elle n'a plus de rivale sur mer; elle est la reine du commerce et de l'industrie : elle a un pied à Gibraltar, un autre à Malte; elle a fondé un empire en Asie, un autre en Amérique qui l'éclipsera peut-être un jour; elle a marché de grandeur en grandeur; elle a produit, dans presque tous les ordres de la pensée, des génies qui n'ont point de supérieurs; enfin elle est gouvernée, comme Athènes et Rome dans leurs plus beaux jours, par des générations d'hommes chez qui la grandeur civique se couronne du prestige d'une incomparable éloquence.

En 1800, l'Espagne, malgré les vertus de son héroïque population, si sobre, si patiente, si désintéressée, si pieuse, si supérieure par tous ces côtés à la race anglaise; l'Espagne, préservée par l'unité religieuse d'une source abondante de discordes et de maux; l'Espagne ne compte plus en Europe! Elle a tout perdu : institutions politiques, garanties civiles, richesse, crédit, influence, marine, armée, commerce, industrie, science, littérature, tout lui manque à la fois. Elle est tombée de chute en chute, de despote en despote, de favori en favori, jusqu'à n'être plus que la proie d'un Godoy.

Pitt et Godoy : ces deux noms résument la destinée et la différence de ces deux grandes nations chrétiennes au commencement du dix-neuvième siècle.

D'un côté, la vie, et la vie dans sa plus féconde splendeur : de l'autre, la mort, et quelle mort!

Comment s'expliquer une telle différence? Les protestants, et toute cette foule qui regarde la réforme de Luther comme une ère de progrès, ont une réponse toute prête. C'est le protestantisme qui a fait la grandeur de l'Angleterre · c'est le catholicisme qui a fait la décadence de l'Espagne.

Pour tout catholique digne de ce nom, cette explication est un blasphème.

Mais encore faut-il pouvoir se rendre compte d'un contraste si saisissant. Et comment y parviendra-t-on, si ce n'est en reconnaissant que la liberté politique a seule pu donner à l'Angleterre ce prodigieux essor, et qu'en Espagne le despotisme a infecté, confisqué, anéanti les dons les plus précieux que jamais Dieu ait prodigués à un peuple ici-bas?

Notre foi se trouve ainsi d'accord avec la raison, avec l'expérience, avec l'évidence historique. Car, encore une fois, cette liberté qui a fait la gloire et la force de l'Angleterre n'est que le legs bienfaisant et constamment amélioré des siècles catholiques. L'Espagne, avec ses cortès, ses *fueros*, ses municipalités, l'avait pleinement possédée : elle y avait puisé la force de vaincre et d'expulser les Maures, et le droit de marcher à la tête de la chrétienté, avant que la fatale omnipotence et le stupide égoïsme de ses rois l'eussent condamnée à s'enfoncer lentement dans le néant.

Lorsqu'elle semble n'avoir plus qu'à s'éteindre et que la main de Napoléon vient briser ce trône déshonoré pour y faire asseoir un des siens, cette race chevaleresque redevient, par un effort sublime, maîtresse d'elle-même et digne de ses pères. Aidée par sa vieille ennemie, l'Angleterre, elle brise à son tour la fortune du vainqueur de l'Europe. Mais aussi la liberté politique plante son drapeau à côté de celui de l'indépendance nationale, sur la plage inexpugnable de Cadix : et malgré les aberrations, les excès, les crimes même qui accompagnent encore aujourd'hui la laborieuse renaissance d'un peuple si longtemps asservi, cette épreuve est moins longue et moins honteuse que celle qui l'avait fait descendre des mains d'Isabelle la Catholique entre celles de Godoy.

Quant à ceux qui, comme moi, se préoccupent avant tout

des intérêts religieux d'un pays, je les engage à rechercher dans l'histoire ce que le pouvoir absolu avait fait de la religion, au dix-septième et au dix-huitième siècle, dans la monarchie catholique par excellence, et au besoin, à aller étudier sur place, comme je l'ai fait, ce qu'est devenu l'*état des âmes* dans la patrie de sainte Thérèse, de saint Ignace et de Calderon. Ils y verront qu'il n'a fallu rien moins que la secousse révolutionnaire pour faire jaillir Balmès et Donoso Cortès du fond de ce catholicisme espagnol énervé par le despotisme en même temps que déshonoré par l'inquisition.

Sondez, leur dirai-je, sondez la décadence lamentable du catholicisme dans ce pays où le système de la compression universelle a si longtemps triomphé; comparez-la avec ce que fait et ce que peut l'Église dans les pays où il lui a fallu vivre et lutter, à l'ombre de la liberté politique ou intellectuelle, en Angleterre, en Belgique, en France; et puis prononcez!

CHAPITRE XIX

CONCLUSION.

Il faut du courage, je le répète, pour rendre justice à l'Angleterre par le temps qui court, et pour rester fidèle à la vieille admiration qu'elle a inspirée aux libéraux. Dans tout ce qui touche à ses relations avec les nations étrangères, sa mobilité, son ingratitude, ses enthousiasmes étranges, l'âpreté de son égoïsme, l'abus de sa propre force, son mépris odieux pour la faiblesse d'autrui, son indifférence absolue pour la justice quand cette justice ne lui offre pas d'intérêt à servir ou de force à respecter, en voilà plus qu'il n'en faut pour armer contre elle l'indignation des âmes honnêtes [1]. Mais, encore une fois, ce n'est point sa politique étrangère, ce ne sont ni ses alliances, ni ses agressions que j'ai voulu examiner,

[1] On nous permettra de reproduire ici ce que nous disions avant la révolution de Février sur le contraste entre la politique étrangère de la France et celle de l'Angleterre : « Nous avons aussi de tristes pages dans notre his« toire, mais je ne sache rien qui ressemble à cette tactique odieuse. Nous « avons imposé aux peuples étrangers le joug du despotisme, mais nous com« mencions par le subir et l'aimer nous-mêmes. Nous avons même porté au « bout de nos baïonnettes l'anarchie et la dévastation dans beaucoup de pays « de l'Europe, mais nous avons commencé par être nous-mêmes enivrés par « ce délire que nous propagions au dehors. Ce que nous n'avons jamais fait, « messieurs, c'est de garder pour nous les bienfaits de l'ordre, de la justice, « de la liberté, de la hiérarchie sociale, et d'aller au dehors soudoyer, fo« menter, patronner le désordre ou la tyrannie. Non, grâce au ciel, la France « n'a point cet égoïsme et cet aveuglement à se reprocher. Mon cœur lui rend « avec bonheur cet hommage, non pas dans cet étroit et mesquin esprit de « patriotisme exclusif que j'ai toujours réprouvé, mais pour obéir au senti« ment moral, au sentiment de la justice outragée qui se fait enfin jour et « qui m'arrache ce cri d'indignation trop longtemps comprimé. » (Discours du 14 janvier 1848, à la Chambre des pairs, sur les affaires de Suisse.)

encore bien moins défendre ou vanter. Il n'y a là rien à apprendre, rien à admirer.

Mais il en est tout autrement de sa vie intérieure, de son organisation sociale et politique. Là tout est digne d'étude, et presque tout est digne d'envie. Grâce à des institutions nées dans le moyen âge, et que seule en Europe elle a su conserver et perfectionner, seule aussi elle a su jusqu'à présent échapper à l'autocratie et à l'anarchie, tandis que tous les peuples du continent sont tombés en proie à l'une ou à l'autre, et quelquefois à toutes deux. Maintiendra-t-elle ce glorieux privilége à travers la crise qu'elle subit aujourd'hui? Restera-t-elle encore l'asile inviolable de la liberté et du bon sens politique? Telle est la question. Je n'ai point hésité à la résoudre par l'affirmative, parce que je n'ai encore découvert aucune atteinte essentielle au fond des principes, des habitudes, des règles qui ont fait sa grandeur et sa liberté. Malgré tous les symptômes alarmants que j'ai signalés, malgré la défection d'un trop grand nombre d'hommes d'État et d'écrivains qui tendent d'avance la main à l'ennemi, j'estime qu'elle ne reniera pas son passé. Non, cette nation qui a résisté à Cromwell et qui a triomphé de Napoléon ne se fatiguera point de son libre arbitre au point d'abdiquer sa liberté, sa conscience, son honneur entre les mains d'un homme, quelque grand que l'avenir puisse le supposer. Elle ne substituera pas le règne silencieux de l'arbitraire à la féconde agitation de la liberté, ni la végétation stagnante des appétits rassurés ou rassasiés aux luttes généreuses, aux salutaires périls de la vie d'un peuple qui sait marcher tout seul.

Elle ne donnera pas cette satisfaction aux apôtres de l'ère nouvelle, ni cette désespérante leçon aux générations futures. Elle n'acceptera pas l'égalité dans l'asservissement pour rançon de la liberté proscrite. Elle ne sacrifiera pas à un rêve de

nivellement jaloux, ou à un besoin maladif de paix et de sécurité, l'indépendance, la dignité, la spontanéité de sa noble nature. Non, quelles que soient les apparences contraires, l'Angleterre n'écoutera pas la voix de ces faux prophètes qui enseignent aux nations à chercher dans leur abaissement un abri contre leur propre étourderie, à compter sur le silence universel pour oublier leurs remords, à abdiquer au profit d'un maître l'honneur et la conscience de la responsabilité. Non, l'Angleterre ne comprendra ni ne pratiquera jamais cette doctrine nouvelle qui présente au monde, comme l'idéal du passé et de l'avenir, un régime où nul ne peut ni agir ni monter qu'en rampant, où le talent, la vertu, la pensée, le courage, ne comptent pas, à moins de porter la livrée du pouvoir.

Chez elle, au contraire, c'est le pouvoir qui porte et continue à porter la livrée des idées, des croyances, des passions, des partis dont l'expression légitime constitue la vie et le droit d'une nation émancipée. La valeur individuelle des hommes n'y est point encore écrasée sous le sourd et implacable niveau des masses indifférentes et incompétentes. La vue d'un tel pays repose l'œil fatigué de voir partout les misérables triomphes de la force légitimés par l'aveugle imprévoyance des conservateurs, par les divisions non moins aveugles des libéraux, par le cynisme égalitaire des démocrates. Là, du moins, toute âme honnête et généreuse a la consolation de trouver une société fondée sur des principes qui rendent hommage à la dignité de notre nature, sans en méconnaître l'incurable faiblesse.

Mais cette consolation ne serait pas de longue durée, si l'Angleterre ne savait pas subir, dans une juste mesure, les transformations qu'exige la marche invincible du temps et de la civilisation moderne. C'est dans cette grande entreprise

qu'elle est aujourd'hui engagée, et dont elle se tirera avec honneur, si elle reste fidèle aux leçons de sa propre histoire. Sa puissante et intelligente aristocratie, sans cesse recrutée par les éléments les plus actifs de la vie sociale, présidera à cette œuvre en s'y identifiant. Lorsque autrefois, au sortir du moyen âge, l'usage du canon et la formation des armées permanentes et plébéiennes annula le rôle exclusivement militaire de la noblesse, seule en Europe, l'aristocratie anglaise sut découvrir et comprendre la mission civile et politique des héritiers de la féodalité; et, seule en Europe, elle sut sauver du naufrage des institutions qui avaient été communes à toute la chrétienté pendant cinq siècles tout ce qui méritait d'être sauvé. Seule, elle voulut garder son rang à la tête de la nation, et seule elle y réussit, en consacrant à la défense, à l'exercice des libertés publiques, sa richesse, son influence, son esprit de suite et de persévérance.

Aujourd'hui, de même, elle saura reconnaître que la société exige d'elle une transformation analogue, moins radicale sans doute, mais non moins laborieuse et non moins bienfaisante. L'œuvre de la vieille politique est achevée. Les vieux partis sont usés : whigs et tories ont fait leur temps. C'est en vain qu'on essayerait de galvaniser ces cadavres. De nouveaux intérêts, de nouveaux problèmes ont surgi. Les grandes questions d'humanité, de charité, de travail, de justice au dehors et au dedans, sont posées par la main de Dieu. Elles attendent de l'intelligence et du dévouement de la classe supérieure ces solutions qui préoccupent déjà tous les esprits jeunes, perspicaces, généreux.

L'étude attentive et la pratique sincère des devoirs de la propriété; la communication de tous les bienfaits de l'ordre ancien aux populations nouvellement créées par l'industrie; la conciliation de leurs exigences impérieuses et légitimes

avec le maintien des garanties de la liberté et de l'intelligence : voilà la tâche de ceux qui ont reçu de leurs pères le magnifique héritage d'une constitution qui fournit à l'activité humaine les instruments les plus énergiques et les plus flexibles qu'il ait jamais été donné à l'homme de consacrer à son propre bien et à celui de ses semblables. Ils sauront s'en servir pour retenir ce grand peuple sur la pente rapide qui mène toutes les autres nations européennes de l'égalité à la servitude. Si j'en crois tout ce que j'ai pu voir et entendre, la société anglaise ne restera pas au-dessous de cette tâche. Les historiens futurs pourront encore la féliciter d'avoir toujours eu l'aristocratie la plus démocratique et la démocratie la plus aristocratique que le monde ait connues [1]; et si de nouveaux Louis XI doivent triompher sur le continent, un nouveau Comines pourra répéter le témoignage que ce grand politique rendait il y a quatre cents ans : « Selon mon advis, en toutes les seigneuries du monde dont j'ay connoissance, où la chose publique est mieux traictée, et où règne moins de violence sur le peuple, c'est l'Angleterre [2]. »

Je vais au-devant d'une dernière objection. J'entends dire sans cesse que la liberté et la prospérité de l'Angleterre sont dues au caractère particulier de son peuple, et que des institutions analogues aux siennes ne peuvent réussir qu'au sein d'une race douée comme lui de certaines vertus qu'on ne définit pas bien, mais dont on s'accorde à reconnaître l'absence dans toute autre région. Je tiens ce jugement pour diamétralement contraire à la vérité des faits que l'histoire nous fournit.

[1] Macaulay.

[2] Parlant de la nécessité où était le roi d'Angleterre de ne rien entreprendre sans l'avis du parlement, Comines ajoute : « Qui est chose très-juste et très-saincte, et en sont les roys plus forts et mieux servis. »

Les institutions dont jouit l'Angleterre n'ont rien de spécial. Elles ne sont que le développement intelligent et progressif de celles dont a joui pendant le moyen âge toute l'Europe, excepté l'empire byzantin, infecté pour toujours de l'irrémédiable corruption du césarisme. Elles avaient été greffées par le christianisme sur le tronc germanique, dont nous sommes tous issus à différents degrés. La race anglaise n'a pas de plus grand admirateur que moi; mais je ne lui connais aucune vertu qui n'ait été donnée à toutes les races chrétiennes, et que chacune de ces races n'ait déployée dans les circonstances favorables. Si nous avons tous possédé, dans le passé, les institutions qui ont fait la force et la gloire de l'Angleterre, il n'y a donc rien dans la nature des choses qui s'oppose à ce que nous conquérions dans l'avenir celles qui sont la condition de sa grandeur actuelle.

Tous les peuples sont faits pour être élevés. Le gouvernement représentatif n'est autre chose qu'une longue éducation, laborieuse et difficile, mais la plus honorable et la plus féconde de toutes. L'exemple d'une nation qui a dû traverser le despotisme des Tudors, survivre aux ruses et à la corruption des Stuarts, et subir la dure main de Cromwell, pour arriver où elle est, n'a rien qui doive porter les autres nations à douter d'elles-mêmes, pendant que leur apprentissage dure encore. Grâce à la Terreur, notre histoire a des pages plus sanglantes que l'histoire des Anglais, mais elle n'en a pas de plus honteuses. Je ne sache rien dans les annales d'aucun peuple moderne qui égale la dégradation politique de l'Angleterre sous le despotisme, sans pudeur au dedans et sans gloire au dehors, de Henri VIII; rien qui surpasse la bassesse des partis sous Charles II, quand les hommes les plus éclairés étaient complices ou dupes d'un imposteur sanguinaire comme Titus Oates, quand le gouvernement et l'oppo-

sition tendaient à l'envi la main au salaire qu'y laissait tomber Louis XIV, l'ennemi le plus redouté du pays.

De telles chutes ne permettent pas de croire à une vertu hors ligne chez la nation qui les a subies. Elle s'est cependant relevée dans sa force et dans sa liberté; et depuis bientôt deux siècles, elle tend à occuper le premier rang parmi les sociétés modernes. Mais pourquoi et comment? Parce que les institutions qu'elle avait conservées et perfectionnées par une longue pratique lui garantissaient le moyen légal et naturel de réparer ses fautes et de reconquérir sa dignité; parce que la force et l'occasion ont heureusement manqué aux rois anglais pour absorber la vie nationale en leur autorité unique; parce que les formes tutélaires et les principes fondamentaux du gouvernement parlementaire avaient survécu à tous les orages et ouvraient aux successeurs des assemblées serviles et vénales la voie d'une prompte et complète réhabilitation. C'est par ces efforts, par ces luttes, par cette gymnastique perpétuelle de la vie politique, et uniquement par là, que le caractère national s'est graduellement épuré, relevé, fortifié.

Ce n'est pas l'esprit public qui a fondé les institutions de l'Angleterre; ce sont ces institutions qui ont créé, maintenu et vingt fois sauvé cet esprit public qu'il vaudrait encore mieux imiter qu'admirer.

L'Angleterre moderne ne jouit guère que depuis un siècle de la plénitude des libertés que sa constitution lui préparait. Par quelles luttes sanglantes, par quelles longues éclipses, par quelles incertitudes cruelles n'a-t-elle pas passé avant d'arriver à cette pleine et paisible possession d'elle-même! Combien de fois, depuis le roi Jean sans Terre jusqu'au roi Georges II, l'Anglais honnête et patriote n'a-t-il pas dû douter de l'avenir de son pays, de la victoire du droit, du main-

tien de ses plus chères libertés! Ceux qui ont persévéré, qui ont cru, qui ont espéré contre toute espérance, ont fini par avoir raison. Mais ce n'a été qu'à force de courage, de patience, de foi robuste au bon droit et au bon sens, qu'ils ont été justifiés, et qu'ils sont entrés en jouissance de cette constitution qui leur a coûté si cher, mais qui vaut tout ce qu'elle a coûté, et qui a conquis l'admiration des esprits les plus élevés et les plus divers, depuis Montesquieu jusqu'au comte de Maistre.

Telle est la leçon suprême qu'offre la société anglaise à ceux qui sentent fléchir aujourd'hui leur foi en la liberté, leur estime du gouvernement tempéré. Telle est aussi la consolation qu'y doivent puiser ceux qui préfèrent la fière et patiente résignation de la défaite à une déshonorante complicité avec le triomphe de ce qu'ils ont toute leur vie combattu ou méprisé.

Éclairés par de si grands exemples, sachons accepter l'humiliation provisoire de la liberté comme un châtiment mérité de l'ingratitude, de la légèreté, de l'esprit de discorde et d'indiscipline qui ont accompagné parmi nous ses premiers bienfaits. Mais continuons à croire en elle et à conquérir par l'épreuve, pour nous ou pour notre postérité, les mérites qui nous ont manqué. Nous marchons dans la nuit, mais sur un chemin qui nous est connu, où nous pouvons à la fois nous souvenir du jour et l'attendre. Les éclipses n'étonnent que les enfants et n'effrayent que les sauvages. Sachons les traverser la tête haute et le cœur tranquille. Poursuivons de ce *triste et intrépide regard* dont parle Bossuet les jeux et les insultes de la fortune adverse.

Donec fortunam criminis pudeat sui.

Tenons tête au scepticisme comme au fanatisme, à ceux qui

professent l'indifférence en matière politique, comme à ceux qui prêchent la proscription de toute garantie et de toute indépendance. Au-dessous de notre foi aux vérités divines et à l'autorité infaillible, gardons aussi la foi aux nobles instincts de notre jeunesse, à ces principes de liberté, de justice et d'honneur qui font seuls ici-bas la force et la dignité du moindre citoyen comme des plus grandes nations. Au milieu des découragements, des hésitations, des apostasies qui nous assiégent, que du moins notre voix et notre vie restent d'accord avec notre passé : *Manet immota fides.*

1er janvier 1856.

APPENDICE

LA PAIX ET LA PAIRIE A VIE.

(Mars 1856.)

Depuis que les pages précédentes ont été écrites, l'honneur et la vigueur des institutions parlementaires ont été soumises, en Angleterre, à deux fortes épreuves. Elles en ont noblement et complétement triomphé. Ce triomphe est fait non-seulement pour honorer l'Angleterre, mais encore pour réjouir et pour rassurer tous les amis de la liberté en Europe. Il nous sera permis d'y insister, parce qu'il en ressort une confirmation éclatante de ce que nous avons cru pouvoir affirmer.

On sait que les détracteurs du gouvernement représentatif insistent spécialement sur les difficultés qu'apporte dans les questions de politique étrangère, et par-dessus tout dans les négociations diplomatiques, l'intervention des débats parlementaires avec la publicité qu'ils comportent et les divisions ou les agitations qu'ils révèlent.

L'histoire moderne de l'Angleterre, où la politique étrangère a été débattue, depuis un siècle et demi, avec une liberté et une publicité exactement proportionnées aux developpements prodigieux de la puissance britannique, suffit et au delà pour réfuter ce sophisme banal. Mais à ceux qui n'ont ni

le temps, ni surtout la volonté de regarder l'histoire, il manquait peut-être une démonstration immédiate, contemporaine et incontestable. Elle vient de leur être fournie.

A la veille du jour fixé pour la réunion annuelle du parlement, la nouvelle la plus inattendue éclate en Europe. L'empereur de Russie accepte la paix aux conditions proposées par les puissances alliées et victorieuses.

On sait quel était alors l'état de l'opinion en Angleterre. La guerre avait été très-glorieuse, très-heureuse pour les alliés. L'orgueil de la Russie abaissé, sa puissance atteinte dans sa base, sa marine anéantie, son prestige détruit, sa marche envahissante vers la Méditerranée et vers l'Inde arrêtée pour longtemps, peut-être pour toujours : voilà ce que deux années de guerre avaient suffi pour obtenir, au prix d'immenses sacrifices d'hommes et d'argent. Voilà ce que la paix, si promptement conquise, allait consolider. C'était grand et beau. Il était même difficile d'imaginer des résultats plus positifs et plus considérables. Et cependant la nouvelle de cette paix probable et prochaine n'excitait en Angleterre qu'un mélange d'aigreur et d'incrédulité qui dégénéra bientôt en mécontentement passionné. Pourquoi? Parce que, dans cette glorieuse issue de l'alliance, l'honneur des armes anglaises n'avait point suffisamment resplendi pour satisfaire l'amour-propre national. Ni sur terre ni sur mer, le drapeau anglais n'avait retrouvé le prestige qui à la fin des guerres de Napoléon Ier lui avait assigné le premier rang. A Inkerman et à l'assaut de Sébastopol, la victoire, noblement disputée par l'inébranlable intrépidité des troupes anglaises, avait été trop manifestement décidée par l'irrésistible élan des Français. Sans vouloir confirmer l'injurieuse assertion répétée à satiété par les journaux anglais, et d'après laquelle les Russes ne voulaient voir dans leurs adversaires qu'une *ar-*

mée de lions commandée par des ânes, il est certain que les deux campagnes n'avaient mis en lumière dans les rangs de l'état-major anglais aucune notabilité capable de lutter avec nos généraux d'Afrique.

Même sur mer, la supériorité si vantée et si universellement reconnue de la marine britannique n'avait nullement éclipsé cette jeune flotte française, née de la patriotique prévoyance du gouvernement parlementaire, et chez laquelle l'Angleterre a pu reconnaître toutes les qualités propres à transformer éventuellement cette alliée si utile en rivale formidable. D'un autre côté, la tactique des Russes, toujours enfermés dans leurs forts et à l'abri de leurs batteries, avait obstinément refusé au pavillon anglais toute occasion de renouveler les audacieuses entreprises et les foudroyantes victoires de Nelson. On croyait enfin toucher à cette occasion tant désirée. D'immenses préparatifs, d'incalculables efforts avaient mis la nation à même de prévoir le jour où la flotte anglaise, en forçant la passe de Cronstadt et en écrasant de ses feux cette forteresse, irait jusque dans Pétersbourg faire signer à la Russie sa déchéance irrévocable.

Ce fut donc un mécompte universel lorsqu'on apprit en Angleterre que la paix pouvait et allait se faire; que la France s'y montrait disposée; que la Russie, dont nul ne voulait admettre la bonne foi, semblait agir sans détour et sans retard; que, sous peine de compromettre une alliance qui avait été si nécessaire et si heureuse, il fallait suspendre les hostilités, se prêter à des négociations, et se préparer à une paix dont le profit, si immense pour l'Angleterre, n'apparaissait pas encore bien nettement défini, mais dont la gloire reviendrait surtout à la France.

Trois semaines séparaient l'époque de la convocation du parlement de celle fixée pour la réunion du congrès des plé-

nipotentiaires à Paris. Pendant cet intervalle, il pouvait, il devait même, selon toute apparence, éclater de tels orages dans la vie politique du peuple anglais, que l'œuvre de pacification en deviendrait, sinon impossible, du moins considérablement plus longue et plus difficile. Les premières violences de la presse contre toute pensée de paix, contre toute entente avec la Russie, n'annonçaient que trop la gravité des obstacles qui se présenteraient. Les Chambres une fois en permanence, toutes les passions populaires allaient trouver des organes officiels, dont la voix irait retentir dans toutes les cours et tous les cabinets de l'Europe, mais qui surtout attiseraient le feu intérieur. En outre, toutes les ambitions, toutes les rancunes et toutes les jalousies que suscite partout la soif du pouvoir, et que la liberté ne craint pas de convier à se produire au grand jour, allaient amonceler les difficultés sur les bras du pouvoir exécutif. Sans parler de la Chambre des pairs, où l'on pouvait rencontrer plus d'un ancien secrétaire d'État des affaires étrangères fort disposé à reprendre le fardeau des affaires, c'était surtout à la Chambre des communes que devait s'étaler la coalition des rivalités et des préjugés également intéressés à refuser au gouvernement l'honneur de cette paix si imprévue, et à l'Europe entière ses bienfaits si désirables.

Or l'événement a démenti toutes ces appréhensions et dissipé tous ces dangers. Dès le premier jour de la session, lord Palmerston s'empressa de proclamer avec une noble confiance que la présence des représentants de la nation et des grands pouvoirs publics apportait au gouvernement une force et une assurance dont il se sentait fier et satisfait. Il exposa brièvement l'état des choses, et demanda implicitement les pleins pouvoirs qu'il lui fallait pour entrer dans une négociation dont nul ne pouvait ni méconnaître les difficultés, ni prévoir

la fin si prochaine. Il les obtint, et depuis lors rien n'est venu troubler la conduite des affaires. M. Gladstone, qui avait prononcé dans la session précédente de si éloquents plaidoyers en faveur de la paix, a gardé le silence. M. Disraéli, que sa position de *leader* de l'opposition, érige en critique permanent et obligé du ministère, n'a parlé que pour constater qu'aucun embarras ne viendrait de son côté, et pour répéter la déclaration faite à la Chambre haute par le chef du parti conservateur, lord Derby, sur la nécessité de laisser aux dépositaires du pouvoir exécutif une entière liberté d'action. Sur les six cent cinquante-six membres de cette assemblée, investis d'une liberté absolue de parler à tout propos et de soulever toutes les discussions que bon leur semble, il ne s'est pas trouvé un seul homme qui ait tenté d'ouvrir la bouche pour compliquer la situation du pays, pour embarrasser la marche du gouvernement, pour exciter ou même pour exprimer les passions populaires. Le parlement siége depuis deux mois; et pendant tout cet intervalle, malgré les provocations et les diatribes quotidiennes de la presse démocratique, représentée surtout par le *Morning Advertiser*, pas une discussion dangereuse n'a eu lieu, pas une interpellation inopportune n'a été annoncée, pas une question indiscrète n'a été posée. La paix faite, elle sera appréciée, jugée avec une entière liberté. Mais jusque-là, c'est au gouvernement seul que la liberté est réservée en même temps que la responsabilité. Il agit sous les yeux, on peut même dire, sous la main du parlement, mais avec l'autorité, la dignité, la confiance d'un agent libre, responsable de tout ce qu'il fait, mais responsable envers d'honnêtes gens.

Ce silence éloquent, ce frein mis aux passions, aux rancunes, aux amours-propres, aux impatients et aux indiscrets par un acte spontané de cette libre omnipotence, par cette

intelligence tacite des conditions essentielles de la vie politique, mérite d'être signalé comme une des plus belles pages de l'histoire contemporaine. Voilà donc ce que peut faire et ce que peut devenir une nation grandie et fortifiée par le long et salutaire exercice de la liberté! Jamais le *self-government*, pris dans son acception la plus noble, jamais cet empire de soi qui fait la gloire des grands peuples et des grands caractères n'a brillé d'un plus pur éclat. Ni le sénat romain, ni le patriciat vénitien, dans le cours séculaire de leur glorieuse carrière, n'ont donné un plus noble enseignement, n'ont montré un plus intelligent patriotisme. Sauf quelques obscurs fanatiques, obstinés calomniateurs de tout ce qui sert et honore la liberté, toute la presse européenne a semblé comprendre et honorer cette conduite du parlement britannique. Tout homme de sens y doit voir un symptôme rassurant pour l'avenir de l'Angleterre, et un triomphant démenti infligé à ceux qui contestent aux gouvernements libres la faculté de concilier la prudence diplomatique et la discrétion politique avec l'énergie, l'indépendance et la dignité des mœurs politiques que comporte la liberté.

Pendant que le parlement vengeait ainsi l'honneur des institutions représentatives, une autre question, moins considérable en apparence, mais d'un intérêt bien plus profond et plus permanent, est venue menacer l'une des bases essentielles de la constitution britannique. Le gouvernement de lord Palmerston avait choisi le moment où l'attention publique était émue et absorbée par la question de la paix et de la guerre pour essayer d'introduire dans l'organisation de la Chambre haute la plus grave des innovations. Il avait créé pair *à vie* un vieux juge, nommé sir James Parke, avec le titre de lord Wensleydale [1], et l'avait envoyé siéger sous ce

[1] On sait que la pairie repose en général, comme autrefois les duchés-

nom parmi les pairs héréditaires. Le nouveau pair était sans postérité et n'était plus d'âge à en avoir; si donc on l'avait créé pair héréditaire comme tous ses collègues, sa pairie se fût éteinte avec lui, et aucun inconvénient n'en serait résulté. Mais lord Palmerston semble avoir précisément voulu faire de cette nomination unique et qui ne compromettait la position future d'aucune famille, une sorte de ballon d'essai pour revendiquer le droit de créer des pairies viagères et ouvrir ainsi, dans l'intérêt coalisé de l'esprit démocratique et de la prérogative monarchique, une brèche à l'antique édifice de la liberté et de l'aristocratie anglaise.

A-t-il agi en pleine connaissance de cause? a-t-il longuement prémédité cette révolution subreptice? ou bien s'est-il abandonné, avec l'étourderie qui l'a plus d'une fois caractérisé, aux chances de la lutte, et ne faut-il voir dans cette tentative qu'une légèreté qu'on est tenté d'appeler sacrilége, quand on songe aux gloires et aux intérêts qu'elle risquait également de compromettre? Peu importe d'ailleurs; la tentative a provisoirement échoué. Il vaut mieux en caractériser la portée que juger les intentions de ses auteurs.

On sait quels sont les prétextes qu'ils ont avancés pour la justifier. La Chambre des pairs, outre la juridiction criminelle qu'elle exerce sur tous ses membres d'abord, puis sur tous les titulaires des grandes fonctions publiques, est, comme nous l'avons dit plus haut, la cour supérieure d'appel et de cassation pour les causes civiles. Le jugement de ces causes est en fait abandonné aux quatre ou cinq anciens chanceliers

pairies en France, sur une terre ou un domaine appartenant au nouveau pair, et quelquefois sur une ville ou une province où il a des possessions. Le pair porte seul le titre de sa pairie : ses enfants (autres que le fils aîné, héritier de la pairie, qui a un titre inférieur) conservent leur nom de famille. De la cette diversité de dénominations dans l'aristocratie anglaise, qui confond les étrangers, et qui ne se retrouve guère qu'en Espagne.

ou *chefs de justice*[1] qui ont été appelés à la pairie : on prétendait que leur petit nombre et leur grand âge exigeaient une augmentation de cette catégorie restreinte.

Mais d'abord par des mesures récentes la Cour des pairs vient d'être déchargée du jugement des appels dans les causes ecclésiastiques et coloniales; même avant cette réduction dans ses attributions, elle avait pu suffire à ses hautes fonctions, sans exciter les clameurs que l'on suppose. Aucune trace de mécontentement ne s'était fait jour dans le public, et on le conçoit en songeant à l'infatigable activité, à la verte et vigoureuse éloquence des deux ex-chanceliers lord Lyndhurst et lord Brougham, sur qui retombe la principale part des fonctions judiciaires. D'ailleurs, si le nombre des *law lords*[2] est trop restreint, quoi de plus facile que de choisir un ou deux pairs nouveaux, comme le nouveau lord Wensleydale, parmi les sommités de la judicature? Beaucoup de pairies modernes, et même des plus anciennes, n'ont pas d'autre origine; et personne ne s'en est jamais plaint dans une assemblée qui est de droit présidée par le chancelier d'Angleterre, lequel est nécessairement un légiste et toujours né hors des rangs de l'ancienne aristocratie.

Or, objectent les partisans de l'innovation, ces pairs empruntés à la haute magistrature n'ont pas toujours assez de fortune pour fonder un patrimoine digne du rang que la pairie héréditaire confère à leurs descendants, et c'est pourquoi il importe de limiter cette dignité au titu-

[1] On appelle ainsi les présidents des trois grandes cours, composées chacune des cinq juges. Ces trois cours sont : le *Banc de la Reine*, les *Plaids communs* et l'*Échiquier*. On sait d'ailleurs que toutes ces cours ne jugent qu'avec l'assistance de jurés chargés de prononcer sur les questions de fait. Il n'y a que le chancelier et les trois vice-chanceliers, ses suppléants, qui jugent sans jurés.

[2] Voir plus haut, au chap. X, le sens de ces mots.

laire que rend assez riche le traitement attaché à sa charge.

Mais l'objection est fausse. En fait il n'y a point de profession plus lucrative que celle du barreau, qu'il faut toujours traverser pour arriver aux grandes charges judiciaires, et dont les sommités seules parviennent à ces charges. Ce sont des hommes de loi qui ont fondé plusieurs des fortunes les plus considérables de la pairie britannique. Il suffit de nommer les lords Camden, Hardwicke, Talbot, Bathurst, Eldon, pour rappeler de grandes existences territoriales élevées sur la base honorable des labeurs du barreau et de la judicature.

Mieux vaudrait d'ailleurs nommer des pairs héréditaires sans fortune, ou se résigner à doter leur pairie d'une pension pendant deux ou trois générations, comme cela s'est souvent pratiqué pour des généraux ou des amiraux élevés à cette dignité ; mieux vaudrait enfin renoncer à investir la Chambre haute des fonctions de Cour suprême, que porter atteinte au principe vital, à l'élément constitutif de ce grand corps, en dérogeant à la règle de l'hérédité.

En vain les défenseurs du gouvernement ont-ils affirmé qu'il ne s'agissait que de quelques cas particuliers, de porter remède à un mal temporaire, et que rien ne justifiait l'intention prêtée au pouvoir de diviser la Chambre des lords en deux catégories, l'une de pairs héréditaires et l'autre de pairs à vie, l'opinion ne s'est pas laissé prendre à ce subterfuge. La grande majorité des amis de la constitution anglaise a reconnu et proclamé dans cette mesure individuelle le premier échelon d'un système qui tendrait à neutraliser l'indépendance souveraine que donne l'hérédité. Et d'un autre autre côté les organes de la démocratie dans la presse achevèrent d'éclairer la situation, en prêtant leur concours passionné à la prétention ministérielle. On vit se reproduire cette tactique que nous avons déjà signalée, et qui porte la

démocratie à favoriser et à provoquer les empiétements de la prérogative monarchique, afin de niveler les supériorités sociales et d'abattre tout ce qui dure et tout ce qui résiste. Le *Daily News* du 8 février est allé jusqu'à dire qu'il fallait renouveler l'agitation de 1831 pour le bill de réforme afin d'arracher comme alors, par la pression des masses populaires, aux pairs d'Angleterre le consentement auquel ils répugnaient. Mais ces excitations n'ont point trouvé d'écho. L'idée de l'hérédité est encore beaucoup trop intimement liée à celle de la pairie. L'esprit public se ferait plus facilement encore à l'abolition totale de la Chambre des pairs qu'à la suppression de l'hérédité, et à cette transformation burlesque de la notion nationale et populaire que tout Anglais se fait de ce que doit être un pair d'Angleterre. En cette occasion, comme en tant d'autres, l'opinion publique s'est montrée plus sage que le gouvernement : elle a soutenu l'aristocratie, contenu et corrigé le pouvoir, sauvé la constitution et la vraie liberté.

La Chambre des pairs se décida donc à résister, et à refuser l'admission du nouveau lord qui se présentait pour siéger dans son sein avec un droit étranger et inférieur à celui de tous ses collègues. Nous ne reproduirons pas les différentes phases des débats que tout le monde a suivies et qui ont eu pour résultat la défaite du gouvernement et la retraite provisoire de son malencontreux candidat. Disons seulement que la discussion n'a peut-être pas été à la hauteur d'un si grand sujet. Les principaux orateurs du ministère, lord Granville et le duc d'Argyll, ont écarté soigneusement tout ce qui pouvait donner une portée radicale ou générale à l'innovation. Ils se sont du reste exprimés avec le ton cavalier de grands seigneurs qui s'aveuglent volontiers sur l'importance des droits qu'ils doivent posséder en commun avec beaucoup d'autres,

et avec cette indifférence un peu égoïste et un peu aveugle de gens qui, comme nos ducs et pairs d'avant 1789, se croient assurés d'être toujours hors ligne sous tous les régimes.

Mais pendant que ces descendants de deux des plus anciennes races de l'Écosse et de l'Angleterre faisaient ainsi bon marché du privilége le plus précieux de leur ordre, l'on voyait les pairs d'origine plébéienne, et précisément ceux qui devaient leur dignité à leurs services judiciaires, combattre à outrance la prétention ministérielle et revendiquer avec passion la plénitude et l'inviolabilité de la dignité du corps où ils sont entrés. Rien ne démontre mieux ce que nous avons affirmé sur la force que puise l'aristocratie anglaise dans ces recrues qu'elle prélève périodiquement au sein du reste de la nation. C'est ainsi que le patriciat romain sut se rajeunir et se défendre jusqu'aux jours où il eut pour champion suprême et pour suprême ornement un *novus homo*, dans la personne de Cicéron, avant d'aller s'éteindre dans l'irréparable ignominie de l'empire. On voit dans les discours de tous les lords jurisconsultes l'empreinte manifeste de l'humiliation qu'ils eussent éprouvée à être appelés à siéger parmi les pairs d'Angleterre autrement qu'à titre héréditaire, et aussi l'intelligence profonde des raisons qui font de cette condition l'honneur et la force de toute aristocratie vraiment politique. Le plus éloquent de tous a été l'octogénaire lord Lyndhurst, lui-même fils d'un peintre assez obscur, mais qui, chancelier sous le ministère de sir Robert Peel, a succédé au rôle qu'a eu quelque temps ce grand homme d'État, comme orateur et champion plébéien des intérêts aristocratiques. On a beaucoup remarqué ce passage où il déclarait, en citant un fameux avertissement du *Moniteur* à l'adresse du sénat français [1], que l'enthousiasme de l'Angleterre pour l'alliance de

[1] *Moniteur* du 10 janvier 1856.

la France ne devait pas aller jusqu'à vouloir lui emprunter l'énergie et l'indépendance de ce premier corps de l'empire.

A côté de ces illustres parvenus, lord Derby, qui est encore le chef et le plus brillant orateur du parti conservateur, s'est montré fidèle aux devoirs de sa position et aux droits de son ordre. Rappelant avec une légitime fierté qu'il était le quatorzième titulaire d'une pairie créée en 1483, il combattit avec énergie et intelligence un acte qui n'avait pas de précédent depuis le temps où le premier de ses ancêtres était venu siéger à Westminster.

Il indiquait ainsi l'argument peut-être le plus efficace que l'on eût présenté en faveur de la pairie viagère. Il fut en effet démontré que les derniers Plantagenets avaient quelquefois usé de leur prérogative pour créer des pairs à vie, et l'on pouvait en citer quelques exemples qui remontaient au moins à quatre cents ans. Quoique depuis lors la pairie viagère n'ait été conférée qu'à des femmes, et à quelles femmes encore! aux maîtresses étrangères de Charles II et de George Ier, on conçoit tout le poids d'un pareil argument dans un pays où la tradition exerce un si grand et si heureux empire, où il n'y a pas de loi plus souveraine et plus respectée que la coutume immémoriale, et où un précédent a toujours eu plus de force qu'un raisonnement. On avait bien vu pendant la révolution de 1688, au plus fort de la crise amenée par la fuite de Jacques II, la *Convention*, formée des deux Chambres du parlement, tenir grand compte de ce qu'avait fait l'assemblée des prélats et des barons, présidée par Lanfranc, qui, à la mort de Guillaume le Conquérant, en 1080, avait attribué la couronne d'Angleterre au second de ses fils, de préférence à l'aîné.

Heureusement le respect du passé, et son étude consciencieuse, inséparable de toute discussion importante, ne va

jamais jusqu'à aveugler les Anglais sur les conditions essentielles de la vie moderne. Il était facile de comprendre que les changements introduits par le cours des siècles dans les attributions et la composition de la pairie rendaient absolument inapplicable et inconciliable avec la liberté moderne l'exercice d'un droit qui pouvait avoir eu son bon côté en plein moyen âge.

Les précédents dont on a parlé suffisaient donc aux yeux de beaucoup d'Anglais pour rendre légale la nomination faite par la couronne; mais on reconnaissait en même temps que ce qui était strictement légal pouvait n'être nullement constitutionnel. Le comte de Derby se chargea d'expliquer cette distinction; et le chef du parti monarchique et conservateur, le grand seigneur dont l'aïeul présida à la révolution qui mit les Tudors à la place des Plantagenets, tout en protestant, aux applaudissements de tous ses collègues, de son profond respect pour la couronne, a eu soin d'établir qu'il ne faisait aucun cas des prérogatives de la royauté qui remontaient au delà de 1688, et qu'une longue désuétude avait comme anéanties aux yeux de la nation.

On sait le reste. A la majorité de trente-cinq voix, la Chambre des pairs résolut de ne point admettre dans son sein lord Wensleydale. Mais c'est ici qu'il faut admirer la haute prudence et la forte modération qui président hautement aux affaires publiques en Angleterre. La pairie n'a pas plus abusé de sa victoire que le gouvernement ne s'est acharné dans son entreprise. Le ministère a eu le bon esprit de ne point persévérer dans la fausse voie où il s'était engagé: il n'a voulu ni exciter les passions populaires, ni proclamer que la couronne se regardait comme insultée ou méconnue. Et aussitôt la majorité victorieuse de la Chambre des pairs s'est empressée de venir au-devant des vœux du pouvoir et de

l'opinion publique en ce qui touche à la réforme des abus de la juridiction de la Chambre haute. Sur la proposition de lord Lyndhurst et du comte de Derby, une commission, prise en nombre égal parmi les pairs ministériels et ceux de l'opposition, est chargée de discuter et de rédiger les changements qui devront servir de base à une loi nouvelle. On paraît d'accord pour maintenir à la Chambre des pairs le caractère judiciaire et la juridiction en dernière instance qui semblent inséparables de son histoire et de son essence, et dont la disparition serait en contradiction avec le titre même du Parlement dont la dénomination officielle et traditionnelle est toujours : *the high Court of Parliament*, la haute cour du Parlement. Mais on profitera sans doute de cette occasion pour abréger les lenteurs et diminuer les dépenses qu'entraîne tout appel devant la Cour des pairs, comme aussi pour faire disparaître l'anomalie qui permet au chancelier et aux présidents des trois grandes cours civiles de juger en appel, lorsqu'ils sont pairs, les causes dont ils ont déjà eu connaissance devant leurs tribunaux particuliers. Surtout on fortifiera et on régularisera l'élément légiste dans la Chambre haute, en appelant à y siéger, à titre viager, non pas tels ou tels nouveaux pairs que la couronne désignera à son gré, mais les quinze grands juges d'Angleterre. Dans l'état actuel des choses, on leur donne voix consultative toutes les fois que les pairs héréditaires éprouvent le besoin d'avoir recours à leurs lumières ; à l'avenir ils auraient voix délibérative, au moins dans toutes les affaires judiciaires ; ils deviendraient pairs en même temps que juges, et formeraient, comme les vingt-cinq évêques ou *lords spirituels*, un élément à part, indépendant et original, suffisamment permanent et suffisamment mobile, mais étroitement limité, au sein des rangs serrés de la pairie héréditaire, laquelle continuera à se re-

cruter, comme jusqu'ici, dans toutes les notabilités du pays, et à se limiter par l'extinction naturellement si rapide, en Angleterre comme ailleurs, des races opulentes[1].

Par cette transaction équitable et salutaire, la Constitution britannique aura échappé à l'un des dangers les plus sérieux dont elle pût être menacée. Cette grande et illustre assemblée, qui occupe à si juste titre le premier rang, ou, pour mieux dire, un rang unique dans les institutions parlementaires du monde, a victorieusement déjoué la tentative imprudente qui tendait à la réduire graduellement au niveau de tous les sénats du continent.

Plût au ciel que de pareils remèdes et de pareils exemples fussent de mise ailleurs qu'en Angleterre! Quoi qu'il en soit, tous les hommes qui ont à cœur l'avenir de la liberté sur le continent, là où elle existe encore, comme là où elle peut et doit revenir, feraient bien de prendre pour sujet spécial de leurs préoccupations les questions qui se rattachent à l'organisation de la Chambre haute dans le mécanisme du gouvernement constitutionnel.

Loin de moi la pensée de vouloir condamner *à priori* les assemblées viagères. Ce serait trahir à la fois mes convictions et mes souvenirs. J'ai passé treize ans de ma vie politique au sein de la Chambre des Pairs de France privée de son hérédité, et où le nombre des membres arrivés par leur droit héréditaire ne formait qu'une minorité peu considérable. J'ai fait ensuite partie de trois assemblées politiques bien diverses;

[1] Sur les 372 pairs temporels d'Angleterre qui existent aujourd'hui, il ne reste plus que vingt-quatre pairies antérieures à l'an 1500, dont plusieurs n'ont duré jusqu'à ce jour que parce qu'elles étaient transmissibles aux femmes. Il n'y en a plus que dix-sept du seizième siècle, et environ soixante du dix-septième, en comptant même celles dont les titulaires ont reçu un titre supérieur d'une époque plus récente. — Sur les 53 duchés-pairies et duchés héréditaires qui existaient en France avant 1789, quatre seulement remontaient au seizième siècle.

et je n'hésite pas à affirmer que des quatre législatures où j'ai siégé c'est assurément la Chambre des Pairs où j'ai vu les lois discutées avec le plus de consciencieuse attention et les droits de la minorité respectés avec le plus de scrupule. Dans ses fonctions judiciaires surtout, où il lui fut donné de créer sa propre procédure [1], elle a su concilier dans une mesure incomparable les exigences de la justice avec les égards dus aux accusés. Jamais on n'a mieux compris et mieux pratiqué les conditions de la justice politique sous un gouvernement libre. Mais il ne faut pas dissimuler qu'elle puisait une grande force dans ce qui lui restait de ses anciens éléments héréditaires; et d'ailleurs, avant même qu'elle ne disparût avec la royauté et la chambre élective dans le naufrage universel, elle était loin de jouir du crédit et de l'autorité auxquels elle avait droit.

En thèse générale, il est hors de doute que l'hérédité constitue la base la plus solide et la plus sensée de l'organisation et de l'existence d'une Chambre haute. Elle seule peut garantir la force et l'indépendance que réclame une institution de cet ordre : elle les garantit chez chaque membre individuel du corps qui, en succédant à son père, ne doit plus rien à personne; elle les garantit au corps tout entier contre le pouvoir royal, en imposant un frein inévitable à l'abus du droit illimité de nomination; elle les garantit surtout contre les empiétements quelquefois plus dangereux encore de la Chambre élective, en opposant à celle-ci une autorité distincte et libre, permanente et considérable.

Mais il y a des pays où le préjugé démocratique est telle-

[1] Le curieux volume intitulé *Précédents de la Cour des Pairs*, et rédigé par M. Eugène Cauchy, garde des Archives, faisant fonctions de greffier en chef, sera pour le futur historien des institutions politiques de la France un noble et précieux monument.

ment implacable, tellement déraisonnable et tellement puissant, que l'admission de l'élément héréditaire dans un corps politique est et sera peut-être toujours impossible. Il y en a d'autres où il peut être admis, mais non pas comme en Angleterre, à l'exclusion de tout autre. En Espagne, par exemple, l'*Estatuto real*, promulgué par M. Martinez de la Rosa en 1834, et la dernière constitution qui a précédé la révolution de 1854, donnaient à la Chambre haute une composition qui, procédant à la fois de l'hérédité, de la nomination à vie et de la possession de certaines charges militaires, judiciaires ou administratives, semblait avoir résolu d'une façon pratique et rationnelle cette difficulté fondamentale. Il est aussi une opinion très-recommandable, qui n'a pas encore été traduite dans les faits, et d'après laquelle la force et l'indépendance qui proviennent surtout de l'hérédité se retrouveraient avantageusement dans le principe de la *co-optation*, c'est-à-dire en conférant à la Chambre qui n'émanerait pas directement du suffrage populaire le droit de se recruter elle-même. C'est à l'exercice de ce privilége que nos Académies doivent assurément ce qu'elles ont conservé d'autorité et de popularité au milieu de la décomposition sociale et du nivellement universel.

En somme, quels sont les éléments qui peuvent remplacer ou compléter la base essentielle de l'hérédité? Par quelles attributions, déjà éprouvées ou à essayer, peut-on compenser ce que l'origine et la nature d'une assemblée modératrice et inamovible auront toujours d'incomplet, d'impopulaire? Ne convient-il pas surtout d'ajouter à la plénitude de son action politique et législative ces hautes fonctions de la judicature suprême qui, ailleurs aussi bien qu'en Angleterre, ont conservé plus que toutes les autres le prestige de la majesté et de l'autorité?

Voilà les points sur lesquels on aimerait à voir se porter l'attention des publicistes et des hommes d'État fidèles à la sainte cause de la conciliation des droits de la liberté avec ceux de l'autorité. Il n'est aucun problème plus difficile, plus important, plus digne de la sollicitude de tous ceux qui tiennent à n'être pas pris au dépourvu par les revirements de l'opinion et de la destinée, et qui d'ailleurs ne se laissent ni étourdir par les succès de la force, ni abattre par les défaites de la liberté, ni corrompre par les mécomptes de l'honneur.

Ce qui peut servir de base à toute discussion, ce qui peut être regardé comme un principe acquis et démontré, c'est que l'indépendance la plus absolue est la condition nécessaire de ces grands corps.

Il ne faut pas seulement que la Chambre haute soit quelque chose, il faut que chacun de ses membres soit quelqu'un. Comment arriver à ce qu'il en soit ainsi? Faut-il admettre, comme on semble trop tenté de le croire en Angleterre, que cette indépendance ne peut avoir d'autre garantie que la richesse, la fortune patrimoniale? Je suis convaincu du contraire. Si nous ne sommes pas condamnés à une irrémédiable décadence, si nous retrouvons jamais le chemin de la liberté ailleurs que dans la République, s'il nous est donné d'avoir un jour une autre aristocratie que celle des agioteurs, un autre Capitole que la Bourse, le patriciat politique sera, comme la royauté, condamné à se retremper dans une simplicité fière et digne. Les plus grands personnages de la vie politique des nations devront apprendre, de nouveau et pour toujours, à siéger sur des bancs « laborieux et gratuits, » selon la belle et récente expression de M. Villemain, à propos de notre Chambre des Pairs[1]. C'est ainsi, et seulement ainsi,

[1] Lettre à M. de Flahaut, publiée dans le *Constitutionnel* du 11 février 1856.

que les gouvernements futurs désarmeront peut-être le socialisme, et que les nations pourront conserver leurs gouvernements en échappant à la double humiliation de leur omnipotence et de leur fragilité.

PIE IX

ET LORD PALMERSTON

—

Juin 1856.

Digitized by Google

PIE IX

ET LORD PALMERSTON[1]

L'émotion produite par la publication du protocole du 8 avril[2] a dû naturellement se calmer à l'aide du temps et des événements plus récents; mais elle n'a disparu ni de la pensée des hommes politiques, ni de la conscience des amis de la justice; surtout elle dure encore au fond de tous les cœurs sincèrement religieux.

La présence parmi nous d'un représentant vénérable et

[1] Publié dans le *Correspondant* du 25 juin 1856.

[2] D'après le protocole officiel de cette séance du Congrès de Paris, le premier plénipotentiaire de la France, M. le comte Walewski, ministre des affaires étrangères, avait invité les plénipotentiaires à « échanger leurs idées sur diffé- « rents sujets qui demandaient des solutions et dont il pouvait être utile de « s'occuper afin d'éviter de nouvelles complications. »

Après avoir signalé la *situation anomale* de la Grèce, il avait entretenu le Congrès des affaires d'Italie.

Voici le passage du protocole relatif à ce sujet :

« M. le premier plénipotentiaire de la France rappelle ensuite que les États pontificaux sont également dans une situation anomale ; que la nécessité de ne pas laisser le pays livré à l'anarchie a déterminé la France aussi bien que l'Autriche à répondre à la demande du Saint-Siège en faisant occuper Rome par ses troupes, tandis que les troupes autrichiennes occupaient les Légations. Il expose que la France avait un double motif de déférer sans hésitation à la demande du Saint-Siége, comme puissance catholique et comme puissance européenne. Le titre de fils aîné de l'Église dont le souverain se glorifie fait un devoir à l'Empereur de prêter aide et soutien au Souverain-Pontife. La tranquillité des États romains, dont dépend celle de toute l'Italie, touche de trop près au maintien de l'ordre en Europe pour que la France n'ait pas un intérêt majeur à y concourir par tous les moyens en son pouvoir; mais, d'un autre côté, on ne saurait méconnaître ce qu'il y a

direct de la personne du souverain pontife[1], les solennités où vient de se déployer, avec une pompe inusitée l'alliance de l'Empire avec l'Église, les paroles significatives qui ont été prononcées à cette occasion, tout cela a dû distraire et rassurer les esprits en France, et semble dégager notre pays de toute solidarité avec la menaçante démonstration qui a terminé d'une façon si inattendue l'œuvre du Congrès de Paris.

Mais le mal existe ailleurs qu'en France, et le danger, pour être ajourné ou voilé, n'en reste pas moins suspendu sur la tête du chef de l'Église. Lord Palmerston et M. de Cavour

d'anomal dans la situation d'une puissance, qui, pour se maintenir, a besoin d'être soutenue par des troupes étrangères.

« M. le comte Walewski n'hésite pas à déclarer, et il espère que M. le comte de Buol s'associera, en ce qui concerne l'Autriche, à cette déclaration, que non-seulement la France est prête à retirer ses troupes, mais qu'elle appelle de tous ses vœux le moment où elle pourra le faire sans compromettre la tranquillité intérieure du pays et l'autorité du gouvernement pontifical, à la prospérité duquel l'Empereur, son auguste souverain, ne cessera jamais de prendre le plus vif intérêt. M. le premier plénipotentiaire de la France représente combien il est à désirer, dans l'intérêt de l'équilibre européen, que le gouvernement romain se consolide assez fortement pour que les troupes françaises et autrichiennes puissent évacuer sans inconvénient les États pontificaux, et il croit qu'un vœu exprimé dans ce sens pourrait ne pas être sans utilité. Il ne doute pas, dans tous les cas, que les assurances qui seraient données par la France et par l'Autriche sur leurs intentions à cet égard ne produisent partout une impression favorable. »

« Poursuivant le même ordre d'idées, M. le comte Walewski se demande s'il n'est pas à souhaiter que certains gouvernements de la péninsule italique, appelant à eux par des actes de clémence bien entendus les esprits égarés et non pervertis, mettent fin à un système qui va directement contre son but, et qui, au lieu d'atteindre les ennemis de l'ordre, a pour effet d'affaiblir les gouvernements et de donner des partisans à la démagogie. Dans son opinion, ce serait rendre un service signalé au gouvernement des Deux-Siciles, aussi bien qu'à la cause de l'ordre dans la péninsule italienne, que d'éclairer ce gouvernement sur la fausse voie dans laquelle il s'est engagé. Il pense que des avertissements conçus dans ce sens, et provenant des puissances représentées au Congrès, seraient d'autant mieux accueillis, que le cabinet napolitain ne saurait mettre en doute les motifs qui les auraient dictés. »

[1] Le cardinal Patrizi, légat du Pape et chargé de le représenter comme parrain du Prince impérial.

ne se sont pas fait rebaptiser, n'ont fêté aucun légat, n'ont rendu aucun hommage à celui dont ils ont dénoncé le gouvernement à la réprobation publique. Sous leur influence, et malheureusement avec l'adhésion et sur l'initiative du plénipotentiaire français une grande accusation a été formulée contre le gouvernement temporel des États romains, une grande alarme a été semée dans le monde catholique, une grande agitation a été soulevée en Italie. On peut croire, sans trop le comprendre, que le traité, encore inexpliqué, du 15 avril, entre la France, l'Autriche et l'Angleterre, aura pour effet, entre autres résultats désirables, d'écarter ou d'atténuer les conséquences du protocole de la semaine précédente. D'un autre côté, la cour de Rome n'a jamais montré plus de calme et de dignité, et son attitude, à la fois confiante et tranquille, nous indique assez qu'il ne convient pas de témoigner une indignation bruyante ou d'affecter des inquiétudes excessives.

Cependant, réduits au rôle de spectateurs, mais de spectateurs passionnément intéressés aux épreuves du droit et de la vérité; éloignés déjà quelque peu de la première impression qu'a fait naître cette mise en scène diplomatique de la question italienne; éloignés encore plus, il faut l'espérer, des éventualités redoutables qu'elle semble provoquer, nous trouvons le moment opportun pour enregistrer ici notre impression, en même temps que pour constater une fois de plus notre persévérante fidélité à la noble cause de la sainte faiblesse de l'Église. Nous avons eu naguère la gloire de la plaider et de la gagner au milieu des orages, devant la France agitée et l'Europe attentive; nous voulons, dans la sphère obscure et restreinte de notre publicité actuelle, lui consacrer au moins les humbles efforts d'un invincible dévouement.

Loin de nous la pensée d'amoindrir le mérite de notre

diplomatie au moment où elle vient de couronner par une paix honorable les immortelles victoires de notre armée. Mais il est impossible de ne pas noter, comme le fera l'histoire, la profonde surprise qui est venue se mêler à la satisfaction universelle, quand on a appris que l'œuvre glorieuse de la pacification européenne allait se terminer par la naissance d'une complication nouvelle, destinée à semer l'alarme et l'anxiété dans les âmes de ceux-là mêmes qui recherchent et qui apprécient le mieux les bienfaits de la paix. Par une série d'inconséquences aussi étranges qu'imprévues, le droit des gens, qui venait d'être si noblement vengé en Orient, a dû paraître méconnu en Occident. On a vu citer à la barre des sept puissances costipulantes d'autres puissances également indépendantes et souveraines, mais dont les représentants étaient absents, et qui n'avaient pas même été avertis du rôle qu'on leur réservait ou mis en demeure de présenter leur défense. On déclare (le 18 mars) avec la plus grande solennité et sous la sanction la plus redoutable qu'aucune des puissances contractantes n'a le droit de s'immiscer, ni collectivement ni individuellement, dans les rapports d'un souverain avec ses sujets, ni dans l'administration intérieure de ses États; et le lendemain on s'érige en juge de la conduite d'autres souverains absents, et on livre à une publicité avide et illimitée la critique de leur autorité et la censure de leur conduite. On commence par proclamer le principe de l'indépendance absolue, de l'autonomie des souverains; et au profit de qui? de la Turquie, qui n'avait jamais été admise jusque-là dans la grande famille des États européens. Puis de la même plume qui vient de signer cette singulière nouveauté, scellée par le sang de tant de milliers de chrétiens, on inscrit dans les actes publics du Congrès la violation manifeste de ce principe soi-disant général, inébranlable, sacré; et au dé-

triment de qui? de la souveraineté la plus ancienne et la plus légitime du monde chrétien, de celle que sa faiblesse même recommande aux égards les plus délicats et aux ménagements les plus attentifs.

On se croit autorisé à déclarer devant l'Europe, et presque en son nom, que la situation des États pontificaux est *anomale*, *irrégulière;* et on oublie que l'on justifie et que l'on absout ainsi la Russie d'avoir voulu étendre la main d'une légitime sympathie sur les chrétiens de l'empire ottoman. Car, à coup sûr, il n'y a pas de diplomate assez étourdi, ni de publiciste assez passionné, pour oser soutenir que les Italiens sujets du Pape soient plus malheureux ou plus opprimés que les Grecs sujets du sultan, et que, même aujourd'hui, malgré la sincérité des intentions et la vigueur des efforts du gouvernement ottoman, un état social où se commettent en plein jour les violences dont chaque paquebot du Levant apporte le détail, et des attentats à la vie et à la pudeur des chrétiennes, comme celui qu'on impute au pacha de Varna, ne soit pas tout autrement *anomal* que la situation qui résulte des récits même les plus exagérés sur les désordres des Légations, ou sur les prisons trop justement décriées du royaume de Naples.

Enfin, tandis que la Russie vaincue est admise à défendre ses intérêts et son honneur, et qu'on s'abstient de toute récrimination contre elle, des souverains dont les plénipotentiaires ne sont ni admis ni appelés au Congrès y sont mis sur la sellette. L'Angleterre et le Piémont, notoirement hostiles au Saint-Siége, y portent les accusations les plus graves contre le gouvernement romain : il est absent, et personne n'élève la voix pour le défendre. Cela fait, les actes du procès sont livrés à la publicité du monde entier. Étrange tribunal que celui où les accusateurs siégent

parmi les juges, et où les accusés n'ont pas même de défenseurs!

De deux choses l'une : ou le Congrès était assemblé uniquement pour régler et terminer la question d'Orient, unique cause et prétexte de la guerre qui ensanglantait depuis deux ans les rives de la mer Noire; et alors comment se fait-il qu'on ait cru pouvoir évoquer à sa barre les droits et les intérêts de États qui étaient restés absolument étrangers à cette guerre, à ses causes comme à ses conséquences? Ou bien, par je ne sais quel mandat tacite imposé à la faiblesse des petits par la prépotence des grands, le Congrès a pu se croire investi du droit de juger toutes les contestations politiques, de réparer toutes les injustices, de réprimer tous les abus de la force, et de rétablir partout le règne de la justice et de la vertu. Mais alors pourquoi ce choix arbitraire entre les causes et entre les justiciables? Pourquoi ces nouveaux amphictyons ferment-ils les yeux à droite pour les ouvrir à gauche? Pourquoi lâchent-ils la bride aux uns, pendant qu'ils réservent aux autres la réprimande et la correction? Vous signalez à la réprobation des honnêtes gens les excès d'une portion infime de la presse belge; vous apprenez à l'Europe et même à beaucoup de Belges l'existence de ces excès; vous avez, du reste, mille fois raison de flétrir ces honteux abus d'une précieuse liberté; seulement comment s'expliquer votre complet silence sur les écarts des journaux de Turin et de Gênes, tout aussi odieux et bien autrement redoutables pour leurs voisins? Vous voulez imposer une amnistie au roi de Naples, et vous dites avec raison que ce serait de sa part un acte de justice en même temps qu'un gage de force : mais est-ce que Naples est le seul pays où il y ait des condamnés politiques, des proscrits qui refusent d'acheter leur grâce au prix d'une soumission incompatible avec leur honneur? est-ce le seul pays

où il y ait des exilés et des victimes? Est-ce que la Suisse n'a pas, depuis dix ans, chassé ses évêques, ses avoyers, ses conseillers d'État, ses meilleurs citoyens, aggravé leur exil par la confiscation, pour les punir du seul crime d'avoir cru à la liberté de conscience et à la souveraineté cantonale? Eh quoi! tant de compassion pour les uns, et une si complète indifférence pour les autres! est-ce là de la justice, est-ce même de la prudence? Vous parlez de la situation de l'Italie et de la Grèce; mais celle de l'Espagne est-elle donc si tranquille, si prospère, si rassurante? Je repousse, quant à moi, toute pensée d'une intervention quelconque de l'étranger dans la péninsule ibérique, et je félicite les Espagnols, au sein de leurs malheurs, d'avoir su repousser énergiquement la main de l'Angleterre lorsqu'elle s'est aventurée dans leurs débats intérieurs. Mais enfin ceux qui ressentent pour l'Italie une pitié si vigilante ne viendront pas sans doute affirmer qu'en Espagne tout le monde est libre, tout le monde heureux, toutes les lois observées, toutes les propriétés inviolables, toutes les prisons vides et tous les exilés rentrés.

Mais quoi! nous oublions la Pologne : et vous, plénipotentiaires de l'Europe occidentale, et, comme disent quelques-uns, de l'Europe *libérale*, vous aussi, vous l'avez oubliée. Et cependant le droit d'intervenir, au moins diplomatiquement et moralement, dans le sort de ces vingt millions de chrétiens infortunés vous était assuré par les traités anciens. Les actes du Congrès de Vienne, tant de fois rappelés, inscrivaient dans le droit public de l'Europe la garantie de cette nationalité polonaise, toujours écrasée, toujours vivante, tour à tour évoquée ou trahie, selon les besoins de la politique occidentale. Je n'affirme pas que l'occasion fût favorable, bien qu'il soit difficile d'en imaginer une plus naturelle et plus directe. Je ne prétends pas que l'obligation fût impérieuse,

bien que l'on n'en puisse guère citer de plus sacrées. Je dis seulement que, le grand tribunal des griefs européens une fois constitué, c'était là le premier dont il dût se saisir. Puisque le Piémont et l'Angleterre se sentaient en veine et en droit de porter remède aux situations *anomales*, en voilà une bien digne de leur sollicitude. Le Piémont, qui, avec raison, n'a pas trouvé que la Crimée fût trop loin pour y aller verser le sang de ses soldats et ajouter à la gloire de son drapeau, ne pouvait prétexter ni la distance ni sa faiblesse. Et l'Angleterre, qui tant de fois a fait vibrer la corde des sympathies publiques pour la Pologne au profit des grandes idées de liberté et d'humanité, pouvait s'apitoyer et s'indigner tout à son aise sur cette race généreuse qui regarderait comme un bienfait et comme une renaissance la condition dont jouissent les Italiens dans les pays les plus mal gouvernés de la Péninsule. Vous aviez là, devant vous, les plénipotentiaires des trois puissances copartageantes : vous n'aviez qu'à leur demander, amicalement ou officieusement, comment leurs maîtres avaient interprété, dans le passé, et comment ils entendaient appliquer, dans l'avenir, les stipulations du droit public de l'Europe qui garantissaient à la Pologne *une représentation ou des institutions nationales* [1]. Mais non : dans ce Congrès où le Monténégro n'a pas été oublié, et où la principauté de Monaco a trouvé un avocat, le nom de la Pologne n'a pas été prononcé. Pas un vœu, pas une plainte, pas un mot n'est sorti des lèvres de qui que ce soit sur ce grand droit et cette grande infortune. Il y a plus. O dérision du sort! dirait un païen ou un fataliste; ô mystère, dirons-nous, de la Providence, presque toujours impénétrable dans ses châtiments comme dans ses récompenses! c'est une main polonaise qui a l'honneur de tenir la plume pour la France

[1] Article 1er du traité de Vienne du 9 juin 1815.

dans ce Congrès des nations; c'est sous la présidence d'un ministre dont le nom est si expressif que cet abandon de l'Europe est constaté, proclamé, sanctionné, et qu'on efface, par ce silence opiniâtre et significatif, le dernier abri diplomatique de la nationalité polonaise!

Mais laissons là le Congrès. Si nous n'étions en présence que de ses décisions et de ses protocoles, nous nous renfermerions volontiers dans le silence. Malheureusement son langage a été développé, ses actes ont été commentés sur un théâtre plus vaste et plus populaire, sans réserve et sans circonlocution, dans les délibérations des Chambres piémontaises et du Parlement britannique. Tandis que les chants de triomphe du comte de Cavour [1] et les témoignages d'adhésion qui lui arrivaient de tous côtés sont venus montrer combien il y avait peu de sincérité dans les doléances de sa note verbale du 16 avril sur les résultats insuffisants du Congrès, un inqualifiable discours de lord Palmerston a dû signaler la véritable portée de l'esprit qui a fait surgir la question italienne du sein de la question d'Orient, et qui a transformé en accusé le chef de l'Église et le souverain de Rome.

[1] « Ainsi la condition anomale et malheureuse de l'Italie a été dénoncée à l'Europe, non par des démagogues furibonds et révolutionnaires, non par des journaux passionnés, non par des hommes de parti, mais par les représentants des premières puissances de l'Europe, par des hommes plus disposés à écouter la voix de la raison que les instincts du cœur. Les puissances ont en second lieu proclamé qu'il était de l'intérêt de l'Europe de remédier à ces maux. Un verdict rendu par la France et l'Angleterre ne peut pas demeurer longtemps stérile. » — *Discours du comte de Cavour à la Chambre des députés de Turin*, le 7 mai 1856.

« Les plénipotentiaires sardes ont cru devoir appeler l'attention de l'Europe sur la condition anomale de l'Italie; *les faits cités par eux n'ont pas été contestés dans le Congrès*, après la clôture duquel ils ont été reconnus exacts par une puissance qui avait refusé la discussion à ce sujet; de telle manière qu'aujourd'hui il n'est pas un gouvernement qui ne reconnaisse que la condition de l'Italie est anomale, et qu'il est besoin d'y porter remède. » — *Discours au Sénat*, 4 juin 1856.

Le moindre journal a pu, a dû répéter les imputations injurieuses, les jugements étranges du premier ministre de la reine d'Angleterre, sur un gouvernement contre lequel l'Angleterre n'a pas le moindre grief personnel, et qui avait le droit d'espérer que la différence de religion et l'absence de tout conflit moral ou matériel imposeraient à l'Angleterre l'attitude réservée et désintéressée qu'a su prendre et garder la Prusse. Ni les protestations de M. Gladstone et de M. Sidney Herbert contre cette dangereuse innovation, ni l'honnête et courageuse apologie du gouvernement pontifical par M. Bowyer, n'ont pu suffire pour contre-balancer l'effet produit en Angleterre et en Europe par les paroles du premier lord de la trésorerie. Si, depuis la nuit du 6 mai, une prudente réserve a présidé aux délibérations du Parlement britannique en ce qui touche la question italienne, il est bien entendu que l'on compte revenir à la charge. Lord Clarendon, ministre des affaires étrangères, et plénipotentiaire au Congrès, a déclaré à la Chambre des pairs, le 6 juin, que la discussion devait nécessairement recommencer avant la fin de la session, et, en attendant, il résume la pensée et la politique de son gouvernement, au risque de blesser gravement les sympathies et la dignité de la France, dans sa réponse à la note du comte de Cavour, où il ne craint pas de parler ainsi qu'il suit : « Le gouvernement de Sa Majesté ne peut hésiter à déclarer que, selon lui, l'occupation du territoire appartenant au Pape, par des troupes étrangères, constitue un état de choses irrégulier qui trouble l'équilibre et peut faire courir des dangers à la paix de l'Europe, et qu'*en sanctionnant d'une manière indirecte un mauvais gouvernement*, elle provoque le mécontentement chez le peuple et une disposition à la révolte [1]. »

[1] Dépêche à sir James Hudson, ministre d'Angleterre à Turin, du 26 mai 1856, déposée sur le bureau du Parlement le 8 juin.

Avant d'aller plus loin, on nous permettra de dégager ici la question italienne en général de celle qui nous touche de plus près et qui touche aussi le plus nos adversaires, de celle de la souveraineté temporelle du Pape.

Nous prétendons ne le céder à personne en sympathie pour la grandeur et le bonheur de l'Italie. A Dieu ne plaise qu'un mot tombé de cette plume aille blesser le patriotisme italien dans ce qu'il a de si profond, de si légitime, de si sacré! Nous sommes de ceux qui trouvent que cette patrie de la beauté a droit à une autre destinée que celle d'être admirée par les voyageurs et dédaignée par les politiques, toujours exploitée ou toujours contenue par des bras étrangers. Nous partageons ses douleurs, nous partageons les espérances qui interdisent aux Italiens de se résigner à l'infériorité moderne d'une contrée dont le passé est sans rival; nous voudrions partager jusqu'à leurs illusions, lorsqu'elles ne vont pas jusqu'au crime.

Nous ne risquons donc pas d'être confondus avec les apologistes du gouvernement napolitain, ni avec les partisans de la domination autrichienne en Italie. Loin de là, nous savons gré au Piémont d'avoir essayé d'introduire au delà des Alpes les garanties et la féconde vitalité du gouvernement représentatif, et, quoiqu'il ait tout fait par sa lutte insensée contre l'Église, contre la foi du peuple, contre la conscience des plus honnêtes gens du pays, pour compromettre et dépopulariser son œuvre encore si fragile, nous faisons des vœux pour que cette tentative réussisse et pour que cette œuvre se consolide en se corrigeant. Nous applaudissons à cette chevaleresque armée qui, après avoir arraché l'estime de ses vainqueurs dans les campagnes de 1848 et 1849, a été conquérir l'admiration des premiers soldats du monde sur les rives de la Tchernaïa, et nous félicitons la royauté sarde d'avoir ainsi

réalisé les vœux si intelligents et si passionnés de l'illustre comte Balbo, lorsqu'il fondait l'espoir de la grandeur future de l'Italie sur le développement de l'élément militaire dans son sein[1]. Mais, dans l'intérêt de l'Italie et du Piémont même, nous ne cesserons de reprocher à la noble maison de Savoie d'avoir si mal compris sa mission historique et glorieuse, celle d'être elle-même la médiatrice intelligente entre l'indépendance italienne et la Papauté, la protectrice armée de l'une et de l'autre.

Nul donc ne s'est associé plus ardemment que nous aux chances heureuses qui semblaient se présenter pour l'Italie de 1846 à 1848, jusqu'au jour où, par le plus fatal des malentendus et la plus coupable des ingratitudes, l'opinion libérale en Italie s'est laissé retourner contre celui qui lui avait donné le signal d'une vie normale et durable.

Ce jour-là, non-seulement tous les catholiques conséquents, mais tous les véritables amis de l'Italie, ont dû se sentir consternés. Nul ne sait ce que l'avenir fera pour cette unité matérielle et politique de l'Italie qui a été le rêve des plus grands esprits, mais qui, depuis quatorze siècles, a cessé d'être une réalité, et qui d'ailleurs n'a jamais existé que sous la domination romaine, alors que Rome seule était tout, l'Italie rien. Mais nul ne peut nier que la véritable unité de l'Italie, son unité morale, inébranlablement fondée sur sa langue, sa gloire et sa religion, n'ait pour clef de voûte, pour symbole et pour garantie l'établissement du Saint-Siége à Rome. M. Rossi l'a dit avec une mélancolique sincérité, que sa mort a si noblement démontrée : *La Papauté est la seule grandeur vivante de l'Italie.* Qu'il y renaisse d'autres grandeurs, rien de mieux. Ce n'est pas la Papauté qui s'y oppo-

[1] Voir les *Speranze d'Italia*, publiées en 1843.

sera, ni qui s'en plaindra. Mais, en attendant, séparer ces deux causes, c'est détacher de la cause de l'Italie les sympathies les plus solides, les plus pures, et, en fin de compte, les plus fécondes.

Voilà pourquoi nous disons que toucher à la Papauté, c'est toucher aux meilleurs intérêts de l'Italie; et toucher à la souveraineté temporelle du Pape, d'une main ennemie, ou seulement ignorante et imprudente, c'est toucher essentiellement à la Papauté elle-même, c'est-à-dire à la base de l'Église catholique. On l'a démontré à satiété : cette souveraineté est, dans notre temps, avec les mœurs de la société moderne, la condition de la liberté du chef de l'Église. De cette liberté dépend l'exercice indépendant du pouvoir spirituel, et, par conséquent, la règle de la foi de l'immense majorité des chrétiens dans le monde ou dans la constitution actuelle de l'Europe. La liberté de la vérité catholique est intimement liée à la liberté et à l'indépendance temporelle du Saint-Siége : tous les enfants sincères et fidèles de l'Église le comprennent et le disent : tous ses ennemis le savent encore mieux, mais tous ne le disent pas ouvertement, quoique tous agissent dans ce sens avec une imperturbable persévérance.

Sans doute la raison, la justice et la bonne foi sembleraient exiger que les États catholiques eussent seuls à se prononcer sur les difficultés de la situation du Saint-Siége et sur les points de contact de son autorité temporelle avec le droit public et les intérêts politiques de l'Europe. Ainsi placée sous leur garantie collective, cette institution antique et nécessaire serait peut-être enfin mise à l'abri des vicissitudes. Mais il est peu probable que notre siècle arrive jamais à cette conclusion. Tant que la Russie, la Prusse, l'Angleterre surtout, compteront au rang des grandes puissances européennes, il faut s'attendre à les voir peser directement ou

souvent abreuvé de préjugés, mais presque toujours capable d'être instruit et ramené.

Sur un terrain ainsi délimité, n'y a-t-il donc aucune bataille à livrer et à gagner? Ne pourrait-on pas, par exemple, répondre victorieusement aux invectives de lord Palmerston et à tant d'autres à qui nous ne voulons pas même faire l'honneur de les nommer?

Écoutez, dirions-nous à l'orateur, au diplomate le plus anglais du monde, si nous avions l'honneur de siéger à ses côtés; nous allons essayer de nous entendre ou de vous confondre sans sortir de l'orbite de vos propres pensées. Nous ne vous mènerons pas au pied de ces autels que vous ne connaissez pas; nous ne vous parlerons pas le langage de la foi, du tendre et fidèle dévouement à ce que vous avez renié et persécuté. Non, non, restez sourds, si bon vous semble, à la voix des siècles qui proclame la majesté bienfaisante de l'institution que vous prenez pour point de mire. Fermez les yeux, en aveugles volontaires, aux signes des temps, aux symptômes éclatants qui démontrent que jamais le Catholicisme n'a été plus vaillant et plus fécond, et qu'après avoir survécu à la Réforme il est en train de survivre à la Révolution. Mais tâchez au moins de n'être ni sourds ni aveugles sur le terrain des faits, de la pratique des affaires, de la nature des choses; et, la religion mise hors de cause, tâchez de ne pas exiler avec elle la justice d'abord, puis le bon sens, et enfin l'honneur, cette vieille divinité des gens de cœur, dont la notion s'est tant affaiblie, mais dont le nom et le culte conservent encore un prestige sans rival.

Les faits d'abord. Il y en a un qui saute aux yeux : c'est qu'il y a autant et plus de chrétiens catholiques dans le monde que de chrétiens non catholiques, et que tous ces catholiques tiennent et obéissent, au moins nominalement, à

ce Pape que vous dénoncez, que vous insultez, que vous menacez sans relâche. La première des nations continentales est en très-grande majorité catholique. Vous vous vantez de votre alliance intime avec elle : et vous avez mille fois raison. Mais croyez-vous qu'à la longue vos perpétuelles invectives contre la religion qu'elle professe ne relâcheront pas cette alliance? Quel effet produirait sur vous le langage des principales autorités, des hommes influents de la France, s'il avait sans cesse pour but d'insulter et de vilipender la religion anglicane et son chef? Pourquoi supposez-vous que les Français aient l'épiderme moins sensible que vous à cet endroit? Croyez-vous, par hasard, qu'ils soient à la veille de se convertir au protestantisme, ou seulement plus enclins à l'incrédulité que leurs pères? Mais demandez donc à vos innombrables voyageurs ce qu'ils ont vu depuis vingt ans dans nos églises, dans nos livres, dans nos écoles.

Demandez surtout à votre armée de Crimée ce qu'elle pense de la foi de nos soldats, de l'humilité chrétienne de nos généraux, de l'empire exercé par nos sœurs de charité, du dévouement et de l'abnégation de nos prêtres; demandez-vous si ce sont là, au point de vue purement humain, les signes d'une religion qui s'en va ou d'une nation qui renonce à sa religion : et puis concluez.

Naguère, pendant vos vingt ans de guerre acharnée contre la France révolutionnaire, vous offriez une hospitalité généreuse (et que rien ne doit nous faire oublier) à l'épiscopat et au sacerdoce français, exilé pour la foi; vous témoigniez, par mille précautions délicates, de votre respect pour la religion de ces nobles victimes de la conscience, dont les leçons et les exemples ont déposé dans votre propre pays les premiers germes de cette renaissance catholique, objet de vos puérils épouvantements!

Et aujourd'hui, par un contraste insensé, quand le premier intérêt et la principale force de votre politique consistent à maintenir votre alliance avec la France, redevenue plus catholique peut-être qu'elle ne l'était sous Louis XIV, vous ne craignez pas de manifester en toute occasion votre inimitié profonde contre le chef et le symbole vivant de la religion qu'elle professe et qu'elle sert!

Ce qui est vrai de la France l'est encore de l'Autriche et de tous les aufres peuples catholiques avec lesquels vous avez ou vous aurez encore des intérêts collectifs à gérer ou à ménager. Rappelez-vous donc ce que vous disait, avec une si lumineuse simplicité, l'aimable et vénérable chef de l'ancien parti whig, le marquis de Lansdowne, celui-là même qui siége encore dans le cabinet de lord Palmerston. C'était le 21 juillet 1849, dans une discussion à la Chambre des lords sur l'expédition de Rome. Lord Lansdowne, répondant à lord Aberdeen et à lord Brougham, s'exprimait ainsi : « La condition de la souveraineté du Pape a ceci de spécial, que, par son pouvoir temporel il n'est qu'un monarque de quatrième ou de cinquième classe, tandis que, par son pouvoir spirituel, il jouit d'une souveraineté sans égale dans l'univers entier. *Tout pays ayant des sujets catholiques romains a un intérêt dans la condition des États romains, et ils doivent veiller à ce que le Pape puisse exercer son autorité sans être entravé par aucune influence temporelle de nature à affecter son pouvoir spirituel*[1]. »

Voilà la vérité dite par une bouche non suspecte, par une bouche anglaise et anglicane, politique et non religieuse, libérale et non rétrograde.

Voilà aussi la réponse à ce reproche si opiniâtrément

[1] Voir le texte de ce discours dans le *Times* du 22 juillet 1849, et le *Journal des Débats* du 23.

renouvelé dans tant de dépêches et de discours, et que l'on regrette de trouver jusque dans ces paroles du ministre actuel des affaires étrangères de France, où il parle de ce qu'il y a *d'anomal dans la situation d'une puissance qui, pour se maintenir, a besoin d'être soutenue par le secours des étrangers,* et où il assimile, sous ce rapport, les États pontificaux à la Grèce, un moment après avoir proclamé que « le titre de fils aîné de l'Église, dont le souverain de la France se glorifie, fait un devoir à l'empereur de prêter aide et soutien au souverain pontife! » En fait et en droit, tous les catholiques sont fils de l'Église romaine, et nul catholique n'est étranger à Rome. Comme l'a dit Fénelon, tout catholique y a sa patrie. Non, non, ce n'étaient point des étrangers que ces soldats français qui ont été à Rome y rétablir l'autorité de leur père. Ce qui était étranger à Rome, c'est la République, c'est la révolution faite par de vrais étrangers, par un ramas d'aventuriers et de conspirateurs cosmopolites, ennemis acharnés du catholicisme et du Saint-Siége, réunis à Rome de tous les coins de l'Italie et du monde pour y imposer par la violence leurs volontés sauvages au pontife, au prince et au peuple.

Ce n'est pas que nous prétendions confondre avec les auteurs de cette révolution romaine tous ceux qui ont défendu Rome contre l'armée française. A Rome, comme à Sébastopol, la gloire de nos soldats ne peut que gagner à reconnaître la valeur de leurs adversaires[1]; mais il importe de rappeler que, d'après les relevés officiels du général Oudinot, sur les dix-neuf mille cinq cents hommes qui opposèrent une

[1] On ne peut lire sans intérêt le touchant récit du siége de Rome, par M. Emilio Dandolo, qui faisait partie du bataillon des tirailleurs lombards, et l'on y voit quels sentiments chrétiens animaient ces jeunes braves, dignes de combattre pour une meilleure cause.

si courageuse résistance à nos armes, il n'y avait pas plus de six mille Romains. Voilà pour la nationalité de la république romaine.

Rome, par la raison qu'a donnée lord Lansdowne, et parce qu'elle est la capitale spirituelle du monde catholique, est en quelque sorte la propriété commune de tous les catholiques. Elle se vante d'être la ville éternelle : mais qui donc l'a faite éternelle? qui l'a empêchée de mourir comme Babylone et Memphis, ou de languir dans une incurable décrépitude, comme Athènes et Constantinople? Qui, si ce n'est la Papauté et le respect des peuples rajeunis de l'Occident pour cette Papauté, qui a su remplacer l'empire romain et durer trois fois plus que lui. Rome, la Rome moderne, l'État romain, *lo Stato pontificio,* qu'est-ce donc, si ce n'est l'œuvre des peuples catholiques, de leur amour, de leur respect tendre et généreux pour ces Papes, et non pour la ville ou le peuple de Rome? Ces monuments qu'invoquent quelquefois, dans leurs déclamations ingrates, les faux Romains, adversaires du Saint-Siége; ces palais, ces églises, ces sanctuaires innombrables, ces chefs-d'œuvre de l'art, qui donc les a construits, inspirés, et, il faut bien le dire, payés, si ce n'est la Papauté, enrichie par la foi et la charité filiale de l'Europe, alors tout entière catholique? Oui, c'est nous, Europe catholique, qui avons créé, constitué, maintenu, enrichi la Rome moderne. Non, le peuple romain n'est pas maître de ses destinées au même point où peut l'être ou le devenir tout autre peuple. Il nous doit compte de tout ce que nous, peuples chrétiens, nous avons fait pour lui. Il nous doit compte de l'institution que nous avons prétendu maintenir chez lui, à son très-grand profit, mais non pour la livrer au hasard de sa passion ou de son caprice.

Le bon sens universel démontre que le Pape ne peut pas

être le sujet d'un maître étranger; mais peut-il davantage être le sujet de son propre peuple, ou de quelque pouvoir né à Rome même et placé au-dessus ou même à côté de lui? L'idée d'avoir à Rome un pouvoir qui ne fût pas la Papauté a toujours existé et n'a jamais triomphé. Elle a toujours succombé sous une de ces défaites qui, sans cesse renouvelées, semblent émaner d'un arrêt de la Providence. Dès les premiers temps du moyen âge, le patriciat romain essaye d'exploiter, d'opprimer et de remplacer la Papauté. Après les comtes de Tusculum, vinrent les empereurs allemands; après eux, Arnaud de Brescia, Rienzi et tant d'autres. Tout a toujours échoué. On voudrait recommencer au profit de la démocratie moderne les vaines tentatives de l'aristocratie féodale; mais leur fortune sera la même. Les mêmes intérêts, les mêmes lois de l'histoire, s'y opposent. Le Pape ne peut pas plus devenir le jouet des factions romaines que du despotisme des étrangers. « Le Pape, » a dit Napoléon, dans cette allocution mémorable citée par M. Thiers, tant de fois répétée, et qu'il ne faut jamais se lasser de rappeler, « le Pape est loin de Paris, et cela est bien : il n'est ni à Madrid ni à Vienne, et c'est pourquoi nous supportons son autorité spirituelle. A Vienne, à Madrid, on est fondé à en dire autant. Croit-on que, s'il était à Paris, les Viennois, les Espagnols, consentiraient à recevoir ses décisions? On est donc trop heureux qu'il habite cette vieille Rome, tenant la balance entre les souverains catholiques, penchant toujours un peu vers le plus fort, et se relevant bientôt si le plus fort devient oppresseur. Ce sont les siècles qui ont fait cela, et ils ont bien fait. Pour le gouvernement des âmes, c'est la meilleure, la plus bienfaisante institution qu'on puisse imaginer. Je ne soutiens pas ces choses par entêtement de dévot, mais par raison. »

Mais ce qui est si vrai pour les puissances étrangères ne

l'est-il pas tout autant pour les Romains eux-mêmes ou pour les Italiens en général? S'il faut que le chef de notre religion soit libre, libre non-seulement à l'égard de l'Autriche ou de l'Espagne, ne faut-il pas qu'il le soit également vis-à-vis de ses propres sujets?

Des catholiques de France ou de tout autre pays n'ont pas plus de raison d'obéir aux Romains qu'aux Russes ou aux Anglais. Quoi! l'Europe chrétienne aurait dérobé, d'un consentement unanime, Rome et la Papauté à toutes les grandes puissances pour finir par les livrer à la démocratie italienne? Ce serait anéantir la liberté des élections pontificales, ébranler toute l'administration de l'Église, soumettre ses destinées à une action à la fois turbulente et tyrannique. Ce serait démentir l'histoire du monde et l'une des lois fondamentales de la civilisation chrétienne.

Tout se résume donc, non-seulement aux yeux de la foi, mais à ceux de la raison politique, dans ces principes qui se déduisent rigoureusement l'un de l'autre, et qui font loi depuis mille ans pour le monde chrétien. Le Pape personnifie l'unité de l'Église catholique : il ne peut la personnifier qu'en restant indépendant : il ne peut être indépendant qu'en restant souverain; cette souveraineté ne peut être qu'ecclésiastique, comme son chef, et tout au plus déléguée, partiellement ou provisoirement, à des laïques.

Anéantissez le catholicisme ou convertissez les catholiques, si vous le pouvez; mais, tant qu'ils seront catholiques, ne prétendez pas les rendre aveugles ou indifférents à l'une des conditions fondamentales de leur existence morale.

De ce que la souveraineté ecclésiastique du Pape doit être indépendante et inviolable, en faut-il conclure que son gouvernement doive être nécessairement absolu, despotique, sans règle et sans contrôle? que ses sujets laïques doivent être

exclus de toute participation à la législation, à l'administration, à la gestion des intérêts publics ou locaux? Qui oserait le soutenir sous le pontificat de Pie IX, et, non-seulement tant qu'il vivra, mais tant que durera sa mémoire et tant que le glorieux souvenir de sa généreuse initiative de 1846 à 1848 ne sera pas effacé de la mémoire des hommes?

Qu'a donc été Pie IX, si ce n'est le souverain le plus spontanément libéral, le plus franchement réformateur qu'il y ait aujourd'hui en Europe? Parmi tous ceux qui siégent aujourd'hui sur les trônes, il n'y en a pas un qui ait fait autant que lui pour la liberté de son peuple; pas même le roi des Belges, qui n'a reçu sa couronne que comme le corollaire de cette liberté; pas même le roi de Sardaigne, qui a hérité d'une autorité que son père n'avait limitée qu'après quinze ans de royauté absolue et sous la pression des circonstances. Pie IX, au contraire, de lui-même, dès les premiers jours de son avénement, et avant que rien au dehors de Rome ou de l'Italie lui en fît apercevoir la nécessité, a non-seulement amnistié tous les exilés, tous les détenus politiques, mais a conduit ses peuples, à pas peut-être trop précipités, dans la carrière des réformes et des institutions libérales. Que les esprits rétrogrades, les sectateurs opiniâtres de la routine, lui en aient fait un crime, on ne saurait s'en étonner. Mais en quoi donc a-t-il failli à l'attente, aux exigences des amis sincères de la liberté et de l'Italie? Depuis que M. Thiers lui criait du haut de la tribune française : *Courage, saint Père, courage!* en quoi a-t-il manqué de ce courage moral et physique qui est pour tout souverain une nécessité encore plus qu'une vertu? M. Thiers lui-même l'a reconnu, lorsque, après le plus étrange retour des choses d'ici-bas, l'orateur de 1847 a écrit en 1849 ce rapport sur l'expédition de Rome qui sera l'honneur de sa vie.

Quelque triste qu'ait été l'issue des réformes politiques inaugurées par Pie IX en 1846, tout juge impartial et éclairé ne doit pas se lasser de l'en féliciter. S'il avait refusé toute concession à l'esprit du temps, la révolution n'en aurait pas moins éclaté à Rome après la catastrophe de Février, et alors le vulgaire dirait : Le Pape aurait pu épargner ces maux à son peuple, mais il ne l'a pas voulu ; il s'est obstiné dans la voie d'une résistance impossible; il a montré que la Papauté est une institution surannée, incompatible avec le génie moderne.

Pie IX, sans sacrifier aucun droit, aucun devoir, à une vaine popularité, a démenti ces sophismes. Il a ôté à la Révolution tout prétexte honnête. Mais il n'a pas réussi à désarmer la calomnie.

Quand on entend les discours de lord Palmerston et de ses adhérents, on est tenté de croire que le Pape est venu détruire une constitution déjà séculaire, une liberté déjà populaire et enracinée dans les États romains. Mais qui donc, dirons-nous à ces étranges insulteurs, qui donc a introduit la liberté politique chez les Romains? qui donc l'a non-seulement bénie et sanctionnée, mais enfantée, octroyée, inventée, si ce n'est le Pape? Et qui l'a détruite, si ce n'est vous? Oui, *vous*, par l'entremise de vos clients les radicaux et les révolutionnaires, déjà encouragés outre mesure par la mission de lord Minto; par cette promenade incendiaire d'un plénipotentiaire semi-officiel, s'investissant partout du droit de critiquer publiquement les souverains et d'exciter des populations déjà inflammables.

Oui, *vous*, par votre déplorable complaisance pour les hommes dont vous pouviez encore alors ignorer la criminelle folie, mais que vous êtes inexcusable d'encourager encore, après avoir appris, par la plus douloureuse expérience, à quel

point ils sont incapables d'apprécier, de conserver, d'aimer cette liberté que vous avez le bonheur de posséder chez vous et que vous prétendez défendre ailleurs. Pourquoi donc reprochez-vous à Pie IX ce qui est le crime exclusif de vos amis, de vos alliés et de vos protégés d'aujourd'hui? Ne sont-ce pas eux qui, en France, ont préféré et préfèrent encore à la royauté tempérée cette république insensée qui devait naturellement aboutir à une monarchie illimitée? Eux qui, en Sicile, comme vous nous le racontiez vous-même ces jours-ci[1], ont sacrifié toutes les garanties qu'on allait exiger de la cour de Naples au vain espoir d'un changement de dynastie, inspiré par la nouvelle de la Révolution de février? Eux qui, à Naples même, par l'insurrection inexcusable du 15 mai, ont fourni au roi l'occasion tant désirée de ruiner la constitution nouvelle? Eux qui, dans le nord de l'Italie, enivrés par des succès trop éphémères, ont refusé les propositions, connues sous le nom de M. de Hummelauer, et par lequel l'Autriche offrait de reculer jusqu'à l'Adige les bornes de sa domination? Eux, enfin, qui, à Rome, ont noyé dans le sang de Rossi, lâchement assassiné au pied de la tribune constitutionnelle, toutes les garanties que la population romaine tenait de Pie IX et toutes les sympathies que lui accordait l'Europe chrétienne? Et ne sont-ils pas partout les mêmes? ne les retrouvez-vous pas partout, toujours aussi incapables, toujours aussi aveugles, acculant toujours les nations entre ce qui est indigne ou ce qui est impossible; et, aujourd'hui encore, plus que résignés à cette éclipse de la liberté qui les venge et les débarrasse de la supériorité morale et intellectuelle des esprits modérés et des honnêtes gens?

[1] Discours de Lord Palmerston du 19 mai 1856. Je lui laisse le soin d'expliquer la contradiction entre ses dires d'aujourd'hui et le récit fait par lord Minto en 1849, qui a été relevée par tous les journaux.

Et quel est le prétexte qu'on a choisi pour méconnaître, pour oublier, pour calomnier les services et les bienfaits de ce grand cœur? Ah! c'est ici qu'éclatent surtout l'injustice et l'ingratitude des hommes en général et des hommes d'État en particulier. Pourquoi le pape Pie IX a-t-il été poursuivi, assiégé, emprisonné, condamné à l'exil et à la déchéance? Ce n'est pas pour avoir refusé des libertés ou des garanties aux plus exigeants d'entre ses sujets, aux plus ingrats d'entre les condamnés qu'il avait graciés : il en avait donné bien plus qu'on n'en attendait de lui, bien plus peut-être qu'on n'en désirait. C'est uniquement pour n'avoir pas voulu déclarer lui-même la guerre à l'Autriche, et sacrifier le caractère de souveraine neutralité, de pacifique impartialité, que lui impose son auguste mission sur la terre. Aucun ministre, aucun homme politique digne de ce nom, ne devrait jamais oublier ce noble exemple de courage moral et d'intelligence politique. Qu'on lise ou qu'on écoute les récits de ceux qui ont pris part à cette funeste crise, et l'on verra que c'est l'allocution du 29 avril 1848 qui fut, dans leur âme, le signal de la guerre déclarée au Pontife, parce que dans cette allocution il se proclamait le Père commun de tous les fidèles, et refusait, en cette qualité, de sanctionner l'abus qu'on faisait de ses armes et de son drapeau contre une puissance catholique.

Je n'oublierai jamais, quant à moi, l'effet que fit cette allocution, quand elle arriva à Paris, sur ceux qui, comme moi, sentaient à cette époque critique leur âme bouleversée par le double danger de la patrie et de l'Église. L'Assemblée nationale venait de se réunir : nous étions pour la plupart encore inconnus les uns aux autres; nous cherchions à nous reconnaître, à nous deviner, à nous rapprocher, à nous consoler dans cette vaste foule qui renfermait des éléments si

divers, mais d'où devaient sortir ces deux majorités qui, à deux reprises différentes, ont sauvé le pays. L'avenir de l'Italie et de Rome semblait aussi sombre, aussi menaçant que celui de la France. Quand cette parole du vicaire de Jésus-Christ retentit à nos oreilles, il se fit dans nos cœurs un grand apaisement et une grande lumière. Celui que nous regardions déjà comme le captif de la Révolution nous apparut dans toute la plénitude de sa douce majesté et de son invincible autorité. Nous nous disions l'un à l'autre : *Habemus Papam*. Ceux d'entre nous qui avaient l'habitude de reporter leur pensée du présent sur le passé se rappelaient Pie VII, dépouillé de ses États et traîné dans la plus dure des captivités, pour n'avoir pas voulu, sur l'ordre de Napoléon Ier, fermer ses ports et déclarer la guerre aux Anglais ; et nous admirions l'aveugle ingratitude des hommes et la magnanime constance de Pie IX, exposé, quarante ans plus tard, par suite de la même impartiale modération, à la même injuste violence, mais poursuivi par des passions différentes, et détrôné, cette fois-ci, non par les ennemis de l'Angleterre, mais par ses protégés[1].

[1] On ne saurait trop rappeler à nos contemporains, et surtout aux Anglais, les faits et les documents de cette époque, encore si mal jugée. Voici par exemple ce qu'on lit dans le décret du 2 avril 1808, qui commença la spoliation par l'usurpation des quatre provinces d'Urbin, Ancône, Macerata et Camerino. « Considérant, y est-il dit, que le *souverain actuel de Rome a constamment refusé de faire la guerre aux Anglais*, et de se coaliser avec les rois d'Italie et de Naples pour la défense de la presqu'île d'Italie ; que la donation de Charlemagne, notre illustre prédécesseur, des pays composant l'État du Pape, fut faite au profit de la chrétienté, et non à l'avantage des ennemis de notre sainte religion... »

On ne manquait pas de faire remarquer au saint-père que les Anglais s'étaient rendus indignes de sa protection en abdiquant leur qualité d'enfants de l'Église, et en se jetant dans l'hérésie. Rien ne put triompher de la conscience éclairée de Pie VII. Il répondit :

« Que son caractère sacré de ministre de paix, comme tenant la place du Dieu de paix ; que sa qualité de chef de la religion, de pasteur universel et

Passons sur les incidents de son exil et de son retour. Le voilà revenu et rétabli, grâce aux armes de la France, dans son autorité. Que lui demandez-vous? vous, nos alliés, hommes d'État anglais qui avez tant contribué à sa chute et qui n'avez été pour rien dans sa restauration? Que prétendez-vous lui imposer? Ce n'est pas, sans doute, le gouvernement représentatif, tel qu'il l'avait autrefois spontanément constitué. Quand, en 1849, nous discutions avec les républicains français sur les conditions de son rétablissement, nous nous contentions de dire qu'on ne pouvait songer à lui imposer le retour de cette assemblée qui avait assisté sans sourciller à l'assassinat de son premier ministre, laissé proclamer sa déchéance et tourné contre lui le pouvoir qu'elle avait reçu de lui. Mais aujourd'hui l'objection est plus forte : sans le concours au moins passif de la France, l'Angleterre et sa cliente la Sardaigne ne peuvent rien contre Rome; et, à coup sûr,

de père commun de tous les fidèles; que les saintes lois de la justice dont il doit être le gardien et le vengeur, étant le représentant de ce Dieu qui en est la source, ne lui permettaient pas d'entrer dans un système permanent de guerre, et *beaucoup moins de la déclarer, sans aucun motif, au gouvernement britannique, dont il n'avait pas reçu la moindre offense;*

« Qu'il avait conjuré Sa Majesté de considérer que, n'ayant point et ne devant point avoir d'ennemis, étant vicaire de Jésus-Christ, qui est venu au monde, non pour fomenter, mais pour détruire les inimitiés, il ne pouvait s'engager à perpétuité, pour lui et pour ses successeurs, comme l'empereur le voulait, à faire la guerre pour les intérêts d'autrui;

« Qu'il avait aussi fait observer les dommages incalculables qu'aurait eu à souffrir la religion s'il était entré dans un système de fédération perpétuelle; qu'il avait représenté qu'il ne pouvait s'exposer, pour la coalition proposée, à devenir ennemi de tous les souverains, *même non catholiques*, et s'obliger à déclarer la guerre, sans blesser son honneur, sans encourir la haine universelle, sans trahir ses devoirs et sa conscience; mais que toutes les représentations et toutes les raisons exposées tant de fois à Sa Majesté, avec une douceur paternelle, n'avaient jamais été écoutées. » (Lettre officielle, écrite le 19 mai 1808, par le cardinal Jules Gabrielli au chevalier Alberti, chargé d'affaires du royaume d'Italie.)

Quel est l'Anglais consciencieux qui ne devrait rougir en lisant ces paroles, et en les rapprochant du langage actuel de son gouvernement?

elles ne peuvent se figurer qu'elles engageront jamais le souverain actuel de la France dans une entreprise destinée à imposer au Saint-Siége une forme de gouvernement qu'il a lui-même renversée dans son propre empire.

Mais, en dehors du gouvernement parlementaire, avec son corollaire obligé de la liberté de la presse, que peut-on demander au Pape qu'il n'ait donné?

La sécularisation? Mais on a répété à satiété cette statistique des 5,049 employés laïques et des 233 employés ecclésiastiques que nous avons produite pour la première fois dans les débats de 1849, qui n'avait jamais été démentie, et qui répond victorieusement à ce mot d'ordre. Le démembrement de ses États, proposé par le mémorandum sarde et recommandé au Congrès par lord Clarendon, avec l'établissement dans les Légations d'un régime exclusivement laïque? Mais qui donc est préparé à ce changement? Quant à présent, et tel que vous l'avez formulé, ce serait détrôner partiellement celui que l'Europe conservatrice et la France catholique ont voulu rétablir dans ses États, et vous n'y sauriez songer sérieusement sans substituer à vos plus nécessaires alliances une rupture prochaine. Mais quoi encore? des réformes, des institutions adaptées aux besoins légitimes de son État? Soit; tout le monde est d'accord là-dessus. Mais est-ce que, par hasard, le Pape n'aurait pas déjà accompli précisément ce que vous lui demandez? Est-ce que vous ne connaissez pas la série des édits qui a suivi le *motu proprio* du 12 septembre 1849? N'a-t-il pas successivement organisé un *Conseil des ministres*[1], dont trois membres sur cinq étaient laïques[2];

[1] Édit du 18 septembre 1850.

[2] Les ministres des finances, de la guerre et des travaux publics étaient laïques; ceux de l'intérieur et de la justice étaient ecclésiastiques. La proportion a été changée depuis, mais je cite ce que j'ai vu à Rome en 1850.

un *Conseil d'État*[1], dont la majorité est également laïque, et dont deux membres seulement sont, de droit, ecclésiastiques; une *Consulte des finances*[2], qui est un corps à peu près électif, dont les trois quarts sont pris dans les candidats élus par les conseils provinciaux; une *organisation provinciale*[3], basée sur des conseils généraux indirectement électifs, et composés de membres présentés au choix du pouvoir par les conseils municipaux; une *organisation communale*[4], où les conseils municipaux sont directement élus par les plus imposés de chaque commune, et où les magistrats, qui remplissent les fonctions de nos maires et adjoints, ne peuvent être choisis par le gouvernement que parmi les sujets présentés par le conseil? Tout cela n'est-il rien? N'y a-t-il pas là cent fois plus de liberté qu'il n'y en avait en France ou en Italie sous le premier Empire? Certes, ce n'est pas la grande liberté politique, celle dont les Romains se sont montrés si complétement incapables lorsque Pie IX la leur a concédée; mais c'est une liberté provinciale, municipale, administrative, plus grande que celle dont la France regrettait l'absence sous la Restauration, et qui n'est pas trop éloignée de celle qu'elle avait conquise dans ces différentes branches de la vie publique, après 1830.

Est-ce à dire que le régime actuel des États romains soit propre à satisfaire tous les vœux des gens honnêtes et sensés? Est-ce à dire qu'il n'y ait plus d'abus, plus de désordres administratifs; que toutes ces institutions nouvelles n'aient pas besoin d'être sincèrement appliquées, d'être dirigées dans la pratique par des mains énergiques et intègres; que les

[1] Édit du 10 septembre 1850.
[2] Édit du 28 octobre 1850.
[3] Édit du 23 novembre 1850.
[4] Édit du 24 novembre 1850.

attributions y soient partout nettement définies et loyalement respectées; que le pouvoir judiciaire, que la législation civile n'exigent pas de nouvelles et pressantes réformes; que la liberté individuelle ne soit nulle part méconnue; que l'esprit de routine ne soit pas souvent confondu avec le respect de la tradition; que la mollesse, l'incurie, la vénalité surtout, cette lèpre de tous les pays méridionaux, n'aient conservé nulle part leur ancien empire? Qui voudrait l'affirmer? Quant à moi, bien loin de le soutenir, je dis tout simplement que je n'en sais rien. Mais vous, messeigneurs et messieurs, qui parlez à votre aise dans les deux Chambres du Parlement britannique, en savez-vous davantage? Non, vraiment. Vous pouvez tout au plus, ainsi que moi, supposer qu'il y a là des maux comme partout; mais vous ne pouvez pas en parler avec cette plénitude de connaissance qui donne seule le droit d'accuser ou de juger. Et, pas plus que moi, vous ne connaissez les remèdes qu'il faudrait apporter à ces maux, à ces abus, et qui pourraient seuls convenir aux mœurs, aux préjugés, au tempérament de ces populations, douées de tant d'esprit et de si peu de bon sens[1].

Cependant le grand esprit de lord Palmerston ne s'inquiète pas de ces bagatelles. Il va droit au fait, et, fort de sa longue expérience et de sa grande position, il dit tout net que le gouvernement pontifical est un gouvernement *mauvais et tyrannique*. Il a la bonté de reconnaître que le Pape était « humain et bon, » mais c'est pour ajouter aussitôt que « ceux

[1] Le *Correspondant* a publié sur ces questions un travail de notre ami M. de Corcelles. Il y a raconté ce qu'il a vu et étudié sur place, pendant la longue et difficile mission qu'il a remplie à Rome et à Gaëte en 1849. Il a parlé avec la double autorité de son expérience et de son caractère, avec cet attachement à la liberté qui est chez lui une tradition de famille, et avec cette forte conviction chrétienne qui lui a valu l'insigne honneur d'être auprès de Pie IX exilé l'ambassadeur de tous les honnêtes gens de France.

qui gouvernaient au nom de Sa Sainteté se rendaient coupables d'actes de tyrannie[1]. » En vérité, milord! mais dites-nous donc quels sont-ils, ces actes de tyrannie? Où, quand, comment, par qui ont-ils été commis? Racontez donc ces actes, définissez la tyrannie, nommez les tyrans. On peut vous en défier. Vous les ignorez profondément. Vous répétez on ne sait quelles déclamations débitées dans vos antichambres par on ne sait quels réfugiés ou quels apostats. Vous n'avez pas voulu souffrir en Angleterre la présence d'un représentant officiel de la puissance que vous dénoncez sans cesse. Vous n'êtes pas censé reconnaître officiellement son existence; mais vous êtes bien loin de l'honorer de votre indifférence. Vous n'avez pas d'agents accrédités et officiels dans les États romains pour vous informer de ce qui s'y passe : mais vous y avez des agents clandestins ou plus que suspects, comme ce M. Freeborn, atteint et convaincu de calomnie contre la France et l'armée française, dans ce fameux Mémoire des consuls à Rome, inspiré et signé par lui, après le siége, où il signalait d'un ton patelin, comme effectués par nos boulets, les ravages et les destructions dont les assiégés, qu'il honorait de ses sympathies et de ses encouragements, étaient eux-mêmes les seuls auteurs[2].

Ce sont là vos seules autorités; mais depuis quand revendiquez-vous, vous Anglais, le droit de condamner les gens sans les entendre? Toutes les fois qu'une grande question de politique intérieure ou extérieure est débattue devant le Parlement, la discussion est toujours précédée d'une enquête, de correspondances, d'interrogatoires, de dépositions sans nom-

[1] Discours du 6 mai.

[2] Voir le rapport officiel, rédigé par le général Niel, et distribué en 1850 à l'Assemblée nationale. Il nous semble que M. Freeborn ne lui a opposé qu'un silence prudent.

bre, dont les résultats volumineux sont distribués au public, qu'il ne lit pas très-souvent, mais qui versent à grands flots la lumière et la vérité à qui veut s'y plonger. Où sont, dans ce débat de droit international, vos documents, vos enquêtes, vos *bluebooks?* L'axiome : *Audi et alteram partem* est plus respecté et plus facile à pratiquer que partout ailleurs dans un pays de publicité illimitée comme le vôtre. On sait d'ailleurs de quelle scrupuleuse et vigilante protection vos lois et vos mœurs entourent tout accusé, quelque monstrueux que soit son crime. C'est l'honneur de votre législation et de votre société que cette libre défense des accusés. On a vu tout récemment avec quelles minutieuses et coûteuses précautions vous procédiez au jugement d'un empoisonneur et à la vérification du poison qu'il distillait lentement dans les entrailles de sa victime. L'Angleterre tout entière s'est associée aux incertitudes de ce jugement. Mais ici, où il s'agit de la vie de tout un peuple, de l'honneur de tout un monde, en présence de cet auguste accusé dont vous osez faire votre justiciable, où sont vos témoins? où sont vos preuves? où sont vos scrupules? où sont vos précautions? Qu'avez-vous fait de l'intégrité traditionnelle de vos tribunaux? qu'avez-vous fait de votre conscience naturelle?

Mais j'oublie que nous parlons ici d'un ministre qui, investi de la plus grande autorité dont un particulier puisse être revêtu dans le monde, a osé prononcer ces paroles : « Bien que des atrocités aient été commises, le gouvernement provisoire de Rome s'est efforcé de les prévenir, ET LA VILLE SAINTE N'A JAMAIS ÉTÉ MIEUX GOUVERNÉE QUE DURANT L'ABSENCE DU PAPE, qui ne peut se maintenir à Rome qu'avec l'appui d'une force étrangère. »

Il suffit de répéter ces paroles pour les qualifier aux yeux de tout homme qui a la moindre connaissance de ce qui s'est

passé à Rome de 1848 à 1850. Les pires ennemis de l'Angleterre ne pouvaient lui souhaiter une injure plus sanglante que de voir son premier ministre se constituer ainsi l'apologiste posthume d'un régime qui a eu l'assassinat pour origine et pour conséquence. Nous ne savons quelles sont les *atrocités* que le gouvernement mazzinien a *prévenues :* nous savons trop bien quelles sont celles dont il a hérité, celles qu'il a sanctionnées ou tolérées. Nous savons que notre armée a eu l'honneur d'aller détruire à Rome la domination du poignard. Oui, avant, pendant et après le siége de Rome, c'est le poignard qui fut l'arme et le symbole de la prétendue liberté, de la prétendue nationalité romaine. La république romaine est née du coup de poignard qui tua Rossi, de ce poignard qualifié de *démocratique* et de *béni*, et promené en triomphe au milieu des chants dans les rues de Rome déshonorée. Pendant sa durée, l'assassinat fut l'expédient ordinaire des sociétés secrètes pour contenir la population par la terreur. Prêtres, officiers, citoyens de toute classe, ont été les victimes de cet expédient. Pas un seul assassin ne fut arrêté ni puni sous la république, pas même ce misérable Zambianchi, colonel des soldats de finance, qui fit égorger tant d'innocents à son quartier de Saint-Calixte, et qui, digne émule de Carrier, fit fusiller le curé de la Minerve sous ses yeux, à la fin d'un souper auquel il avait forcé ce vénérable prêtre d'assister[1]. Après la prise de Rome, le serment de poignarder toute personne qui manifesterait sa joie ou son adhésion à l'armée française fut prêté et rigoureusement tenu. Il n'est pas probable que lord Palmerston ose contester l'intégrité de nos conseils de guerre : leur procédure, leurs sentences de mort, sont là, ainsi que les ordres du jour des généraux Rostolan

[1] Voir à ce sujet les détails précis et circonstanciés donnés par le *Constitutionnel* du 23 septembre 1849.

et Baraguay-d'Hilliers, pour constater ce qu'il a fallu de vigilance et de vigueur pour empêcher nos propres soldats de tomber, comme cela était arrivé à plusieurs, sous le fer des assassins.

Ce n'était d'ailleurs que l'application fidèle de la théorie prêchée par Mazzini, pratiquée par ses sectateurs dans toute l'Italie et qu'il avait d'avance annoncée, tout en feignant de la déplorer[1]. Ces choses se font dans l'ombre, mais se vantent et se défendent publiquement. Lorsqu'en 1850 le juge Dandini de Pesaro eut été frappé d'un coup mortel sur le seuil de sa maison, pour célébrer l'anniversaire du supplice d'un moine dénoncé par ce juge, un journal piémontais, l'*Italia del Popolo*, parodiant le mot fameux du roi Charles-Albert[2] annonce que c'est ainsi que le peuple italien agit par lui-même et se suffit à lui-même : *Silenzio! è il popolo che fa da se.* C'est le même qui, tout dernièrement encore, qualifiait les assassins du duc de Parme de *Guillaumes Tell de l'Italie!*

N'hésitons pas à le dire : il faut dénoncer et flétrir de tels actes ainsi que ceux qui les patronnent ou les excusent; il le faut, non avec l'indignation désintéressée ou la joie secrète des partisans du pouvoir absolu, heureux de tout ce qui peut discréditer la liberté; mais avec l'horreur profonde et implacable que fait naître chez des gens de cœur le déshonneur de ce qu'ils ont de plus cher. Hélas! c'est la liberté qui paye la rançon de tous ces crimes; c'est le droit des innocents, des opprimés, qui subit le contre-coup de toutes ces iniquités, et

[1] « Car votre œuvre substituera de nouveau à l'agitation légale et publique la guerre extra-légale des sociétés secrètes, et, ce qu'à Dieu ne « plaise, le poignard de l'homme du peuple irrité, se faisant à lui-même une « justice désespérée. » (Lettre de Mazzini à MM. de Falloux et de Tocqueville, publiée dans la *République* du 25 septembre 1849.)

[2] *L'Italia farà da se.*

que les peuples, effrayés et indignés, repoussent dans l'abîme en même temps que le fantôme de ces attentats politiques, de ces guet-apens nocturnes dont le signal a été donné, dès 1845, pas l'assassinat de Joseph Leu, ce paysan catholique de Lucerne, ce fondateur du Sonderbund, immolé dans son lit et sacrifié, par un sicaire inconnu, aux fureurs d'un parti que protégeait encore la fatale influence de lord Palmerston.

Et, puisque ma pensée se reporte ainsi vers la Suisse, ce sera pour y retrouver une nouvelle preuve de la contradiction flagrante qui éclate entre la libre équité des institutions nationales de l'Angleterre et les allures de sa diplomatie. Ah! vous parlez de tyrannie, de persécution, de mauvais gouvernement! Eh bien, puisque vous êtes animés d'un si beau zèle pour la cause de la justice, de l'innocence de la liberté, voici un théâtre où vous pouvez le dépenser à loisir. Restez en deçà des Alpes, mais franchissez le Jura; allez en Suisse, allez à Fribourg, à Lucerne, dans le Valais; allez-y contempler les maux que vous y avez non-seulement tolérés, mais dont vous êtes directement responsables, par l'appui moral que vous avez prêté aux destructeurs de l'antique souveraineté cantonale, aux contempteurs impitoyables des vœux, des droits et des croyances de leurs concitoyens, à des hommes qui, à l'aide d'une invasion de réfugiés et d'étrangers, ont déclaré par acte solennel, dans le berceau de la liberté helvétique, que le peuple était incapable d'exercer sa souveraineté. Allez-y voir des majorités honnêtes et pacifiques, écrasées depuis dix ans sous le joug des minorités turbulentes, appuyées par des baïonnettes étrangères. Allez-y étudier le jeu des constitutions imposées par ces baïonnettes, et contre lesquelles pétitionnent en vain les trois quarts, les cinq sixièmes des populations. Et, si l'exil des évêques, des prêtres, la spoliation des religieux, vous sont indifférents, allez du moins y

calculer le taux des amendes qui, prononcées contre les dépositaires réguliers du pouvoir exécutif ou législatif, équivalent à la confiscation du patrimoine entier des familles les plus anciennes et les plus opulentes du pays.

Si depuis quelque temps ces populations commencent à se relever, à reconquérir peu à peu quelque fragment de leur ancienne indépendance, sachez bien qu'il n'y reste que trop d'injustices à réparer, parmi toutes celles qu'y ont commises vos clients, vos amis. Allez; et, quand vous y aurez fait rappeler un seul exilé, restituer un seul patrimoine, essuyer une seule larme, alors, mais alors seulement, vous pourrez venir donner des leçons d'humanité, de justice et de clémence au Pape et à la France.

Mais quoi! se peut-il que vous restiez sourd à ce long murmure qui s'élève de tous les coins de l'Europe contre vous? Je vous le signalais hier encore et j'en entremêlais l'écho à ce panégyrique de vos glorieuses institutions et de vos mœurs politiques, qui m'a été tant reproché et que je maintiens tout entier. Il témoigne de la réprobation raisonnée ou instinctive qu'excite partout l'outrecuidance, et plus encore, l'inconséquence de votre intervention dans les destinées des nations continentales. Craignez que cette réprobation ne rejaillisse plus haut encore que vous, et n'aille atteindre les idées, les droits, les institutions que vous avez le noble privilége de personnifier dans le monde! Ah! certes, nul ne pourrait rêver un rôle plus glorieux et plus salutaire que celui de votre parlement, s'il était vraiment et toujours ce qu'il pourrait être, ce qu'il a été souvent, savoir le tribunal suprême de l'opinion européenne, le refuge de tous les opprimés, le vengeur de tous les droits, la terreur de toutes les iniquités triomphantes, l'arbitre équitable entre le fort et le faible, en un mot l'organe incorruptible de la conscience du genre

humain. Mais cet idéal, dont il a quelquefois approché, vous vous en éloignez de plus en plus depuis quelques années. Et comment ne pas être révolté par le caprice, j'allais dire par le cynisme, de vos alliances et de vos antipathies, de vos préférences et de vos abandons? On vous voit applaudir, en Piémont et en Espagne, aux spoliations infligées à une Église déjà plus qu'à moitié dépouillée par les guerres révolutionnaires, et l'on sait que vous ne voulez pas souffrir la moindre atteinte aux richesses exorbitantes de l'Église anglicane. On vous entend gémir sur l'asservissement de certains peuples; et on se souvient du sacrifice de Parga, de votre cruelle indifférence à l'endroit des vénérables républiques de Gênes et de Venise, de la noble Venise surtout, non-seulement en 1814, mais en 1848, lorsqu'elle seule honorait par sa résistance opiniâtre les armes italiennes et vous tendait une main que vous pouviez si facilement saisir. On rit et on s'indigne du contraste que présentent vos théories à l'usage de votre politique extérieure et votre pratique à l'intérieur, dans le passé comme dans le présent. Ne remontons pas jusque dans le moyen âge : mais il y a un siècle à peine, dans le siècle de la philosophie et des lumières, n'avez-vous pas réprimé, avec la plus impitoyable barbarie, la révolte des derniers partisans des Stuarts? N'avez-vous pas infligé aux chefs de l'aristocratie écossaise, et à tant d'autres plus obscurs, des supplices dont l'horreur n'a été surpassée que par les atrocités de Pombal vers la même époque? Et il y a soixante ans, lorsqu'en 1798 l'Irlande, presque épuisée par six siècles d'oppression et de misère, se souleva encore une fois et ouvrit ses bras à la Révolution française, ne lui avez-vous pas fait subir toutes les exécutions, toutes les violences, tous les outrages qu'une soldatesque effrénée, que des juges passionnés, que des conquérants implacables peuvent infliger à une race étrangère

et vaincue? N'avez-vous pas égalé et même surpassé alors toutes les cruautés, toutes les violences de nos récentes révolutions, et jusqu'à ces flagellations et ces gibets de la Hongrie, que vous avez tant et si justement reprochés à l'Autriche? Si, depuis le commencement de notre siècle, la sagesse et l'équité de vos lois et l'admirable développement de vos mœurs politiques ont préservé les trois royaumes de tout conflit, de toute explosion, de toute violence sanglante, en a-t-il été de même de vos colonies? Quel est le gouvernement italien ou autre qui ait réprimé l'insurrection dans ses États avec autant de sévérité et par des châtiments plus cruels, plus nombreux, plus humiliants, que vous n'en avez déployé contre les Grecs des îles Ioniennes et contre les indigènes de l'île de Ceylan [1]? Et quel était leur crime? Ils réclamaient, les uns et les autres, par des moyens que votre légalité condamne, la liberté ou la nationalité; et vous les leur refusiez avec tout autant de résolution et plus de succès que ces princes italiens, traités par vous de tyrans ou de bourreaux.

Vous parlez sans cesse de l'Autriche; vous vous indignez de la prépondérance autrichienne en Italie! Mais songez donc que chaque discours de vos orateurs officiels crée de nouvelles recrues à l'Autriche, non-seulement parmi le clergé, non-seulement dans les familles opulentes et anciennes, mais dans cette foule innombrable de gens aisés, tranquilles, honnêtes, qui ne font ni les révolutions ni les coups d'État, mais dont l'assentiment est impérieusement indispensable à tout progrès sérieux, à toute réforme durable, et que vous

[1] Voir les débats du parlement, sur la conduite du gouverneur, lord Torrington, en 1851. — Car, il faut bien le reconnaître, c'est toujours à la liberté et à la publicité de l'Angleterre que nous devons la connaissance de ces méfaits; c'est d'elles aussi que nous en attendons le châtiment.

refoulez malgré eux dans le camp des ennemis de la liberté.

Quant à moi, je ne veux ni vous humilier ni vous insulter ; je ne veux pas employer contre vous le langage que, non-seulement vos pamphlétaires et vos journalistes, mais que vos ministres et vos hommes d'État emploient sans scrupule contre les princes et les nations étrangères. Je maintiens toujours une distinction profonde entre le génie moral et social de votre grande nation et les écarts modernes de sa politique étrangère. Ces reproches, que m'arrachent la force de la vérité et le danger de la situation que vous créez à l'Europe, je ne vous les fais qu'à mon corps défendant. Je ne serai jamais de ceux dont l'inintelligente aversion voudrait vous mettre au ban des nations chrétiennes. Dans les annales de tous les pays on trouve des crimes, des excès, des trahisons sans nombre. Les nôtres, hélas ! n'en sont que trop peuplées. Mais, quand on se pose en juges, en censeurs, en docteurs ; quand on a, comme disait si bien M. Sidney Herbert, « la passion malheureuse de se mêler des affaires d'autrui [1] ; » quand on se charge de faire le procès, avec la dernière rigueur, à tous les trônes et à tous les peuples, il est bon d'apprendre et de se rappeler que les représailles sont possibles et terribles.

Ce qui d'ailleurs rendra toujours ces représailles faciles et populaires, c'est que l'orgueil et la dureté de la politique de lord Palmerston s'adressent surtout aux faibles et aux petits, et que, vis-à-vis des puissants et des forts, il sait parfaitement employer tous les ménagements et toutes les précautions que comportent les usages des nations civilisées et les salutaires lenteurs de la diplomatie.

J'ouvre ici une parenthèse à l'adresse de ceux qui pour-

[1] Séance du 6 mai dernier.

raient croire que lord Palmerston n'est animé que par la haine du catholicisme, du papisme, et qui, en Angleterre, comme ailleurs, lui pardonneraient volontiers tous les excès commis contre un tel adversaire. Que l'on songe donc à sa conduite envers la Grèce. Là il n'y a point d'intérêt catholique en jeu : et cependant quel acharnement n'a-t-il pas déployé contre cette frêle royauté, contre cette nation à peine sortie des serres du plus abominable despotisme ; contre ce petit peuple, espoir et germe de la civilisation dans le Levant, placé sous la sauvegarde des plus beaux souvenirs de l'histoire, des plus généreuses sympathies de notre temps et des stipulations solennelles du droit européen ! Avec quelle minutieuse et persévérante animosité n'a-t-il pas poursuivi ce pauvre petit pays, que tout devait recommander à sa sollicitude et à son indulgence ! A qui donc son insolente invective de l'autre jour contre le roi Othon et son gouvernement, qu'il accuse formellement de corruption et de complicité avec le brigandage, à qui n'a-t-elle pas rappelé l'histoire à la fois ridicule et révoltante de ce Pacifico, l'homme à la bassinoire, dont les doléances motivaient l'envoi au Pirée d'une flotte digne de lutter contre la France ou la Russie, le tout pour aboutir au payement d'une misérable somme de trois mille francs ? Ce fut aussi le prétexte de ce grand discours où le ministre proclame avec une éloquence inaccoutumée les priviléges inviolables de tout sujet et de tout protégé britannique, annonce la résolution prise de donner à chacun de ses clients le droit de bouleverser le monde plutôt que de souffrir le moindre tort, et applique enfin au moindre touriste anglais la fameuse citation : *Civis romanus sum*.

Mais vous nous trompiez, mylord, ou vous vous trompiez vous-même. Vous êtes très-fort, très-fier, très-Romain, devant les faibles. Vous l'êtes beaucoup moins devant des

rivaux dignes de vous. Avec le concours de la France, et poussé par elle, vous avez fini par braver et par dompter la puissance de la Russie; mais vous ne vous êtes engagé dans la lutte qu'avec la certitude d'avoir le bon droit et même les bons procédés de votre côté. Aussi la Providence a-t-elle béni votre cause. Vous en agissiez de même avec l'Amérique, dans le conflit qui menaçait récemment d'éclater et qui pouvait devenir si sérieux. Avec quelle prudence, quelle réserve, quelle sagesse, n'avez-vous point imposé un frein, non-seulement à la légèreté habituelle de votre langage, mais encore à l'amour-propre national le plus légitime! Comme vous avez bien su pratiquer cette *longanimité judicieuse* dont vous parliez il y a quelques jours[1]! On peut, on doit même vous en louer : car, si les amis de la liberté avaient été destinés, après tant d'autres épreuves, à assister au cruel spectacle d'une lutte entre les deux peuples les plus libres du monde, vous n'auriez rien eu à vous reprocher. Mais, pour Dieu, que ne pratiquez-vous donc cette longanimité, cette modération, à l'égard des petits et des faibles? Là, certes, elle serait encore plus légitime, plus naturelle et de meilleur goût. Elle vous préserverait de ce scandaleux contraste entre la grossièreté des outrages que vous prodiguez au roi d'un État de huit cent mille âmes, et l'humble résignation avec laquelle vous acceptez le renvoi de votre ambassadeur par le chef d'une nation de vingt millions d'hommes. L'histoire, croyez-le bien, ne vous épargnera pas ce contraste. Elle dira que jamais on n'a retourné plus effrontément la noble maxime où Virgile a résumé l'histoire de vos modèles les Romains :

Parcere subjectis et debellare superbos.

Ce n'est point, on le sait de reste, un adversaire de l'An-

[1] Discours du 6 juin, en réponse à sir Edward Lytton Bulwer.

gleterre qui tient ce langage. Je ne brigue ni ne mérite le triste et facile succès qu'obtiennent, auprès d'un certain public, certains écrivains dont la risible ignorance ou l'indigne mauvaise foi font hausser les épaules aux juges compétents et aux gens d'honneur. A cette même place j'ai écrit ce que je pensais de la grandeur sociale et politique de l'Angleterre, de façon à ne pas craindre d'être jamais confondu avec ses détracteurs habituels, avec ceux qui méconnaissent ses services, qui exagèrent ses torts, qui lui inventent des crimes, qui lui reprochent ses vertus mêmes, le tout par haine de la liberté, qu'elle a l'honneur de représenter à peu près seule dans l'Europe moderne. Je parle en homme qui est fier de lui avoir pu rendre un hommage éclatant, et de savoir que cet hommage a obtenu un retentissement imprévu; fier aussi d'avoir soulevé, à cette occasion, les rancunes et les critiques de ces apologistes de l'absolutisme politique, de ces apôtres de la persécution religieuse, qui ne me pardonnent pas d'avoir cherché, dans l'histoire et les lois d'un grand peuple étranger, des arguments contre leurs violences, leurs adulations et leurs palinodies. La gloire et la force du peuple anglais, je l'ai constaté ici, c'est de savoir supporter la vérité; c'est de se la dire à lui-même et de lui-même. L'Angleterre a cela de commun avec Athènes, avec la Rome républicaine, avec l'ancienne France libérale. Elle n'impose à la critique aucune réticence: elle ne la condamne à aucun déguisement; elle ne réduit pas la justice et la vérité à l'allusion; mais elle n'ignore pas non plus que le droit de tout dire entraîne le devoir de tout entendre. En fournissant elle-même à ses adversaires leurs arguments et leurs preuves, elle se soucie peu de désarmer leur haine; elle se sent assez forte pour la braver; et, du même coup, elle permet à ses admirateurs les plus sincères et les plus ardents de lui dire les vérités les plus

dures, avec la confiance que ses aberrations passagères n'altéreront ni la grandeur de sa mission ni la solidité de ses institutions.

Je ne désavoue donc aucune de mes sympathies pour ce qui fait à jamais l'honneur de la nation britannique. Tout en refusant de fermer les yeux à ce qui fait ombre à travers cette éclatante lumière, je ne rétracte rien de mon admiration pour la liberté anglaise : loin de là, j'en appelle à cette liberté avec confiance et respect. Que mes paroles soient lues, traduites, commentées en Angleterre : bien loin de le redouter, je le désire, et je ne crains le jugement d'aucun Anglais indépendant, ni même d'aucun protestant de bonne foi.

Seulement, la justice que je me plais à rendre aux institutions et aux mœurs politiques de l'Angleterre ne saurait m'empêcher de jouir de l'incontestable supériorité de la politique extérieure de la France depuis 1814. C'est pourquoi je me confie dans le génie et dans la mission de mon pays, pour préserver l'Église et son chef des dangers dont la menace la diplomatie révolutionnaire de lord Palmerston. L'épée de la France est à Rome comme à Athènes ; et, quoique je sois loin de mettre sur la même ligne les intérêts qu'elle doit défendre dans ces deux villes immortelles, je me rassure en songeant que, près du Parthénon comme près du Capitole, elle saura défendre la faiblesse et le droit. On ne froissera pas impunément parmi nous les glorieux souvenirs qui se rattachent à la journée de Navarin et à l'expédition de Rome ; on ne nous persuadera jamais de renier ces conquêtes de la foi et de la liberté, et de les rejeter en proie, les unes à l'anarchie, les autres à l'islamisme.

L'alliance anglo-française est la clef de la politique moderne et la plus belle victoire de la civilisation libérale. Mais, pour qu'elle dure et se consolide, il faut que les hommes

d'État anglais renoncent à leurs allures injurieuses et agressives contre la religion de la France; il faut qu'ils sachent bien que la France ne se laissera point entraîner à renouveler les attentats de Philippe le Bel et de Napoléon Ier, à mettre la main sur le Pape. La France de nos jours a subi plus d'une transformation, a renié plus d'une croyance, a trompé plus d'une attente légitime; mais chacune des péripéties de notre histoire contemporaine a semblé resserrer le nœud séculaire qui nous rattache au Saint-Siége. Ce nœud s'est toujours renforcé depuis qu'en 1814 la branche aînée des Bourbons, si sincèrement et si tendrement dévouée à l'Église, fut ramenée sur le trône en même temps que le Pape fut rétabli au Vatican. Troublée dans les premiers temps par l'occupation d'Ancône, la bonne intelligence du gouvernement de Juillet avec le Saint-Siége n'en fut pas ébranlée, pas plus que par ses luttes injustes avec le clergé français sur la question de la liberté de l'enseignement. Il sut associer toutes les grandes puissances et conquérir l'assentiment du Pape lui-même au *memorandum* de 1831; il recula respectueusement devant les répugnances apostoliques qu'inspiraient certains choix épiscopaux; et, en s'écroulant, il a légué à Pie IX le seul homme qui ait su lutter et mourir dignement pour sa cause.

On sait comment les Assemblées souveraines de la seconde République ont renouvelé l'œuvre de Pépin et de Charlemagne, en restituant au chef de l'Église sa capitale et sa souveraineté. De tels antécédents commandent l'avenir. C'est en vain que M. de Cavour évoque les souvenirs napoléoniens, gauchement entremêlés à ses doctrines parlementaires; c'est en vain qu'il remet en lumière une lettre fameuse. Le piége est trop transparent. Le prince qui, en 1849, a su loyalement accepter la politique toute différente que lui imposait la majorité législative; ce prince, devenu aujourd'hui le maître

unique et uniquement responsable des affaires publiques, ne voudra pas déroger à l'honneur de son passé. Le souverain dont le plénipotentiaire a revendiqué pour lui le titre de fils aîné de l'Église, et qui vient de proclamer son respect et sa reconnaissance pour celui qu'il qualifie de représentant de Jésus-Christ, ne doit ni ne peut sacrifier aux exigences de lord Palmerston les nombreuses et précieuses adhésions que lui a values, en France et en Europe, son attitude à l'égard du Saint-Siége.

Un jour viendra peut-être où l'Angleterre elle-même rougira d'avoir méconnu les droits et les mérites du pouvoir sacré qu'elle a tant contribué à rétablir il y a quarante ans, comme elle rougit aujourd'hui de sa longue iniquité envers l'Irlande et de sa vieille haine contre la France. Et, quand elle en sera là, avec sa franchise habituelle, elle s'honorera en formulant elle-même sur sa politique actuelle l'arrêt que prononce aujourd'hui contre elle la conscience irritée des honnêtes gens.

Je m'arrête. Le temps me presse. Je termine ici ces lignes écrites au courant de la plume. S'il y avait encore une tribune politique en France, ces choses y seraient dites par des voix plus éloquentes et plus écoutées que la mienne. Elles retentiraient au loin en France et en Europe, et contribueraient sans aucun doute, comme cela s'est vu en 1848 et en 1849, au milieu de dangers bien plus sérieux, à ranimer ce grand courant d'opinion qui rendit possibles le salut et la restauration du pouvoir pontifical.

Mais qu'importe le moyen, pourvu que le but soit atteint? Et il le sera, on peut y compter. Quelles que soient les transformations des hommes et des choses, quels que soient les alliés ou les adversaires de la bonne cause, le résultat sera le même. A côté de la foi implicite et obligatoire de tout catho-

lique dans l'immortelle durée de l'Église, il n'y a rien de plus avéré dans l'histoire de notre temps que la protection spéciale dont la Providence a couvert ce *principat sacré* qui, sans être identique avec l'Église même, lui est depuis plus de mille ans si intimement associé. Le Dieu qui, deux fois dans ce siècle, l'a miraculeusement sauvé, qui s'est servi des Russes et des Anglais pour protéger l'élection de Pie VII à Venise, et des armées de la seconde République française pour ramener Pie IX à Rome, saura bien trouver un remède contre les vieux abus qui peuvent le compromettre, en même temps qu'une sauvegarde victorieuse contre le lamentable aveuglement de M. de Cavour et contre l'animosité étourdie de lord Palmerston.

25 juin 1856.

LETTRE

A M. LOUIS ULBACH

—

Septembre 1856

LETTRE A M. LOUIS ULBACH

M. Louis Ulbach publia, le 15 août 1856, dans la *Revue de Paris*, dont il était rédacteur en chef, un article dans lequel il prenait occasion de la polémique engagée par l'*Univers* contre M. le comte de Falloux pour diriger contre les chefs de l'ancien parti catholique les plus vives attaques. M. le comte de Montalembert, personnellement attaqué au sujet de sa conduite lors du coup d'État du 2 décembre, adressa à M. Ulbach la lettre suivante, qui parut dans la Revue du 15 septembre 1856.

Besançon, le 7 septembre 1856.

Monsieur,

Je viens seulement d'avoir connaissance de la *Revue de Paris,* du 15 août 1856, qui contient un article intitulé : *Le parti catholique et ses variations.* Vous y citez un passage de l'écrit récent de M. Veuillot contre M. de Falloux, contenant un prétendu récit de ma conduite lors du coup d'État du 2 décembre 1851. Vous ajoutez que ce récit *n'a pas été démenti*, et que, par conséquent, il est *authentique.*

Un homme public, souvent obligé de critiquer les adversaires de ses idées et de ses convictions, doit savoir à son tour supporter la critique, même quand elle est grossière ou perfide. C'est pourquoi je n'ai jamais opposé que le silence aux attaques dirigées contre moi, tant par les écrivains démocratiques que par les rédacteurs de l'*Univers.* Mais tout homme

loyal et sensé doit comprendre que le silence gardé devant l'injure ne peut pas servir de garantie au mensonge, et qu'il serait souverainement injuste d'en conclure que l'on admet tout ce que l'on ne conteste pas.

Telle est cependant, monsieur, la conclusion que vous tirez, en admettant que le récit de M. Veuillot est *authentique,* parce qu'il n'a pas été démenti. Vous m'obligez donc à déclarer que tout est controuvé dans le fragment que vous avez cité de M. Veuillot sur moi, comme aussi dans la plupart des nombreux passages de son récent écrit où il est question de moi.

Dans cet écrit, au lieu de se borner à attaquer, comme il en avait droit, mes discours et mes actes publics, il s'est permis d'afficher une sorte d'étude intime sur les impressions et les intentions qu'il m'attribue. Puisque, seul entre tous les organes de la presse parisienne, vous avez jugé à propos de lui prêter le secours de votre publicité, trouvez bon que j'en use à mon tour pour opposer un démenti pur et simple à tout ce que M. Veuillot a cru pouvoir avancer sur mon compte comme sur celui de mon ami, M. de Falloux. Je ne saurais entrer dans une discussion de détail avec un adversaire aussi habile que violent, passé maître dans la stratégie de l'invective, parlant tous les jours, et aidé par vingt subalternes qui se relayent pour achever ses victimes. Je me borne à déclarer que ma mémoire, ma conscience et mon honneur protestent à l'envi contre tout ce qu'il a dit. J'affirme, en outre, qu'il m'a audacieusement calomnié en osant prétendre que c'est moi qui, en 1852, *ai voulu changer l'assiette et les couleurs du camp des catholiques* (*Univers* du 3 juillet).

Vos préférences pour notre antagoniste sont manifestes. Elles s'expliquent par le sentiment qui vous fait reconnaître

qu'*un pareil adversaire vous assure la victoire*. Mais permettez-moi d'ajouter que vos opinions, pas plus que les miennes, ne doivent chercher un refuge dans cette tactique habituelle à l'*Univers*, faite pour révolter tous les gens d'honneur, et qui consiste à transporter toutes les questions, et surtout les questions religieuses, sur un terrain politique où il peut user impunément de la liberté de la parole. Si la discussion était libre, je ne vous épargnerais pas l'expression de la surprise que j'éprouve en vous voyant si préoccupé de la conscience de ceux qui ont admis la révolution de 1851, vous qui applaudissez tous les jours à la révolution de 1848, laquelle avait, elle aussi, ce me semble, déchiré une constitution et dispersé par la force une assemblée souveraine. Mais le temps n'est pas encore venu où d'autres que les apologistes du gouvernement actuel puissent discuter le coup d'État du 2 décembre. Quand il viendra, croyez bien, monsieur, que je ne serai nullement embarrassé de rendre compte de ma conduite, avant, pendant et après cet événement. Veuillez, en attendant, insérer cette lettre dans votre prochaine livraison, et agréer l'assurance de la parfaite considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être votre très-humble et très-obéissant serviteur,

CHARLES DE MONTALEMBERT.

Digitized by Google

DE L'APPEL COMME D'ABUS

ET

DES ARTICLES ORGANIQUES DU CONCORDAT

—

Avril 1857

Digitized by Google

DE L'APPEL COMME D'ABUS

ET

DES ARTICLES ORGANIQUES DU CONCORDAT

Un décret impérial du 6 avril 1857, rendu en Conseil d'État, déclara qu'il y avait abus dans un certain nombre d'actes de l'administration diocésaine de Mgr de Dreux-Brézé, évêque de Moulins. Cette déclaration d'abus était la première qui eût été prononcée depuis 1845; elle avait été précédée de la publication d'un article inséré dans le *Moniteur* du 27 mars, et dans lequel on reprochait au vénérable prélat d'avoir compromis les intérêts « de la religion et de l'ordre public. »

M. le comte de Montalembert fit paraître à cette occasion, dans le *Correspondant* du 25 avril, l'article suivant :

I

Il me faudrait une santé qui me manque en ce moment pour traiter avec la vigueur et la souplesse nécessaires un sujet à la fois si grave et si peu compris, si rebattu et si inopinément rajeuni.

Mais le *Correspondant* ne peut se taire en présence d'une telle question. Fondé il y a bientôt trente ans, au lendemain des ordonnances de juin 1828, pour revendiquer la liberté religieuse et démontrer qu'elle était solidaire de toutes les

autres libertés publiques; renouvelé en 1843, au début des grandes luttes qui ont amené la conquête de la liberté de l'enseignement et à la veille des déclarations d'abus prononcées contre l'évêque de Châlons et le cardinal-archevêque de Lyon, ce recueil est tenu de montrer à ses vieux amis comme à ses nouveaux lecteurs qu'il n'a jamais dévié de sa ligne traditionnelle, qu'il persévère à penser et à vouloir aujourd'hui ce qu'il voulait, ce qu'il pensait jadis, et par conséquent à chercher dans la liberté publique, présente ou absente, la garantie la plus solide et la seule efficace de la liberté de l'Église et des consciences chrétiennes.

Puisque c'est à moi, comme au plus ancien de ses collaborateurs actuels, que cette tâche est échue, je la remplirai de mon mieux en suppliant d'avance ceux qui me liront de n'attribuer ce qu'il pourra manquer de verve et de suite dans ces observations qu'au déclin prématuré de mes forces, et non au refroidissement d'une inébranlable conviction.

Il ne faut rien exagérer, rien envenimer surtout. Dans la résurrection, après douze ans d'intervalle, de la déclaration d'abus par le conseil d'État, contre Mgr de Brézé, évêque de Moulins, dans la remise en vigueur de ceux d'entre les articles organiques contre lesquels l'Église a toujours protesté, il n'y a rien qui entraîne l'idée d'un conflit permanent entre l'Église et l'État, rien qui indique même une irritation sérieuse de part et d'autre. Il serait surtout ridicule d'y voir l'ombre d'une persécution ou d'une violence qui n'existe pas plus dans les faits que dans les intentions. La lutte ne se livre que sur le terrain des idées, des principes; et ces luttes-là n'émeuvent plus personne aujourd'hui. Allons même plus loin, et sachons avouer que cet incident n'a fait qu'effleurer l'opinion publique, distraite et absorbée par de plus grossiers soucis; qu'il ne lui rendra pas son ancienne et passionnée préoccupa-

tion pour toutes les questions de droit public, et qu'il ne tirera certes pas la France de l'assoupissement où elle est tombée et où elle s'enfonce de plus en plus, lorsque le lucre et la spéculation ne la tiennent pas éveillée.

Et cependant il y a dans ce fait des symptômes graves qui ne doivent échapper à aucun esprit éclairé, à aucune conscience sincère. Ils servent à caractériser une situation féconde en contrastes entre le passé et le présent, féconde surtout en enseignements, volontairement et obstinément méconnus par plusieurs.

Signalons d'abord les contrastes, parce qu'il en ressortira la justification d'un passé trop vite oublié, et que cette justification doit être une jouissance pour tous ceux qui n'ont pas encore perdu le sens de l'honneur et de l'équité. Cette question de l'appel comme d'abus a été une de celles qui ont le plus contribué à développer l'esprit de résistance et de liberté, au sein du clergé et des catholiques, pendant le gouvernement parlementaire. A l'abri des garanties tutélaires que donnait la Charte, et usant des ressources d'une publicité légalement illimitée, ils surent bientôt trouver le défaut de la cuirasse de leurs adversaires. J'ouvre le *Moniteur* de ce temps-là, et je me cite moi-même, parce que cela m'est plus commode et plus court que d'aller chercher des autorités plus imposantes. C'était en 1844, et il s'agissait de la déclaration d'abus prononcée contre l'évêque de Châlons, au sujet d'une lettre publiée par ce prélat, dans un journal, contre le monopole de l'Université.

« Et ici, » disais-je à la Chambre des pairs, « je dois, comme citoyen et comme catholique, faire entendre une protestation solennelle contre la juridiction du conseil d'État en matière religieuse.

« De tous les legs du despotisme, assurément c'est là, sinon le

plus cruel, du moins le plus absurde et le plus révoltant. Quoi! dans un pays où l'inamovibilité des juges, a publicité des tribunaux, la libre défense des accusés, sont de droit commun, où le moindre braconnier jouit de ces garanties, voici les plus hauts magistrats de la conscience et de la morale qui sont traduits, pour les faits les plus délicats et les plus importants de leur saint ministère, devant un soi-disant tribunal, amovible, sans publicité et sans défense, sans garantie quelconque! Si la moindre peine s'attachait aux arrêts de cet étrange tribunal, on verrait, je n'en doute pas, malgré les préjugés irréligieux encore si puissants, on verrait l'opinion du pays se soulever tout entière contre une pareille juridiction. C'est l'absence de toute pénalité qui rend son existence encore possible. Mais qu'on n'aille pas croire pour cela que ces arrêts exercent la moindre répression morale. En vain M. le garde des sceaux a-t-il essayé ailleurs de démontrer que cette répression morale existait : on ne lui a répondu que par des rires. D'autres ont été encore plus loin que lui : on a prétendu que l'*honneur* des évêques était compromis par ces déclarations d'abus; qu'un prêtre ainsi frappé devait éprouver le même sentiment qu'un soldat blâmé à l'ordre du jour de l'armée; on a même poussé la folie jusqu'à comparer l'évêque ainsi frappé à un avocat admonesté par son conseil de discipline[1]! Il est vrai que c'est un ancien avocat qui s'exprime ainsi (hilarité), ce qui peut excuser son aveuglement. Mais on oublie que, pour exercer cette répression morale, il faut deux choses au pouvoir qui se l'arroge, l'autorité morale et la compétence. Or, ces deux choses manquent également au conseil d'État en matière ecclésiastique.

« Comment un pontife catholique reconnaîtrait-il sur des faits de conscience et de discipline, d'administration de sacrements, l'autorité d'un conseil qui peut être composé d'hommes sans aucune religion? Et conçoit-on quelque chose de plus absurde que la compétence de protestants, de juifs, de catholiques laïques, qui seraient, à coup sûr, fort embarrassés si on les invitait à réciter les commandements de Dieu et de l'Église, et qui prononcent sur le refus des sacrements dont ils n'usent peut-être jamais? Dans la dernière déclaration d'abus, on a déclaré que l'évêque de Châlons avait troublé les consciences. Or, de deux choses l'une, ou les consciences

[1] Discours de M. Dupin à la Chambre des députés. *Moniteur* du 20 mars 1844.

en question sont catholiques, ou elles ne le sont pas. Si elles ne le sont pas, elles ne peuvent pas être troublées par un évêque, et n'ont pas besoin d'être rassurées. Si elles le sont, ce n'est pas à vous qu'elles reconnaîtront le droit ou le pouvoir de les guérir. Je le demande à tout homme de bon sens, y a-t-il une idée plus risible que celle d'une conscience assez délicate pour être troublée par les dires d'un évêque, et en même temps assez facile pour être rassurée par un rapport de M. le vicomte d'Haubersart et une ordonnance de M. Martin (du Nord)? (On rit.)

« Oui, je défie qu'on me trouve en France un seul homme qui se dise : Hier, j'étais troublé, mon évêque avait dit des choses qui m'inquiétaient, mais aujourd'hui M. d'Haubersart et M. Martin ont parlé : me voilà tranquille[1]. » (Nouvelle hilarité.)

Auparavant et dans le même discours, j'avais présenté en ces termes l'opinion qui avait cours alors parmi les catholiques de France sur la validité des articles organiques.

« Le Concordat, tout le monde le respecte; c'est l'œuvre de deux autorités suprêmes, chacune dans l'exercice de leurs fonctions respectives. Nous nous bornons seulement à dire que c'est un contrat synallagmatique qui lie les deux côtés également; que si, par exemple, le chef de l'État cessait d'être catholique; si, par exemple, il y avait une régence confiée à des mains protestantes, il y aurait lieu à renouveler le Concordat. De même si, comme on en a menacé dans la presse ministérielle, on supprimait, ou si on modifiait profondément le *traitement convenable* que le Concordat stipule pour le clergé en France, dès ce moment le Concordat serait rompu; on rentrerait dans le droit commun de l'Église, les évêques seraient nommés comme en Belgique.

« Quant aux articles organiques, c'est autre chose; l'Église ne les a jamais reconnus.

« C'est ici un point très-délicat, et j'espère pouvoir compter sur l'indulgence de la Chambre, non-seulement au nom de ma propre

[1] *Moniteur* du 17 avril 1844. — La déclaration d'abus avait été rendue sur le rapport de M. le vicomte d'Haubersart, conseiller d'État, et contresignée par M. Martin (du Nord), garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes.

faiblesse augmentée par mon éloignement de la tribune depuis deux ans, mais surtout par la faiblesse numérique dans cette enceinte de l'opinion que je représente. Il me semble qu'une assemblée grave et sérieuse comme la Chambre des pairs doit respecter les minorités, et les respecter d'autant plus qu'elles sont faibles.

« Les articles organiques sont pour nous une violation du Concordat; ils n'ont jamais été reconnus par l'Église en ce qui touche à ses droits et à sa discipline. Ils sont postérieurs de huit mois au Concordat. Le Concordat est du 12 juillet 1801, et les articles organiques sont du 8 avril 1802.

« Je sais qu'ils ont été présentés en même temps au Corps législatif, mais ils n'ont pas été acceptés en même temps par l'autorité qui stipulait avec l'État au nom de l'Église. Au contraire, cette autorité-là a formellement protesté contre les articles organiques par l'organe du cardinal-légat Caprara, qui était alors chargé des négociations. M. le garde des sceaux ne saurait le nier.

« En un mot, le Concordat est un traité synallagmatique entre deux parties, dont l'une, manquant à tous ses devoirs, et profitant de la faiblesse de l'autre, a déclaré qu'elle ne l'exécuterait que sous certaines conditions non acceptées par l'autre, et qui constituent ces articles organiques.

« D'ailleurs, vous-mêmes, vous ne l'exécutez pas; comment voulez-vous en réclamer l'exécution de la part des autres?

« En effet, l'article 12 interdit aux évêques toute autre qualification que celle de *M. l'évêque*.

« Or M. le garde des sceaux le viole chaque fois qu'il écrit à un évêque en l'appelant *monseigneur*.

« L'article 13 dit : « Les archevêques consacreront et installeront « leurs suffragants. » Il n'en est rien.

« L'article 26 interdit aux évêques d'ordonner des ecclésiastiques qui n'auraient pas 300 francs de revenu.

« Ce dernier article n'a jamais été exécuté, et, si, je ne me trompe, il a été formellement révoqué.

« L'article 29 porte : « Il n'y aura qu'une liturgie et qu'un ca- « téchisme pour toutes les églises catholiques de France. »

« Eh bien, il y a dans ce moment, en France, quarante liturgies et je ne sais combien de catéchismes. Cet article n'a jamais été

exécuté. Il est vrai qu'on l'a exécuté sous l'Empire, quant au catéchisme ; on en a fait un qui disait qu'on devait aimer Napoléon le Grand, sous peine de damnation éternelle. Voulez-vous recommencer de pareilles dispositions ?

« Je passe une foule d'autres articles également inexécutés et inexécutables. Commencez donc par appliquer vos propres lois, et alors seulement vous pourrez les invoquer contre nous. Mais sachez aussi que nous ne les reconnaissons pas comme lois, que nous en poursuivrons la réforme et l'abrogation par tous les moyens légaux et possibles[1]. »

Je ne rappelle pas ces paroles pour raviver, à Dieu ne plaise, des dissentiments éteints entre d'anciens adversaires, que le temps et d'honorables transactions ont réunis plus d'une fois depuis lors sur le terrain commun de la défense sociale. Je les rappelle uniquement pour montrer ce qui se pouvait soutenir alors, grâce à la liberté publique et universelle. Voilà donc ce qu'on avait le droit de dire alors sans être interrompu, et je crois pouvoir ajouter, sans être réfuté. Voilà ce qui, imprimé le lendemain à cent mille exemplaires, allait éveiller d'ardentes et publiques sympathies jusque dans les derniers recoins de la France et de l'Europe catholique. Il va sans dire que je ne prétends pas qu'un tel langage pût être opportun ou légitime aujourd'hui. D'abord il serait tout à fait inutile; car, s'il pouvait se trouver un député assez osé et assez heureux pour que ses collègues consentissent à l'entendre parler de la sorte, ses paroles risqueraient fort d'être

[1] *Moniteur* du 17 mars 1844. — J'aurais bien mauvaise grâce à ne pas rappeler ici les excellents discours tenus également à la Chambre des pairs, le 7 mars 1845, à l'occasion de l'appel comme d'abus contre M. le cardinal de Bonald, par M. le marquis de Barthélemy et M. le comte Beugnot. Je recommande aussi à ceux d'entre mes lecteurs qui possèdent la collection du *Correspondant* ou les publications du *Comité de la liberté religieuse* pour l'année 1845, d'y rechercher l'article de M. le comte Beugnot, intitulé l'*État théologien*. Ils apprécieront, aujourd'hui mieux que jamais, ce travail d'un homme d'esprit et de talent dont le silence prolongé est un malheur pour notre cause.

retranchées du compte rendu officiel de la séance, comme cela m'est arrivé à moi-même plus d'une fois, et demeureraient aussi inconnues que sa personne. En outre, ni les lois ni l'état de l'opinion ne comporteraient une pareille franchise. — Mais alors, nous avions pour nous les institutions du pays dont nous réclamions le complément logique et naturel, et, de plus, l'esprit public, qui, en dépit des résistances du pouvoir et des clameurs furibondes de la presse antireligieuse, subissait bon gré mal gré l'empire de nos protestations, et nous accordait chaque année une place plus grande dans la situation relative des partis et dans l'état des affaires.

Ce n'était pas d'ailleurs une protection spéciale, un privilége que nous réclamions. Le pair de France dont les paroles rencontrèrent à cette époque un assentiment si public et si unanime dans l'épiscopat et dans le clergé avait soin d'ajouter : « Je ne crains pas qu'on ait jamais à m'objecter mes paroles d'aujourd'hui ; je ne serai jamais de ceux qui, après s'être fait de la liberté une échelle pour parvenir à leurs fins, la brisent sous leurs pieds pour empêcher leurs concitoyens d'en profiter à leur tour[1]. » Et, à l'appui de ces paroles, il réprouvait les mesures restrictives de la liberté des protestants dans la Gironde, comme les poursuites intentées contre les baptistes, condamnés par la cour d'Amiens, pour avoir invoqué le bénéfice de l'article 5 de la Charte[2].

Il était autorisé à parler ainsi par le langage de l'épiscopat lui-même, par celui surtout de M. le cardinal de Bonald, alors comme aujourd'hui le prélat le plus élevé en dignité de l'Église de France, et qui disait :

« Nous ne voulons pas que le clergé ait seul le privilége

[1] *Moniteur* du 15 janvier 1845.
[2] *Moniteur* du 20 mai 1847.

d'enseigner, parce que nous ne voulons de monopole pour personne...

« Nous demandons la *liberté telle qu'elle existe en Belgique; nous la demandons pour tout le monde...*

« Si nous succombons dans la lutte, il nous restera la consolation d'avoir fait notre devoir de pasteur, et nous emporterons la gloire d'avoir, comme nos prédécesseurs dans l'apostolat, *combattu tous les esclavages*[1]. »

Car, il importe de se le rappeler, ce n'était pas aux laïques seuls et aux orateurs politiques que les libertés publiques offraient ces ressources. La presse était non moins libre que la tribune, et les évêques, seuls organes officiels et reconnus de la religion, qui ne pouvaient qu'encourager ou remercier ceux qui plaidaient leur cause au parlement, usaient personnellement et directement de la liberté et de la publicité des journaux. C'est ainsi que, sans tenir compte de la prohibition contenue dans le premier des articles organiques, tous les actes émanés du Saint-Siége furent publiés dans tous les diocèses, pendant tout le règne de Louis-Philippe et la République, par la voie des journaux, sans aucune intervention ni empêchement du pouvoir temporel. Seulement en 1834, lorsque Grégoire XVI publia son Encyclique contre les *Paroles d'un Croyant*, M. Persil, alors ministre des cultes, et aujourd'hui conseiller d'État, adressa une circulaire confidentielle aux évêques, pour exprimer le regret qu'éprouvait le gouvernement de voir qu'un document, dont il approuvait si fort la teneur, avait été rendu public sans son intervention et sans son autorisation. J'ai vu la circulaire; mais je n'ai pas vu la réponse. Je ne sais même pas si on lui en fit une. La vraie réponse était dans la Charte, qui garantissait à tous

[1] Observations adressées à la Chambre des pairs, publiées dans l'*Ami de la Religion* du 12 mars 1844, et dans le *Recueil des actes épiscopaux*, t. I, p. 75-76.

les Français la liberté de la presse, interdisait le rétablissement de la censure, et plaçait cette liberté sous la garantie du jury.

La force de cette situation ressortit avec bien plus d'éclat encore lors de la déclaration d'abus prononcée le 9 mars 1845 contre M. le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon, à l'occasion de la condamnation prononcée par lui contre le livre de M. Dupin, intitulé *Manuel du droit public ecclésiastique français*. On entrait alors dans la saison de Pâques, et, dès le surlendemain, le cardinal répondait au ministre des cultes par une lettre publique qui commençait ainsi :

« J'ai reçu l'ordonnance royale que Votre Excellence a « cru devoir m'envoyer. Je l'ai reçue dans un temps de « l'année où l'Église retrace à notre souvenir les *appels* « *comme d'abus* qui frappèrent la doctrine du Sauveur, et « les sentences du conseil d'État de l'époque contre cette « doctrine. Je l'ai reçue avec les dispositions qu'il était facile « de prévoir. »

La lettre se terminait par ces mots :

« J'ai pour moi la religion, la logique *et la charte :* je « dois me consoler. Et quand, sur des points de doctrine « catholique, le conseil d'État a parlé, la cause n'est pas « finie. »

L'ordonnance royale du 9 mars 1845 se terminait précisément, comme le décret impérial du 6 avril 1857, par une disposition ainsi conçue :

« Ledit mandement est et demeure *supprimé*. »

Or ledit mandement fut non-seulement réimprimé sans opposition, mais soixante-deux évêques de France, parmi lesquels on compte tous les cardinaux actuels, ainsi que le premier aumônier de l'Empereur, y adhérèrent publiquement, et leurs adhésions, recueillies en un volume par le

Comité électoral pour la défense de la liberté religieuse, furent aussitôt publiées et répandues dans toute la France[1].

Il n'y eut de *supprimé* dans tout cela que l'appel comme d'abus, lequel fut et demeura atteint et convaincu d'impuissance et d'incompatibilité avec la constitution libérale de la France d'alors. Oncques depuis n'en a été question jusqu'au 6 du présent mois d'avril ; et l'on pouvait croire que la raison publique avait à son tour appelé comme d'abus contre les prétentions surannées du pouvoir civil à connaître des matières religieuses. Les évêques continuèrent leurs *campagnes*, comme on disait dans la langue politique de ce temps-là, et les continuèrent sans encombre pendant les trois années que dura encore le règne du roi Louis-Philippe. Ils préparaient et assuraient ainsi le mouvement des esprits qui exerça une influence si décisive sur le choix et sur les actes de la majorité conservatrice des deux Assemblées de 1848 et 1849. Ils préludaient aux conquêtes mémorables de l'opinion catholique pendant ces deux années, conquêtes, il faut bien le reconnaître aujourd'hui, trop promptement obtenues et aussi trop facilement sacrifiées.

Je ne cite pas cette belle et curieuse page de l'histoire religieuse d'hier comme un modèle à suivre aujourd'hui. Tant s'en faut. Je sais tout ce que comporte la différence des lois, des temps et surtout des hommes. Mais je la cite pour l'éternelle confusion de ceux d'entre les écrivains catholiques qui, depuis cinq ans, tristes adulateurs de la force et de la fortune, et servilement ingrats envers la liberté vaincue, ont renchéri sur toutes les défections et toutes les défaillances de notre époque, par les invectives et les sarcasmes dont ils ont pour-

[1] On peut encore se procurer ce volume chez Lecoffre, 29, rue du Vieux-Colombier.

suivi les principes et les institutions de ce régime libéral, où l'Église catholique avait si récemment puisé de telles garanties et de telles ressources.

II

Pour ce qui est de l'événement qui préoccupe aujourd'hui à si juste titre tous ceux qui ont conservé quelque souci de la dignité de l'Église, on voudra bien comprendre que nous n'entreprenons pas de plaider ici la cause de M. l'évêque de Moulins. Il ne nous en a pas chargé, et il trouvera certainement au-dessus et autour de lui des secours et des consolations plus efficaces que les nôtres. Je n'ai donc, quant à moi, ni à le juger ni à le défendre. Je le voudrais d'ailleurs, que je ne le pourrais pas. La connaissance du fait et du droit m'échappe également. J'étudie depuis trente ans l'histoire de l'Église et ses relations avec la société temporelle; mais je confesse humblement que je ne suis pas assez fort en droit canon pour être conseiller d'État.

Toutefois on me laissera bien dire que le silence ne saurait m'être imposé par ce qu'on appelle le respect de la chose jugée. Il faut être le *Siècle* pour donner le nom d'*arrêt* à une déclaration d'abus; il faut être comme lui résolu à mettre de côté, dès qu'il s'agit du catholicisme, toute notion de justice comme toute tradition libérale, pour regarder comme une condamnation judiciaire un acte prononcé sans débat contradictoire, hors de la présence de l'accusé et du public, où ne sont entendus ni témoins ni avocats. Le décret du 6 avril n'est, à aucun titre, un acte judiciaire. Mais c'est un acte de l'autorité souveraine; il exige à ce titre notre respect et notre soumission, sans qu'il soit interdit, ce nous semble

du moins, de l'examiner dans les limites que fixent les lois actuelles et que nous comptons bien ne pas franchir.

D'ailleurs, nous le répétons, les éléments mêmes d'une discussion approfondie de cet acte spécial nous échappent. La constitution actuelle veut que les corps qu'elle a constitués opèrent dans l'ombre et le silence; et comme toutes ses prescriptions, celle-ci est fidèlement observée. Autrefois, dans des cas analogues, le public avait sous les yeux le texte du rapport adressé au conseil d'État; il était informé de la marche des discussions, de la nature des arguments employés, du nom même des votants[1]. Aujourd'hui il ignore tout, et ne s'intéresse d'ailleurs à rien.

Nous n'aspirons pas à le faire sortir de sa torpeur sur une pareille question. Qu'il nous soit seulement permis de constater que, pour la première fois, depuis cinquante-cinq ans que l'appel comme d'abus figure dans les lois de la France nouvelle, la déclaration d'abus est appliquée à une contestation touchant à l'administration intérieure d'un diocèse par un évêque. Les neuf déclarations antérieures prononcées contre des évêques n'avaient pour objet que des conflits plus ou moins caractérisés entre l'autorité épiscopale et l'autorité temporelle, conflits résultant surtout de publications émanées des évêques. Aucune d'elles ne s'appliquait aux relations des évêques avec leur clergé. Nous ne connaissons même aucun acte public des gouvernements antérieurs, depuis 1789, qui intervienne dans ces matières[2].

[1] Voir le volume précité des *Actes épiscopaux*, p. 90 et p. 128.

[2] Il est absolument faux que, sous le règne de Louis-Philippe, comme l'a affirmé l'*Univers* du 26 mars 1857, le gouvernement ait « plus d'une fois « maintenu dans leurs cures des prêtres scandaleux et condamnés par leur « évêque, au mépris du jugement canonique qui leur enlevait leur titre. » Les personnes les plus à même de connaître les règles suivies par l'administration des cultes de cette époque nous affirment qu'on ne saurait citer un seul exemple d'une semblable intervention.

Sur le fond même de la question, et en l'envisageant dans sa généralité, nous avons une observation importante à faire.

Certes, le gouvernement actuel ne demande ni ne s'attend à être défendu dans ces pages. Nous lui devons cependant cette justice, de reconnaître qu'en ressuscitant et en appliquant les articles organiques de 1802, il n'a trompé l'attente de personne, et n'a pas manqué aux conditions de son origine et de son existence, comme nous étions en droit de le reprocher aux deux gouvernements consacrés par la Charte de 1814 et par celle de 1830. Nul n'a le droit de dire qu'il ait failli soit à un engagement formel, soit même à une conséquence implicite du régime qu'il a inauguré. Tout au contraire, en annonçant à la France, dans le préambule de la constitution du 14 janvier 1852, que la France ne pouvait retrouver l'ordre et le repos que dans les institutions empruntées à celles du Consulat et de l'Empire, et en invoquant spécialement l'*organisation religieuse* de cette époque, le monarque législateur renversait naturellement toutes les conséquences que nous avions déduites de la liberté politique au profit de la liberté religieuse. La constitution nouvelle ne permettait et ne garantissait aucune liberté politique ou civique; elle mentionnait seulement, et encore indirectement (art. 26), la liberté individuelle et la liberté des cultes, mais en chargeant exclusivement le Sénat d'y veiller. Le rétablissement de l'Empire impliquait donc naturellement le rétablissement de la législation impériale sur les cultes, au moins dans ses bases essentielles. Le conseil d'État, au lieu d'être un rouage tout à fait subordonné et quelque peu superflu dans le mécanisme constitutionnel, sous une Charte qui n'en faisait pas même mention, redevenait un des grands corps de l'État, et le plus actif comme le plus influent de tous. Son interven-

tion dans les choses de l'Église, créée et réglée par Napoléon Ier, ne pouvait guère tarder à se produire.

Il y a plus : un mois avant que la constitution fût promulguée, et quelques jours seulement après le coup d'État du 2 décembre, une proposition fut soumise au prince-président de la République, tendant à faire annexer à la Constitution future, dont on ignorait le texte et même l'esprit, des dispositions propres à mettre un terme à tous les conflits qui s'étaient élevés entre l'Église et l'État sous les régimes précédents.

Si elles eussent été adoptées, les libertés que le clergé et les fidèles réclamaient depuis vingt ans, et dont ils s'étaient mis en possession sous la République, eussent été régularisées par l'abrogation expresse de ceux d'entre les articles organiques qui semblaient supprimés de fait ou contre lesquels le Saint-Siége et l'épiscopat n'avaient cessé de protester. Les questions mixtes auraient été réservées à des négociations ultérieures avec le Saint-Siége. Enfin les autres cultes professés en France auraient obtenu les mêmes droits et libertés que la religion catholique.

Je reconnais volontiers qu'un tel acte eût été aussi incompatible avec la forme de gouvernement dont la France a été pourvue depuis lors, que le seraient les discours dont j'ai rapporté plus haut un fragment. De pareilles idées doivent même sembler aujourd'hui inspirées par une naïveté singulière, tant l'incomparable mobilité des Français a refoulé dans le passé les aspirations et les habitudes de ce temps-là. Il semble déjà qu'un siècle nous en sépare. Qu'on veuille bien se rappeler toutefois qu'en 1851 la liberté paraissai encore le droit commun et le mot du dix-neuvième siècle. On en redoutait les excès, mais nul n'en rêvait l'absence. Pures illusions, sans doute! mais je souhaite à ceux qui se-

raient tentés d'en rire de n'en jamais connaître de plus coupables et de plus intéressées.

Quoi qu'il en soit, cette proposition, rédigée avec le concours de ceux qui avaient le plus droit et intérêt d'en connaître, fut écartée. Personne ne l'a ignoré parmi les hommes qui depuis, au nom du clergé, ont prêché et proclamé le plus hautement l'union intime de l'Empire et de l'Église. Personne, parmi eux du moins, n'a le droit d'être surpris ou mécontent de ce qui arrive.

Depuis lors, dans les nombreux discours que l'auteur de la Constitution a tenus aux dignitaires du clergé, il n'a jamais mêlé à son langage, toujours si respectueux, si cordial même pour l'Église, la moindre promesse d'une garantie ou d'une concession du genre de celles qui étaient réclamées autrefois avec tant d'énergie et d'unanimité. Je ne sache pas même que personne lui en ait rappelé le souvenir ou renouvelé la demande.

Mais, s'il n'y a aucune objection à élever, dans l'état actuel de la législation, contre la juridiction du conseil d'État en matière d'abus, on peut affirmer, sans difficulté, que la mesure de ce qui pouvait être légalement nécessaire a été dépassée par l'évocation de la déclaration de 1682, c'est-à-dire des quatre célèbres articles de l'assemblée du clergé de France de ce temps-là. On peut se demander à qui cette évocation peut valoir profit ou plaisir, si ce n'est peut-être à l'auteur du *Manuel du droit ecclésiastique français*. Dans la déclaration d'abus prononcée contre le cardinal de Bonald en 1845, on conçoit, à la rigueur, que les articles de 1682 aient été visés, puisque le mandement déclaré abusif s'attaquait principalement à ces articles. Mais il n'en avait pas été question dans l'acte analogue relatif à M. l'évêque de Châlons en 1843, ni dans les déclarations d'abus antérieures.

On cherche en vain ce qu'il peut y avoir de commun entre les faits reprochés à M. l'évêque de Moulins et la doctrine des articles de 1682.

On peut encore moins concilier cette évocation avec l'article du *Moniteur* du 27 mars. Dans cet article, si inqualifiable quant à la forme, et si regrettable quant au fond, puisqu'il déclarait le prélat convaincu d'avoir *compromis les intérêts de la religion et de l'ordre public*, avant même que le conseil d'État eût délibéré, il y avait au moins une phrase rassurante pour les cœurs et les consciences catholiques, celle où il est dit que le *gouvernement avait averti le Saint-Siége de l'état des choses*. Il semble résulter de cette expression que le Saint-Siége était invité à intervenir dans le règlement de la difficulté. Mais n'est-ce pas fermer la porte à toute démarche conciliante et efficace de sa part, que de lui opposer un acte public et solennel du gouvernement, qui ne se contente pas de censurer implicitement les décrets de dix conciles provinciaux, tout récemment approuvés par le Pape actuel, mais qui ressuscite, à propos de rien, les actes d'une assemblée ecclésiastique que tous les prédécesseurs de Pie IX ont solennellement réprouvée?

Il faut, en outre, le rappeler : c'est une doctrine théologique et canonique que la déclaration de 1682 a eu la prétention de faire prévaloir; et cette doctrine a été érigée en loi de l'État par le décret du 5 février 1810, également ressuscité par cette dernière déclaration d'abus.

On marche ici de surprise en surprise. Dans ce pays où aucune loi n'oblige de croire en Dieu, où aucune loi n'interdit d'attaquer la divinité de Jésus-Christ, il y a donc une loi de l'Empire qui oblige d'enseigner que le concile est au-dessus du Pape, et qui interdit d'admettre que les jugements du Pape sont irréformables sans le consentement de l'Église.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Il faut se le répéte plus d'une fois pour le croire. Mais le fait est certain. Par le décret du 5 février 1810, Napoléon Ier déclare *loi générale de l'Empire* l'édit de Louis XIV sur la déclaration du clergé de France de mars 1682.

Or que dit cet édit? J'en emprunte le texte au chant triomphal d'un organe de la démocratie [1], en y ajoutant quelques phrases du préambule qui achève de caractériser la différence qu'on devait croire ineffaçable entre ces temps et les nôtres.

« Louis, par la grâce de Dieu, etc.... Par notre présent édit perpétuel et irrévocable, avons dit, statué et ordonné : disons, statuons et ordonnons, voulons et nous plaît que ladite déclaration des sentiments du clergé sur la puissance ecclésiastique... soit enregistrée dans toutes nos cours de parlement, etc.

« *Défendons à nos sujets... d'enseigner...* dans leurs maisons, colléges et séminaires, ou *d'écrire aucune chose contraire à la doctrine contenue en icelle...*

« Ordonnons que tous ceux qui seront dorénavant chargés pour enseigner la théologie dans tous les colléges de chaque université... souscriront ladite Déclaration aux greffes des facultés de théologie...

« Voulons qu'aucun bachelier... ne puisse être dorénavant licencié, tant en théologie qu'en droit canon, ni être reçu docteur, qu'après avoir soutenu ladite doctrine dans l'une de ses thèses. »

Voilà ce qu'un décret rendu en 1810 aurait pour conséquence de rendre exécutoire en 1857!

Le gouvernement actuel est très-fort, très-populaire, plus fort et plus populaire, à certains égards, que celui de Napo-

[1] Voir le *Siècle* du 8 avril.

léon Ier; mais, on peut le dire hardiment, il n'est pas assez fort pour faire exécuter cette loi-là. Ce serait étouffer tout l'enseignement et toute la controverse de l'Église actuelle de France, ce qui est assurément aussi loin de ses intentions qu'au-dessus de ses moyens.

Les paroles de M. le cardinal Donnet, archevêque actuel de Bordeaux, publiées en mars 1845, à l'occasion de cette même question, ont assurément conservé toute leur autorité et toute leur application : « Si M. Dupin, dit le prélat, con-« naissait mieux l'épiscopat, il saurait qu'il n'y a pas, à « l'heure qu'il est, *un seul évêque de France* qui, quels que « puissent être ses sentiments personnels sur les maximes « proclamées comme des opinions libres en 1682, *consentît* « *à obéir,* dans une question si évidemment de l'ordre spi-« rituel, *aux injonctions du pouvoir civil*, à recevoir un « formulaire de ses mains, à l'imposer au clergé secondaire, « à abdiquer son indépendance, à faire de son autorité un « instrument d'oppression. »

Je me permets de croire que la main impériale qui a signé le décret du 6 avril ne s'est jamais égarée dans ce dédale de lois surannées, inexécutées et inexécutables, dont on vient de lui faire ouvrir la porte. Mais comment les conseillers de l'Empereur, responsables envers lui, aux termes de la constitution, lui ont-ils caché tout ce que cette date néfaste de *février* 1810 réveille de souvenirs douloureux dans tous les cœurs catholiques, et de souvenirs honteux pour la gloire du fondateur de sa dynastie? Comment ont-ils oublié que cette époque est celle où le pape Pie VII, après avoir été l'objet des plus inexcusables violences, était prisonnier de Napoléon? et que, dans le *Bulletin des lois*, à côté de ce décret du 25 février, si singulièrement ravivé, on lit un sénatus-consulte du 17 du même mois, dont l'article 13 est ainsi conçu :

« Lors de leur exaltation, les Papes prêteront serment de « ne jamais rien faire contre les quatre propositions de l'É- « glise gallicane arrêtées dans l'assemblée du clergé de 1682. »

Est-ce encore là une loi de l'Empire? Non certes. Mais alors pourquoi reconnaître cette qualité au décret postérieur de huit jours à ce sénatus-consulte, évidemment dicté par le même esprit, et publié dans le seul but d'assurer l'exécution du sénatus-consulte?

Encore une fois, à quoi bon exhumer ces débris de la nécropole où dorment les monuments divers des erreurs ou des passions de ceux qui ont successivement gouverné la France?

A quoi bon cette résurrection politique du gallicanisme? au profit de qui peut-elle s'opérer? Toute polémique à ce sujet était éteinte, même dans les rangs du clergé : pourquoi la rallumer? quel service peut-elle rendre à l'État, à la société, à l'opinion? Depuis la défaite qu'a essuyée le gallicanisme sous le règne de Louis-Philippe, grâce surtout à l'intervention malencontreuse du gouvernement en sa faveur, je sais bien qu'il y a eu dans ces derniers temps une légère recrudescence gallicane chez plusieurs catholiques. Je n'hésite pas à l'attribuer aux extravagances des écrivains qui se sont constitués les organes exclusifs de l'ultramontanisme. Mais ceux qui s'intéressent à la renaissance du gallicanisme peuvent être assurés que rien ne contribuera plus à son extirpation radicale que l'intervention de l'État dans ces querelles, où l'État devrait être si heureux de se sentir et de se déclarer incompétent.

On l'oublie trop : le gallicanisme sérieux et sincère, le gallicanisme de Bossuet et de l'ancienne Église de France, a reçu le coup mortel des mains d'un antagoniste plus formidable à lui seul que tous les docteurs ultramontains, des mains de Napoléon Ier. C'est lui qui a sollicité et obtenu de

la Papauté le Concordat, lequel, en détruisant radicalement toute l'ancienne organisation ecclésiastique de la France, en anéantissant tous les droits, toutes les libertés que revendiquait l'Église de France, sans exception aucune, a reconnu à l'Église romaine une omnipotence qu'elle n'avait jamais exercée jusqu'alors. C'est en vain que depuis, avec l'inconséquence de la passion et avec la passion sans frein du despotisme, il a voulu reprendre ce qu'il avait accordé, et dépasser tous les excès des gallicans les plus exagérés par les mesures qui ont accompagné son ingratitude sacrilége contre la personne du Pontife qui l'avait sacré. Il ne lui a pas été donné de réédifier ce qu'il avait lui-même détruit. C'est ce qu'a démontré sans réplique, dans un appendice à son excellent traité sur l'*Appel comme d'abus*[1], Mgr Affre, de sainte et immortelle mémoire, Mgr Affre, le plus gallican des évêques de notre temps, mais dont le gallicanisme était à la fois libéral, conséquent et contenu dans les limites de l'orthodoxie. Les successeurs de Napoléon ont tous fait comme lui. Ils ont tous été aussi ultramontains quand leurs convenances semblaient l'exiger, sauf à redevenir gallicans plus tard, mais trop tard. La Restauration, en ayant recours à Rome pour dépouiller sans jugement, de son siége, le cardinal Fesch, archevêque de Lyon; le gouvernement actuel, en obtenant du Saint-Siége l'éloignement récent des évêques de Pamiers et de Luçon, ont continué l'œuvre et achevé la démolition des derniers débris de l'indépendance relative de l'ancien épiscopat français. C'est également le pouvoir civil qui, par la loi de germinal an X, a aboli l'inamovibilité générale de nos trente mille curés, qualifiés légalement de desservants.

[1] *De l'appel comme d'abus, son origine, ses progrès et son état présent; suivi d'un écrit sur l'usage et l'abus des opinions controversées entre les gallicans et les ultramontains*, par M. l'archevêque de Paris. Paris, 1845, chez Adrien Le Clere.

Ç'a été, je n'en doute pas, un très-grand bien, vu les circonstances; mais ce n'en était pas moins une dérogation éclatante à tout l'ancien droit ecclésiastique. Enfin, comme l'a si bien dit M. Affre, « nos divers gouvernements ont été plus ultramontains que le chef de l'Église, quand ils ont eu quelque intérêt à exagérer cette opinion, et plus gallicans que Bossuet et les évêques de 1682, quand le gallicanisme leur a paru insuffisant. »

Encore une fois, qu'on lise le livre de Mgr Affre. Il semble vraiment que, lorsqu'un archevêque notoirement gallican, qui occupait, il n'y a pas dix ans encore, le siége de Paris, qui est mort martyr de la charité chrétienne et du dévouement civique, a écrit un livre spécial sur la question qui s'agite en ce moment, le moins qu'on puisse exiger des hommes d'État appelés à traiter et à trancher de pareilles controverses, c'est de se faire un devoir de conscience d'étudier et de méditer ses paroles.

III

Si nous étions avant tout des hommes d'opposition, si nous mettions l'esprit de parti au-dessus de la justice et de la vérité, nous nous réjouirions cordialement de voir éclater entre l'Église et l'État un de ces dissentiments qui peuvent si facilement s'envenimer, et qui, surtout au siècle où nous sommes, n'ont jamais porté bonheur à l'État. Nous ferions des vœux pour le voir s'aggraver en se prolongeant.

Mais, loin de là, nous le déplorons sincèrement, parce que l'union entre les deux puissances, lorsqu'elle ne coûte rien à la dignité de l'une ou de l'autre, est un bien incomparable. Nous faisons plus que des vœux pour qu'il se termine promp-

tement. Nous sommes convaincus, et nous reconnaissons sans détour que le gouvernement actuel possède, pour mettre un terme définitif à ces contestations, toutes les facilités nécessaires, toutes celles notamment qui ont manqué à ses prédécesseurs. Il ne lui faut pour réussir qu'un peu d'attention et de bonne volonté. Qu'il sache seulement ne pas dédaigner, comme de petites questions de sacristie, un ordre de difficultés qui ont troublé la puissance et terni la gloire de Napoléon Ier; qu'il n'y entre pas avec des préventions superficielles et un attachement puéril à de risibles anachronismes.

Ce n'est pas que je veuille devenir infidèle à mes anciennes et constantes convictions sur les avantages et les facilités que trouve l'Église à s'entendre avec la société moderne, au sein des nations libres, plutôt que sous le sceptre des monarchies absolues. Loin de là, j'en demeure plus persuadé que jamais, et je citerai, à l'appui de ma conviction, l'exemple de la Belgique, celui de tous les pays du continent où la liberté politique est la plus complète, celui aussi où la liberté de l'Église est la plus illimitée. Chose à jamais remarquable ! tant la vraie liberté est tutélaire pour tous les intérêts, la Belgique est le *seul* État européen où, depuis vingt-sept ans, il n'a éclaté aucun conflit entre l'État et l'Église, quoique le monarque y soit protestant et que l'État y ait été longtemps gouverné et représenté par des adversaires déclarés du clergé. Les hommes politiques, pas plus que les hommes religieux, n'ont le droit de dédaigner une telle leçon.

Mais le temps n'est plus où les catholiques français, l'épiscopat en tête, invoquaient la *liberté comme en Belgique.* Depuis 1852, ceux-là même qui, dans la presse religieuse, avaient le plus souvent répété ce cri, ont changé d'idéal. Ils ont retourné leurs dithyrambes à l'adresse de la France de 1812. Ils nous ont appris que la Belgique était dans une

situation *anomale, antisociale*, et, comme telle, incapable d'apprécier les vraies doctrines, sans doute parce qu'elle n'a pas dégénéré en autocratie, et parce que la liberté n'y est le monopole de personne.

Quelles que soient d'ailleurs les préférences politiques que tout catholique a le droit de nourrir, il est manifeste que l'Église est née pour coexister avec les formes de gouvernement les plus diverses, et qu'il lui faut apprendre à vivre et à s'entendre avec la monarchie la plus absolue, tout comme avec la liberté la plus démocratique.

Quant à nous, nous avons toujours vu dans l'exemple de la Belgique un encouragement admirable plutôt qu'un modèle rigoureusement exact à suivre. Nous n'avons jamais dit ni cru, pas plus sous la royauté parlementaire que sous la république, qu'on pût réaliser en France une liberté aussi complète qu'en Belgique. Nous n'avons jamais réclamé qu'une transaction équitable; et c'est pourquoi nous avons toujours été proscrits par ces logiciens intrépides, qui nous reprochaient naguère de reconnaître un droit quelconque à l'État, comme ils nous reprochent aujourd'hui de conserver un regret à la liberté.

Cette transaction, nous la croyons encore possible et nécessaire sur tous les points que le décret du 6 avril remet en lumière. Nous espérons donc que le gouvernement, averti par l'émotion que cette contestation a produite partout où l'on s'émeut encore de quelque chose, profitera de l'occasion et de l'expérience acquise pour régler définitivement toutes ces difficultés, au moyen d'une négociation avec le Saint-Siége, destinée à compléter l'œuvre salutaire du Concordat de 1801. Aucune question politique, aucun droit national ou dynastique n'est en jeu. Personne ne soupçonne aujourd'hui que l'*indépendance de la couronne*, comme disait Louis XIV,

soit en danger. Personne ne soupçonne la Papauté moderne de vouloir s'attribuer sur le temporel des États cette autorité directe ou indirecte, qu'elle n'a d'ailleurs exercée autrefois que sur les provocations des peuples et des princes armés les uns contre les autres. Il ne s'agit que de questions de discipline et aussi de conscience religieuse. Ces questions se produisent sur le terrain mixte où les pouvoirs spirituel et temporel ne peuvent éviter de se rencontrer, où leur entente est nécessaire, et où cette entente est parfaitement facile, parfaitement compatible avec la dignité et la liberté des deux pouvoirs, pourvu que l'un des deux n'ait pas la prétention de prononcer et de trancher tout seul.

C'est là ce que l'Église, depuis un temps immémorial, n'a jamais essayé de faire. Mais c'est précisément ce qu'a entrepris Napoléon Ier dans les Articles organiques glissés, par une sorte de coup d'État religieux, à la suite du Concordat conclu entre lui et Pie VII. Chacun sait aujourd'hui que, dans le mois qui a suivi la publication de ces articles organiques [1], ce pontife protesta contre cette addition, et qu'il a sans cesse renouvelé cette protestation [2]. Nul ne prétend qu'une protestation du pape suffit pour invalider, dans l'ordre civil, une loi de l'État. Mais ici la question est tout autre. Il s'agit de savoir si l'on a eu le droit de modifier gravement un traité synallagmatique par des additions demeurées inconnues de l'une des parties, jusqu'au jour de leur promulgation comme loi.

Nul ne prétend non plus que, dans un pays comme la France, l'État veuille ou puisse rester complétement désarmé contre les empiétements possibles de l'Église. Mais en même

[1] Dans la note du cardinal Consalvi à M. Cacault, du 22 mai 1801, puis dans le consistoire tenu le surlendemain.

[2] Voir, entre autres documents sur cette question, un travail intitulé : les *Articles organiques au point de vue du Concordat*, par M. le duc de Valmy, dans le *Correspondant* du 10 juillet 1845.

temps, il faut bien reconnaître que l'Église aussi a besoin d'être garantie et rassurée contre les empiétements de l'État, à coup sûr beaucoup plus fréquents et plus menaçants que les autres au temps où nous vivons[1]. Cette double garantie ne peut être obtenue que par des concessions émanées du libre consentement des deux puissances, stipulant chacune dans l'exercice de leur souveraineté réciproque, pour mettre un terme à des querelles et à des luttes sans cesse renaissantes. Le gouvernement qui aura la sagesse de tarir cette source de conflits rendra au pays et à l'Église un service dont ses contemporains et la postérité lui rendront grâce à jamais.

Le gouvernement actuel peut être encouragé dans cette voie par le souvenir d'un acte déjà ancien, mais qui a reçu la sanction de Napoléon III. Quand M. de Falloux accepta la mission d'aller représenter dans le conseil du prince-président les droits et les intérêts du catholicisme, il fut bien entendu, entre lui et ses collègues de la majorité, qu'aucune des dispositions de la loi organique incompatibles avec la liberté de l'Église ne serait désormais mise à exécution. Personne n'y songea, en effet; et les conciles provinciaux s'organisèrent dans toute la France, au mépris de l'art. 4 de la loi de germinal. Cependant, M. de Falloux étant tombé malade le lendemain de l'ouverture du concile provincial de Paris, son collègue, M. Lanjuinais, chargé de l'intérim du minis-

[1] « Nous ne demandons pas, » disait Mgr Affre, qu'il ne faut pas se lasser de citer sur ces matières, « nous ne demandons pas la réforme de *tous* les articles organiques. Le plus grand nombre sont utiles, parce qu'ils donnent force de loi à certaines règles canoniques qui ont besoin de cette protection. Nous ne blâmerions pas non plus les dispositions législatives qui auraient pour objet de prévenir ou de réprimer les empiétements probables du clergé sur la juridiction civile. Mais nous gémissons sur des dispositions qui exposent le pouvoir civil à empiéter lui-même sur la juridiction ecclésiastique; et nous désirons que le gouvernement comprenne que ces dispositions ne lui sont pas moins nuisibles qu'au clergé. » (*De l'usage et de l'abus*, etc., p. 294.

tère de l'instruction publique, crut devoir suivre une autre voie. Après avoir vainement essayé d'obtenir de Mgr Sibour une demande d'autorisation [1], il soumit au prince-président un décret par lequel cette autorisation, qu'on ne voulait ni solliciter ni recevoir, était accordée spontanément, et ce décret est précédé, dans le *Moniteur* du 17 septembre 1849, par un rapport où le ministre, après avoir énuméré les motifs de « l'entier assentiment » que donnait le gouvernement aux conciles qui n'ont rien que « de conforme à l'esprit libéral de notre constitution, » ajoute ces mots :

« Le temps n'est sans doute pas éloigné où le gouverne-
« ment pourra, dans cet esprit de vraie liberté qui est au
« fond de ses sentiments comme dans les principes de la
« constitution, soumettre à un examen sérieux l'ensemble de
« notre législation religieuse et *reviser en particulier les dis-*
« *positions de la loi organique du* 18 *germinal an X.* Au-
« jourd'hui il se borne à en assurer l'exécution. »

Si la promesse contenue dans le rapport de M. Lanjuinais pouvait se réaliser aujourd'hui, qui peut douter de l'esprit conciliant que la Papauté apporterait à une telle négociation?

[1] Voici en quels termes Mgr Sibour a lui-même rendu compte de cet incident :

« L'archevêque lui expliqua comment ces articles n'avaient à ses yeux au-
« cune valeur légale. Viciés dans leur origine par un défaut de compétence,
« ils avaient été abrogés, au moins implicitement, en tout ce qui touchait la
« liberté de l'Église, par les constitutions diverses qui les avaient suivis.
« C'était l'entreprise la plus audacieuse qui eût été faite contre les droits les
« plus sacrés ; on n'avait pu les maintenir jusqu'ici qu'en les violant sans
« cesse. Quant à demander l'autorisation pour la tenue d'un concile, ce serait
« reconnaître le droit qu'on a de l'empêcher ; ce serait valider, autant que
« possible, une loi radicalement nulle ; ce serait sanctionner des dispositions
« contre lesquelles l'Église a constamment protesté. Les convictions de l'ar-
« chevêque et sa résolution parurent également invincibles. » (Extrait de la préface des *Actes du Concile de Paris*, p. XVIII. — Adrien Leclerc, 1850.) — On voit que, en ce qui touche aux articles organiques, tout ce qui fait autorité dans l'Église s'exprime avec une énergique unanimité.

A quelle concession légitime s'est-elle jamais refusée, lorsqu'il s'est agi de la France?

A Rome comme à Paris, il n'est pas un catholique sensé qui ne soit prêt à répéter les paroles par lesquelles le fameux Pithou termine son code des Libertés de l'Église gallicane, dédié à Henri IV, et qui sont certainement ce que ce code renferme de plus applicable à notre époque : « Tous ceux qui jugent droictement des choses peuvent assez recognoistre de quelle importance a esté et est encore, autant et plus que jamais, la bonne et entière intelligence d'entre notre sainct père le Pape et le roy de France, lequel, pour très-justes causes et très-grands mérites, a emporté sur tous autres le titre de très-chrestien et premier fils et protecteur de l'Église. Et pour ce, doivent-ils en général et en particulier estre d'autant plus soigneux d'entretenir les liens de ceste concorde par les mesmes moyens qui l'ont faict durer jusque à cy, supportans plus tost les imperfections qui y pourroient estre que s'efforçant de roidir outre mesure les cordes d'un nœud si franc et volontaire; de peur que, par trop serrer et estraindre, elles ne se relaschent, ou (qui pis seroit, ce que Dieu ne veuille permettre) rompent tout à fait, au danger et dommage certain de toute la chrestienté, et particulièrement du Saint-Siége... »

IV

En voilà assez sur la déclaration d'abus. Nous vivons sous un gouvernement qui ne demande pas de conseil à ses sujets, et qui leur permet difficilement de discuter ses actes. D'ailleurs, quelque intéressé qu'il soit dans ce litige, il l'est moins que le clergé et les catholiques, et c'est à ceux-ci que nous avons, en terminant, quelques observations à présenter.

Nous ne sommes rien et ne prétendons à rien dans l'Église de France. Nous ne prétendons pas surtout parler en son nom ni lui imprimer une direction. Mais on ne nous contestera pas le droit, qui appartient à tout spectateur, de juger la direction que d'autres ont essayé de lui imprimer, les opinions qui ont été professées en son nom et les conséquences qui commencent à en découler.

Il ne suffit pas de constater que les sentiments qu'a excités le décret du 6 avril dans les rangs du clergé et des fidèles n'ont pu se manifester avec l'énergie et la liberté d'autrefois. Il faut bien, en outre, reconnaître que cet acte lui-même a été bien accueilli par la très-grande majorité du public, et qu'on rencontre en foule des amis et des serviteurs du gouvernement qui se félicitent de voir le pouvoir se dégager de tout soupçon de solidarité trop intime avec le clergé, et laisser à celui-ci le poids exclusif de son impopularité croissante.

Je ne pense pas que l'optimiste le plus acharné essaye de nier l'existence et le progrès de cette impopularité, pas plus que l'intensité de la réaction antireligieuse qui, depuis trois ou quatre ans, malgré tant d'efforts admirables et souvent consolants, s'est produite dans la jeunesse, dans toutes les classes intelligentes, et jusque dans les classes ouvrières.

Pour lever, à ce sujet, le dernier doute sur le chemin qui a été fait dans cette voie, il suffit de comparer les manifestations de l'opinion, à Paris et dans toute la France, après la mort de M. Affre, en 1848, et après celle de M. Sibour, en 1857. Quelle éloquence dans ce funeste contraste!

Il suffit encore de rappeler les attaques dont a été récemment l'objet cette Société de Saint-Vincent de Paul, qui avait échappé, pendant plus de vingt ans, à toutes les dénonciations des partis, et sur qui l'on appelle aujourd'hui la proscription, parce qu'elle a l'honneur d'être libre, parce qu'elle

ne doit ses accroissements salutaires qu'à la force expansive et spontanée du dévouement et de la charité.

Or, à quoi attribuer cette réaction antireligieuse, cette impopularité croissante du clergé qu'il est si impossible de nier et dont il est si essentiel de connaître les véritables causes?

Est-ce à la compression politique? Oui, en partie; parce que l'esprit de critique et d'opposition, à qui on a bien pu imposer silence sur la politique, mais qu'il est impossible de désarmer complétement, s'est tout naturellement reporté sur le domaine de la religion, où on lui a laissé la liberté de se produire sans réserve.

Mais cette raison seule ne suffit pas. Faut-il en chercher une autre dans l'adhésion si prompte et si complète que le clergé a donnée au pouvoir actuel? Si je le croyais, je le dirais sans détour; mais je ne le crois pas, ou du moins je ne le crois que sous une réserve essentielle.

Si le clergé n'avait fait qu'accepter et soutenir le gouvernement impérial comme l'a soutenu et accepté presque toute la France, peu de gens lui en feraient un crime.

Mais une portion du clergé a fait, ou du moins a laissé faire en son nom, ce que ni le gouvernement n'avait entrepris, ni le pays n'avait accepté, savoir : la réhabilitation théorique du despotisme. Et cela par les mêmes voix et les mêmes plumes qui avaient si longtemps et si solennellement professé la théorie de liberté et de la liberté pour tous!

Tandis que le fondateur du nouvel empire laissait au moins entrevoir la liberté, dans un lointain avenir, comme le couronnement de son œuvre, les organes officieux du clergé dans la presse ont soutenu que cette liberté était impossible et illégitime, que le mot même de *liberté* était sans usage dans un pays chrétien; qu'il ne faut ni peser ni discuter ses droits, mais les nier tous; que « chercher des garanties contre le pou-

« voir, c'est en politique ce qu'est en géométrie la quadrature « du cercle[1] », et ainsi de suite, tous les jours, depuis cinq ans!

Les mêmes hommes qui, toujours au nom du clergé, et stipulant pour lui, disaient en 1848 : « Que la République « donne la liberté à l'Église, *la seule liberté*, *la liberté de* « *tout le monde!* et l'Église la payera d'une gratitude éter- « nelle; » ces mêmes hommes disent aujourd'hui que, quand les catholiques réclament la liberté dans un pays protestant, ils ne la demandent que pour eux; et ils regrettent de n'être pas « *l'aigle pour balayer l'œuvre de la civilisation libérale*, corrompue jusqu'à la moelle[2]. »

Et ceux qui parlent ainsi ont été autorisés par les encouragements et les approbations qui leur ont été prodigués, à déclarer « qu'ils ont les raisons les plus fondées et les plus décisives de se croire dans la *véritable* voie où *doit* se tenir la presse catholique[3]. »

On a étalé ainsi, au nom du clergé et en abusant de son silence, la plus triste palinodie dont le dix-neuvième siècle ait donné le spectacle.

Certes, il n'y avait, en 1852, ni motif ni prétexte pour une opposition religieuse au pouvoir nouveau. Mais il n'y avait non plus ni motif ni prétexte pour déroger à la dignité, à l'indépendance qui caractérisaient depuis vingt ans l'attitude politique du clergé, qui se concilient si bien avec une adhésion honorable et loyale, et qui faisaient dire à Mgr Parisis, en 1847 : « Le moyen le plus efficace de déconsidérer aujourd'hui la reli- « gion dans l'esprit des peuples serait certainement de la mettre « politiquement en faveur[4]. » Il n'y avait surtout ni motif ni

[1] *Univers* du 28 janvier 1853 et du 5 janvier 1854.
[2] *Univers* du 6 avril 1857.
[3] *Univers* du 5 septembre 1854.
Cas de conscience, p. 77.

prétexte pour faire litière des principes, des institutions, des antécédents qu'on avait naguère invoqués ou applaudis; pour jeter l'anathème à toutes les libertés modernes; pour se constituer seuls approbateurs des mesures les plus excessives; pour s'acharner sur des adversaires bâillonnés d'avance par des avertissements officiels; pour épuiser les formules d'une adulation propre à n'exciter que la pitié, très-probablement de celui qui en a été l'objet, et très-certainement de ceux qui en ont été les témoins. Il n'y avait ni motif ni prétexte pour battre des mains avec un servile enthousiasme à la ruine des droits dont on avait usé soi-même avec une passion toute récente; pour associer à la défense de la religion la réhabilitation des thèses les plus impopulaires et des personnages les plus décriés de l'histoire; pour insulter la République abattue, après l'avoir acclamée à son avénement; pour oublier que c'est sous ses enseignes et grâce à ses libertés qu'on a pu rétablir Pie IX à Rome et affranchir l'enseignement catholique, et pour lui reprocher jusqu'à la part qu'elle avait assignée aux évêques dans ses solennités! Soyez tranquilles, si jamais elle revient, elle ne donnera plus ces prétextes-là à vos moqueries posthumes.

La fraction du clergé qui a permis à de tels faits de se produire sous son patronage et à son profit peut et doit se demander maintenant ce qu'elle a gagné et ce qu'elle a perdu depuis six ans.

Ce qu'elle a gagné? la réponse est bien courte et bien nette. Rien! rien, pas même la répression de ces outrages quotidiens contre toutes les vérités de la religion et contre toutes les institutions de l'Église, qui ont redoublé de virulence et d'intensité depuis la chute de la République. Tant il est vrai, comme on l'a démontré ailleurs, que ce n'est pas pour l'Église que la liberté de la presse politique offre les plus grands

dangers! d'autant plus que le régime de la discussion la plus illimitée, telle même qu'elle est pratiquée en Angleterre, ne comporte et n'entraîne nullement l'impunité de l'outrage envers la foi des citoyens, pas plus qu'envers leur personne ou leur considération, pas plus qu'envers les dépositaires de l'autorité temporelle.

Ce qu'elle a perdu? Le voici. Elle a perdu le droit et le moyen de se défendre avec les armes de la loi, du droit public, de l'opinion dont ses défenseurs et elle avaient su faire un usage si triomphant et si récent encore. Elle a perdu surtout la force qu'elle puisait dans la considération publique, dans celle même de ses adversaire. Il y a dix ans, dirons-nous au clergé, vous étiez publiquement insultés, beaucoup moins qu'aujourd'hui, mais beaucoup plus que ne le comporteraient une liberté bien réglée et un pouvoir bien géré. Le *National* rivalisait, en 1847, avec le *Constitutionnel*, en dénonciations et en invectives. Et cependant, en 1848, quand le *National* s'est trouvé le maître de la France, et dans le désarroi général des autorités et des lois, personne n'a rien pu et personne n'a rien tenté contre vous, tant vous étiez forts de votre fidélité au droit, à la liberté, à la justice commune.

Qui oserait, je ne dis pas affirmer, mais même supposer qu'il en sera de même lorsque la France rouvrira la carrière à la Révolution?

Aujourd'hui vous êtes non-seulement désarmés, mais vous êtes enchaînés d'avance par l'adhésion que vous avez donnée, ou laissé donner en votre nom, aux moyens qui seront employés contre vous. Vous avez perdu et sacrifié volontairement le terrain où vous avez vécu et où vous étiez invincibles. Vous avez applaudi à ceux qui ont déclaré que « le bras séculier des gendarmes était de beaucoup le meilleur

défenseur de la liberté de conscience[1]; » à ceux qui, dans un accès d'insolent égoïsme, répondaient aux doléances des parlementaires et des républicains : *Quant à nous, nous sommes suffisamment libres!* Vous avez applaudi à ceux qui ont publiquement professé que la liberté de parler et d'écrire devait être refusée à ceux qui ne se confessent point. Vous avez laissé dire, par une assimilation sacrilége, que la législation actuelle sur la presse était précisément celle de l'Église, l'avertissement et la suppression[2].

Vous savez maintenant ce que valent les libertés restreintes à ceux *qui se confessent*, et déclarées suffisantes par ceux qui comptaient en faire le privilége de leur outrecuidance. Quand vous serez avertis et quand vous serez supprimés, qui voulez-vous qui vous plaigne, qui vous défende ou même qui vous comprenne? Personne; car personne, en France, n'admettra la légitimité de cette théorie cynique, pratiquée et justifiée par vos oracles, et qui se réduit à dire : « Quand je suis le plus faible, je vous demande la liberté, parce que tel est votre principe; mais quand je suis le plus fort, je vous l'ôte, parce que tel est le mien. »

Soutenir un tel système, même quand on n'a pas d'antécédents, cela semble déjà passablement effronté. Mais le voir arboré par des mêmes hommes qui, il y a dix ans, professaient, applaudissaient et propageaient la doctrine contraire : voilà ce qui soulève le cœur!

Sans doute il est permis, il est même nécessaire de changer d'opinion et d'attitude, quand l'expérience vous a éclairé sur les dangers d'une ligne suivie de bonne foi. Mais, pour que ces variations et ces transformations soient légitimes et honorées, il faut qu'elles vous conduisent au secours d'une

[1] *Univers* du 20 février 1856.
[2] *Univers* du 22 décembre 1855.

cause honnête, menacée ou vaincue, et non qu'elles vous attellent au char des triomphateurs.

Avant de consommer cette apostasie, il aurait fallu au moins laisser s'éteindre dans la tombe la génération qui, pendant vingt années consécutives, vous a entendu prêcher sur tous les tons la doctrine contraire. Tant qu'elle vivra, elle ne saurait oublier toutes ces harangues, tous ces mandements, toute cette polémique dont l'écho retentit encore, et que résumait en ces termes M. l'abbé de Salinis, depuis évêque d'Amiens et archevêque d'Auch, dans sa profession de foi, comme candidat aux élections de la Gironde, le 5 avril 1848 :

« Les priviléges qui furent accordés à l'Église et dont « l'Église peut se passer, l'histoire dira qu'elle les achète « souvent bien cher au prix d'une dépendance qui entravait « plus ou moins sa divine action. Ce qu'on nous promet au- « jourd'hui vaut mieux.

« *La liberté dans le droit commun, c'est ce qui sied à « l'Église...*

« Liberté de conscience ! Ce cri de l'Église naissante est « devenu le cri de l'humanité. Cette liberté, l'Église ne la « réclame que dans les termes où elle est posée à l'heure qu'il « est, dans *la raison humaine,* et où elle sera formulée né- « cessairement dans vos lois ; c'est-à-dire une *liberté égale « pour tous : rien de particulier pour nous, rien d'excep- « tionnel contre nous*.....Le libre exercice de tous les cultes, « forme extérieure de la foi, expansion sociale de la pensée « religieuse, développement naturel, par conséquent, de la « liberté de conscience.....

« L'adhésion si prompte, si unanime que le nouvel ordre « de choses a rencontré dans le clergé, est expliquée par ce « que je viens de dire... Le peuple ne s'y est pas trompé. On « dirait que le *sens divin* de ce qu'il faisait lui a été révélé. Il

« a eu l'instinct de l'alliance naturelle du catholicisme et « de la liberté[1]. »

Que l'on compare ce langage avec les invectives qu'on lance aujourd'hui tous les matins contre toutes les libertés et spécialement contre la liberté de conscience, et l'on verra le chemin que nous avons fait entre avril 1848 et avril 1857 !

Nous nous permettons de croire que ce chemin ne nous a pas rapprochés du but, et qu'il faut d'autres moyens pour atteindre au triomphe de la vérité et à la paix sociale.

L'esprit du mal a aussi sa théorie, théorie exécrable qui consiste à vouloir l'asservissement de l'Église au milieu de l'émancipation universelle. Et cette doctrine, pour se réaliser, a surtout besoin de faire croire à la société moderne que tous les catholiques professent la haine de la liberté et sont complices de la doctrine qui prêche l'émancipation de l'Église au milieu de l'asservissement du monde.

S'il est une chimère insensée dans le monde moderne, c'est de rêver pour l'Église une liberté absolue et complète là où cette liberté n'existe pas, même avec les tempéraments nécessaires, pour la société laïque. Sans doute, il restera toujours et partout à l'Église son droit intrinsèque, son droit divin, le droit de la vérité suprême. Mais ce droit qu'elle tient de Dieu, et que l'homme ne peut lui ôter, il lui faut cependant le faire reconnaître par les hommes. C'est là le perpétuel problème de ses relations avec la société temporelle.

Or il n'y a pas dans l'histoire une époque où l'Église ait pu échapper à l'influence des événements et des institutions contemporaines. Elle n'a jamais été libre que dans une proportion plus ou moins exacte avec la liberté générale. Pendant tout le moyen âge, époque de liberté immense pour les corporations et pour les fortes individualités, l'Église, qui

[1] Bordeaux, imprimerie de Henry Pa, rue Sainte-Catherine, 139.

était la plus forte, la plus ancienne et la plus vitale des corporations, qui renfermait dans son sein les individualités les plus puissantes, a eu une liberté, sans cesse contestée, mais presque toujours triomphante. Pendant les quatre siècles de monarchie absorbante et absolue, elle aussi a subi le joug commun : partout son asservissement et la décadence de son influence ont été en raison directe des progrès du despotisme, et nulle part elle n'a été plus asservie et n'est devenue plus impopulaire que dans les pays exclusivement catholiques, en Espagne, en Portugal, en Italie, aux portes de Rome même. Ce n'est qu'à partir de 1789 que sa liberté s'est relevée comme la liberté générale; et partout où elle s'est émancipée, ce n'a été qu'à l'abri des idées et des institutions modernes, en Angleterre comme en Amérique, en Belgique comme en France, en Norwége comme en Allemagne[1].

Ces choses étaient élémentaires et incontestées autrefois parmi nous. Qu'on ouvre au hasard ce recueil, ou n'importe quel autre journal catholique antérieur à 1851; on n'y trouvera pas un seul témoignage qui les contredise, et on en trouvera mille pour les affirmer.

Je n'en veux plus citer qu'un seul pour me consoler et me fortifier moi-même à la fin de ma tâche : ce sont les paroles de l'évêque actuel d'Ajaccio, en 1844 : « Si la liberté ne doit pas triompher dans la lutte, j'estime qu'il vaut mieux succomber avec elle que de lui survivre. *Nous ne voulons être*

[1] On m'objectera peut-être le concordat autrichien. Je réponds d'abord que jamais ce concordat n'eût été possible sans l'exemple donné par la Belgique dès 1830 et par la France, et sans le renversement de la vieille monarchie autrichienne par l'ébranlement de 1848. J'ajoute, au risque d'imiter la fameuse prophétie du comte de Maistre sur la ville de Washington, que de deux choses l'une, ou la nouvelle monarchie autrichienne sortira de la voie de centralisation bureaucratique où elle semble entrer, ou bien le concordat tombera promptement à l'état de lettre morte, comme toutes les autres garanties promises à l'Église par les pouvoirs absolus.

libres qu'à la condition de l'être avec tout le monde, nous confiant à la Providence pour l'heure où il lui plaira de nous affranchir tous[1]. »

Sans doute un tel langage peut n'être pas de mise partout et toujours; mais encore ne faudrait-il pas l'effacer de toutes les mémoires, ni surtout lui infliger tous les jours un sanglant démenti.

Puisse-t-il au moins faire réfléchir quelques-uns sur l'urgente nécessité de ne pas s'enfoncer plus avant dans une voie où l'on ne rencontrera ni la prudence ni l'honneur!

[1] Lettre à M. le duc de Broglie, insérée dans l'*Univers* du 21 mai 1844, et lue à la tribune de la Chambre des pairs le même jour.

A la suite de cet article, le *Correspondant* reçut l'avertissement suivant :

« L'an mil huit cent cinquante-sept, le vingt-neuf avril, à six heures et demie de relevée.

« Nous, Charles-Gabriel Nusse, commissaire de police de la ville de Paris,

« Avons notifié à M. Douniol, gérant du journal le *Correspondant* et à M. de Montalembert, signataire d'un article intitulé : *De l'Appel comme d'abus*, contenu dans le numéro de ce journal du 25 avril 1857,

« Dans les bureaux dudit journal, situés rue de Tournon, n° 29, en parlant à M. Douniol,

« L'avertissement dont la teneur suit :

« Le Ministre secrétaire d'État de l'intérieur,

« Vu l'art. 32 du décret organique sur la presse, du 17 février 1852;

« Vu le premier avertissement donné au journal le *Correspondant* le 6 février 1857;

« Vu l'article publié par ce journal dans son numéro du 25 avril 1857, intitulé : *De l'Appel comme d'abus;*

« Considérant que cet article contient une excitation au mépris des lois et tend à semer la discorde entre l'État et l'Église;

« Sur la proposition du directeur général de la sûreté publique,

« Arrête :

« Art. 1er. Un avertissement est donné au *Correspondant* dans la personne de M. Charles Douniol, gérant, et de M. de Montalembert, signataire de l'article.

« Art. 2. Le Préfet de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

« Paris, le 29 avril 1857.

« *Signé :* BILLAULT. »

LE NOUVEAU MINISTÈRE

ET LA

DISSOLUTION DE LA CHAMBRE EN BELGIQUE

—

25 novembre 1857

Digitized by Google

LE NOUVEAU MINISTÈRE

ET LA

DISSOLUTION DE LA CHAMBRE EN BELGIQUE

(Extrait du *Correspondant* du 25 novembre 1857.)

L'article suivant fut publié dans le *Correspondant* à l'occasion des événements qui agitèrent la Belgique dans le cours de l'année 1857. Le prétexte de ces agitations avait été la présentation, par le ministère catholique, qui avait à sa tête M. le comte Vilain XIV et M. de Decker, d'un projet de loi destiné à régler la liberté de la charité et à faire cesser l'interprétation que l'administration précédente avait donnée en cette matière aux lois de vendémiaire an V. La gauche avait combattu cette loi avec une grande violence. Le 27 mai 1857, à la suite du vote de la Chambre des représentants qui admettait le principe de la loi, une émeute éclata à Bruxelles, le nonce du pape fut insulté à la sortie du palais législatif, la populace se porta aux bureaux des principaux journaux catholiques, au domicile de plusieurs membres de la majorité et aux portes des divers couvents. Les vitres furent brisées à coups de pierres et des cris injurieux furent proférés.

Ces manifestations durèrent trois jours.

Le 30 mai, le roi prorogea les Chambres et ajourna la discussion de la loi.

Les élections communales, qui eurent lieu le 27 octobre sous

l'influence de ces événements, ayant été généralement hostiles au ministère, les ministres donnèrent leur démission et firent place à un cabinet formé par M. Rogier et composé des membres de la gauche.

Nul ne s'étonnera de l'intérêt profond et passionné que nous inspire tout ce qui touche la Belgique; nul n'y verra une sollicitude exagérée pour une cause étrangère. Ce qui est en jeu dans ce pays, ce sont nos plus pures affections, nos croyances les plus enracinées, nos meilleures espérances. Il y va tout simplement de la religion, de la liberté et de leur alliance, c'est-à-dire de la cause que nous servons depuis bientôt trente ans, avec une infatigable constance et à travers les fortunes les plus diverses.

Les jours se suivent et ne se ressemblent pas. Il y a un an à peine, la Belgique célébrait avec un enthousiasme unanime le jubilé de son émancipation nationale, de sa liberté constitutionnelle, de sa royauté populaire, de sa prospérité croissante[1]. C'était une fête comme le monde moderne n'en avait jamais vu. Le silence affecté des uns, les persiflages dédaigneux des autres, n'en firent que mieux ressortir la valeur et l'effet. Tout y portait l'empreinte du patriotisme, de l'union des partis, de la fidélité aux grands souvenirs de la révolution de septembre 1830 et du congrès national. C'était une sorte d'oasis au sein du triste spectacle que donne l'Europe contemporaine aux fidèles amis du droit et de la liberté. Nous en avons sans doute trop joui! Cette pure et resplendissante lumière s'est promptement voilée. Gardons-nous toutefois de

[1] Voir l'article intitulé : *Fêtes de Bruxelles* dans le *Correspondant* du 25 septembre 1856, tome XXXVIII, p. 1069.

l'oublier ou d'en douter. La vérité et la justice n'en demeurent pas moins éternellement adorables, éternellement désirées derrière les nuages dont les recouvrent sans cesse les passions humaines. Toute prospérité est courte; mais l'adversité aussi n'est pas perpétuelle. Le lendemain de la victoire est presque toujours un jour de mécompte; mais la défaite a aussi son lendemain et sa revanche. On n'est jamais aussi vainqueur ni aussi vaincu qu'on se l'imagine. Ne se laisser ni enivrer par le succès ni abattre par les revers, c'est le lieu commun de la sagesse la plus élémentaire; mais c'est une leçon qu'il nous faut sans cesse recommencer à apprendre; c'est celle qu'il faut surtout tirer des événements récents de la Belgique.

Que s'est-il donc passé? Comment la guerre a-t-elle recommencé, et avec un succès si facile et si rapide pour le faux et pour le mal?

Essayons de nous en rendre compte. Depuis quelques années la marche naturelle de l'opinion, manifestée par des élections régulières aux époques fixées par la constitution, sans secousse et sans agitation quelconque, avait déplacé la majorité législative, longtemps acquise aux adversaires déclarés des catholiques. La grande solennité du 12 juillet 1856 avait été célébrée sous les auspices d'un ministère aussi conciliant et aussi modéré que possible, mais que l'on a qualifié, en Belgique, de *clérical,* par cela seul qu'il n'a proposé aucune mesure hostile au clergé. En outre, au moment le plus solennel de ces fêtes et devant la foule assemblée, il y eut, entre le roi protestant et le clergé catholique, une rencontre, un élan réciproque de l'un vers l'autre, comme pour sceller l'union contractée et maintenue depuis vingt-cinq ans par le respect scrupuleux de la liberté commune. Ce grand et rare spectacle était fait pour toucher tous les cœurs : il n'en a pas

moins déconcerté et profondément irrité les *anticléricaux*. Depuis ce moment leur hostilité est devenue plus active et plus acharnée. Un moment encore on a pu se faire illusion, le jour des obsèques nationales, célébrées, sur la proposition de M. Charles Rogier, en l'honneur du comte Félix de Mérode, de ce chrétien intrépide qui avait tant contribué à créer la liberté belge, et qui, plein de ménagement pour les personnes, haïssait si cordialement et dénonçait si ouvertement tous les genres de fraude et de violence. Mais la lutte, à peine suspendue ce jour-là, reprit le lendemain de plus belle et vient d'aboutir à la retraite du ministère et à la dissolution de la majorité.

On le sait, il existe en Belgique un parti puissant qui se qualifie de *libéral*, et qui ne justifie ce nom qu'en s'efforçant de refuser à ceux qui ne pensent pas comme lui les libertés auxquelles ils tiennent le plus. Ses chefs ont renié ou n'ont jamais accepté les principes qui ont présidé à l'union des catholiques et des libéraux sous la domination hollandaise, et qui ont enfanté l'indépendance nationale et la constitution belge. Parfaitement d'accord sur ce point avec certains publicistes religieux très-écoutés aujourd'hui, ils n'entendent pas concéder à autrui les droits qu'ils réclament pour eux-mêmes. La liberté leur convient, parce qu'ils croient avoir seuls raison; elle n'est pas faite pour ceux qui se trompent ou qui veulent tromper. Selon eux, le clergé et les catholiques sont dans ce dernier cas : il faut donc faire un choix parmi les libertés garanties par la constitution de 1831; il faut maintenir sans frein la liberté de la presse qui sert surtout aux libéraux; il faut restreindre (en attendant qu'on puisse la supprimer) la liberté de l'enseignement qui ne sert qu'aux cléricaux; il faut user de la liberté d'association pour assurer le droit de la franc-maçonnerie et des autres sociétés secrètes;

mais il faut l'empêcher de devenir, entre les mains des catholiques, une ressource pour le développement de la charité, de la prière et de toutes les vertus qui constituent le frein moral dont une nation libre et démocratique a le plus impérieux besoin. Je serais désolé d'imputer aux libéraux belges des doctrines ou des intentions qui ne sont pas les leurs; mais j'affaiblis ici, bien loin d'exagérer, les déclarations formelles de leurs orateurs et de leurs journaux. Ils sont logiquement conduits, précisément comme les catholiques absolutistes, à regarder comme illégitime la possession, par leurs adversaires, des droits qu'ils réclament pour eux-mêmes; et, quand l'exercice le plus modéré et le plus régulier de ces droits produit, ou simplement annonce, la prépondérance temporaire et légale de ce qui n'est pas à leur gré, ils en appellent à la force; et c'est la force, sous la forme répugnante de l'émeute, qui vient, pour la première fois, d'avoir raison du droit et de la liberté en Belgique.

Là est le vrai mal dont il ne faut ni altérer ni atténuer la portée. Il n'est pas dans la perte du pouvoir par les catholiques; le pouvoir leur a déjà souvent et longtemps échappé sans qu'ils en aient eu à souffrir sérieusement. Il est dans l'intervention de la force sur le terrain de la discussion, et dans son triomphe sur le droit. D'un autre côté ne forçons rien; qualifions le mal et ne l'exagérons pas. On entend dire partout que le gouvernement représentatif a reçu un coup mortel en Belgique. Mais qui sont ceux qui tiennent ce langage? Ne sont-ce pas précisément les gens qui ont contribué ou applaudi à la chute des institutions libérales dans leur propre pays? Je crois peu à la sincérité de leur sollicitude. Je les crois plutôt disposés à se chercher des complices ou des excuses qu'à prêter un appui sérieux à la constitution sur laquelle ils entonnent déjà un chant funéraire. J'engage beau-

coup les catholiques belges à n'être ni les dupes ni les échos d'une sympathie aussi suspecte.

Ne permettons jamais à l'indignation de nous aveugler ni surtout de dégénérer en découragement puéril. Ce premier succès de l'esprit révolutionnaire n'entraîne pas, comme on se plaît à le dire, la victoire définitive et irréparable de la révolution. Heureusement pour ce bas monde, la logique des événements ne se conforme pas aux syllogismes des logiciens de profession. Il est bien permis de compter sur les heureuses inconséquences que peuvent faire naître d'abord la sagesse longtemps renommée d'un roi qui doit tenir à ce que sa popularité reste entière dans le cœur de tous ses sujets, puis l'intérêt bien entendu du parti libéral lui-même, mais par-dessus tout l'activité résolue et l'attitude énergique du parti catholique. Tout n'est pas perdu parce que la perversité a exploité la faiblesse. Rien n'est perdu, au contraire, tant que les honnêtes gens ne désespèrent pas d'eux-mêmes et de leur droit, tant qu'ils ne se laissent pas aller à une misérable débandade, parce que tout ne tourne pas à leur gré, parce que Dieu ne leur donne pas chaque matin le spectacle de la vérité partout reconnue et de la justice partout triomphante. Examinons donc la situation sans illusion et surtout sans abattement.

Un mot, en passant, sur l'occasion de la crise. Il s'agit, comme on sait, de la liberté de la charité, c'est-à-dire de la faculté pour les particuliers de créer des fondations charitables. Cette faculté s'exerçait sans contestation et conformément aux règles suffisamment restrictives qu'établit la législation spéciale du Consulat et de l'Empire encore en vigueur chez les Belges comme chez nous. En 1847, il plut aux hommes qui viennent de redevenir ministres, et qui l'étaient alors, d'introduire dans l'application de ces lois une interpré-

tation tout à fait arbitraire que la cour de cassation, par un arrêt du 14 mars 1857, a déclarée telle, et qui avait pour but de créer le monopole de la bienfaisance officielle et de confisquer au profit de ce monopole les legs des mourants. M. Guizot, dans un travail qui doit lui mériter à jamais la reconnaissance des amis de la justice et de la vérité, a admirablement démontré l'atteinte portée par ce système à la liberté des âmes et au respect de la propriété[1]. Le parti catholique, rentré au ministère en 1855, a cru nécessaire de porter remède à cette innovation. Un projet de loi a été présenté : il avait l'inconvénient d'être trop long, trop obscur et trop compliqué pour ne pas se prêter facilement aux interprétations calomnieuses de ses adversaires; il a été en outre discuté avec une lenteur bien calculée pour servir les projets des agitateurs. Mais, après la double démonstration de M. Guizot et de M. de Melun[2], on peut hardiment affirmer qu'il ne justifiait aucune des objections soulevées contre lui. On pourrait à plus juste titre lui reprocher de ne pas faire assez pour la liberté de la charité. Il la soumettait en effet à des restrictions que ne connaissent ni la Prusse, ni la Hollande, ni surtout l'Angleterre. Il créait si peu la mainmorte, comme on l'a répété avec une opiniâtre perfidie, qu'il prescrivait la vente de tous les immeubles qui seraient l'objet de libéralités charitables. Il n'admettait aucune fondation sans l'autorisation directe et spéciale du pouvoir exécutif; de sorte que, si cette loi avait été votée, il eût suffi de l'avénement au pouvoir des ministres actuels pour en rendre l'action complétement inefficace. Seulement il n'interdisait pas aux ministres qui en auraient envie le droit d'autoriser, comme cela se pratique

[1] *Revue des Deux Mondes* du 1er août 1857.
[2] *Correspondant*, du 25 juin 1857.

journellement en France, des fondations faites en dehors des bureaux officiels de bienfaisance. C'est contre cela, et cela seulement, qu'il a été possible, à force de mensonges et de déclamations, de créer l'émeute du mois de mai dernier et de soulever l'opinion d'une grande portion de la Belgique.

Je le déclare sans détour, avec la petite autorité que peut me donner ma qualité de vieil avocat de l'Église, d'admirateur et d'historien laborieux des ordres monastiques : je ne concevrais pas de plus grand malheur pour la Religion, dans l'état actuel de la foi et des mœurs, qu'une législation qui permettrait à l'Église d'accumuler sans restriction ces énormes richesses qui ont engendré tant d'abus et tant de scandales, et dont le poids a fait partout crouler ses institutions les plus précieuses et ses droits les plus sacrés. Partout où elle s'est relevée, elle ne l'a pu que parce qu'elle a été délivrée de cet or changé en plomb. Mais était-ce bien là le danger que l'on courait par une loi qui, il ne faut pas se lasser de le répéter, assimilait en Belgique le régime des fondations charitables à ce qu'il est en France, et le laissait bien moins libre qu'il ne l'est devenu en Angleterre? Non, certes; et si le mépris le plus flagrant de la vérité n'avait réussi à déplacer la question et à passionner les masses, les esprits les plus soupçonneux n'auraient jamais trouvé un sujet moins digne de leur sollicitude. Car enfin le droit testamentaire est le même en Belgique qu'en France, et, comme en France, les mœurs y limitent encore plus impérieusement que les lois la liberté de tester. Il n'y avait donc rien à craindre pour les successions directes; tout au plus pouvait-on risquer de diminuer, *avec le consentement et sous la surveillance des pouvoirs publics*, la part des collatéraux, de ces collatéraux dont nos réformateurs modernes parlent tout

haut de supprimer purement et simplement le droit successoral. C'est par cette seule appréhension qu'on est parvenu à exciter les inquiétudes et à enflammer les passions populaires. C'est à la convoitise la moins justifiée et la moins avouable qu'on en a appelé pour l'armer en guerre contre la charité, contre l'intérêt des masses souffrantes, contre toutes les misères à soulager, contre tous les dévouements du présent et de l'avenir. Sans doute il faut tenir grand compte, dans tout essai de législation charitable, du danger que l'on court à froisser l'égoïsme, le penchant naturel de l'homme à la cupidité; mais évoquer de sang-froid ce penchant corrupteur, l'exagérer à plaisir, pour lui céder sans résistance, c'est un attentat contre la morale et contre la société.

S'il est quelquefois sage, utile, nécessaire de céder à l'agitation des esprits, à ces accès de fièvre populaire dont parlait le roi dans sa lettre du 13 juin, l'intervention de la rue dans les affaires publiques n'en est pas moins un danger extrême, dont la responsabilité retombe tout entière sur ceux qui ont excité, qui ont envenimé cette fièvre. Or personne ne pourra nier que le langage employé par les orateurs et les journalistes soi-disant libéraux, pour dénoncer au pays un péril chimérique, n'ait été la cause unique de l'excitation des masses.

Tel est le fond des choses dans les événements que nous déplorons. L'exploitation préméditée d'une ignoble convoitise a donné naissance à la plus ignoble des émeutes, et devant elle ont disparu peu à peu l'indépendance et la dignité de tous les grands pouvoirs de l'État. Il est permis de croire que cette émeute n'offrait aucun danger réel, et que des dispositions bien prises à Bruxelles, comme celles qui ont si bien réussi au général Capiaumont à Gand, auraient fait disparaître

toute agitation dans la rue. C'était là le premier devoir du pouvoir exécutif; c'était aussi et surtout le premier intérêt du parti libéral, en supposant, ce dont il faut désormais douter, que ce parti ait plus à cœur que tout autre la sincérité du gouvernement représentatif. A la première apparition de l'émeute, et d'une émeute qui prenait pour cris de ralliement les arguments de la gauche, cette gauche aurait dû devancer le ministère et insister pour la clôture immédiate de la discussion et le vote final du projet de loi, sauf à revenir sur ce vote par les innombrables moyens que lui offrait le régime parlementaire. Toute émeute est un commencement d'insurrection : or le gouvernement parlementaire a précisément pour objet de satisfaire sans violence à tous les griefs, à toutes les plaintes qui peuvent amener les insurrections : cela étant, s'il ne rend pas les insurrections aussi impuissantes qu'elles sont illégitimes, il perd sa raison d'être. On peut concevoir l'insurrection sous un gouvernement despotique, quand il n'y a aucun autre remède à des maux insupportables. Mais, dans un gouvernement libre, et libre comme l'est la Belgique, avec une presse sans aucune restriction, deux tribunes législatives, des assemblées provinciales et communales électives et publiques, l'émeute, et surtout l'émeute motivée par la seule appréhension d'un danger éventuel, est un crime sans excuse, qui appelle de la part de toutes les opinions la répression la plus prompte et la plus énergique. Toute intervention de l'émeute, dans les délibérations parlementaires, aboutit forcément à ce que l'on a très-bien nommé le gouvernement représentatif *à l'espagnole*, c'est-à-dire à une détestable comédie, moins triste peut-être et moins corruptrice que le despotisme, mais plus dérisoire, plus hypocrite, et partant plus impopulaire. Quand les assemblées en sont là, et même avant,

bien avant qu'elles soient tombées si bas, on sait ce qui arrive.

Pour bien juger la responsabilité de ceux qui ont fomenté ces désordres et qui en ont profité, que l'on veuille bien supposer les rôles renversés et mettre un moment la droite à la place de la gauche. Supposons les libéraux au ministère et en possession d'une majorité considérable dans les deux chambres; supposons que les catholiques, pour empêcher le vote d'une mesure qui leur eût été désagréable, par exemple, d'un impôt portant exclusivement sur les campagnes, eussent profité de l'ascendant qu'on attribue au clergé sur les populations rurales pour soulever les paysans; puis, encouragés par un premier acte d'inexcusable faiblesse, qu'ils eussent fait prévaloir leur sentiment dans toutes les élections municipales des communes rurales; ensuite que, pour remplacer un ministère effrayé et démissionnaire, ils eussent obtenu de la royauté de prendre, sans consulter même un seul organe de la majorité légale et incontestable des deux chambres, un ministère choisi dans les rangs les plus extrêmes de la minorité, avec la condition expresse de procéder à la dissolution immédiate du parlement. Supposons, en un mot, les catholiques auteurs de tout ce que viennent de faire les libéraux : quelle indignation unanime, quelles clameurs formidables on eût entendues d'un bout de l'Europe à l'autre! et dans la bouche de ceux-là même qui applaudissent aujourd'hui à ces mêmes actes, à ces mêmes excès, parce que ce sont leurs amis qui les ont commis!

C'est l'honneur des catholiques belges d'avoir été les victimes, et non les auteurs d'une conduite pareille. Devant l'histoire, comme devant tous les amis sincères et impartiaux du gouvernement représentatif, leur attitude politique a été irréprochable.

Irai-je jusqu'à dire que parmi eux personne n'a ni commis ni laissé commettre aucune faute? Non. En dehors du parlement, en dehors de l'action directe des hommes politiques du parti, des imprudences ont été commises. La plus grave a été de ne pas désavouer une presse insensée, qui s'est plu à compromettre tous les antécédents des catholiques belges, à renier leurs anciennes doctrines, à désavouer tous les principes de liberté. Elle a poussé l'aveuglement jusqu'à se faire l'écho servile de cette portion de la presse française qui s'est donné pour mission de prêcher tous les jours la théorie et le panégyrique du despotisme, et qui trouve ingénieux et opportun, en présence de la crise belge, de vanter les bienfaits du *grand roi* Philippe II, et de prétendre que le maintien de la foi des Belges est dû aux exécrables cruautés du duc d'Albe.

« Prenez garde, » disait-on avec raison aux catholiques belges, en parlant de ces enfants perdus de leur journalisme, « on finira par vous confondre avec eux ; on vous attribuera leurs excès et leurs emportements ; on enveloppera dans le même discrédit le centre droit et l'extrême droite, parce que le centre droit aura trop ménagé l'extrême droite[1]. » Et la faute a été d'autant plus inexcusable qu'elle empruntait toutes les apparences de la mauvaise foi. Les écrivains français que les journalistes belges ont pris pour oracles ont au moins le mérite d'être conséquents : ils réprouvent sans distinction toutes les libertés modernes. Mais que penser de la prudence et de la bonne foi de ceux qui, le lendemain du jour où ils ont arboré les doctrines et les passions d'une école dont les organes ont déclaré la constitution belge une œuvre *anomale* et *antisociale*, s'en viennent réclamer toutes les

[1] M. Saint-Marc Girardin.

garanties de cette constitution et la sincère application de tous les principes qu'elle consacre?

On ne saurait douter que les palinodies et les extravagances de ces publicistes catholiques n'aient fourni au parti anticlérical les armes les plus commodes pour évoquer aux yeux des esprits prévenus et des masses ignorantes ce vieux fantôme de l'esprit rétrograde qui, selon la parole si juste de M. Guizot, attaque sans pouvoir triompher, menace sans oser frapper, et injurie sans savoir réformer.

Mais, il ne faut pas l'oublier, ces imprudences et ces inconséquences sont complétement étrangères à la conduite parlementaire du parti catholique. Au sein du parlement, la conduite des catholiques ne saurait soulever l'ombre même d'une récrimination : tous leurs actes, toutes leurs paroles, ont démenti les vaines et folles théories qu'on soutenait derrière eux et au-dessous d'eux. Tous les partis, comme l'a dit M. Guizot, ont leur *mauvaise queue* : ils n'en deviennent responsables que lorsqu'ils lui permettent de prendre la tête. C'est précisément ce qu'a fait le parti qui usurpe le nom de libéral. A toutes ses récriminations comme à tous ses chants de triomphe les catholiques ont le droit de répondre : Nous avons été vaincus, parce que nous n'avons pas voulu vous imiter. Nous avons été vaincus, mais nous n'avons rien fait pour mériter notre défaite. Nous sommes restés fidèles aux lois de l'honneur et de la probité, en même temps qu'à toutes les conditions du gouvernement constitutionnel. Majorité, nous n'avons commis aucun abus de pouvoir. Minorité, nous n'avons méconnu aucune des obligations morales et légales de notre position. Ce n'est pas nous qui avons falsifié l'esprit des institutions libérales, ni forcé tous les ressorts du mécanisme parlementaire. On ne nous a jamais vus fatiguer le pays par des dissolutions intempestives chaque fois que, après

nous être emparés du ministère, nous avons rencontré la plus légère résistance dans les corps électifs. Investis du pouvoir, nous n'avons jamais pratiqué, comme vous, *le système destitutionnel*. Nous n'avons déplacé ni au dedans ni au dehors aucun agent honorable, brisé aucune existence, proscrit aucune opinion, imposé aucun programme exclusif et intolérant aux citoyens qui aspirent à servir le pays. Hors du pouvoir, nous n'avons jamais dit, comme vous, que nos adversaires seraient *vaincus constitutionnellement ou abattus révolutionnairement*[1]. On ne nous a jamais vus, pour mieux appliquer cette alternative sacrilége, faire du mensonge notre arme quotidienne, mettre tout en œuvre pour enflammer et égarer l'imagination populaire, puis, quand elle commençait à bouillonner, méconnaître jusqu'aux premiers devoirs de l'autorité militaire. Ce n'est pas dans nos rangs que l'on pourra trouver ces hommes d'État qui ont connu, eux aussi, et pratiqué autrefois avec courage le devoir de lutter contre l'impopularité, mais qui, depuis, désespérant de vaincre par les seules armes de la discussion, ont provoqué par les violences de leur langage l'intervention de l'émeute, et, quand elle a paru, loin de la désavouer, n'ont pas dédaigné d'en profiter et d'en hériter.

Tout cela a été fait non pas par nous, mais contre nous, par des hommes incapables d'accepter et de pratiquer les conditions d'une lutte loyale, incapables de supporter le jeu régulier des institutions quand ils ne gagnent pas à tous les coups, incrédules et infidèles au principe qu'ils professent, dépourvus de toute confiance dans la bonté de leur cause comme dans l'efficacité du droit et de la raison, dépourvus de tout respect pour la liberté d'autrui, ne croyant au fond qu'à la force, prêts à la saluer sous n'importe quelle forme,

[1] Paroles mille fois citées du *Journal de Liége*, organe reconnu des chefs du nouveau ministère.

pourvu qu'elle daigne leur réserver une part dans les dépouilles de ses honteuses victoires.

Voilà ce que les catholiques belges ont le droit de répondre ; et nous avons celui de leur dire à notre tour : Votre sort est mille fois préférable à celui de vos adversaires. Vous avez succombé partiellement et temporairement, cela est vrai ; mais vous n'avez sacrifié aucun des principes, trahi aucun des intérêts dont vous aviez l'honneur d'être les représentants. Vous avez été désertés par ceux qui exerçaient le pouvoir en votre nom, mais vous n'avez ni ébranlé le pouvoir ni compromis la liberté. Vous n'avez rien à regretter, rien à vous reprocher. Vous ne vous êtes pas trompés en restant inébranlablement fidèles au droit et à la modération. Vous avez bien fait de croire à la justice et à la raison, et de les invoquer sans relâche contre le mensonge et contre la force. Vous avez bien fait, par des moyens strictement constitutionnels, de vouloir étendre la liberté du bien, de vouloir réprimer l'intolérance et la confiscation en matière de charité. Vous avez bien fait ; et, si c'était à refaire, il faudrait recommencer, mais, autant que possible, avec des chefs moins faciles à intimider. Cela dit, quand on a la certitude de n'avoir ni attiré ni mérité sa défaite, on doit rester fier et fort comme après la plus brillante victoire. Le vrai désastre serait de vous abandonner vous-mêmes et de tirer de cet échec les conséquences outrées et fausses que vos ennemis seuls auraient intérêt à vous suggérer. En thèse générale, l'une des premières conditions de la vie publique, c'est de savoir être vaincu, sauf à profiter de la défaite pour s'aguerrir et se discipliner, ce qui est ordinairement plus facile dans la mauvaise fortune que dans la bonne. En particulier, rien n'est plus simple et plus facile quand on a l'honneur de vivre dans un pays libre.

Que faire donc? tout simplement ce qu'on a fait jusqu'ici,

continuer la lutte et se confier en son bon droit; redemander aux électeurs les suffrages qu'on a si noblement justifiés; et si, comme il est à craindre, eux aussi cèdent, comme la couronne, à l'entraînement du moment ou se laissent détourner du scrutin par les difficultés de la saison[1], attendre avec sécurité le jour où le temps vous donnera raison. Ce n'est pas là l'avis de tous. J'ai été stupéfait de voir un journal qui passe pour être l'organe d'une partie de l'ancienne majorité déclarer qu'il fallait déserter l'arène électorale et rester simples spectateurs des actes du libéralisme vainqueur. Je ne concevrais pas de tactique plus indigne et plus insensée.

De toutes les fautes, la plus inexcusable ce serait l'abstention. A part certaines circonstances spéciales que l'on peut se figurer, mais qui n'ont rien d'analogue à ce qui se passe en Belgique, l'abstention est toujours la pire des politiques. Pour les partis, s'abstenir, c'est abdiquer; pour les individus c'est se condamner spontanément à l'oubli et à la stérilité. Notre monde moderne est infiniment trop démocratique pour s'informer de ce que font et de ce que pensent les gens, quelque considérables qu'ils soient, qui s'écartent de son mouve-

[1] Il faut savoir que, par une anomalie fâcheuse de la loi électorale belge, les élections ont lieu au chef-lieu d'arrondissement. Rien de plus commode pour l'électeur des villes, qui vote sans se déranger, comme le lui dit son journal du matin. Rien de plus injuste pour l'électeur rural qui, le plus souvent, ne lit pas de journal, et qui est obligé de faire quelquefois jusqu'à *vingt lieues* pour aller et revenir de son domicile au chef-lieu. On comprend combien le choix de la saison contribue à faciliter ou empêcher l'exercice du droit électoral pour les paysans, et pourquoi les soi-disant *libéraux* ont tant tenu à ce que la dissolution eût lieu en hiver. On y reconnaît la même équité, la même touchante sollicitude qui portait les auteurs de la révolution de 1848 à proscrire le vote à la commune au moment où ils décrétaient le suffrage universel. Ajoutons qu'en Belgique le droit électoral est limité aux citoyens qui payent 20 florins de contributions (42 francs).

ment quotidien : il profite de leur absence pour leur délivrer un congé définitif, et n'y pense plus. Même en Angleterre, où les partis et leurs chefs ont des racines bien autrement profondes que sur le continent, l'abstention n'a jamais réussi à ceux qui l'ont essayée. Pendant les grandes luttes du parlement sur la guerre contre la Révolution française, Fox, qui avait été si populaire et si influent, se voyant abandonné par l'opinion et la majorité, se retira du parlement avec ses amis. Il parut ridicule et ne fit pas d'autre impression. Il sut d'ailleurs promptement réparer son erreur, et revint tranquillement deux ans après reprendre sa place. L'abstention est d'ailleurs un aveu formel d'impuissance : ce n'est pas seulement proclamer le triomphe de ses ennemis, c'est le consolider et le transformer de provisoire en perpétuel. L'abstention ne devient légitime que dans un seul cas, c'est lorsqu'on désespère des institutions de son pays. Je ne fais pas aux catholiques belges l'injure de les croire tombés à ce point : ce serait les prendre pour les plus aveugles et les plus ingrats des hommes. Ils doivent à leur Constitution une liberté plus grande pour leur religion que celle dont elle jouit dans aucun autre pays de l'Europe; ils lui doivent de plus une sécurité et une prospérité plus longue que celle de tous les autres États du continent; ils lui ont même dû d'exercer à plusieurs reprises le pouvoir. Renier tous ces biens, en perdre la douce et glorieuse mémoire, parce qu'on a subi un échec imprévu et immérité, ce serait se classer soi-même parmi les races à jamais indignes et incapables d'exercer la vie publique.

Je sais bien que, à côté des esprits faibles et inquiets qu'un rien abat et qui sont si nombreux dans toutes les opinions honnêtes, les catholiques comptent dans leurs rangs des détracteurs jurés de toute liberté politique; je sais que ceux-ci

ne manquent pas de tourner les événements de la Belgique au profit de leur thèse, et d'en conclure qu'il faut renier une fois de plus les gouvernements parlementaires et se réfugier dans les bras du pouvoir absolu. Mais, je le demande à tout esprit impartial et que la contagion de la peur et de la servilité n'a point irrémédiablement infecté : en quoi les droits de la religion et de la morale chrétienne peuvent-ils être mieux garantis sous un monarque absolu que sous un gouvernement parlementaire? En quoi la volonté d'un seul homme peut-elle offrir plus de sécurité à la vie de l'âme et de la conscience que le concours ou même la lutte des volontés de tous? Je tiens les rois du dix-neuvième siècle pour beaucoup plus honnêtes gens que la plupart de leurs prédécesseurs, et, en promenant ma pensée sur tous les trônes où siégent aujourd'hui les descendants de ceux qui les occupaient il y a un siècle, de Londres à Constantinople, je n'en vois guère où le souverain de 1857 ne vaille pas mieux que le souverain de 1757. Et cependant il n'y pas un de ces princes auquel je puisse accorder assez de génie ou de force pour le croire capable de faire régner la vertu et la vérité par la contrainte, là où les peuples n'en veulent pas par la persuasion et la liberté. Prenons pour exemple le Piémont et la Belgique, qui servent de thème habituel aux doléances des absolutistes catholiques. Quel homme de sens peut supposer que, si le roi Léopold ou le roi Victor-Emmanuel étaient investis demain de l'autocratie, il en résulterait une garantie de plus pour la liberté de l'Église ou le salut des âmes? C'est précisément le contraire qui aurait lieu : si le système personnifié par M. Frère Orban ou par M. Ratazzi triomphait dans les conseils d'un monarque absolu, à l'instant tous ses adversaires seraient bâillonnés, toute résistance serait impossible, et, au lieu de pouvoir éclairer et diriger les fidèles dans les luttes électo-

rales comme viennent de le faire les évêques du royaume de Sardaigne ; au lieu de pouvoir expliquer, qualifier et réfuter les injustices et les mensonges des ennemis de l'Église, comme le font à l'envi toutes les voix catholiques de la Belgique, il faudrait ronger en silence son frein, n'ouvrir la bouche que pour complimenter ses oppresseurs, et n'attendre son salut que de quelque révolution éventuelle, c'est-à-dire d'un remède ordinairement pire que le mal.

Malgré tant de leçons et tant de mécomptes, le nombre est encore grand de ces minces catholiques qui soupirent après l'appui du bras de chair, et qui ne savent où donner de la tête quand il leur manque. Pauvres gens ! mais ce bras qu'il vous faut, ce pouvoir temporel que vous invoquez dans vos alarmes comme des enfants crient après leur nourrice, il est à vous, dans les gouvernements libres, à une seule condition toutefois, c'est que vous sachiez et vouliez en user ; car c'est vous-mêmes qui y êtes ou qui pouvez y être ce bras de chair dont l'action est à la longue toute-puissante, si ce n'est pour faire le bien, du moins pour atténuer et enrayer le mal.

Mais l'effort coûte trop : voilà le seul secret de toutes ces alarmes, de ces pitoyables élans vers la servitude. On ne veut pas se résigner dans la vie publique à ce qui est la condition essentielle de la vie chrétienne, c'est-à-dire à la lutte, à cette lutte constante, incessante, résolue, prolongée jusqu'au dernier jour de l'existence, sans laquelle il n'y a pas de salut pour l'âme, pas plus que pour la société, mais au bout de laquelle il y a la couronne éternelle, et, ici-bas, l'honneur avec la force, la sûreté avec la dignité. Non, on rêve toujours je ne sais quel Eldorado catholique où chacun dormira en paix et vaquera sans interruption à ses œuvres pies, pendant que le pouvoir, inspiré d'en haut, mènera tout pour la plus

grande gloire de Dieu. Il n'y a qu'un petit inconvénient à ce système, c'est qu'il n'a jamais existé et qu'il n'existera jamais. Le bel échantillon que nous donnent çà et là les auteurs de ces généreuses aspirations n'est pas précisément pour nous séduire. On les voit accroupis au pied d'un trône dont ils ne sont pas bien sûrs, distillant leur encens adulateur aux dépens des vaincus, des exilés, des morts, s'enveloppant d'un pan de la pourpre souveraine pour lancer sans péril l'injure, la calomnie à leurs adversaires, et pour soupirer tout bas des conseils qu'on ne demande pas et qu'on suit encore moins. C'est se montrer satisfait à peu de frais. Je souhaite aux catholiques belges une autre destinée et une plus noble ambition.

Abdiquer sa liberté, sa dignité, sa conscience et son honneur entre les mains d'un maître qui se charge seul d'agir et de parler pour tous, c'est une excellente recette pour ceux qui sont assurés d'être toujours du même avis que le maître. Mais peu d'hommes peuvent nourrir cette assurance. Les catholiques surtout, qui reconnaissent des lois supérieures à toute volonté humaine, ne peuvent jamais l'avoir : il s'ensuit qu'ils courent plus de risque que tous les autres en se désarmant ainsi. Tous les gouvernements sont bons pour ceux qui sont les plus forts ou de l'avis du plus fort. Seuls les gouvernements libres ont l'avantage d'être bons aussi pour ceux qui sont les plus faibles.

Oui, ce qui fait l'incomparable supériorité des gouvernements libres, c'est que les minorités y ont des droits et une vie permanente. Les opinions vaincues y conservent le droit et le moyen de protester contre le présent et de reconquérir l'avenir. Les gens de cœur et de talent, et ceux mêmes qui, sans talent, mettent leur foi et leur conviction au-dessus de leur intérêt, peuvent y compter pour quelque chose sans

avoir besoin d'être les détenteurs ou les serviteurs du pouvoir. Ils ne sont pas condamnés à l'inaction, au silence, au néant, le jour où un maître cesse de penser comme eux ou d'invoquer leurs concours; et je veux bien le dire en passant, c'est précisément là ce qui condamne à la longue toutes les sociétés gouvernées despotiquement à périr ou à se transformer. Il vient un temps où toutes les volontés qui ne sont pas d'accord avec la volonté suprême finissent par se tourner contre l'État dont elle est la seule personnification, et le renversent ou le laissent tomber sans le défendre.

Mais, me dira-t-on, vous oubliez l'esprit révolutionnaire qui vient se mettre de la partie et qui détruit les garanties des minorités, à l'aide d'une majorité le plus souvent factice. Sans doute, la révolution fait cela, mais elle n'est pas la liberté : elle en est presque toujours l'antipode. Cela n'est que trop démontré de nos jours, et c'est bien ce qui rend les événements de Belgique si alarmants. Mais ce n'est pas une raison de désespérer de la liberté. Elle a couru bien d'autres chances et n'en demeure pas moins l'aspiration la plus légitime et la plus invétérée des âmes généreuses et des peuples intelligents.

Plaisante et singulière erreur que celle qui s'acharne à prêcher aux catholiques le dégoût d'un système qui opère si bien en leur faveur, qui leur donne, au prix de quelques efforts, tant d'influence et de force, que, pour les vaincre, leurs adversaires sont contraints de fausser les conditions vitales du gouvernement représentatif, et de susciter contre eux la force révolutionnaire, les émeutes et les coups d'État. Vous voulez qu'ils abdiquent et qu'ils calomnient la liberté, alors que la politique des faux libéraux, en Belgique comme ailleurs, se réduit à vouloir, dans une foule de cas, abolir la liberté de tous, de peur que le prêtre n'en profite. Vous leur

enseignez à déprécier, à rejeter les armes qui leur assurent une indépendance telle, que, pour les asservir, il ne faut rien moins que les briser entre leurs mains en violant les lois fondamentales du contrat. On les violera, dites-vous. Soit. Mais alors invoquer comme un argument contre le régime parlementaire les violences qui le renversent, c'est comme si on invoquait contre la royauté le fer qui tranche la vie des meilleurs d'entre les rois. Disons alors que la monarchie est impossible, parce que Henri IV a été assassiné et Louis XVI égorgé!

C'est donc une pauvre ressource que de maudire le gouvernement des assemblées, car c'est maudire la seule forme que la liberté puisse revêtir dans la société moderne. Ceux qui ont du temps à perdre peuvent s'amuser à rêver la reconstruction des corporations ou des aristocraties qui, autrefois, garantissaient aux nations de très-nobles et très-précieuses libertés, aujourd'hui mortes et impossibles à remplacer autrement que par la liberté générale. Aucun homme sérieux ne s'amusera à ces vétilles. Sans doute le régime parlementaire est une machine compliquée et difficile à manier : elle a cela de commun avec tous les perfectionnements de la civilisation moderne, qu'il faut savoir accepter et employer, avec toutes leurs difficultés et tous leurs mouvements, sous peine d'abdiquer sa place dans la marche du temps et du monde. Autant vaudrait rejeter la machine à vapeur, parce qu'elle exige un tout autre degré de science et d'adresse que la conduite d'un vaisseau à voiles ou d'un attelage de bœufs. Sans doute elle risque de faire explosion : et, si au lieu de la manier avec précaution et souplesse, selon les règles de l'art, vous mettez du charbon dans les pistons et de l'huile sur le feu, vous pouvez compter sur une catastrophe. Mais ni les dangers, ni les incapacités, ni les catastrophes mêmes, ne

détourneront l'humanité de sa voie. Il faut savoir la reconnaître et y entrer hardiment, sous peine d'y être misérablement remorqué avec les traînards, les infirmes et les bouches inutiles. La vertu et la vérité ont place partout, et cette place sera toujours la première quand on saura la prendre. Se déclarer incapable de pratiquer un régime difficile parce qu'il exige trop de patience et de fermeté, en laisser le privilége à la race anglo-saxonne comme aux aînés de la race humaine, c'est se condamner à une minorité, à une infériorité perpétuelle. Que les catholiques laissent à d'autres la honte de ces lâches reniements ! Sans être idolâtres du progrès, il n'en est aucun qu'ils doivent craindre ou repousser.

Bayard était excusable de ne voir dans l'invention des armes à feu que le triomphe des lâches et la fin du temps des preux. S'il avait vécu de nos jours, s'il avait contemplé les généreuses vertus qu'ont déployées cent mille Français dans les tranchées de Sébastopol, ou les exploits prodigieux de cette poignée d'Anglais qui dompte en ce moment les myriades d'insurgés du Bengale, il aurait reconnu que le canon et l'arquebuse n'ont fait que grandir les épreuves et les mérites du courage, et que les progrès de l'art militaire n'ont servi qu'à multiplier le nombre des âmes héroïques comme la sienne.

N'oublions pas d'ailleurs que les découragements affectés et les violences paradoxales ne sont pas l'apanage exclusif d'un seul parti. S'il y a des écrivains qui se plaisent à donner pour types de la politique catholique la révocation de l'édit de Nantes et les atrocités du duc d'Albe, il en est d'autres, plus nombreux et malheureusement plus populaires, qui leur répondent par l'apologie de la Convention et de la Terreur. On conviendra que ces *ultras* démocrates sont, sinon plus ridicules, du moins beaucoup plus dangereux que nos

ultras catholiques. Ceux-ci se bornent à professer des théories révoltantes dont ils reconnaissent avec chagrin que la pratique est impossible; mais ceux-là désertent et outragent, dans la pratique journalière, les principes salutaires dont ils font parade, tant qu'ils ne sont pas les maîtres ou tant que leurs passions et leurs préjugés ne sont pas en jeu. Les défis que les catholiques absolutistes aiment à jeter à l'humanité, à la vérité, au sens commun, ne nuisent qu'à eux-mêmes et à la cause qu'ils croient défendre; les libéraux non catholiques n'ont vraiment pas lieu de s'en préoccuper. De ce qu'il existe, en 1857, des journalistes qui félicitent Charlemagne d'avoir égorgé les Saxons assez pervers pour se cacher au lieu de se laisser baptiser, et qui louent Philippe II d'avoir fait trancher la tête au comte d'Egmont, coupable de *pactisation* avec les libéraux de son temps, il n'en résulte au fond aucun danger réel pour la liberté de conscience. L'Europe contemporaine ne nous montre pas un seul exemple d'une constitution libérale renversée par les apologistes de l'inquisition, tandis qu'elle est jonchée des ruines de ces institutions libres que les exagérations et les violences démocratiques ont livrées sans défense à la compression militaire. Voilà la leçon que les véritables partisans de la liberté politique feraient bien de ne jamais perdre de vue.

Cependant, malgré tant d'apparences contraires, malgré l'atonie générale et les défections individuelles, malgré même tout ce que font les prétendus libéraux pour nous en dégoûter, tout annonce à l'observateur attentif que l'avenir du monde chrétien appartient à la liberté. Après mille traverses, mille mécomptes, mille trahisons, mille coups et contre-coups de la fortune adverse, on y arrivera. Ce ne sera pas la perfection; mais cela vaudra mieux très-probablement que le présent ou que le passé. D'ailleurs, si cela est, bien ou mal,

il faudra en prendre son parti. Il est reçu que la religion ne doit pas être responsable des crimes commis en son nom. Pourquoi la liberté serait-elle plus responsable des sottises et des excès de ses prétendus défenseurs?

Sachons donc reconnaître que le vrai remède aux inconvénients de la liberté est dans l'application sincère et complète de son principe : ce qui n'implique pas une liberté sans frein et sans limite, mais bien une liberté sans privilége pour l'égoïsme, équitable pour tous et égale pour tous. Jeté, il y a quinze ans, sur un îlot de l'Océan, en compagnie d'un gros in-folio des œuvres de saint Anselme, auquel je crois vraiment que personne n'avait pensé en France depuis dom Gerberon, j'y ai découvert et j'ai cité en 1844, dans ce recueil même (alors comme aujourd'hui fidèle à la vraie liberté), un texte inconnu qui est devenu depuis un lieu commun de notre polémique : *Liberam vult esse Deus sponsam suam, non ancillam.* « Dieu ne veut pas d'une servante pour « épouse. » En ce temps-là les beaux esprits ne parlaient que de liberté, et beaucoup de bonnes âmes l'invoquaient comme eux : aujourd'hui beaucoup de beaux esprits en médisent, et presque toutes les bonnes âmes la renient. Et cependant cette noble parole d'un saint moine du douzième siècle garde son prix. Plus on la médite et plus on la goûte; plus aussi on la trouve applicable, non pas seulement à l'Église, mais à tout ce qu'il y a de grand, de bon et de beau sur cette terre.

Ce qui n'est pas moins vrai, hélas! c'est que, comme Guillaume le Roux, le perfide et grossier antagoniste d'Anselme, la plupart des hommes ne veulent voir dans les forces morales et sociales que des servantes. Aveuglés par la bassesse naturelle aux instincts humains, égarés par la haine, par la peur, par la jalousie ou par la cupidité, ils

crient à l'envi à tout ce qui les gêne, à tout ce qui leur résiste : *Ancillam, ancillam!* Esclave la plume et la parole, esclave la science, esclave l'histoire, esclave la vie publique et la vie de l'esprit, esclaves surtout la dignité et la conscience du citoyen! s'écrient les uns. Et les autres leur répondent avec la même frénésie : Esclave la prière, esclave la charité, esclaves la foi, le sacrifice et le dévouement! Partout l'écho du même triste refrain : *Ancillam, ancillam!*

Je me permets de dire aux catholiques belges, aujourd'hui déconcertés et découragés, en butte souvent à des conseils dangereux et surannés : Tenez-vous à l'abri de cette contagion de la servitude. Tenez-vous-en à vos anciennes doctrines et à vos anciennes pratiques; continuez à respecter et à réclamer la liberté d'autrui en même temps que la vôtre. Vous n'aurez pas l'une sans l'autre.

Depuis vingt-six ans, tout marchait bien dans votre patrie : *grande mortalis ævi spatium*, disait Tacite d'une période bien moins longue. Voici le premier accroc un peu sérieux. Vous ne seriez que des enfants si vous vous laissiez démonter ainsi du premier coup, et si vous alliez désespérer pour l'avenir, de votre cause et de votre choix. Chez nous, sous la restauration, les royalistes mécontents et qui se croyaient sacrifiés, criaient : Vive le Roi *quand même!* C'était le cri de la fidélité affligée, mais non découragée. Vive la liberté *quand même!* tel doit être votre cri en présence de cette liberté que vous avez conquise pour votre pays, que l'on essayera toujours de tourner contre vous, mais qui n'en demeurera pas moins toujours votre meilleur, votre unique bouclier. Au fond, elle vous reste tout entière, avec toutes les forces et toutes les ressources de l'avenir. Avec la liberté de la presse, de la tribune, de l'enseignement et de l'association, avec le

droit électoral dans toutes les sphères de la vie publique, avec une magistrature qui elle-même se recrute à moitié par l'élection, avec une Université catholique, source intarissable de jeunes talents et de jeunes dévouements, vous n'avez à craindre que vos propres défaillances, et vous seriez inexcusables d'y céder. Certes, il vous faudra lutter, résister, souffrir pour le bien, lui rendre témoignage par votre patience et votre courage. Mais est-ce là une calamité irrémédiable? Non, c'est un sort digne d'envie pour tout chrétien et pour tout homme de cœur. Sachez-le, il est d'autres douleurs que vous ne connaissez pas, et dont l'amertume est bien plus cuisante que la vôtre. Ah! s'il vous fallait rester les mains liées en présence d'adversaires triomphants; si vous deviez endurer sans plainte et sans résistance possible les avanies des subalternes du camp ennemi; si vous deviez voir la cause que vous avez servie de votre mieux misérablement compromise par ses propres défenseurs, et la religion servir de voile aux desseins conçus pour vous perdre et vous déshonorer; alors, mais alors seulement, votre abattement pourrait se comprendre et se pardonner.

Il n'en est rien, Dieu merci. Il vous reste tout ce que vous avez possédé jusqu'à ce jour, tout ce qui vous a servi à devenir ce que vous êtes. La question chez vous est nettement posée, vos rangs ne sont éclaircis ni par la division ni par l'apostasie; vous n'avez devant vous que des adversaires naturels et déclarés. Plus d'une fois déjà vous avez assisté aux succès de ces adversaires; vous les avez vus remplacer vos majorités et vos ministères, et cela sans pouvoir même attribuer, comme aujourd'hui, votre défaite à des violences qui n'honorent que les vaincus. Quel dommage profond et durable en avez-vous éprouvé? Le flot qui vous avait emportés vous a aussi ramenés. Ayez

donc confiance et attendez de l'avenir votre légitime revanche.

Un jour peut-être, quand la violence et le mensonge auront produit leur résultat naturel, vos vainqueurs d'aujourd'hui verront la force passer au service d'une autre cause que la leur : ils se retrouveront en face de ces passions dont ils se croient aujourd'hui les seuls maîtres. On leur dira, comme à vous, que le produit de leur majorité parlementaire est *moralement révoqué* [1], et l'anarchie se chargera de leur traduire le langage qu'ils vous ont tenu. Alors, peut-être, ils voudront lutter contre le mal dont ils auront été les premiers auteurs, et ils auront raison; car nul ne peut être enchaîné au mal; ils vous tendront alors une main éperdue, que vous ne refuserez pas. Cela s'est vu ailleurs qu'en Belgique.

Après tout, il n'est pas nécessaire que les catholiques soient au pouvoir. Ce qui est nécessaire, c'est qu'ils ne désertent pas la vie publique et ne renient pas la liberté. Il leur est bon de se retremper quelquefois dans l'opposition et la disgrâce. Ce sont souvent leurs jours de progrès et de victoire. Souvent aussi le bien se fait plus et mieux quand le gouvernement est surveillé, averti par les honnêtes gens que lorsqu'il est exclusivement dirigé par eux. Un pays n'est vraiment malade et corrompu que quand les honnêtes gens sont exclus, non du pouvoir lui-même, mais de l'opposition légale qui leur permet de contrôler et de contenir le pouvoir. C'est ce qui ne saurait arriver en Belgique.

Et puis, qu'y a-t-il d'étonnant à ce que le mal triomphe quelquefois ici-bas? Ah! certes, c'est une cruelle souffrance que de se sentir trahis et frappés en même temps que la justice : mais ce n'est pas le pire des malheurs. Le pire, c'est d'être l'auteur ou le complice de ces triomphes : c'est d'en

[1] Expression de l'*Indépendance belge* du 9 novembre 1857.

tirer un honteux profit. Dans un temps d'agitations et de révolutions comme le nôtre, quand le mal l'emporte, l'ambition suprême d'un honnête homme doit être de n'avoir pas semé l'ivraie qu'il récolte, de n'avoir pas à s'imputer la responsabilité de ses échecs, et surtout de ne pas se laisser entraîner par l'exemple de ses ennemis, à les imiter, quelquefois à les dépasser, et partant à les justifier. Oui, le vrai succès, même ici-bas, c'est d'avoir raison : c'est quand on est vaincu, battu, trahi par la fortune, de n'avoir pas mérité sa défaite. Répétons-le encore : les catholiques du parlement belge peuvent se rendre hardiment le témoignage de n'avoir pas mérité la leur : c'est là leur force, leur consolation et leur gloire.

« Tout est aisé, disait le président de Brosses, en 1771, tout est aisé quand on a la force en main et qu'on est sans pudeur sur l'iniquité manifeste. »

Cela n'est que trop vrai sous les gouvernements tyranniques, dont le premier soin est de fermer la bouche à leurs victimes : cela ne l'est pas heureusement dans les pays libres.

« Tout est aisé; » je le veux bien; mais tout n'est pas gagné, tout n'est pas fini, à moins que les honnêtes gens ne se laissent aller et ne renoncent à revendiquer leur droit.

Car le droit est pour eux, et le droit est quelque chose. Peu de chose, me dira-t-on, en présence de la force. Soit. Mais toujours quelque chose. Nous vivons, je le sais, dans un temps qui n'en a nul souci, pas plus du droit ancien que du droit nouveau, pas plus du droit divin que du droit humain. Plus le droit trouve de garanties dans nos lois généralement douces et humaines, et, plus aussi, chose étrange! la notion en semble oblitérée dans les esprits, et quelquefois, il faut le dire, chez les conservateurs, non moins que chez les révolutionnaires, tant la peur et la richesse sont mauvaises conseillères.

Et cependant il subsiste. *E pur si muove.* Ce qui lui manque trop souvent, c'est l'énergie et la persévérance de ses défenseurs. Pourquoi donc n'imitons-nous pas nos adversaires, là où leur exemple est si bon à suivre? Eux ne sont jamais découragés, jamais fatigués. Pourquoi le serions-nous? Je ne les vois jamais abdiquer, jamais se décharger sur d'autres du soin de les sauver ou de les venger. Le lendemain d'un mécompte, ils recommencent leur œuvre avec le même acharnement, avec la même indomptable confiance dans l'avenir. Pourquoi ne sommes-nous pas aussi acharnés, aussi indomptables? Pourquoi la noble liberté de l'âme n'inspirerait-elle pas les mêmes efforts, les mêmes sacrifices, que l'esprit de domination enté sur l'esprit de désordre?

J'entends dire volontiers que nous sommes à la veille d'un nouveau cataclysme; que nous recommençons à descendre la pente qui, en 1847, conduisait à la crise fatale; que la défaite des catholiques belges est, comme la défaite du Sonderbund, un signe avant-coureur de l'ouragan. Il y a plus d'une raison pour le croire; il y en a plus encore peut-être pour en douter. Espérons que Dieu détournera longtemps encore les orages qui nous replaceraient dans la situation où nous nous sommes trouvés en février 1848. Car nous n'avons plus les ressources qui nous ont sauvés alors; et des forces diverses qui se sont alors retrouvées debout et alliées pour défendre l'ordre social, bien peu se retrouveraient en ligne. Alors surtout, par un concours de circonstances que tout le monde se rappelle, le catholicisme portait dans toute l'Europe les couleurs de la liberté, en réclamait partout les principes et les conséquences. La révolution, un moment maîtresse, eut beau rugir et protester; la liberté reconnut ses défenseurs, et, chose qu'on ne se rappelle jamais assez, en France comme en Alle-

magne, c'est l'Église, et l'Église seule, qui a profité, pour son émancipation, de la tempête dont elle seule, peut-être, n'était point responsable.

Il n'en serait pas de même aujourd'hui. C'est là le vrai danger, le danger suprême de l'avenir. Mais, en Belgique du moins, l'esprit qui a été la sauvegarde et qui a fait la victoire du catholicisme en 1830 et en 1848 n'est point anéanti. Il anime encore cette généreuse phalange de vrais patriotes et de bons chrétiens à qui s'adressent nos plus ardentes sympathies. Courage donc, frères et amis; pour vous il n'y a rien de perdu, rien même de compromis. Et d'ailleurs, quoi qu'il arrive, vous êtes à l'abri de tout désastre irréparable; tout peut périr, excepté votre foi et l'honneur des luttes que vous livrez pour elle. En vain vous dira-t-on que vous n'êtes pas la *religion de l'avenir*. Laissez dire et souriez. Vous avez précisement cette religion-là, et vous l'avez seuls; car votre religion est celle des petits et des pauvres, à qui appartient l'avenir, et la seule qui puisse leur donner et leur garder tout ce qu'ils espèrent. Ils le savent bien, ceux qui, pour vous vaincre, n'ont rien imaginé de mieux que d'allumer le feu de toutes les cupidités et de toutes les convoitises contre vos charités et contre vos dévouements. Serrez-vous de plus en plus à cette cause des faibles, dont vous êtes aujourd'hui les honorables victimes. Vous n'excluez personne; vous ne faites pas de choix entre les misères; vous n'avez pas inventé cette distinction coupable entre les villes et les campagnes, qui permet à vos adversaires d'attribuer aux unes le monopole de l'intelligence et des droits politiques; aux autres, l'ilotisme et le crétinisme. Mais, puisque enfin on prétend vous parquer parmi ceux-ci, acceptez résolûment ce terrain; donnez acte à ces insolents proscripteurs de leurs mépris; identifiez-vous avec ces ilotes comme avec tous ces indigents qu'on vous dé-

fend de secourir à votre gré et à vos dépens[1]. Songez qu'aucune peine supportée pour la justice, pour la vérité, pour l'honneur, n'est sans fruit ni sans gloire. Vous ne serez que trop tôt justifiés. Et d'ici-là songez que le moindre d'entre vous, en luttant contre le mal par les seules armes de la liberté, consacre à la fois son modeste courage au salut de la société et au salut des âmes.

[1] Pour donner une idée de l'esprit qui anime le parti qui l'emporte aujourd'hui en Belgique, il faut lire les détails du procès intenté par le bureau de bienfaisance d'Ixelles (un des faubourgs de Bruxelles) contre la société de Saint-Vincent de Paul, parce que celle-ci s'est permis de donner un concert au profit des pauvres, sans en verser le produit dans la caisse communale. Et ces hommes s'appellent *libéraux*. Comme on reconnaît bien la vieille étymologie, *lucus a non lucendo!*

UN DÉBAT SUR L'INDE

AU PARLEMENT ANGLAIS

—

25 octobre 1858.

Digitized by Google

UN DÉBAT SUR L'INDE

AU PARLEMENT ANGLAIS

M. le comte de Montalembert publia dans le *Correspondant* du 25 octobre 1858 un article intitulé : *Un débat sur l'Inde au parlement anglais*. La condamnation judiciaire motivée par cet article ne permet pas de le reproduire. On se bornera à donner le texte du jugement rendu par le tribunal de police correctionnelle de la Seine, le 24 novembre 1858, et l'arrêt de la cour impériale de Paris du 21 décembre suivant, qui a partiellement infirmé ce jugement. La prévention fut soutenue, devant le tribunal de 1re instance par M. Cordoën, procureur impérial, et en appel par M. Chaix d'Est-Ange, procureur général. M. de Montalembert eut pour défenseurs, devant le tribunal comme devant la Cour, MM. Berryer et Dufaure.

Jugement du tribunal de police correctionnelle de la Seine, du 24 novembre 1858.

« Le Tribunal :

« Attendu que, dans la revue dite *le Correspondant*, a paru, le 23 octobre 1858, un article intitulé : *Un débat sur l'Inde au parlement anglais;*

« Attendu que le comte de Montalembert se reconnaît auteur de cet article, qu'il a autorisé la publication, que Douniol reconnaît l'avoir publié ;

« Attendu qu'au cours de cet article, écrit dans un esprit de dénigrement systématique, l'auteur, par le contraste con-

tinuel qu'il se plaît à faire ressortir entre les institutions que la France s'est données et celles d'une puissance alliée de la France, prend à tâche de déverser l'ironie et l'outrage sur la loi politique, les hommes et les actes du gouvernement; que trois délits : 1° le délit d'excitation à la haine et au mépris du gouvernement; 2° le délit d'attaque contre le principe du suffrage universel et les droits et l'autorité que le chef de l'État tient de la constitution; et 3° le délit d'attaque contre le respect dû aux lois et l'inviolabilité des droits qu'elles ont consacrés, ressortent de l'ensemble dudit article, et particulièrement des passages commençant par ces mots : *Quand les oreilles me tintent...* (page 205); *je concède...* (page 206); *au Canada...* (page 209); *nous avons non-seulement...* (page 215); *j'en étais pour ma part...* (page 252); *en un mot, la force...* (page 260); *pendant que ces réflexions...* (page 261); *j'ai déjà indiqué...* (page 266);

« Quant au quatrième délit imputé aux prévenus :

« Attendu que si aux passages incriminés se rencontrent des expressions qui ne devraient pas se trouver sous la plume d'un écrivain qui se respecte, et si ces expressions sont de nature à semer la désunion et l'excitation parmi les citoyens, elles ne manifestent pas suffisamment de la part de l'auteur l'intention de troubler la paix publique; que ce dernier délit ne se trouve donc pas complétement caractérisé;

« Que le comte de Montalembert et Douniol demeurent convaincus d'avoir commis les trois délits ci-dessus relevés à leur charge, délits prévus et punis par les articles 1 et 2 du décret du 11 août 1848, 1 et 3 de la loi du 27 juillet 1849;

« Attendu qu'en cas de conviction de plusieurs délits la peine la plus forte doit être seule appliquée; que la peine la plus grave est édictée par l'art. 1er de la loi du 27 juillet 1849; que cet article, qui a pour but de protéger contre des attaques coupables le chef de l'État, issu du suffrage universel, n'a pas été abrogé;

« Faisant desdits articles application aux prévenus;

« Attendu qu'il existe, à l'égard de Douniol, des circonstances atténuantes, et que les dispositions de l'art. 463 du Code pénal sont, aux termes du décret du 11 août 1848, applicables en matière de délits de presse;

« Condamne le comte de Montalembert à six mois d'emprisonnement, trois mille francs d'amende,

« Douniol à un mois d'emprisonnement, mille francs d'amende,

« Dit qu'ils seront tenus solidairement desdites amendes,

« Les renvoie sur le surplus des chefs de la prévention,

« Les condamne solidairement aux dépens, et fixe à un an la durée de la contrainte par corps. »

Le 2 décembre 1858, avant l'expiration des dix jours accordés par la loi pour l'appel, le *Moniteur* annonça, dans sa partie non officielle, que l'Empereur, à l'occasion de l'anniversaire du 2 décembre, avait fait grâce à M. le comte de Montalembert de la peine prononcée contre lui.

M. de Montalembert adressa aussitôt au rédacteur de ce journal la lettre suivante, qui fut insérée dans le *Moniteur* du lendemain.

Paris, 2 décembre 1858.

Monsieur le Rédacteur,

Le *Moniteur* de ce matin contient, dans sa partie non officielle, une nouvelle que j'apprends en le lisant. Il s'exprime ainsi :

« S. M. l'Empereur, à l'occasion du 2 décembre, a fait « grâce à M. le comte de Montalembert de la peine pro- « noncée contre lui. »

Condamné le 24 novembre, j'ai interjeté appel de la sentence prononcée contre moi.

Aucun pouvoir, en France, n'a eu jusqu'à présent le droit de faire remise d'une peine qui n'est pas définitive.

Je suis de ceux qui croient encore au droit et qui n'acceptent pas de grâce.

Je vous prie, et, au besoin, vous requiers de vouloir bien insérer cette lettre dans votre prochain numéro.

Agréez l'assurance de ma considération.

CH. DE MONTALEMBERT.

Arrêt de la Cour impériale de Paris du 21 *décembre* 1858.

La Cour,

Considérant que si la loi confère aux citoyens le droit de discuter les lois et actes du gouvernement, les lois sur la presse défendent et punissent l'attaque contre les principes fondamentaux de nos institutions politiques, contre l'autorité du chef de l'État, et contre le respect dû aux lois, ainsi que les excitations à la haine et au mépris du gouvernement ;

Considérant que dans l'article du *Correspondant*, intitulé : *Un débat sur l'Inde au parlement anglais*, publié dans la livraison du *Correspondant* du 25 octobre 1858, et consacré à l'examen d'une question de politique étrangère, se trouvent plusieurs passages empreints d'amertume et d'esprit de dénigrement, dans lesquels l'auteur s'applique à déconsidérer la France, ses lois et son gouvernement ; que dans ledit article se trouvent des attaques contre le respect dû aux lois et à l'inviolabilité des droits qu'elles ont consacrés, notamment aux pages 215 et 252, où notre législation est signalée comme ne laissant la liberté de parler que « par ordre ou par permission, avec la salutaire

« terreur d'un avertissement d'en haut, pour peu qu'on ait la « témérité de contrarier les idées de l'autorité ou celles du « vulgaire, » et encore comme rendant « impossible la dis- « cussion quotidienne entre des organes dont quelques-uns « seulement ont le droit de tout dire, et sont toujours con- « duits, plus ou moins involontairement, à attirer leurs ad- « versaires sur un terrain où les attend le baillon officiel : » attaques dont la publication dans un journal qui a été mis en vente et distribué, constitue un délit prévu et réprimé par l'art. 3 de la loi du 27 juillet 1849 ;

Que dans l'ensemble du même article et aux pages ci-après mentionnées se trouvent encore des excitations à la haine et au mépris du gouvernement, constitutives du délit prévu par l'art. 4 du décret du 11 août 1848;

Notamment aux pages suivantes :

Page 205, où l'auteur déclare que « quand le marasme le « gagne, quand les oreilles lui tintent, tantôt du bourdonne- « ment des chroniqueurs d'antichambre, tantôt du fracas des « fanatiques qui se croient nos maîtres et des hypocrites qui « nous croient leurs dupes : quand il étouffe sous le poids « d'une atmosphère chargée de miasmes serviles et corrup- « teurs, il court respirer un air plus pur et prendre un bain « de vie dans la libre Angleterre. »

Page 260, où la France est signalée comme « ayant répudié « des libertés politiques et municipales qui existent au Ca- « nada. »

Page 261, où les Français sont comparés par insinuation à un « troupeau, docilement indolent, bon à tondre et à mener pai- « tre sous les silencieux ombrages d'une énervante sécurité. »

Pages 260, 261 et 266, où l'on donne à entendre que la France « subit l'humiliante tutelle d'un pouvoir sans contrôle, « et qu'elle serait devenue incapable de supporter, comme « l'Angleterre, le règne du droit, de la lumière et de la « liberté. »

Sur le chef d'attaque contre le suffrage universel et contre les droits et l'autorité que l'Empereur tient de la constitution :

Considérant que la prévention n'est pas suffisamment établie ;

Considérant que les délits résultant, à la charge du comte de Montalembert, de la publication de l'article incriminé dans le numéro du *Correspondant* du 25 octobre 1858 qui a été mis en vente et distribué, ont été mal qualifiés par les premiers juges ; qu'à tort le jugement dont est appel a déclaré le comte de Montalembert auteur principal des délits mis à sa charge comme Douniol, gérant du *Correspondant ;*

Qu'en matière de délits commis par la voie de la presse, la publication d'où dérive le dommage, et sans laquelle il n'y a pas lieu à poursuites, est considérée comme constitutive du délit principal ; que particulièrement à l'égard des journaux politiques cautionnés et ayant des gérants responsables, l'article 8 de la loi du 18 juillet 1828 sur les journaux déclare les gérants des journaux spécialement responsables de toutes les publications faites dans les journaux qu'ils dirigent et personnifient, en réservant la faculté de diriger des poursuites contre les auteurs, alors qu'ils ont volontairement coopéré à la publication en fournissant les moyens de l'effectuer ;

Considérant que le comte de Montalembert reconnaît avoir composé et remis à Douniol pour le publier l'article objet du procès ;

Qu'ainsi il a sciemment donné à Douniol le moyen de commettre les délits résultant de la publication dudit article et s'est rendu coupable de complicité des deux délits ci-dessus spécifiés ;

Qu'en conséquence il y a lieu de faire au comte de Montalembert application des art. 4 du décret du 11 août 1848, 3 de la loi du 25 juillet 1849, 59 et 60 du Code pénal et de l'art. 365 du Code d'instruction criminelle dont il a été donné lecture par le président ;

Considérant que l'un des délits étant écarté, il y a lieu de réduire la peine prononcée contre le comte de Montalembert :

La Cour a mis et met l'appellation à néant ; émendant ce dont est appel, renvoie le comte de Montalembert des fins de la plainte en ce qui concerne le chef d'attaque contre le principe du suffrage universel et les droits et l'autorité que l'Empereur tient de la constitution ;

Réduit à trois mois l'emprisonnement prononcé contre le comte de Montalembert ;

Maintient l'amende de 3,000 francs prononcée par les premiers juges ; condamne le comte de Montalembert aux frais de première instance et d'appel ; fixe à une année la durée de la contrainte par corps qui pourra être exercée pour le recouvrement de l'amende et des frais.

On lit dans le *Moniteur* du 26 décembre 1858, partie officielle :

« L'Empereur, renouvelant sa première décision, a fait remise à M. le comte de Montalembert des peines définitivement prononcées contre lui par l'arrêt de la Cour impériale de Paris, du 21 décembre 1858.

« Sa Majesté a fait également remise à M. Douniol, gérant du *Correspondant*, de la peine d'emprisonnement prononcée contre lui par jugement du 24 novembre. »

PIE IX ET LA FRANCE

EN 1849 ET EN 1859

—

Extrait du *Correspondant* du 25 octobre 1859.

PIE IX ET LA FRANCE

EN 1849 ET EN 1859

Il y a dix ans, presque jour pour jour, au mois d'octobre 1849, un débat s'était engagé devant l'Assemblée nationale sur les conséquences de l'expédition de Rome, débat rendu nécessaire par la publication de la lettre du Président de la République au colonel Edgard Ney, qui énonçait les conditions auxquelles le chef du pouvoir exécutif entendait subordonner le rétablissement du pape dans ses États. Un admirable rapport de M. Thiers avait conclu, dans un sens peu conforme à cette lettre, à ce que Pie IX fût réintégré dans la plénitude de sa liberté et de sa souveraineté. Citons le *Moniteur :*

M. LE RAPPORTEUR... La France, une fois représentée à Rome par son armée, n'y pouvait commettre l'inconséquence de violenter elle-même le Saint-Père, qu'elle venait de délivrer de la violence d'une faction ; elle a dû lui rendre son trône et sa liberté, sa liberté pleine et entière, car telle était sa mission. Mais elle tenait des circonstances un droit, un droit qu'on n'a que très-rarement, celui des conseils. Si dans les circonstances ordinaires un souverain se permettait de dire à un autre : Vous vous conduisez mal, comportez-vous de telle ou telle manière, il commettrait à la fois une inconvenance et une usurpation. Mais un souverain qui est venu en rétablir un autre, dans un intérêt commun d'ordre, d'humanité,

de religion, d'équilibre politique, trouve dans la gravité des circonstances qui l'ont amené, dans le service rendu, le droit de donner un conseil. La France, en faisant un effort, effort qu'il faut mesurer non à la difficulté d'emporter quelques bastions, difficulté qui heureusement n'en est pas une pour son armée, mais aux difficultés politiques que peut entraîner une entreprise de ce genre; la France, disons-nous, en faisant un tel effort, avait le droit de supplier le Saint-Père...

(Interruption à l'extrême gauche.)

Un membre a gauche. — Supplier à genoux!

Un autre membre. — C'est un langage de capucin. M. de Montalembert doit être satisfait. (Agitation.)

M. le rapporteur. — Je suis étonné de l'interruption; je suis étonné qu'on ait assez peu de fierté pour ne pas comprendre la valeur des expressions quand il s'agit d'une puissance qui n'a pas une armée de cinq cent mille hommes. (Très-bien! très-bien! à droite; bruit à l'extrême gauche.)

Je reprends. La France, en faisant un tel effort, avait le droit de supplier le Saint-Père de prendre les moyens convenables pour satisfaire ses peuples, et pour apaiser ce qu'il y avait chez eux de mécontentements légitimes. Elle avait droit de lui conseiller les réformes qui pouvaient, en réconciliant les habitants des États romains avec la souveraineté pontificale, la dispenser de revenir elle-même à Rome, ou d'y laisser venir l'Autriche, deux moyens également regrettables pour tout le monde.

La France n'a trouvé le Saint-Père ni moins généreux ni moins libéral qu'il l'était en 1847; mais les circonstances étaient malheureusement changées..... Des lois sont annoncées, et la parole de Pie IX suffit pour lever tous les doutes. Mais les conseils de la France devront être dirigés de manière à convertir en paroles efficaces le *motu proprio*, et surtout à étendre la clémence du Pontife sur tous ceux qui peuvent être amnistiés sans danger pour l'ordre public.

Ce doit être l'œuvre d'une influence continuée avec patience, avec calme, avec respect, (très-bien!) influence qui constituerait, nous le répétons, une prétention inadmissible, si des circonstances impérieuses ne nous avaient amenés à l'exercer, mais qui, renfermée dans les bornes convenables, est parfaitement compatible avec

l'indépendance et la dignité du Saint-Siége. (Très-bien ! très-bien !)

Une portion de cette tâche est accomplie. Nous souhaitons que le reste s'accomplisse le plus tôt possible, et que nos troupes puissent bientôt laisser paisiblement établi dans ses États le Saint-Père, qu'elles sont allées délivrer et non pas opprimer. (Très-bien ! très-bien ! marques nombreuses d'approbation. M. le rapporteur, en descendant de la tribune, reçoit les félicitations de ses amis.)

Une voix a gauche. — Et de la lettre du Président de la République, pas un mot. (Agitation prolongée [1].)

Cinq jours après, un représentant du peuple, qui avait demandé la parole pour soutenir les conclusions de M. Thiers, terminait ainsi son discours :

L'histoire dira que mille ans après Charlemagne et cinquante ans après Napoléon, mille ans après que Charlemagne eut conquis une gloire immortelle en rétablissant le pouvoir pontifical, et cinquante ans après que Napoléon, au comble de sa puissance et de son prestige, eut échoué en essayant de défaire l'œuvre de son incomparable prédécesseur, l'histoire dira que la France est restée fidèle à ses traditions et sourde à d'odieuses provocations.

Elle dira que trente mille Français commandés par le digne fils d'un des géants de nos grandes guerres impériales ont quitté les rivages de la patrie pour aller rétablir à Rome, dans la personne du Pape, le droit, l'équité, l'intérêt européen et français.

Elle dira ce que Pie IX lui-même a dit, dans sa lettre d'actions de grâces au général Oudinot :

« Le triomphe des armes françaises a été remporté sur les ennemis du genre humain. » Oui, ce sera là une des plus belles gloires de la France et du dix-neuvième siècle. Cette gloire, vous ne voudrez pas l'atténuer, la ternir, l'éclipser, en vous précipitant dans un tissu de contradictions, de complications et d'inconséquences inextricables. Savez-vous ce qui ternirait à jamais la gloire du drapeau français, ce serait d'opposer ce drapeau à la croix, à la tiare qu'il vient de délivrer, ce serait de transformer les soldats français

[1] *Moniteur* du 14 octobre 1849.

de protecteurs du pape en oppresseurs, ce serait d'échanger le rôle et la gloire de Charlemagne contre une pitoyable contrefaçon de Garibaldi [1].

Le lendemain, les conclusions de M. Thiers furent votées à l'immense majorité de 469 contre 180.

Je plains ceux qui ne verraient, dans l'évocation de ces souvenirs, qu'une satisfaction de vanité personnelle, comme si toute vanité ne demeurait pas ensevelie dans l'amère tristesse qui naît du contraste entre ce qui se passait alors et ce qui se passe aujourd'hui.

Dix années se sont écoulées depuis lors; une armée française est retournée en Italie, elle y a ajouté une gloire immortelle, et, on peut le dire, superflue, à toutes ses gloires anciennes; mais il est trop à craindre que le résultat de cette gloire ne soit d'avoir fait les affaires de Garibaldi, et d'avoir défait l'œuvre de Charlemagne.

Oui, l'œuvre de Charlemagne, et précisément son œuvre; car les Légations, dont l'insurrection a éclaté, dont la séparation de l'État pontifical s'est accomplie, à la suite de notre guerre d'Italie, représentent précisément cet exarchat de Ravenne, dont la donation ou la restitution au Saint-Siége, par les Carlovingiens, constitue le titre le plus ancien de souveraineté et de propriété qui existe aujourd'hui dans le monde.

Contraste amèrement triste, ai-je dit, entre 1849 et 1859! et non-seulement dans les actes de l'autorité souveraine en France, mais dans les dispositions de la masse du public conservateur, alors si passionné pour la cause de Pie IX, aujourd'hui si tiède et si endormi; mais encore dans les dispositions de l'Europe, alors tout entière sympathique à

[1] *Moniteur* du 20 octobre 1849.

l'expédition de Rome, et prête à en disputer l'honneur à la France, aujourd'hui indifférente, distraite ou complice de l'ennemi.

Quelles sont les causes de ce contraste? Avons-nous assez de liberté pour les dire? Non. Mais, sans les définir, ne peut-on pas les deviner, les entrevoir? Oui. Il suffit d'appeler sur elles l'attention consciencieuse de tout homme habitué à réfléchir, et qu'un aveuglement incurable ou une complicité manifeste avec les origines de la situation actuelle n'aura point privé de sa liberté d'esprit.

Reprenons donc ces souvenirs de 1849; tous ont leur prix. On pourrait même remonter jusqu'à 1848, et à cette première discussion sur Pie IX, du 30 novembre 1848, où le sens et la pensée de la première démonstration armée dans les affaires de Rome éclatent à travers toutes les incertitudes et toutes les difficultés de la position; où le nom et l'exemple de Charlemagne furent, pour la première fois, invoqués avec succès dans une assemblée républicaine; où M. Ledru-Rollin, dans une pensée hostile à l'expédition, mais juste et logique, résumait ainsi la question : « Allons au fond des choses. Vous « ne pouvez défendre que ceci : le prince temporel, le chef « temporel des États de l'Église, luttant contre ses peuples « insurgés[1]. »

Quant au débat d'octobre 1849, il roula tout entier sur la lettre du Président de la République à M. Edgard Ney. *Invisible, mais présente*, elle ne fut pas seulement l'objet des réfutations de M. Thiers et de M. de la Rosière, dans un discours excellent, vrai traité de diplomatie honnête et de politique élevée, qu'on ne saurait assez relire. Elle fut sur-

[1] *Moniteur* du 1er décembre 1848.

tout invoquée par tous les orateurs de l'opposition, par M. Victor Hugo, par M. Émile Barrault, par M. Matthieu de la Drôme, par l'illustre général Cavaignac lui-même. Les interrupteurs, qui jouaient alors dans l'opposition un plus grand rôle que les orateurs, ne se faisaient pas faute d'intervenir et de sommer, à chaque moment, le gouvernement et la majorité de discuter la lettre [1]. « *Ils ont fait l'éloge constant de la lettre*, » disait, en parlant de la gauche, M. Charles Dupin. Il fut donc bien entendu que les conditions posées dans cette lettre étaient repoussées par la majorité, et se trouvaient implicitement écartées par son vote. Aux termes de la Constitution, la volonté du pouvoir législatif devait l'emporter sur

[1] M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL (Odilon Barrot)... Quand on menace, il faut savoir à quoi l'on s'engage. Une menace vaine et stérile! Mais ou c'est une lâcheté, ou c'est une fanfaronnade indigne. (Très-bien! très-bien!)

VOIX DIVERSES A GAUCHE. La lettre! la lettre!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. Une menace qu'on ne veut pas réaliser...

LES MÊMES VOIX A GAUCHE. La lettre!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. Et quelle lettre voulez-vous?

LES MÊMES VOIX A GAUCHE. Du Président, lisez-la!

VOIX NOMBREUSES AU CENTRE ET A DROITE. Tout le monde la connaît, ne la lisez pas! ne répondez pas!

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. J'ai lu et je lis dans la lettre que M. le Président de la République fait un appel solennel aux sentiments personnels du Pape contre les influences qui l'entourent. (Lisez! lisez!) Je n'y ai pas vu une parole de menace.

VOIX NOMBREUSES A GAUCHE. Si! si! Lisez-la!

DE TOUTES PARTS. Non! non!

M. CHARLES DUPIN. Ils ont fait l'éloge constant de la lettre. . . . . .

. . . . . .

M. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL. Messieurs, il faut être juste cependant, il faut être du parti de la justice avant que d'être du parti des préventions; il faut comparer, il ne faut pas mentir trop impudemment à l'évidence, car l'évidence réagit. (Approbation sur plusieurs bancs.)

M. BOURZAT. C'est le ministère qui ment tous les jours à ses paroles. Et la lettre?

M. LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE (Dupin). Monsieur Bourzat, voilà au moins vingt fois que vous dites : et la lettre? Quand vous aurez la parole, vous la lirez si vous voulez; mais vous n'avez pas le droit d'adresser d'injures à personne. Écoutez! (*Moniteur* du 21 octobre 1849.)

celle du pouvoir exécutif. Le prince Louis-Napoléon fut le premier à le reconnaître et à agir en conséquence. Il changea ses ministres qui n'avaient point, à son gré, défendu assez énergiquement sa politique, malgré leurs efforts pour établir une sorte de conformité entre sa lettre et le *motu proprio* du pape ; mais il ne fit rien, sous leurs successeurs, pour revenir sur le vote de l'Assemblée. Le Pape rentra dans Rome, libre et souverain. Le chef du gouvernement français sembla en prendre si bien son parti, que nous avons lu, dans plus de vingt mandements épiscopaux, que c'était lui seul qui avait ramené le Pape dans ses États ; il y en a même qui l'ont félicité d'avoir opéré cette restauration malgré l'Assemblée!

Mais qu'était-ce que l'ensemble même du programme, si redouté et si combattu alors par les défenseurs de l'indépendance du Saint-Siége? auprès de ce qui se passe aujourd'hui. Ce n'est plus seulement l'autorité politique du souverain Pontife qu'il s'agit de limiter, c'est son territoire, c'est le patrimoine de l'Église, qui est non plus seulement menacé ou contesté, mais déjà scindé et réduit d'un tiers. Ce patrimoine, personne n'avait songé à le réduire ni à l'entamer en 1848 : non, personne, pas même l'Autriche, à laquelle le Piémont imputait alors comme un crime l'intention d'envahir les Légations à son profit! Et aujourd'hui, à l'instigation et par l'action directe de ce même Piémont, sous les yeux d'une armée française victorieuse, et par une *misérable suite de ses victoires* [1], la spoliation est consommée ; ses auteurs réclament audacieusement la sanction de l'Europe ; ils se croient déjà sûrs de celle de la France. Chez eux ou pour eux, sous leur drapeau ou dans leur intérêt, on voit reparaître avec l'audace et la joie du triomphe les hommes et les idées qui

[1] *Protestation* de l'évêque d'Orléans du 30 septembre 1859.

ont partout arrêté le mouvement régénérateur de 1846, qui ont partout sacrifié la liberté à la révolution, qui ont partout amené le retour du pouvoir absolu là où il avait été renversé, et même son triomphe là où il était inconnu. Nous les avions vaincus en 1848 et en 1849, précisément sur cette question romaine. Les voilà de nouveau qui se croient maîtres de la situation. Ils agissent, ils parlent, ils mentent comme alors, mais en se plaçant avec affectation sous l'ombre de la France. On retrouve dans leurs journaux, dans leurs décrets, dans leurs actes, dans les plaidoyers de leurs défenseurs anglais et français, les mêmes outrages, les mêmes invectives, les mêmes violences, les mêmes implacables passions qu'alors, mais avec cette cruelle aggravation que, au lieu d'être, comme alors, réfutés et comprimés par l'effort commun de tout le grand parti de l'ordre, ils croient pouvoir s'appuyer sur les victoires d'une armée française et sur la politique du gouvernement impérial.

L'éloquente protestation de l'évêque d'Orléans ne nous laisse rien à dire sur cette grande question, au point de vue religieux. Nous ne pourrions qu'affaiblir, en les répétant, ces généreux accents qui ont retenti dans le cœur de tous les catholiques et marqué leur place dans l'histoire de notre temps. Mais le côté politique de la situation mérite assurément d'être l'objet des plus graves considérations. Il ne faut pas laisser croire ou dire qu'il n'y a ici en jeu qu'un intérêt *clérical*, ou même un droit purement religieux. C'est déjà beaucoup, mais il y a tout autre chose. Le droit des gens est tout aussi compromis que le droit de l'Église. La justice est bien plus blessée que la foi. C'est sur ce terrain-là qu'il y a des faits importants à constater, des principes à rappeler, des sophismes astucieux ou effrontés à réfuter, et le rôle de chacun à fixer.

Certes, l'occasion serait belle pour faire une nouvelle apologie, après tant d'autres, du gouvernement représentatif. Tout le monde sent, et plusieurs ont déjà dit, que s'il y avait eu en France et même en Autriche des gouvernements parlementaires, la guerre d'Italie eût été impossible [1]. Mais tout le monde est d'accord pour reconnaître qu'aucun changement de constitution à l'intérieur ne doit entraîner un changement dans les devoirs et la mission de la France au dehors. C'est pourquoi, quelle que soit la forme de son gouvernement, quelles que soient les mains qui ont l'honneur de porter son drapeau et son épée, tous les cœurs français restent identifiés à sa gloire et solidaires de sa renommée.

C'est donc la responsabilité actuelle de la France dans la question romaine, et plus spécialement dans l'insurrection romagnole, qui doit avant tout nous préoccuper.

Je dis la responsabilité de la France et non pas seulement du gouvernement impérial.

Quand un gouvernement est fondé sur le suffrage universel, quand son chef s'est déclaré responsable devant le peuple, le peuple devient responsable vis-à-vis de l'étranger; il est responsable devant l'Europe, devant la postérité et devant Dieu de tout ce que ce gouvernement fait ou laisse faire. La France reste donc jusqu'à présent maîtresse de ses destinées et responsable de ses actes. Cette responsabilité pèse sur toutes les consciences, sur toutes celles du moins qui ne s'en seront pas dégagées par les résistances et les protestations que tolère la législation actuelle. On vient de nous affirmer solennellement que la discussion de tous les actes du gouvernement était libre [2]. Usons donc de cette liberté, dans les

[1] Voir l'excellente lettre de M. le comte d'Haussonville aux conseils généraux, dans le *Courrier du Dimanche*.

[2] « La presse en France est libre de discuter tous les actes du gouverne-

limites prescrites par la loi, pour établir ce qui nous alarme et nous afflige dans cette action extérieure de la France qui, nous le répétons, est pour nous inséparable de celle de son gouvernement.

C'est la France qui a sauvé l'indépendance temporelle du Saint-Siége en 1849, et c'est elle qui la laisse ébranler et amoindrir en 1859. Voilà le fait, voilà la vérité que des aveugles seuls peuvent nier.

Certes, la France n'est pas seule engagée dans cette voie; mais son irrésistible ascendant l'y rend prépondérante et en fait retomber sur elle la grande et suprême responsabilité. Nous savons tout ce que le Piémont et l'Angleterre méritent de reproches légitimes et sanglants; mais si la France l'avait voulu, le Piémont n'eût rien osé entreprendre contre le Saint-Siége, et l'Angleterre eût été reléguée à jamais dans sa haineuse impuissance.

Remontons à l'origine du mal, du mal récent, du mal flagrant. Il date surtout du congrès de Paris en 1856, de cette réunion diplomatique qui, après avoir solennellement déclaré qu'aucune des puissances contractantes n'*avait le droit de s'immiscer ni collectivement ni individuellement dans les rapports d'un souverain avec ses sujets* (Protocole du 18 mars), après avoir proclamé le principe de l'indépendance absolue du souverain, au profit du sultan turc contre ses sujets chrétiens, crut pouvoir, dans son Protocole du

ment et d'éclairer ainsi l'opinion publique. » (*Moniteur* du 18 septembre 1859.)

« C'est parce que le gouvernement a la volonté et le devoir de ne pas laisser affaiblir entre ses mains le principe de son autorité, qu'il peut n'apporter à la liberté de discussion que les restrictions commandées par le respect de la Constitution, par la légitimité de la dynastie impériale, par l'intérêt de l'ordre, de la morale publique et de la religion. Loin d'imposer l'approbation servile de ses actes, il tolérera toujours les contradictions sérieuses. » (*Circulaire de M. le duc de Padoue, ministre de l'intérieur*, du même jour.)

8 avril, et en l'absence de tout représentant de l'auguste accusé, proclamer que la situation des États pontificaux était *anomale* et *irrégulière*. Cette accusation, développée, exagérée à la tribune et ailleurs par lord Palmerston et le comte de Cavour, n'en a pas moins été formulée sous la présidence et sur l'initiative du ministre des affaires étrangères de France, et c'est par conséquent la France qui en doit principalement compte à l'Église et à l'Europe.

On se rappelle la surprise et la douleur que fit naître cet étrange procédé dans toutes les âmes catholiques. Nous ne faillîmes pas à notre devoir, et ce recueil enregistra notre protestation énergique contre cette atteinte injustement et cruellement portée à l'indépendance de la souveraineté pontificale [1].

Nous espérions toutefois, avec tous les amis éclairés de l'ordre et de la paix européenne, que les conséquences logiques de la dangereuse politique qui a remporté alors une première victoire seraient détournées. Cette attente a été déçue. L'habile mais coupable persévérance de la politique piémontaise ayant réussi à amener une rupture entre la France et l'Autriche, la guerre, avec tous ses périls et toutes les formidables inconnues qu'elle allait dégager, s'est portée en Italie. Amis et ennemis du Saint-Siége aperçurent, dès le premier moment, l'orage qui devait éclater sur les États pontificaux, et cette prévision entra assurément pour beaucoup dans ce conflit de *défaillances intéressées* [2] et d'encouragements passionnés qui accompagna la politique impériale dans les diverses phases qui séparent l'allocution du 1er janvier à M. Hübner de l'ouverture des hostilités. Les défaillances intéressées

[1] *Pie IX et lord Palmerston*. Voir le *Correspondant* du 25 juin 1856.

[2] C'est l'expression du discours impérial à l'ouverture du Corps législatif, le 6 février 1859.

s'expliquaient très-naturellement chez tous ceux qui tremblaient de voir la guerre déchirer violemment les trop frêles bandages qui tenaient à peine fermées tant de plaies encore saignantes ou à peine cicatrisées.

Cependant les appréhensions se calmèrent à la parole solennelle du ministre spécialement chargé des relations de l'État et de l'Église, venant dire au nom de l'Empereur à l'épiscopat français : « Le prince qui a ramené le Saint-Père « au Vatican veut que le chef de l'Église soit respecté dans « *tous* ses droits de souverain temporel. » Mais elles durent renaître avec une nouvelle intensité au milieu même des premiers enivrements de la victoire, lorsque, les colonnes autrichiennes étant déjà défaites, humiliées et en pleine retraite sur l'Adige, on vit paraître la proclamation datée de Milan le 8 juin, qui appelait aux armes tous les Italiens.

« Italiens... la Providence favorise quelquefois les peuples « comme les individus en leur donnant l'occasion de grandir « tout à coup, mais c'est à la condition qu'ils sachent en pro- « fiter. Profitez donc de la fortune qui s'offre à vous! Votre « désir d'indépendance, si longtemps exprimé, si souvent « déçu, se réalisera si vous vous en rendez dignes. Unissez- « vous donc dans un seul but, l'affranchissement de votre « pays. Organisez-vous militairement. Volez sous les dra- « peaux du roi Victor-Emmanuel, qui vous a déjà si noble- « ment montré la voie de l'honneur. Souvenez-vous que « sans discipline il n'y a pas d'armée, et animés du feu sacré « de la patrie, ne soyez aujourd'hui que soldats, demain « vous serez citoyens libres d'un grand pays. »

Les Romagnols se le sont tenu pour dit. Quatre jours après cette proclamation, ils se sont insurgés contre l'autorité pontificale et ont déclaré ne plus vouloir être que les sujets de Victor-Emmanuel. On sait quelle marche rapide et progres-

sive a suivie cette insurrection, et comment, s'inspirant à la fois des leçons de la constituante romaine de 1849 et de l'exemple de leurs voisins de 1859, ils ont successivement créé un gouvernement provisoire, convoqué une assemblée souveraine, voté la déchéance du Pape, puis l'annexion au Piémont; comment, enfin, voyant que toutes leurs hardiesses demeuraient impunies, ils ont fini par organiser une ligue armée, dirigée par des officiers piémontais, et commandée par Garibaldi, le même Garibaldi, qui, vaincu par nos soldats à Rome il y a dix ans, se targue aujourd'hui de nos récentes et sanglantes victoires pour en finir, selon le programme tracé dans une de ses dernières harangues, *avec le despotisme clérical.*

Un seul bataillon français envoyé de Rome à Bologne, aussitôt après le départ des Autrichiens, et à plus forte raison, après les préliminaires de Villafranca, aurait suffi, à coup sûr, pour réprimer cette violation flagrante du droit public de la chrétienté. Tous les motifs qui militaient en 1849 pour l'expédition de Rome subsistaient également en 1859 pour l'occupation de Bologne; mais avec cette grande différence qu'aucun des obstacles si graves qu'il nous a fallu surmonter alors, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, ne s'opposait à l'action protectrice et médiatrice de la France. Encore aujourd'hui, quoique la situation soit incontestablement aggravée par trois mois d'incertitude et d'impunité; encore aujourd'hui, un mot, un seul mot dit au nom de la France, mettrait un terme à ce désordre.

Mais ce mot ne se dit pas, il ne se trouve pas dans le discours de l'Empereur à l'archevêque de Bordeaux, et la Révolution triomphante demande déjà à l'Europe de sanctionner son œuvre. Nous devons espérer, et jusqu'au dernier moment nous espérerons que ce silence aura un terme. Toutefois,

quand il sera bien démontré que tout espoir est vain, toute illusion impossible, la France, il faut bien qu'elle le sache, ne devra imputer qu'à elle-même toutes les calamités et tous les scandales qui suivront. Les grandes nations, on ne saurait assez le répéter, sont responsables non-seulement de ce qu'elles font, mais de ce qu'elles laissent faire, à l'ombre de leur drapeau et par la provocation de leur influence. Encore une fois, c'est la guerre portée par la France en Italie qui aura amené la destruction de l'autorité temporelle du Pape dans le tiers de ses États et l'ébranlement irréparable de tout ce qui reste. La fille aînée de l'Église en demeurera donc comptable devant le présent comme devant l'histoire, devant l'Europe comme devant Dieu. Il ne lui sera pas permis de s'en prétendre innocente et de s'essuyer la bouche comme la femme adultère de l'Écriture : *Quæ, tergens os suum, dicit : non sum operata malum.*

Mais quoi, dira-t-on, prétendez-vous que la France, ou toute autre puissance catholique, soit obligée de venir au secours du Saint-Père et de le rétablir dans le plein exercice de son autorité *inconditionnellement?* N'a-t-elle pas, au contraire, le droit de dire au Pape : Si vous voulez que je vous rétablisse à Bologne et que je continue à vous défendre à Rome, suivez mes conseils, ou bien tirez-vous d'affaire sans moi?

Je réponds sans détour à cette objection : Oui, ce langage serait possible, naturel, et jusqu'à un certain point légitime, si, en premier lieu, l'insurrection de Bologne était un fait indépendant de la politique française, et n'avait pas été la conséquence immédiate de la guerre d'Italie; si, en outre, le gouvernement français ne s'était pas engagé publiquement et solennellement à garantir le Pape contre toutes les conséquences de la guerre. Mais, en franchissant les Alpes pour

changer à la pointe de l'épée la condition politique de l'Italie, l'Empire est devenu responsable de tous ces changements, quels qu'ils soient. Il aura le droit de se glorifier de tout ce qu'ils auront d'heureux et de durable; il est tenu d'empêcher ou de réparer tout ce qu'ils entraîneront de funeste. C'est ainsi que la République de 1848, du moment qu'elle a été gouvernée par des gens sensés et honnêtes, a compris instinctivement qu'elle avait envers la papauté des obligations plus spéciales et plus impérieuses que la France du roi Louis-Philippe. Et pourquoi? parce que c'était la révolution de Février et le renversement de la royauté constitutionnelle qui avait amené à Rome l'explosion de la révolte et de l'ingratitude contre le Pontife, auteur de l'amnistie et du statut constitutionnel.

En outre, le droit public des nations civilisées impose aux puissances belligérantes des obligations tout à fait spéciales à l'égard des puissances neutres. Il est inouï, il est révoltant que les neutres soient victimes de la politique des belligérants. Or, le Pape, dans la dernière guerre, a été neutre : on ne pouvait lui demander un autre rôle, c'était le seul conforme à sa dignité, à son cœur, à sa mission. Ce rôle, l'a-t-il rempli consciencieusement? Personne n'oserait le nier. Il a observé la neutralité la plus complète, la plus impartiale; il l'a montré, notamment, en protestant contre l'extension des lignes autrichiennes à Ancône. Et quelle est sa récompense? C'est de le livrer sans défense à des ennemis qui lui font mensongèrement un grief public de son alliance avec l'Autriche [1].

Mais l'Angleterre! mais le Piémont! Voilà, selon quelques-uns, les vrais, les grands, les premiers coupables. Je n'en crois rien.

[1] Voir le *Memorandum* de M. Leonello Cipriani, gouverneur général des Romagnes, du 3 octobre 1859.

Quant à l'Angleterre, j'admets sans difficulté toutes les accusations portées contre elle au sujet de son rôle en Italie. Plus d'une fois j'ai dû exprimer, ici même, l'embarras et l'ennui qu'on éprouve à dire la vérité sur les torts et les vices de l'Angleterre, de peur d'être confondu, dans un temps qui pratique très-volontiers l'art de la confusion, avec ses aveugles et stupides détracteurs, qui ne poursuivent en elle que la liberté, la dignité, la vitalité politique, et qui croient défendre le catholicisme en soutenant qu'on est plus heureux, plus fier et *plus libre* à Naples qu'à Londres, parce qu'on travaille moins au pied du Vésuve qu'aux bords de la Tamise! Mais on a moins de peine à surmonter cet embarras et cet ennui quand on est, comme moi, et qu'on reste l'ami sincère et l'admirateur passionné, j'aurais peut-être le droit de dire le *confesseur* notoire des mâles vertus et des glorieuses institutions qui ont placé l'Angleterre à la hauteur qu'elle occupe. Il s'agit pour elle de ne pas tomber de cette hauteur.

Elle n'y restera certainement pas si elle continue à suivre, dans les affaires de l'Europe, la politique tortueuse et immorale qui caractérise ses tentatives d'action en Italie. Faire d'abord tout son possible pour empêcher la guerre; n'y prendre, quand elle est déclarée, aucune part directe ni indirecte; mais, dès que la paix est faite, intervenir avec une arrogance et une insistance que justifieraient à peine les sacrifices les plus généreux, intervenir pour envenimer toutes les difficultés et grossir tous les dangers; ce rôle-là n'a qu'un nom : il est ignoble. Il est vrai qu'entre les dépêches si sages et si honnêtes de lord Malmesbury, avant le début de la guerre, et la récente harangue de lord John Russell à Aberdeen, il est survenu un changement de ministère. Vingt et un députés catholiques de l'Irlande, maîtres de la majorité

dans un parlement nouveau, ont eu, au moment le plus critique pour la papauté, la belle idée de transférer le pouvoir des mains de lord Derby et d'un ministère essentiellement conservateur, modéré et bienveillant pour les catholiques, entre les mains de lord Palmerston, que chacun connaît; de lord John Russell, qui s'est signalé, parmi tous les hommes d'État anglais, par la violence de ses invectives contre la religion que professent cent cinquante millions de chrétiens et dix millions de sujets anglais; enfin de M. Gladstone, qui, j'ai le regret de le dire, s'est placé, par sa dernière invective contre Pie IX, au niveau de lord John. Mais, comme il a été dit plus haut pour la France, les nations sont et demeurent solidaires de la politique extérieure de leurs gouvernements. Quels que soient les changements intervenus dans le personnel du ministère anglais, l'Angleterre tout entière subit et subira la responsabilité morale des tergiversations, des perfidies, des violences de ses chefs. L'Angleterre s'effraye de sa situation isolée et menacée au sein de l'Europe contemporaine. Elle a raison de s'effrayer. Malgré l'héroïsme qu'ont déployé tant de ses enfants contre les insurgés de l'Inde, elle sent instinctivement que les jours de Nelson et de Wellington, de Burke et de Chatham sont passés, et elle en gémit. Elle ferait encore mieux de gémir sur la destruction graduelle de l'esprit public et social qui a enfanté ces grands hommes. Mais un jour viendra, bientôt peut-être, et toujours trop tôt au gré des amis de la liberté et de la civilisation, où elle apprendra quelle insigne folie elle a commise en rangeant contre elle, à côté de toutes les animosités, de toutes les rancunes, de toutes les jalousies qu'elle excite et que chaque jour elle aggrave, les justes ressentiments et les filiales douleurs de cent millions de catholiques.

En attendant, ce n'est pas en Italie que se débattront ses

destinées, et ce n'est pas elle qui exercera jamais une action décisive sur les destinées de l'Italie. Elle n'est pas d'ailleurs une puissance catholique, elle n'a aucune obligation exceptionnelle, aucun engagement direct envers le Saint-Siége. Son rôle est dangereux et coupable, mais il n'est que subalterne.

Quant au Piémont, il y aurait trop à en dire. On sait d'ailleurs assez ce que nous en pensons. Plein de sympathie pour la grande et belle mission que Charles-Albert avait assignée à sa maison et à son peuple par la constitution d'un gouvernement libéral et éclairé dans la haute Italie, nous avons vu avec une amère douleur ce noble pays échanger le rôle patient et laborieux, mais si fécond et si pur, d'initiateur moral et intellectuel, contre celui d'un aventurier cupide et impatient, qui prend de toutes mains et qui, au lieu de ménager les transitions et de respecter les droits acquis, s'attaque aveuglément et obstinément à la plus grande force morale qu'il y ait en Italie et dans le monde. Tout en rendant pleine justice aux vertus militaires du roi Victor-Emmanuel, qui offre le spectacle, si rare parmi les souverains de souche antique, d'un homme et d'un soldat sur le trône, nous avons gémi, avec tous les véritables amis de l'Italie et du Piémont, sur cette guerre systématique qu'il a entamée contre l'Église, au mépris de la volonté expresse du roi Charles-Albert, des protestations de César Balbo et de ses meilleurs conseillers. Nous avons été indignés du détestable exemple qu'a donné ce pays constitutionnel, en déclarant que les garanties du régime représentatif étaient incompatibles avec la guerre, en livrant à la dictature le soin d'inaugurer les conquêtes de la liberté, en maintenant, même après la paix, ce despotisme arbitraire que la Russie elle-même connaît à peine, et qui ne tolère l'émission d'aucune pensée contraire à la passion

dominante[1]. Mais après tout, le Piémont, qui n'a rien pu contre l'Autriche sans la France, ne pourra rien contre le Saint-Siége, à moins que la France ne le laisse faire.

La question demeure donc tout entière concentrée entre la France, le Saint-Siége et l'insurrection romagnole.

Car s'il est prouvé que la France soit, par conscience et par honneur, obligée de conserver l'intégrité de son patrimoine au Saint-Siége, ce n'est pas nous qui jamais admettrons que l'Europe puisse empêcher la France de faire son devoir.

[1] Pour dérider un instant le lecteur, au milieu de ces tristesses, nous lui soumettons l'extrait suivant du *Siècle* du 16 octobre, comme nouvelle preuve de l'intelligent amour que portent aux institutions vraiment libérales les révolutionnaires français et italiens.

« Turin, 13 octobre.

« Vous savez que le ministère a pris la responsabilité d'une grande résolution, celle de remanier toute la législation des anciens États du roi de Sardaigne, et de la fondre avec les dispositions convenables aux provinces annexées de la Lombardie avant la réunion des Chambres.

« Dans ce moment on travaille surtout à cette vaste entreprise, et on jette tout dans le même creuset : codes, lois électorales, loi départementale, loi communale, organisation du conseil d'État et de la cour des comptes, contentieux administratif, des douanes, des mines, des travaux publics, code forestier, organisation judiciaire, loi organique de l'instruction publique et de l'organisation financière. *Tout sortira du même moule*, tout coulera d'une même source, et ces lois porteront l'empreinte du caractère de l'époque, de la pensée nationale qui les dominera, et de la plus admirable unité.

« Ce que je puis vous dire, c'est que le pays est très-content de la hardiesse de son gouvernement, et que personne, ni en Piémont ni en Italie, ne songe à lui faire un grief de vouloir expliquer les principes libéraux de la constitution d'une manière harmonique dans toutes les branches de la législation politique, civile, commerciale, administrative, etc., etc., *en la sauvant des contradictions, des transactions, des lenteurs infinies, des tiraillements qui ressortiraient de la discussion parlementaire.*

« Est-ce à dire que les Italiens ne se soucient pas du régime parlementaire, quoique bien gouvernés? AU CONTRAIRE ; ils l'aiment, ce régime ; ils en sont très-jaloux ; car c'est à lui qu'ils sont redevables du développement de leur liberté, de la hauteur à laquelle ils ont élevé le drapeau national et les conquêtes morales que le Piémont vient de faire en Italie. Du reste, l'initiative prise par le gouvernement, dans un sens aussi libéral, n'empêche en rien le droit constitutionnel du parlement. »

« L'*Europe ne peut permettre,* » nous a-t-on dit, « *que l'oc-* « *cupation française se prolonge*[1]. » Ah! si semblable parole eût été prononcée sous le roi Louis-Philippe et par lui, quelles clameurs n'eussent pas retenti dans tout le camp démocratique et révolutionnaire! Aujourd'hui on ne se borne pas à un assentiment tacite, on applaudit à outrance : il est vrai qu'il s'agit de ne pas permettre à la France de défendre le Pape, et alors, aux yeux de ces fiers patriotes, de ces intrépides champions du progrès libéral, tout est bien et tout est légitime.

Or, les enseignements du passé sont d'accord avec les engagements les plus récents pour démontrer la responsabilité directe et exclusive de la France. Dans leurs manifestes contre le Saint-Siége, les Piémontais et les Romagnols invoquent tout d'abord le traité de Tolentino : ils ont raison. C'est ce traité qui a porté le premier coup à la paix et à la sécurité des États Pontificaux. Jusqu'alors, s'il faut en croire le témoignage unanime des voyageurs et des historiens les moins favorables au Saint-Siége, dans les deux derniers siècles, il n'y avait aucune trace de mécontentement parmi ses sujets. Tous menaient la vie la plus douce, et nul ne songeait à se plaindre. En 1797, l'invasion française et le traité de Tolentino qui en fut la suite vinrent arracher à un souverain hors d'état de résister quelques-unes de ses plus belles provinces. C'est donc à la France, et à la France sous un Bonaparte, qu'il faut imputer la responsabilité de la première atteinte portée depuis des siècles à la souveraineté pontificale. Grande raison, ce nous semble, pour que la France, aujourd'hui si différente de ce qu'elle était en 1797, et sous un Bonaparte qui a jusqu'à présent évité toutes les fautes du chef de sa dynastie, se tienne

[1] Discours de l'Empereur à l'archevêque de Bordeaux.

pour obligée de ménager, avec un surcroît de tendresse filiale et de prudence politique, les droits du père commun des fidèles et les légitimes susceptibilités du monde catholique.

Puis est venu le royaume d'Italie qui a achevé, toujours selon le *Memorandum*[1] du gouvernement romagnol, d'engager les peuples des légations dans une sphère d'actions, d'opinions, d'intérêts absolument contraire à celle où ils avaient vécu jusqu'alors. Sous ce royaume, et sous l'action des lois françaises qui le régissaient, la faux de la centralisation fut promenée partout, et l'on vit naturellement disparaître toutes les franchises, toutes les libertés municipales, locales, provinciales, que les Papes avaient scrupuleusement respectées. Le gouverneur général Cipriani fait un reproche à la Papauté de n'avoir pas rétabli ces franchises, lorsqu'elle fut elle-même rétablie. On imaginerait difficilement une accusation plus injuste.

Qu'a fait le Pape Pie VII en 1814? ce qu'ont fait sans exception tous les souverains des pays qui avaient subi le régime impérial; ce qu'ont fait le roi de Naples, le roi des Pays-Bas, la Prusse et tous les princes de la rive gauche du Rhin, les grands comme les petits, les forts comme les faibles. Tous ont conservé la centralisation et l'unité administrative du premier empire. Était-ce un bien ou un mal? Là n'est pas la question; autant vaudrait discuter si Louis XVIII a bien ou mal fait de ne pas rétablir les anciennes provinces et les États provinciaux. Mais si ni lui, ni aucun de ses contemporains n'ont cru pouvoir entreprendre cette tâche, comment ose-t-on en faire un crime à la Papauté seule? Nous n'avons pas besoin de ce nouveau témoignage pour savoir que la Révolution

[1] Voir le *Memorandum* du gouverneur général Cipriani, du 3 octobre 1859.

a partout détruit les libertés traditionnelles, et que trop rarement elle les a remplacées par des libertés solides et durables. Mais dans cette imprudente invocation, par les insurgés romagnols, des institutions et des garanties que la France a détruites, nous voyons une nouvelle preuve des obligations contractées par la France envers le pouvoir sacré qu'elle a tour à tour si rudement ébranlé et si noblement rétabli.

On veut aujourd'hui de nouveau détacher les Romagnes du patrimoine de l'Église. Après tout, nous dit-on, ce patrimoine ne sera réduit que d'un tiers, et le traité de Tolentino en avait enlevé davantage, sans que le Pape ait cessé pour cela d'être un souverain temporel. Quelle époque et quel exemple à citer! Je ne doute pas que ce traité n'ait été maudit par tout ce qui avait conservé, en 1797, un cœur catholique. Et d'ailleurs la cession de Ferrare, de Ravenne et de Bologne a-t-elle sauvé Rome? a-t-elle empêché Pie VI d'aller mourir à Valence, Pie VII d'être traîné en captivité à Savone et à Fontainebleau? Le démembrement n'a-t-il pas toujours appelé le démembrement? Mais, en outre, quelle différence entre la situation et les conséquences qui accompagneraient le démembrement d'aujourd'hui et celui d'autrefois! Le traité de Tolentino était le fait de la Révolution victorieuse; il avait été imposé par un ennemi déclaré, non par la main de l'amitié; par une nation qui professait et pratiquait la guerre à la religion et à la monarchie, non par une puissance protectrice redevenue, grâce au ciel, la fille aînée de l'Église. Puis c'était la fortune de la guerre, le droit de la force, la vieille pratique des conquérants : Ceci nous convient, prenons-le! Aujourd'hui, c'est bien autre chose : ce n'est pas le droit du plus fort, c'est un nouveau droit, un nouveau principe, qu'on prétend inaugurer : le principe que les abus plus ou moins constatés d'un gouvernement quelconque rendent sa durée

illégitime, et que d'ailleurs la souveraineté ecclésiastique est incompatible avec la civilisation moderne. C'est un principe qui s'applique identiquement à ce qu'on laisse comme à ce qu'on prend. C'est une théorie qui, une fois sanctionnée, sera irrésistible, et dont nul ne pourra arrêter la contagion. Déjà Bologne fait appel à l'Ombrie et aux Marches, et ses députés les ont recommandées à la touchante sollicitude du roi de Sardaigne[1]. Florence fera demain appel à Pérouse, que ses émissaires ont déjà ensanglantée. Quelle raison pourra-t-on donner aux gens d'Ancône, de Spoleto, de Fermo, de Foligno, pour les déterminer à subir un joug qu'on reconnaît intolérable de Ravenne à Rimini? Voyons : laquelle? Je défie qu'on en trouve une seule qui ait même une apparence plausible. On a dit insolemment qu'il fallait laisser au Pape le Vatican avec un potager. Pourquoi le potager, s'il est habité par des hommes, par des Italiens, à qui l'on concède que leur dignité humaine et nationale est outragée par la domination pontificale? Pourquoi Rome serait-elle mise ainsi hors la loi? Et puisque 1859 fait triompher à Bologne le prétendu droit que 1849 a détrôné à Rome, pourquoi Rome ne reprendrait-elle pas ce droit triomphant et réhabilité?

Ce n'est donc pas l'étendue du territoire donné ou laissé au Pape qu'il s'agit de mesurer, c'est la base même de son principat temporel que l'on ruine. Ce n'est pas une réforme que l'on exige ou que l'on sanctionne, c'est le droit général et permanent à l'insurrection qu'il s'agit de sanctionner contre lui. Voilà le vrai, le seul terrain de la discussion.

Parler au monde moderne, aux pouvoirs politiques et intellectuels qui le gouvernent, le langage de l'intérêt ou du

[1] Voir l'adresse présentée à Monza.

droit exclusivement catholique, dans une question politique, c'est une tâche ingrate et à peu près inutile. On ne saurait ni toucher ni convaincre ceux qui n'admettent pas même le point de départ de leur contradicteur, qui ignorent ou repoussent toutes les bases qu'il donne à sa conviction. Veut-on échapper aux seuls arguments qui touchent la foule, à la triste nécessité d'invoquer ou de subir tour à tour la raison brutale du plus fort, on est nécessairement conduit à chercher une région où l'on puisse s'entendre avec ceux qui ne partagent ni nos croyances ni nos affections. Il faut les convier à nous suivre ou aller nous-mêmes au-devant d'eux sur un terrain où ils ne rencontreront que ces grandes lois de justice, de morale et de loyauté que tout honnête homme, que tout homme d'honneur est tenu de respecter et de proclamer. Il faut s'élever avec eux à ces principes d'équité naturelle qu'un jeune et honnête républicain a si bien nommés *le droit des gens des partis*. Ces principes, il ne faut pas seulement les professer quand on est vaincu et en minorité : il faut savoir les maintenir et les confesser surtout quand on est le plus fort. Nous n'avons jamais été et nous ne désirons point être les plus forts, mais nous tenons invinciblement à n'employer que des arguments que nous n'ayons jamais à désavouer, et qui puissent nous servir dans l'une et l'autre fortune.

Il ne s'agit donc nullement de rompre avec la société moderne; il ne s'agit pas de nier ou de critiquer cette indépendance du pouvoir civil, cette distinction essentielle entre le spirituel et le temporel, qui servent de base à l'organisation sociale de l'Europe. Il s'agit seulement de savoir si ce principe est tellement absolu qu'il faille le faire triompher partout, toujours et au mépris de tout autre principe et de tout autre droit; si ce but est tellement sacré qu'on doive l'attein-

dre par tous les moyens, même par ceux que réprouvent la justice et l'honneur. Il s'agit surtout de s'entendre sur les conditions qui permettent à un peuple de changer et de renverser son gouvernement.

Nous n'avons jamais pensé qu'il fût nécessaire de professer le dogme de l'inamissibilité du pouvoir, de croire au droit exclusif des princes sur les peuples, de regarder le sort des nations comme indissolublement lié à certaines races ou à certain ordre de successibilité.

On peut au contraire professer, et pour ma part j'ai toujours professé, la doctrine que la majorité des États de l'Europe moderne, la Suède, l'Angleterre, le Portugal, la Hollande, la Belgique, la Grèce, ont consacrée par leur exemple, celle de la souveraineté nationale, de la nécessité du consentement des peuples au gouvernement qui les régit. Mais il y a loin de là à admettre, avec les révolutionnaires, que ce consentement, une fois directement ou implicitement donné, puisse être sans cesse remis en question ou repris sans les plus graves motifs; que tous les pouvoirs du monde, sans exception, doivent être jetés dans le même moule; que, pour en arriver là, un peuple ait le droit de changer son gouvernement quand bon lui semble, et que toute insurrection soit légitime par cela seul qu'elle est une insurrection.

Descendons sur-le-champ de la théorie à la pratique, et adressons-nous à tous les *libéraux* non révolutionnaires. J'entends, sous cette dénomination, tous ceux qui déplorent les conséquences de la révolution de Février 1848. Ils ont vu un gouvernement qui, malgré ses torts (surtout envers nous), était essentiellement honnête et modéré, qui n'avait jamais violé une seule loi, ni fourni le moindre prétexte à une insurrection armée, ils l'ont vu graduellement miner

par la calomnie et s'écrouler sous les coups de l'émeute. Ils ont vu comment une opposition légale, sincère et loyale dans la plupart de ses membres, pouvait être exploitée et débordée par des passions qu'elle ne partageait pas. Ils ont vu enfin comment cette émeute, transformée inopinément en révolution, avait été, le lendemain de son triomphe, couronnée en apparence par l'unanime adhésion d'une nation éperdue, infidèle à ses droits comme à ses devoirs, et misérablement entraînée par la contagion de la peur. Après une telle leçon, comment peuvent-ils croire que toutes les insurrections sont légitimes, et comment n'ont-ils pas appris à se défier de ces soi-disant manifestations nationales provoquées par des gouvernements provisoires et sanctionnées par des appels au suffrage universel?

Qu'ils se rappellent donc ce qu'ils ont eux-mêmes éprouvé au lendemain de cette catastrophe. Qu'ils se rappellent la révolte de leur conscience, de leur raison, de leur cœur, contre les aveugles triomphes de la force, contre les serviles enthousiasmes de la foule, et qu'ils ne viennent plus, du haut de leur indifférence ou du fond de leur complicité morale avec n'importe quels vainqueurs, nous reprocher, quand le sentiment de la douleur filiale fait explosion dans nos cœurs, de ne pas conserver l'équilibre parfait et le calme doucereux des adorateurs de la victoire.

Non, non, il ne suffit pas de reconnaître qu'un peuple a le droit d'avoir une volonté et de l'exprimer : il faut encore que ce peuple ait raison, que sa volonté soit juste, et que l'expression en soit légitimée par la nécessité et l'utilité sociale; autrement nous retombons dans le dogme sauvage de Rousseau : *le peuple n'a pas besoin d'avoir raison.*

Le peuple des Romagnes a-t-il raison de s'insurger contre la domination pontificale? Toute la question est là, pour lui

comme pour nous. Son insurrection est-elle suffisamment fondée en droit et en fait, pour que la France, dont la politique et les victoires lui ont fourni le prétexte et l'occasion de la révolte, soit tenue de la laisser triompher, au mépris d'un autre droit fondé sur toutes les règles de la bonne foi et de la diplomatie, justifié par les meilleures raisons de la politique, et consacré par les traditions dix fois séculaires de notre histoire?

Je demande à Dieu la grâce de pouvoir écarter tous les arguments faux et exagérés. L'expérience des discussions publiques m'a appris qu'un mauvais argument, employé par un ami, fait dix fois plus de tort à la cause que cet ami veut défendre que les meilleurs arguments employés par ses adversaires. Je ne dirai donc pas que les institutions temporelles des États romains sont supérieures à toutes les institutions modernes, ni que le bien-être général des sujets du Pape est de beaucoup supérieur ou au moins égal à celui de tous les autres peuples du monde. A Rome même, où l'on a toujours vu régner beaucoup de prudence et de mesure dans les appréciations politiques, de telles amplifications doivent exciter un sourire.

Les affaires vont-elles plus mal à Rome qu'ailleurs? Voilà toute la question. Y vont-elles tellement mal que la souveraineté doive y être renversée par l'effort des populations insurgées, excitées par le Piémont, garanties contre toute répression par la France, et absoutes d'avance par l'Europe?

Ce serait, certes, un étrange retour des choses d'ici-bas. De toutes les souverainetés la plus inoffensive, la seule qui depuis trois siècles n'a jamais empiété sur ses voisins, jamais troublé l'Europe par ses prétentions, jamais inquiété ni blessé personne, celle contre qui pas un État voisin ou éloi-

gné n'a le plus léger grief à élever, se verrait mise hors le droit des gens !

« Les Papes, » dit M. de Maistre, « ont pu faire trop valoir, dans le temps, la suzeraineté universelle, qu'une opinion non moins universelle ne leur disputait point. Ils ont pu exiger des hommages, imposer des taxes trop arbitrairement, si l'on veut, etc.; mais toujours il demeurera vrai qu'ils n'ont jamais cherché à saisir l'occasion d'augmenter leurs États aux dépens de la justice, tandis qu'aucune autre souveraineté n'a échappé à cet anathème, et que dans ce moment même, avec toute notre philosophie, notre civilisation et nos beaux livres, il n'y a peut-être pas une puissance européenne en état de justifier toutes ses possessions devant Dieu et devant la raison. »

Cette comparaison, restée merveilleusement juste en ce qui touche aux souverainetés, n'en est pas moins applicable aux souverains. Je n'ai jamais flatté personne, pas même le malheur, pas même les nobles douleurs de l'exil. Je veux même le dire en passant : cette puérile adulation, cet enthousiasme frivole qu'on voit régner aujourd'hui chez tant d'écrivains religieux dès qu'il s'agit d'un Pontife ou d'un prince de l'Église, me répugne profondément; je n'en trouve pas la moindre trace dans les grands siècles de foi, dans la grande littérature des Pères et des saints. Je me garderai donc, comme d'une injure et d'une maladresse, de toute flatterie envers Pie IX. Mais la plus stricte équité oblige de reconnaître que le Pape, dont les Romagnols déclarent le joug insupportable, ne le cède en vertu à aucun des souverains de l'Europe, et qu'après avoir été le prince le plus populaire de son siècle, il en est demeuré le plus irréprochable.

Quel serment a-t-il violé? Quelle constitution a-t-il abolie? Quel sang a-t-il versé? Quelle propriété a-t-il confis-

quée? Quel piége a-t-il tendu? Quel mensonge a-t-il proféré[1]? Qui au monde a-t-il trompé ou persécuté? Il avait amnistié, sans exception, tous les anciens adversaires du Saint-Siége : ils l'en ont récompensé en le détrônant une première fois. Quelle liberté a-t-il détruite? Il les avait toutes données à son peuple avec une générosité qu'il ne faut pas cesser de bénir, quoiqu'elle ait paru imprudente à beaucoup : on s'en est servi pour assassiner son ministre, pour l'assiéger dans son palais, pour le contraindre à la fuite, pour le déclarer déchu de son trône. Enfin quelle bassesse a-t-il commise? Il est le seul souverain de l'Europe qui ait vu sa capitale occupée depuis dix ans par des troupes amies mais étrangères : or, je le demande aux plus délicats et aux plus dédaigneux, quel prince a eu, pendant ces dix ans, une attitude plus noble, plus calme et plus digne?

De tous les griefs que les Italiens ont élevés contre d'autres princes, en est-il un seul qu'on puisse, avec une ombre même de justice, imputer à Pie IX? Pas un. Est-ce un tyran? non. Personne, parmi ses plus forcenés adversaires, n'oserait l'affirmer. Est-il en fuite? non. Est-il usurpateur? non. Est-il étranger? non. Il est le plus Italien, le seul tout à fait Italien des princes de la Péninsule; bien autrement Italien, au moins d'origine, que cette maison de Savoie, qui le dépouille au nom de l'Italie. On ose parler de ses sympathies autrichiennes; il faut convenir que, s'il en avait, on emploierait de singuliers moyens pour le convertir; mais ces sympathies, où en sont les preuves? Après avoir secondé de son mieux le mouvement italien de 1847, après avoir été même

[1] On se rappelle la belle parole du cardinal Consalvi, premier ministre de Pie VII. « Un état de mensonge est la vie habituelle des cours. Mais un mensonge à Rome perdrait tout un règne : sur-le-champ IL FAUDRAIT UN AUTRE PAPE. » (ARTAUD, *Histoire de Léon XII*, t. I, p. 167.)

jusqu'à exhorter l'Autriche à se retirer de l'Italie, il n'a pas voulu lui déclarer la guerre à laquelle le voulaient contraindre le P. Ventura et d'autres courtisans de la force et de la popularité. Il a mille fois bien fait, car c'eût été manquer alors à son devoir de père commun des fidèles. En 1859, on ne lui a demandé que d'être neutre, et cette neutralité, il l'a observée dans sa plus rigoureuse étendue. Mais lui-même, par une inspiration d'honneur et de fierté digne d'un autre siècle que le nôtre, avait demandé que les troupes françaises et autrichiennes sortissent à la fois de ses États dans un temps où la guerre n'était pas encore déclarée et où les peuples n'avaient pas été poussés à la révolution.

Quel est donc enfin son crime? Il y en a un, un seul : il est prêtre. Tout est là. Ces fiers Romagnols, si docilement soumis à la maison d'Este et à je ne sais combien d'autres tyranneaux du moyen âge, ces patriotes indomptés qui invoquent avec tant d'orgueil les souvenirs récents du royaume d'Italie, créé, inspiré et gouverné par une puissance étrangère, ne veulent plus obéir à la souveraineté la plus ancienne, la plus vénérable et *la plus italienne* de l'Europe, parce que ce souverain est un prêtre. C'est leur idée, leur fantaisie, leur façon d'entendre les droits de l'homme et du peuple.

Et ils ont pour échos et pour soutiens, dans toute l'Europe, tous ces hommes de la Révolution qui, vaincus et refoulés en 1848 et 1849, veulent, pour première revanche, que ce prêtre suprême soit détrôné et réduit du rang de souverain à celui de sujet ou d'esclave.

Mais depuis quand donc, pour avoir le droit de s'insurger, de bouleverser son pays et l'Europe, suffirait-il de n'être pas gouverné selon sa fantaisie, et de suivre pour règle unique ses préférences ou ses mécontentements?

Les Romagnols s'imaginent-ils par hasard qu'ils sont les seuls mécontents au monde? Qui ne connaît une foule de gens aussi mécontents que n'importe quel Bolonais? Mais où en serait l'Europe si tous ces mécontents agissaient comme eux?

Admettre un pareil droit social, le reconnaître, le laisser impunément pratiquer, ce serait introniser le désordre et la démoralisation, ce serait condamner l'Europe contemporaine au sort de l'Amérique méridionale, où l'on voit surgir tous les quinze jours un nouveau gouvernement, où tout général qui peut se faire suivre par quinze cents hommes et inventer ou réchauffer un programme d'opposition, aspire et réussit à démolir et à remplacer le gouvernement de son pays. C'est à ces folies égoïstes, à ces caprices tumultueux, à ces criminelles et homicides étourderies que Dieu prépare les déceptions les plus amères et les plus légitimes : c'est à elles qu'il réserve le châtiment le plus cruel et le plus honteux pour une nation policée, le despotisme de la caserne.

La démocratie, la révolution elle-même, dès qu'elle a triomphé quelque part, est cent fois plus prompte et plus ardente que la monarchie à sévir contre toute tentative de révolte et de séparation, même la plus légitime et la plus provoquée. Malheur à ceux qui, une fois qu'elle est maîtresse, lui contesteraient la plénitude de l'absolu pouvoir! La Convention a enseigné à l'héroïque Vendée ce qu'il en coûte de réclamer les simples droits de la conscience outragée par l'omnipotence de l'État; et de nos jours, les cantons radicaux de la Suisse ont renouvelé cette leçon contre les cantons primitifs, berceau de la liberté helvétique, écrasés et rançonnés sans pitié pour avoir voulu maintenir leur indépendance séculaire.

Mais quoi, nous dira-t-on, oserez-vous nier, par hasard,

qu'il faille des réformes dans les États romains? Je m'en garderai bien. Je ne doute pas qu'il en faille, des réformes, et beaucoup, à Rome comme ailleurs. Seulement je ne sais pas bien, et personne en France ne sait assez quelles sont les réformes qu'il faut, quelles sont celles qu'on accorde et celles qu'on refuse, celles qui sont déjà faites et celles qu'on va faire. Personne ne les définit, personne ne les discute, et, au fond, personne ne s'y intéresse. Des quatre réformes posées dans la lettre à M. Edgard Ney, il y en a une, l'*amnistie générale*, déjà consommée et parfaitement inefficace; il y en a une autre, *gouvernement libéral* [1], dont le sens a évidemment changé depuis lors et dont on attend la nouvelle interprétation. Restent les deux dernières, la *sécularisation administrative*, qui ne peut pas aller jusqu'à la suppression du Pape et des cardinaux, et enfin le *code Napoléon*. On ne nous a jamais dit, excepté en ce qui touche au divorce et au mariage civil, en quoi ce code, qui est un code exclusivement civil, diffère du droit civil que la Rome des papes a emprunté à la Rome des empereurs. Les plus savants, quand ils en parlent, semblent le confondre avec nos codes de procédure civile et d'instruction criminelle.

Mais en admettant que toutes ces réformes soient nécessaires, légitimes, possibles, est-ce que la Romagne est le seul pays où il en soit question? Tous les pays ont besoin de réformes, et tous en réclament.

En Angleterre, la réforme est le cri de guerre de tous les partis et de tous les jours. En Autriche, en Prusse, dans toute la Confédération germanique, il faut des réformes, et urgen-

[1] Toute la discussion de 1849 prouve que l'on entendait par ces mots une sorte de gouvernement parlementaire, avec une ou deux assemblées, comme celles que Pie IX avait créées en 1848. Mais on ne saurait admettre que la France veuille exiger du Pape ce qui a été aboli chez elle.

tes et radicales. Ce vœu, ce besoin est universel, et je crois volontiers qu'il est partout légitime. Mais où donc, excepté dans les États romains, a-t-on songé à le traduire en dépossession, en destruction de la souveraineté? Où donc a-t-on prétendu confier à l'invasion, à la domination étrangère le soin de l'exercer? Nulle part, si ce n'est dans les États romains, au détriment du Pape, et cela trois ans après une guerre sanglante, entreprise exclusivement pour châtier la Russie d'avoir voulu introduire, par l'abus de son influence, des réformes favorables aux sujets chrétiens du grand Turc!

Mais d'ailleurs, soyons de bonne foi et allons au fond des choses. Y a-t-il un homme sérieux qui se figure que des réformes quelconques contenteront ou désarmeront un seul des ennemis du Saint-Siége, à l'intérieur comme à l'extérieur? N'est-ce pas une cruelle et cynique plaisanterie que de vouloir arracher au Pape des concessions que d'avance on lui rejette au visage? Qui donc ignore que le parti dominant, le parti piémontais, dans la Romagne, souffle et enflamme contre le Pape le même esprit que celui qui anime, à de tout autres titres, la Vénétie contre l'Autriche? Les organes de la population vénitienne ne nous ont-ils pas solennellement déclaré que toute réforme, toute concession, tout bienfait émané de l'Autriche serait impuissant à calmer et à rallier les esprits? *Pas d'Autriche*, ont-ils dit, voilà notre seul programme. *Pas de Pape*, voilà le programme, le vrai, l'unique programme des révolutionnaires en Romagne comme partout. Il s'agit bien d'améliorations législatives ou administratives! Pas plus aujourd'hui qu'en 1848, ce n'est là ce que l'on veut.

En 1848, Pie IX les a toutes données ou toutes préparées : laquelle donc a pu contenter Mazzini ou désarmer Garibaldi? Les mêmes hommes sont aujourd'hui redevenus tout-puissants. Ils n'ont changé ni d'allures ni de programme. Ceux

qui, par égard pour les scrupules factices de la diplomatie, dissimulent encore le but réel et complet qu'ils veulent atteindre, savent bien qu'ils ne font point de dupes, et que tous ceux qui les écoutent et les secondent sont leurs complices. Ce but, il est avoué par les sincères ; et c'est le seul qui passionne et anime les directeurs intelligents du mouvement, en Italie comme en France. Ce but, c'est la destruction totale de la souveraineté du Pape, d'abord parce que c'est le Pape, et ensuite parce qu'il est l'obstacle insurmontable à l'unité de la l'Italie sous un seul maître.

C'est à cette chimère de l'unité italienne, avec Rome pour capitale, que tendent invinciblement les chefs et les partisans du mouvement piémontais dans les Romagnes. C'est à cette chimère fatale, aussi répugnante à la véritable politique de la France, que contraire aux gloires passées de l'Italie et à l'intérêt moral, intellectuel et social de ses populations, qu'on sacrifie des droits sacrés garantis en même temps par la foi des traités et par nos meilleures traditions. C'est d'elle que seront complices plus ou moins volontaires tous ceux qui pressent, tracassent, affaiblissent ou oppriment la liberté du Saint-Siége, et qui, en exigeant de lui, sous le coup d'une insurrection victorieuse, des concessions d'avance méprisées, l'acculent entre la honte de tout céder et la crainte de tout souffrir.

Dieu nous garde de vouloir blesser les honnêtes gens sincères, mais trompés, qui ont vu dans la guerre d'Italie une œuvre d'émancipation libérale. Nous faisons la part de leurs espérances et de leurs illusions; nous ne les confondons pas avec les révolutionnaires niais ou coupables qui ont substitué une entreprise néfaste et une question insoluble à la grande et légitime cause de l'indépendance italienne. Mais, il faut bien le proclamer, si l'Italie avait vraiment compris sa mission et sa gloire; si, au lieu de décréter une statue à l'astuce,

à la déloyauté, à la dépravation politique, personnifiée dans Machiavel [1], elle était restée fidèle aux inspirations des Foscolo, des Manzoni, des Balbo, premiers et véritables initiateurs de son patriotisme moderne; avant tout elle devait mettre à part et en dehors de toute discussion la double majesté du Saint-Siége. C'était un hommage obligatoire, une dette d'honneur et de conscience, de justice et de reconnaissance à Pie IX, à celui qui, dès 1846, avait donné le glorieux signal des réformes et de l'émancipation, que l'on reconnaissait, même en novembre 1848, comme le promoteur de la résurrection de l'Italie [2], et qui ne s'est arrêté que devant une révolution inaugurée par l'assassinat. Alors elle eût conquis les sympathies du monde entier : toutes les âmes généreuses, toutes les intelligences droites, tous les cœurs honnêtes se seraient précipités au-devant de ses victoires, de son bonheur, de son émancipation. Mais, hélas! égarée par de perverses ambitions ou d'aveugles illusions, elle n'a pas craint d'indisposer contre sa cause tout ce qui tient de près ou de loin à la foi catholique. Elle a troublé, attristé, détaché de sa cause ceux dont l'adhésion lui eût été à la fois un secours et un honneur. Elle s'est livrée sans réserve et sans mesure à ceux qui professent et qui pratiquent, non pas, il faut le dire et le redire mille fois, non pas la haine de tel abus, ou même de telle croyance, mais la haine et le mépris systématique et général du sentiment le plus profond et le plus durable que l'humanité ait encore connu, le sentiment catholique.

A ceux-là même, à ceux qui, par amour pour la Révolution ou pour tout autre motif, insistent pour que la France

[1] On sait que le gouvernement toscan vient de décider qu'il serait élevé des statues à Machiavel, en même temps qu'à l'empereur Napoléon III et au roi Victor-Emmanuel.

[2] Discours de M. Bixio, *Moniteur* du 29 novembre 1848.

et l'Europe sanctionnent la révolte de la Romagne, on a sans cesse demandé, et il faut le redemander sans cesse : pourquoi appliquez-vous à cette province un droit dont on supprime, dont on néglige si opiniâtrément l'application dans tous les autres États de l'Europe? Ici les arguments, les exemples, les démonstrations de l'inconséquence de la théorie révolutionnaire, et des démentis qu'elle se donne à elle-même, sont innombrables. Ils accourent en foule sous la plume. Il y a vingt ans, deux provinces belges, le Luxembourg et le Limbourg, refusaient de se détacher de la Belgique et de se laisser incorporer à la Hollande, comme l'exigeait la diplomatie : elles avaient à l'appui de leur cause les meilleures raisons religieuses, politiques, historiques[1]. Lord Palmerston et John Russell, alors, comme aujourd'hui, ministres de la nation qui prétend respecter et faire triompher partout le vœu des populations, se sont moqués des doléances et des répugnances de ces fragments de peuple. Il y a dix ans, les duchés de Holstein et de Schleswig se sont insurgés contre le Danemark; et, à l'heure qu'il est, nul ne peut douter que les peuples, presque exclusivement allemands, de ces duchés ne désirent ardemment être détachés du royaume scandinave. La France républicaine et l'Angleterre ont refusé de reconnaître leur droit, et les ont sacrifiés à ce qu'elles regardaient comme l'une des conditions de l'équilibre européen.

Il y a dix ans encore, l'Angleterre, ayant toujours lord Palmerston et lord John Russell pour ministres, a réprimé avec une sévérité implacable une simple apparence de révolte aux îles Ioniennes, où la religion, les mœurs, les traditions, les intérêts, la langue, tout en un mot, tout sans exception,

[1] Voir les Discours sur la Question belge, en 1838, au tome Ier de cette collection, et la lettre du comte Félix de Mérode à lord Palmerston dans la *Revue des Deux Mondes*, du 15 juillet et du 15 août 1838.

répugne à la domination britannique; et c'est elle qui ose aujourd'hui, sur la rive opposée de l'Adriatique, jeter tout le poids de son inique partialité dans la balance où se pèsent des griefs cent fois moins graves, des répugnances mille fois moins légitimes que celles qu'elle a noyées dans le sang à Corfou.

Il y a soixante ans, elle a fait pis encore : elle a dompté la révolte de l'Irlande avec une férocité digne de la Convention [1].

Je ne suis pas de ces aveugles volontaires qui confondent l'état actuel de l'Irlande avec ce qu'elle était en 1798; je crois que l'Irlande n'aurait rien à gagner, sous aucun rapport, à se détacher de l'empire britannique ; mais j'ai horreur des politiques qui ont deux poids et deux mesures, et j'affirme, avec toute l'Europe qui le sait bien, sans oser le dire, qu'il n'y a pas un seul des arguments, inventés, exploités, exagérés par les journalistes et les orateurs anglais, contre le gouvernement pontifical en Romagne qui ne puisse être et qui ne soit tous les jours rétorqué par les patriotes et les catholiques irlandais contre la domination anglaise en Irlande. Sans doute la logique ne gouverne pas toujours la politique : elle n'est pas tout dans le monde, heureusement; mais heureusement aussi elle est quelque chose. Et à coup sûr, il ne sera pas permis à cette illustre nation, si malheureusement égarée, d'entasser impunément l'une sur l'autre toutes ces violations flagrantes, réitérées, effrontées des lois de la logique, qui se confondent ici avec celles de la morale et de l'humanité, de la justice divine, et de la pudeur publique.

Et l'Orient ! et toutes ces populations chrétiennes frémis-

[1] Voir les documents relatifs à l'insurrection de 1798, et notamment la correspondance récemment publiée du vice-roi, lord Cornwallis.

sant sous le joug ignominieux du sultan, toutes ces races si intelligentes, si malheureuses, si abandonnées, si cruellement et si bassement exploitées par une barbarie décrépite, et à qui l'on a interdit, au nom de l'équilibre européen, de chercher la protection, l'émancipation où ils croyaient la trouver, qui donc y songe? qui s'en préoccupe? qui a essayé de mettre sérieusement la main à l'œuvre, surtout dans cette Angleterre, si âpre à bouleverser l'Italie?

Et la Savoie! Elle est là, à nos portes : tout le monde la connaît, la visite, la parcourt. Qui donc y a rencontré depuis quelques années, en dehors des employés salariés du pouvoir, un partisan, un seul, de la domination piémontaise? Est-ce une raison suffisante pour que l'Europe l'arrache à l'antique maison de ses rois? Je dis : non; mais vous devez dire : oui, vous qui appuyez et fomentez dans la Romagne des répulsions beaucoup moins unanimes. Et cependant vous êtes unanimes à la dédaigner, à la condamner, ou à démentir la sincérité de ses vœux et l'intensité de ses douleurs!

Mais voici la Pologne, la plus grande et la plus illustre des nationalités opprimées et supprimées, la Pologne si chaleureusement exploitée autrefois par les libéraux de tous les peuples et de toutes les couleurs. En quoi son sort s'est-il amélioré? En quoi sa vie a-t-elle refleuri? En quoi l'éternelle justice, outragée par cet assassinat d'un peuple, a-t-elle été apaisée? En rien. Cependant vous vous taisez tous : et comme si ce n'était pas assez de votre silence, pour vous confondre, voici la Russie qui s'avance, toute souriante sous son nouveau vernis de philanthropie et de libéralisme, la voici, qui vous tend une main sur laquelle le sang de la Pologne n'a point encore séché : et vous l'acceptez. La voici, elle si experte en fait de nationalités sauvées, de libertés rétablies, de croyances respectées, qui vient demander compte

à l'Autriche de la nationalité italienne, et au Pape de la liberté civile et religieuse des Romagnols! Et j'en suis encore à chercher l'écrivain démocrate qui, au nom de sa conscience ou de sa mémoire indignée, ait osé écarter un tel auxiliaire.

On sait quelle est la réponse que l'on balbutie à ces récriminations irréfutables.

Là-bas, nous dit-on, en Orient, en Pologne, en Irlande, mille difficultés s'opposent à notre œuvre : nos accointances, nos sympathies du moment nous retiennent : nous ne pouvons pas tout ce que nous voudrions. Mais ici, en Romagne, contre un vieux prêtre sans soldats et sans argent, nous pouvons tout ce que nous voulons.

Vous le pouvez! en êtes-vous bien sûrs? Vous le pouvez : matériellement, oui. Mais moralement, non. Car vous ne le devez pas. Et si vous êtes sourds à la voix du devoir, puissent d'autres, plus éclairés et plus consciencieux que vous, ne pas l'être toujours à la voix de l'intérêt.

Quel intérêt un pouvoir quelconque, conservateur ou libéral, monarchique ou républicain, peut-il trouver à armer contre lui l'animadversion unanime des catholiques du monde entier. C'est peu de chose, dira-t-on. Eh bien, non; ce n'est pas peu de chose. Aucun souverain intelligent, aucun politique sérieux ne peut regarder avec indifférence le mécontentement d'une grande opinion répandue sur toute la surface du globe. Or, les esprits les plus hostiles comme les plus superficiels ne peuvent contester que les catholiques croyants ne constituent encore une grande et puissante opinion dans le monde, et cette opinion est unanime. Sur la politique, sur la philosophie, sur l'histoire, les catholiques sont profondément et heureusement divisés; je dis heureusement, car la division vaut mieux que l'accord dans ce qui est faux et dans ce qui est bas. Mais ils sont unanimes en faveur du

droit pontifical, unanimes à regarder toute injure faite à leur Père comme la plus sanglante qu'on puisse leur infliger à eux-mêmes. Là-dessus il n'y a pas trois opinions, il n'y en a pas deux; il n'y en a qu'une. Les exceptions, s'il y en a, confirment la règle. Je défie qu'on puisse trouver parmi nous un dissident sur mille. Les catholiques ne confondent pas, comme on le leur reproche avec mauvaise foi, le temporel et le spirituel; mais tous croient à la nécessité du pouvoir temporel du Pape pour l'indépendance spirituelle du monde catholique. Ils n'y voient pas un dogme, un article de foi : ils y voient tout simplement un droit, humain si l'on veut, et soumis aux péripéties des choses humaines, mais providentiel, sacré, légitime entre tous. Ils y voient une garantie indispensable, qu'aucune autre ne peut remplacer, et qui remplace pour eux toutes celles qu'offrait l'organisation ancienne de la société où le pouvoir spirituel avait mille boulevards, mille citadelles, mille priviléges qu'il n'a plus. Nul ne les réclame, nul ne les regrette, mais leur destruction rend d'autant plus nécessaire pour la dignité et la sécurité de la foi la pleine intégrité de l'indépendance pontificale. Y a-t-il un autre moyen pour que le pontife suprême de la foi catholique ne soit pas traité comme le *Siècle* veut qu'on traite nos évêques; pour qu'on ne vienne pas lui dire au nom de la démocratie couronnée : Tais-toi, tu n'es qu'un fonctionnaire salarié? Y a-t-il, dans l'état actuel de la société européenne, une combinaison, une organisation qui puisse tenir lieu à la foi des catholiques et à cette indépendance indispensable de leur père, des garanties que leur assure la souveraineté temporelle du Pape? Personne ne l'a encore imaginée; personne ne l'a encore découverte. Ce ne sont donc pas les mandements ou même les conciles qui le disent; c'est la voix unanime des hommes d'État consciencieux, et qui ont touché aux grands

intérêts politiques et sociaux Il n'y en a pas un qui ne dise comme M. Odilon Barrot, alors président du conseil, dans la mémorable discussion que nous avons tant citée : « *Il faut que les deux pouvoirs soient confondus dans les États romains, pour qu'ils soient séparés dans le reste du monde*[1]. »

Quand on ne veut pas du catholicisme, quand on regarde l'Église comme l'ennemie du genre humain et le clergé comme un criminel qu'il faut *étouffer dans la boue*, rien de plus simple et de plus logique que d'attaquer ce qui est la clef de voûte de l'organisation extérieure et temporelle du catholicisme; mais rien aussi de plus inintelligent et de plus coupable, quand on comprend et quand on proclame la force, la valeur et la nécessité sociale de la religion.

Et qu'on ne vienne pas dire qu'il ne s'agit que des Romagnes, c'est-à-dire d'une portion, d'un fragment de cette souveraineté temporelle, reconnue indispensable en principe. Sans doute le pouvoir temporel du Pape a été et peut être amoindri ou augmenté comme tous les pouvoirs de ce monde; mais, outre que son droit sur les provinces qu'on veut lui arracher est fondé sur les traités, sur le droit des gens, sur une possession au moins aussi légitime que celle du Piémont sur la république de Gênes ou de la France sur la Corse, aussi légitime qu'aucune autre en Europe, il ne faut pas que l'on puisse enlever une ou deux pierres de l'édifice, à l'aide d'arguments et de principes qui, une fois reconnus et consacrés, doivent nécessairement le faire tomber tout entier.

Il se peut bien qu'il périsse, ce vieil et saint édifice, qui a résisté depuis onze siècles à tant d'orages; il se peut que le principat sacré aille rejoindre, dans une ruine commune, tout

[1] *Moniteur* du 21 octobre 1849.

l'ancien droit de l'Europe, si opiniâtrément attaqué et si misérablement défendu. Cela est possible : tout est possible ici-bas. Nul d'entre nous ne lie indissolublement l'existence de la papauté à celle du pouvoir temporel; quoi qu'il arrive, elle survivra, et, avec elle, notre foi et notre filial amour. La Providence saura bien trouver d'autres voies pour que son indéfectible mission soit accomplie.

Fata viam invenient...

Mais aussi, si on détruit cette condition si ancienne, si utile et si légitime de la suprême autorité spirituelle; si les souverains et les révolutionnaires se mettent d'accord, les uns pour l'ébranler, et les autres pour la renverser, nous aurons toujours le droit de dire, jusque dans la postérité la plus reculée, qu'ils ont mal fait. Ce sera à la fois une faute et un crime, une ineptie et une injustice. Ce sera un mauvais but atteint par de mauvais moyens. Ce sera la plus éclatante violation, dans un siècle qui en a tant vu, du droit des gens, du droit public des nations civilisées. Ce sera la victoire de l'astuce et de la violence sur l'honneur, sur la faiblesse trahie, sur la bonne foi bafouée. Il est de mode, parmi nos grands publicistes, si complaisants pour les forts et si dédaigneux pour les faibles, de se moquer des larmes et des foudres du Pape. Ah! nous le savons, les larmes du Pape ne touchent que ses enfants dociles, et ses foudres n'effrayent que ceux qu'elles ne menacent pas. Elles n'en sont pas moins les larmes de l'innocence, et les foudres de la justice. Ni les unes ne demeureront toujours stériles, ni les autres toujours impuissantes. On ne nous fermera la bouche ni longtemps ni toujours. Mille voix, dans l'Église et dans l'histoire, répéteront le *non licet* de l'Évangile. Entendez bien : *Non licet.*

Ce n'est rien et c'est tout. Cela n'empêche rien dans le présent, cela détermine tout dans l'avenir, au jugement de Dieu comme au jugement des hommes. Cela n'a pas empêché Hérode de faire ce qui lui a semblé bon ; mais, après tout, qui voudrait avoir été Hérode? Cela n'a pas empêché Pilate de laisser triompher les passions d'un peuple aveuglé et coupable, sauf à s'en laver les mains. Mais qui donc voudrait être le Pilate de la papauté?

Cinq jours après la publication de l'article précédent, le ministre secrétaire d'État de l'instruction publique et des cultes, chargé par intérim du département de l'intérieur, envoya l'avertissement suivant au *Correspondant* :

« Vu l'art. 32 du décret organique sur la presse, du 17 février 1852 ;

« Vu l'article publié par le journal *le Correspondant* dans son numéro du 25 octobre 1859, sous la signature Ch. de Montalembert et sous le titre *Pie IX et la France en* 1849 *et en* 1859 :

« Vu notamment les passages suivants :

« C'est la France qui a sauvé l'indépendance temporelle du Saint-Siége « en 1849, et c'est elle qui la laisse ébranler et amoindrir en 1859... Encore « une fois, c'est la guerre portée par la France en Italie qui aura amené la « destruction de l'autorité temporelle du Pape dans le tiers de ses États et « l'ébranlement irréparable de tout ce qui reste. La fille aînée de l'Église en « demeurera donc comptable devant le présent comme devant l'histoire, « devant l'Europe comme devant Dieu...

« Le rôle de l'Angleterre n'a qu'un nom, il est ignoble...

« Quant au Piémont, nous avons vu avec une amère douleur ce noble pays « échanger le rôle patient et laborieux, mais si fécond et si pur, d'initiateur « moral et intellectuel contre celui d'un aventurier cupide et impatient...

« Il faut bien le proclamer, si l'Italie, au lieu de décréter une statue à « l'astuce, à la déloyauté, à la dépravation politique personnifiée dans Ma- « chiavel... On sait que le gouvernement toscan vient de décider qu'il serait « élevé des statues à Machiavel en même temps qu'à l'empereur Napoléon III « et au roi Victor-Emmanuel. »

« Considérant qu'en dénonçant la guerre portée par la France en Italie comme ayant amené la destruction de l'autorité temporelle du Pape, cet article dénature les résultats de notre glorieuse expédition et calomnie la politique de l'Empereur ;

« Que, dépassant toutes les limites d'une appréciation libre des gouvernements étrangers, il insulte des nations alliées de la France;

« Que l'assimilation rendue à dessein injurieuse entre le nom de Machiavel et ceux de S. M. Napoléon III et du roi Victor-Emmanuel est une atteinte directe au respect dû à l'Empereur;

« Considérant enfin que le gouvernement, dont le devoir est d'éclairer la conscience publique, ne saurait abandonner à la merci des passions personnelles et des haines de parti l'honneur de la politique française, la gloire de nos armes et la loyauté des principes si solennellement affirmés,

« Arrête :

« Art. 1er. Un premier avertissement est donné au journal *le Correspondant* dans la personne de M. Ch. de Montalembert, signataire de l'article, et de M. Douniol, gérant.

« Art. 2. Le préfet de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

« Paris, 30 octobre 1859.

« *Signé* : ROULAND. »

L'Ami de la Religion a reçu également un avertissement pour avoir reproduit l'article du *Correspondant*.

L'article, réimprimé sous forme de brochure, fut saisi le 31 octobre, et devint l'objet d'une poursuite judiciaire, qui se termina par une ordonnance de non-lieu, rendue le 23 décembre 1859.

LETTRE A M. LE COMTE DE CAVOUR

PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, ETC.

A TURIN

—

Octobre 1860.

LETTRE A M. LE COMTE DE CAVOUR

PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, ETC.

A TURIN

MONSIEUR LE COMTE,

Je lis dans le compte rendu de la séance du Parlement de Turin, du 12 octobre, ces paroles prononcées par vous :

« Je crois que la solution de la question romaine doit être « amenée par la conviction qui se répandra de plus en plus « dans la société moderne, et même dans la grande société « catholique, que la liberté est hautement favorable au déve- « loppement du véritable sentiment religieux.

« Ma conviction est que cette vérité triomphera bientôt. « Nous l'avons déjà vue reconnue par les défenseurs les plus « passionnés des idées catholiques ; nous avons vu un illustre « écrivain, *dans un moment lucide*, démontrer à l'Europe, « dans un livre qui a fait grand bruit, que la liberté avait été « très-utile pour relever l'esprit religieux. »

On m'assure que c'est à moi que vous avez entendu faire allusion. Si vos paroles ne renfermaient qu'un éloge, je ne me permettrais pas de les prendre pour moi. Mais elles contiennent aussi une injure ; ma modestie peut donc s'en accommoder.

Vous m'interpellez devant le public, vous me donnez le droit de vous répondre devant lui.

J'éprouve à le faire une répugnance que j'ai peine à surmonter. Le sang français a été versé par vos ordres; l'honneur catholique a été insulté par vos lieutenants; le foyer séculaire, le dernier abri du Père commun des fidèles, est menacé par vos paroles. Il n'est pas un de vos actes qui ne me blesse et ne me révolte. Voici maintenant que vous portez un nouveau coup à tout ce que j'aime, en enveloppant vos desseins pervers sous le voile d'un accord mensonger entre la religion et la liberté; et, à l'appui de vos dires, vous invoquez mon témoignage!

Je me dois de protester que sur aucun point, monsieur le comte, je ne suis avec vous.

Grâce à Dieu, votre politique n'est pas la mienne.

Vous êtes pour les grands États centralisés; je suis pour les petits États indépendants.

Vous méprisez les traditions locales en Italie; je les aime partout.

Vous êtes pour l'Italie unitaire; je suis pour l'Italie confédérée.

Vous violez les traités et le droit des gens; je les respecte, parce qu'ils sont entre les États ce que sont entre les hommes les contrats et la probité.

Vous sacrifiez à votre but les engagements, les promesses, les serments. Je vous réponds avec le généreux Manin : « Des moyens que le sens moral réprouve, lors même que matériellement ils seraient utiles, tuent moralement. Aucune victoire ne mérite d'être mise en balance avec le mépris de soi-même[1]. »

Vous détruisez le pouvoir temporel du Souverain Pontife;

[1] *Documents*, etc., publiés par M. Planat de la Faye, tome II, p. 420.

je le défends avec toute l'énergie de ma raison et de ma tendresse.

Vous réprouvez la politique qui a fait l'expédition de Rome en 1849, et je me fais gloire de l'avoir soutenue. Malgré les cruels et inexcusables démentis qu'elle a reçus depuis, je lui rends grâce encore, car c'est la dernière et vacillante conséquence de cette expédition qui, aujourd'hui même, contraint la France et le Piémont à se rencontrer face à face devant le Capitole.

Vous donnez aux *héros* de Garibaldi les éloges que je réserve aux *mercenaires* de l'immortel Pimodan.

Vous êtes avec Cialdini, je suis avec La Moricière. Vous êtes avec le père Gavazzi, je suis avec les évêques d'Orléans, de Poitiers, de Tours, de Nantes, avec toutes ces voix catholiques qui, dans les deux mondes, ont protesté et protesteront contre vous.

Je suis surtout avec Pie IX, qui fut le premier ami de l'indépendance italienne, jusqu'au jour où cette grande cause passa aux mains de l'ingratitude, de la violence et de l'imposture.

De notre côté, j'ose le dire, est la conscience. De votre côté, je le crois, est le succès. Le Piémont ose tout, la France permet tout, l'Italie accepte tout, l'Europe subit tout. Votre succès, je le répète, me paraît certain.

Deux obstacles cependant se dressent encore devant vous, Rome et Venise; à Rome la France, à Venise l'Allemagne. Ce sont bien là des étrangers, mais ils sont forts. A Naples, les Italiens ne vous ont point arrêté; à Castelfidardo, vous étiez dix contre un; vous aviez sans doute à vaincre des droits, des traités, des engagements, l'honneur, la justice, la faiblesse; mais ce sont choses abstraites et qui ne résistent pas à la mitraille. A Rome, il y a des bataillons français; à Ve-

nise et à Vérone, des canons rayés. Devant le droit vous avez passé outre ; vous hésitez devant la force.

Cette force, je le reconnais, ne couvre pas des causes égales.

A Venise, vous soutenez une cause juste. Venise a été odieusement trahie par nous en 1797, tristement livrée par vous en 1849, injustement abandonnée par vous et par nous en 1859. Sa délivrance est juste.

A Rome, vous soutenez une cause injuste à tous les points de vue, et même, vous le savez bien, au point de vue italien. Nous, Français, nous, catholiques du monde entier, nous faisons un grand sacrifice à l'indépendance du pouvoir pontifical, en acceptant que, placé en Italie, il soit habituellement servi par des mains italiennes. Mais vous, Italiens, on vous l'a dit cent fois, que sera votre patrie sans la papauté? Quelle figure feront vos petites majestés piémontaises dans le centre de la catholicité, devenu l'hôtel des bureaux de vos ministères? Vous imaginez-vous que l'humanité continue son pèlerinage au pied du trône de vos souverains? Vous avez la gloire incomparable de posséder la capitale de deux cents millions d'âmes, et toute votre ambition est de la réduire à être le chef-lieu du dernier venu des royaumes de la terre !

Vous prétendez persuader à l'Autriche et à l'Europe d'abandonner Venise à elle-même. Nous verrons bien. Je vous souhaite sincèrement ce succès. C'est ainsi, c'est par la persuasion, par l'exemple de sa prospérité à l'abri d'institutions libres, que le Piémont, depuis 1847, aurait dû, aurait pu assurer le triomphe et l'honneur de sa politique. Et c'est là ce qui fait que de tous ceux entre qui se partagera la responsabilité du mal qui se commet en Italie, vous êtes, non le plus coupable, mais le plus incompréhensible. Car vous aviez tout ce qu'il fallait pour mener à bien une œuvre admirable, avec

la sympathie des honnêtes gens dans le monde entier. Ni le patriotisme, ni l'éloquence, ni l'audace, ni la persévérance, ni l'habileté, ne vous ont fait défaut. Mais, hélas! il vous a manqué ce que rien ne remplace, la conscience et le respect de la conscience d'autrui.

Vous prétendez maintenant résoudre la question romaine en prouvant au monde les bienfaits de l'alliance entre la liberté et la religion.

Que voulez-vous dire?

Je sers cette noble alliance depuis trente ans : j'en crois le triomphe indispensable au salut de la société, et c'est pour cela même que je vous combats, car nulle politique n'a jamais rendu ce triomphe plus difficile que la vôtre. Vos paroles, que j'accepte, sont absolument démenties par vos actes, que je réprouve.

Je demeure plus que jamais fidèle à la conviction que vous avez signalée dans mes écrits. Toutes les libertés civiles et politiques, qui constituent le régime normal d'une société civilisée, bien loin de nuire à l'Église, aident à ses progrès et à sa gloire. Elle y trouve des rivalités, mais des droits; des luttes, mais des armes, et celles qui lui conviennent par excellence, la parole, l'association, la charité. Mais la liberté ne convient à l'Église que sous une première condition, c'est qu'elle jouisse elle-même de la liberté. Je parle ici en mon nom, sans mission, sans autorité, appuyé seulement sur une expérience déjà longue et singulièrement éclairée par l'état de la France depuis dix ans. Mais je dis sans hésiter : « *L'Église libre au sein d'un État libre*, voilà pour moi l'idéal. »

J'ajoute que, dans la société moderne, l'Église ne peut être libre que là où tout le monde l'est. A mes yeux, c'est un grand bien et un grand progrès. Dans tous les cas, c'est un fait.

Que l'on ne reproche pas à l'Église de ne pas accepter toutes les libertés que les États se donnent. En tous pays, elle les accepte, et qui plus est, elle s'en sert, en Angleterre comme aux États-Unis, en Prusse comme en Hollande, partout en un mot, lorsqu'on ne lui met pas un bâillon ou des entraves spécialement inventées pour elle.

L'accord serait complet, si, à leur tour, les États acceptaient toutes les libertés dont l'Église a besoin, au lieu de les marchander par des lois surannées, comme en France, de les confisquer par d'odieuses vexations, comme en Russie, ou de les fouler aux pieds par de brutales iniquités, comme en Italie.

Or l'indépendance de l'Église repose, avant toutes choses, sur la liberté absolue de son chef, docteur et gardien de la foi, et cette liberté a, depuis dix siècles, pour bouclier, une souveraineté temporelle constituée en dehors de tous les États. Elle repose, en outre, dans l'intérieur de chaque État, sur la liberté d'*association*, la liberté d'*enseignement*, la liberté de la *charité*, droits qu'aucun homme sensé ne prétend réserver à l'Église seule, mais qui ne sont pas des droits s'ils sont gênés par des obstacles *préventifs*, au lieu d'être simplement soumis à la répression, dans les cas définis par des lois, et jugés par des tribunaux indépendants avec publicité, avec appel.

Voilà les garanties et les conditions de la liberté de l'Église. Or vous les violez toutes à la fois : la première en supprimant le pouvoir temporel du Pape, la seconde en dispersant les communautés, la troisième en violentant les évêques, la quatrième en confisquant leur patrimoine.

Comment voulez-vous donc que la religion soit d'accord avec une liberté qui commence par supprimer la sienne ?

Êtes-vous prêt à rendre au Souverain Pontife sa souverai-

neté temporelle, une souveraineté qui lui assure assez de puissance et assez de ressources pour qu'affranchi de toute pression et de toute obligation, il n'ait à tendre les mains que vers Dieu?

Êtes-vous prêt à accepter l'entière liberté de l'Église dans vos États agrandis?

Êtes-vous prêt, dans les six mois que vous voulez bien nous accorder, à demander aux souverains de l'Europe de garantir cette liberté dans leurs États, en France, en Russie, en Prusse, en Autriche, en Angleterre?

Alors, vous pourrez parler de réconcilier la religion avec la liberté.

Mais, au lieu de cela, depuis dix ans, vous avez violé, sans autre prétexte que le droit du plus fort, tous les traités, tous les engagements solennellement contractés entre le Piémont et le Saint-Siége. Vous poursuivez par d'indignes procès de presse les trop rares écrivains qui élèvent la voix pour la cause pontificale. De plus, vous avez dénoncé le Souverain Pontife au Congrès de Paris, vous avez calomnié ses intentions, vous avez travesti ses actes, vous avez exilé ses évêques, vous avez bravé ses sentences, vous avez violé ses frontières, vous avez envahi ses États, vous avez emprisonné ses défenseurs, vous avez insulté, écrasé, bombardé ses soldats; vous donnez à Garibaldi rendez-vous dans six mois sur le tombeau des apôtres! Puis vous dites aux catholiques: « Je suis la liberté, et je vous tends la main. »

Non, non, vous n'êtes pas la liberté, vous n'êtes que la violence! Ne nous condamnez pas à ajouter que vous êtes le mensonge! Nous sommes vos victimes, soit: mais nous ne serons pas vos dupes. Vous pouvez annexer au Piémont des royaumes et des empires, mais je vous défie bien de rallier à vos actes une seule conscience honnête. L'accord bienheureux

et nécessaire de la religion et de la liberté aura son heure ; mais, si elle est pour longtemps retardée, ce sera votre faute et votre éternel déshonneur.

CH. DE MONTALEMBERT.

La Roche en Breny, 22 octobre 1860.

FIN DU TOME SECOND

DES ŒUVRES POLÉMIQUES ET DIVERSES.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

DES INTÉRÊTS CATHOLIQUES AU XIXe SIÈCLE (novembre 1852) . . . 1

CHAPITRE I. Contraste entre la situation du catholicisme en 1800 et en 1852. 3

CHAP. II. Caractère spécial de la renaissance actuelle du catholicisme 34

CHAP. III. Le catholicisme a seul profité des crises de la société moderne 50

CHAP. IV. Comment le catholicisme a-t-il vaincu ? . . . 56

CHAP. V. 1848 et 1852. Contraste et analogie. 71

CHAP. VI. La religion a besoin de la liberté; la liberté a besoin de la religion 79

CHAP. VII. Du gouvernement représentatif et des reproches qu'on lui adresse. 95

CHAP. VIII. De ce qu'on pourrait substituer au gouvernement représentatif, et de ce qui l'a précédé. 115

CHAP. IX. Du régime représentatif et de l'ancien régime, au point de vue catholique. 132

CHAP. X. Observations finales. 157

APPENDICE 173

1° Extrait d'un ouvrage de Mgr Rendu, évêque d'Annecy. . . *ibid.*

2° Extrait d'une lettre à *l'Ami de la Religion*, du 24 octobre 1848. 178

3° Extrait des *Fragments historiques* du prince Louis-Napoléon Bonaparte. 179

4° Le Gouvernement parlementaire et la liberté de conscience (Réponse à la *Civiltà Cattolica*) 181

JUAN DONOSO CORTÈS, marquis de Valdegamas (25 août 1853). 187

PERSÉCUTION DU CLERGÉ BADOIS. Lettre à M. le Rédacteur en chef de *l'Ami de la Religion* (novembre 1853). 237

DE L'AVENIR POLITIQUE DE L'ANGLETERRE (novembre 1855). . 243

Avertissement de l'éditeur placé en tête de la cinquième édition 245

CHAPITRE I. Position de la question. 249

CHAP. II. Ce qui trompe plusieurs d'entre ceux qui jugent l'Angleterre 262

CHAP. III. Les deux démocraties 267

CHAP. IV. De la démocratie en Angleterre. 272

CHAP. V. Principal motif de se rassurer. 280

CHAP. VI. Ce qu'il reste d'aristocratie en Angleterre. . . 283

CHAP. VII. De la liberté de tester. 306

CHAP. VIII. La réforme parlementaire. 316

CHAP. IX. Le Parlement. 319

CHAP. X. O'Connell et la Chambre des lords. 330

CHAP. XI. Les Écoles et les Universités. 337

CHAP. XII. Le catholicisme en Angleterre 352

CHAP. XIII. L'anglicanisme. 369

CHAP. XIV. De quelques efforts de la société anglaise contre le danger 377

CHAP. XV. L'Angleterre démocratisée restera-t-elle libre? 382

CHAP. XVI. Des qualités qui peuvent garantir à l'Angleterre sa liberté en dehors de l'aristocratie 390

CHAP. XVII. De la publicité en Angleterre 401
CHAP. XVIII. L'Angleterre et l'Espagne. 409
CHAP. XIX. Conclusion. 413
APPENDICE 422
La Paix et la Pairie à vie (mars 1856). . . . . *ibid.*
PIE IX ET LORD PALMERSTON (juin 1856). 463
LETTRE A M. LOUIS ULBACH (septembre 1856). 513
DE L'APPEL COMME D'ABUS, ET DES ARTICLES ORGANIQUES DU CONCORDAT (juin 1857). 519
Avertissement du ministre de l'intérieur. 558
LE NOUVEAU MINISTÈRE ET LA DISSOLUTION DE LA CHAMBRE EN BELGIQUE (25 novembre 1857). 559
UN DÉBAT SUR L'INDE AU PARLEMENT ANGLAIS (octobre 1858). . 593
Jugement du tribunal de police correctionnelle 595
Arrêt de la Cour impériale 598
PIE IX ET LA FRANCE EN 1849 ET EN 1859 (octobre 1859) . . . 603
Avertissement du ministre de l'intérieur. 647
LETTRE A M. LE COMTE DE CAVOUR (octobre 1860). 649

FIN DE LA TABLE.

Paris. — Imprimerie de P.-A. BOURDIER et Cie, rue Mazarine, 30.

MA 92000 703

Digitized by Google

Digitized by Google